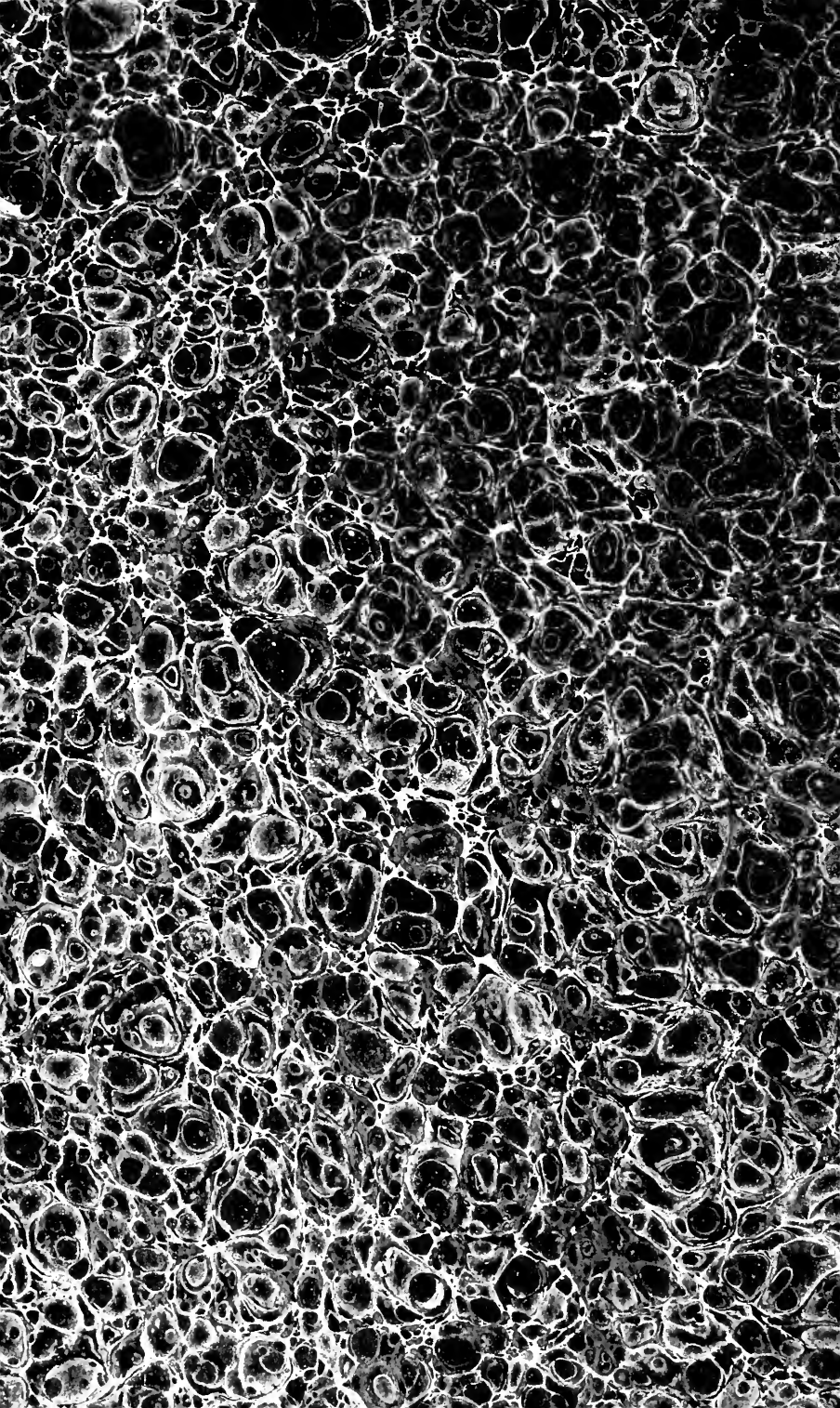


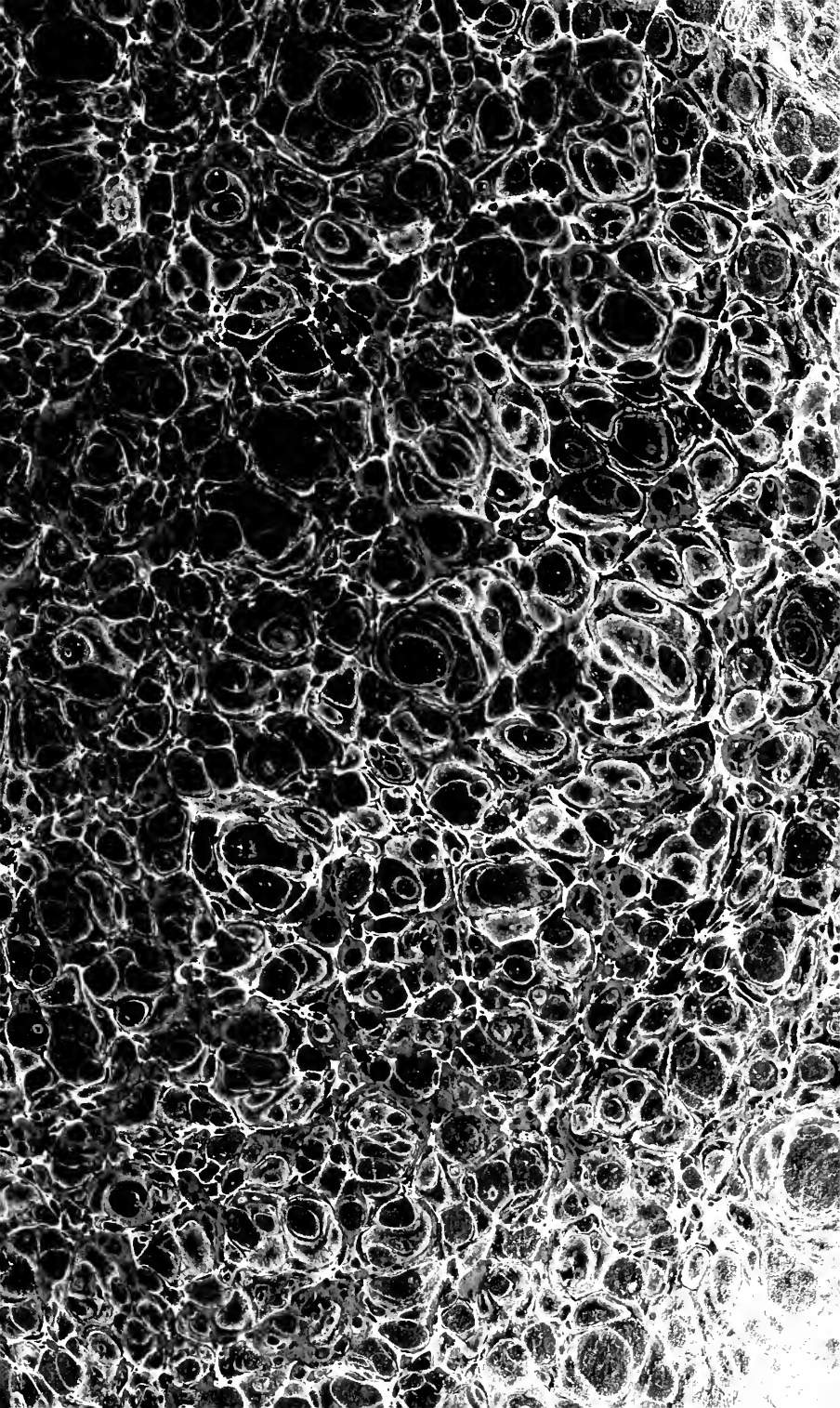
UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01509478 2











HISTOIRE
DE
DROIT DES GENS
ET DES
RELATIONS INTERNATIONALES
—
TOME XV
L'EMPIRE

~~3823e2~~

1874 - Souvenir de
Visschers

ÉTUDES

SUR L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

L'EMPIRE

PAR

F. LAURENT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND



PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C^{ie}, ÉDITEURS

A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1869

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

23005

J1

225

L32

130

v.15

LIVRE PREMIER

LA RÉVOLUTION ET L'EUROPE

CHAPITRE PREMIER

UNIVERSALITÉ DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

§ I. — La Révolution française

I

La Révolution de 89 porte le nom de Révolution française. Est-ce à dire que cet immense mouvement ne regarde que la France? Les historiens paraissent le croire. Comme il y a des causes spéciales qui ont fait éclater la Révolution en France, il est naturel de supposer que la France avant tout est en cause, que c'est de sa destinée qu'il s'agit. A notre avis, cette appréciation est erronée et l'erreur nous paraît considérable. La Révolution, dit-on, depuis 1848, a échoué en France, et l'on se hâte d'en conclure que le magnifique élan de 89 était une illusion, que la France a fait fausse route, et que ce qu'elle a longtemps considéré comme le commencement d'une ère nouvelle, est une triste aberration de ses philosophes, à laquelle elle doit renoncer pour entrer dans une autre voie. Les ennemis de la liberté applaudissent à cette censure. C'est une raison pour que ceux auxquels la liberté est chère, examinent les choses de près avant de l'accepter.

Chose singulière! ce sont des historiens français qui ont sinon méconnu, du moins négligé le caractère le plus essentiel, le plus glorieux de la Révolution dont ils racontent les vicissitudes. M. Mignet se borne à dire que la Révolution commence en Europe l'ère des sociétés nouvelles, comme l'Angleterre a commencé l'ère des gouvernements nouveaux (1); mais il ne dit point ce que sera cette société nouvelle, il ne dit point quels sont les principes proclamés en 89 qui doivent régénérer le monde. La *déclaration des droits de l'homme* était le drapeau de la France révolutionnaire; le titre seul indique que le manifeste s'adressait à tous les peuples. Tel n'est point le sentiment de M. Thiers; il ne trouve aucune utilité à une déclaration pareille; il n'y voit « qu'un mal, celui d'avoir perdu quelques séances à un lieu commun philosophique (2). » Madame de Staël va plus loin; elle condamne décidément le cosmopolitisme de la Révolution, comme une espèce de donquichotisme politique; à son avis, « les bienfaits d'une constitution libre sont nécessairement bornés au pays même qu'elle régit (3). » Quant aux formes particulières du gouvernement, cela est vrai. Faut-il dire, pour cela, que la liberté est anglaise ou française, par son essence, qu'il n'y a que des droits ou privilèges des citoyens, et que l'Assemblée constituante a eu tort de croire qu'il y avait des droits naturels, appartenant à tout homme, dans tout pays? Et faut-il dire que les Français ont versé leur sang pour un rêve ou pour un lieu commun philosophique, en combattant pour les droits de l'homme?

Écoutons les écrivains étrangers; ils sont mieux placés que les historiens français pour apprécier le caractère universel de la Révolution, car ils vivent dans le milieu où son influence s'est fait sentir. Témoins du drame, ils ont senti leur cœur battre aux cris de liberté et d'égalité qui partaient de Paris. Parmi les prophètes et les témoins de la Révolution se trouvait un homme de lettres, enthousiaste comme un poète allemand, et clairvoyant comme un politique. Förster avait prédit l'explosion de 89; en 1782, il écrit à son père : « L'Europe est sur le point d'éprouver

(1) *Mignet*. Histoire de la Révolution française, introduction.

(2) *Thiers*. Histoire de la Révolution française, t. I, chap. III.

(3) *Staël* (madame de), Considérations sur la Révolution française, 6^e partie, chap. VII.

une terrible révolution; en vérité, la masse est tellement corrompue qu'une abondante saignée sera le seul remède efficace (1). » Quand la Révolution éclata, il abandonna sa patrie et sa famille pour venir en France assister à la terrible convulsion qui devait enfanter un nouveau monde. Il y éprouva bien des déceptions; les hommes de sang lui faisaient horreur. Néanmoins, au milieu de la misère et des désenchantements de tout genre, il resta fidèle à sa passion pour la liberté (2). « Il ne faut pas, dit-il, considérer la Révolution sous le rapport du bien et du mal qui en résulte pour les individus, mais comme un de ces grands moyens mis en usage par la Providence pour transformer l'humanité. Je suis aussi peu édifié du caractère des Français que leurs ennemis eux-mêmes; mais à côté de leurs défauts, je sais reconnaître leurs bonnes qualités. Je ne puis d'ailleurs regarder aucune nation comme un idéal de perfection. Toutes réunies forment l'espèce; et les Français semblent destinés à être les martyrs du bien que la Révolution promet à l'avenir, à peu près comme les Allemands du temps de Luther ont été les martyrs du bien général, en acceptant les premiers la réforme et en la défendant au prix de leur sang (3). »

Förster est un démocrate; on pourrait donc écarter son témoignage comme suspect de partialité. Nous allons produire d'autres témoins, qu'on ne recusera pas. D'abord un historien, dont l'humeur n'était rien moins que révolutionnaire. Schloezer avoue naïvement que l'Allemagne, éclairée depuis longtemps par elle-même le fut bien plus encore par la Révolution française. Le paisible érudit ne désire point une révolution violente, comme celle qui désolait la France, mais il espère que l'Allemagne atteindra le même résultat par d'autres voies. Quel est ce résultat? Schloezer applaudit à la déclaration des droits, tout en la trouvant incomplète : « Elle deviendra, dit-il, le code de l'humanité européenne. Partout, sans qu'il soit besoin de lanternes, l'insolence monarchique et aristocratique, les droits de chasse, de mainmorte, la noblesse héréditaire qui s'engraisse de sinécures, fini-

(1) Förster, Lettre du 30 mars 1782 à son père, dans ses *Œuvres*, t. VII, pag. 129.

(2) *Idem*. Lettre du 5 avril 1795 à sa femme, datée de Paris. (*Œuvres*, t. IX, pag. 5.)

(3) Voyez ces passages et beaucoup d'autres, dans la *Revue indépendante*, 1^{re} série, t. VI, pag. 589 et suivantes. (Article de Carnot.)

ront par être aussi inconnues qu'ils le sont depuis bientôt deux ans en France (1). »

Voici un ennemi décidé de la France qui constate l'influence irrésistible que la Révolution exerçait sur toute l'Europe, c'est Maurice Arndt. On lit dans les *Souvenirs de sa Vie* (2) : « J'étais dans les plus beaux jours de l'adolescence, lorsque éclata la grande Révolution française, qui fut aussi une grande révolution pour les cœurs de la moitié de l'Europe. Une nouvelle vie philosophique et politique se fit jour, et les ébranlements qu'elle apporta se communiquèrent avec une incroyable rapidité de la chaumière au palais, jusque dans le cercle étroit de notre maison, malgré la fermeté et la constance de mes parents, cette nouvelle période du développement européen agit visiblement, sinon instantanément. » Il y avait partout lutte entre le passé et l'avenir; Jean-Paul l'appelle « une guerre civile des âmes, allumée dans l'Europe entière par la Révolution (3). » Dans cette lutte, c'est toujours l'avenir qui l'emporte.

La philosophie allemande accepta la victoire et l'expliqua. Dans des leçons données à Berlin, Gans, l'ingénieux disciple de Hegel, dit qu'on appelle la Révolution, française, à raison de son origine, mais qu'on peut aussi l'appeler Révolution, d'un manière absolue, à raison de l'universalité de ses effets. Le philosophe cherche dans l'histoire un événement qui puisse être comparé au mouvement de 89, par l'immensité de ses résultats : il ne trouve que le christianisme. Il y a un rapport, selon lui, entre ces deux faits dont l'un domine dans le passé, dont l'autre dominera dans l'avenir. Gans avoue que bien des hommes, lésés dans leurs intérêts et leurs privilèges, ne veulent point reconnaître une aussi haute portée à la Révolution. Mais qu'ils jettent un regard sur le monde après quarante ans et qu'ils voient ce qu'il est devenu. « Qu'on nous montre, s'écrie le professeur de Berlin,

(1) *Carnot*, l'Allemagne pendant la guerre de la délivrance. (*Revue indépendante*, t. VI, pag. 401.)

(2) *Moritz Arndt*, *Erinnerungen aus dem auserem Leben*. (*Revue indépendante*, t. VI, pag. 400.)

(3) *Jean-Paul Richter*, *Doktor Katzenberger's Badereise, Anhang; über Charlott-Corday*.

dans les deux hémisphères un seul État qui n'ait point subi l'influence des principes de 89 (1). »

Le rapport que Gans établit entre le christianisme et la Révolution est un fait considérable à bien des égards. Il va sans dire que le disciple de Hegel n'est pas de l'avis des écrivains réactionnaires, qui font de la philosophie du dix-huitième siècle et de la Révolution un mauvais plagiat du catholicisme. Pour le philosophe allemand le christianisme n'est point telle ou telle secte, c'est le mouvement que Jésus-Christ imprima à l'esprit humain, mouvement qui se prolongera à travers les siècles, alors même qu'il n'y aura plus d'Église catholique. Et qu'est-ce qui fait l'essence de ce christianisme philosophique? C'est l'affranchissement de l'individu, dont la dignité, la personnalité étaient méconnues par les anciens. La Révolution française a poursuivi l'œuvre du Christ en élevant l'homme à la condition de citoyen; c'est dire qu'il y a dans les principes de 89 un dogme politique qui est destiné à faire le tour du monde; ce dogme n'est autre chose que la déclaration des droits de l'homme.

Telle est l'appréciation que la philosophie allemande fait de la Révolution. Elle explique la réaction qui suivit son prodigieux élan; elle explique les défaillances et les doutes de la nation qui en prit l'initiative. Combien de siècles ne fallut-il pas au christianisme pour convertir le monde païen? combien de siècles pour s'assimiler les barbares? Puis de nouveaux siècles lui furent nécessaires pour se transformer. Le présent et l'avenir sont encore engagés dans cette période de rénovation. Et l'on s'étonne, l'on s'afflige, l'on se désespère de ce qu'après moins d'un siècle depuis 89, la Révolution ne soit pas achevée! La lutte contre le vieux monde n'est pas encore terminée, et l'on veut que le nouveau monde soit déjà construit, dans toute sa splendeur! Il en sera de la Révolution comme du christianisme. Il lui faudra des siècles pour vaincre la résistance que lui opposent les intérêts et les préjugés. Il lui faudra des siècles pour dégager les vrais principes de 89 des influences de race et de tradition qui les altèrent; puis des siècles encore pour transformer le monde et pour élever

(1) Gans, Leçons sur l'histoire des cinquante dernières années (4^e leçon, dans la *Revue universelle*, 1^{re} année, t. VI, pag. 184.

une société nouvelle sur les principes de liberté et d'égalité proclamés par l'Assemblée constituante.

Les Allemands sont cosmopolites de leur nature; ils sympathisent avec les hommes et les événements qui agissent sur le genre humain. Il y a un peuple, au contraire, qui ne comprend rien au donquichotisme de la France, qui ne comprend pas qu'elle se dise le défenseur des droits de l'humanité. Cependant la Révolution eut du retentissement en Angleterre. Les Anglais, pour la première fois, s'engouèrent des idées françaises : ils fêtèrent le 14 juillet, les dames portèrent les trois couleurs; on fit des adresses de fraternité à la France libre; il y eut même des clubs républicains et des émeutes démocratiques. Ces excès, profondément antipathiques à la masse de la nation, furent suivis d'une réaction poussée jusqu'à la haine. Burke en donna l'exemple. Ce qu'il redoutait surtout, c'est l'invasion des principes démocratiques; et ces craintes n'étaient pas vaines. Le docteur Price prêcha un sermon en trois points, comme les Anglais n'en avaient jamais entendu : « Les peuples ont le droit de choisir leurs gouvernants; ils ont le droit de les chasser quand ceux-ci se conduisent mal; ils ont le droit de choisir tel gouvernement qu'il leur plaît. » Ces témérités n'étaient point du goût de l'aristocratie Anglterre; le génie de la race l'emporta sur un engouement passager. Toutefois, les sentiments généreux qui animaient la France de 89, et qui se conservèrent à travers les troubles et les crimes, trouvèrent de l'écho au delà de la Manche, jusque dans le sein du Parlement : Fox et Shéridan proclamèrent que « la Révolution française était le plus grand pas qui eût encore été fait pour l'affranchissement du genre humain (1). »

La domination de Napoléon et les abus de la force furent une cause de division et de haine entre les peuples. Après la délivrance de l'Europe, des sentiments plus équitables se firent jour. La guerre qui affranchit le continent n'avait-elle pas commencé par un cri de liberté? Et qui prononça le premier ce mot magique? N'est-ce point la nation française? C'est à l'héroïque élan de 89

(1) *Charles Fox, Memorials and correspondance, edited by lord John Russell, t. II, pag. 561* : « How much the greatest event it is, that ever happened in the world, and how much the best! »

que l'Europe doit le peu de liberté dont elle jouit. « Cessons de haïr nos voisins, s'écria un généreux écrivain, les Français ont combattu pour nous, ils ont versé leur sang pour nous, ils ont expié pour nous (1). » En ce sens on peut dire que le peuple français est le peuple martyr. Il ne faut pas trop idéaliser les hommes et les choses : la personnalité, et par suite l'intérêt et l'égoïsme jouent toujours un grand rôle dans les affaires humaines. Mais les mauvaises passions n'empêchent point que les peuples n'aient leur mission ; or, il faut être aveugle pour nier que la France a conquis la liberté pour le monde, bien qu'elle-même n'en jouisse point encore. En ce sens elle est martyr ; les martyrs sèment, ils ne récoltent point.

II

Conçoit-on qu'une vérité, éclatante comme la lumière du soleil, trouve des contradicteurs chez des écrivains français, chez des philosophes ? M. Renan reproche à Hegel d'avoir pris la Révolution française comme un fait général de l'histoire du monde, tandis que c'est un fait très particulier à la France, un fait gaulois. Qu'est-ce, en effet, que la Révolution ? C'est, répond M. Renan, la conséquence de cette vanité qui fait que le Gaulois supporte tout, excepté l'inégalité des rangs sociaux. « Ceux qui firent la Révolution, dit-il, voulaient la liberté, et, en exagérant le principe de l'État, ils ne réussirent qu'à fonder une société analogue à celle de l'empire romain, de la Chine, de l'Égypte, où l'individu est dépouillé de toute garantie, où toute initiative est déférée au gouvernement, société dont le dernier terme, si la société de l'esprit européen ne créait un contre-poids à ces tendances périlleuses, serait l'entier abaissement de l'esprit. Aussi, une fois l'égalité sociale établie par le code, une fois le préfet, fonctionnaire salarié substitué à l'intendant et au gouverneur de province, gentilhomme non salarié, la Révolution s'arrêta » (2).

(1) *Boerne*, Gesammelte Schriften. t. IV, pag. 480.

(2) *Renan*, de l'Influence spiritualiste de M. Cousin. (*Revue des Deux Mondes*, 1858, t. II, pag. 519.)

Il y a une grande légèreté dans ces paroles. Dire que la Révolution française se résume dans le Code civil et dans les préfectures, c'est faire une mauvaise plaisanterie. Il est bien vrai que la nation française a la tendance de tout rapporter à l'égalité, mais on ne peut, sans injustice, adresser ce reproche aux hommes de 89, ni à leurs principes. Nous l'avons prouvé ailleurs (1); la meilleure preuve est précisément le caractère universel de la Révolution et son influence universelle. Les autres peuples ont emprunté à la France ce qu'il y a de vérités éternelles dans la déclaration des droits, sans se laisser aller à la prédilection de la race gauloise pour l'égalité. Et la France à son tour fondera le règne de la liberté, quand elle reconnaîtra, par une douloureuse expiation, qu'elle a fait fausse route. Concluons avec un écrivain qui porte un nom cher aux amis de la Révolution, « que la véritable histoire philosophique de la Révolution française est celle de ses rapports avec l'extérieur, l'histoire des résultats obtenus par son influence, non point sur le sol français seulement, mais dans le monde entier (2). »

Comment en serait-il autrement? La Révolution procède de la philosophie, et la philosophie du dix-huitième siècle n'est-elle pas essentiellement humaine, cosmopolite? Les hommes qui jouèrent un rôle dans la Révolution étaient animés de ces sentiments généreux; et l'on veut qu'ils les aient reniés, quand l'occasion se présenta de réaliser leurs idées! Ils furent à la tribune des assemblées ce qu'ils avaient été comme écrivains avant 89. Mirabeau était franc-maçon; il voulait ramener la loge à ses vrais principes, en appliquant tous ses efforts au bien de l'humanité. Ce n'est pas la nation française seulement qu'il entendait élever à la liberté, il aspirait à travailler au bien-être de tous les hommes (3). Brissot essaya également de fonder à Londres, où les libres penseurs se donnaient rendez-vous, avant la Révolution, un *club et un lycée, en faveur des sciences, des arts et de l'humanité*; une sorte de *confédération universelle des amis de la vérité et de la*

(1) Voyez mon *Étude sur la Révolution*.

(2) *Carnot*, dans la *Revue indépendante*, t. VI, pag. 404.

(3) Mémoire de Mirabeau concernant une association intime à établir dans l'ordre des francs-maçons. (Mémoires de *Mirabeau*, t. II, pag. 200 et suivantes.)

liberté. Lui aussi avait l'ambition de réformer le genre humain. C'est un de ses contemporains, philosophe lui-même et révolutionnaire, qui trace de Brissot ce portrait : « Au milieu, d'une grande activité et d'une grande pauvreté, dit Garat, ses mœurs m'avaient toujours paru simples et pures, et son *ambition, la liberté et le bonheur des peuples*. Ce sentiment était en lui une religion plus encore qu'une philosophie ; quoiqu'il aimât beaucoup la gloire, il aurait consenti à une éternelle obscurité pour être le Penn de l'Europe, pour convertir le genre humain en communauté de quakers (1). » Les hommes, philosophes ou disciples des philosophes qui, avant 89, ne songeaient qu'aux intérêts de l'humanité, auraient-ils oublié en 89 l'humanité pour ne faire qu'une *révolution gauoise*?

Quel fut le premier acte de l'Assemblée nationale ? La déclaration des droits de l'homme. Nous l'avons appréciée dans notre *Étude sur la Révolution* (2). Les constituants n'auraient fait que cette célèbre déclaration, que leur gloire serait immortelle. Et immortelle aussi est la gloire de la Révolution qui, au lendemain du 14 juillet, songea à revendiquer non seulement les droits des Français, mais les droits de l'homme, c'est à dire les droits de tous les peuples. Niera-t-on que telle soit la signification de la déclaration des droits ? Amis et ennemis, les contemporains et la postérité sont unanimes à le reconnaître. Comment nier ce que les termes mêmes de la déclaration prouvent ? Pourquoi l'Assemblée nationale déclara-t-elle les droits de l'*homme* et non les droits des *citoyens*, comme le font nos constitutions modernes ? « C'est le génie de la France, répond un historien de la Révolution, de ne se point appartenir. » « Déclaration des droits du *citoyen anglais*, » aurait-on dit en Angleterre. La France mit sur son drapeau : « Déclaration des droits de l'*homme*. » C'était dire aux peuples : « Ma cause est celle de toute la terre (3). » L'Assemblée nationale avait conscience de cette glorieuse mission ; on lit dans l'adresse qu'elle fit à la nation française. « Les droits des *hommes*

(1) Voyez sur *Brissot*, l'article de *Théodore Fabus*, dans l'*Encyclopédie de Leroux et Reynaud*, t. III, pag. 89.

(2) Voyez le tome XIII^e des *Études sur l'histoire de l'humanité*.

(3) *Louis Blanc*, Histoire de la Révolution française, liv. IV, chap. XV. (T. IV, pag. 506, de l'édition in-12.)

étaient méconnus, insultés depuis des siècles, ils ont été rétablis pour l'*humanité entière* par cette déclaration qui sera le cri éternel de guerre contre les oppresseurs. »

Au commencement de 1790, un membre de l'Assemblée constituante, qui joua un rôle considérable dans la Révolution, Barère publia des *Étrennes au peuple* : c'était la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, précédée d'une *Épître aux nations*. Cette épître nous fait connaître les sentiments des contemporains. S'ils n'avaient pas une vue claire des principes proclamés par l'Assemblée nationale, ils avaient du moins la conscience qu'elle inaugurerait un nouvel ordre de choses et que la Révolution ne s'adressait pas à la France, mais au monde entier. « Recevez, dit Barère dans son *Épître aux nations*, recevez l'hommage que vous offre ma plume ; en vous présentant la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, solennellement rédigée par les soins d'un peuple qui assure sa liberté, ils vous parlent le langage concis et profond du législateur ; et je vais vous développer la sublime doctrine de vos droits naturels, inaliénables et sacrés ; c'est le moment d'en faire renaître dans vos cœurs le sentiment et l'amour inaltérables, et de former ces impressions profondes qui passeront à *toutes les générations de l'espèce humaine*. » Après avoir développé les articles de la déclaration votée par l'Assemblée nationale, Barère s'écrie : « O homme ! sous quelque latitude que tu respires, quels que soient tes opinions, tes préjugés ou tes maîtres, voilà tes titres ; ils sont aussi anciens que le temps, aussi sacrés que l'humanité, aussi durables que la nature. Le genre humain les avait perdus ; c'est la France à qui l'Amérique les avait présentés, qui les publie par l'organe de ses représentants. Qu'ils soient désormais gravés dans la mémoire de tous les âges ; un jour peut-être une déclaration des droits, perfectionnée par tous les peuples, sous l'influence de la liberté, pourra gouverner la terre, comme les lois de la nature gouvernent le système général de l'univers (1). »

L'auteur de ces *Étrennes* les data de la première année de l'*ère de la liberté*. Se trompait-il en les adressant au *genre humain* ?

(1) *Étrennes au peuple* ou Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, par Barère de Vieuzac. (Voy. des extraits dans le *Moniteur universel*, du 7 mai 1790.)

Faisait-il du pathos révolutionnaire en exaltant la liberté et les droits égaux des hommes? Qu'on veuille donc nous dire en quoi la science moderne a dépassé les principes de 89. La déclaration des droits tend à devenir la loi commune de l'Europe. C'est avec une profonde vérité que, malgré son ton déclamatoire, Barère dit que les législateurs de la Révolution se montrèrent supérieurs à ceux de l'antiquité. Les anciens ne connaissaient point les droits de l'homme; voilà pourquoi leurs républiques étaient basées sur l'esclavage, voilà pourquoi elles n'assuraient pas même la vraie liberté aux citoyens. En proclamant les droits de l'homme; la Révolution inaugura une ère nouvelle, ère de liberté, dans laquelle tout homme sera libre par cela seul qu'il est homme, et ce droit lui étant reconnu à titre de droit *naturel, inaliénable*, l'État ne peut pas l'en dépouiller, comme il le faisait dans les cités de la Grèce et de Rome. N'est-ce pas là la vraie liberté et cette liberté n'a-t-elle pas été proclamée en 89 pour tous les peuples? Que vient-on donc nous parler d'une *révolution gauloise* qui n'aurait songé à rien qu'à détruire l'inégalité des ordres pour rendre tous les Français égaux?

III

Les ennemis de la Révolution ont mieux compris les idées de 89 que les écrivains français qui s'efforcent de les rabaisser; ils ont la clairvoyance que donne parfois la haine. Ils maudissent la déclaration des droits; mais il y a dans leurs malédictions la conscience de l'immense portée des principes que l'Assemblée nationale proclama. Le comte de Maistre, cette incarnation du vieux régime, essaya de ruiner par le ridicule une philosophie politique qui bouleversait toutes les idées reçues. « Qu'est-ce que l'homme, dit-il, dont les législateurs français déclarent les droits? Il n'y a pas d'homme dans le monde. J'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes, etc.; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan; mais quant à l'homme, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie; s'il existe, c'est bien à mon insu... Une constitution qui est faite pour toutes les nations n'est faite pour aucune: c'est une pure abstraction qu'il faut

adresser à l'homme, dans les espaces imaginaires où il habite (1). »

Les anciens étaient de l'avis du comte de Maistre; ils ne connaissaient point l'homme, ils ne connaissaient que des Grecs et des Romains. Que dis-je? Les Romains et les Grecs étaient eux-mêmes une abstraction : il n'y avait que des Athéniens, des Spartiates, des habitants de Rome, et ces fiers citoyens n'avaient aucun droit à eux, pas même leur conscience; ils tenaient tout de l'État, qui pouvait les dépouiller de tout. Cette doctrine est-elle du goût du comte de Maistre? Il faut, en ce cas, qu'il en accepte les conséquences; il faut qu'il reconnaisse que les empereurs ont eu le droit de punir les chrétiens et que l'obstination des martyrs à professer Jésus-Christ était un crime. Car la liberté de conscience est un droit qui appartenait à l'homme et non au Romain; or, l'homme est une abstraction, le citoyen seul existe. L'esclave aussi, dans la doctrine du comte de Maistre, aurait tort de se plaindre de ses chaînes : il n'est point Romain, il n'est qu'un homme, et l'homme n'est-il pas un être imaginaire? C'est une machine animée, disait Aristote, et que peut-on lui répondre, si l'on n'admet point qu'il y ait un être qui s'appelle *homme*? D'où vient cet être? Faut-il l'apprendre à un écrivain catholique? Est-que Dieu, quand il créa Adam, en fit un Français, un Italien ou un Persan?

Il y a donc un être qui s'appelle homme. L'homme a une mission; pour la remplir, il lui faut certaines facultés, certains droits; ces droits, il les tient de celui qui lui a donné l'existence; ce sont donc des droits naturels appartenant à l'homme, dans quelque pays qu'il se trouve. Voilà les droits que l'Assemblée nationale se borna à *déclarer*, pour marquer qu'elle n'entendait point les *octroyer*. Pourquoi cette célèbre déclaration est-elle vue aujourd'hui avec si peu de faveur? Comment se fait-il que des écrivains qui aiment la liberté répudient presque l'œuvre de l'Assemblée constituante? Ils sont dominés à leur insu par l'aveugle réaction qui s'est faite après 48 contre tout ce qui s'appelle révolution. C'est par amour pour la liberté qu'ils cherchent à dégager sa cause de toute solidarité avec le terrible bouleversement de 89. Ainsi s'explique la critique singulière

(1) Considérations sur la France, par le comte de *Maistre*, chap. vi.

qu'un historien allemand fait de la déclaration des droits. A l'entendre, la déclaration de l'Assemblée nationale fut « un *attentat* contre l'ordre public et contre la *liberté* des autres États, puisque c'était provoquer tous les peuples à imiter la Révolution française (1). » Ce qui, pour nos timides voisins, est un motif de réprobation, sera aux yeux de la postérité la glorification des hommes de 89. En conquérant la liberté au prix de leur sang, ils ne songeaient pas uniquement à la France; ils combattaient pour l'humanité entière.

Mirabeau proclama cette haute ambition à la tribune : « Cette grande Révolution, dit-il, va changer la face du globe et le sort de l'espèce humaine. » Voilà pourquoi les hommes de 89 s'intéressaient à ce qui se passait dans le monde entier. Quand, en 1790, Franklin mourut, Mirabeau monta à la tribune : « Franklin est mort, dit-il, il est retourné au sein de la Divinité, le génie qui affranchit l'Amérique et versa sur l'Europe des torrents de lumière. Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires, tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine... Assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites : les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs. Le Congrès a ordonné dans les quatorze États de la confédération un deuil de deux mois pour la mort de Franklin. Nè serait-il pas digne de nous, messieurs, de nous unir à cet acte religieux? L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans... Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale portera pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin (2). »

Le président des États-Unis chargea l'ambassadeur de la république d'exprimer à l'Assemblée nationale de France, combien le Congrès était sensible au tribut que les représentants libres et éclairés d'un grand peuple payaient à la mémoire de Franklin. Cet ambassadeur était Jefferson, un des fondateurs de la République américaine, homme d'une grande élévation d'esprit. On lit dans

(1) *Sybel*, Geschichte der Revolutionszeit, t. I, pag. 57.

(2) *Mirabeau*, Discours prononcé dans la séance du 11 juin 1790.

sa lettre : « Il était naturel que la perte d'un tel citoyen fût déplorée par nous, au milieu desquels il a vécu, auxquels il a rendu de si longs et si éminents services... *Mais il était réservé à l'Assemblée nationale de France, de donner le premier exemple d'un hommage public rendu par les représentants d'une nation à un simple citoyen d'un autre pays, et de réunir, sans s'arrêter à des lignes de séparation arbitraire, tous les hommes grands et bons dans une fraternité commune, quel qu'ait été le lieu de leur vie et de leur mort. Notre vœu le plus constant est de voir ces séparations disparaître entre nous, dans tous les temps et dans toutes les circonstances* (1). »

Tels étaient les sentiments des hommes de 89. Il y avait alors à Paris un Allemand, le baron Cloutz; il poussait le cosmopolitisme jusqu'à un excès qui le rendait faux et ridicule. *L'orateur du genre humain*, c'est le titre qu'il aimait de prendre, imagina de présenter à la barre de l'Assemblée une députation composée d'étrangers de tous les pays de la terre. C'était une mascarade politique; on s'en est prévalu contre l'Assemblée nationale pour la ridiculiser. Peu importe la mascarade et la caricature de Cloutz; cela n'empêche point que les idées qu'il exprima dans son adresse ne fussent celles de tous ses contemporains. Il félicita l'Assemblée de ses lois philosophiques, et, parlant des rois de l'Europe, il s'exprima ainsi : « Nos lettres de créance ne sont point tracées sur le parchemin, mais cette mission est gravée en lettres ineffaçables dans le cœur de tous les hommes, et, grâce aux auteurs de la déclaration des droits, ces chiffres ne seront plus inintelligibles aux tyrans. Vous avez reconnu authentiquement, messieurs, que la souveraineté réside dans le peuple; or, le peuple est partout sous le joug des dictateurs qui se disent souverains en dépit des principes. On usurpe la dictature, mais la souveraineté est inviolable. »

Ces paroles inauguraient la guerre de propagande, conséquence inévitable du cosmopolitisme révolutionnaire. Anacharsis Cloutz ne cachait point ses espérances. « Un grand nombre d'étrangers

(1) *Conseil*. Lettre de Jefferson, au président de l'Assemblée nationale de France. (Mélanges politiques et philosophiques, extraits des Mémoires et de la correspondance de Jefferson. t. I, pag. 580.)

de toutes les contrées de la terre, dit-il, demandent à se ranger au milieu du Champ-de-Mars : et le bonnet de la liberté qu'ils élèveront avec transport sera le gage de la délivrance prochaine de leurs malheureux concitoyens. » Le président de l'Assemblée, Menou, répondit à l'orateur du genre humain. Il ne proclame pas encore la guerre aux tyrans, mais ses paroles respirent le même enthousiasme, le même cosmopolitisme qui embrasaient le baron allemand : « Ainsi, dit-il, cet autel de la patrie, qu'un civisme si ardent élève aujourd'hui dans le Champ-de-Mars, va recevoir les serments de la grande famille du genre humain. L'auguste message que vous venez de recevoir, et dont je vous vois tous si profondément pénétrés, n'est que le prélude d'un *pacte encore plus saint qui va lier toutes les nations* (1). » C'est la sainte alliance des nations chantée par Béranger. Dira-t-on aussi que c'est une folie? Les poètes sont les prophètes de l'humanité. Et ce que la poésie prédit des futures destinées du genre humain, la Révolution l'a préparé.

§ 2. La Révolution française et les Révolutions d'Angleterre et d'Amérique

I

Que les ennemis de la Révolution la ridiculisent pour son donquichotisme, qu'importe? Leurs attaques mêmes témoignent pour la Révolution française. C'est la première qui ait songé à régénérer l'humanité. Cette ambition est celle des religions. Les principes de 89 étaient aussi une religion. De là cette ardeur de propagande que nous aurons à suivre jusque dans ses excès. Il n'y a point eu de ces excès dans la révolution d'Angleterre du dix-septième siècle : elle est essentiellement anglaise. Chose remarquable! Burke, le grand orateur et l'ennemi acharné de la Révolution française, reproche aux hommes de 89 leur cosmopolitisme, tandis qu'il glorifie les Anglais de n'avoir revendiqué que leurs droits et non ceux de l'homme. La postérité ne renversera-t-elle point ce jugement? ne verra-t-elle pas un titre de gloire là

(1) Séance du 19 juin 1790. (Ferrière, Mémoires, liv. vi.)

où les adversaires de la France trouvent un crime? et n'imputera-t-elle pas à crime l'esprit exclusivement national, étroit, égoïste du peuple anglais?

Écoutez Burke (1) : « Dans cette fameuse loi de la troisième année du règne de Charles I^{er}, appelée *la pétition des droits*, le parlement dit au roi : « Vos sujets ont hérité cette liberté. » Nos législateurs ne fondaient point leurs réclamations sur des principes abstraits comme les droits *de l'homme*, mais sur les droits des Anglais; ils revendiquaient le *patrimoine* de leurs ancêtres. Ce n'est pas que Selden et les autres publicistes qui rédigèrent cette enquête aient ignoré la théorie des *droits de l'homme*; ils la connaissaient aussi bien que nos orateurs révolutionnaires; mais ils préférèrent invoquer un titre positif, authentique et héréditaire, plutôt que ce droit vague et spéculatif qui n'est bon qu'à faire naître des espérances chimériques, extravagantes. »

Il en fut de même, poursuit *Burke*, quand, dans la première année de Guillaume et de Marie, le parlement formula le statut appelé la *Déclaration des droits*. Les deux Chambres invoquèrent la tradition, « comme leurs *ancêtres* avaient accoutumé de faire en cas semblables pour revendiquer leurs *anciens droits*. » Puis le parlement pria le roi et la reine « qu'il fût déclaré et ordonné que tous et chacun des droits et libertés affirmés et déclarés, sont les véritables, *anciens* et indubitables droits et libertés du peuple de ce royaume. » Il va sans dire que les légistes anglais sont imbus du même esprit. Coke et Blackstone ne parlent point des droits naturels de l'homme, ils recherchent la *généalogie* des libertés anglaises, et les font remonter jusqu'à la Grande Charte du treizième siècle. Cette antiquité ne leur suffit point, ils soutiennent que la Grande Charte ne fit que renouveler et confirmer d'antiques lois. Voilà des titres de noblesse qui ne sont pas à dédaigner; mais sont-ce les véritables! La tradition qui fait remonter les franchises nationales jusque dans la nuit des temps n'est-elle pas une fiction? Si la fiction était prouvée, et si la liberté n'avait pas d'autres titres, que deviendrait-elle? Et les peuples qui n'ont point de ces titres de noblesse, n'auraient-ils point droit à la liberté? Si, au contraire, on donne pour fondement à la liberté la

(1) *Burke*, *Réflexions sur la Révolution de France*, 5^e édition, pag. 58-62.

nature de l'homme, c'est lui assurer une base inébranlable. La volonté de Dieu vaut bien une vieille loi saxonne, loi imaginaire, loi qui en tout cas ne profiterait pas au reste de l'humanité, loi qui ne garantirait pas même les droits des Anglais. Car si ces droits ne sont fondés que sur une loi, ils peuvent aussi être abolis par une loi.

On voit que les révolutions d'Angleterre n'ont rien de commun avec la Révolution française. Les unes, procédant de la tradition, s'appuyant sur d'antiques lois, sont essentiellement nationales; l'autre, fille de la philosophie, répudiant le passé avec dédain, avec colère, cherche dans la nature de l'homme la source des droits qu'aucune puissance humaine ne lui a donnés, qu'aucune puissance humaine ne lui peut enlever. C'est dire que la Révolution de 89 s'adresse à l'humanité, tandis que les révolutions d'Angleterre restent limitées dans le cercle étroit de la nationalité anglaise. Aussi quelle différence dans leur destinée ! A peine le 14 juillet a-t-il détruit la Bastille, que l'Europe entière s'émeut : tous ceux auxquels la liberté est chère applaudissent, transportés d'enthousiasme; les aristocrates, au contraire, les prêtres et les rois s'inquiètent, ils tremblent pour leur autorité, ils se concertent, ils se coalisent : c'est le vieux monde qui s'arme contre le monde nouveau, et la lutte dure encore, elle se continuera jusqu'à ce que le passé soit entièrement transformé. Les révolutions d'Angleterre n'eurent rien de cette brillante et dangereuse destinée. Le continent ne s'y intéressa point, il laissa le roi aux prises avec son parlement, comme s'il ne s'était agi que d'une querelle de ménage. En effet, qu'est-ce que la Grande Charte, qu'est-ce que les lois saxonnes invoquées par le parlement regardaient les peuples de l'Europe ?

Dès ses premiers pas la Révolution de 89 annonce qu'elle fera le tour du monde, et elle tient parole. A partir du 14 juillet, la France est comme le cœur de l'Europe : quand il bat vite, les nations s'agitent, et les trônes tremblent : quand des barricades s'élèvent dans les rues de Paris, l'insurrection se propage avec la rapidité de l'éclair : que si la nation française est enchaînée, la liberté périclité partout. Il n'en est pas de même des révolutions d'Angleterre, elles n'eurent aucun écho sur le continent. Il y a plus; la Grande Bretagne perdit toute influence sur les affaires européennes, pendant ses agitations révolutionnaires. Cependant

l'Europe était alors engagée dans un combat suprême entre le catholicisme et la réforme; de l'issue de cette lutte dépendaient la religion, la liberté, l'existence même de l'Angleterre. Supposez le catholicisme vainqueur, la réforme était perdue, elle aurait péri dans les îles Britanniques, aussi bien que sur le continent; et si l'Église avait rétabli sa domination universelle, la liberté politique aurait-elle survécu à la liberté religieuse? Rome, appuyée sur la maison d'Autriche, aurait-elle laissé une ombre d'indépendance aux pays catholiques? L'Angleterre a été l'âme des coalitions formées contre Louis XIV et contre Napoléon; elle aurait dû intervenir aussi dans la guerre de Trente ans : c'était le moyen d'assurer l'avenir du protestantisme tout ensemble et d'empêcher la prépondérance politique de la France. Eh bien, malgré les graves intérêts qui se débattaient sur le continent, l'Angleterre resta en dehors de la lutte; seule elle ne fut point représentée au congrès de Münster.

On a demandé la cause de cet isolement. Chateaubriand dit qu'en 1649, les communications entre les peuples n'étaient point arrivées au point où elles sont aujourd'hui. « Les idées et les événements n'étaient pas rendus communs à toute la terre par la multiplicité des chemins, la rapidité des courriers, l'extension du commerce et de l'industrie, les publications de la presse périodique. La révolution de la Grande Bretagne, renfermée dans une île, ne porta point ses armes et ses principes aux extrémités de l'Europe; ne prêcha point la liberté et les droits de l'homme, le cimeterre à la main, comme Mahomet prêcha le Coran et le despotisme (1). » Chateaubriand n'attache-t-il pas trop d'importance aux obstacles matériels? Ces barrières étaient encore debout en 89; cela n'empêcha point le drapeau tricolore de faire le tour de l'Europe. Ce sont les idées qui gouvernent le monde; si la révolution de 1649 resta concentrée dans les îles Britanniques, c'est que les principes du dix-septième siècle n'étaient point ceux du dix-huitième.

La Révolution française éclata à la fin d'un siècle philosophique, elle se fit au nom de la philosophie; les droits qu'elle inscrivit sur son drapeau étaient les droits révélés par la philo-

(1) Chateaubriand, *Essai sur la littérature anglaise*, t. II, 4^e partie.

sophie, les droits naturels. Il en fut tout autrement en Angleterre. La révolution de 1649 ne procéda point de la libre pensée, il n'y avait pas encore de libres penseurs ; elle fut théologique dans son principe, et quel était l'objet du débat ? Rien de plus étroit que le protestantisme au dix-septième siècle ; après s'être soulevé contre l'intolérance catholique, il se faisait lui-même intolérant. Chose remarquable ! les dissidents, bien qu'opprimés par l'Église anglicane, ne comprenaient pas plus la liberté religieuse que les orthodoxes. Si la liberté religieuse sortit de ces luttes, c'est un bienfait que nous devons à Dieu, elle n'est certes point due aux combattants. Quelle différence entre la France de 89 et l'Angleterre de 1648 ! Son premier acte fut de déclarer qu'un des droits naturels de l'homme est la liberté de manifester sa pensée. C'est mieux que la tolérance, mieux que la liberté religieuse, c'est la liberté philosophique.

Si, malgré une révolution essentiellement religieuse, l'Angleterre ne comprenait pas mieux la liberté de conscience, faut-il s'étonner si elle ignorait les droits de l'homme ? Il y avait un élément politique dans la révolution du dix-septième siècle ; mais il était aussi mesquin que l'élément religieux. Il s'agissait de savoir qui serait le maître, le roi ou le parlement ; personne ne se doutait qu'il y avait un autre souverain, la nation. La souveraineté du peuple ne fut jamais ouvertement revendiquée en Angleterre ; le respect pour les droits et les privilèges de la royauté et de l'aristocratie l'emporta toujours. Tout ce que le parlement réclama pour les citoyens, ce furent leurs antiques franchises, telles qu'elles se trouvaient consacrées dans la Grande Charte.

Maintenant on comprendra pourquoi la révolution d'Angleterre n'eut point l'ardeur de propagande qui anima les hommes de 89 et de 93. Comment aurait-elle songé à prêcher les droits de l'homme, alors qu'elle les ignorait ? Nous n'entendons pas abaisser la liberté anglaise, c'est après tout la vraie liberté ; mais par cela même qu'elle rapporte tout à l'individu, elle a quelque chose d'exclusif et d'étroit, comme le protestantisme qui l'inspire. A force de se replier sur soi-même, sur sa personnalité, l'homme devient égoïste. C'est le reproche que l'on fait à la nation anglaise, et ses propres écrivains avouent que l'enthousiasme qui

transporte la France serait ridiculisé chez eux comme une folie digne de Don Quichotte (1). Si le héros de Cervantes est ridicule, il est aussi sublime, car il est à la poursuite de l'idéal, et n'est-ce pas là le but de notre existence? Les nations qui n'ont point le sens de l'idéal n'auront jamais sur les destinées du genre humain cette action puissante qui régénère les sociétés et les pousse dans les voies de Dieu.

Est-ce à dire que la révolution d'Angleterre n'ait eu aucune influence sur les progrès de la liberté? En dépit de ses timides fictions, elle fit entrer le principe de la souveraineté populaire dans les faits. Locke en fit un dogme philosophique, il formula la théorie des droits de l'homme et proclama comme sanction le droit terrible de révolution. La doctrine du philosophe anglais eut un immense retentissement, car il fut l'oracle des libres penseurs de France au dix-huitième siècle. C'est ainsi que les idées se propagent, malgré l'égoïsme des peuples. Il y a encore un autre courant par lequel les principes de la révolution d'Angleterre se sont communiqués à l'humanité. Des sectaires, victimes de l'intolérance anglicane, émigrèrent pour chercher, dans un nouveau monde, la liberté que l'Angleterre leur refusait. Ils ne demandaient que la liberté religieuse. La liberté civile et politique s'établit à la suite de la liberté de conscience. Une révolution sépara les colonies de la métropole; l'insurrection des Anglo-Américains ne fut pas sans influence sur leurs alliés les Français.

II

Le 10 juillet 1791, Brissot dit aux Jacobins : « La Révolution américaine a enfanté la Révolution française : celle-ci sera le foyer sacré d'où partira l'étincelle qui embrasera les nations dont les maîtres oseront l'approcher (2). » Brissot va trop loin en mettant la Révolution d'Amérique sur la même ligne que la Révolution de 89. La première est l'œuvre de la race anglaise et elle participe du génie étroit, exclusif de l'Angleterre. Il n'y a pas plus

(1) *Bulwer*, *England and the English* (liv. II, chap. I).

(2) *Moniteur* du 14 juillet 1791.

de propagande chez les Anglo-Américains du dix-huitième siècle que chez les Anglais du dix-septième. Mais Dieu fait ce que les hommes ne songent pas à faire. Un jeune Français, âgé de dix-sept ans, se prend d'enthousiasme pour la cause des insurgés. Lafayette revient d'Amérique, avec la conviction qu'une ère nouvelle a commencé : il l'appelle l'ère *américaine*. Écoutons le héros *des deux mondes* :

« L'ère de la Révolution américaine, qu'on peut regarder comme le commencement d'un nouvel ordre social pour le monde entier, est à proprement parler l'ère *de la déclaration des droits*. On ne peut pas appeler ainsi ces transactions arrachées au pouvoir où le despotisme de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale semble être l'état principal de l'ordre social, et les droits du peuple former la concession octroyée par une minorité, propriétaire essentielle du pouvoir. La fameuse pétition des droits, consentie en 1688 par Guillaume III, est encore un acte de cette nature. Ce que les Anglais *pétitionnaient*, les Américains le *déclarèrent* ; ce que les Anglais demandaient comme un *privilege* de leurs ancêtres, les Américains le proclamèrent comme les *droits de l'homme* (1). »

Il est vrai que la Constitution des États-Unis n'est pas précédée d'une *déclaration des droits*. Mais les constitutions des divers États les proclament. Il nous suffit de citer le premier article de la Constitution de Pennsylvanie : « *Tous les hommes sont nés également libres et indépendants, et ils ont des droits certains, naturels, essentiels et inaliénables, parmi lesquels on doit compter le droit de jouir de la vie et de la liberté, et de les défendre...* » Si ces droits appartiennent à *tous les hommes*, tous les peuples en doivent jouir. Quelques années se passent. Le 14 juillet ouvre l'ère nouvelle pour la France et pour l'Europe. Qui propose à l'Assemblée nationale de formuler une déclaration des droits? Lafayette. La filiation est évidente, et l'influence de l'Amérique incontestable. Les hommes de 89 le reconnaissaient. On lit dans le rapport de l'archevêque de Bordeaux sur le projet de Constitution : « Cette noble idée, la déclaration des droits, conçue dans un autre hémisphère, devait de préférence se transporter parmi nous. Nous

(1) *Lafayette*, Mémoires, t. IV, pag. 75, édition de Bruxelles.

avons concouru aux événements qui ont rendu à l'Amérique septentrionale sa liberté; elle nous montre sur quels principes nous devons appuyer la conservation de la nôtre, et c'est le nouveau monde où nous n'avions apporté autrefois que des fers, qui nous apprend aujourd'hui à nous garantir du malheur d'en porter nous-mêmes (1). »

Voilà un fait d'une portée incalculable : les destinées du monde sont attachées à la vraie notion de la liberté. Elle existait dans la philosophie française, mais troublée par des préjugés de race et de tradition. Les libres penseurs de France étaient disposés à sacrifier la liberté à leur passion pour l'égalité et pour la souveraineté du peuple. Il fallait une conception plus claire, plus vraie; les Anglo-Américains la donnèrent à la France et par elle à l'humanité. *L'ère américaine* n'a point tenu toutes les promesses que Lafayette a faites en son nom. Mais qu'importe? La vérité est comme Dieu : étant éternelle, elle est patiente; ce qui importe, c'est qu'elle soit reconnue : elle fera son chemin. Il lui faut avant tout une nation qui, douée du génie du prosélytisme, fasse sienne l'idée de droits naturels appartenant à l'homme. Les Américains, pas plus que les Anglais, n'étaient ce peuple, Dieu l'avait formé de longue main pour cette glorieuse mission : c'est la race française.

§ 3. La France et la Révolution

I

Un philosophe allemand demande pourquoi la Révolution s'est faite par la France (2)? Gans répond que la France était prédestinée à ce rôle glorieux par les brillantes qualités qui la distinguent. Sur cela le disciple de Hegel fait un magnifique éloge de la nation française. Il place en première ligne « son esprit de sociabilité qui se manifeste sous mille nuances diverses, qui, d'une part cherche à réunir les éléments séparés, et d'autre part attire chaque individualité dans le cercle des intérêts communs et la façonne à son

(1) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. II, pag. 466.

(2) *Gans*. Leçons sur l'histoire des cinquante dernières années, 1^{re} leçon.

gré. » Le spirituel écrivain trouve même des qualités dans les défauts que l'on reproche d'habitude à nos voisins du midi : « l'inconstance et la mobilité, si elles se dégoûtent facilement du but atteint, poursuivent, d'autre part, sans relâche des voies inconnues, par le seul besoin de se procurer des émotions nouvelles. C'est une source inépuisable d'évolutions incessantes; cette agitation continue, qui dérangerait le besoin de tranquillité qu'éprouvent d'autres peuples, fait le bonheur de la race gauloise. » La vanité française est proverbiale; Gans remarque que « cet orgueil engendre tout ensemble les jugements étroits et les généreuses résolutions, la suffisance et l'ambition, une valeur chevaleresque qui ne se lasse point par la stérilité de ses efforts. » Enfin, « toutes ces qualités sont soutenues par l'incomparable facilité qu'ont les Français à propager leurs opinions et leurs idées. » Ces traits du caractère national, conclut le philosophe, nous disent pourquoi le peuple français remplit le premier rôle dans le drame historique du siècle. »

Les leçons de Gans auxquelles nous empruntons cette appréciation, furent faites à Berlin après la Révolution de juillet. Ce réveil de la nation française, sans propagande révolutionnaire, sans guerre de conquête, lui concilia les sympathies de l'Allemagne. Les sentiments ont bien changé depuis, non seulement chez les Allemands, mais dans l'Europe entière. Partout il y a défiance et crainte de l'ambition française; de là une réaction qui dépasse toutes les bornes. La sympathie a fait place à la haine. Nous protestons, au nom de l'histoire, contre ces mauvaises passions. Il y a plus que de l'aveuglement, il y a de l'ingratitude dans la réaction contre la France : on oublie que c'est à elle que l'Europe doit ce qu'elle possède de liberté.

La glorification de la nation française que nous venons d'entendre de la bouche d'un philosophe allemand, est un fait bien plus qu'une opinion. Si la Révolution s'est accomplie par la France, ce doit être parce qu'elle a de grandes et nobles qualités qui la rendent digne d'être le peuple initiateur de l'Europe. Il faut de propos délibéré fermer les yeux à la lumière, pour nier ce qui est évident. Tout le monde, amis et ennemis, s'accorde à dire que la Révolution procède de la philosophie. Et quel est le caractère distinctif de la philosophie du dix-huitième siècle? C'est une reli-

gion plutôt qu'un système ; cette religion s'appelle *humanité*, pour signifier qu'elle s'adresse à tout le genre humain. Il n'y a jamais eu de mouvement plus universel. On prétend que les philosophes ont emprunté, d'autres disent volé leurs sentiments au christianisme. En réalité, le cosmopolitisme philosophique est bien plus large que la fraternité religieuse. Pour faire partie de la société chrétienne, pour entrer dans le royaume spirituel du Christ, il faut commencer par recevoir le baptême au nom de Jésus-Christ ; ceux qui ne sont point baptisés sont étrangers aux promesses, ils sont exclus du royaume de Dieu. La philosophie n'est plus une secte qui s'adresse à quelques initiés ; il suffit d'être homme pour avoir part à ses bienfaits.

Le cosmopolitisme du dix-huitième siècle est plus qu'une doctrine, c'est une réalité vivante. Il n'y a pas de spectacle plus étrange que celui de la France au siècle dernier. Jamais elle ne descendit plus bas dans le système politique de l'Europe que sous le long et honteux règne de Louis XV. Voltaire, qu'on accuse de n'être point patriote, parle, la rougeur au front, de cet abaissement du nom français ; il écrit : « Il me vient quelquefois des Anglais, des Russes, des Allemands, ils se moquent tous prodigieusement de nous. Vous ne savez pas ce que c'est que d'être Français en pays étranger. On porte le fardeau de sa nation, on l'entend continuellement maltraiter. » Qui croirait qu'une époque de décadence fût en même temps une époque de grandeur ? Cette France, si abaissée, si avilie, règne sur l'Europe par sa littérature. Quel est le vrai roi de France ? Est-ce le monarque qui se vautre dans la fange du Parc aux Cerfs, ou est-ce le philosophe qui trône à Ferney ? Voltaire est plus que roi, il a pour vassaux des princes qui viennent rendre hommage à leur suzerain. C'est Frédéric le Grand qui le dit : « Des souverains, des rois, des impératrices le comblèrent des marques de leur estime et de leur admiration (1). » L'impératrice de Russie, ajoute Condorcet, le roi de Prusse, ceux de Pologne, de Danemark et de Suède s'intéressaient à ses travaux, lisaient ses ouvrages, *cherchaient à mériter ses éloges*. Dans tous les pays, les grands, les ministres qui prétendaient à la gloire, briguaient les suffrages du philosophe de Ferney, lui confiaient

(1) Frédéric II. Éloge de Voltaire.

leurs espérances ou leurs craintes pour le progrès de la raison, leurs projets pour l'accroissement des lumières et la destruction du fanatisme (1). »

Voltaire est le souverain spirituel du monde civilisé ; mais c'est moins lui qui règne que la philosophie dont il est l'organe. Tandis que les rois de France confiaient l'éducation de leurs héritiers présomptifs à des évêques ou à des abbés, Catherine II proposa à d'Alembert de se charger de l'éducation de son fils. L'impératrice de toutes les Russies apprit que Diderot était obligé de vendre sa bibliothèque ; elle l'acheta pour la lui rendre. Puis elle appela le philosophe français auprès d'elle. Catherine II faisait sa cour à tous les grands écrivains qui illustraient la France, alors que son roi la déshonorait. Elle prodigua à Buffon les marques de son admiration avec une délicatesse de femme, en lui envoyant tout ce qui, dans ses vastes États, devait le plus exciter sa curiosité, et en recherchant par une attention ingénieuse les productions singulières qui pouvaient servir de preuve à ses opinions (2). Nous ne parlons point au figuré quand nous disons que la littérature française était une royauté au dix-huitième siècle. Les rois reçoivent des ambassadeurs : c'est, disent les publicistes, une des prérogatives de la puissance royale. Eh bien, au dernier siècle, les princes entretenaient à Paris des ambassadeurs littéraires : tel était Grimm, le spirituel correspondant de Diderot (3).

Quelle est la cause de cette domination universelle exercée par quelques hommes de lettres ? Leur empire ne date point du dix-huitième siècle. Déjà au dix-septième, alors que l'Europe se coalisait contre l'ambition de Louis XIV, elle acceptait sans résistance le joug de la littérature française. Macaulay dit qu'à cette époque la France avait une puissance plus étendue que celle du peuple-roi. Elle régnait sur tout le monde civilisé par les lettres. Il y a une marque de cette influence prodigieuse qui mérite que l'on s'y arrête. Les peuples, les grands du moins, négligeaient leur langue maternelle, ils l'oubliaient, pour ne parler que le français (4). On

(1) *Condorcet*, Vie de Voltaire.

(2) C'est *Condorcet* qui fait cette remarque dans la *Vie de Voltaire*.

(3) *Sismondi*, Histoire des Français, t. XVII, pag. 150 (édition de Bruxelles).

(4) *Macaulay*, The history of England, from the accession of James the second, t. I, chap. III (pag. 590 de l'édition de Leipzig).

a dit que la langue, c'est tout le peuple. Si la langue de l'Europe était française, les sentiments, les idées, devaient aussi être empruntés à la France. Voilà une monarchie universelle d'une nouvelle espèce qui se fonde au moment même où l'Europe repousse les entreprises ambitieuses de Louis XIV. Un philosophe allemand dit que c'était plutôt une république universelle (1); en effet ce n'est point la violence qui l'établit, mais bien la soumission volontaire. Aussi l'Europe resta-t-elle sous le charme de cette servitude, après que la domination de Louis XIV se fut écroulée.

Voltaire constate le fait de cette extension merveilleuse des lettres françaises; il en fait honneur au génie de la nation : « L'esprit de société, dit-il, est le partage naturel des Français : c'est un mérite et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens, et par là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agréments de la vie (2). » Voltaire rapporte à la sociabilité française l'influence que la France exerce par sa langue et par sa littérature. Il y a un côté léger, futile dans cette domination; Voltaire qui aime tant à rire et à railler, ne manque point de dire que les Français, ce peuple volage, règnent dans vingt climats divers par leurs modes; mais il ajoute que la France règne aussi par ses arts et par sa politesse, de même que jadis la Grèce servit d'exemple à l'univers (3). Lui, dont la souveraineté était reconnue dans toute la république des lettres, n'avait garde de dédaigner l'empire que les lettres exerçaient. Il écrit à d'Alembert : « Ce n'est ni à messieurs du parlement, ni à messieurs des convulsions, ni à nos généraux, ni à nos premiers commis qu'on doit cette influence. Une douzaine d'êtres pensants, à la tête desquels vous êtes, empêche que la France ne soit la dernière des nations (4). »

(1) Herder, *Adrastea*, I, *Begebenheiten des vergangenen Jahrhunderts*; Ludwig der XIV^{te}, n° 8.

(2) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. xxxii.

(3) Voltaire, *Ode sur le carrousel de l'impératrice de Russie* (1766). *Œuvres*, t. X, pag. 465, édit. de Renouard.

(4) Voltaire, *Correspondance avec d'Alembert*, 1765, n° 117.

Ainsi c'est par la pensée que la France règne sur le monde civilisé. Ce n'est pas à dire que les écrivains du dix-huitième siècle aient été des philosophes profonds. Même sur le terrain littéraire, l'Angleterre du dix-septième siècle aurait pu réclamer contre l'engouement que l'on témoignait pour les lettres françaises. Qui pourrait être comparé à Shakespeare ou à Milton ? Il faut donc qu'il y ait une raison, autre que le mérite littéraire ou philosophique, qui explique la singulière domination de la France au dernier siècle. Écoutons encore Voltaire : qui, mieux que lui, pourrait nous dire le caractère distinctif de la littérature dont il fut le monarque envié ?

Voltaire écrit au roi de Prusse : « Vous savez que je n'ai pas de prévention pour ma patrie ; mais j'ose assurer qu'elle est la seule qui élève des monuments à la gloire des grands hommes qui ne sont pas nés dans son sein (1). » C'est dire que la nation française a, au plus haut degré, l'esprit d'universalité, de cosmopolitisme qui seul explique le caractère essentiel de la révolution française. Dans sa lettre à l'Académie (2), Voltaire rappelle qu'il fut le premier qui fit connaître Shakespeare, le premier qui, en traduisant librement quelques morceaux en vers, fit connaître Pope, Dryden et Milton, le premier qui expliqua les éléments de la philosophie du grand Newton, le premier qui osa rendre justice à la sagesse de Locke. Dans une autre lettre à l'Académie (3), Voltaire ajoute : « Permettez-moi de vous répéter que j'ai passé une partie de ma vie à faire connaître en France les passages les plus frappants des auteurs qui ont eu de la réputation chez les autres nations. J'ai rendu justice à l'Anglais Shakespeare, comme à l'Espagnol Calderon, et je n'ai jamais écouté le préjugé national. »

C'est parce que Voltaire dédaignait les préjugés nationaux qu'on l'accusa « d'envisager toujours plus le genre humain que sa patrie », et on adresse le même reproche à tous les philosophes du dix-huitième siècle ; tous peuvent répondre comme Voltaire : « A l'exemple du grand Fénelon, j'ai embrassé tous les hommes dans mon esprit de tolérance, dans mon zèle et dans mon

(1) *Voltaire*, Correspondance avec le roi de Prusse, 9 mars 1747, n° 224.

(2) Lue le 25 août 1776 (*Mélanges littéraires*).

(3) De 1778, placée en tête de la tragédie d'Irène.

amour (1). » Est-ce à dire que Voltaire ait entendu absorber les nations dans l'humanité? Il a trop de bon sens pour méconnaître le sentiment naturel qui nous attache à la patrie; mais il ne veut point que ce sentiment dégénère en haines nationales, comme nous l'avons dit ailleurs (2). « Le véritable et solide amour de la patrie, dit-il, consiste à lui faire du bien et à contribuer à sa liberté autant qu'il nous est possible; mais disputer seulement sur les auteurs de notre nation, nous vanter d'avoir parmi nous de meilleurs poètes que nos voisins, c'est plutôt sot amour de nous-mêmes qu'amour de notre pays (3). »

II

La littérature est l'expression de la société. Si les écrivains français ont à un si haut degré l'esprit de cosmopolitisme, il faut que la nation française soit cosmopolite. C'est encore un fait que l'on nierait vainement, car l'histoire l'atteste. Au moyen âge, ses rois s'intitulaient les fils aînés de l'Église, et ils méritaient ce titre, la nation entière le méritait. Ce sont les Francs qui consolidèrent le catholicisme; ce sont encore les Francs qui fondèrent la papauté (4). Qui ignore que ce furent des hommes de race française qui se mirent à la tête des croisades? Qui ignore que les Européens sont encore aujourd'hui appelés en Orient du nom de Francs? Les Francs représentent donc, pour ainsi dire, toute la chrétienté. Pourquoi cette solidarité de la France et du catholicisme? Elle tient précisément au caractère d'universalité de la nation. Le catholicisme est la religion du monde entier : c'est du moins sa prétention. De même la race française confond ses destinées avec celles de l'humanité; en ce sens, elle est catholique par essence. Voilà pourquoi elle n'a pas accepté la réforme de Calvin. Au seizième siècle, le protestantisme avait les allures d'une secte étroite; or, la France n'entendait point devenir une secte, elle veut être de la religion de l'humanité.

(1) *Voltaire*, Un chrétien contre six juifs, XXI (dans les *Mélanges historiques*).

(2) Voyez le tome XII^e de mes *Études sur l'histoire de l'humanité*.

(3) *Voltaire*, Essai sur la poésie épique, chap. VIII.

(4) Voyez mon *Étude sur les Barbares et le catholicisme*.

A partir du dix-septième siècle l'influence de la religion sur le monde politique cesse. Le catholicisme ne parvient pas à absorber la réforme; dès lors il devient lui-même une secte. Un nouveau développement religieux se prépare, sous l'inspiration du christianisme réformé, et sous les auspices de la philosophie. La France est appelée à y jouer un grand rôle, celui de la propagande philosophique. Ce n'est pas qu'elle prenne l'initiative du mouvement, l'impulsion vient de l'Angleterre. Mais pour que le déisme anglais influe sur l'Europe, il faut que la France l'interprète et le répande (1). N'est-ce pas une marque évidente de cet esprit d'universalité, de ce prosélytisme que nous constatons comme le caractère particulier de la race française (2)?

Un écrivain, aussi hostile à la philosophie qu'à la Révolution, le comte de Maistre, a écrit une belle page sur le génie de la France; c'est dans la bouche d'un Russe parlant à un Français qu'il place ce magnifique éloge de la nation française : « Deux caractères vous distinguent de tous les peuples du monde, l'esprit d'association et celui de prosélytisme... Il me semble qu'un prophète, d'un seul trait de son fier pinceau, vous a peints d'après nature, il y a vingt-cinq siècles, lorsqu'il a dit : *Chaque parole de ce peuple est une conjuration*; l'étincelle électrique parcourant, comme la foudre dont elle dérive, une masse d'hommes en communication, représente faiblement l'invasion instantanée, j'ai presque dit fulminante, d'un goût, d'un système, d'une passion parmi les Français qui ne peuvent pas vivre *isolés*. Au moins, si vous n'agissiez que sur vous-mêmes on vous laisserait faire; mais le penchant, le besoin, la fureur d'agir sur les autres, est le trait le plus saillant de votre caractère. On pourrait dire que ce trait est *vous-mêmes*. Chaque peuple a sa mission : telle est la vôtre (3). »

Nous disions que le comte de Maistre écrit la glorification de la nation française. Pour mieux dire, il constate un fait, et son témoignage est considérable; car il est l'ennemi passionné de la philosophie et de la Révolution, c'est lui qui a inauguré la réaction

(1) Voyez le tome XII^e de mes *Études sur l'histoire de l'humanité*.

(2) « Toute solution sociale ou intellectuelle reste inféconde pour l'Europe jusqu'à ce que la France l'ait interprétée, traduite, popularisée. » *Michelet*. Introduction à l'histoire universelle.

(3) *De Maistre* (le comte), Soirées de Saint-Pétersbourg, VI^e Entretien.

contre l'une et contre l'autre. Tout en proclamant que la France exerce une véritable magistrature sur l'Europe, il ajoute qu'elle en a abusé de la manière la plus coupable. De Maistre applaudit à cette influence merveilleuse, aussi longtemps que la France fait la propagande au profit du catholicisme; il la flétrit depuis qu'elle s'en sert pour répandre des doctrines philosophiques et des principes révolutionnaires, ce qu'il appelle *démoraliser l'Europe*. Ce serait peine perdue de discuter avec le chef de la réaction sur la valeur de la philosophie, et sur la vérité de la déclaration des droits : les hommes du passé n'écoutent point la raison, il n'y a que la puissance des faits, c'est à dire l'action de Dieu sur l'humanité, qui soit capable de les convertir. Mais bien qu'il repousse la Révolution, le comte de Maistre ne va pas, comme nos réactionnaires, jusqu'à dénigrer une grande nation. Il reconnaît la *magistrature* que la France exerce sur l'Europe; il avoue que Dieu lui a donné, pour accomplir sa brillante destinée, deux instruments avec lesquels elle remue le monde, sa langue et son prosélytisme. La puissance, la monarchie de la langue française est visible. Quant au prosélytisme, il est connu comme le soleil; depuis la *marchande de modes* jusqu'au philosophe, c'est la partie saillante du caractère français (1).

Le comte de Maistre ne dissimule point ce qu'il y a de petit, de ridicule même dans le prosélytisme de la race française : cela ne l'empêche point d'y voir une *fonction* divine, une *mission*. Vainement dit-on que le prosélytisme tient à la vanité d'une nation qui aime à se donner en spectacle. Nous ne nions point la vanité française. Que les orateurs sacrés reprochent ce vice aux fidèles, rien de plus juste (2), mais le philosophe doit savoir si la vanité n'est point le défaut d'une qualité; or, pour la France, la chose est évidente; si elle aime à représenter, dit Herder, si elle aime à être sur la scène, elle aime aussi à jouer un grand rôle, et ce rôle elle l'a eu dans tout le cours de l'histoire (3). Puisque le prosély-

(1) *De Maistre*, Considération sur la France, chap. II.

(2) *Massillon* (Petit Carême, sermon sur les exemples des grands) dit que la France est en spectacle à l'Europe, plus qu'aucune autre nation.

(3) *Herder*, Briefe zur Beförderung der Humanität, n° 44; *Idem*, Zur Geschichte der Menschheit, XIX, 3.

c'est le signe divin de sa mission il importe d'en pénétrer le principe.

Au dix-huitième siècle, la philosophie s'appelait *humanité*, c'est à dire, amour des hommes. Cet amour était-il vrai? ou n'était-ce que représentation, vanité? Voltaire qui ne flatte pas les Welches, dit que le peuple français « est né pour aimer (1) ». Rousseau, qui se moquait volontiers de la philanthropie des philosophes, ne prend pas au pied de la lettre les formules de la politesse française, il convient qu'elles sont exagérées et partant peu sincères; toutefois, il ajoute : « Le Français est naturellement bon, ouvert, hospitalier, bienfaisant... J'aime la nation française... Protecteurs de l'étranger, les Français lui passent même la vérité qui les blesse, et l'on se ferait lapider à Londres si l'on y disait des Anglais la moitié du mal que les Français laissent dire d'eux à Paris (2). Je l'ai vue de près, cette heureuse et brillante nation; je l'ai vue paisible au milieu de la guerre, et livrée à cette charmante douceur de caractère qui en tout temps lui fait recevoir également bien tous les peuples du monde, et rend la France, en quelque manière, *la patrie commune du genre humain. Tous les hommes sont les frères des Français* (3). »

Ainsi le cosmopolitisme français est une vraie religion, la religion de la fraternité, c'est la religion de Jésus-Christ. Mais la fraternité de la France est plus large; ses philosophes ne disent point : « *Celui qui croira sera sauvé, celui qui ne croira point ne sera pas sauvé.* » Ils disent que tout homme sera sauvé. De même la nation française ne limite pas son affection à des races élues, elle l'étend à tous les hommes, par cela seul qu'ils sont hommes. Voilà le principe de son prosélytisme. Qu'après cela les passions et les faiblesses humaines jouent leur rôle dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, faut-il s'en étonner? Il n'y a point d'homme-Dieu, il n'y a point de peuple-Dieu. L'imperfection est la loi de tout ce qui tient à l'humanité.

(1) Voltaire, Épître 220, à Paris.

(2) Rousseau, la Nouvelle Héloïse, 2^e partie, lettre 14; 5^e partie, lettre 5.

(3) Rousseau, les Prisonniers de guerre (écrit en 1745).

III

Maintenant nous comprendrons pourquoi c'est la France qui a fait la Révolution. La Révolution s'est accomplie au nom des *droits de l'homme*. Or, les Français sont la plus *humaine* des nations. La Révolution avait pour mission de régénérer non seulement la France mais toute l'Europe; il fallait donc, pour l'accomplir, une nation sympathique, dévouée, et prête à se sacrifier pour les grands intérêts de l'humanité. Ne sont-ce point là les qualités qu'amis et ennemis reconnaissent aux Français? Un historien français va répondre à notre question. Nous n'acceptons pas tout ce que dit M. Michelet de sa nation; c'est une hymne bien plus qu'une histoire, mais la poésie a aussi sa vérité, et la plus haute de toutes, car c'est la vérité éternelle qu'elle chante. Qu'importe que la réalité soit si loin de l'idéal? Nous n'en devons pas moins poursuivre l'idéal. Écoutons M. Michelet : « Nous sommes les fils de ceux qui, par l'effort d'une nationalité héroïque, ont fait l'ouvrage du monde, et fondé, pour toute nation, l'évangile de l'égalité... Si l'on voulait entasser ce que chaque nation a dépensé de sang et d'or, et d'efforts de toute espèce, pour les choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde, la pyramide de la France irait montant jusqu'au ciel... Son histoire est celle de l'humanité... Pour tout homme, dit un philosophe américain, le premier pays c'est sa patrie, le second c'est la France. Mais combien d'hommes aiment mieux de vivre ici que dans leur pays? Dès qu'ils peuvent un moment briser le fil qui les tient, ils viennent, pauvres oiseaux de passage, s'y abattre, s'y réfugier, y prendre au moins un moment de chaleur vitale. Ils avouent tacitement que c'est ici la *patrie universelle*. Cette nation, considérée ainsi comme l'asile du monde, est bien plus qu'une nation, c'est la *fraternité vivante* (1). »

A côté de cette effusion du patriotisme français, que les ennemis de la France prendront pour une vanité excessive, il est bon de citer les paroles d'écrivains étrangers. Kant, le penseur solitaire,

(1) Michelet, le Peuple, chap. iv et v de la 5^e partie.

le froid philosophe, est, au fond, d'accord avec M. Michelet. Lui aussi dit que ce qui caractérise la race française, c'est la sociabilité, l'expansion, le besoin de communiquer ses pensées et ses sentiments. Kant ne se fait pas illusion sur les défauts de la nation dont il trace le portrait, mais il ne va point chercher la raison de ses belles qualités dans un vice, la vanité; il croit, comme Rousseau, comme M. Michelet, que les Français sont portés à aimer tous les hommes, et que ce qui les distingue entre tous les peuples c'est leur humanité, leur philanthropie (1). Un illustre historien complétera le tableau : « Je mis le pied avec enthousiasme sur le sol de la France, dit Jean de Müller. Aucune nation, depuis les Romains, n'a eu une pareille influence sur le monde. N'est-ce pas la noble race des Francs qui a sauvé l'Europe du joug de la barbarie musulmane? N'est-ce pas à elle que l'Allemagne doit sa civilisation? N'est-ce pas elle qui a répandu les sciences et les arts dans tous les pays? Et voilà que Dieu élit ce peuple prédestiné pour abattre l'édifice vermoulu de la vieille société, et pour inaugurer une ère nouvelle de l'humanité (2). »

Est-ce à dire qu'il faille sanctifier la France? Est-il vrai qu'elle soit tout dévouement, désintéressement, abnégation? Les écrivains français idolâtrèrent leur patrie. La France, s'écrie M. Michelet, est le verbe de l'Europe : « Le monde moral eut son verbe dans le christianisme, fils de la Judée et de la Grèce; la France explique le verbe du monde social que nous voyons commencer (3). » Si la France est le Christ, son existence entière doit être un sacrifice incessant aux grands intérêts de l'humanité. L'histoire nous la montre, il est vrai, guerrière, conquérante. Mais, dit M. Michelet, « l'amour des conquêtes n'est que le prétexte de nos guerres, nous-mêmes nous y sommes trompés. Le prosélytisme en est le plus ardent mobile. Le Français veut surtout imprimer sa personnalité aux vaincus, non comme sienne, mais comme type du bon et du beau; c'est sa croyance naïve; il croit lui qu'il ne peut rien faire de plus profitable au monde que de lui donner ses

(1) Kant, Anthropologie, § 87. (*Werke*, t. X, pag. 352, édition de Leipzig de 1859.)

(2) Müller, Briefe an Bonstetten, 8 mai 1801. (*Werke*, t. XXX, XVI, pag. 214; édition in-18.)

(3) Michelet, Introduction à l'histoire universelle.

idées, ses mœurs et ses modes. Il y convertira les autres peuples, l'épée à la main, et après le combat, moitié fatuité, moitié sympathie, il leur exposera tout ce qu'ils gagnent à être français. Ne riez pas : celui qui veut invariablement faire le monde à son image finira par y parvenir. Les Anglais ne trouvent que simplicité dans ces guerres sans conquête, dans ces efforts sans résultat matériel. Ils ne voient pas que nous ne manquons le but mesquin de l'intérêt immédiat que pour en atteindre un plus haut et plus grand. L'assimilation universelle à laquelle tend la France, n'est point celle qu'ont rêvée dans leur politique égoïste et matérielle l'Angleterre et Rome ; c'est l'assimilation des intelligences, la conquête des volontés. Qui jusqu'ici y a mieux réussi que nous ? »

Cette glorification de la France ne confond-elle pas ce que les hommes veulent et ce que Dieu veut ? Oui, les Français sont une race guerrière, avide de combats et de conquêtes ; mais où est le conquérant qui verse son sang pour une idée ? On disait jadis que les Romains avaient conquis le monde pour le civiliser. Personne ne croit plus à ces généreux sentiments du peuple-roi. Il est cependant très vrai que les victoires des légions eurent une mission civilisatrice. Mais c'est l'œuvre de Dieu. Si l'on se place au point de vue des passions humaines, il est faux de dire que Rome ait couvert la terre de ruines et de sang pour le bonheur des peuples vaincus ; mais cela est vrai au point de vue providentiel. N'en serait-il pas de même de la France ? Les armées de la République n'étaient point composées de saints, et les administrateurs de l'empire n'ont point laissé des souvenirs d'abnégation et de charité. En définitive, néanmoins, la France n'a pas profité de ses conquêtes ; elle a versé son sang pour les peuples qu'elle prétendait assujettir. Au point de vue humain, les écrivains français ont tort : ils flattent leur nation, et il ne faut pas flatter une race qui n'est déjà que trop vaine. Au point de vue providentiel, ils ont raison. En ce sens, nous dirons avec Balanche :

« Ce n'est pas par hasard que le roi de France reçut le nom de *fils aîné de l'Église*, c'est à dire fils aîné de la société européenne. Le titre est le signe de ce qui est, la manifestation d'un fait non contesté. Le roi de France gouverne donc un peuple qui fut et sera toujours le chef des peuples modernes. Et c'est encore la

Providence de Dieu qui nous a donné cette langue dont tous les caractères affectent l'universalité... Il est impossible de nier la magistrature éminente attribuée à la nation française sur tous les peuples de l'Europe, puisqu'elle est prouvée par les excès mêmes où elle est souvent tombée, puisqu'elle est revêtue d'un signe extérieur, l'universalité de la langue (1). »

(1) *Battonche*, Essai sur les institutions sociales. (*Œuvres*, t. II, pag. 25 et 36.)

CHAPITRE II

COSMOPOLITISME DE LA RÉVOLUTION

§ 1. Liberté universelle

N° 1. *Les constituants*

Les historiens de la Révolution séparent l'époque constitutionnelle du régime républicain. A les entendre, on dirait qu'il y a un abîme entre les hommes de 89 et les hommes de 93. L'abîme n'est-il pas imaginaire ? Ne sont-ce pas des intérêts de parti, des passions politiques qui ont établi cette séparation profonde entre la Constituante et la Convention ? Les uns veulent écarter tout souvenir d'une république dont le court règne fut signalé par d'épouvantables excès ; les autres, pour effacer ces taches, ou du moins pour les couvrir, exaltent les principes et les promesses de 93, en les plaçant infiniment au dessus de l'inconséquente transaction de 89. C'est attacher, nous semble-t-il, trop d'importance aux formes. Les formes diffèrent, il est vrai ; mais si l'on pénètre au fond des idées, on trouve que les principes étaient les mêmes et les espérances identiques. Cela est certain pour le rôle extérieur de la Révolution. Il y a des problèmes de politique constitutionnelle sur lesquels les montagnards ne sont point d'accord avec les constituants ; mais quand ils parlent à l'Europe, le langage et les idées se ressemblent au point que l'on croit entendre les mêmes hommes. Ne serait-ce pas là une marque de

la mission providentielle de la Révolution? Lui demander une organisation définitive de l'humanité, c'est trop exiger. Il fallait avant tout détruire le passé, faire table rase. Entreprise gigantesque, quand on songe que l'Europe entière était encore engagée dans les liens de la vieille royauté et de la vieille religion.

Il y a une admirable unité d'efforts dans la guerre faite à l'ancien ordre social. Tous les hommes de la Révolution sentent que ce n'est pas seulement la France qui est en jeu, que les destinées du genre humain sont en cause. Tous sont convaincus que la Révolution inaugure une ère nouvelle pour l'humanité, bien qu'ils ne se rendent pas un compte très clair de ce que sera cette nouvelle ère. C'est une aspiration d'affranchissement, de liberté universelle. Assistons aux premières manifestations des espérances infinies qui agitaient les âmes. Il n'y a pas de plus beau moment dans l'histoire. On plaçait l'idéal si haut que les déceptions étaient inévitables. Mais les réactions passent et la liberté renaîtra plus forte, parce qu'elle aura souffert, car les souffrances fortifient les hommes et les idées.

I

A peine les états généraux sont-ils convoqués, que l'enthousiasme s'allume. Chose remarquable! C'est un prêtre catholique qui annonce les grandes destinées de la Révolution. A la veille de 89, l'abbé Fauchet publia un ouvrage sur la *Religion nationale*; il se termine par un discours au roi et aux états généraux : « Le moment de la régénération, dit-il, est arrivé... Dans les conseils qui règlent l'univers, *vous êtes les ministres de la Providence pour la première instauration des hommes sur le vrai plan de l'ordre social... Augustes modérateurs des destins du monde, remplissez ce grand ministère du bonheur universel. Que de vils intérêts ne divisent pas les ordonnateurs de la première des nations, les arbitres de la concorde du genre humain!* » Ces aspirations sont bien vagues et mêlées de véritables rêveries. L'abbé démocrate fondait la régénération de l'humanité sur le catholicisme ramené à la démocratie : « *La catholicité parfaite de la France, cette catholicité pure qui n'est que la pleine fraternité, préparera celle*

des nations, et fera régner enfin, sur le *genre humain régénéré*, la morale de l'amour et la paix du bonheur (1). »

Attendre du catholicisme la régénération de l'humanité, voilà certes une étrange illusion. L'Église allait donner un cruel démenti à ces espérances, en faisant une guerre à mort aux principes de 89. Il est vrai que l'abbé Fauchet demandait aussi la régénération du catholicisme, mais c'était une nouvelle impossibilité : comment une Église immuable et qui se prétend infailible se transformerait-elle ? Nous n'insisterons pas sur ces inconséquences. La Révolution est moins la formule d'une ère nouvelle qu'une prophétie des destinées futures de l'humanité. Et les prophètes voient-ils d'une façon claire et précise ce qui arrive ? Bien qu'animés d'un esprit divin, ils sont hommes, et ils ne peuvent se dépouiller de leurs préjugés et de leurs erreurs. Mais les hommes et les idées marchent vite en temps de révolution. Une année s'écoule. Nous sommes en 1790. Une société se fonde à Paris, sous le nom de *Cercle social*. Chose inouïe ! Les catholiques, des prêtres même, y donnent la main aux franc-maçons. Le *Cercle* se proposait, comme but, d'opérer la confédération universelle des amis de la vérité. Fauchet prononça le discours d'inauguration, en présence de quatre à cinq mille personnes. Son discours est remarquable, comme expression des idées de l'époque (2).

« Une grande pensée nous rassemble, dit l'abbé Fauchet : il s'agit de commencer la *confédération des hommes*, de rapprocher les vérités utiles, de les lier en un *système universel*, de les faire entrer dans le *gouvernement des nations*, et de travailler, dans un *concert général de l'esprit humain*, à composer le *bonheur du monde*. » Telles étaient les aspirations infinies des hommes de 89. Ce n'est certes pas un patriotisme gaulois qui les animait ; on peut à peine dire qu'ils songeaient à la France, sinon pour lui donner l'initiative du mouvement qui allait régénérer le monde. Pour la première fois, depuis que les sociétés politiques existent, une nation se préoccupe des destinées et du bonheur des autres.

(1) *Fauchet* (l'abbé), *la Religion nationale*. (Paris, 1789), pag. 289.

(2) Il se trouve dans l'Histoire parlementaire de la Révolution française de *Buchez et Roux*. t. VII pag. 449.

Quel était encore en 89 l'esprit de tous les législateurs? Fauchet répond que partout les peuples sont enfermés dans leurs limites, comme dans les murs d'une forteresse ou d'une prison : « Les lois ont oublié l'amitié qui unit les hommes, pour ne s'occuper que de la discorde qui les divise. Aucune encore n'a pris pour base sociale que l'homme est un être aimant; toutes ont supposé, au contraire, que l'homme est égoïste et adversaire de ses semblables. En conséquence, elles ne se sont occupées que de séparer les peuples et de les isoler... Après avoir casé ainsi à part tous ces animaux supposés féroces, elles ont dit : les autres nations vous sont étrangères, soyez toujours prêts à les regarder comme ennemies. » Que résulte-t-il de cette belle politique? « C'est que l'univers entier est dans un état continuel de guerre; au dedans des empires, chaque homme l'un contre l'autre, et au dehors, chaque nation contre toutes. »

L'abbé Fauchet a raison de flétrir cette politique de haine et de guerre. Il a raison d'appeler les hommes à s'unir; ils s'étonneront un jour de s'être haïs pendant des siècles et de s'être déchirés comme des bêtes sauvages. Mais comment unir les peuples, alors que les lois et les faux intérêts qu'elles ont créés les divisent? Une religion d'amour formera le lien universel du genre humain. L'abbé révolutionnaire trouve cette religion dans l'Évangile : « Je ne parle pas en prêtre, s'écrie-t-il, je parle en homme. L'Évangile rapporte tout à l'amour. Il divinise ce sentiment en le réduisant à l'égalité, à l'unité entre Dieu et toute la famille humaine sans exception. » Fauchet ne se dissimule pas que les théologiens ont élevé sur cette base d'union et d'amour un édifice de haine et de discorde. Il répudie leur héritage; il a pour la théologie la même aversion que les philosophes. L'abbé de 89 accuse les hommes d'Église d'être les despotes des consciences, les fauteurs des tyrans et les boute-feux des nations : ce sont eux, dit-il, qui ont faussé l'Évangile et qui l'ont empêché de conquérir l'univers.

Nous ne prendrons point la défense des théologiens. Le christianisme traditionnel ne répond guère à l'idéal que l'abbé Fauchet se fait de la doctrine évangélique. Il est devenu le principe de la division la plus funeste, celle qui sépare les hommes en croyants et non croyants, en élus et damnés. La foi vicie la

charité, or c'est la foi qui fait l'essence de la religion chrétienne plutôt que la charité. En répudiant la foi qui divise, et en exaltant la charité qui unit, les hommes de 89 inauguraient une nouvelle religion : « Il ne peut y avoir qu'une religion vraie, dit notre abbé, c'est celle qui dit aux hommes : Aimez-vous. » L'orateur prêche l'unité par l'amour; il s'écrie : « Charme de l'unité! empare-toi de nos âmes, vivifie nos cœurs, divinise nos volontés. Allons ensemble au bonheur, séduisons tous les peuples par un invincible attrait, et conquérons l'univers pour le rendre heureux. »

Cet idéal est-il celui de l'Église? Elle veut l'unité, mais elle la poursuit à la façon de Rome païenne; si elle tient à unir les peuples, c'est pour les dominer. Voilà pourquoi, comme le dit Fauchet, elle échoua. Les hommes de 89 eurent raison de répudier une religion qui avait dressé des bûchers. Ils s'inspirèrent à une source plus pure, plus généreuse, à l'humanité du dix-huitième siècle. C'était la religion des philosophes, ce fut aussi la religion de la Révolution. Cela explique l'ardeur du cosmopolitisme révolutionnaire. Il eut la force d'une propagande religieuse, parce qu'il était réellement une religion. Le christianisme a aussi, au plus haut degré, le zèle du prosélytisme; mais les héroïques efforts de la charité sont neutralisés par l'étroitesse de la foi. La propagande révolutionnaire sera plus puissante, parce que sa foi se confond avec la charité.

II

Entrons dans le monde politique, nous y trouverons les mêmes tendances. C'est Lafayette qui proposa la cocarde tricolore pour la garde nationale de Paris. En présentant à l'hôtel de ville le projet d'organisation, il dit : « Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde (1). » Ce n'est pas à la conquête que Lafayette songeait en prononçant ces paroles : en 90, les trois couleurs étaient le symbole de la liberté et non de la guerre; c'est donc la liberté, ce sont les principes de 89 qui, dans la

(1) *Lafayette, Mémoires*, t. IV, pag. 52.

croissance des constituants, devaient s'étendre à toute la terre. Telle était la conviction générale. Nous venons d'entendre un homme de sentiment. Voici un esprit politique et un des plus fermes; cela n'empêche point Mirabeau d'avoir son enthousiasme. Les aristocrates répudiaient les trois couleurs, ils n'en voulaient point pour la marine, où dominait la noblesse. Alors le grand orateur s'écria : « Votre folle présomption sera déçue; vos sinistres présages, vos hurlements blasphémateurs seront vains. *Elles vogueront sur les mers, les couleurs nationales; elles obtiendront le respect de toutes les contrées, non comme le signe des combats et de la victoire, mais comme celui de la sainte confraternité des amis de la liberté sur toute la terre, et comme la terreur des conspirateurs et des tyrans* (1). »

La Révolution avait des ennemis sur tous les trônés; mais elle comptait aussi des amis partout où il y avait un homme à qui la liberté était chère. En l'honneur de la philosophie, il faut dire que ce furent les libres penseurs qui inaugurèrent la sainte alliance des peuples. Condorcet écrit à Priestley : « Il se forme actuellement en Europe une ligue contre la liberté générale du genre humain; mais depuis longtemps il s'en forme une autre, occupée de propager et de défendre cette liberté, sans autres armes que la raison, et celle-ci doit triompher. » Quelle est cette ligue? C'est celle de la liberté et de la vérité, et ce sont les philosophes qui la dirigent : or, la vérité est éternelle; elle doit vaincre l'erreur, sinon elle ne serait point la vérité. « Les hommes de génie, dit Condorcet, soutenus de leurs disciples, mis en balance avec la tourbe des intrigants corrompus, instruments ou complices des tyrans, doivent finir par l'emporter sur elle. *Ce beau jour de la liberté universelle lura pour nos descendants, mais du moins nous en aurons vu l'aurore, nous en aurons goûté l'espérance* (2). »

C'est l'idée de cette sainte confraternité des libres penseurs, à quelque nation qu'ils appartiennent, qui inspira à l'Assemblée législative un de ses plus beaux décrets. Des habitants de Paris vinrent demander le titre de citoyen français en faveur des

(1) *Moniteur* du 22 octobre 1790.

(2) Lettre de *Condorcet* à *Priestley*, du 30 juillet 1791. (*Moniteur*, du 5 août 1791.)

étrangers qui par leurs écrits avaient défendu la cause de la liberté. Le président de l'Assemblée, en répondant aux pétitionnaires, établit un parallèle entre la politique de la royauté et celle de la Révolution : « L'orgueilleuse bienfaisance de Louis XIV allait chercher des adulateurs dans les savants des cours étrangères, et leur payait l'encens qu'il en recevait avec le sang et la sueur du peuple. La France libre est satisfaite d'associer à sa gloire les grands hommes qui ont osé parler le langage de la liberté et de l'égalité, au milieu de leurs concitoyens esclaves ; elle leur déclare son estime en leur disant : *Vous êtes citoyens français.* » Cette proposition fut vivement applaudie : « Les philosophes de Paris, dit un orateur, demandent la naturalisation pour les philosophes étrangers, pour inaugurer l'*affranchissement général des nations*. Ce sera comme le prélude de la grande catastrophe qui doit nous offrir le spectacle d'un *monde libre* et d'un univers sans trône... » La proposition des citoyens de Paris répondait si bien aux vœux de l'Assemblée, que Vergniaud demanda qu'elle fût votée sans discussion : « Parmi les lois que vous avez rendues, dit-il, il n'en est peut-être pas de plus capable de transmettre à l'Europe la gloire de cette assemblée, que le décret par lequel vous accueillerez sur-le-champ et unanimement la pétition qui vient de vous être faite. Et cependant on en demande le renvoi à une commission extraordinaire ! Comme si nous pouvions balancer de donner, d'offrir même le titre de citoyen français à des hommes qui veulent la *liberté du monde*... Quel moyen plus sûr, plus efficace, d'assurer la liberté française, que d'associer à vos dangers les philosophes des nations étrangères qui ont pris sa défense ? » La proposition trouva quelque contradiction dans l'esprit exclusif du vieux patriotisme ; alors le fougueux Chabot s'écria : « Quand vous avez voulu être libres, vous avez juré la liberté de tout le globe ; vous avez donc voulu délivrer le genre humain tout entier. » Le décret fut rendu à l'unanimité (1).

Les assemblées nationales étaient l'organe fidèle de l'esprit qui animait la France au dix-huitième siècle. On dédaigne aujourd'hui les généreuses idées de 91 ; des pygmées, qui se croient

(1) *Moniteur* du 26 août 1792.

grands parce qu'ils sont placés sur les épaules des géants de 89, font la leçon aux hommes qui écrivirent la *Déclaration des droits*. Eh! qu'importe que l'Assemblée constituante se soit trompée en établissant une chambre unique? Qu'importe qu'elle se soit trompée en affaiblissant outre mesure le pouvoir royal? Ces erreurs, si erreur il y a, n'empêchent point que l'œuvre des constituants ne soit immortelle. Nos politiques sourient de pitié quand ils lisent dans le *Moniteur* de 1791 que le club du Cercle social publia une édition polyglotte de la Constitution française, « comme étant l'ouvrage immortel de la raison humaine et destiné comme tel à tout le genre humain (1). » Telle était, en effet, l'espérance avouée des législateurs français (2). Est-ce vanité gauloise? Qu'importe encore que de petites passions se soient mêlées aux grandes pensées? Toujours est-il que l'inspiration était vraie. Oui, l'Assemblée nationale travailla pour l'humanité, bien que la Constitution de 91 n'ait point duré un an. Les formes passagères disparaissent; les principes d'une éternelle vérité proclamés en 89 resteront. Et, comme le prophétisèrent Lafayette et Mirabeau, ils feront le tour du globe. Déjà la prédiction s'accomplit. Si l'Europe continentale jouit de quelque liberté, n'est-ce point à la France qu'elle la doit? Ne vivons-nous pas du pain de vie distribué en 89?

III

L'Assemblée législative nourrissait une ambition tout aussi vaste. Elle était appelée à donner des lois nouvelles à la France libre, et on espérait, pour mieux dire, on était convaincu que ses décrets profiteraient à tout le genre humain. Au mois d'octobre 1791, l'abbé Grégoire rédigea une adresse à l'Assemblée, au nom des jacobins, qui à cette époque étaient encore les *amis de la constitution*. C'est un témoignage remarquable de l'opinion publique. On s'attendait à une coalition générale de l'Europe monarchique contre la Révolution : « Cent mille esclaves, dit-on,

(1) *Moniteur* du 10 octobre 1792.

(2) L'abbé Andrieux, député à l'Assemblée législative, dit que le code du peuple français deviendra *inmanquablement* le code du genre humain. (*Moniteur* du 9 octobre 1791.)

doivent descendre du nord pour sonner parmi nous le tocsin de la mort... C'est ici la guerre des rois contre les nations, des oppresseurs contre les opprimés : les despotes savent qu'un peuple occupé au dehors ne peut faire de révolution au dedans, et que, si la nôtre n'est pas étouffée, elle va rapidement parcourir la terre... Les tyrans ont plus à craindre de la déclaration des droits, que nous de leurs boulets. Dites aux peuples qu'ayant renoncé au brigandage des conquêtes, vous ferez cause commune avec toutes les nations résolues à secouer le joug, pour ne dépendre que d'elles-mêmes... L'impulsion est donnée... Il semble que les temps sont accomplis, que le volcan de la liberté va faire explosion, et opérer la résurrection politique du globe. *Vous travaillez donc pour la famille du genre humain; à mesure que vous déblaïerez ce fatras des lois antiques, dont la barbarie est inaliïable avec nos mœurs; à mesure que l'art social perfectionnera nos lois, elles deviendront la propriété du monde entier. Puisse le génie de la liberté embrasser bientôt l'universalité des régions, y faire asseoir la paix à côté des vertus, et par les liens d'une sainte fraternité, unissant tous les hommes, hâter le moment où il n'y aura plus de peuples étrangers (1)! »*

Le vieux monde ne comprenait rien à l'enthousiasme révolutionnaire; il cria à la folie. Au moment où l'Assemblée nationale discutait la constitution, il y avait à Paris un ambassadeur de la république de Venise. Les Italiens ont toujours été des politiques déliés; l'envoyé vénitien vit très bien ce qu'il y avait de défectueux dans le code de 91; mais ce qui l'ébahissait surtout, c'est que la Constituante se croyait la législatrice du monde entier : « C'est du délire, s'écrie-t-il (2). » Tel était l'avis de tout ce qu'il y avait de sages en Europe. Quand Jésus-Christ et ses apôtres prêchèrent le royaume de Dieu, le vieux monde cria aussi à la folie, et en un certain sens, le Christ et ses disciples méritaient ce dédain. N'annonçaient-ils pas que la fin des choses était instante? et leurs prédictions n'étaient-elles pas démenties à chaque minute qui s'écoulait sans que de nouveaux cieux vinssent remplacer les

(1) *Moniteur* du 4 octobre 1791.

(2) Rapport fait par l'envoyé vénitien au sénat, le 2 décembre 1790. (*Daru*, Histoire de la république de Venise, t. VIII, pag. 17, liv. xxxvi.)

anciens? Néanmoins, le Christ et ses disciples avaient raison. Le vieux monde était réellement mourant, et Jésus-Christ inaugurait une ère nouvelle. Il ne comprenait pas, ou il comprenait mal, ce que devait être cette époque messianique, mais Dieu qui l'avait envoyé comprenait, et ce qu'il a voulu s'est accompli. Un nouveau monde s'est formé; on l'appelle l'ère chrétienne, bien que les premiers chrétiens aient attaché un tout autre sens à la prédication de la *bonne nouvelle*. Il en est de même de l'Évangile de 89. Il ne s'est pas réalisé comme les premiers révolutionnaires s'y attendaient. Toutefois, il s'est réalisé; les vieilles idées se sont transformées, et ont fait place à la liberté et à l'égalité.

L'ancien monde reposait sur la division hostile des nations. Cette hostilité paraissait si naturelle, si fatale, que les politiques l'avaient élevée à la hauteur d'une théorie. Il en résultait que le patriotisme était un sentiment exclusif, haineux; pour aimer sa patrie il fallait haïr le genre humain. Nous avons entendu les philosophes du dix-huitième siècle flétrir ce prétendu amour qui ne respirait que la haine. Leurs sentiments sont aussi ceux des révolutionnaires. En 1791, Brissot écrivait : « L'esprit *national* mène droit à l'*égoïsme* et à l'*esclavage*. La *patrie* d'un vrai philosophe est l'*univers* (1). » C'était dépasser le but; car, prise à la lettre, cette maxime détruirait la patrie; or, ce qu'il fallait détruire, ce n'est point l'idée de patrie, c'est le patriotisme antique. Telle était bien l'idée qui inspirait la Révolution. Nous avons cité le décret de l'Assemblée législative qui accorda le titre de citoyen français à des philosophes étrangers. Thomas Payne était du nombre. Élu membre de la Convention nationale, il écrivit au peuple français : « Je sens augmenter mon *bonheur*, en voyant briser les *barrières* qui limitaient le *patriotisme* et le circonscrivaient dans *certaines parties de la terre*, et attachaient au sol, comme un objet de végétation, le titre de *citoyen* (2). »

Les idées nouvelles pénétraient dans la conscience générale, pour mieux dire elles en étaient l'expression; c'étaient les philosophes qui les avaient répandues dans le monde lettré. Nous en

(1) Le *Patriote* de Brissot, du 4 octobre 1791.

(2) *Thomas Payne*, Lettre au peuple français (Recueil de divers écrits de Thomas Payne, pag. 528).

citerons un témoignage intéressant. On lit dans le *Dictionnaire de la Constitution et du gouvernement français*, ouvrage destiné au grand public, la définition suivante du *patriotisme* : « Trop longtemps le patriotisme ne fut qu'un attachement aveugle au pays où l'on était né, un sentiment exclusif auquel chaque peuple immolait tout ce qui n'était pas lui ; de là ces haines qui divisèrent les nations, ces guerres par lesquelles elles se détruisirent les unes les autres... C'est le patriotisme qui naguère disait à un Français, en lui montrant un Anglais, à un Anglais en lui montrant un Français : Voilà ton ennemi, l'intérêt de ta patrie te commande de le haïr. C'est au nom du patriotisme que nous voyons encore les peuples de l'Europe se ruer aveuglément les uns sur les autres, pour emporter l'exécration honneur d'élever leur puissance, ou plutôt celle des despotes qui les dominent, au dessus de celle des nations qu'ils auront soumises ou ruinées... Pour nous, qui venons d'asseoir notre gloire sur le respect des droits inviolables des hommes et des nations, nous n'irons plus chercher dans leur ruine ou dans leur abaissement les moyens de notre élévation ; nous ne pouvons plus voir dans l'asservissement des autres peuples la source d'aucune véritable grandeur. Le patriotisme n'est plus pour nous la haine des hommes qui ne sont pas nés nos compatriotes, nous leur avons juré la paix ; ce n'est plus un amour exclusif pour le coin de la terre qui nous a vus naître... Le patriotisme qui se signale par la violation des droits sacrés de l'humanité et de la justice, à l'égard des autres peuples, n'est point une vertu, c'est une détestable erreur à laquelle presque toutes les nations sont encore livrées. Quand les lois immuables de la nature seront le fondement de la constitution de tous les peuples, alors ils seront libres, alors les hommes n'auront qu'une seule patrie, la terre entière ; alors le patriotisme (ce mot deviendra ignoré) ne sera autre chose que l'amour général de l'humanité (1). »

Il y a de l'exagération dans ce cosmopolitisme. Non, le mot de patriotisme ne disparaîtra point de la langue, pas plus que l'idée de patrie ne sera jamais effacée. Non, l'homme ne choisit pas sa

(1) *Dictionnaire de la Constitution et du gouvernement français*, au mot *patriotisme*. (Moniteur du 20 décembre 1791.)

patrie, c'est Dieu qui la lui donne, et qui par cela même lui impose des devoirs particuliers envers la société au milieu de laquelle il le place. Mais par son excès même, le cosmopolitisme révolutionnaire témoigne pour la révolution. Dans les premières aspirations de cette grande époque, il n'y avait rien qui ne fût généreux, désintéressé. La France croyait sincèrement travailler au bonheur de l'humanité en régénérant sa constitution. Les hommes positifs crieront au donquichotisme; qu'importe? Nous acceptons la satire comme un éloge. Le héros de Cervantès est un idéaliste, un utopiste si l'on veut, et les pauvres utopistes, quand ils ont l'ambition de mettre leur idéal à exécution, passent nécessairement pour fous, car ils se brisent contre d'invincibles obstacles. Mais patience! Laissez passer quelques siècles; l'utopie aura pris corps dans la société. Ne nous embarrassons donc pas du comment, du possible. Tâchons de trouver la vérité; l'avenir lui appartient. Celui qui nous la révèle saura bien la faire triompher!

N° 2. *Les républicains*

I

La Révolution inaugure la solidarité des peuples. Qu'est-ce que les rois ont affaire dans cette sainte alliance? Les révolutionnaires de 89 n'avaient conservé la royauté que par une espèce de respect traditionnel; trois ans plus tard, ils trouvèrent qu'ils pouvaient s'en passer, et ils avaient raison. Il ne faut pas que la tragédie de Louis XVI nous donne le change. C'est une institution qui était en cause, ce n'est pas un homme. Et l'institution devait mourir. Conçoit-on la propagande révolutionnaire, avec un descendant de Louis XIV à sa tête? La royauté, quoi qu'on fasse, est l'égoïsme personnifié. On a tort d'en vouloir aux rois; c'est leur métier d'être égoïstes. Le misérable intérêt d'un individu, d'une famille, est déjà choquant dans les circonstances ordinaires de la vie d'un peuple; il est tout à fait déplacé, alors que les destinées de l'humanité sont en cause. Or, la Révolution n'était pas une révolution française, c'était une révolution humaine, appelée à faire le tour

du monde. Dès lors la royauté devait faire place à la république.

Les hommes de 93 avaient conscience de cette haute mission. Au mois d'août 1793, la République célébra le premier anniversaire de la chute du trône. Le président de la Convention prononça un discours, au Champ-de-Mars, devant le monument des guerriers morts au 10 août pour la patrie. « O frères, s'écria l'orateur, c'est en vous admirant, c'est en vous imitant, que nous voulons vous honorer... Guerriers magnanimes, nous serons dignes de vous ! Nous vous raconterons un jour que nous avons achevé votre ouvrage, que la république triomphe : cette république qui, à elle seule, tient tête à tous les tyrans, à toutes les viles passions conjurées : *cette république que l'humanité a chargée de sa cause, et qui doit sauver l'univers* (1). » Le lendemain de la fête, les commissaires des assemblées primaires parurent devant la Convention ; l'orateur de la députation nous dira quels sentiments éveillait dans les républicains le jour où finit la royauté : « Citoyens représentants, l'amour du peuple français pour la liberté s'est manifesté hier avec la majesté qui convient à un grand peuple. *Toutes les affections se sont déployées, toutes les âmes se sont agrandies. Le ciel a souri à notre allégresse, la terre en a tressailli, et l'espèce humaine a fait un grand pas vers sa régénération* (2). »

Qu'est-ce qu'un Louis XVI aurait fait à la tête de ce magnifique mouvement ? Le temps des rois était passé ; c'est pour cela que Dieu plaça sur le trône de France un prince né pour être serrurier, plutôt que pour guider la nation dans la propagande révolutionnaire. Nous nous étonnons de la haine que les hommes de 93 montraient pour la royauté ; c'est que nous ne comprenons point que la royauté et la mission de la France étaient inaliénables. L'humanité ne connaît point de roi ; or, c'étaient les destins de l'humanité qui se décidaient en France. Voilà pourquoi Robespierre écrivit dans sa déclaration des droits : « Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le *genre humain*, et contre

(1) *Moniteur* du 12 août 1793.

(2) *Moniteur* du 13 août 1793.

le législateur de l'univers qui est la *nature* (1). » Pour faire la guerre aux rois, représentants du vieux monde, pouvait-on se servir d'un roi? Thomas Payne répondra pour nous : « Ce n'est plus la misérable cause des rois, ou de quelques autres individus, qui appelle au combat les armées françaises, c'est la cause de tous. C'est l'établissement d'une *nouvelle ère, qui effacera le despotisme de dessus la face de la terre, et affirmera sur des principes de paix et de fraternité, la grande république du genre humain* (2). »

L'Europe monarchique se coalise contre la république régicide. Peu importent à la Convention les rois et leurs complots. Après avoir dressé l'échafaud pour le roi très chrétien, elle discute la constitution et elle a la conscience de travailler pour le genre humain. « Tous les tyrans, dit Saint-Just, avaient les yeux sur nous, lorsque nous jugeâmes un de leurs pareils; aujourd'hui que, par un destin plus doux, vous méditez la *liberté du monde, les peuples, qui sont les véritables grands de la terre, vont vous contempler à leur tour. Vous avez craint le jugement des hommes, quand vous fites périr un roi; cette cause n'intéressait que votre orgueil. Celle que vous allez agiter est plus touchante, elle intéresse votre gloire : la constitution sera votre réponse et votre manifeste sur la terre* (3). »

La république se faisait illusion en croyant que les peuples avaient les yeux sur elle. Hélas! les peuples subissaient les conséquences fatales de la servitude séculaire qui pesait sur eux. Le poète dit que l'esclavage enlève au malheureux esclave la moitié de son âme; il en était ainsi des nations de l'Europe. Quand Jésus-Christ mourut sur la croix, il pria son père de pardonner aux Juifs, parce qu'ils ne savaient point ce qu'ils faisaient. En un certain sens, la France républicaine était le martyr de l'humanité : les peuples pour lesquels elle versait son sang tournaient leurs armes contre elle. Les hommes de 93 aussi adressèrent une prière au ciel : « Puisse un jour l'Europe, s'écrie

(1) *Buchez et Roux*. Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XXVI, pag. 97.

(2) *Payne*, Lettre au peuple français. (Recueil de quelques écrits de *Payne*, pag. 528.)

(3) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XXVI, pag. 155.

Saint-Just, se repentir d'avoir outragé la nature, en répandant le sang d'un peuple qui fut le *bienfaiteur de l'humanité* (1)! »

La Convention était à la hauteur de la mission que la Providence lui confiait. Il ne faut point s'arrêter à quelques excès, triste conséquence des passions surexcitées; il faut voir quels sentiments animaient les républicains. Nous leur laissons la parole, afin qu'ils nous disent eux-mêmes ce qu'ils pensaient. Le 21 septembre 1792, la Convention se réunit, et ce jour aussi elle proclama la république. Songeait-elle uniquement au bonheur de la France? « Lorsque Cinéas, répond Manuel, entra dans le sénat de Rome, il crut voir une assemblée de rois. Une pareille comparaison serait pour vous une injure. *Il faut voir ici une assemblée de philosophes occupés à faire le bonheur du monde* (2). » Roland était ministre de l'intérieur; nommé membre de la Convention, il écrivit à l'Assemblée qu'il croyait devoir rester à son poste. « Je sacrifie, dit-il, l'honneur, bien grand à mes yeux, de coopérer à la formation d'un gouvernement qui doit être le *code du monde* (3). » En présentant ses hommages à l'Assemblée que la France avait chargée de ses destinées, le général Dumourier s'écria « que les *lois constitutionnelles*, auxquelles elle allait travailler, *seraient la base du bonheur et de la fraternité des nations* (4). »

Ce langage un peu théâtral nous choque, mais si les paroles des hommes de 93 nous semblent empreintes d'un orgueil exagéré, c'est qu'il nous est difficile de comprendre l'enthousiasme des temps heureux où la jeune république faisait son entrée dans le monde, avec la conviction qu'elle inaugurerait le bonheur de l'univers. Chose remarquable! ceux des étrangers qui, voisins de la France, étaient désireux de partager ses glorieuses destinées, abondaient dans cet ordre d'idées. On lit dans une adresse des amis de la liberté et de l'égalité, formée en 1792 à Chambéry : « *Législateurs du monde*, la société des amis de la liberté, séant à Chambéry, fière des titres qu'elle a recouvrés, libre enfin par vos lumières et le courage de vos guerriers, vous vote ses

(1) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire, t. XXVII, pag. 22.

(2) *Moniteur* du 22 septembre 1792.

(3) *Moniteur* du 1^{er} octobre 1792.

(4) *Moniteur* du 13 octobre 1792.

remerciments et sa reconnaissance (1). » Au mois de novembre 1792, la Société des amis de la liberté d'Annecy demanda la réunion de la Savoie à la république; elle dit dans son adresse à la Convention : « O vous qui allez poser les fondements *du bonheur du genre humain*, vous, appelés à de si hautes destinées, *législateurs du monde*, prononcez et l'existence du peuple allobroge sera éternelle, elle fera partie intégrante de la première nation de l'univers (2). »

Les *Allobroges* flattaient-ils la vanité gauloise? La Convention cédait-elle à l'esprit d'orgueil national, en se croyant appelée à régénérer l'univers? Que l'orgueil et la vanité jouent leur rôle dans la Révolution, nous l'avouons volontiers; cela n'empêche point que le cosmopolitisme, qui inspirait les *législateurs du monde*, ne fût un sentiment vrai. La république qu'ils fondèrent n'est plus qu'un souvenir, et trop souvent un mauvais cauchemar qui fait peur aux hommes timides. Mais les idées sont devenues les nôtres, ce que nous ne devrions pas oublier. Rappelons-nous les maximes favorites de la politique royale au dix-huitième siècle. Le système de l'équilibre posait en principe que la France et l'Angleterre étaient ennemies naturelles. Que l'on réfléchisse à l'horrible impiété que renferme cet axiome des rois et de leurs ministres, et qu'on la mette en regard des principes formulés par Robespierre, cet homme de sang, dans sa *Déclaration des droits*. Il était convaincu que la Convention avait une mission divine, celle de fonder la liberté dans le monde entier : lui-même se croyait appelé à défendre la cause de l'humanité et des nations. C'est dans cet esprit qu'il formula un nouveau système de relations internationales :

« Les hommes des divers pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État.

« Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.

« Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme, doivent être

(1) *Moniteur* du 22 octobre 1792.

(2) *Moniteur* du 27 novembre 1792.

poursuivis par tous, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles (1). »

Nous faisons abstraction de la forme, c'est le langage de l'époque : les paroles étaient excessives comme les passions. Mais nous demandons si l'idée de la fraternité et de la solidarité des peuples, proclamée par Robespierre, n'est point l'expression de la vérité, bien plus que la vieille politique qui déclarait certains peuples ennemis naturels, c'est à dire créés par Dieu pour se haïr et s'entre-déchirer jusqu'à la fin des siècles ?

II

Les sentiments exprimés par Robespierre étaient aussi les sentiments des hommes de 89. C'est la philosophie qui les leur avait enseignés. En réalité, les débats sanglants qui déchirèrent la Convention nationale ne portèrent pas sur le cosmopolitisme. Sur ce point tous les partis étaient d'accord. Saint-Just et Robespierre furent immolés par leurs ennemis, après avoir eux-mêmes marqué leur courte carrière par des sacrifices humains. Est-ce à dire que la Révolution renonça à sa généreuse ambition d'affranchir le monde ? Le langage et les idées de ceux qui survécurent à la Terreur ne diffèrent en rien du langage et des idées de 93. Dans la séance du 27 thermidor an II, une députation de patriotes polonais fut admise à la barre de l'Assemblée : « Tremblez, s'écrient-ils, tyrans de toute espèce ; il n'appartient plus à quelques individus d'être les arbitres des destinées des nations... L'identité des sentiments et des actions, la haine des ennemis communs, rapprochent et unissent les peuples libres, et voilà les nœuds sacrés qui lient déjà les destinées futures des Français et des Polonais. » Le président, Merlin de Douay, répondit à la députation : « Le machiavélisme allie et divise tour à tour les tyrans ; *la fraternité unit tous les peuples libres, et leur union est immuable comme la vertu qui en est la base.* Hommes libres de la Pologne, c'est assez vous dire que vous trouverez toujours en

(1) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XXVI, pag. 97.

France autant de frères qu'il y existe d'amis de la liberté ! Dites à vos concitoyens que le peuple français les contemple avec le plus vif intérêt, qu'il applaudit à leur généreuse audace, et que son ardeur pour anéantir nos ennemis communs a pris un nouvel accroissement depuis qu'il sait qu'en combattant pour sa propre liberté il combat aussi pour la liberté polonaise (1). »

Une année plus tard, la Convention était engagée en plein dans la réaction contre les excès de 93, mais ses sentiments n'avaient point changé : c'était toujours cette ardente aspiration à la liberté universelle qui animait Saint-Just et Robespierre, comme elle inspirait Lafayette et Mirabeau. On lit dans un rapport sur les colonies fait par Boissy d'Anglas, un des hommes les plus modérés de ces temps orageux : « *La révolution que vous consommez ne fut pas seulement pour l'Europe, elle fut pour l'univers. La liberté, semblable aux rayons de l'astre du jour, doit embraser le monde entier et vivifier toute la nature. Les principes qui l'ont amenée n'appartiennent pas à quelques peuplades privilégiées, ils sont la propriété de l'espèce humaine* (2). »

La Révolution n'était pas consommée, comme le croyaient les auteurs de la constitution directoriale. Une nouvelle phase de l'ère révolutionnaire commence. Le temps n'était pas venu où la France pouvait se livrer au paisible travail de son bonheur intérieur. Sa mission l'entraînait sur tous les champs de bataille de l'Europe. La féodalité subsistait, en dépit de la propagande révolutionnaire. Il fallait un homme de fer pour la briser. Les victoires des armées républicaines préparèrent la voie au jeune vainqueur de l'Italie. Rien de plus affligeant que l'état de la France sous le Directoire, quand on considère uniquement les mauvaises passions qui s'agitaient dans son sein. Mais c'est ne voir que l'une des faces de la Révolution, et la moins importante, au point de vue providentiel. Car, qu'est-ce que la destinée d'une nation, quelque grande qu'elle soit, en regard de l'humanité ?

La France directoriale n'oublia point la mission glorieuse de la Révolution. Elle fêtait toujours le 14 juillet, et quels étaient

(1) *Moniteur* du 29 thermidor an II.

(2) *Moniteur* du 22 thermidor an III.

les souvenirs que la prise de la Bastille éveillait chez les républicains? N'était-ce que la délivrance du peuple français? Écoutez Chénier, président du conseil des Cinq-Cents : « Quels furent les résultats de cette journée? Je réponds : l'homme rendu à sa dignité, ses droits reconnus et proclamés, les campagnes délivrées des chaînes féodales, l'égalité brisant les hochets nobiliaires, la raison substituant le système représentatif aux chimères de l'hérédité, la république s'élevant sur les débris de la monarchie, la considération du nom français parvenue à un degré jusqu'alors inouï, la grande nation apportant, à son gré, chez l'étranger, ou la conquête, ou la délivrance; des républiques fondées dans la Ligurie et au delà des Alpes; là, sur les bords du Texel, Barneveldt vengé de la maison de Nassau et les Bataves arrachés au joug d'un stadhoudérat oppresseur; ici, l'ombre de Guillaume Tell tressaillant de joie en voyant l'arbre de la liberté ombrager les hauteurs du Morgate; plus loin, sur les rives classiques du Tibre, la république romaine se réveillant après un sommeil de vingt siècles; la noblesse européenne frappée dans son point central, presque en même temps que la théocratie; chaque jour complétant cette série d'événements nécessaires, dont notre Révolution n'est elle-même qu'un premier chaînon; chaque événement concourant à réaliser la grande pensée du premier siècle de l'ère française, c'est à dire l'amélioration du sort des hommes, le changement graduel et total dans l'organisation des sociétés... Malgré la lutte opiniâtre des préjugés contre la raison, des intérêts particuliers contre la justice, par la force irrésistible des choses, par la marche nécessairement progressive de l'esprit humain, dans toutes les contrées de l'Europe, dans toutes les parties de la terre, on reviendra par degrés à l'ouvrage de la nature, et si l'ambition de quelques hommes, si la lâcheté d'un plus grand nombre ont créé des gouvernements héréditaires et des classes privilégiées, la nature n'a fait que des peuples (1). »

C'est en se plaçant au point de vue de la mission universelle de la Révolution, que Merlin, président du Directoire, célébra les vainqueurs du 14 juillet comme les bienfaiteurs de l'humanité : « Grâces soient rendues à tous les hommes dont les travaux ont

(1) *Moniteur* du 28 messidor an VI.

concouru aux succès d'une cause aussi sacrée!... La reconnaissance nationale les proclame les fondateurs de la république; la postérité les proclamera les *bienfaiteurs du monde* (1). » Les victoires de la république étaient saluées comme les victoires de la liberté, et la nation qui versait son sang pour l'affranchissement des autres peuples méritait d'être glorifiée. Le président du Directoire, en recevant des drapeaux conquis sur l'aristocratie suisse, s'écria : « Il est donc sur la terre un peuple dont les travaux sont consacrés à la prospérité des autres peuples, dont les victoires sont des *bienfaits envers l'humanité* et qui devient comme la *providence du monde politique* (2). »

Telle était la haute signification de la république. Qu'importent après cela les dissensions des partis? qu'importent les scandales du Directoire! Ces taches disparaissent en face de la brillante mission que la France républicaine remplissait en Europe. On lui a fait un crime du serment de haine à la royauté; on ne comprend point que dans la pensée de ceux qui le formulèrent, le serment voulait dire : affranchissement des peuples. Un poète que nous venons d'entendre, comme président du conseil des Cinq-Cents, Chénier nous dira comment les contemporains entendaient ce serment de haine : c'était un serment d'amour, car il obligeait à travailler à la liberté du monde :

Dieu puissant! daigne soutenir
Notre république naissante,
Et qu'à jamais dans l'avenir
Elle soit libre et florissante.

*Jurons, le glaive en main, jurons à la patrie
De conserver toujours l'égalité chérie;
De vivre, de périr, pour elle et pour nos droits,
De venger l'univers, opprimé par les rois* (3).

Avouons que la république et ceux qui la fondèrent, et ceux qui la scellèrent de leur sang, sont dignes d'être célébrés par l'his-

(1) *Moniteur* du 29 messidor an VI.

(2) *Moniteur* du 50 ventôse an VI.

(3) *Moniteur* du 5 pluviôse, an VI.

toire. Il est vrai que les victoires des républicains servirent de piédestal à un soldat heureux. Les violences de Napoléon ont rejailli sur la Révolution ; ceux qui maudissent l'empereur et l'empire maudissent aussi la Révolution et la République. Il n'y a pas de plus criante injustice. C'est envelopper dans une malédiction commune la liberté et celui qui l'immola à sa coupable ambition. Sous la république aussi, il y eut des excès ; la guerre était permanente, et la guerre est toujours le règne de la force. Mais la première inspiration fut sainte ; c'était une pensée d'affranchissement universel. La nation qui se mit à la tête de cette nouvelle croisade mérite d'être appelée la grande nation. C'est le général Bonaparte qui lui donna ce glorieux titre, et chose remarquable, ce fut à l'occasion d'une fête que les armées célébraient pour l'anniversaire du premier vendémiaire, jour où la république fut proclamée : « Nous allons, dit le vainqueur de l'Italie, fêter le 1^{er} vendémiaire, l'époque la plus chère aux Français ; elle sera un jour bien célèbre dans les annales du monde. C'est de ce jour que date la fondation de la république, l'organisation de la *grande nation*, et la *grande nation* est appelée par le destin à étonner et consoler le monde (1). »

§ 3. Fraternité universelle

N^o 1. Abolition du droit d'aubaine

I

Liberté universelle ! Fraternité universelle ! Mots magiques et pleins de charme ! Mais où sont les actes, dit-on ? Les actes ne sont-ils pas en contradiction avec ces belles promesses ? Nous répondons de suite : Oui, la réalité resta bien loin derrière l'idéal. Mais qu'y a-t-il en cela de nouveau ? N'est-ce pas l'histoire de l'humanité, l'histoire de créatures imparfaites bien que perfectibles, qui aperçoivent l'idéal, mais qui seront toujours dans l'impuissance de l'atteindre ? Pourquoi veut-on que la Révolution

(1) *Moniteur* du 5 vendémiaire an VI.

française fasse exception? Est-ce parce que c'est le bouleversement le plus universel, le plus radical qui se soit fait depuis que la terre existe? On oppose souvent, pour dénigrer les idées de 89, la Révolution au christianisme. Nous demanderons aux réactionnaires catholiques où et quand l'Évangile a été réalisé? Il s'est trouvé des corporations puissantes qui se donnèrent pour mission de pratiquer la perfection chrétienne; mais, vus de près, les ordres monastiques sont la caricature de la sainte existence du Christ, au lieu d'en être l'image. Si les croyances religieuses ont été impuissantes à transformer les hommes, pourquoi exige-t-on ce miracle des doctrines politiques? Il faut juger la Révolution sur les sentiments qui l'ont inspirée, sur les principes qu'elle a proclamés. Ces sentiments et ces principes sont-ils vrais? quoiqu'ils ne soient encore qu'un idéal, l'avenir leur appartient, et une place glorieuse dans l'histoire est réservée aux hommes qui y ont attaché leur nom.

Non, la liberté et la fraternité ne furent pas des mots que la Révolution se borna à inscrire sur son drapeau, sans se soucier de les pratiquer. Nous allons citer des actes qui témoigneront toujours pour les hommes de 89. Le 6 août 1790, Barère présenta, au nom du comité des domaines, un projet du décret, conçu en ces termes : « L'Assemblée nationale considérant que *le droit d'aubaine est contraire aux principes de fraternité qui doivent lier tous les hommes, quels que soient leur pays et leur gouvernement*; que ce droit, établi dans des temps barbares, doit être proscrit chez un peuple qui a fondé sa constitution sur *les droits de l'homme*, et que la France libre doit ouvrir son sein à tous les peuples de la terre, en les invitant à jouir, sous un gouvernement libre, des *droits sacrés et inaliénables de l'humanité*, a décrété et décrète ce qui suit : « Les droits d'aubaine et de détraction sont abolis pour toujours (1). » Ce décret fut voté à l'unanimité, et sans discussion. Il avait été proposé par un membre de l'Assemblée dont le nom est obscur, Marsanne-Fonjulianne. Barère ne dit que quelques mots à l'appui de la proposition : elle était dans la pensée de tous, il suffit de l'énoncer pour la faire adopter par acclamation. Au moment même où nous écrivons, on soumet à la législature belge un projet

(1) *Moniteur* du 7 août 1790.

de loi qui consacre le principe proclamé par l'Assemblée constituante (1). A quoi devons-nous cet immense progrès vers la fraternité des peuples ? A la philosophie et à ses disciples, les hommes de 89.

Rappelons-nous quelle était la condition des étrangers dans l'antiquité ; nous parlons des célèbres cités que l'on admire toujours parce qu'elles portent le nom de république. La Grèce et Rome n'avaient point conscience des droits naturels, innés à l'homme : il fallait être membre d'une cité pour jouir des droits que les lois jalouses refusaient aux étrangers. Tout droit, même celui d'acheter, de se marier, d'ester en justice, était réputé civil. C'est dire que le citoyen seul avait des droits, l'homme n'en avait point. De là la servitude et la condition misérable de l'étranger, qui ne différait guère de l'esclavage. Les Romains formulèrent la doctrine antique avec la précision juridique qui les distingue : ils déclarèrent, dans les Douze Tables, que l'étranger était ennemi et que l'ennemi était sans droit (2).

Le christianisme enseigna vainement aux hommes qu'ils sont frères : la fraternité évangélique ne regarde que le monde futur. En dépit du christianisme, le monde continua à être partagé en Romains et Barbares. Que dis-je ? Dans le sein même de la chrétienté, il y eut des Barbares dont le sort était plus déplorable encore que celui des étrangers. Les hérétiques étaient traités comme des coupables, plus coupables que les assassins et les empoisonneurs. Pour eux, il n'y avait ni droit, ni humanité. Ajoutez les juifs et les infidèles qui, bien que moins haïs que les hérétiques, étaient réputés comme eux enfants de Satan. Les schismatiques mêmes étaient exclus de la fraternité chrétienne. De sorte que la religion, qui se glorifie d'être universelle, repoussait de son unité l'immense majorité des hommes (3).

De leur côté, les Barbares se parquèrent en petites sociétés, isolées, hostiles. Au delà de la vallée où s'élevait le manoir féodal, les hommes du moyen âge ne connaissaient plus de frères. Montesquieu leur fait injure en disant qu'ils inventèrent le droit d'aubaine. Nous avons prouvé dans le cours de nos

(1) Loi du 27 avril 1865.

(2) Voyez mes *Études sur la Grèce et sur Rome*.

(3) Voyez mon *Étude sur le Christianisme*.

Études (1) que, si les étrangers furent asservis, c'était moins à raison des violences féodales, que par suite de l'asservissement général des classes inférieures de la société. La féodalité passa et la condition des étrangers ne s'améliora guère. Ils trouvèrent des ennemis dans les légistes romains : preuve que ce n'est point la barbarie germanique qu'il faut accuser. L'idolâtrie des jurisconsultes pour le droit romain fut funeste aux étrangers : ils ne participaient pas au droit civil, donc il étaient sans droit. Tel fut le fondement du droit d'aubaine. Les étrangers furent déclarés incapables de recueillir et de transmettre une hérédité : les biens qu'ils délaissaient, comme ceux qu'ils étaient appelés à hériter, étaient dévolus au fise.

La doctrine des légistes romains est fausse. On conçoit que le partage du genre humain en nations diverses empêche les hommes d'exercer les droits *politiques* hors de leur patrie, car ces droits impliquent des devoirs, et les devoirs du citoyen l'attachant à sa patrie, c'est dans sa patrie seule qu'il peut réclamer des droits. Mais qu'est-ce que la division des nationalités a de commun avec les droits *civils*? Tout droit civil est un droit privé, et les droits privés ne sont autre chose que des facultés nécessaires à l'homme pour remplir sa mission sur la terre. En ce sens, tout droit civil est un droit naturel, appartenant à l'homme en sa qualité d'homme, abstraction faite de son titre de citoyen. Les légistes eux-mêmes ont senti qu'il fallait reconnaître aux hommes certains droits qu'ils tenaient de Dieu ; ils les appelèrent naturels, mais ils persistèrent à leur refuser la jouissance des droits civils. Cette distinction fameuse, qui existe encore dans nos codes, est purement arbitraire. En veut-on la preuve? Le nombre des droits, dits *civils*, va en diminuant, à mesure que la fraternité humaine pénètre dans les mœurs et dans les lois. Jadis le droit d'acheter des immeubles était un droit *civil*, aujourd'hui ce droit est réputé *naturel*. Jadis le droit de contracter un mariage légitime était un droit *civil*, aujourd'hui c'est un droit *naturel*. Jadis le droit de plaider en justice était un droit *civil*, nous le considérons aujourd'hui comme un droit *naturel*. Pourquoi ces changements? La distinction des droits en *naturels* et

(1) Voyez mon *Étude sur la Féodalité et l'Église*.

civils ne tient donc pas à l'essence des choses, puisque les droits qui passent pour *civils*, dans l'enfance des sociétés, deviennent *naturels*, avec les progrès de la fraternité humaine. Il faut aller jusqu'au bout et dire que tout droit *privé* est un droit *naturel*. Pourquoi celui qui peut acquérir et transmettre un immeuble par vente, ne pourrait-il point l'acquérir et le transmettre par testament et par hérédité? On cherche en vain un motif rationnel de cette différence; on ne trouve que des raisons traditionnelles qui s'évanouissent devant la nature de l'homme, c'est à dire devant la volonté de Dieu, notre créateur.

II

C'est sous l'influence de ces sentiments et de ces idées que le droit d'aubaine fut attaqué d'abord par quelques écrivains isolés. Ce n'est pas à Montesquieu, comme on le croit, que revient l'honneur de cette initiative. Dès le seizième et le dix-septième siècle, des jurisconsultes flétrirent le droit d'aubaine comme une invention de la barbarie. D'Argentré le fait dans des termes énergiques qui rappellent l'indignation de l'*Esprit des lois*. Que Grotius l'ait condamné, on peut à peine lui en faire honneur, car il s'inspirait du droit de la nature plus que du droit de Rome (1). Ce qui est plus remarquable, c'est que des légistes romains l'aient répudié; comme ils ne le trouvaient point consacré en termes formels dans leurs textes, ils s'imaginèrent que le droit d'aubaine était d'origine germanique, féodale, et ils le repoussèrent comme un débris de la barbarie de nos pères. En 1645, Caseneuve écrivait : « Il n'y a pas de doute que ce droit d'aubaine ne soit injuste, non seulement parce qu'il est contraire au droit romain, mais d'autant qu'il répugne à l'hospitalité à laquelle la nature, la raison et la religion même obligent les hommes. Encore que nous ayons divisé le monde en tant de provinces, il n'est à proprement parler qu'une ville, puisque tous les hommes n'y respirent qu'un même air, n'y sont éclairés que d'un même soleil (2).

(1) Grotius, de Jure belli. II, 6, 14.

(2) Caseneuve, Traité du francalleu du Languedoc.

Voilà le germe du cosmopolitisme qui, au dix-huitième siècle, devint la religion de la France. Montesquieu n'était point enrôlé parmi les libres penseurs, mais il partageait leurs sentiments généreux; en sa qualité de jurisconsulte philosophe, il lui appartenait de réprover le droit d'aubaine; il en parle comme d'un droit *insensé*, introduit par les Barbares quand ils envahirent l'empire romain : « Dans ces temps-là, dit-il, les hommes pensèrent que les étrangers ne leur étant unis par aucune communication du droit civil, ils ne leur devaient d'un côté aucune sorte de justice, et de l'autre aucune sorte de pitié (1). » L'humanité était tenue en échec par l'intérêt du fisc : on croyait que le droit d'aubaine était une mine d'or; c'était un préjugé. Les économistes apprirent à la France étonnée que ce droit barbare ne produisait pas 40,000 livres au trésor, et qu'en éloignant les étrangers industrieux, il lui causait un préjudice infiniment plus considérable (2).

Un philosophe arriva par hasard au ministère, dans les premières années du règne de Louis XVI. Turgot prépara un édit qui abolissait le droit d'aubaine sans réciprocité, c'est à dire que les étrangers étaient admis à succéder en France, bien que les Français fussent exclus des successions qui s'ouvraient en leur faveur à l'étranger : « Il pensait, dit Condorcet, qu'il est utile à un État de détruire les gênes imposées aux étrangers, quand même leurs préjugés continueraient à y assujettir ses citoyens, et que tout l'avantage était pour la nation où la liberté était la plus entière (3). » L'ancien régime recula devant cette innovation, parce qu'il était de son essence de répudier tout progrès. Voilà pourquoi la Révolution devint une nécessité. Elle était faite dans les esprits avant 89 : les constituants n'eurent qu'à la formuler en lois.

Le décret qui abolit le droit d'aubaine fut inséré dans la constitution de 1791, pour marquer que ce n'était pas une de ces mesures passagères dues à un moment d'enthousiasme, mais une loi qui consacrait un droit naturel. Ces principes furent maintenus par la constitution de l'an III : « Les étrangers, établis ou non en France, succèdent à leurs parents étrangers ou français; ils peu-

(1) *Montesquieu*, de l'Esprit des Lois, XXI, 17.

(2) Les Loisirs du chevalier d'Eon de Beaumont, t. IX, pag. 158.

(3) *Condorcet*, Vie de Turgot.

vent contracter, acquérir et recevoir des biens situés en France, et en disposer de même que les citoyens français, par tous les moyens autorisés par les lois (1). » Boissy d'Anglas, le rapporteur du projet de constitution motiva en quelques nobles paroles la doctrine des relations internationales que la Révolution a inaugurée : « Le République française est hospitalière : elle recevra dans son sein, elle protégera par ses lois, elle défendra par son gouvernement tous les étrangers qui viendront sur son territoire exercer quelque commerce, naturaliser quelque industrie et jouir paisiblement des bienfaits de la liberté ; elle maintiendra les lois philanthropiques de l'Assemblée constituante, qui, sans réclamer même une réciprocité légitime, abolirent ce droit de tyrans, connu sous le nom du droit d'aubaine (2). »

Napoléon rétablit le droit d'aubaine dans son code civil, en ce sens qu'il fallait un traité de réciprocité assurant aux Français la jouissance des droits civils à l'étranger, pour que, de son côté, l'étranger en jouit en France. C'était désertier la tradition de 89, pour revenir à celle de l'ancien régime. En réalité Napoléon commença le règne de la réaction, bien loin d'être, comme on le dit, le continuateur de la Révolution. Il n'y avait plus, sous le consulat, que quelques hommes qui tenaient à conserver l'héritage de 89, c'étaient les tribuns. De vives discussions eurent lieu au Tribunat sur le droit d'aubaine. Nous en citerons quelques traits pour constater l'importance du débat ; et pour mettre en regard les sentiments de la France républicaine et ceux de la réaction monarchique.

On invoquait pour justifier l'exclusion des étrangers l'autorité des républiques anciennes. Grande est la différence, répondit le tribun Ganilh, entre les cités de Grèce et de Rome et la République française. Les anciens vivaient dans un isolement hostile : « Chaque peuple était sans cesse menacé dans son existence entière, ou menaçait celle des autres : il fallait dominer ou être asservi. » Dans un pareil état social, on comprend que le législateur ait traité l'étranger en ennemi, car l'étranger était réellement un ennemi. Il fallait exalter le patriotisme des citoyens et lui donner

(1) *Constitution* de l'an III, art. 555.

(2) *Moniteur* du 12 messidor an III.

ce caractère d'âpreté, de haine, qui distingue les Spartiates et les Romains. Les peuples modernes, au contraire, vivent d'industrie et de commerce ; loin d'être isolés, leur existence touche à chaque instant à celle de leurs voisins. Il faut que le législateur tienne compte de cette solidarité d'intérêts ; il ne doit plus voir un ennemi dans l'étranger, mais un frère ; il ne doit plus inspirer la haine au citoyen contre l'étranger, le cosmopolitisme a pris la place de l'amour étroit que les anciens avaient pour la patrie ; il ne doit point restreindre les libres communications des peuples, mais les étendre et les faciliter, par tous les moyens : dans ce nouvel état social, le droit d'aubaine n'a plus de raison d'être (1).

Le projet de code soumis au Tribunat consacrait l'antique doctrine des droits civils et des droits naturels. Cette distinction, dit le tribun Chazal, doit tomber avec les causes qui lui donnèrent naissance. On conçoit qu'il y ait eu des droits civils, réservés aux citoyens, alors que chaque cité faisait un monde à part, alors que l'homme n'avait aucun droit comme tel, mais seulement comme membre d'une cité. On ne le conçoit plus aujourd'hui que les législateurs de la Révolution ont proclamé les droits de l'homme. Qu'est-ce que les prétendus droits civils ? Des droits naturels consacrés par la loi : ils doivent donc appartenir à tout homme, à l'étranger comme au citoyen (2).

L'avis du Tribunat ne fut point du goût de Napoléon. Il brisa le corps dans lequel sa volonté despotique rencontrait de la résistance. Mais la réaction a beau flétrir les principes de 89, ces idées ont pour elles une force plus grande que celle des plus puissants despotes, la force de la vérité et d'une civilisation progressive. La France est revenue au décret de l'Assemblée constituante. La Belgique y revient au moment même où nous écrivons ces lignes (3). Bientôt l'on ne saura plus ce que veut dire le droit d'aubaine. Il y aura encore des étrangers au point de vue politique ; il n'y aura plus d'étrangers dans l'ordre civil. Tout homme sera frère et ami de tout homme. C'est réaliser la fraternité universelle

(1) *Archives parlementaires*, Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises de 1800 à 1860, t. III, pag. 210.

(2) *Archives parlementaires*, t. III, pag. 247.

(3) Écrit en 1863.

dans les limites du possible. A qui devons-nous cet immense progrès ? Aux hommes de 89.

N° 2. *Plus de conquêtes*

I

La haine des conquérants et la réprobation des guerres de conquête est un trait caractéristique de la philosophie du dix-huitième siècle. C'est l'amour de l'humanité qui avant tout inspirait les libres penseurs, mais il y avait encore un autre sentiment. L'esprit de liberté se répandait dans les classes lettrées, et à mesure que l'on approchait de 89, il acquérait une puissance croissante. Or, quand on étudie l'histoire, l'on s'aperçoit que les peuples conquérants perdent nécessairement leur liberté; c'est le cri prophétique que Rousseau jette à la France à la veille de la Révolution : « Quiconque veut ôter aux autres leur liberté, finit presque toujours par perdre la sienne : cela est vrai même pour les rois, et bien plus vrai surtout pour les peuples (1). »

Cette vérité finit pas être acceptée comme un axiome. On la trouve chez des écrivains anonymes, d'un talent médiocre, preuve qu'elle était entrée dans la conscience générale. En 1776 parut un ouvrage moitié philosophique moitié politique, sous le titre de *Morale universelle*. « La nature, dit l'auteur, prend soin de châtier tôt ou tard les peuples conquérants, ces peuples odieux qui se déclarent les ennemis du genre humain... Telle fut la destinée de Rome qui, après avoir ravagé le monde, devint la proie des barbares... Un peuple continuellement en armes ne peut jouir longtemps ni d'un bon gouvernement ni d'un bonheur véritable. La guerre amène toujours la licence; les lois se taisent au bruit des armes; des soldats insolents croient qu'elles ne sont pas faites pour eux. Les chefs se divisent, se combattent, se rendent maîtres de l'État affaibli par d'affreuses convulsions. Le vainqueur, croyant assurer sa conquête, devient tyran. Ainsi le despotisme achève de miner jusque dans ses fondements la félicité publique ;

(1) *Rousseau*. Considérations sur le gouvernement de Pologne, chap. xii.

il anéantit la justice, la liberté, les lois. Tel est l'écueil où vont échouer les États qui se sont enivrés de la vanité des conquêtes (1). »

Les philosophes s'ingénièrent à trouver un moyen de réprimer l'esprit de conquête. Il crurent que les lois d'un peuple libre devaient défendre les guerres d'ambition. On lit dans un ouvrage attribué au baron d'Holbach : « Une loi fondamentale, permanente, irrévocable, devrait interdire à jamais les conquêtes. Une nation équitable les regardera comme des vols infructueux qui ne sont propres qu'à lui susciter des ennemis sans nombre, des guerres interminables et ruineuses, dont l'effet sera toujours de sacrifier sa félicité sociale à des espérances incertaines (2). » La Révolution réalisa ce vœu : on lit dans la Constitution de 1791 que « la nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple (3). »

C'est pour la première fois qu'une grande nation fait une déclaration pareille, et elle est restée unique. Il faut nous y arrêter : quels que soient les sanglants démentis que la France y a donnés, cette célèbre déclaration n'en reste pas moins un des actes les plus remarquables de l'ère nouvelle qui s'ouvrit en 89. Chose remarquable ! Ce ne sont point des révolutionnaires qui prirent l'initiative de la proposition formulée dans la Constitution, ce sont des hommes appartenant à l'ancien régime, les chefs de la haute noblesse qui jadis ne se croyaient d'autre mission que la guerre. L'Assemblée nationale discutait la grave question, *si la nation doit déléguer au roi l'exercice du droit de la paix et de la guerre*. Le premier qui prit la parole, fut le duc de Lévis. Il commença par établir que la guerre n'est légitime que lorsqu'elle est défensive. Montesquieu dit que la conquête est la conséquence du droit naturel de défense. Le duc de Lévis combat cette fausse doctrine : « Je rencontre, dit-il, un homme armé qui, peut-être, a l'intention de

(1) *La Morale universelle, ou les Devoirs de l'homme fondés sur la nature*, t. II pag. 7-9.

(2) *Ethocratie, ou le Gouvernement fondé sur la morale*, pag. 27.

(3) *Constitution de 1791*, tit. VI ; des *Rapports de la nation française avec les nations étrangères*.

m'attaquer ; donc je dois le tuer. Quelle jurisprudence barbare ! Qu'on ne m'oppose pas la toute-puissance de la nation ! Où commence l'injustice, là finit son pouvoir. » L'orateur conclut que l'Assemblée déclare que jamais la nation n'entreprendra rien contre la liberté d'aucun peuple, mais qu'elle repoussera avec toute l'énergie d'une nation libre et puissante les attaques de ses ennemis : « Quelle résolution rassurante pour l'humanité ! s'écrie le duc de Lévis. J'y vois un puissant moyen d'honorer notre constitution, que les ennemis du bien public ont calomniée, après avoir tenté de la bouleverser (1). »

Le duc d'Aiguillon abonda dans ces sentiments ; c'étaient ceux de la philosophie, dont les nobles s'étaient faits les disciples. Les doctrines des libres penseurs rencontrèrent une violente opposition au sein de l'Église. Toutefois sur la question du droit de conquête, Fénelon donnait la main à Voltaire. De même dans l'Assemblée constituante, on vit un curé soutenir la thèse qu'avaient défendue les représentants de la vieille aristocratie. « On demande, dit Jallet, si la nation doit déléguer au roi le droit de faire la guerre ? Il faudrait rechercher d'abord si les nations elles-mêmes ont ce droit. Toute agression injuste est contraire au droit naturel ; une nation n'a pas plus le droit d'attaquer une autre nation, qu'un individu d'attaquer un autre individu. Une nation ne peut donc donner à un roi le droit d'agression qu'elle n'a pas. Ce principe doit surtout être sacré pour les peuples libres. Que toutes les nations soient libres, comme nous voulons l'être, il n'y aura plus de guerre (2). »

Les hommes nouveaux, les futurs républicains prirent aussi part à ce solennel débat et ils l'élevèrent à une hauteur que dans notre prudence étroite nous appelons utopie ; si utopie il y a, c'est celle qui se confond avec l'idéal, auquel nous devons tous aspirer, bien que nous soyons sûrs de n'y pouvoir atteindre. Notre sagesse prétendue est si prosaïque, si ennuyante, que le lecteur, nous l'espérons, sera heureux de quitter un instant les bas fonds où s'agitent nos petites passions, pour visiter des régions

(1) *Moniteur* du 17 mai 1790.

(2) *Moniteur* du 18 mai 1790.

plus pures, fussent-elles situées dans l'île d'Utopie. Nous laissons la parole à Pétion de Villeneuve (1) :

« Vous pouvez, vous devez donner un grand exemple à toutes les nations; un exemple, j'ose le dire, inconnu dans les fastes de l'histoire. Déclarez d'une manière solennelle que vous entendez bannir désormais de vos négociations la politique de ruse et de fourberie; que vous êtes convaincus qu'il n'est pas plus permis aux nations qu'aux particuliers de se surprendre et de se tromper; que depuis trop longtemps les peuples sont habitués à ne s'envisager qu'avec défiance, comme des ennemis toujours prêts à s'égorger; qu'il faut enfin qu'ils se regardent comme frères, qu'ils travaillent à se rapprocher, à s'unir, pour leur bonheur commun, et à établir entre eux une paix durable. Déclarez que vous renoncez à tous projets ambitieux, à toutes conquêtes; *que vous regardez les limites de votre empire comme posées par l'Éternel lui-même*, que vous ne les franchirez jamais; conjurez vos voisins d'imiter cet exemple, de prendre les mêmes engagements que vous. Conjurez-les au nom de leur intérêt, au nom du bien universel, au nom de tout ce qu'ils ont de plus cher, de ne plus verser le sang humain dans des guerres perpétuelles et insensées. Déposez dans un manifeste ces principes augustes et sacrés, ces sentiments dictés par l'humanité et la justice, et vous n'aurez rien fait qui mérite autant d'exciter l'étonnement et l'admiration de l'univers et de la postérité. »

Nous disons que ces généreux sentiments tiennent de l'utopie. Ce n'est pas que nous prenions parti pour la politique de tromperie, de violence et de conquête. Nos *Études* n'ont d'autre objet que de prouver par les faits et par les idées que les peuples avancent progressivement vers un avenir où la fraternité les unira en une grande famille. L'illusion des hommes de 89 consistait à croire que ce moment était arrivé. Non, l'ère de paix ne pouvait pas se réaliser à la veille de la propagande révolutionnaire, appelée à bouleverser le vieux monde pour le régénérer. Non, les limites des royaumes, telles qu'elles existaient en 89, n'étaient point des limites posées par Dieu. C'est précisément la vieille

(1) *Pétion*, Discours sur le droit de faire la paix, la guerre et les traités. (Œuvres de Pétion, t. III, pag. 554-557.)

politique, la force et la fraude qui les avaient établies. Il y a une espèce de sacrilège à attribuer à l'Éternel un état de choses qui est le résultat des mauvaises passions de l'homme. Nous croyons que les nations ont leurs limites naturelles, comme les individus ont un corps qui est la condition de leur existence. Mais on ne dira certes pas qu'en 89 les États de l'Europe fussent constitués d'après le principe de nationalité. La Révolution avait pour mission de préparer l'ère des nations, en détruisant le vieil édifice de la société européenne. Après un siècle de mouvements révolutionnaires, nous sommes encore loin de l'époque où les nations auront pris leur assiette définitive. C'est seulement quand cette immense révolution sera accomplie que les peuples pourront suivre les traces de l'Assemblée nationale, et que la déclaration de paix deviendra une réalité.

Il y a donc une part de vérité dans les sentiments exprimés en 89 à la tribune de l'Assemblée constituante. En ce sens, nous nous associons aux paroles de Pétion et nous les consignons dans nos *Études*, comme une prophétie de l'avenir : « Quelle impression profonde et salutaire, quels heureux effets ne produirait pas cette noble déclaration ! Elle deviendrait, je me plais à le croire, le premier signe d'alliance et de concorde entre les nations ; elle éteindrait peu à peu le flambeau de la guerre. Car enfin, tôt ou tard, les vérités utiles et bienfaisantes doivent régner sur la terre ; les préjugés l'ont assez longtemps désolée, et leur règne ne peut pas être éternel ; ils doivent céder à la lumière ; telle est la marche naturelle et impérieuse de l'esprit humain et des événements. Il est impossible que les nations n'ouvrent pas les yeux, qu'elles ne voient pas qu'elles ont toutes perdu à cet état continuel de division et de guerre ; que c'est ce système de force, le seul qu'elles aient connu jusqu'à ce jour, qui a causé tous leurs malheurs. » Aux maux engendrés par la vieille politique, Pétion oppose les bienfaits d'une politique de paix et de fraternité : « Les nations jouiront d'une égale sécurité, quelle que soit l'étendue de leur territoire et de leur puissance ; elles perfectionneront tranquillement leur régime intérieur. Les liens les plus touchants les attacheront d'une manière plus intime les uns aux autres ; elles se porteront des secours nécessaires, elles se communiqueront leurs jouissances... Un jour viendra peut-être où le système d'un

des plus ardents et des plus vertueux amis de l'humanité, qu'on a souvent appelé le rêve d'un homme de bien, sera le droit public des nations, et vous aurez la gloire d'avoir préparé ce beau jour. »

On se tromperait si l'on croyait que le cosmopolitisme qui enthousiasmait l'Assemblée nationale fut l'œuvre de la Révolution. Nous avons exposé ailleurs (1) les sentiments des philosophes; les hommes de 89 sont leurs disciples; il étaient unanimes dans leur réprobation de la vieille politique de conquête; Pétion et Robespierre parlaient comme le duc de Lévis et le duc d'Aiguillon. Il y avait dans l'Assemblée nationale un homme de lettres, philosophe, voyageur, historien; Volney appartenait au parti modéré; nous allons transcrire la déclaration de principes qu'il formula; aucune n'exprime mieux la pensée de la Révolution :

« L'Assemblée nationale déclare solennellement :

1° Qu'elle regarde l'universalité du genre humain comme ne formant qu'une seule et même société, dont l'objet est la paix et le bonheur de tous et de chacun de ses membres;

2° Que dans cette grande société, les peuples et les États, considérés comme individus, jouissent des mêmes droits naturels, et sont soumis aux mêmes règles de justice que les individus des sociétés partielles;

3° Que par conséquent nul peuple n'a le droit d'envahir la propriété d'un autre peuple, ni de le priver de sa liberté et de ses avantages naturels;

4° Que toute guerre entreprise pour un autre objet que la défense d'un droit juste est un acte d'oppression qu'il importe à la grande société de réprimer, parce que l'invasion d'un État par un autre tend à menacer la liberté et la sûreté de tous.

« Par ces motifs l'Assemblée nationale a décrété et décrète comme article de la Constitution française : Que la nation française s'interdit de ce moment d'entreprendre aucune guerre tendante à accroître son territoire actuel (2). »

Illusions! dira-t-on. Rêves de philosophes qui ne connaissent

(1) Voyez mon *Étude* sur le dix-huitième siècle. (T. XIII des *Études sur l'histoire de l'humanité*.)

(2) *Moniteur* du 20 mai 1790.

point la réalité des choses. Nous avons fait d'avance la part de l'illusion et la part de la vérité éternelle. Pour le moment nous constatons un fait, et il n'y en a pas de plus consolant pour ceux qui croient à un développement progressif de l'humanité, c'est que les espérances qui animaient l'Assemblée nationale étaient partagées par tous les hommes éclairés de l'Europe. Nous citerons un témoignage curieux de l'opinion publique; il est antérieur à la brillante discussion qui eut lieu à l'Assemblée sur le droit de paix et de guerre. C'est une correspondance d'Allemagne envoyée au *Moniteur* dans les premiers jours de 1790.

« Il est probable, dit le correspondant, que l'esprit de conquête est menacé de périr en Europe. Les nations, on doit le prévoir, sont fatiguées d'un fléau que le préjugé ne couvre plus de menaces. Dépouillé de lauriers, il va finir dans l'opprobre. Assez longtemps il a souillé l'humanité de crimes, en corrompant la raison des peuples par d'abominables *honneurs*. Encore un demi-siècle au plus, et c'en est fait : dès qu'il n'y aura plus de Huns sur la terre, il n'y aura plus d'Attila. La gloire d'un roi sera d'aimer le peuple; la gloire du peuple, d'aimer sa patrie. Quand tous se battront pour la défense de tous, les guerres seront rares. Il n'est ni dans l'ordre de nos besoins, ni dans les besoins de la nature, que les hommes d'un pays attendent périodiquement la plus belle saison de l'année pour aller égorger leurs voisins. La Providence n'a pas plus ordonné les saisons pour le convoi de la grosse artillerie, qu'elle n'a créé l'espèce humaine pour vivre de sang et de carnage; car enfin, puisqu'on ne mange plus les prisonniers de guerre, il est inutile de faire la chasse aux hommes (1). »

Les hommes de 89 avaient une raison décisive pour aimer la paix et pour redouter la guerre. S'ils n'avaient écouté que leur ardent cosmopolitisme et la fougue française, ils se seraient jetés avec enthousiasme dans les hasards d'une guerre de propagande. Mais avant de remuer le monde avec le levier de la révolution, ne fallait-il pas que la révolution fût consolidée en France? Que deviendrait la liberté au milieu des orages d'un bouleversement universel? Quand Mirabeau songeait aux dangers qui menaçaient la liberté dans son berceau, il s'écriait : « Que nous faut-il avant

(1) *Moniteur* du 4 janvier 1790.

tout? La paix extérieure (1). » Les désirs deviennent facilement des espérances. Au dix-huitième siècle, Voltaire, tout en faisant la guerre aux conquérants, se moquait de la paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre. Ses disciples eurent une foi plus vive dans les progrès de l'humanité. Le rêve d'un homme de bien, que le grand railleur avait ridiculisé, fut reproduit à la tribune de l'Assemblée par des hommes politiques. « Le système d'une paix universelle, dit Beauharnais, a longtemps passé pour une chimère. Certes, il peut être permis au peuple français du dix-huitième siècle et à l'Assemblée nationale de 1789, d'en concevoir l'idée et d'en présenter l'espérance (2). » Mirabeau, qui n'était pas un esprit chimérique, s'attacha à ces illusions d'autant plus qu'il craignait la guerre, et, au point de vue de la liberté française, il n'avait point tort. « Le temps viendra sans doute, s'écria-t-il, où l'Europe ne sera qu'une seule famille (3). » Le grand orateur ne se faisait pas illusion au point de croire que ses vœux allaient s'accomplir, mais il aimait à franchir l'intervalle qui le séparait de la destinée future qui attendait l'humanité; alors il prophétisait un avenir où l'Europe n'aurait plus besoin de la vieille politique, parce qu'il n'y aurait plus ni despotes ni esclaves. « Il n'est pas loin de nous peut-être ce moment où la liberté, régnaant sans rivale sur les deux mondes, réalisera le vœu de la philosophie, absoudra l'espèce humaine du crime de la guerre et proclamera la paix universelle. Alors le bonheur des peuples sera le seul but des législateurs, la seule force des lois, la seule gloire des nations. Alors les passions particulières, transformées en vertus publiques, ne déchireront plus par des querelles sanglantes les nœuds de la fraternité qui doivent unir tous les gouvernements et tous les hommes. Alors se consommera le pacte de fédération du genre humain (4). »

Mais comment garantir les sociétés contre l'ambition des princes guerriers? Un philosophe allemand écrivit un projet de paix perpétuelle, au milieu de la fureur des guerres allumées par la

(1) *Mirabeau*, Lettre du 28 octobre 1790. (*Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. II, pag. 44 et suiv.)

(2) *Moniteur* du 18 mai 1790.

(3) *Moniteur* du 21 mai 1790.

(4) *Moniteur* du 26 août 1790.

Révolution. Kant ne se laissa point troubler par le spectacle de ces luttes sanglantes; là où des esprits superficiels ne voyaient que ruine et anarchie, sa haute raison aperçut des éléments d'un meilleur avenir. Le philosophe dit que les nations sont essentiellement pacifiques; il espère que quand la volonté générale dominera dans l'organisation des États, elle se prononcera partout pour la paix (1). Or, la Révolution n'inaugurait-elle point l'ère de la souveraineté des peuples? Elle était par cela même le principe d'une ère pacifique. Telles étaient aussi les espérances des hommes de 89; voilà pourquoi ils ne voulaient pas que la nation délèguât au roi le droit de paix et de guerre; ils revendiquèrent ce droit pour l'Assemblée nationale.

« Ouvrez l'histoire, dit Pétion, et contemplez tous les crimes de lèse-humanité commis par les maîtres du monde. Vous verrez que chaque page est teinte du sang qu'ils ont versé; vous verrez que les peuples n'ont pas cessé d'être les vils instruments et les victimes de l'ambition de ces farouches despotes. Mille et mille traits attestent cette triste vérité; il suffit de dire qu'il n'est pas un seul peuple qui n'ait eu à gémir d'avoir laissé entre les mains de ses chefs le droit de satisfaire à son gré ses penchants pour la guerre. » Donnez le droit de guerre aux assemblées nationales, et l'empire de la paix sera assuré; du moins dit Pétion, les guerres seront moins fréquentes : « Une assemblée n'est point susceptible de ces petites passions, de ces faiblesses, de cette délicatesse d'amour-propre qui s'irrite de tout, sources fécondes des querelles qui mettent les armes à la main des peuples. Un pas refusé à un ambassadeur, un propos indiscret, l'ambition d'un favori, les intrigues d'une maîtresse, ne lui feraient par égorger des milliers d'hommes (2). »

On sait que la nation s'émut vivement de ces débats sur le droit de guerre et de paix. Il ne s'agissait point d'une rivalité de pouvoir entre l'assemblée et le roi : ce n'était là que la superficie des choses. Au fond le cosmopolitisme pacifique de la Révolution était en

(1) Voyez, sur Kant et son projet de paix perpétuelle, mon *Etude sur la Philosophie de l'histoire* (le tome XVIII^e de ces *Etudes*).

(2) Pétion, Discours sur le droit de faire la paix, la guerre et les traités. (*Oeuvres de Pétion*, t. III, pag. 508 et 523.)

cause. Nous trouvons un témoignage remarquable de l'opinion publique dans un discours prononcé dans la société des Amis de la Constitution, par l'abbé Soulavie. Il était facile à l'orateur de démontrer que dans les pays où les rois sont souverains, on ne voyait que des guerres aussi désastreuses qu'inutiles; le règne de Louis XV, qui venait de finir, lui fournissait des preuves évidentes à l'appui de sa thèse. Au malheur de la guerre permanente, l'abbé Soulavie opposa le bonheur dont jouissaient les peuples qui exercent eux-mêmes la souveraineté; il cita les Américains et les Suisses : « A qui ces républiques pourraient-elles faire la guerre? Ont-elles des beaux-pères à établir en Pologne, comme le roi Stanislas? Ont-elles des enfants d'un second lit à pourvoir, comme la reine d'Espagne sous Philippe V? L'usurpation du terrain d'autrui est une passion qui n'appartient qu'aux dynasties royales, tandis que le peuple souverain n'en connaît d'autre que la prospérité de l'agriculture et de l'industrie (1). »

II

Les faits furent loin de répondre aux espérances de la philosophie. On croyait au retour de l'âge d'or, et la fin du dix-huitième siècle vit naître une guerre à mort entre l'ancien monde et le nouveau. En réalité, la guerre commença le jour où commença la révolution. Brissot, grand partisan de la guerre, avait raison de dire : « Votre Constitution est un anathème éternel aux trônes absolus. Elle fait le procès des rois; elle prononce leur sentence... Vos ennemis? Ils sont rois et vous êtes peuple. Est-ce qu'il y a possibilité de capitulation sincère entre la tyrannie et la liberté (2)? » Le conflit de l'Europe monarchique et de la France démocratique était inévitable. Mais cette guerre sera-t-elle de la part de la France, une guerre de conquête? On accuse la Révolution d'avoir été infidèle à ses promesses, à ses engagements. A peine la Constitution de 1791 fut-elle en vigueur, dit-on, que la France révolutionnaire déborda sur l'Europe, et la propagande de la liberté

(1) *Moniteur* du 1^{er} juillet 1790.

(2) *Moniteur* du 19 janvier 1792.

aboutit à la conquête, aussi bien que l'ambition de la royauté. Les faits répondront à cette accusation.

La France arma déjà avant que la Constitution nouvelle fût proclamée. Était-ce dans un esprit de conquête? Les bruits d'une coalition des rois absolus contre la Révolution alarmèrent la nation. Ces craintes se firent jour au sein de l'Assemblée. Elle chargea son comité militaire de proposer des mesures de défense. Le rapporteur, Menou, qui plus tard joua un rôle glorieux dans les guerres de la République, déclara en termes clairs et nets quels étaient les sentiments de la France, en face d'une coalition menaçante : « Que les rois apprennent que s'ils nous forcent à faire la guerre, ce qui, d'après les principes que nous avons si solennellement consacrés, ne sera qu'à notre corps défendant ; qu'ils apprennent, dis-je, que ce sera une guerre à mort, que nous combattons pour détruire ou anéantir tous ceux qui viendront nous attaquer, ou pour périr nous-mêmes. » Voilà le gant jeté à l'Europe ; mais ceux qui lui lancèrent ce défi superbe, songeaient-ils à des conquêtes ! Écoutons la réponse de Mirabeau : « Une guerre de conquête n'est pas à craindre de la part de ceux qui désireraient plutôt d'effacer les limites de tous les empires, pour ne former du genre humain qu'une seule famille, qui voudraient élever un autel à la paix sur le monceau de tous les instruments de destruction qui couvrent et souillent l'Europe, et ne garder que contre les tyrans des armes consacrées par la noble conquête de la liberté (1). »

Il est inutile d'insister pour défendre l'Assemblée constituante : ce serait faire injure aux Mirabeau, aux Pétion, aux Lameth. Ils étaient animés du saint enthousiasme de la liberté, et ne songeaient point à étendre les frontières de la France. C'est l'Assemblée législative qui déclara la guerre, c'est la gironde que l'on accuse d'avoir allumé la lutte qui ensanglanta l'Europe pendant vingt ans. Nous dirons plus loin quels sont les vrais coupables. Pour le moment nous opposerons aux détracteurs de la Révolution les doctrines des partis qui divisaient la république naissante. Les républicains ne cachaient point leurs sentiments, ils nous diront eux-mêmes ce qu'ils pensaient.

Il y avait dans l'Assemblée législative un philosophe, disciple de

(1) *Moniteur* du 50 janvier 1791.

Voltaire. Condorcet appartenait à ce parti brillant de talents que l'on appelle la gironde; il se prononça pour toutes les mesures qui aboutirent à une déclaration de guerre. Avait-il oublié la profession de foi de 89? Était-ce déjà l'esprit envahissant de la république qui l'animait? Nous allons citer ses paroles. Les partisans les plus décidés de la paix perpétuelle ne les désavoueraient pas. Les émigrés s'armaient ouvertement contre leur patrie, et ils trouvaient protection et secours dans les États qui avoisinent la France. N'était-ce pas un devoir de prévenir l'exécution de leurs desseins criminels? L'Assemblée constituante, en renonçant aux conquêtes, n'avait certes pas songé à renoncer au droit, pour mieux dire, au devoir de défendre la liberté. Or, les partisans de la guerre n'avaient encore qu'une seule ambition, la défense de la liberté. Nous laissons parler Condorcet : « La nation française ne cessera point de voir un peuple ami dans les habitants des territoires occupés par les émigrés et gouvernés par des princes qui les protègent. Les citoyens paisibles dont nos armées occuperont le pays, ne seront point des ennemis pour elle. Ils ne seront pas même des sujets pour elle... Fière d'avoir reconquis les droits de la nature, la nation française ne les outragera pas dans les autres hommes; jalouse de son indépendance, résolue à s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de souffrir qu'on ose lui dicter des lois, elle ne portera pas atteinte à l'indépendance des autres nations... La paix, que le mensonge, l'intrigue et la trahison ont éloignée, ne cessera point d'être le premier de nos vœux. La France prendra les armes malgré elle, pour sa sûreté, pour sa liberté, et on la verra les déposer avec joie le jour où elle sera sûre de n'avoir plus à craindre pour cette liberté, pour cette égalité, devenues le seul élément où des Français puissent vivre (1). »

La déclaration de principes rédigée par Condorcet à la veille de la guerre qui allait embraser l'Europe, est un fait inouï dans les annales du genre humain. Quand l'Assemblée constituante renonça à la politique de conquête, elle croyait à la paix, à un nouvel âge d'or; on peut l'accuser de s'être bercée d'illusions et ne voir dans les principes qu'elle proclama que de simples théories, ou si l'on veut des rêves d'hommes de bien. Lorsque Condorcet

(1) *Moniteur* du 30 décembre 1791.

proposa sa déclaration, la guerre était imminente. Il ne s'agissait plus de théorie, mais d'une terrible réalité, du sang qui allait couler. C'est à ce moment que l'Assemblée législative renouvela la profession de 89, en adoptant à l'unanimité, et par acclamation, la déclaration de Condorcet (1). Que l'on nous montre un peuple se préparant à la guerre et proclamant d'avance qu'il respectera l'indépendance des vaincus !

Quelques mois plus tard, la guerre éclata. Dira-t-on que ce qui s'était passé jusque-là était une comédie philosophique, et que la déclaration de guerre donna un démenti aux rêves des philosophes ? Non, Condorcet n'est point un comédien ; celui qui donne sa vie pour ses convictions, mérite que l'on ajoute foi à ses paroles. Il n'est pas vrai non plus que la déclaration de guerre de 1792 ait déchiré la Constitution de 1791. L'Assemblée législative reproduisit les principes de 89 dans l'acte même qu'on lui impute à crime : « L'Assemblée nationale déclare que la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa Constitution de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance ; que la guerre qu'elle est obligée de soutenir n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi (2). »

On accuse les Girondins d'avoir poussé à la guerre pour arriver à la république (3). Quand le reproche serait fondé, il ne prouverait rien contre la Révolution. Qu'importe que les girondins aient aimé la république ? Ont-ils déclaré la guerre à l'Europe monarchique dans des vues de conquête ? Voilà ce que les réactionnaires devraient démontrer ; mais ils le tenteraient en vain ; les républicains sortiraient de leurs tombeaux pour les convaincre de calomnie. Brissot, grand partisan de la guerre, va nous dire pourquoi il la prêchait à l'Assemblée et aux Jacobins : « Le raisonnement et les faits l'ont persuadé, dit-il, qu'un peuple qui a conquis la liberté après des siècles d'esclavage a besoin de la guerre.

(1) *Moniteur* du 31 décembre 1791.

(2) *Moniteur* du 22 avril 1792.

(3) *De Barante*, Histoire de la Convention nationale, t. I, pag. 28.

Il faut la guerre pour la consolider, il la faut pour la purger des vices du despotisme, il la faut pour faire disparaître de son sein les hommes qui pourraient la corrompre (1). »

L'argument est mauvais. Il fallait craindre, au contraire, que la guerre, quand même elle conduirait à la république, ne devint le tombeau de la liberté. En réalité, les girondins n'étaient pas des hommes politiques; ils se guidaient par le sentiment bien plus que par la raison et par les faits. Ce qui les excitait à la guerre, c'était un vague instinct de la mission de la France. Appelée à répandre la liberté dans le monde, comment aurait-elle rempli ce rôle glorieux, si elle n'était entrée en lutte avec l'aristocratie féodale et avec la vieille royauté qui dominaient sur l'Europe? Écoutez le jeune Louvet, parlant à l'Assemblée législative, comme orateur d'une députation parisienne : « Forts de notre cause, nous vous demanderons qu'entre nous et les rois Dieu soit appelé pour juge, et qu'il décide irrévocablement s'il fit le monde pour quelques hommes, ou si plutôt il ne voulut pas que quelques hommes appartenissent au monde. Nous vous demanderons un fléau terrible, mais indispensable; nous vous demanderons la guerre. La guerre! Et qu'à l'instant la France se lève en armes! Se pourrait-il que la coalition des tyrans fût complétée? Ah! tant mieux pour l'univers! Qu'aussitôt, prompts comme l'éclair, des milliers de nos citoyens-soldats se précipitent sur les nombreux domaines de la féodalité! Qu'ils ne s'arrêtent qu'où finira la servitude! Que les palais soient entourés de baïonnettes! que l'on dépose la déclaration des droits dans les chaumières! Que l'homme en tous lieux instruit et délivré, reprenne le sentiment de sa dignité première! Que le genre humain se relève et respire! Que toutes les nations n'en fassent plus qu'une! et que cette incommensurable famille de frères envoie ses plénipotentiaires sacrés, jurer sur l'autel de l'égalité des droits, de la liberté des cultes, de l'éternelle philosophie de la souveraineté populaire, jurer la paix universelle (2). »

L'instinct qui inspirait les girondins était juste, il avaient raison d'entraîner la France sur les champs de bataille, car la féodalité

(1) *Brissot*, Discours aux Jacobins, séance du 16 décembre 1791. (*Buchez et Roux* Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XII, pag. 410.)

(2) *Moniteur* du 27 décembre 1791.

qui opprimait les peuples ne pouvait être vaincue que par les armes des républicains. Les girondins étaient les vrais organes de la race française, race avide de mouvement et de luttes guerrières; elle avait maintenant un levier avec lequel elle pouvait remuer le monde, la liberté : comment ne s'en serait-elle pas servie pour faire de la propagande à main armée? Un des fougueux députés du midi, Isnard, proclama à la tribune quels sentiments animaient la France, alors qu'elle était impatiente de se lancer dans la carrière des combats; c'est vanité gauloise, c'est ardeur militaire, mais c'est aussi le saint enthousiasme de la liberté :

« Le Français va devenir le peuple le plus marquant de l'univers; esclave, il fut intrépide et fier; libre, serait-il timide et faible? Traiter tous les peuples en frères; ne faire aucune insulte, mais n'en souffrir aucune; ne tirer le glaive que pour la justice, ne le remettre dans le fourreau qu'après la victoire; enfin, être toujours prêt à combattre pour la liberté, toujours prêt à mourir pour elle, et à disparaître tout entier de dessus le globe, plutôt que de se laisser réenchaîner, voilà le caractère du peuple français... Disons à l'Europe que le peuple français, s'il tire l'épée, en jettera le fourreau... Disons à l'Europe que si les cabinets engagent les rois dans une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois. Disons-lui que tous les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes ressemblent aux coups que deux amis, excités par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurité; si la clarté vient à paraître, ils jettent leurs armes, s'embrassent et châtient celui qui les trompait. De même si, au moment où les armées ennemies lutteront avec les nôtres, le jour de la philosophie frappe leurs yeux, les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés et du ciel satisfait... Disons-lui, enfin, que dix millions de Français embrasés du feu de la liberté, armés du glaive de la plume, de l'éloquence, de la raison, pourraient seuls, si on les irrite, changer la face du monde et faire trembler tous les tyrans sur leurs trônes d'argile (1). »

Il y avait bien des illusions dans cet enthousiasme; mais une

(1) *Buche et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XII, pag. 533 et suiv.

chose est claire comme la lumière du soleil : c'est qu'à raison même des illusions qui transportaient les girondins dans un monde idéal, il n'y avait pas une ombre de calcul dans leur politique, si l'on peut appeler politique ce que les diplomates appelleraient folie. Et les sentiments de la gironde étaient bien ceux de l'Assemblée où ils brillaient par leur talent de bien dire. Tout en déclarant la guerre, l'Assemblée législative ne renonçait point aux espérances qui avaient animé les hommes de 89 ; elle croyait que cette guerre serait la dernière et qu'elle inaugurerait le règne de la liberté et de la paix universelle. En juillet 1792, la patrie fut déclarée en danger par un décret solennel. Écoutons le rapporteur, Héroult de Séchelles, parlant au nom des comités militaire et diplomatique et de la commission extraordinaire : « La guerre que nous avons entreprise ne ressemble en rien à ces guerres communes qui ont tant de fois désolé et déchiré le globe : c'est la guerre de l'égalité et de la liberté, contre une coalition de puissances, d'autant plus acharnées à modifier la constitution française, qu'elles redoutent chez elles l'établissement de notre philosophie et les lumières de nos principes. *Cette guerre est donc la dernière de toutes entre elles et nous* (1). »

La Révolution finit par devenir conquérante, et la nation s'enivra de la gloire des armes. C'est une déviation de l'esprit de 89. Tels n'étaient certes pas les sentiments de la gironde. Le plus éloquent de ses orateurs parlait de la guerre comme en parlait Fénelon. « Abhorrez la guerre, s'écrie Vergniaud, elle est le plus grand crime des hommes, et le plus terrible fléau de l'humanité. Mais, enfin, si l'on vous y force, sans vous effrayer des revers, sans vous enorgueillir du succès, suivez le cours de vos grandes destinées (2). » Les premières victoires remportées par la jeune république ne changèrent rien à cet ordre d'idées. Après la bataille de Jemmapes, Jean de Bry proposa d'instituer une fête nationale pour célébrer le triomphe des armées républicaines. Barère s'y opposa : « Des fêtes pour des massacres d'hommes ! s'écria-t-il : Non, citoyens, vous n'imiterez pas le despotisme. Laissons les

(1) *Moniteur* du 15 juillet 1792.

(2) Projet de proclamation présenté par Vergniaud, en décembre 1791. (*Moniteur* du 11 janvier 1792.)

rois de l'Europe célébrer des fêtes, quand ils ont inondé la terre de sang!... Quoi! Des milliers d'hommes ont péri, car les Autrichiens sont des hommes; il n'y a que les rois qui ne sont pas de l'espèce humaine. Trois cents Français ont laissé au milieu de nous des veuves et des orphelins, et nous parlerions de fêtes! Je m'y oppose et demande un simple monument funèbre. » Voilà bien les sentiments de 89 et voilà le langage de 89, au début de la république. On est étonné d'entendre Vergniaud appuyer la proposition d'une fête nationale, mais il faut écouter ses raisons : « Il a péri des hommes sans doute dans cette bataille, mais, enfin, c'est la liberté qui triomphe. Il a péri des hommes; mais pourquoi donc avons-nous déclaré la guerre? Nous savions bien qu'elle coûterait la vie à des Français; c'est parce que nous savions aussi qu'elle devait consolider la paix et qu'elle serait, par l'établissement de la liberté universelle, le triomphe durable de l'humanité... La nature a donné aux hommes des passions; c'est par les passions qu'il faut les gouverner et les rendre heureux. La nature a surtout gravé dans le cœur de l'homme l'amour de la gloire, de la patrie, de la liberté; passions sublimes qui doublent la force, exaltent le courage, et enfantent les actions héroïques qui donnent l'immortalité aux hommes, et font le bonheur des nations qui savent entretenir ce feu sacré... Chantez donc, chantez une victoire qui sera celle de l'humanité. *Il a péri des hommes, mais c'est pour qu'il n'en périsse plus. Je le jure, au nom de la fraternité universelle que vous allez établir, chacun de vos combats sera un pas de fait vers la paix, l'humanité et le bonheur des peuples* (1). »

Que l'on compare ce chant de victoire avec les bulletins de Napoléon, et l'on verra qu'il y a un abîme entre la première guerre de la Révolution et l'esprit conquérant de l'Empire. Si Napoléon avait été vainqueur à Jemmapes, son premier cri eût été : « les Autrichiens fuient, la Belgique est à nous; nous allons porter nos frontières jusqu'au Rhin. » Les girondins ne songeaient pas à la conquête; ils n'avaient qu'une pensée, la liberté universelle, la paix du monde. C'est parce qu'ils avaient un vif sentiment de la liberté qu'ils appelaient la paix de tous leurs vœux. Tous ne partageaient point l'humeur guerrière de Brissot, tous ne croyaient

(1) *Moniteur* du 11 novembre 1792.

point que la guerre fût nécessaire pour consolider la liberté. Vergniaud voyait plus clair quand il disait : « Dans les républiques, les conquêtes furent toujours funestes à la liberté ; un gouvernement trop militaire l'environne chaque jour de nouveaux dangers (1). »

III

Tels étaient les sentiments des girondins. Il y avait encore un autre parti parmi les républicains. Les montagnards sont les vrais organes de la France démocratique. Eh bien, l'homme qui est comme l'incarnation de la Montagne, l'homme qui a été longtemps redouté comme un futur César, Robespierre, avait une antipathie décidée pour la guerre. Un historien célèbre, en constatant que les jacobins excessifs étaient portés pour la paix, suppose à leur chef des mobiles peu honorables. A entendre M. Thiers, le timide Maximilien s'effrayait de la guerre ; il ne la combattit que parce que Brissot, son rival aux Jacobins, la soutenait, et parce que le jeune Louvet l'avait défendue avec talent. C'est singulièrement rapetisser les hommes et les choses que de voir partout une question de personnes. Robespierre lui-même va nous dire pourquoi il réprouvait la guerre.

C'était avant tout par défiance. Qu'on se rappelle que la guerre fut déclarée sur la proposition de Louis XVI. Ainsi c'est la royauté qui était appelée à combattre l'Europe monarchique coalisée contre la Révolution. Or, le roi n'était-il pas complice de l'empereur et du roi de Prusse ? n'était-il pas complice de l'émigration qui excitait toutes les cours à s'armer contre la France révolutionnaire ? Complice ou non, un roi qui subissait le nouvel ordre de choses bien plus qu'il ne l'acceptait, pouvait-il être à la tête de la propagande révolutionnaire ? Que serait en réalité la guerre faite par Louis XVI ? La guerre de tous les ennemis de la Révolution contre la Révolution. Et l'on prétend que la guerre favoriserait la liberté ! Elle serait, au contraire, le plus grand danger pour la liberté, car

(1) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XXVI, pag. 591.

elle se ferait par les ennemis de la liberté. Ou nierait-on que la conduite de la cour, depuis le commencement de la Révolution, a été toujours en opposition avec les droits du peuple? Celui qui le nierait de bonne foi, serait insensé. Insensé serait aussi celui qui nierait que la guerre déclarée au nom de la cour, dirigée par elle, sera un instrument de contre-révolution, dans la pensée de ceux qui la feront (1).

Robespierre ne reculait point devant la propagande révolutionnaire; mais n'avait-il pas raison de dire qu'il était absurde de charger les ennemis de la liberté du soin de propager la liberté? « Guerre d'abord aux ennemis du dedans, s'écrie-t-il. Guerre aux conspirateurs et au despotisme! ensuite marchons à Léopold, marchons à tous les tyrans de la terre (2)! » Robespierre avait mille fois raison. Au fond, les girondins étaient d'accord avec lui, car ils espéraient que la monarchie ne résisterait pas à l'ébranlement de la guerre. Tous les partis s'accordaient donc à vouloir la république. Les girondins avaient l'instinct des grandes destinées auxquelles la France révolutionnaire était appelée. C'est parce qu'elle avait pour mission de répandre les principes de 89 dans l'Europe entière, qu'elle devait devenir république. Et la guerre aussi était une nécessité providentielle; car l'Europe féodale n'avait pas envie d'abdiquer volontairement devant la Révolution.

Robespierre et les jacobins se préoccupaient davantage de la liberté intérieure. C'est à ce point de vue qu'ils redoutaient la guerre. La liberté, disait Robespierre, trouvera un danger là où l'on espère qu'elle aura un appui. En effet, les puissantes émotions de la guerre distrairont le peuple de la vigilance incessante qui est nécessaire pour la conservation de ses droits; le champ restera libre aux intrigants et aux hommes corrompus, toujours prêts à seconder les desseins des ennemis de la liberté (3). La proclamation de la république ne rassura point le défiant Maximilien: il

(1) Discours de Robespierre aux Jacobins, dans *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XII, pag. 406-408; t. XIII, pag. 124 et suiv.

(2) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XIII, pag. 159.

(3) Discours de Robespierre aux Jacobins. (*Buchez*, Histoire parlementaire, t. XIII, pag. 154.)

redoutait le despotisme militaire, et les faits ont donné une triste confirmation à ses craintes. On lit dans le *Journal des Jacobins* ces paroles prophétiques :

« O égalité ! ô liberté ! ô justice ! n'êtes-vous donc que de vains noms ! déjà je vous vois succomber partout sous le sceptre d'airain du despotisme militaire. Toutes les autres puissances qui existaient avant la révolution, se sont écroulées ; lui seul est resté debout ; c'est pour lui que, déjà, dans nos villages frontières, l'autorité des magistrats populaires a été suspendue, c'est pour lui que l'idolâtrie prépare des triomphes, c'est lui qui déjà est l'arbitre des destinées de l'État. Législateurs, il est temps de songer à vous défendre vous-mêmes contre son énorme puissance que l'on ne cesse d'accroître. Que l'histoire des révolutions vous instruisse. » Jamais circonstances ne furent plus favorables à son ambition que celles qui vous environnent. Depuis longtemps vous semblez jouer avec ce monstre ; le peuple, trop peu éclairé, le voit croître sans inquiétude ; il semble vous caresser aujourd'hui, mais tremblez qu'il ne devienne bientôt assez fort pour vous dévorer (1). » Ces paroles furent écrites au mois de mai 1792. Huit ans plus tard, le général Bonaparte expulsait les législateurs à la tête de ses grenadiers.

Est-ce à dire que l'histoire doive maudire les girondins d'avoir allumé la guerre terrible de la Révolution contre l'Europe féodale ? S'il y a un coupable, il faut remonter plus haut ; ce sont les hommes de 89, et avant eux les philosophes qu'il faudrait accuser. C'est dire que l'accusation s'adresserait à l'humanité et à Dieu même. Non, ce n'est pas la Révolution, ce n'est pas la gironde, pas plus que la philosophie qu'il faut accuser : la Révolution est sainte, et ceux qui l'ont préparée, de même que ceux qui ont répandu ses principes, sont les bienfaiteurs de l'humanité ! Mais la liberté, l'égalité pouvaient-elles l'emporter sans combat ? Des intérêts séculaires qui avaient pour eux l'apparence du droit, pouvaient-ils céder volontairement devant la raison ? La lutte était fatale ; la guerre de la Révolution contre l'Europe l'était également. Car la Révolution n'était point une révolution française, c'était une révo-

(1) Le Défenseur de la Constitution, n° 2. (*Buche et Bour.* Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XIV, pag. 397.)

lution universelle ; et pour qu'elle devînt universelle, il fallait la propagande armée de la France républicaine.

Robespierre aurait voulu une propagande pacifique. C'était une illusion. En 92, la propagande par la presse, par les relations intellectuelles était impossible, car la presse n'existait point, et les relations de la France révolutionnaire avec l'Europe monarchique étaient une autre impossibilité. Les rois avaient bon soin d'isoler la Révolution, comme on se met à l'abri d'une maladie contagieuse, en interrompant toute communication avec les pays envahis par la peste. Il faut donc savoir gré aux girondins d'avoir lancé la France dans la voie de la propagande. Il est vrai que la guerre de principes ne tarda point à dégénérer en guerre de conquête, et la conquête, si elle détruisit le vieil édifice de l'Europe féodale, entrava le développement de l'esprit de liberté dans la patrie même de la Révolution. Voilà certes une face de la guerre que l'on ne saurait trop déplorer. Reste à savoir qui en doit porter la responsabilité. Nous répondons sans hésiter : le vieux régime. Qui a allumé, qui a nourri du moins dans la nation française l'esprit d'agrandissement, l'ambition des conquêtes ? La royauté absolue. Cela est si vrai que la noblesse n'avait pas d'autre mission que la guerre. Qui a donné à la France cette conviction qu'il lui faut la frontière du Rhin pour être puissante et heureuse ? La royauté absolue. La théorie des frontières naturelles ne date point de la république : c'est un ministre-roi, c'est Richelieu qui l'a inventée. Enfin, qui prit l'initiative de la longue guerre par laquelle s'ouvre l'ère nouvelle ? C'est encore la vieille royauté. Nous allons le prouver par les témoignages mêmes des rois. La république resta fidèle, en théorie du moins, aux principes de 89. Elle n'entendait pas user de ses victoires pour asservir les vaincus, son ambition était de les affranchir. Elle répudia la vieille politique de conquête, et alors même qu'elle porta ses frontières jusqu'au Rhin, elle invoqua non le droit du plus fort, mais le libre consentement des populations. En définitive, l'agrandissement de la France ne fut qu'un accident. La Révolution avait une ambition plus haute, c'était de répandre la liberté et l'égalité dans le monde.

LIVRE II

LA COALITION

CHAPITRE PREMIER

L'EUROPE COALISÉE CONTRE LA RÉVOLUTION

§ 1. Qui commença la guerre?

N° 1. *Les prétentions*

I

A peine la Révolution a-t-elle brisé les portes de la Bastille, que les princes du sang et la haute aristocratie émigrent. Que voulaient les émigrés? Un journaliste de 89, fidèle organe des sentiments de la nation, répond que tout le monde était convaincu que ce n'était pas uniquement pour fuir la fureur du peuple que les chefs de l'aristocratie restaient à l'étranger. Pourquoi voyageaient-ils de cour en cour? Ils cherchent à nouer une confédération des princes, dit Loustalot, pour venir à main armée rétablir l'aristocratie dans tous les privilèges qu'elle a usurpés. Les princes prêteraient-ils l'oreille à ces excitations? Les révolutionnaires n'en doutaient point. Est-ce que l'aristocratie n'a pas partout les mêmes intérêts et les mêmes passions? Est-ce que les princes ne sont pas tous intéressés à tenir le peuple dans l'asservissement? Or, la Révolution menaçait la royauté absolue aussi

bien que l'aristocratie. Il est vrai que les rois entre eux se jaloussaient, et qu'ils vivaient dans un état de guerre permanente : mais on croyait qu'ils feraient le sacrifice de leurs haines personnelles à une passion plus impérieuse, celle de leur domination (1).

Non, en 1789 il n'était pas encore question d'une coalition européenne; néanmoins les hommes de la Révolution avaient un instinct juste des passions qui devaient pousser l'aristocratie et la royauté à se liguier contre la France nouvelle. La coalition était dans la force des choses. Mais les faits ne se développent point avec la rigueur de la logique. Ce fut la France qui déclara la guerre à l'empereur d'Allemagne; ce fut la France qui jeta le gant à l'Angleterre. Est-ce à dire que la nation française ait pris l'initiative de la lutte qui ensanglanta l'Europe pendant vingt ans? En France, le sentiment unanime de ceux qui tiennent de près ou de loin à la Révolution a toujours été que l'Assemblée législative, en commençant la guerre, ne fit que prévenir l'agression que les rois méditaient depuis longtemps. Il y a d'innombrables témoignages de cette opinion publique; nous en citerons quelques-uns.

Parmi ceux qui votèrent la guerre, il y avait un philosophe peu ami des luttes sanglantes. Pourquoi Condorcet, grand partisan de la paix, se prononça-t-il pour la guerre? Il nous le dit dans sa Justification, une des dernières pages qu'il ait écrites. Écoutons la confession d'un mourant. Condorcet avoue qu'on a sévèrement reproché aux patriotes la déclaration de guerre : « Je répondrai pour moi, dit-il, que je ne désirais pas la guerre, que j'aurais voulu pouvoir l'éviter. Mais il est évident que l'empereur ne différait que pour se donner le temps de faire ses préparatifs... Si la guerre n'eût pas été déclarée, l'ennemi n'en serait pas moins entré en France le 20 août, et alors il n'eût trouvé que des places sans défense, des armées nulles et il aurait encore décidé partout les trahisons que la cour avait su ménager en sa faveur. *C'est donc en détestant la guerre que j'ai voté pour la déclarer; c'est parce qu'elle était le seul moyen de déjouer les complots d'une cour conspiratrice* (2). »

(1) *Révolutions de Paris*, n° x (12 septembre 1789), pag. 5.

(2) *Condorcet*. Fragment de justification, écrit en juillet 1795. (*Œuvres*, t. I, pag. 591, édition d'Arago.)

La France avait contre elle les apparences. Mais qui ignore que ce n'est pas toujours celui qui ouvre la lutte qui est l'agresseur? Quand le général Bonaparte, devenu premier consul, écrivit au roi d'Angleterre la fameuse lettre où il faisait des ouvertures de paix, le gouvernement anglais accusa la Révolution d'avoir allumé la guerre, et de rendre la paix impossible. Le premier consul repoussa vivement cette accusation : « Bien loin, dit-il, que la France ait provoqué la guerre, on se rappelle que, dès le principe de sa révolution, elle avait solennellement proclamé son amour pour la paix, son éloignement pour les conquêtes, son respect pour l'indépendance de toutes les nations; et il n'est pas douteux qu'occupée alors et sans partage de ses affaires intérieures, elle eût évité de prendre part à celles de l'Europe et fût demeurée fidèle à ses déclarations. Mais, par une disposition opposée, aussitôt que la Révolution française eut éclaté, l'Europe presque entière se ligua pour la détruire. *L'agression fut réelle, longtemps avant d'être publique.* On excita les résistances intérieures, on accueillit les opposants, on toléra leurs réunions armées, on favorisa leurs complots secrets, on appuya leurs déclamations extravagantes, on outragea la nation française dans la personne de ses agents. Enfin, la France fut attaquée de fait dans son indépendance, dans son honneur et dans sa sûreté, longtemps avant que la guerre fût déclarée. Ainsi, c'est aux projets d'asservissement, de dissolution et de démembrement qui ont été préparés contre elle, que la France est en droit d'imputer les maux qu'elle a soufferts et ceux qui ont affligé l'Europe (1). »

Les sentiments que le premier consul exprimait étaient ceux de toute la France. Quand la victoire de Marengo força l'Empereur à signer la paix de Lunéville, la nation salua avec enthousiasme la fin des hostilités; elle croyait entrer enfin dans cet ère pacifique que les hommes de 89 attendaient de la Révolution. Victorieuse, rien ne l'empêchait de dire toute sa pensée sur la guerre qui venait de finir d'une manière si glorieuse pour la république. Eh bien, la conviction unanime fut que la guerre avait commencé pour assurer la liberté et l'indépendance de la nation. Au message

(1) Note pour le ministre des relations extérieures, du 26 nivôse an VIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. VI, pag. 117.)

par lequel les consuls annonçaient la conclusion de la paix, le président du Corps législatif répondit : « Les Français avaient dit : soyons libres. Et une ligue d'ennemis conjurés avait osé en douter!... Ce n'était pas assez pour eux d'avoir dit : Nous soumettrons ce peuple, nous détruirons sa puissance, pour qu'il fût soumis et anéanti. Il est une justice éternelle qui met l'effet de toutes les volontés dans la dépendance de la sienne ; et lorsqu'elle appelle un peuple à la liberté, les vains efforts des puissances de la terre échouent contre l'immutabilité de ses décrets. Quel grand exemple nous en fournit la guerre mémorable que la paix vient de terminer ! Presque toute l'Europe en armes contre nous ; la guerre proclamée, une *guerre d'extermination* ; le fanatisme souvoyé par l'ambition des grands, ravageant nos plus riches contrées!... Contre tant de maux, les Français n'opposèrent que leur courage qu'avait développé ce sentiment profond de la liberté qui ne connaît ni résistances, ni obstacles... C'est à cet instinct de l'indépendance que nous devons les victoires sans exemple que la paix vient de couronner (1). »

L'opinion que la France ne fit que défendre sa liberté contre les menaces de la coalition, est devenue un lieu commun pour les historiens de la Révolution, pour ceux du moins qui partagent les espérances de 89. Nous ne citerons que M. Michelet ; le ton de certitude de l'écrivain français témoigne qu'il ne lui reste aucun doute sur ce grave débat ; pour mieux dire, à ses yeux, comme aux yeux de nation, il n'y a point de débat ; l'agression de l'Europe coalisée est un axiome : « En face de la fédération des peuples, il s'en faisait une des rois. Certes, la reine de France avait sujet d'avoir bon espoir, en voyant avec quelle facilité son père Léopold avait rallié l'Europe à l'Autriche. La diplomatie allemande, si lente ordinairement, avait pris des ailes. Cela tenait à ce que les diplomates n'y étaient pour rien. L'affaire s'arrangeait personnellement par les rois, à l'insu des ambassadeurs, des ministres. Léopold s'était adressé tout droit au roi de Prusse, lui avait montré le danger commun, avait ouvert un congrès en Prusse même, de concert avec l'Angleterre et la Hollande (2). »

(1) *Archives parlementaire*, Recueil des débats législatifs de 1800 à 1860, t. II, pag. 575.

(2) *Michelet*, Histoire de la Révolution française, t. II, pag. 190.

II

Des écrivains de la réaction, d'accord avec de graves historiens, prétendent que cet axiome est un préjugé dénué de tout fondement, que ce que l'on considère comme une vérité est une fiction. A les entendre, la coalition n'a existé que dans l'imagination des révolutionnaires; les princes n'y songeaient point, la déclaration de guerre votée par l'Assemblée législative fut une agression toute gratuite, inexcusable; ce fut l'œuvre des girondins, parti aussi ambitieux qu'irréfléchi. Quel étrange conflit d'opinions contraires sur un événement contemporain! On s'étonne de ces contradictions et on s'en afflige presque. Que devient la certitude historique, quand il y a un dissentiment si complet sur un fait dont nous avons pour ainsi dire été témoins? Et il ne s'agit point d'une chose peu considérable, ou indifférente. Pour les hommes auxquels la liberté est chère, c'est un article de foi que la Révolution de 89 a inauguré une ère nouvelle; dans leur croyance, ceux qui présidèrent à cette naissance d'un nouveau monde sont les libérateurs de l'humanité. Et ces hommes, infidèles à leurs promesses, auraient jeté l'Europe dans les hasards d'une guerre à mort, par irréflexion, par légèreté, ou par des sentiments plus coupables encore parce qu'ils sont égoïstes! L'honneur de la Révolution est en cause. Écoutons d'abord ceux qui l'attaquent.

On conçoit que les réactionnaires en veulent aux girondins : ils furent les premiers partisans de la république; et dans le camp de la réaction, un républicain passe presque pour un voleur de grand chemin. De Barante prétend que ce furent les girondins et surtout Brissot qui lancèrent la France dans les aventures d'une guerre indéfinie (1). M. de Carné abonde dans ces sentiments, et les développe avec une apparence de rigueur historique (2). C'est la Révolution, dit-il, qui menaça l'Europe, en lui imputant des difficultés dont la plupart n'avaient été suscitées que par elle-même. Elle accusa l'Europe d'attenter à sa liberté, alors qu'il y avait des

(1) *De Barante*, Histoire de la Convention nationale. t. II, pag. 557.

(2) *De Carné*, le Parti girondin. (*Revue des Deux Mondes*. 1850, t. I, pag. 1036.)

gouvernements qui accueillirent avec sympathie cette première application des doctrines encyclopédiques; quant à ceux qui improuvaient le nouvel ordre de choses ou qui avaient quelque doute, ils mirent la plus grande réserve dans la manifestation de leur opinion. M. de Carné oublie de citer les témoignages de cette sympathie; et nous les cherchons vainement. Si la Révolution trouva des amis à l'étranger, ce fut parmi les libres penseurs, ce ne fut certes pas parmi les princes. Voilà déjà, pour le début, une pure fiction. Continuons. « Les gouvernements, dit l'académicien français, répugnaient profondément à l'idée d'une intervention armée, dans la première période de la Révolution. Il est vrai que Catherine II eut quelques vellétés guerrières, mais l'intérêt d'État les arrêta promptement. » Voilà un nouveau trait de cette histoire imaginaire, telle que les néo-catholiques l'écrivent. La Sémiramis du Nord, habile comédienne, ne songea jamais à intervenir; elle ne fut toujours préoccupée que de son *intérêt d'État*. M. de Carné ajoute que l'empereur était le réformateur philosophe de la Toscane; à ce titre sans doute, Léopold devait être sympathique aux idées de 89. Nous nous défions des princes philosophes, et nous attendons toujours un roi qui soit ami de la liberté. Le publiciste français avoue que le roi de Prusse se préoccupait des progrès de la Révolution et s'indignait de ses excès, mais il soutient que ses conseillers suivaient avec complaisance l'expérience que la nation française se faisait sur elle-même. Si l'on demandait à M. de Carné qui lui a appris tout cela? Il sait encore que la plupart des princes de l'empire fermaient obstinément l'oreille aux supplications de la noblesse émigrée. Ici l'imagination va jusqu'à altérer les faits. Les faits sont cependant notoires; nous aurons l'occasion de les rappeler.

M. de Carné avoue qu'un commencement de concert s'établit entre les cabinets de Vienne et de Berlin lors de la fuite de Louis XVI; mais, dit-il, ce fut sur les instances du roi et point du tout sur celles de l'émigration. Eh! qu'importe, en supposant même que cela soit? Ce qui importe, c'est le concert, car le concert est le premier pas vers la coalition. L'académicien français conteste. Selon lui, l'alliance était la chose la plus innocente du monde: ce n'était pas une attaque contre la Révolution, mais une surveillance armée contre les jacobins. Ainsi l'empereur et le roi

de Prusse auraient fait la police de l'Europe! Soit. Mais qui les autorisait à faire la police en France? Et ne firent-ils pas autre chose? Oui, répond M. de Carné; ils voulaient que la Constitution fût modifiée par l'*accord du roi et de l'Assemblée nationale*. Ainsi, quand sur les instances de Louis XVI l'Europe monarchique arma pour imposer à la nation un changement dans la Constitution, cela s'appelle modifier la Constitution par l'*accord du roi et de l'Assemblée!* Enfin, dit M. de Carné, lorsque Louis XVI accepta la Constitution, les rapports diplomatiques furent rétablis avec la France, toute l'Europe protesta de ses intentions pacifiques. La diplomatie est prodigue de protestations; celles de 91 étaient-elles sincères? Oui, répond M. de Carné, la plus insigne mauvaise foi pouvait seule le nier.

Il y a dans ces hautaines affirmations à peu près autant de contre-vérités que de mots. Nous le prouverons. Écoutez encore la fin de ce plaidoyer en faveur de la coalition. En 1791 et en 1792 il y avait donc des gens d'une *insigne mauvaise foi*, qui s'obstinaient à douter de la sympathie des rois absolus pour la liberté proclamée par la Révolution. Voilà les vrais coupables. Ce sont les girondins. M. de Carné ne trouve pas de paroles assez dures pour flétrir la conduite de ce parti qui suscita la guerre de propos délibéré, *par des provocations froidement calculées*. Quel était le but des girondins? C'étaient des *artistes en loquacité* qui tenaient à faire autrement que les constituants, *ce qui les touchait beaucoup*. Vanité d'avocat, de beau diseur! Ce qui les préoccupait encore davantage, *c'était de s'imposer à Louis XVI*. Cela veut dire que les girondins mirent le feu aux quatre coins de l'Europe pour être ministres, ou comme s'exprime notre académicien, pour que madame Roland pût trôner dans son boudoir du ministère de l'intérieur (1).

Nous n'aurions pas rapporté ce plaidoyer contre la gironde, si l'opinion qui y est exprimée sur l'origine d'une lutte de vingt ans n'était partagée que par les écrivains de la réaction. Les réactions sont aveugles de leur nature, et à quoi bon écouter des aveugles dissertant contre la lumière du soleil? Il faut plaindre ces mal-

(1) De Carné. La tradition constitutionnelle en France, depuis 1789 jusqu'en 1865. (Revue des Deux Mondes, 1865, t. VI, pag. 45.)

heureux et attendre que Dieu leur rende l'organe de la vue. Mais les réactionnaires français sont d'accord avec des historiens allemands, dont la science et le talent ne permettent point l'indifférence. Il faut tenir compte d'une doctrine qui a pour elle les noms de M. de Sybel et de M. Häusser. La liberté leur est aussi chère qu'à nous ; mais écrivant après 48, n'obéissent-ils point, sans s'en douter, au mouvement des esprits qui emporte l'Allemagne dans une voie où les plus modérés, les plus impartiaux deviennent injustes pour la France révolutionnaire ? C'est aussi une réaction, et elle n'est pas moins aveugle que celle dont nous venons d'entendre un organe. Nous laissons la parole aux historiens allemands (1) :

L'opinion traditionnelle, en France, est que la coalition de l'Autriche et de la Prusse força l'Assemblée législative à déclarer la guerre à l'Europe monarchique. Cette tradition a toute l'autorité d'un axiome historique. Néanmoins il est certain qu'elle est fautive ; il est certain que c'est la gironde qui prit l'initiative de cette lutte terrible, pour ruiner la constitution de 91, et pour remplacer la monarchie par la république. Tout en étant hostiles aux girondins, les historiens allemands jugent les hommes avec une bienveillante impartialité. Brissot fut l'orateur de la guerre, et son existence aventureuse donne beau jeu aux ennemis de la Révolution. La science allemande dédaigne de descendre dans ces bas-fonds de personnalités. Elle caractérise parfaitement l'homme politique de la gironde. Brissot porta dans la diplomatie le besoin de mouvement, d'agitation, de bouleversement qui fait de sa vie privée un roman assez peu édifiant. C'était nature et non calcul ; il agitait la France et l'Europe pour le plaisir d'agiter et de remuer le monde. Ajoutons que la France révolutionnaire avait besoin d'un pareil diplomate. Les écrivains allemands s'accordent à dire que la Révolution s'adressait à l'Europe pour le moins autant qu'à la France : il lui fallait donc un esprit de prosélytisme, de propagande qui la poussât à révolutionner l'humanité. Brissot était l'organe de cette face de la Révolution. De là sa fougue à prêcher la

(1) *Geschichte der Revolutionszeit*, von *Heinrich von Sybel* (1835), t. I, pag. 295 et suiv. — *Häusser*. *Deutsche Geschichte, vom Tode Friedrichs des Grossen bis zur Gründung des deutschen Bundes* (5^e édition, 1861), t. I, pag. 540.

guerre. C'était un homme de sentiment bien plus qu'un politique, de même que ses amis de la gironde : pour peu qu'ils eussent réfléchi, ils se seraient gardés de vouloir la guerre, car ils étaient idolâtres de la liberté, et la guerre devait amener fatalement le régime du sabre. Mais il fallait que les destinées de la France s'accomplissent. Les historiens allemands s'étonnent de la légèreté toute française avec laquelle l'Assemblée législative se jeta dans une guerre qui devait embraser l'Europe, alors que la France était sans armée, sans argent, sans gouvernement. Ils ne voient point que la légèreté gauloise est le défaut d'une qualité. Si les Français étaient une race calculatrice, l'Europe serait encore sous le joug de la féodalité, la France aurait fait la révolution pour son compte comme sa voisine d'outre-Manche. Bénissons Dieu de ce qu'il a doué la nation française de cet enthousiasme irréfléchi qui, au moyen âge, lui fit entreprendre les croisades, et qui, après 89, lui inspira la noble ambition de régénérer le monde.

Est-ce à dire que Brissot et les girondins aient allumé la guerre? Les desseins de la Providence ne les excuseraient point, si, par humeur révolutionnaire, ils avaient engagé la France et l'Europe dans une des plus sanglantes luttes dont l'histoire fasse mention. L'histoire devrait les condamner, tout en reconnaissant le bien que produisit leur ardeur de propagande. Car la Révolution n'avait pas le droit de bouleverser l'Europe monarchique, s'il est vrai qu'elle-même ne fut pas attaquée. Il faudrait lui imputer à crime d'avoir pris les armes pour propager la liberté, au lieu de s'en fier aux progrès lents mais sûrs de l'exemple qu'aurait donné au monde une nation se régénérant par les principes de la philosophie. Le débat est solennel. Pour le vider, il faut entendre le témoignage des acteurs qui y ont joué un rôle.

N^o 2. *Les faits*

I

On n'a pas encore nié que les émigrés aient quitté la France avec des projets de contre-révolution et de vengeance. On avoue

leurs intrigues dans toutes les cours de l'Europe pour amener une prise d'armes contre la Révolution. Voilà la coalition à l'état de vœu, d'espérance, chez les hommes du passé, les nobles et les prêtres. La royauté fut-elle complice de l'émigration? et l'Europe entra-t-elle dans ses desseins? Ce grave débat implique une sentence de condamnation, soit contre la Révolution, soit contre l'Europe monarchique; pour le vider, il ne faut pas s'arrêter aux misérables querelles qui divisaient la cour de France. Qu'importe que la reine ait détesté le comte d'Artois? Qu'importe que les émigrés n'aient pas eu haute opinion de Louis XVI? Si au fond ils poursuivaient le même but, ils étaient complices! Qu'importe encore que les émigrés aient été des hôtes importuns, alors qu'ils allaient de cour en cour étaler leur orgueil et leur impuissance! si, en définitive, les princes firent ce que voulait l'émigration, un concert armé d'abord, puis une guerre d'invasion?

Une année s'était à peine écoulée depuis les beaux jours de 89, que le roi et la reine avaient résolu de fuir de Paris. Était-ce pour faire la guerre à la Révolution? Pour qui connaît les préjugés, bien naturels du reste, de la vieille royauté, la question n'en est pas une. Louis XVI dit un jour au comte de Fersen qui joua un grand rôle dans les projets d'évasion : « J'aimerais mieux être roi de Metz que de demeurer roi de France dans une pareille position; mais cela finira bientôt (1). » Faut-il demander ce que Louis XVI entendait par être *roi de Metz*? C'est la royauté d'avant 89 qu'il regrettait, comme son droit, droit qu'il tenait de Dieu, tandis que la royauté constitutionnelle, la royauté recevant ses pouvoirs de la nation, était à ses yeux un esclavage et un déshonneur. Voilà la contre-révolution en essence. Au mois d'octobre 1790, on discutait déjà les projets de fuite. Était-ce une simple lutte entre le roi et l'Assemblée nationale, sans aucune liaison avec l'étranger? On le prétend, mais les amis mêmes et les partisans les plus dévoués de Louis XVI témoignent contre cette altération de la vérité.

Le fils du marquis de Bouillé nous apprend que Louis XVI comptait sur les dispositions favorables de l'empereur et de l'Espagne. Il ne s'en tint point à ces vagues espérances : il chargea le

(1) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. VIII, pag. 170.

baron de Breteuil de traiter en son nom avec les puissances étrangères. Il s'agissait d'une négociation en règle. Un plein pouvoir, en forme authentique, écrit de la main du roi, fut envoyé au baron de Breteuil, par l'intermédiaire de l'évêque de Pamiers. Quel était l'objet de cette négociation? Fuir de sa capitale, en protestant, comme il le fit en 91, contre la Révolution, et en prenant appui sur l'Europe monarchique, n'était-ce point commencer la guerre? On lit dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* : « Louis XVI prit la résolution de recourir aux armes étrangères au mois de novembre, quand il vit que l'on faisait violence à ses sentiments religieux pour arracher sa sanction aux décrets sur la constitution civile du clergé. Il fit d'abord passer à son ancien ministre, le baron de Breteuil, en Allemagne, des pleins pouvoirs qui l'autorisaient à traiter avec les diverses puissances du rétablissement de son autorité légitime. Il écrivit ensuite lui-même aux princes pour les inviter à le tirer de la position cruelle où il se trouvait. » Nous avons la lettre que Louis XVI écrivit au roi de Prusse. On y lit : « Je viens de m'adresser à l'empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée, pour arrêter ici les factieux, et empêcher que le mal qui nous travaille ne gagne les autres États (1). »

Voilà la complicité de Louis XVI établie, signée de sa main. On connaît sa faiblesse, ses hésitations. Si la nullité du prince diminue sa responsabilité morale, elle ne détruit point les faits. Voyons quel accueil les cours de l'Europe firent aux propositions du roi très chrétien. Au mois d'avril 1790, Louis XVI, ayant voulu aller à Saint-Cloud, un attroupement populaire s'y opposa. Cela le décida à se mettre en rapport avec son frère émigré et avec l'empereur. Le comte de Durfort, muni des instructions orales du roi, se rendit en Italie, auprès du comte d'Artois et obtint une entrevue de l'empereur, à Mantoue, le 20 mai. Un projet d'intervention fut soumis à Léopold, qui y corrigea plusieurs articles de sa main, notamment celui où la marche des troupes était indiquée du mois de juillet au mois d'août; il la fixa au mois de juillet au plus tard. L'empereur assura au comte de Durfort que les puissances allaient

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 27. (édit. de Bruxelles.)

se mêler des affaires de France, *non par des paroles, mais par des effets*.

Voici les bases du plan de contre-révolution arrêté à Mantoue : « L'Empereur fera marcher trente-cinq mille hommes sur les frontières de Flandre et du Hainaut. A la même époque, les troupes des cercles se porteront, au nombre de quinze mille hommes au moins, sur l'Alsace. Les Suisses, en même nombre, se présenteront sur les frontières du Lyonnais et de la Franche-Comté, et le roi de Sardaigne sur celle du Dauphiné avec quinze mille hommes. L'Espagne a déjà rassemblé douze mille hommes dans la Catalogne et portera à vingt mille les troupes qui menaceront les provinces méridionales. L'Empereur déclare en outre qu'il est assuré des bonnes dispositions du roi de Prusse, et que le roi d'Angleterre, en sa qualité d'électeur de Hanovre, désire aussi d'entrer dans la coalition. » Léopold était d'avis que Louis XVI devait renoncer à son projet de fuite. Il craignait les suites funestes d'une arrestation. La sauvegarde la plus sûre, disait-il, c'est le mouvement des armées coalisées, précédé par des manifestes menaçants (1).

Que répondent les historiens allemands à ces faits dont la vérité ne saurait être contestée? Ils citent les rapports des ambassadeurs de Prusse et de Vienne, et les déclarations des ministres prussiens. Après tout, disent-ils, il ne s'agissait encore que de manifestes et de menaces. La correspondance secrète de la reine de France avec l'Empereur son frère nous dira ce qu'il faut penser des causeries diplomatiques, que les historiens prennent pour bon or et bon argent. Marie Antoinette écrit le 1^{er} juin 1791 à Léopold : « Toute démonstration, manifeste ou entreprise quelconque, tant que nous serons dans Paris, nous exposerait d'une manière effrayante, malgré la responsabilité dont on chargerait la ville de Paris entière pour nos personnes. » La reine voyait la Révolution de près, elle connaissait le monstre et savait que des menaces ne feraient qu'irriter sa fureur, et précipiter la catastrophe. Marie Antoinette continue : « Nous tenons donc fermement à notre premier gré, et nous vous réitérons, mon cher frère, la demande de

(1) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XVII, pag. 252-256.

huit ou dix mille hommes, à notre demande, pour le premier moment. *C'est quand le roi sera en sûreté et libre qu'il verra avec reconnaissance et grande joie toutes les puissances se réunir à sa réclamation pour soutenir la justice de sa cause (1).* »

Léopold répond en faisant des vœux pour que la fuite du roi réussisse. Il donnera ordre au comte de Mercy de l'aider en tout ce qu'il peut : « Argent, troupes, tout sera à vos ordres. On peut compter sur le roi de Sardaigne, les Suisses, et les troupes des princes de l'Empire, même celles du roi de Prusse qui sont à Wesel. » Léopold, né et élevé à Florence, était fin et dissimulé, comme le sont les politiques italiens. Il ne voulait point mettre les diplomates dans son secret, sachant bien que le secret de la diplomatie est le secret de la comédie. Il écrit à Marie Antoinette : « Je ne perds pas de vue vos intérêts, *je témoigne de ne pas m'y intéresser, pour ne pas donner de soupçon (2).* » Ainsi, non seulement l'Empereur ne disait point ses intentions, il disait tout le contraire de ce qu'il entendait faire. Ces protestations trompèrent les ambassadeurs ; les Allemands ne savent point, paraît-il, que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Donc, les diplomates ne cessaient d'écrire que Léopold montrait une réserve extrême dans les affaires de France, et quand des bruits de guerre parvenaient à leurs oreilles, ils supposaient que l'Empereur voulait engager la Prusse dans les hasards d'une lutte contre la Révolution, sauf à en profiter pour soigner ses propres intérêts en Turquie et en Pologne. Ce commérage diplomatique a été pris au sérieux par les historiens allemands (3). Mais comment y attacher la moindre importance, alors que les lettres de Léopold nous apprennent qu'il trompait les ambassadeurs ?

II

Jusqu'à la fuite de Varennes, dit-on, l'Empereur ne songeait

(1) *Revue rétrospective*, ou Bibliothèque historique contenant des mémoires et documents authentiques et inédits, 2^e série, t. I, pag. 447.

(2) Lettre de Léopold à Marie Antoinette, du 12 juin 1791. (*Revue rétrospective*, 2^e série, t. I, pag. 449, 450.)

(3) *Heusser*, Deutsche Geschichte, t. I, pag. 310, 311.

encore qu'à une intervention de menaces (1). Mais des menaces adressées à une grande nation par des puissances armées ne sont-elles pas le premier pas vers la guerre? Si Léopold se bornait à des menaces, c'est qu'il ignorait à quel adversaire il avait affaire. Personne ne savait quelle force redoutable il y avait dans la Révolution. On s'imaginait que des manifestes, que des congrès, appuyés sur une armée de cent mille hommes, suffiraient pour mettre la France aux pieds de Louis XVI. L'arrestation du roi à Varennes, faite par le peuple, en présence de troupes que l'on croyait fidèles, dissipa l'illusion. Léopold et tous les princes furent épouvantés de cette audace, dit un historien, réactionnaire par excellence (2). C'est sous le coup de cette frayeur que l'Empereur écrivit sa circulaire du 6 juillet 1791, datée de Padoue, par laquelle il invite les souverains à se concerter avec lui pour déclarer : « Qu'ils regardent tous la cause du Roi Très Chrétien comme la leur propre; qu'ils demandent que ce prince et sa famille soient mis sur-le-champ en liberté entière, et aient le pouvoir de se porter partout où le Roi Très Chrétien le croira convenable, et réclament pour toutes ces personnes royales l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de nature et des gens obligent les sujets envers leurs princes; qu'ils se réuniront pour venger avec le plus grand éclat les attentats qui seraient commis contre la liberté, l'honneur et la sûreté du roi, de la reine et de la famille royale; *qu'enfin, ils ne reconnaîtront comme lois constitutionnelles, légitimement établies en France, que celles qui seront munies du consentement volontaire du roi, jouissant d'une liberté parfaite; et qu'ils emploieront de concert tous les moyens qui seront en leur puissance, pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir qui porterait le caractère d'une révolte ouverte, et dont il importerait à tous les gouvernements de réprimer le funeste exemple.* »

L'intervention est évidente; le but de l'Europe monarchique est tout aussi clair, c'est la contre-révolution. Enfin, le concert devient une coalition véritable contre la France révolutionnaire. *L'homme d'État*, dont les *Mémoires* révèlent les tendances des princes coalisés, le reconnaît : ce n'était pas encore un traité formel, dit-il,

(1) Von Sybel, Die Revolutionszeit, t. I.

(2) *Mémoires très des papiers d'un homme d'État*, t. I, pag. 52.

mais c'en était l'acheminement. Cet aveu suffit pour ruiner le système des historiens allemands et de leurs amis les réactionnaires. Qu'importe après cela que les ministres prussiens aient hésité? Qu'importe que l'Empereur ait fait ses préparatifs de guerre avec une lenteur tout autrichienne (1)? Les princes, quoique effrayés, ne comprenaient pas la gravité de la Révolution, ils n'en soupçonnaient surtout pas la puissance. A mesure que la Révolution avançait, en broyant tous les obstacles qu'elle rencontrait sur son chemin, le concert de l'Europe monarchique devenait plus sérieux; au bout se trouvait la guerre universelle du vieux monde contre le nouveau.

Nous savons par la correspondance de Marie Antoinette pourquoi l'empereur ne mit pas plus de vigueur dans ses armements. Pousser les menaces à bout, alors que Louis XVI était prisonnier de l'Assemblée, c'eût été provoquer la république et dresser l'échafaud du malheureux prince, complice de la guerre étrangère. La fille de Marie Thérèse avait le courage de sa mère; toutefois elle tremblait, dit-elle, quand elle songeait aux malheurs inévitables qui résulteraient d'une invasion. Les émigrés disaient que la guerre ne serait qu'une promenade. Marie Antoinette, qui voyait le sombre enthousiasme des révolutionnaires, écrit à son frère que ce n'est que sur des monceaux de victimes qu'il pénétrera jusqu'à Paris; elle n'ose pas même espérer qu'il y arrivera. Et quel serait le sort de la famille royale dans une pareille lutte (2)?

On prétend que l'acceptation de la Constitution par Louis XVI changea entièrement l'état des choses : c'était, dit-on, la fin de la Révolution, et par conséquent, il n'y avait plus lieu à intervenir pour les puissances étrangères. Ceci est de l'histoire de fantaisie. Les acteurs du drame révolutionnaire vont nous dire la vérité. Marie Antoinette écrit au comte de Mercy-Argenteau que le roi acceptera la Constitution; mais, s'écrie-t-elle, *quel est l'être pensant qui ne voie que nous ne sommes point libres?* Puis la reine fait un tableau lamentable du royaume : « L'armée est perdue, il n'y a

(1) *Hwasser*, Deutsche Geschichte, t. I, pag. 512, 515.

(2) Lettre de Marie Antoinette, du 50 juillet 1791. (*Revue retrospective*, 2^e série, t. I, pag. 455.)

plus d'argent. aucun frein ne peut retenir la populace armée; les chefs mêmes de la Révolution, quand ils veulent parler d'ordre, ne sont plus écoutés. Voilà l'état déplorable où nous nous trouvons. Ajoutez à cela que nous n'avons pas un ami, que tout le monde nous trahit, les uns par haine, les autres par faiblesse ou par ambition. » Quelle est la conclusion de la malheureuse princesse? « *Les puissances étrangères peuvent seules nous sauver* (1). »

Ce cri de détresse retentit dans toutes les lettres de Marie Antoinette. A chaque instant, le flot révolutionnaire monte. Chaque jour, la reine demande avec plus de force l'intervention armée des souverains. Elle, si fière, si courageuse, se résigne à jouer la comédie constitutionnelle : « Il nous faut, écrit-elle, suivre une marche qui éloigne de nous la défiance, et qui en même temps puisse servir à déjouer et *culbuter au plus tôt l'ouvrage monstrueux que nous devons adopter.* » Quand l'Assemblée nationale, dans sa juste méfiance, donna une garde au roi, Marie Antoinette indignée, écrivit au comte de Mercy : « Ils viennent de mettre la dernière main à leurs outrages. Il n'est plus possible d'exister comme cela; il ne s'agit pour nous que de les *endormir* et de leur *donner confiance en nous* pour les déjouer après... *Nous n'avons plus de ressources que dans les puissances étrangères; il faut à tout prix qu'elles viennent à notre secours* (2). »

Que répond Léopold? Il n'hésite plus, il proclame hautement la nécessité d'intervenir à main armée, dans l'intérêt de l'Europe monarchique, autant que dans l'intérêt de Louis XVI : « *La cause du roi très chrétien est la cause de nous tous. Notre bonheur, notre sûreté, la conservation de nos couronnes, la tranquillité et le bonheur de nos sujets, tous les motifs les plus puissants et les plus sacrés nous invitent, nous autorisent, nous forcent à sauver l'Europe entière de la révolte et de l'anarchie. Ces motifs infiniment supérieurs à tous les intérêts politiques particuliers ne tarderont pas à réunir nos concerts, et, s'il le faut, nos efforts; et les malheurs qui pourront s'en suivre, remèdes inévitables aux pires des maux, ne rendront respon-*

(1) Lettre de Marie Antoinette, du 16 août 1791. (*Recue rétrospective*, 2^e série, t. I, pag. 462.)

(2) Lettres de Marie Antoinette, du 21 août et du 26 août 1791. (*Recue rétrospective*, 2^e série, t. I, pag. 464, 465.)

sables devant Dieu et les hommes que ceux qui en auront causé la nécessité (1). »

Est-ce un frère qui berce sa sœur chérie d'espérances imaginaires, pour la consoler des maux présents? Non, c'est le langage de la contre-révolution, alarmée des progrès menaçants du *monstre* révolutionnaire. On lit dans un mémoire secret émané du cabinet de Léopold, après l'acceptation de Louis XVI : « Le moment propre au renouvellement du concert est arrivé. L'empereur va donc sans retard le renouveler. Dès la fin de décembre, il a saisi l'occasion que les armements de la France lui offrirent pour entamer des explications sérieuses avec la France, et pour ménager des motifs d'intervention aux puissances étrangères. Il va leur proposer incessamment un plan de langage et de mesures, calculé sur les principes les plus conformes aux circonstances actuelles (2). »

Ces paroles, écrites dans le secret du cabinet, révèlent la pensée de Léopold mieux que les mensonges diplomatiques que les ambassadeurs de Prusse, dans leur crédulité, transmettaient de Vienne à Berlin. Sans doute, il y avait de grandes difficultés à vaincre pour amener une coalition de la Prusse et de l'Autriche. Le temps n'était pas loin où elles s'étaient combattues à outrance. Les hommes de la guerre de Sept ans vivaient encore, et ils ne comprenaient pas que les habits bleus et les habits blancs pussent se rencontrer sur les champs de bataille autrement que comme ennemis. L'hostilité des deux puissances rivales durait toujours, et précisément au moment où il eût fallu s'unir contre la Révolution, la Prusse et l'Autriche étaient profondément divisées. Cela n'empêcha point le roi et l'empereur de s'entendre à Pilnitz. N'est-ce pas un témoignage remarquable de la nécessité fatale qui poussait l'Europe monarchique à se coaliser contre la France révolutionnaire?

(1) Lettre de Léopold à Marie Antoinette, du 20 août 1791 (*Recue retrospective*, 2^e série, t. I^{er}, pag. 471.)

(2) *Mémoire secret*, sans date, dans la *Revue retrospective*, 2^e série, t. II, pag. 64.

III

On lit dans les Mémoires du marquis de Bouillé : « Dans le courant d'août 1791, le roi de Prusse me fit prévenir, par son ministre à Mayence, de me rendre le 26 ou le 27 de ce mois à Pilnitz et d'y porter un plan d'opérations des armées étrangères sur les différentes parties des frontières de France. Le roi me paraissait disposé à secourir Louis XVI, et je ne doutais pas que son entrevue avec l'empereur n'eût pour objet une confédération entre ces deux grandes puissances qui devaient entraîner toutes les autres, et qu'une déclaration de guerre n'en fût le résultat (1). » Les émigrés dépassaient, dans leur impatience, les lenteurs inévitables de la diplomatie. Mais si l'entrevue de Pilnitz n'aboutit pas à la guerre, elle en fut néanmoins le préliminaire.

La déclaration de Pilnitz, du 27 août 1791, reproduit, dans un acte public les idées et les projets que Marie Antoinette et Léopold échangeaient dans leur correspondance intime. » Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse ayant entendu les désirs et les représentations de *Monsieur* frère du roi de France et de Son Altesse le comte d'Artois, déclarent qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le roi de France comme un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe ; ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont les secours sont réclamés ; et qu'en conséquence, elles ne refuseront pas d'employer conjointement avec Leursdites Majestés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus grande liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la nation française. *Alors, et dans ce cas*, l'empereur et le roi de Prusse sont résolus d'agir promptement, d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires, pour obtenir le but proposé en commun. En attendant elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité (2). »

(1) *Bouillé* (marquis de), Mémoires, pag. 295. Collection de *Berville*)

(2) *Flussan*, Histoire de la diplomatie française, t. VII, pag. 482-485. — *Schoell*, Histoire abrégée des traités de paix, t. IV, pag. 187-190.

Les historiens allemands disent que la déclaration de Pilnitz n'était pas une coalition ; ils insistent sur la restriction qui y est insérée et qui rend l'action commune conditionnelle. Quelle était la condition sous laquelle l'empereur et le roi de Prusse promettaient leur intervention armée ? Une condition irréalisable, le concert de toutes les puissances. A Vienne on avouait que c'était un rêve. Ni l'empereur, dit-on, ni le roi de Prusse, n'avaient envie de se mettre à la tête d'une croisade contre la Révolution (1). Si réellement, en signant la déclaration de Pilnitz, Léopold et Frédéric Guillaume n'entendaient point intervenir sérieusement contre la Révolution, il faut avouer que le sens politique leur faisait entièrement défaut. En France, on croyait à un concert depuis 1789 ; ce concert unanime était si peu un rêve qu'il ne tarda point à se réaliser. Que devaient donc penser les hommes de la Révolution à la lecture de la déclaration de Pilnitz ? Que la coalition était formée et que l'attaque était imminente. Cette conviction suffisait pour rendre la guerre inévitable.

Les contemporains ne s'y sont point trompés. Après la malheureuse issue de l'invasion de 92, le comte de Mercy-Argenteau écrivit à sa cour : « Il est temps, il est trop tard peut-être, pour dire des vérités qui pressent de toute la force de l'évidence et de toute l'autorité de l'expérience. L'entreprise de rétablir la monarchie et le monarque français est une chimère, une désastreuse folie... *Les puissances ont entrepris une guerre de contre-révolution, guerre vraiment sociale, c'est à dire contre les ennemis de la société, pour sauver l'Europe de l'anarchie.* En se décidant pour la guerre de contre-révolution, on s'y est embarqué sur de vaines et trompeuses apparences... *La circulaire de Padoue, en provoquant une guerre de rois en faveur d'un roi, est le premier pas qui a engagé les puissances dans un insoutenable système... La déclaration de Pilnitz a confirmé, réalisé presque les menaces d'une croisade, d'une guerre de parti contre l'indépendance de la nation française* (2). »

Le comte de Mercy-Argenteau avait une correspondance intime

(1) *Heusser*, Deutsche Geschichte, t. I, pag. 517, 524. — *Von Sybel*, Geschichte der Revolutionszeit, t. I, pag. 280 et suiv.

(2) *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Mark*, t. II, pag. 586. (Dépêche adressée au cabinet de Vienne, le 30 octobre 1792, par le comte de Mercy-Argenteau.)

avec Marie Antoinette, il était initié à tous les secrets de la coalition : mieux que qui que ce soit, il nous en fait connaître les tendances. Il n'y a point à s'y tromper : c'est bien une *croisade* que l'Europe monarchique entreprenait contre la France révolutionnaire. Ce n'est pas la France qui a pris l'initiative des hostilités, bien qu'elle ait déclaré la guerre; la guerre était flagrante, dès le mois de mai 1791. La déclaration de Pilnitz n'est donc point, comme on le dit aujourd'hui, un acte insignifiant, une comédie ou une forfanterie diplomatique; c'est, au contraire, la mèche qui alluma l'incendie. C'est l'appréciation de madame de Staël, dont les sympathies ne sont point pour la Révolution. Elle dit que les puissances eurent tort, en 1791, de se laisser entraîner aux mesures imprudentes conseillées par les émigrés : « *Une chose est incou-testable, c'est que la convention de Pilnitz a commencé la guerre européenne (1).* »

M. de Carné dit que la déclaration de Pilnitz n'était point une coalition, pas plus que les pourparlers de Mantoue et de Pavie : « Léopold et Frédéric Guillaume voulaient-ils la guerre? Non; ils ne voulaient pas même de contre-révolution. Obtenir pour Louis XVI sa liberté d'action, provoquer par l'accord du roi avec le parti modéré des modifications à la constitution, dans le sens des partisans des deux chambres, telle était la seule pensée et la seule espérance de l'Europe. La célèbre déclaration de Pilnitz n'avait ni un autre sens, ni une autre portée (2). » Il est vrai que l'Empereur et sa sœur ne songeaient pas encore à une lutte sérieuse. Marie Antoinette redoutait la guerre étrangère, comme elle craignait la guerre civile; elle avait le pressentiment que la royauté y périrait ainsi que le roi (3). La reine espérait qu'une intervention armée suffirait. Voici comment Léopold expliquait ses desseins au marquis de Bouillé :

« Je désire la formation d'un congrès chargé de traiter avec les représentants de la nation française, pour aviser aux moyens de

(1) *Madame de Staël*. Considérations sur la Révolution française, 2^e partie, chap. v.

(2) *Louis de Carné*. la Bourgeoisie et la Révolution française. (*Revue des Deux Mondes*, 1850, t. II, pag. 1037.)

(3) Mémoire joint à la lettre de Marie-Antoinette, du 5 septembre 1791 (*Revue rétrospective*, 2^e série, t. II, pag. 17) : « Il ne faut point de guerre civile. Il ne faut point, s'il est possible, de guerre étrangère »

rétablir l'ordre en France, dont l'anarchie trouble le repos de l'Europe. Cette négociation sera appuyée par de puissantes armées qui cerneront la France de tous côtés. J'espère que ce moyen préviendra une guerre sanglante, la dernière ressource qu'on doive jamais employer (1). » Nous ne dirons rien des illusions d'un pareil projet; mais nous demanderons si une intervention armée qui mettait le couteau sur la gorge à la France, pour donner la liberté au roi, n'était pas une coalition, plus que cela, le commencement de la guerre. Quoi! les souverains étrangers déclarent que la cause de Louis XVI est la leur, ils entourent la France d'armées, puis ils signifient à l'Assemblée nationale qu'elle ait à modifier la constitution, et on appelle cela *le libre accord du roi avec le parti modéré!* Le roi est libre, c'est à dire qu'il dicte sa volonté, en s'appuyant sur les armées de toute l'Europe. Mais dira-t-on aussi que la nation est libre, alors qu'elle est cernée de tous côtés par l'ennemi? Que les puissances étrangères tiennent ce langage, nous le comprenons; mais qu'un écrivain français prenne leur parti, cela prouve que les hommes du passé n'ont même plus le sentiment de l'honneur et de la dignité.

La France de 89 avait le cœur plus haut placé. Nous avons entendu la voix de l'étranger, écoutons la voix d'hommes libres qui repoussent, comme le dernier degré de l'avilissement, un accord imposé par les baïonnettes autrichiennes et prussiennes. En 1791, à la veille de se séparer, l'Assemblée nationale délibéra sur les rapports de la France avec les puissances étrangères. Un homme portant un nom historique, le duc de Noailles, prit la parole : « Des bruits sourds de médiation se répandent. Avec qui donc aurions-nous à entrer en médiation? La nation est-elle divisée en deux parties? réside-t-elle dans quelques individus qui promènent leur mécontentement hors du royaume. Une nation puissante a-t-elle donc besoin de médiateurs étrangers pour faire ses propres lois? Que deviendraient sa dignité, son rang, quand des puissances étrangères auraient affaibli notre volonté législative? S'il y a des vices dans notre constitution, c'est à l'expérience à nous les faire connaître; c'est à la raison, c'est à notre sagesse à y apporter des remèdes salutaires. Car qui ne voit que,

(1) *Bouillé* (marquis de), Mémoires, pag. 297. (Collection de Berville.)

si l'on pouvait modifier une seule de nos opinions par un contre-poids étranger, toutes nos forces se perdraient à l'instant et que les ennemis de la Révolution en deviendraient bientôt les maîtres? *Ou il faut avoir abjuré toute maxime de saine politique ou la seule proposition d'entrer en négociation sur nos lois doit nous faire courir aux armes. Non! les Français ne recevront d'autres lois que d'eux-mêmes; ils ne seront pas devenus des hommes libres pour s'avilir; ils n'auront pas invoqué les lumières de la philosophie, ils n'auront pas appelé au milieu d'eux le règne de la raison pour écouter le langage des préjugés et de l'ignorance. La loi barbare du plus fort a pu soumettre de petits États à ce malheur; mais un empire tel que la France, mais une population telle que la nôtre est en état et doit à tout prix se défendre contre le dernier degré de l'humiliation (1). »*

Le discours de Noailles répond d'avance aux attaques des réactionnaires. Ce n'est pas la gironde qui a commencé la guerre de la Révolution contre l'Europe, c'est l'Europe monarchique qui a forcé la France libre de recourir aux armes. Quel était le principe essentiel, le fondement du nouvel ordre de choses? La souveraineté du peuple mise à la place de la monarchie absolue. Et que demandaient les puissances étrangères? Que la nation, sous le coup de leurs menaces, abolit ce que la volonté générale avait décrété. N'était-ce point demander que la Révolution abdiquât aux pieds du roi? En présence de ces insolentes menaces, la France entière devait courir aux armes. Tel était le sentiment de l'Assemblée nationale. La gironde ne fit que répéter le cri de guerre du duc de Noailles.

Le concert des puissances étrangères n'était encore connu que par les bruits vagues de la rumeur publique. On parlait de la formation d'un congrès qui devait apporter des modifications à la constitution française. Les hommes de la Révolution se refusaient à croire à un projet pareil, tellement il leur paraissait invraisemblable. Mais les ministres de Louis XVI finirent par avouer que tel était le but poursuivi par les puissances étrangères. Alors la conscience nationale éclata indignée : « Apprenons, s'écria Guadet, apprenons à tous les princes que la nation française est résolue à maintenir sa constitution tout entière, ou de périr tout

(1) *Moniteur* du 6 septembre 1791.

entière avec elle. Apprenons aux étrangers qu'ils peuvent bien essayer d'égarer le peuple, mais que nous, chargés de défendre sa constitution, nous en garderons le dépôt avec une inviolable fidélité. Je propose de décréter à l'instant même que la nation française regarde comme infâmes, traîtres à la patrie, coupables du crime de lèse-nation, tout agent du pouvoir exécutif, tout Français, qui prendraient part, soit directement, soit indirectement, à un congrès dont l'objet serait d'obtenir une modification à la constitution... Je propose qu'à l'instant même cette déclaration soit portée au roi avec invitation d'en donner connaissance à tous les princes de l'Europe, et de leur déclarer qu'il regardera comme ennemi de la France tout prince qui manifesterait l'intention de porter atteinte à la constitution. » A ces paroles de Guadet, l'Assemblée se lève comme un seul homme; tous les membres, dans l'attitude du serment, expriment leur adhésion par des acclamations réitérées. Les tribunes mêlent leurs applaudissements à ceux de l'Assemblée. Un cri unanime retentit : *La constitution ou la mort* (1).

Les paroles de Guadet sont plus enflammées que celles de Noailles, mais l'inspiration est la même : les constituants aussi bien que les girondins auraient couru aux armes, si l'Europe monarchique avait osé lui demander un changement dans la constitution. Ce n'est pas un élan d'enthousiasme qui emporta l'Assemblée législative, c'est la conviction bien naturelle qu'exiger les armes à la main une modification des lois constitutionnelles, c'était porter atteinte à la souveraineté de la nation, c'était en réalité lui déclarer la guerre. La guerre fut déclarée dans la séance du 20 avril 1792. Immédiatement après le vote, Condorcet proposa de faire un exposé des principes qui animaient l'Assemblée. C'est la reproduction, dans un langage calme et mesuré, de ce que Noailles et Guadet avaient dit à la tribune : « Chaque nation a seule le pouvoir de se donner des lois, et le droit inaliénable de les changer à son gré... Le peuple français, libre de fixer la forme de sa constitution, n'a pu blesser, en usant de ce pouvoir, ni la sûreté, ni l'honneur des couronnes étrangères. Les chefs des autres pays mettraient-ils donc au nombre de leurs prérogatives le droit

(1) *Moniteur* du 15 janvier 1792.

d'obliger la nation française à donner au chef de son gouvernement un pouvoir égal à celui qu'eux-mêmes exercent dans leurs États?... Comment n'apercevraient-ils pas qu'en se croyant tout permis pour maintenir ce qu'ils appellent la sûreté des personnes, ils déclarent légitime tout ce qu'on pourrait entreprendre pour la restauration de la liberté des autres peuples?... L'Assemblée nationale a juré de périr plutôt que de souffrir que l'on portât atteinte à la souveraineté du peuple, ni surtout à cette égalité sans laquelle il n'existe, pour les sociétés humaines, ni justice ni bonheur (1). »

IV

Nous pourrions nous arrêter ici. La Révolution est pleinement justifiée; elle l'est par les attaques de ses ennemis, elle l'est par les apologies mêmes de ses adversaires. Le concert des puissances étrangères pour obtenir une modification à la constitution, concert qui ne peut être nié, suffit pour constater qu'il y avait une coalition, il suffit pour la condamner. Mais la lutte qui ouvre l'ère moderne est si grave, que l'on ne peut trop insister sur les causes qui l'ont provoquée. Nous avons les aveux des coupables; produisons-les au grand jour. A mesure que la Révolution avance, les lettres de Marie Antoinette à son frère deviennent de plus en plus pressantes. Elle redoute la guerre, et elle fait appel à la guerre. Dans un mémoire joint à une lettre du 3 septembre 1791, on lit : « Il n'y a plus de moyen de conciliation. *La force armée a tout détruit; il n'y a que la force armée qui puisse tout réparer* (2). » L'Empereur, dit le confident de la reine, peut mettre un terme à la Révolution; pour l'y exciter, il représente la Révolution menaçant tous les trônes : « Ce n'est pas une simple révolte contre le gouvernement de France, c'est une insurrection contre tous les gouvernements établis. Ses principes tendent à soulever toutes les nations contre tous les souverains. Il s'est établi un club de la propagande dont les émissaires ont eu la main dans les troubles

(1) *Moniteur* du 22 avril 1792.

(2) *Revue rétrospective*, 2^e série, t. II, pag. 7.

du Brabant. Ils ont fait des tentatives en Suisse, en Hollande, à Turin, à Rome, en Espagne... Les puissances unies ne peuvent pas voir avec indifférence se répandre dans une grande nation de l'Europe des principes d'anarchie et de confusion, destructifs de tous les gouvernements. On ne peut se dissimuler quels en sont les principes, quand l'état déplorable de la France en prouve mieux que tous les raisonnements l'excès et le danger. Les puissances doivent reconnaître qu'il s'agit ici du plus grand intérêt, non seulement pour tous les souverains, mais pour tous les ordres, états et classes de citoyens, dans toutes les nations et dans les républiques, comme dans les monarchies... Aucun État ne peut être en sûreté auprès d'un État aussi puissant en armes et en insurrection (1). »

Telles étaient les provocations qui partaient de la cour de Paris ; c'était à la passion près, le langage des émigrés. Et il faut l'avouer, il y avait chez les contre-révolutionnaires un instinct très juste du danger qui menaçait le vieux monde. Oui, ce n'est pas seulement la vieille monarchie qui était compromise, c'était tout l'ordre social. Rien de plus naturel par conséquent que la lutte. Ou il eût fallu que ceux qui exerçaient l'autorité, l'abdiquassent volontairement ; ce qui ne s'est jamais vu, ce qui ne se verra jamais. Voilà pourquoi la coalition était fatale. Vainement essaie-t-on de prouver qu'il n'y eut point d'alliance contre la Révolution, et que la coalition est une fiction. Cela est contraire à la nature des choses ; cela n'est point, parce qu'il est impossible que cela soit.

On prétend que l'acceptation de la constitution mit fin aux velléités de coalition qui s'étaient fait jour à Mantoue et à Pilnitz. Tout est fini, dit Léopold au ministre de Prusse. L'ambassadeur se hâta d'écrire cette bonne nouvelle à sa cour, et les historiens allemands y croient comme si c'était l'Évangile (2). Cependant, au moment même où l'Empereur tenait ce propos, il savait, par Marie Antoinette, que l'acceptation était une comédie, et lui-même jouait la comédie. Il y eut des princes plus francs, ou plus imprudents. Quand Louis XVI écrivit à ses frères qu'il avait accepté

(1) *Revue rétrospective*, 2^e série, t. II, pag. 13. 25. 24.

(2) *Heusser*, *Deutsche Geschichte*, t. I, pag. 525-524.

la constitution, le roi catholique répondit : « qu'il ne pouvait se persuader que ces lettres eussent été écrites avec une pleine liberté de penser et d'agir ; qu'aussi longtemps que le roi très chrétien ne serait pas libre, il ne répondrait pas à ses dépêches. La Suède renvoya les lettres de notification. Ces deux puissances ainsi que la Russie ordonnèrent à leurs ambassadeurs de quitter Paris (1). Voilà comment *tous les rapports diplomatiques furent renoués avec la France.*

Il faut, ajoute M. de Carné, la plus insigne mauvaise foi pour contester la sincérité des intentions pacifiques des puissances étrangères. Il faut, disons-nous, un singulier aveuglement, ou une grande audace pour altérer à ce point la réalité des choses. Retirer ses ambassadeurs, ne point répondre à des lettres royales qui annonçaient un grand événement, est une manière toute nouvelle de renouer des relations diplomatiques et de témoigner son amour pour la paix. La circulaire même que l'Empereur écrivit à ses ambassadeurs atteste que la coalition subsistait, seulement elle suspendit ses attaques, pour voir ce qui se passerait en France. Léopold ne dit point que tout est fini ; pour qui comprend le langage de la politique, il est évident qu'il dit le contraire. Aussi renonce-t-il si peu à une intervention commune des puissances, qu'il en maintient la nécessité éventuelle (2).

§ 2. Les coalisés

N° 1. Les puissances du nord

I

« Nulle tête couronnée, dit l'*homme d'État*, n'avait annoncé avec plus d'énergie le dessein de faire la guerre à la France dès

(1) *Flassan*, Histoire de la diplomatie française, t. VII, pag. 495, 496.

(2) « On ne peut se cacher que des apparences si récentes, incomplètes même à plusieurs égards, ne sauraient encore *tranquilliser suffisamment* sur la solidité et la durée des événements qu'elles annoncent, et *dissiper entièrement des appréhensions* que la violence et l'extrémité des événements précédents ne justifient que trop. » (*Moniteur* du 5 mars 1791.)

l'origine de ses troubles, que Catherine II (1). » Elle excita le chevaleresque roi de Suède à se mettre à la tête de la croisade contre la France révolutionnaire : elle ne cessa de provoquer le roi de Prusse. Le marquis de Bouillé nous apprend qu'elle écrivit une lettre très forte à l'empereur : « Le roi de Prusse, disait-elle, avait fait entrer une armée en Hollande, pour une simple impolitesse qu'on avait faite à sa sœur. Et lui, l'empereur d'Allemagne, souffrait patiemment les insultes qu'on prodiguait à la reine de France, la dégradation de son rang et de sa dignité, l'anéantissement du trône d'un roi, son beau-frère et son allié (2). » Catherine ajouta qu'elle tenait une armée prête à marcher sur le Rhin.

Cette armée, si souvent annoncée, ne se mit jamais en route. Catherine II, habile comédienne, joua-t-elle la comédie contre-révolutionnaire ? Un écrivain de génie, mais qui écrit l'histoire avec son imagination, Lamartine dit que « la czarine n'avait pas envie de faire une campagne en France contre les idées et les maximes de ces philosophes qu'elle promulguait à Saint-Petersbourg (3). » C'est une étrange illusion de voir dans la *Sémiramis du Nord*, une amie de la philosophie et de la Révolution. Elle fit à la vérité traduire l'Encyclopédie de Diderot en langue tartare, et elle correspondait avec Voltaire. Mais la noblesse française s'amusa aussi de la littérature philosophique, ce qui ne l'empêcha point d'émigrer et de soulever l'Europe contre les hommes de 89, disciples de Voltaire et de Rousseau. Catherine II faisait la cour à la philosophie, par vanité et par intérêt : pendant que les philosophes chantaient ses louanges, elle s'emparait de la Pologne et elle s'approchait de Constantinople.

Faut-il donc prendre au sérieux ses colères contre la Révolution ? M. Michelet dit que la grande Catherine haït la France nouvelle d'une haine profonde et féroce : « Elle se sentit au 11 juillet, frappée à la face. On a beau dire qu'elle était trop loin pour prendre intérêt à la chose. Personne n'y mit plus de passion. Elle sentit sa barrière au bout de l'occident, et que la tyrannie mourrait en ce monde, et que la liberté était son héritière (4). » C'est avoir trop

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, pag. 165. (Édit. de Bruxelles.)

(2) *Bouillé* (marquis de), *Mémoires*, pag. 514. (Collection de Berville.)

(3) *Lamartine*, *Histoire des constituants*, t. III, pag. 462.

(4) *Michelet*, *Histoire de la Révolution française*, t. III, pag. 243, 246.

bonne opinion des empereurs et des impératrices que de leur supposer des passions désintéressées. Égoïstes par métier, les princes ne se préoccupent que de leur puissance. Et certes les idées de 89 ne pouvaient troubler le repos de la czarine. Pourquoi donc la Grande Catherine affecta-t-elle tant de colère contre la Révolution? Elle est grande par l'ambition. Or, quand la France était en feu, et que les rois se coalisaient pour éteindre l'incendie, l'occasion était excellente pour se jeter sur la Turquie et pour escamoter la Pologne. Ce n'est pas nous qui inventons cette politique de violence et de mensonge; la czarine elle-même s'en vantait : « Je me casse la tête, disait-elle dans l'intimité, pour engager l'Autriche et la Prusse dans une guerre contre la France révolutionnaire. Ai-je tort? *Il y a tant de raisons que l'on ne peut pas dire. Je voudrais voir mes voisins occupés ailleurs, afin d'avoir les mains libres. Combien d'entreprises il me reste à terminer! Je dois avoir les coudées franches, si je veux les mener à bonne fin* (1). » Il est inutile d'insister. La politique russe n'est un secret pour personne, et il faut vraiment y mettre de la bonne volonté pour s'y tromper.

Notons seulement ceci : La coalition reprochait à la Révolution de détruire le droit et de bouleverser les fondements de l'ordre social. Or, voici déjà un des coalisés qui peut passer à juste titre pour un révolutionnaire dans la plus mauvaise acception du mot. La Révolution appelait les peuples à la liberté; c'était ruiner l'ancien ordre des choses et déposséder ceux qui exerçaient le pouvoir. Et que faisait Catherine II? Elle tuait un peuple par un mélange odieux de fraude et de violence. Elle aussi voulait bouleverser le monde, puisque son ambition était de reconstituer l'empire d'Orient, c'est à dire la monarchie universelle de Rome. Quel était son droit? La force. La force régnait aussi à Paris. En ce sens la Révolution était universelle. Mais en France c'est la passion de la liberté qui dominait, et à Saint-Pétersbourg la passion immodérée des conquêtes.

(1) *Smitt*, Vie de Suvorow, t. II, pag. 559.

II

Nous disons que c'est faire trop d'honneur aux rois que de leur supposer des passions contre-révolutionnaires. Il faut cependant avouer que la Révolution trouva des ennemis emportés parmi les princes ecclésiastiques du saint-empire romain. Catherine la Grande est effacée par les électeurs de Mayence et de Cologne. Personne n'avait le verbe plus haut, ni l'humeur plus belliqueuse, que ces dignes ministres d'un Dieu d'humilité et de paix. La France, selon eux, avait violé la paix de Westphalie en abolissant les droits féodaux au préjudice des abbés possessionnés en Alsace. Puisqu'elle déchirait les traités, tant pis pour elle. On allait lui reprendre l'Alsace, la Lorraine, la Flandre. En attendant, on établirait un blocus pour empêcher les marchandises françaises de pénétrer en Allemagne. Parmi ces marchandises se trouvaient, cela va sans dire, les principes de 89. Il fallait les prohiber sous peine de mort contre les téméraires qui se faisaient les agents de la propagande parisienne (1).

Tel était l'amour des princes ecclésiastiques pour la Révolution. Leur impuissance égalait leur bon vouloir. De tous les mauvais gouvernements celui des évêques était le plus mauvais. L'Allemagne brillait à la fin du dix-huitième siècle par son détestable régime; dans cette décadence générale, les électeurs ecclésiastiques tenaient le premier rang, leurs États étaient l'image de la décrépitude; il n'y avait ni agriculture, ni commerce, ni industrie, ni science. Aussi, la faiblesse de ces souverains mitrés était-elle extrême. Ils se distinguèrent par leur lâcheté, à l'approche des armées révolutionnaires, comme ils s'étaient distingués par leurs bravades tant qu'il ne s'agit que de menaces (2). Si nous mentionnons leur vaine opposition contre les principes de 89, c'est pour constater la haine des gens d'église contre le nouvel ordre de choses. C'est une haine immortelle.

La Révolution avait des ennemis moins passionnés, mais plus

(1) *Hœusser*, *Deutsche Geschichte*, t. I, pag. 282.

(2) *Von Sybel*, *Geschichte der Revolutionszeit*, t. II, pag. 359.

sérieux. Ce furent l'empereur et le roi de Prusse qui prirent l'initiative de la longue guerre entre l'ancien monde et le nouveau. Admirons avant tout les beaux sentiments que les puissances coalisées étalaient dans leurs manifestes. Si le roi de Prusse prend les armes, c'est « afin de prévenir les maux incalculables qui pourraient résulter pour la France, pour l'Europe, pour l'humanité entière, de ce funeste esprit d'insubordination, de subversion de tous les pouvoirs, de licence et d'anarchie, dont il semble qu'une malheureuse expérience aurait déjà dû arrêter les progrès. Faire cesser l'anarchie en France, y rétablir pour cet effet un pouvoir légal sur les bases essentielles d'une forme monarchique, assurer par là même les autres gouvernements contre les attentats incendiaires d'une troupe frénétique, tel est le grand objet que le roi, conjointement avec son allié, se propose; assuré, dans cette noble entreprise, non seulement de l'aveu de toutes les puissances de l'Europe, qui en reconnaissent la justice et la nécessité, mais en général du suffrage et des vœux de quiconque s'intéresse sincèrement au bonheur du genre humain (1). »

Quelle tendre sollicitude pour le bonheur de l'humanité! Il va sans dire que les rois seuls peuvent rendre les peuples heureux. Tel n'était point l'avis de la France révolutionnaire; et c'était là son grand crime aux yeux des souverains coalisés. Quelques mois après la déclaration de guerre, dont nous venons de citer un extrait, l'abbé Grégoire proclama à la tribune de la Convention que l'histoire des rois est le martyrologe des nations. Voilà le revers de la médaille, et le revers est plus vrai que l'histoire officielle. La Prusse venait de perdre un roi qui mérite d'être appelé l'unique, bien que sa réputation de grandeur soit surfaite. Frédéric II, correspondant de Voltaire, jetait de la poudre aux yeux de ses contemporains, comme Catherine II, et il séduit encore la postérité. Les historiens ont de la peine à croire que le successeur du prince qui se proclamait le serviteur de la nation, se soit fait le champion de la monarchie absolue. Lamartine dit « que la Prusse ne songeait pas à une guerre contre-révolutionnaire, que

(1) Exposé succinct des raisons qui ont déterminé le roi de Prusse à prendre les armes contre la France, du 26 juin 1792. (Dans *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XVI, pag. 285 et suiv.)

la cour de Prusse et son armée étaient possédées d'une seule idée, dominer en Allemagne par l'intelligence et ruiner l'ascendant de l'Autriche par la popularité allemande; qu'elle méditait au contraire une alliance française avec la révolution quelconque qui triompherait à Paris; que la courte guerre que la Prusse fit en 1792 à la Révolution ne fut que l'accident d'un ministre qui penchait vers l'Autriche (1). »

Voilà l'idéal de l'histoire de fantaisie! Il est vrai que l'ambition ne manque pas à la Prusse; elle la réalise sous nos yeux, mais par la force, et non par les hautes idées que lui suppose Lamartine. Au moment où la Révolution éclata, la cour de Frédéric Guillaume ne brillait guère par le culte de l'intelligence; un mysticisme réactionnaire y donnait la main à la débauche. Le roi, dont on voudrait faire le représentant du mouvement intellectuel de l'Allemagne, était usé par des plaisirs très peu intellectuels. Chose singulière! Déjà pendant la Révolution, la France partagea l'illusion qui règne encore aujourd'hui dans certains rangs sur la mission de la Prusse. On s'imaginait que l'alliance de la Prusse et de l'Autriche était due à un accident, que les sympathies des successeurs de Frédéric II devaient les rapprocher de la France. Ce fut la Révolution qui rechercha l'amitié de la Prusse, et Napoléon lui-même aurait voulu se l'attacher par des liens intimes. L'intérêt politique eût peut-être commandé cette alliance à la royauté prussienne; quant à ses sympathies pour la liberté, elles sont tout à fait imaginaires.

Les historiens allemands, dans leur haute impartialité, ont une tendance à idéaliser les personnages historiques: ils voient tout en beau, à travers leur prisme optimiste, au moins quand il s'agit des ennemis de la France. Frédéric-Guillaume, disent-ils, était un homme de sentiment, plutôt qu'un esprit politique. Le roi commença par rêver un rôle glorieux en face de l'ambition autrichienne liguée avec la Russie; il noua des relations avec les puissances maritimes et avec les États du nord pour arrêter les envahissements des deux cours impériales qui ne songeaient à rien moins qu'au partage de l'empire turc. En 1789 on était à la veille d'une guerre d'Orient; si Frédéric Guillaume recula, c'est parce

(1) *Lamartine*, Histoire des constituants, t. III, pag. 461.

qu'il fut abandonné par l'Angleterre. Alors le roi de Prusse prêta l'oreille aux provocations incessantes des émigrés, il se laissa tenter par le rôle de chevalier de la monarchie, et il voulut se mettre à la tête d'une croisade contre la Révolution (1). Les faits généraux sur lesquels s'appuient les historiens allemands sont exacts; mais c'est singulièrement embellir l'histoire, que de transformer en esprit chevaleresque un prince blasé par la débauche, et cherchant dans la politique des distractions contre l'irremédiable ennui qui le rongait. La Prusse est née convoiteuse et avide d'agrandissement. Quand Frédéric Guillaume songeait à former une coalition contre l'Autriche et la Russie, il était inspiré par la politique de calcul qui avait si bien profité à la royauté prussienne. Serait-il devenu tout à coup un Don Quichotte, à la voix de la noblesse émigrée? L'alliance contre la France n'était pas encore signée, que déjà le chevaleresque roi de Prusse se préoccupait du sort des conquêtes que pourrait faire la coalition. Il est vrai que les puissances coalisées étalaient le plus généreux désintéressement dans leurs manifestes. « Mais, disait Frédéric Guillaume, il est possible que nous ne parvenions pas à sauver Louis XVI; que ferons-nous alors de la Lorraine, de l'Alsace, et des autres provinces que nous aurons occupées? Nous ne les rendrons certes pas à la France révolutionnaire. L'Autriche les prendra-t-elle? Il serait bon de le savoir; car la Prusse ne peut rester indifférente à cet agrandissement (2). »

Voilà le langage du roi chevalier. Il est impossible d'être plus positif et moins chevaleresque. Voyons ce que pensait l'empereur. Il proposa un projet de coalition, en renonçant à toute idée de conquête. Les empereurs d'Autriche n'ont jamais passé pour des Don Quichottes. Si Léopold faisait montre de désintéressement, c'est qu'il croyait que la coalition se bornerait à une intervention de menaces. Puis il s'agissait du trône de son beau-frère; pouvait-il nourrir des desseins de conquête contre une sœur chérie? Lui-même n'était point d'humeur conquérante; plus usé encore que

(1) *Hæusser*, Deutsche Geschichte, t. I, pag. 244, 548. — *Von Sybel*, Geschichte der Revolutionszeit, t. I, pag. 155 et suiv.

(2) Depeche confidentielle adressée à l'ambassadeur de Prusse, près la cour de Vienne, le 28 juillet 1791, citée par *Hæusser*, Deutsche Geschichte, t. I, pag. 515.

Frédéric Guillaume par une débauche qui ne reculait point devant des excitants factices, il n'avait qu'une finesse de bas étage qu'il devait à son éducation italienne. Certes Léopold et son frère de Prusse n'étaient pas de taille à conquérir le monde. On dirait un bienfait de la Providence; les rois qui les premiers prirent les armes contre la Révolution étaient des pygmées; s'ils avaient eu le génie de Frédéric le Grand, ou seulement l'ambition tenace de Joseph II, ils auraient pu étouffer le géant dans son berceau.

Ainsi s'expliquent les protestations de désintéressement dont les puissances coalisées furent si prodigues au début de la guerre. Au mois de juillet 1792, l'empereur et le roi de Prusse se trouvaient réunis à Mayence. Un agent de Louis XVI s'y rendit pour concerter les mesures à prendre lors de l'invasion. Mallet du Pan prit acte des déclarations que firent les coalisés : « On m'assure positivement, dit-il, qu'aucune vue d'ambition, d'intérêt personnel, de démembrement n'entre dans le but de la guerre. » Ces promesses furent répétées à satiété dans toutes les conférences; les cours alliées ne se lassaient point de proclamer qu'elles étaient tout à fait désintéressées dans cette croisade contre la Révolution (1). Les croisés du onzième siècle allaient conquérir un tombeau; les croisés du dix-huitième faisaient la guerre à l'anarchie révolutionnaire pour garantir le bonheur du genre humain. Le fameux manifeste du duc de Brunswick répéta cet engagement solennel : « Entraînées dans la guerre présente par des circonstances irrésistibles, les deux cours alliées ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France; sans prétendre s'enrichir par des conquêtes (2). »

Toutes ces promesses étaient autant de mensonges diplomatiques. On prétend que les puissances coalisées avaient signé un traité par lequel elles se partageaient la France. Le texte de cette singulière convention a été publié dans les recueils diplomatiques, mais l'authenticité en est plus que douteuse (3). Si nous la men-

(1) *Mallet du Pan*, Mémoires et correspondances, publiés par *Sayous*, t. I, pag. 508, 509.

(2) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XVI, pag. 278.

(3) *De Garden*, Histoire des traités de paix, t. V, pag. 160 et suiv. — *Schoell*, Histoire abrégée des traités de paix, t. IV, pag. 185-186.

tionnous, c'est que la supposition seule témoigne contre la vieille royauté. Elle n'a pas le droit de se plaindre de cette calomnie, si calomnie il y a. On lui répondrait par le proverbe qui dit que l'on ne prête qu'aux riches. En France, on a toujours cru à des projets de démembrement. La Pologne venait d'être partagée, dit Dumouriez dans ses Mémoires, sous le prétexte des troubles intérieurs qui agitaient la république. Quoi de plus naturel que d'appliquer à la France une politique qui avait si bien réussi au nord? Louis XIII, Louis XIV, et Louis XV avaient ajouté à la France le Roussillon, la Bresse, le pays de Ger, l'Alsace, la Franche-Comté, la Flandre et la Lorraine. La Révolution était une heureuse occasion de reprendre les provinces conquises par les rois très chrétiens. Quant à l'Angleterre, nous ne croyons pas qu'elle songeât encore à reconquérir l'Aquitaine et la Normandie, bien que son roi porte toujours le titre de roi de France; mais les colonies françaises la tentaient: c'était une vengeance de la guerre d'Amérique (1).

Ces accusations retentirent plus d'une fois à la tribune de la Convention (2). Les ennemis mêmes de la Révolution y ajoutaient foi, et parmi eux un homme engagé dans la diplomatie. Chose remarquable, le comte de Maistre combattit vivement le projet de démembrer la France; il le trouvait aussi absurde et aussi impraticable que l'idée d'ôter une planète du système planétaire: « Les rois, dit-il, ont voulu profiter, contre toutes les règles de la morale, d'une lièvre chaude qui était venue assaillir les Français, pour se jeter sur leur pays et se le partager entre eux. La Providence a dit que non; toujours elle fait bien, mais jamais plus visiblement à mon avis... Je vois dans la destruction de la France le germe de deux siècles de massacres, la sanction des maximes du plus odieux machiavélisme, l'abrutissement irrévocable de l'espèce humaine (3). » Nous recommandons ces paroles d'un ennemi aveugle de la Révolution aux ennemis aveugles de la France.

Il n'y a rien d'aveugle et d'absurde comme la réaction. Nous croyons volontiers que la contre-révolution rêvait le partage de la France; ce devait être plus qu'un rêve, puisque le comte de Maistre

(1) *Dumouriez, Mémoires*, t. II, pag. 180. (Collection *Berville*.)

(2) Voyez le discours de *Boissy d'Anglas*, dans le *Moniteur* du 15 pluviôse an III.

(3) *Lettre du comte de Maistre*, du 28 octobre 1794, à M. le baron de V... (*Lettres et opuscules du comte de Maistre*, t. I, pag. 8, 9.)

crut devoir le combattre. Il est certain que les protestations de désintéressement de la Prusse et de l'Autriche étaient de ces vaines paroles comme les rois en ont toujours au service de ceux qu'ils veulent tromper. La Prusse se retira la première de la coalition. Est-ce par sympathie pour la France révolutionnaire, comme le croient des historiens français? Frédéric Guillaume était, au contraire, le chevalier de la contre-révolution; s'il traita avec la République, ce n'est point parce qu'il devint républicain, c'est parce qu'il voulait s'assurer un bon lot dans le second partage de la Pologne. Ce projet ne datait point de 94. Lorsque la Prusse et l'Autriche commencèrent leurs armements, la cour de Potsdam consulta le duc de Brunswick, qui passait pour un oracle en Allemagne. Le compagnon de Frédéric II fut d'avis que, si le roi voulait s'engager dans cette croisade, il devait demander le concours de l'Autriche pour un agrandissement de son royaume en Pologne. L'idée de s'arrondir en Pologne tentait tous les politiques de Berlin (1). C'est pour satisfaire cette soif d'agrandissement que Frédéric Guillaume, le roi chevalier, prit la croix contre la Révolution. Dès que le moment opportun fut venu, il déserta la coalition pour exécuter un projet qui lui tenait plus à cœur que le rétablissement de la monarchie et de l'ordre moral en France.

Voilà à quoi aboutit la croisade contre la France, de celui des princes coalisés qui avait témoigné le plus d'ardeur, le plus de zèle désintéressé. Quand Frédéric Guillaume abandonna la coalition, les rois, ses frères, crièrent à la trahison. Est-ce que par hasard les autres coalisés avaient plus de dévoûment et d'abnégation que le roi de Prusse? Pour qui connaît l'Autriche et l'Angleterre, pour qui connaît la politique royale du dix-huitième siècle, la question seule est une niaiserie. Nous avons dit ailleurs quelle était l'ambition extravagante de Joseph II (2). Les Césars de Vienne n'étaient point de taille à réaliser ces rêves de monarchie universelle, mais ils ne manquaient aucune occasion de s'agrandir, soit en Italie, soit en Allemagne. François II qui remplaça Léopold, bien qu'il fût doué de toute la médiocrité autrichienne, se complaisait dans ces projets. Il était le neveu chéri de Joseph II, et il entra dans

(1) *Von Sybel, Geschichte der Revolutionszeit, t. I, pag. 415.*

(2) *Voyez mon Etude sur la politique royale.*

ses vues, non point qu'il partageât ses espérances philanthropiques, il était trop borné pour cela, mais il aurait voulu comme lui s'arrondir du côté de l'Italie et de la Bavière (1).

Les historiens allemands reconnaissent qu'après la mort de Louis XVI, la politique des puissances coalisées fut dictée par le plus brutal égoïsme. En vérité, la correspondance intime des cours de Berlin et de Vienne avec leurs ministres inspire le dégoût. C'est une lutte de cupidité. « Voulez-vous vous agrandir en France, dit la Prusse à l'Autriche? Rien de mieux, je vous aiderai de toutes mes forces, mais à condition que de votre côté vous prêtiez la main à mes projets sur la Pologne (2). » L'histoire doit flétrir cette ignoble comédie; mais n'est-elle pas trop indulgente en supposant que les rois coalisés avaient voulu sincèrement la restauration de l'ordre en France et qu'ils ne dévièrent de cette politique généreuse que sous le coup du bouleversement qui suivit la mort de Louis XVI? Si cela est vrai, il faut dire que les rois sont de singuliers protecteurs de l'ordre social. Quoi! ils avaient proclamé à la face de l'Europe que la Révolution compromettrait non seulement l'antique monarchie, mais qu'elle ébranlait les bases mêmes de la société! Et quand ces craintes parurent se réaliser en 93, les rois ne songent plus à arrêter le mal, ils profitent de l'anarchie pour pêcher en eau trouble! Voilà d'étranges médecins, avouons-le. Ils accourent quand les premiers symptômes du mal se déclarent; et quand la maladie éclate, ils ne s'occupent plus du malade que pour le déponiller!

Non, les rois ne font jamais du désintéressement qu'en paroles. Les coalisés furent prodigues de belles promesses, tant qu'ils purent croire que cette politique leur serait utile pour tromper la France. Quand ils virent qu'ils jouaient la comédie en pure perte, ils jetèrent le masque. Nous en avons un témoignage curieux. Lorsque Dumouriez trahit la république, l'Autriche crut qu'avec son concours, elle parviendrait à vaincre la Révolution. Dans cette espérance, le prince de Saxe-Cobourg, général en chef de ses armées, adressa à la nation française une proclamation toute

(1) *Von Sybel*, Geschichte der Revolutionszeit, t. 1, pag. 389.

(2) *Harusser*, Deutsche Geschichte, t. 1, pag. 459. — *Von Sybel*, Geschichte der Revolutionszeit, t. 1, pag. 592.

remplie d'abnégation : « Je déclare, dit-il, *sur ma parole d'honneur*, que je ne viendrai nullement sur le territoire français pour y faire des conquêtes, mais uniquement pour soutenir les intentions généreuses du général Dumouriez. Je déclare aussi, *sur ma parole d'honneur*, que, si les opérations militaires exigeaient que l'une ou l'autre place forte fût remise à mes troupes, je ne la regarderai jamais autrement que comme un dépôt sacré, et je m'engage ici, de la manière la plus expresse et la plus positive, de la rendre aussitôt que le gouvernement qui sera établi en France, ou le brave général avec lequel je vais faire cause commune le demanderont. » Cette proclamation est du 5 avril 1793. Cinq jours se passent. Le 10 avril, le prince de Saxe-Cobourg rétracte les promesses si solennelles faites sur son *honneur* : dans une nouvelle déclaration, il apprend aux Français que la première était un témoignage de ses *sentiments personnels*, qu'il y avait manifesté son *vœu particulier* pour que la nation française eût un gouvernement solide et durable qui lui donnât le bonheur et à l'Europe la paix. Mais cette déclaration n'ayant pas eu le résultat qu'elle devait produire, il la *révoque dans toute son étendue*, et proclame formellement que l'état de guerre entre la cour de Vienne, les puissances coalisées et la France se trouvait rétabli (1). Ce qui voulait dire clairement que la guerre était une guerre de conquête.

Que s'était-il passé entre ces deux déclarations? Comment se fait-il qu'à cinq jours de distance, le général en chef de la coalition proclama la guerre de conquête, après y avoir solennellement renoncé? L'armée de Dumouriez refusa de suivre son général; ce n'est point pour trahir leur patrie, que les héroïques volontaires de 93 avaient couru aux armes. La trahison échouant, la comédie de désintéressement n'avait plus aucune utilité. Il y eut une conférence à Anvers entre les généraux et les diplomates de la coalition. L'Angleterre y était représentée par le duc d'York et par lord Auckland, ambassadeur à la Haye, l'Autriche par le comte Metternich et le comte Stahrenberg, les Provinces-Unies par le prince héréditaire d'Orange et le grand pensionnaire Van Spiegel, la Prusse par le comte Keller. C'était un congrès en règle. Le prince

(1) Voyez les deux proclamations dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 171-174.

de Saxe-Cobourg y comparut presque en accusé; il essaya de justifier sa proclamation, mais on l'écouta à peine. Une guerre désintéressée n'était pas du goût des puissances alliées. Tant que Louis XVI vivait, cette tactique pouvait être utile; maintenant c'était une naïveté. On décida à l'unanimité que le prince de Saxe-Cobourg ferait une nouvelle proclamation par laquelle il révoquerait la première, en représentant celle-ci comme n'étant que l'expression de son opinion personnelle. C'était dire que les puissances coalisées n'avaient jamais entendu faire une guerre à la don Quichotte (1).

Que n'avons-nous les procès-verbaux de cette mémorable conférence d'Anvers! Ils nous montreraient à nu les vils sentiments qui animaient la coalition. Ce que nous en savons est déjà très édifiant. L'Autriche ne se donnait point la peine de cacher ses desseins. Après la prise de Condé, le prince de Cobourg déclara « que la ville, forteresse et district de Condé ayant été soumis au pouvoir de l'empereur, il en prenait possession au nom de Sa Majesté impériale, et qu'il accordait à tous les habitants des pays *conquis* toute sûreté et toute protection (2). » Même conduite à Valenciennes. Rien ne paraissait plus naturel à l'Autriche que de conquérir la Flandre française. Au mois d'octobre 1793, le comte de Mercy-Argenteau, à qui le courage était revenu avec le succès, écrivit au baron de Thugut : « Les provinces des Pays-Bas doivent acquérir *plus de consistance, une nouvelle frontière, et de plus fortes barrières* (3). » Le 14 novembre 1793, Würmser adressa une proclamation aux habitants de l'Alsace : « Alsaciens, leur disait-il, jetez vos regards sur les autres peuples d'Allemagne; voyez comme ils se réjouissent de pouvoir de nouveau vous nommer leurs frères. Réjouissez-vous avec eux. Il n'est pas un de vous, pas un, je le sais, qui se refusera au bonheur d'être allemand (4)... » Dieu sait où l'ambition de l'Autriche se serait arrêtée, si la victoire avait secondé ses desseins!

Le célèbre orateur anglais Fox flétrit en plein parlement les

(1) *Von Sybel*, *Revolutions-Geschichte*, t. II, pag. 273-277.

(2) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, pag. 192.

(3) Correspondance entre *Mirabeau* et le comte de la *March*, t. II, pag. 437.

(4) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, pag. 214.

proclamations du prince de Saxe-Cobourg (1). S'il avait su ce qui s'était passé au congrès d'Anvers, il aurait étendu sa flétrissure à toute la coalition. Le gouvernement britannique fit aussi une déclaration au mois d'octobre 1793. On y voit figurer pêle-mêle, comme but de la guerre, la nécessité de repousser une injuste agression, la volonté de défendre ses alliés, et de leur procurer, ainsi qu'à l'Angleterre, de *justes indemnités* (2). Quelles étaient ces *indemnités*? Les colonies sans doute, mais l'Angleterre ne dédaignait point les possessions sur le continent. Le duc d'York déclara aux Autrichiens que le ministère anglais tenait absolument à s'emparer de Dunkerque; l'un de ses lieutenants, le colonel Murray ajouta que c'était là le grand motif qui avait décidé le parlement à consentir à la guerre du continent (3). Dunkerque était un pied-à-terre, une première étape pour aller plus loin. Malheureusement les armées de la république ne le permirent pas.

« Puisque tout le monde songe à s'agrandir, dit le prince d'Orange, à la conférence d'Anvers, j'espère qu'on n'oubliera pas les Provinces-Unies (4). » Rien de plus juste. Il n'y avait qu'une légère difficulté. On se partageait la peau du lion, avant d'avoir terrassé le monstre. En vérité, les puissances coalisées n'étaient pas dignes de lutter contre la Révolution. Après 89, après 93, on aurait compris une guerre d'idées, de principes, la guerre du vieux monde contre le nouveau. Têl était bien le fond de la lutte, mais les combattants n'étaient pas à la hauteur de leur rôle. Aussi échouèrent-ils honteusement. Nous sommes d'ordinaire punis par où nous péchons. Non seulement les coalisés ne réalisèrent pas leurs coupables projets, mais ils allumèrent la passion des conquêtes chez les hommes de la Révolution. On accuse l'ambition de la république. C'est oublier que la république commença par défendre son existence et l'intégrité de son territoire. Victorieuse, elle usa de représailles. Quoi de plus légitime, au point de vue du droit princier! Le grand coupable, c'est la coalition. Ceux que Dieu veut perdre, il les aveugle. Le monde ancien devait périr; il

(1) Discours de Pitt et de Fox. t. XI, pag. 305.

(2) *Memoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 211.

(3) *Hausser*, *Deutsche Geschichte*, t. I, pag. 491, note.

(4) *Idem*, *ibid.*, t. I, pag. 439.

périt par l'égoïsme de ceux qui s'étaient ligués pour le défendre contre l'invasion des idées nouvelles.

N^o 2. *L'Angleterre*

I

L'Angleterre joue un grand rôle dans la coalition; elle en fut l'âme : la lutte finit par être un duel à mort entre la nation anglaise et le continent dominé par le génie de Napoléon. En 89, on était loin de s'attendre à ces sanglantes hostilités. Le premier mouvement de la Révolution fut une vive sympathie pour l'Angleterre. On croyait à une alliance des deux peuples si longtemps rivaux, et l'alliance devait assurer la paix du monde. Les sympathies de la France révolutionnaire pour la nation anglaise étaient sincères, et elles paraissaient naturelles. On lit dans l'*Exposé historique des motifs qui ont amené la rupture entre la république française et le roi d'Angleterre, rédigé et publié par ordre de la Convention nationale* (1) : « En déclarant son indépendance politique et sa liberté civile, la nation française ne put s'empêcher de jeter ses regards sur les peuples qui l'entourent; elle s'empressa de connaître ceux qui, par une heureuse analogie de sentiments, pourraient sinon coopérer, du moins applaudir au nouveau système social qu'elle avait élevé... Cette île, heureuse depuis tant d'années, le séjour de la philosophie et des arts utiles à l'humanité; cette île qui, dans le siècle dernier, avait donné un exemple éclatant de son énergie, l'Angleterre parut offrir à la république naissante de la France des hommes et des principes dignes de son estime : elle se livra avec ardeur à la douce illusion d'unir par des liens indissolubles deux peuples qui avaient été longtemps le jouet de la perfidie des cours et de l'ambition des ministres. Les témoignages touchants d'une estime réciproque furent bientôt les présages de cette union qui devait régénérer le monde et assurer le repos de l'Europe entière. L'Angleterre nourrissait encore dans son sein des hommes libres et énergiques qui osaient manifester leurs senti-

(1) *Choix de rapports, opinions et discours*, prononcés à la tribune nationale, depuis 1789 jusqu'à nos jours, t. XI, pag. 406 et suiv.

ments par des félicitations publiques à l'assemblée qui représentait alors la nation française; il s'y forma des sociétés pour correspondre avec leurs frères du continent, afin d'aplanir la route qui mène au bonheur social, et d'assurer à jamais la paix, la tranquillité et l'indépendance des peuples. »

Voilà un langage nouveau dans les rapports de la France et de l'Angleterre. Pendant tout le dix-huitième siècle, une animosité ardente avait régné entre les deux nations, rivales depuis le moyen âge. Il se trouva des politiques qui, élevant cette hostilité à la hauteur d'une doctrine, déclarèrent que la France et l'Angleterre étaient ennemis naturels. Quel blasphème contre la nature et contre Dieu dont elle est la manifestation! Dieu aurait créé deux peuples pour qu'ils se déchirent, comme des bêtes sauvages, jusqu'à la fin des siècles! A cela avait abouti dans l'Europe chrétienne la fraternité prêchée par le Christ. La Révolution, inspirée par la philosophie, mit à néant la politique qui divise les nations, alors que sa mission est de les unir. Du jour où elle jeta ses regards sur l'Europe, elle salua l'Angleterre comme une amie. Donnons-nous le spectacle de cette diplomatie nouvelle qui fait appel à la fraternité, et qui se propose pour but d'établir la paix entre les hommes.

Le 28 janvier 1791, Mirabeau fit un rapport à l'Assemblée nationale sur la situation des puissances étrangères à l'égard de la France (1). On parlait déjà d'une coalition; on s'en alarmait. Mirabeau demande ce que la France a à redouter ou à espérer du gouvernement anglais. Sa première pensée est l'alliance des deux peuples : « Jeter dès à présent les grandes bases d'une éternelle fraternité entre la nation anglaise et la nôtre, serait un acte profond d'une politique vertueuse et rare, » Ainsi là où la vieille diplomatie avait voulu maintenir une éternelle hostilité, la Révolution établit une fraternité éternelle. Toutefois Mirabeau avait trop de clairvoyance, pour espérer que d'un jour à l'autre la haine ferait place à l'amitié. Il ne veut pas, dit-il, inviter l'Assemblée à une trop grande sécurité; il prévoit, il craint du moins que des hommes nourris dans les anciens préjugés de rivalité nationale ne se laissent tenter par les agitations révolutionnaires pour les

(1) *Moniteur* du 30 janvier 1791.

exploiter, et qu'ils aient la funeste ambition de fonder la grandeur de leur patrie sur la ruine de la France. Ce qui le rassure, c'est que, quand il s'agit de la Grande Bretagne, il faut écouter la voix publique; or Mirabeau croyait avec tous les hommes de 89 que le peuple anglais était sympathique à la France libre : « J'ai recueilli, dit-il, dans des sources authentiques, que la nation anglaise s'est réjoui quand nous avons proclamé la grande charte de l'humanité, retrouvée dans les décombres de la Bastille. Si quelques-uns de nos décrets ont heurté les préjugés épiscopaux ou politiques des Anglais, ils ont applaudi à notre liberté même, parce qu'ils sentent bien que tous les hommes libres forment entre eux une société d'assurance contre les tyrans. » Mirabeau espère que, si un ministre coupable osait diriger contre la France une croisade féroce pour anéantir sa constitution, une voix terrible comme un volcan sortirait de cette terre classique de la liberté pour engloutir la faction qui essaierait d'asservir la nation française, en lui rendant les fers qu'elle venait de briser.

On le voit, les hommes de 89 étaient partagés entre l'espérance et la crainte; ils n'avaient point de confiance dans l'aristocratie qui gouvernait l'Angleterre, mais ils y comptaient sur l'opinion publique. Ils y comptaient beaucoup trop, parce qu'ils prenaient pour l'opinion publique la manifestation un peu trop bruyante de quelques sociétés populaires. Toujours est-il que quand l'Assemblée législative prit la place des constituants, la France était toujours portée à une alliance avec l'Angleterre. Le 4 octobre 1791, l'abbé Grégoire lut à la Société des amis de la constitution, séante aux Jacobins, une adresse aux députés de la seconde législature; l'adresse fut imprimée et envoyée aux sociétés affiliées; elle exprime donc bien les sentiments dominants. Quel est le premier conseil que les jacobins donnent aux nouveaux députés? C'est l'alliance avec la nation anglaise: « Resserrez vos rangs avec ces respectables insulaires qui ont illustré les deux mondes, qui ont des droits à notre estime et même à notre reconnaissance, puisqu'ils nous ont appris à les surpasser. Que l'accent de l'amitié retentisse des bords de la Seine à ceux de la Tamise et confonde dans de douces étreintes les Anglais et les Français (1). »

(1) *Moniteur* du 4 octobre 1791.

Il se forma dans l'Assemblée législative un parti de la guerre. Brissot et ses amis les girondins sont accusés d'avoir provoqué la rupture avec l'Europe, par ambition ou par légèreté. On ne peut du moins pas leur reprocher d'avoir voulu brouiller l'Angleterre et la France. Les sentiments que Brissot exprima à la tribune nationale sont ceux que l'abbé Grégoire venait de proclamer aux Jacobins : « La nature des choses appelle les deux nations à une alliance fraternelle et durable, parce qu'elle sera fondée non sur des convenances de famille, mais sur des principes éternels et sur des intérêts communs (1). » Quelques mois plus tard une guerre à mort était allumée entre les deux peuples. Faut-il l'imputer à la démocratie révolutionnaire ou à l'aristocratie anglaise ?

Les principes de 89 retentirent en Angleterre et y trouvèrent d'ardentes sympathies. Une année s'était à peine écoulée depuis la prise de la Bastille, quand le docteur Price prononça dans la Société des amis de la constitution de Londres un discours où respiraient les mêmes sentiments de fraternité qui animaient les jacobins de Paris. Le discours envoyé à l'Assemblée nationale y fut accueilli avec de vifs applaudissements : « La France, disait le docteur Price, montre aujourd'hui des dispositions à la paix, et bientôt les nations plus sages ne formeront plus d'autres vœux. Déjà elle a déclaré qu'elle renonçait à toute idée de conquête ; elle ira plus loin encore, elle provoquera une alliance avec la Grande Bretagne. Longtemps nous avons regardé les Français comme nos ennemis naturels ; nous ne voulions rien avoir de commun avec un peuple qui ne nous offrait qu'un despote et des esclaves. Les Français ont brisé leurs fers ; c'est notre exemple qu'ils ont suivi, mais ils nous en donnent un autre ; ils nous appellent, non dans les plaines où le sang des esclaves coule pour le plaisir des despotes, mais vers un autel de paix qui recevrait les hommages de deux grandes nations qui veulent rester libres et unies. Ah ! qu'un tel pacte présagerait de bonheur ! Nous pourrions dire à toutes les nations civilisées : La paix, et la paix serait faite (2). »

Ces sentiments, si nouveaux en Angleterre, ne se produisirent

(1) *Moniteur* du 20 janvier 1792.

(2) *Moniteur* du 31 juillet 1790.

pas seulement dans des sociétés populaires; un noble lord les porta à la chambre haute. Au mois de novembre 1790, le parlement fut réuni. Lord Stanhope déclara que, si jusqu'ici la paix était maintenue, c'est à la Révolution française qu'on la devait. Cela passera pour un paradoxe dans le camp de la réaction, mais que l'on songe que Stanhope parlait en 1790. L'orateur alla plus loin. « Je suis persuadé, ajouta-t-il, que rien, au monde ne tendrait plus efficacement à rendre la paix de l'Europe permanente que l'alliance bien concertée que nous formerions avec cette grande et libre contrée. » Lord Stanhope s'éleva ensuite avec force contre les libelles dans lesquels on défigurait la Révolution et l'on insultait la France. Les émigrés provoquaient dès lors à la guerre civile, et le fameux Calonne prétendait qu'elle serait soutenue par tous les rois de l'Europe. L'orateur qualifia cette supposition de calomnieuse. « Loin de nourrir les troubles chez nos voisins, s'écria-t-il, nous devrions contracter une alliance étroite avec la France, pour assurer la paix du monde (1). »

Après la Révolution de 1830, l'alliance des deux grandes nations s'est réalisée, et elle s'est maintenue, malgré les obstacles et les événements qui semblaient la compromettre. Ce ne sont donc pas de vains rêves que les paroles de fraternité que l'on échangeait en 1790 entre Paris et Londres. La Révolution prophétisait l'avenir. Dans son généreux élan, elle croyait que dès lors l'alliance de la France et de l'Angleterre pourrait se former. Au printemps de 1792, Talleyrand fut envoyé auprès du gouvernement anglais avec la mission d'établir une alliance nationale entre deux peuples libres, afin de l'opposer à la coalition des vieilles monarchies contre la Révolution (2). Chauvelin, accrédité à Londres comme ambassadeur de Louis XVI, proposa formellement l'alliance. On lit dans une note du 18 juin 1792 : « Le roi de France exprime le vœu de s'unir particulièrement aux dispositions de Sa Majesté britannique, pour la tranquillité de l'Europe, qui ne serait jamais troublée, si la France et l'Angleterre s'unissaient pour la maintenir (3). » L'ambassadeur déclara que tel était

(1) *Moniteur* du 11 décembre 1790.

(2) *Mignet*, Notice sur Talleyrand.

(3) *Choix de rapports, opinions et discours*, prononcés à la tribune nationale, t. XI, pag. 107. — *Moniteur* du 20 juillet 1792.

le vœu du peuple français, qu'à ses yeux toute guerre qui n'était point nécessitée par le soin d'une légitime défense était essentiellement injuste. La proposition de Talleyrand trouva peu d'accueil dans les hautes régions de Londres. Ce n'est pas seulement à cause de l'état précaire de la France, comme le dit M. Mignet ; c'est parce que le gouvernement anglais n'avait aucune sympathie pour la Révolution. Il se borna à déclarer sa neutralité, sous le prétexte « que les sentiments qui l'avaient déterminé à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, devaient également le déterminer à respecter les droits et l'indépendance des autres souverains. »

La neutralité était une marque de défiance pour la Révolution. Il faut le déplorer, car, de la défiance, la cour de Londres passa bientôt à l'animosité, et les passions nées d'une lutte ardente divisèrent les deux nations plus que jamais. Tenons compte à Talleyrand de s'être élevé, dès le début de la Révolution, à l'idée d'une alliance entre deux nations que la vieille diplomatie proclamait ennemies naturelles. Si l'alliance, réalisée après 1830, avait pu se faire en 1792, la coalition eût été impossible, et plus de vingt années de guerre eussent été épargnées à l'humanité. Le sang coula à flots, mais ce n'est point la France révolutionnaire qu'il en faut accuser. Le 3 juillet 1792, le ministre des affaires étrangères rendit compte à l'Assemblée législative du résultat de ses négociations. Ce rapport est la justification de la France de 89 : « De toutes les puissances, dit le ministre, l'Angleterre est celle dont l'amitié convient le plus aux Français régénérés et libres. L'alliance qui les unirait, assurerait à jamais leur prospérité, et toutes les puissances se ligueraient en vain contre elles (1). »

Malgré le refus du gouvernement anglais d'unir les destinées des deux peuples libres, la France s'obstina à croire aux sympathies de la nation anglaise. Citons les généreuses paroles que Français de Nantes prononça à la tribune nationale, au moment où la guerre éclatait entre la France révolutionnaire et l'Europe monarchique. « Nous ne souffrirons pas que l'on outrage ici le peuple anglais en soupçonnant qu'il puisse prendre une part active dans la guerre... Cette nation est grande, elle est fière, elle

(1) *Moniteur* du 12 juillet 1792.

est généreuse; elle nous contemple avec cet intérêt qu'on prend à un jeune homme ardent qui, dès son aurore, annonce une hardiesse et une fécondité de génie, qui présagent qu'il remplira de grandes destinées, et qu'il changera un jour la face du monde. Qu'il me soit permis de rendre ici, au nom de la nation française, cet hommage au peuple anglais chez qui je respirai le premier air de la liberté, et trouvai l'exemple des plus mâles vertus (1). »

Ces paroles furent couvertes d'applaudissements. Les illusions de la France étaient entretenues par les sympathies qu'une faible minorité du peuple anglais témoignait pour les principes de 89 et pour la généreuse nation qui les avait proclamés. Au mois d'octobre 1792, l'abbé Grégoire reçut une lettre d'un démocrate de Londres qu'il s'empressa de publier dans le *Moniteur* comme un témoignage des sentiments que l'Angleterre avait pour la France : « Dans beaucoup de villes, dit le correspondant du citoyen Grégoire, on prend un grand intérêt à la liberté française, on la désire et on l'envie, et je ne doute pas que si elle s'établit solidement en France, comme je l'espère, l'Angleterre et la France, en s'alliant, ne réalisent le sublime projet du bon abbé Saint-Pierre, en jugeant les démêlés des autres nations européennes, et en les forçant à la justice et à la paix (2). » Au mois de novembre 1792, les sociétés patriotiques, fondées en Angleterre, envoyèrent adresses sur adresses à la Convention nationale; toutes respirèrent les mêmes sentiments de paix et de fraternité (3). Nous en citerons quelques traits :

« Il est du devoir des vrais Bretons de soutenir et d'assister de tous leurs moyens les défenseurs des droits de l'homme, les propagateurs du bonheur de l'humanité, et de jurer à une nation qui procède d'après le plan que vous avez adopté une amitié inviolable... Dépouillés de nos anciens préjugés, au lieu d'ennemis naturels, nous ne voyons dans les Français que nos concitoyens du monde, que les enfants de ce père commun qui nous a tous créés pour nous aimer, pour nous secourir les uns les autres, et non pour nous haïr et être prêts à nous égorger au commandement de

(1) *Moniteur* du 28 avril 1792.

(2) *Moniteur* du 20 octobre 1792.

(3) *Moniteur* du 8 novembre, du 12 novembre et du 25 novembre 1792.

rois faibles ou ambitieux, ou de ministres corrompus... La triple alliance, non des couronnes, mais des peuples de l'Amérique, de la France et de la Grande Bretagne, donnera la liberté à l'Europe et la paix à l'univers... L'univers est libre ! les tyrans et la tyrannie ne sont plus ! la paix règne sur la terre et c'est aux Français qu'on le doit. »

II

Ces manifestations ont fait croire à quelques historiens que l'Angleterre commença par favoriser le mouvement révolutionnaire (1). A vrai dire, il n'y eut qu'une petite minorité qui subit l'influence de la Révolution. Les sentiments qu'exprimaient les sociétés populaires dont nous venons de transcrire les paroles ne sont pas des sentiments anglais : rien n'est plus étranger, plus antipathique même au patriotisme exclusif de l'Angleterre que le cosmopolitisme qui s'intéresse à la liberté de tous les peuples et à la paix de l'univers. Les Anglais aiment certes la liberté, mais ils l'aiment comme un bien à eux ; jamais on ne les a vus transportés de la noble ambition de la répandre hors de leur île. Cette liberté d'ailleurs est essentiellement aristocratique, tandis que les principes de 89 tendaient à l'égalité au moins autant qu'à la liberté. Comment l'aristocratique Angleterre aurait-elle sympathisé avec la démocratie française ?

Les Anglais de vieille roche n'ont jamais compris les généreuses idées qui bouillonnaient dans la France révolutionnaire. Nous ne citerons pas le livre de Burke, on pourrait dire qu'il est l'expression d'une brillante individualité. En réalité, il était l'organe de la classe dominante, et cette classe avait pour elle les sentiments et les préjugés de l'immense majorité de la nation. Burke voyait dans la Révolution l'œuvre des philosophes. Or voici ce que nous lisons dans une note diplomatique remise le 25 janvier 1793 par lord Auckland, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté britannique, aux États généraux des Provinces-Unies : « Il n'y a pas encore quatre ans que quelques *malheureux*, se quali-

(1) *Lumartine*, Histoire des girondins, liv. xxxvi, n° ix.

fiant du nom de *philosophes*, ont eu la présomption de se croire capables d'établir un nouveau système de société civile. Afin de réaliser *ce rêve de leur vanité*, il leur a fallu bouleverser et détruire toutes les notions reçues de subordination, de mœurs et de religion qui ont fait jusqu'ici la sûreté, le bonheur et la consolation du genre humain. »

Les Anglais, race positive par excellence, crièrent à la folie quand ils virent leurs voisins d'outre-Manche démolir le trône, la noblesse et le christianisme traditionnel. Quand nous parlons de *folie*, nous ne faisons que répéter le mot favori qui servait en Angleterre à flétrir les hommes et les choses de la Révolution. Nous allons citer un témoignage remarquable de cette disposition des esprits. C'est un jeune orateur qui prononce son premier discours dans la Chambre des communes. Canning passe pour être le représentant du libéralisme anglais. Voici comment il appréciait la Révolution française en 1794. On délibérait sur un subside à accorder au roi de Sardaigne. Les rares adversaires du gouvernement disaient que c'était peine perdue de combattre la France révolutionnaire : enflammés jusqu'à l'exaltation du saint amour de la liberté, disaient-ils, il n'y a rien que les Français ne puissent entreprendre, il n'y a rien qu'ils ne puissent accomplir. Canning répond :

« Je conviens que les Français sont animés par l'enthousiasme, ils le sont jusqu'à un degré parfois d'*insanie*. Je ne veux pas d'autre preuve de cette *folie* que de les voir se précipitant eux-mêmes dans un état d'esclavage aussi énorme et aussi écrasant que celui où ils sont maintenant, et éveillant en même temps l'Europe avec de grands cris pour lui faire admirer et envier leur liberté. Mais, avant d'invoquer cette *folie* comme une raison de ne point leur faire la guerre, on voudra bien se rappeler qu'il y a plusieurs genres de *folie*. Si la leur n'était qu'un *innocent idiotisme*, et s'ils s'étaient contentés de faire leurs *drôleries* chez eux, couronnant des filles publiques avec des feuilles de chêne, ou inventant des sobriquets pour le calendrier, certes, jamais je n'aurais désiré interrompre ces *amusements candides*; nous aurions pu nous contenter de les regarder avec un *mépris* bien cordial, en vérité, et accompagné cependant d'un dernier reste de *commisération*. Mais si leur *folie* est d'une tout autre nature; si c'est une *folie brutale*

et méchante ; si, non contents de se déchirer eux-mêmes, ils déploient leur force maladive pour jeter le trouble parmi leurs voisins, il devient nécessaire alors que ces nations soient excitées à la résistance. Une telle disposition, pour le salut et pour la paix du monde, doit être repoussée et, s'il est possible, anéantie (1). »

Ainsi la France révolutionnaire est une immense maison d'aliénés, les hommes de 93 sont des fous furieux qui, après s'être déchirés entre eux, se jettent sur leurs voisins et menacent de détruire la société humaine. Tel est le tableau de la Révolution tracé par l'esprit le plus libéral que l'Angleterre moderne ait produit. Oui, la Révolution était une folie, mais il y a de saintes folies. Le Christ et ses disciples n'étaient-ils point traités de fous par les sages du siècle ? Cela n'a pas empêché la folie de la croix de changer la face du monde. Que l'on ne crie pas au blasphème quand nous comparons les hommes de 89 et même les hommes de 93 aux disciples du Christ ! C'est dans l'enthousiasme qui transportait la France révolutionnaire que Canning et ses compatriotes voyaient une marque de folie. Les Romains en disaient autant des chrétiens. Malheur à ceux qui ne comprennent point ce qu'il y a de généreux dans la folie révolutionnaire ! Hommes sages et prudents, ils soigneront très bien leurs intérêts, mais ils ne remueront jamais le monde. La postérité portera un jugement bien différent sur les fous et les sages ; elle vouera un culte à la folie, et elle flétrira l'égoïsme des sages.

Les Anglais, peuple sérieux et n'ayant pas une étincelle de cet enthousiasme qui frise la folie, croyaient sincèrement à la folie de leurs voisins ; seulement, comme dit Canning, les Français étaient de méchants fous. On sait comment jadis on traitait la folie : les chaînes, les camisoles de force, les noirs cachots tenaient lieu des soins délicats qu'exige une maladie morale. Les Anglais auraient voulu que l'on traitât de même la folie française. Lord Auckland présenta, de concert avec le comte de Starhemberg, une note aux états généraux des Provinces-Unies, où les nobles ambassadeurs demandent que l'on poursuive les conventionnels ainsi que l'on traque les animaux sauvages. Ce sont des *misérables* ; quand on peut mettre la main dessus, il faut les sou-

(1) *Leroux et Reynaud*, Encyclopédie nouvelle, au mot *Canning*.

mettre au glaive de la loi, afin de *punir leur démeuce* et leurs *atrocités* (1). Cependant cette nation de fous luttait avec héroïsme contre l'Europe coalisée. Bientôt on songea à négocier avec la terrible république qui avait su créer, comme par enchantement, quatorze armées. L'Angleterre refusa toujours de traiter avec la France révolutionnaire, et quand elle s'y résignait, ce n'était pas sérieusement. Un membre de la Chambre des lords nous en dira la raison. A entendre le comte de Fitz William, la paix avec la république française ne pouvait jamais être assurée, parce que traiter avec une telle nation, c'était pactiser avec une *troupe de bandits* (2)!

III

Maintenant nous comprendrons la politique anglaise en face de la Révolution. L'Angleterre commença par proclamer sa neutralité. Faut-il, comme le pense M. Mignet, faire honneur de cette décision à l'habileté diplomatique de Talleyrand (3)? Les contemporains n'étaient point de cet avis. Déjà, au 10 septembre 1791, le comte de la Marek, correspondant de Mirabeau, écrivait au comte de Mercy : « Il est certain que la neutralité est le parti le plus sûr que le ministère anglais puisse adopter; car il suffira d'abandonner ce pays-ci à lui-même, pour qu'il se détruise infailliblement, et l'Angleterre alors serait, plus qu'aucune autre puissance, à portée de recueillir les avantages commerciaux que la France ne pourrait plus lui disputer. Elle parviendrait ainsi à une espèce de monarchie universelle... La guerre dont je viens de parler serait la plus sûre que l'Angleterre pût faire contre la France, elle serait sans frais et sans périls (4). » Est-ce calomnier le gouvernement anglais que de lui supposer des desseins aussi machiavéliques? Vers la même époque, le ministère refusa de se joindre à la coalition qui se tramait sur le continent contre la Révolution française.

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 170.

(2) *Capefigue*, l'Europe pendant la révolution, t. IV, chap. 1.

(3) *Mignet*, Notice sur Talleyrand.

(4) Correspondance entre *Mirabeau* et le comte *De la Marek*, t. II, pag. 318.

Quelle raison donna-t-il pour expliquer son refus? C'est que l'Angleterre n'avait aucun intérêt à faire la guerre à la France, la nation française n'ayant jamais été moins à craindre pour la puissance anglaise que depuis 89 (1). Les troubles qui déchiraient et affaiblissaient la France étaient une bonne fortune pour sa généreuse voisine!

Cependant l'Angleterre finit par se joindre à la coalition. Pourquoi de la neutralité passa-t-elle à une hostilité implacable? C'est Pitt qui joue le grand rôle dans ce moment solennel de l'histoire. Il n'y a point de nom qui ait soulevé tant de passions : exalté en Angleterre, flétri par la France révolutionnaire, le fils de Chatam a acquis une importance qui dépasse sa valeur réelle. Avant de le juger, il faut l'entendre. Nous trouvons dans les souvenirs de M. Villemain une conversation intime entre le célèbre ministre et le comte de Narbonne que les troubles de la Révolution forcèrent de se réfugier à Londres. La Convention avait proclamé la république, elle avait envoyé Louis XVI à l'échafaud, puis la guillotine était devenue permanente. Ces excès inspiraient l'horreur, mais ils révélaient aussi une singulière énergie qui devait frapper un homme d'État. Pitt ne nourrissait point les illusions des émigrés, il n'espérait point la chute prochaine de la république ; il croyait la guerre, la guerre sur tous les points, le seul préservatif pour son pays, contre une contagion d'opinions armées et destructrices. Le comte de Narbonne avoue que le ministre anglais était ulcéré d'une haine implacable contre tout ce qui se faisait en France : « Il redoutait la Révolution française pour la constitution, pour les lois, pour le foyer domestique des Anglais, si elle n'était arrêtée par un obstacle plus fort qu'elle. Je crois, disait-il, que pour le salut de l'Europe et de la société civile, nous devons être décidés à une longue guerre, à une guerre irrémissible jusqu'à l'extinction du fléau. L'Europe entière est solidaire dans cette œuvre de libération (2). »

Voilà la théorie de la coalition. Reste à savoir si Pitt a dit toute la vérité à Narbonne. Constatons d'abord que le langage officiel du

(1) *Hæusser*. Deutsche Geschichte, t. I, pag. 516.

(2) *Villemain*, Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature, t. I. pag. 65-66 (édition in-12).

ministre est en harmonie avec les confidences de l'intimité, si l'on peut parler d'intimes confidences, quand il est question d'un homme qui était ministre à vingt et un ans. Pitt ne cessa de déclamer dans le parlement contre la Révolution française : « Je la regarde certainement, dit-il, comme l'épreuve la plus cruelle que la Providence ait jamais infligée à aucun peuple sur la terre. » Il félicitait, il glorifiait l'Angleterre d'avoir opposé une barrière impénétrable à l'invasion de ces principes odieux; il espérait que le peuple anglais était appelé à délivrer le monde des misères et des crimes qui le menaçaient (1). Qu'est-ce que le ministre anglais redoutait le plus dans cette terrible propagande qui débordait sur l'Europe comme la lave d'un volcan? « Les principes de la Révolution, dit Pitt, frappent à la fois tous les gouvernements et attaquent l'inviolabilité de tous les souverains. Il faut arrêter la contagion de ces principes. Et pour cela il n'y a qu'un moyen, c'est de renverser le régime monstrueux qui les propage. L'Angleterre y a un intérêt particulier, puisque les faux principes de la Révolution sont un danger pour elle; si jamais ils se répandaient dans la nation, elle perdrait les bienfaits qu'elle doit à son heureuse constitution. »

La crainte des principes révolutionnaires est-elle la seule raison qui ait armé l'Angleterre contre la France? Nous croyons que c'était le prétexte ou l'épouvantail, si l'on veut, qui servit à Pitt de trompette guerrière contre le parti whig au sein du parlement et de la nation. Ce n'est pas pour des principes que les Anglais feront jamais la guerre. Lord Grenville, le collègue de Pitt, va nous dire quel était le vrai danger qu'ils redoutaient. Dans une note diplomatique qui précéda les hostilités, il se plaint que la France ne remplissait pas la promesse qu'elle avait faite de respecter les alliés de la Grande Bretagne. Au lieu de sauvegarder l'indépendance des Provinces-Unies, elle la violait en ouvrant l'Escaut, que les traités fermaient au profit de la Hollande. La France pourrait, au même titre, rompre tous les traités qui intéressent l'Angleterre. Voilà des *principes* et des prétentions que le gouvernement anglais ne peut souffrir et qu'il

‡

(1) *Fox et Pitt*, Recueil de discours prononcés au parlement d'Angleterre. t. VII, pag. 2 et suiv.

combattrà de toutes ses forces : « Fidèle aux maximes qu'il a suivies depuis plus d'un siècle, il ne verra jamais d'un œil indifférent la France s'ériger directement ou indirectement en souveraine des Pays-Bas, en arbitre général des droits et des libertés de l'Europe. » Lord Grenville ajoute que la France, si elle désire réellement conserver la paix avec l'Angleterre, a un moyen bien simple de la maintenir, c'est de renoncer à ses vues d'agrandissement et de rester dans les limites de son propre territoire (1).

Ces paroles sont claires et nettes. Si l'Angleterre voit un danger dans les principes de la Révolution, ce n'est pas parce que la Convention a proclamé la république, ce n'est pas parce qu'elle a dressé l'échafaud pour Louis XVI, c'est parce que la république menace de bouleverser l'Europe au profit de l'ambition française. Le gouvernement ne cessa de tenir le même langage dans ses relations diplomatiques. A la tribune, la mort de Louis XVI, les crimes des jacobins, le régime de la Terreur, faisaient un merveilleux effet ; mais pour continuer une guerre désastreuse, il fallait d'autres motifs. Si la république était restée fidèle à la célèbre déclaration par laquelle la France avait renoncé aux conquêtes, l'Angleterre ne se serait émue ni de la mort de Louis XVI, ni de la mort de Marie Antoinette, bien moins encore des excès de la Terreur. Mais quand la Convention proclama la guerre de propagande, et que la propagande révolutionnaire menaçait l'Europe d'une nouvelle domination de la race gauloise, l'Angleterre se vit obligée de courir aux armes, pour maintenir sur le continent cet équilibre de forces qui est pour elle une condition d'existence (2).

Retournons à Pitt ; il ne s'adressait pas toujours aux intérêts de caste menacés par les idées de 89. Ce sont les principes de 93 qui le préoccupent et qui l'effraient : la propagande républicaine, dans les mains d'une nation militaire, pouvait conduire à une monarchie universelle sous forme de république. Tel était le vrai danger qui souleva le parlement contre la France et qui fit taire les dissentiments des partis. A peine la guerre de propagande avait-elle commencé, et déjà la Savoie envahie était

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, pag. 154.

(2) *Von Sybel*, *Geschichte der Revolutionszeit*, t. II, pag. 411-415.

transformée en départements français. « Voilà, s'écriait Pitt, à quoi aboutira la propagation des maximes républicaines dans toutes les parties du monde. Les armées de la république envahiront un pays après l'autre et elles proclameront partout la volonté du peuple, seul souverain. Je demanderai quelle est donc cette volonté du peuple? Je ne vois rien à répondre, sinon que c'est le pouvoir des Français. Vainement disent-ils qu'ils donnent la liberté aux nations; sous le nom de liberté, ils veulent mettre tous les pays dans la dépendance des jacobins. Ces principes sont plus désastreux pour la vraie liberté des peuples, que tout le pouvoir des monarques les plus absolus. Nous voyons enfin que la France avoue son insatiable ambition; à moins qu'elle ne soit arrêtée dans sa course effrayante, l'Europe entière sera assujettie et la liberté se changera en servitude universelle (1). »

L'Angleterre avait combattu la monarchie universelle de Louis XIV; pouvait-elle voir avec indifférence que l'Europe devint vassale de la France républicaine? Pitt fit un jour le parallèle du grand roi et de la république. « Nos ancêtres, dit-il, redoutaient l'ambition et la puissance du peuple français sous un monarque auquel ses flatteurs donnaient le nom de grand. Mais qu'est-ce que la monarchie de Louis XIV en comparaison de la république? L'ambition du roi, bien qu'immense, avait des limites; c'était l'honneur, c'était l'amour de la gloire qui l'inspiraient. Ces mobiles ont leurs bornes, tandis que l'ambition envahissante de la république n'en a point. Que dirai-je de la puissance de la France révolutionnaire et de la France monarchique? Ici il n'y a plus de comparaison à établir. La république semble créée pour la destruction (2). »

IV

Quand l'Angleterre se joignit à la coalition, la vieille animosité qui divisait les deux nations rivales se ranima avec une énergie de

(1) *Pitt et Fox*, Recueil de discours, t. IV, pag. 274, 275, 285.

(2) *Idem. ibid.*, t. IV, pag. 518, 519.

haine qui était à la hauteur des passions gigantesques de la Révolution. En déclarant la guerre, la Convention voulut encore séparer le peuple anglais de son gouvernement; elle accusa le roi et ses ministres d'avoir vu avec méfiance le rapprochement des deux nations, comme si leur fraternité avait été un danger pour le trône de Georges III. C'est dans cette misérable crainte que la Convention cherchait la source de la haine du gouvernement anglais contre la France (1). Espérait-elle que le peuple anglais refuserait de suivre son roi dans une guerre dirigée contre la liberté? C'eût été une étrange illusion; jamais la majorité du parlement ne fut plus compacte, et les masses étaient si peu disposées à s'insurger contre la royauté, qu'on les vit se jeter avec une fureur brutale sur les rares amis de la république. En France aussi la fraternité va faire place à une haine ardente. On accuse Napoléon d'avoir divisé les deux peuples par son insatiable ambition; la vérité est qu'il les trouva divisés, et qu'en faisant une guerre à mort à l'Angleterre, il était l'organe des passions révolutionnaires.

Le 23 nivôse an II, la Société des jacobins ouvrit une singulière discussion; pendant plusieurs séances, elle s'occupa des vices du gouvernement anglais. Dans quel but se livrait-elle à ce débat? Elle voulait nourrir la haine du nom anglais, au moins de l'aristocratie qui gouvernait l'Angleterre (2). Les jacobins distinguaient encore la nation anglaise de son gouvernement; c'était pour exciter le peuple à secouer le joug et à fraterniser avec la république. « Peuple anglais, s'écria Couthon, écoute le Français chez qui ton infâme gouvernement a porté le fer, le feu, le poison, tous les crimes... Le Français que tu n'as pas défendu contre tant d'attentats, ne cesse de former des vœux pour ta délivrance et ton bonheur. Et quand il pourra dire : le peuple d'Angleterre a fait justice de tous ses tyrans, tu le verras, ce Français généreux, te tendre le premier la main de l'amitié, et t'offrir en représailles des cruautés de ton gouvernement, le baiser de la fraternité, gage d'alliance et d'union (3). » Cet appel à la fraternité ressemble

(1) Exposé historique des motifs qui ont amené la rupture entre la république française et le roi d'Angleterre. (*Choix de rapports*, t. XI, pag. 106-188.)

(2) *Moniteur* du 26 nivôse et du 15 pluviôse an II.

(3) *Moniteur* du 10 pluviôse an II.

déjà à un cri de guerre. C'est comme une mise en demeure de la nation anglaise : si elle ne s'insurge point contre son *infâme gouvernement*, c'est qu'elle en est complice. La haine se reportera alors sur un peuple qui, dans son aveuglement, prête la main aux crimes de la politique. Quels sont ces crimes? La république reproche à l'Angleterre son despotisme maritime, elle l'accuse surtout de fomentier les troubles et la guerre civile qui désolaient la France : elle la menace de terribles représailles. Écoutons Barère, le rapporteur habituel du comité de salut public : « Que le peuple anglais ouvre enfin les yeux sur les atroces maximes de son gouvernement, et qu'il tremble! Un jour les peuples de l'Europe, effrayés de la tyrannie commerciale, du despotisme politique et de la corruption extrême du gouvernement anglais; un jour les peuples, coalisés par le besoin général de la liberté, comme les rois le sont par leurs crimes commis envers l'humanité, réaliseront le vœu de Caton : *la Carthage moderne sera détruite* » (1).

Ces excitations incessantes finirent par changer en haine la sympathie que la France libre avait témoignée à la nation anglaise. La haine éclata avec une sauvage violence dans le fameux rapport de Barère sur le décret qui portait qu'il ne serait plus fait de prisonniers anglais. A entendre le rapporteur du comité de salut public, la France se reprochait les sentiments de fraternité qu'elle avait eus jusque-là pour l'Angleterre : « Crédules que nous étions! Un sentiment de préférence et d'estime nous attachait aux habitants de l'Angleterre. Dans les derniers jours de notre esclavage, nous invoquions sa liberté, nous croyions à sa philanthropie, et nous tournions des regards avides vers sa constitution... On eût dit que nous ne voulions, que nous ne pouvions plus être ennemis. » Comment l'Angleterre a-t-elle répondu à ces avances? « Tandis que nous nous élancions vers la liberté, le ministère anglais calculait dans ses comptoirs diplomatiques de Westminster notre enthousiasme, et les profits qu'en pouvait tirer sa politique, semblable à ces brigands qui, dans les incendies ou dans les grandes convulsions de la nature, pillent les maisons bouleversées par les volcans ou frappées par quelque accident funeste. »

Barère accuse l'Angleterre de tous les maux qui affligeaient la

(1) Rapport de Barère fait au nom du comité de salut public. (*Moniteur* du 9 août 1795.)

Révolution : « Les Anglais et leurs factions sont partout. De la Convention aux Alpes et aux Pyrénées, ils ont des agents pour soulever la Vendée, pour vendre Toulon, pour contre-révolutionner Marseille, pour révolter Lyon, pour corrompre Bordeaux. Les Anglais ont des émissaires soldés parmi nous, pour arrêter l'activité de nos ports, pour mettre le feu aux arsenaux ; ils ont des corrupteurs secrets, des intelligences dans les garnisons, des officiers *saute qui peut*. Toutes les calamités de notre Révolution sont venues de ce système d'horreurs, organisé à Londres, exécuté à Paris, dans nos cités et sur nos frontières. » A la vue de ces crimes, Barère jette le cri de guerre à mort : « La haine de Rome contre Carthage revit dans les âmes françaises, comme la foi punique revit dans les cœurs anglais. Que la haine nationale éclate ! que les jeunes républicains sucent la haine du nom anglais avec le lait des nourrices ! O mon pays ! si, au seul nom des Anglais, mon sang s'échauffe et mon âme s'irrite, c'est qu'étant né dans cette partie de la Guyenne où les Anglais, du temps de Charles VII, ravagèrent tout et régnèrent avec un sceptre de fer, mes oreilles ont entendu dès l'enfance cette tradition de haine qui, pour sauver la liberté en Europe et affermir la liberté en France, doit devenir nationale. » Barère termine par ces paroles aussi cruelles que son décret : « *Guerre à mort à tout soldat anglais* » (1) !

Ce n'est pas seulement aux soldats anglais que la Convention déclarait une guerre à mort, c'est à la nation. Le terrible mot de Caton : *Il faut détruire Carthage*, retentissait dans tous les discours. Barère ne faisait pas un rapport sans ajouter avec le farouche Romain : « L'Angleterre est la nouvelle Carthage : notre liberté ne peut se fonder que sur ses ruines (2). » On lit dans une proclamation aux marins français : « Rappelez-vous sans cesse que la liberté romaine ne reposa que sur les débris de l'astucieuse Carthage, et que la république française ne peut s'élever que sur les ruines de l'Angleterre (3). » Dans la séance du 15 pluviôse an II, un membre de la commune de Paris fit hommage à la

(1) *Moniteur* du 10 prairial an II.

(2) *Moniteur* du 4 pluviôse an II.

(3) *Moniteur* du 25 floréal an II.

Convention du premier salpêtre fabriqué par les citoyens de la capitale. Le président lui répondit : « Courage, nouveaux Spartiates ! continuez à forger la foudre. Que nos canons et nos mortiers soient autant de volcans dont la lave brûlante dévore bientôt l'île orgueilleuse d'Albion ! Détruisons cette superbe et trop insolente Carthage, et renversons-la pour le bonheur des nations maritimes. C'est dans les foyers de ces lâches forbans qu'il faut porter la mort, c'est dans les murs de Londres qu'il faut chanter l'hymne des Marseillais et la Carmagnole (1). » La poésie qui, avant la Révolution, avait chanté la fraternité et la paix, répéta ces cris de haine et de vengeance :

« Défenseurs de la France et vengeurs de la terre,
 Oh ! de la république intrépides enfants,
 Vos destins sont d'abattre esclaves et tyrans.
 Frappez, exterminiez les fils de l'Angleterre ;
 Frappez, plus de quartier pour ces lâches brigands (2). »

Ces passions survécurent à la fièvre révolutionnaire. Le régime de la terreur fit place à un essai de liberté plus calme et plus régulière ; mais la tribune nationale retentissait toujours des crimes du gouvernement anglais. Pitt avait soulevé le parlement contre la France républicaine au nom de la justice, au nom de la morale, au nom de la liberté. « L'Angleterre nous accuse d'immoralité, s'écrie Boissy d'Anglas. Et c'est elle qui pratique le plus odieux des brigandages, en pillant les navires des neutres ! L'Angleterre invoque la liberté contre nous, et elle est liguée contre nous avec les oppresseurs de la Pologne ! L'Angleterre nous reproche des crimes que nous exécutons, dont nous punissons les auteurs, et elle a rempli l'Asie de pillage et de sang, elle a stipendié des sauvages pour asservir les Américains ! L'Angleterre nous taxe d'ambition, et elle s'empare des mers et de toutes les colonies (3) ! »

Au début de la Révolution, la France rêvait une alliance avec

(1) *Moniteur* du 17 pluviôse an II.

(2) *Moniteur* du 50 prairial an II.

(3) *Moniteur* du 15 pluviôse an III.

l'Angleterre; elle espérait que la sainte ligne de deux peuples libres mettrait fin pour toujours à la guerre et au brigandage des conquêtes. Par un étrange revirement dans l'opinion publique, la guerre à mort contre l'Angleterre devint une passion nationale. Le même diplomate qui le premier proposa l'alliance, écrivit sous le Directoire, comme ministre des affaires étrangères, une circulaire qui préludait aux violences de Napoléon. « On compare Londres à Carthage, dit Talleyrand; on pourrait comparer plutôt les Français avec les Romains. Mais Rome ignora trop le commerce et les arts, Rome ne songea qu'à la gloire de conquérir le monde; elle fit la guerre à Carthage comme à un empire rival, non comme à un peuple commerçant. Que la république française a des motifs plus respectables! Ce n'est pas seulement les injures de plusieurs siècles qu'elle veut venger aujourd'hui sur le gouvernement anglais; c'est pour l'intérêt de l'Europe, de l'humanité entière qu'elle veut rétablir la liberté des mers. « Puis viennent des accusations contre la fourberie, contre la morgue orgueilleuse des agents anglais, et contre le génie infernal du cabinet de Londres. Napoléon aussi se prétendit le défenseur de la liberté des mers, et il faut l'avouer le despotisme que l'Angleterre exerçait sur les mers était aussi intolérable que celui de l'empereur sur le continent. Le Directoire employa les mêmes armes que Napoléon : pour lutter contre un ennemi insaisissable, il saisit les marchandises anglaises, dont une loi prohiba l'entrée en France (1).

IV

En apparence, la vraie guerre de la coalition, la guerre de principes, est celle que l'Angleterre fit à la France, bien plus que celle des puissances continentales. Celles-ci sont l'élément matériel de la coalition, elles fournissent les armées, mais elles ont chacune un but égoïste, qu'elles poursuivent sous couleur d'une guerre contre-révolutionnaire. L'Angleterre, disent des écrivains célèbres, est l'âme de la ligue, elle en est l'élément moral. Madame de Stael est la première qui, dans son engouement britan-

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, pag. 58.

nique, imagina que l'Angleterre fit la guerre à la France pendant une vie d'homme, au nom de la morale et de la liberté (1). M. Villemain abonde dans cette manière de voir : il voit une grande leçon morale dans l'intervention anglaise. Les autres puissances étaient des monarchies absolues ; elles se liguèrent contre la France, non pas seulement pour ses excès et ses violences, mais pour ses revendications du droit naturel, pour ses réformes et pour les libertés qu'elle avait proclamées. Si l'Autriche et la Prusse, si l'Espagne et la Russie étaient restées seules engagées dans la lutte contre la Révolution, la conscience du monde aurait hésité, ou plutôt elle se serait prononcée pour la nation qui défendait la liberté tout ensemble et son indépendance. M. Villemain dit que l'alliance de l'Angleterre avec les souverains du continent est un fait providentiel : « La nation anglaise voulait et elle possédait la liberté, elle la promulguait par ses lois et par ses exemples ; tandis que la France déshonorait la liberté et la détruisait par la plus sanglante oppression, tandis que les monarchies absolues la niaient et s'armaient contre elle. On ne dira point que l'Angleterre, libre par ses institutions et par la pratique constante de son gouvernement et de ses mœurs publiques, se soit jointe à la coalition par haine contre la liberté ; grâce à elle, la victoire définitive de la coalition ne fut pas celle du despotisme ; ce fut, au contraire, la vraie liberté qui finit par triompher (2). »

Nous aussi, nous admirons la race anglaise et sa forte individualité ; nous lui savons gré de l'exemple qu'elle donne au monde de la vraie liberté. Mais elle a les défauts de ses qualités : à force d'être individuelle, elle est devenue orgueilleuse et égoïste. Quand elle prend part aux luttes du continent, c'est pour sauvegarder des intérêts anglais. C'est donc une étrange illusion de croire que la guerre qu'elle fit à la Révolution ait été une guerre de principes. L'Angleterre ne se bat point pour des idées, mais pour des intérêts. Après tout on lui adresse un mauvais compliment, en disant qu'elle a combattu les principes de 89. Ces principes n'étaient-ils pas les siens ? Appartenait-il à une nation qui avait fait deux révo-

(1) *Stact* (madame de), *Considérations sur la Révolution française*, 5^e partie, chap. xiv.

(2) *Villemain*, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, 1^{re} partie, pag. 55, 54.

lutions contre la royauté, de s'armer contre la France révolutionnaire? La souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité même étaient inscrites dans sa constitution. Ces principes devenaient-ils un crime, en passant le détroit? Il est vrai que la France, plus logique et plus passionnée, tirait de ces principes des conséquences qui n'étaient point du goût de l'aristocratie anglaise. Mais qu'importait à la Chambre des lords que les Français ne voulussent point de chambre haute? Quant aux excès et aux crimes de la Révolution, l'Angleterre avait-elle le droit de s'en constituer juge?

Nous cherchons vainement l'élément moral que l'Angleterre apporta à la coalition. Il est vrai que quand la propagande révolutionnaire conduisit à la guerre de conquête, la France menaçait l'Europe d'une nouvelle monarchie universelle. Pitt avait raison de dire que le danger que l'Europe avait couru sous Louis XIV n'était rien en comparaison du joug qu'elle subissait sous la domination de la république et de Napoléon; il avait raison de dire que la guerre qu'il rallumait sans cesse contre l'ambition française avait pour but la délivrance du continent. Mais l'Angleterre n'avait-elle pas un but plus intéressé? Nous avons entendu les admirateurs de l'Angleterre; écoutons aussi les historiens qui, sans être ennemis de la nation anglaise, ont plus de patriotisme que les défenseurs de la coalition. M. Mignet dit que Pitt profita de la Révolution pour assurer la prépondérance de la Grande Bretagne, comme Richelieu et Mazarin avaient profité de la crise de l'Angleterre en 1640, pour établir la domination française en Europe : « Le cabinet de Saint-James n'était dirigé que par des motifs d'intérêt anglais : l'empire exclusif dans l'Inde et sur les mers (1). » « Sous prétexte de poursuivre un but moral, ajoute M. Thiers, les puissances continentales n'avaient servi qu'à procurer à l'Angleterre le commerce du monde. Elles étaient dupes autant que complices. L'Autriche se fit battre pour l'Angleterre; pour cette même Angleterre, l'empire d'Allemagne fut démembré. Qu'importait aux marchands de Londres que l'empire perdit la rive gauche du Rhin, que l'Autriche fût expulsée de l'Italie? Ils doubleraient leur com-

(1) *Mignet*, Histoire de la Révolution française, t. I, chap. vii.

merce et confisquaient toutes les colonies, pendant que les armées de la coalition combattaient les armées républicaines (1). »

Les historiens hostiles à l'influence anglaise accusent ouvertement l'Angleterre d'hypocrisie. M. Michelet l'appelle le grand Tartufe; elle prend le langage de la liberté, on dirait un chevalier, un don Quichotte, tandis que c'est un marchand qui spéculé sur les troubles révolutionnaires (2). Nous croyons aussi que la liberté du monde ne figure dans les manifestes anglais et dans les discours du parlement que comme prétexte. La nation anglaise se contente d'être libre pour son compte, elle ne s'est jamais souciée de jouer le rôle de chevalier errant. Est-ce à dire que la lutte acharnée qu'elle soutint contre la Révolution ne fut qu'une spéculation mercantile? Dans son principe, la guerre de la coalition contre la France fut une tentative armée de contre-révolution, partant une lutte du vieux monde contre le nouveau; le régime que l'Autriche et la Prusse voulaient rétablir en France n'était certes pas celui de la liberté. Quand l'Angleterre se joignit aux puissances du continent, les principes de 89 n'étaient plus en cause; parmi ces principes, il y en avait un qui répudiait les conquêtes. En 93, la république commençait à oublier le programme pacifique de 89, pour se lancer dans les aventures d'une guerre de propagande; et de la propagande révolutionnaire à la conquête, la pente était facile et rapide. L'Angleterre ne pouvait point permettre que l'Europe fût révolutionnée au profit de la France. Voilà pourquoi elle intervint dans la coalition. C'était son intérêt sans doute qui la guidait; mais cet intérêt se confondait avec l'indépendance des peuples.

En se plaçant à ce point de vue, l'histoire peut rendre justice à l'homme d'État qui engagea l'Angleterre dans la longue lutte contre la Révolution. La Convention déclara Pitt l'ennemi du genre humain. Sans s'associer à ces emportements de la passion, les historiens français jugent tous le célèbre ministre avec une rigueur extrême. « Pitt, dit M. Thiers, est l'Anglais qui a le plus haï la France (3). » M. Michelet lui fait encore un plus grave re-

(1) *Thiers*, Histoire du consulat et de l'empire, liv. ix; et Histoire de la Révolution française.

(2) *Michelet*, Histoire de la Révolution française, t. II, pag 250.

(3) *Thiers*. Histoire du consulat et de l'empire, liv. ix.

proche : « Il voulut, dit-il, créer une brèche éternelle entre les deux nations, élargir, creuser le détroit. La haine des Anglais pour la France avait été jusque-là un sentiment instinctif, capricieux, variable. Elle fut dès lors l'objet d'une culture systématique qui réussit à merveille. Elle grandit, elle fleurit (1). » Si Pitt a haï la France, il faut avouer que la France le lui rend bien. Les sentiments qu'on lui impute conviendraient à un démon plutôt qu'au premier ministre d'un grand État. Pascal dit que l'homme n'est ni démon ni ange. Cela est vrai surtout des hommes politiques. Ils ont rarement des passions violentes, et la raison en est très simple, c'est que le calcul joue un rôle plus considérable dans la conduite des affaires humaines que le sentiment. Pitt fut ministre avant la Révolution. En 1787, il prononça à la Chambre des communes des paroles qui sont loin des haineuses passions qu'on lui suppose. « Je n'hésite pas, dit-il, à m'élever contre cette idée, trop souvent exprimée, que la France est et doit être l'ennemie irréconciliable de l'Angleterre. Mon esprit se refuse à cette assertion comme à quelque chose de monstrueux et d'impossible. C'est une faiblesse et un enfantillage de supposer qu'une nation puisse être nécessairement et à jamais l'ennemie d'une autre. » Chose singulière ! Les historiens font de Pitt un second Annibal jurant une haine à mort à la France. Et, dans la Chambre des communes, il s'entendit reprocher qu'il était un fils dégénéré de lord Chatham, et que sa partialité pour les ennemis héréditaires de l'Angleterre devait soulever contre lui les ossements de son illustre père (2). Si donc Pitt fit une guerre implacable à la France, ce n'est point par haine du nom français. Ce n'est pas davantage par haine des principes de 89. Dans les premières années de la Révolution, il était très décidé à rester neutre. Encore à la date du 7 novembre 1792, lord Grenville écrivait à son frère : « Nous ne ferons rien » (3). C'était après le 20 avril, après le 2 septembre, à la veille du jugement de Louis XVI. L'Angleterre se repliait sur elle-même, et restait spectatrice des excès révolutionnaires. Pourquoi Pitt abandonna-t-il

(1) *Michelet*, Histoire de la Révolution française, t. II, pag. 242.

(2) *Lord Stanhope*, William Pitt et son temps, traduit de l'anglais et précédé d'une introduction par M. Guizot, t. I, pag. xiii et xiv.

(3) *Fox*, Memorials and correspondance. (*Revue des Deux Mondes*, 1836, t. I, pag. 467.)

la neutralité pour la guerre? Quand il vit que la Révolution, de pacifique qu'elle était, allait devenir conquérante. S'il y a un reproche à lui faire, c'est qu'il n'a pas accepté l'offre d'une alliance qui lui fit la France révolutionnaire. Il était trop Anglais pour comprendre le côté humain de la Révolution et pour s'y associer.

§ 3. La moralité de la coalition

I

Nous savons ce que voulaient les coalisés; par cela même la coalition est jugée. Les puissances étrangères avaient chacune leur ambition qu'elles poursuivaient sous le masque du bien général de l'Europe. En ce sens le reproche d'hypocrisie qu'un historien français adresse à l'Angleterre, peut s'appliquer à tous les souverains. Tous étaient des tartufes, tous mentaient dans leurs manifestes. L'histoire ne saurait flétrir avec trop de sévérité la politique d'envahissement qui guidait la coalition. Lancer l'Europe dans les malheurs incalculables d'une longue guerre, sous des prétextes plus ou moins spécieux, et en réalité pour mettre à profit les troubles de la France, comme les voisins de la Pologne avaient exploité les dissensions de la république, tel était le but de la coalition. Rien n'est aveugle comme l'intérêt personnel. Les rois ne savaient point quelle était la puissance du monstre révolutionnaire qu'ils attaquaient. Ils comptaient partager la peau du lion, ou pêcher ailleurs en eau trouble, et il se trouva que leurs propres États furent envahis et morcelés. S'ils finirent par être vainqueurs, ce n'est pas à eux qu'ils durent la victoire, c'est aux excès du représentant infidèle de la Révolution; pour l'abattre, ils furent obligés d'invoquer les mêmes principes de liberté et d'indépendance contre lesquels ils s'étaient coalisés après 89. Mais s'ils restaurèrent leurs États, ils ne restaurèrent pas la royauté absolue. La Révolution, quoique vaincue, fut victorieuse, et elle poursuit encore le cours de ses conquêtes.

Si la coalition doit être flétrie, quand on considère le misérable but que poursuivaient les rois coalisés, elle doit encore être condamnée, quand on prend au sérieux les manifestes de 92 et 93.

Il ne faut point confondre la première alliance qui se forma contre la Révolution, avec les coalitions que l'Europe, menacée d'une monarchie universelle, opposa aux envahissements de Napoléon. La guerre de 92 se fit contre un peuple qui avait renoncé solennellement à toute conquête. C'était, en apparence, une guerre de principes. Eh bien, même en s'en tenant au masque, il faut réproucher l'entreprise des coalisés. Leur ligue était une ligue impie, parce qu'elle se faisait au nom des intérêts princiers contre les droits de l'humanité. Au moment même où les coalisés attaquaient la France, la philosophie frappa leur entreprise de réprobation, par l'organe de Condorcet. Écoutons la sentence, prononcée au nom des droits de l'homme, contre ceux qui invoquaient un prétendu droit divin.

A entendre les rois coalisés, dit Condorcet, leur autorité serait indépendante de la volonté des peuples. Le genre humain serait donc l'inaliénable patrimoine d'une douzaine de familles. Pour tenir cet insolent langage, il faut que la tyrannie croie la stupidité des peuples incurable. Longtemps ils ont adoré les princes comme des êtres sacrés; la Révolution a remis les rois à leur place, ils ne sont plus que des hommes soumis aux lois émanées de la volonté nationale. Les accents de la liberté pénétreront partout, car ils appartiennent à toutes les langues (1). « Hommes de tous les pays, écoutez quels sont les principes que vos maîtres poursuivent par le fer et le feu : la souveraineté inaltérable du peuple, les droits de l'homme, la liberté, l'égalité naturelles. Vos princes craignent, disent-ils, la contagion de nos principes. Ils veulent les anéantir en France, de peur qu'ils ne se répandent en Europe. N'est-ce pas se déclarer les ennemis du genre humain? N'est-ce pas dire aux hommes : Vous n'aurez de liberté que celle qu'il sera de notre intérêt de vous laisser (2) ? »

Il y eut sur ces prétentions de la vieille royauté un jugement de Dieu, et pour le rendre plus solennel, Dieu prit pour juges les rois mêmes qui avaient outragé la nature humaine, en lui déniait ses droits imprescriptibles. De puissantes coalitions avaient vai-

(1) *Condorcet*, la République française aux hommes libres. (*Œuvres*, t. XII, pag. 115, édition d'Arago.)

(2) *Condorcet*, la Nation française à tous les peuples. (*Œuvres*, t. XII, pag. 508.)

nement essayé de briser la monarchie universelle que Napoléon éleva sur les ruines de la république. En 1813, les peuples opprimés se soulèvent, ils se donnent la main pour abattre le colosse, et ils réussissent. Quel est le drapeau de cette nouvelle coalition ? Liberté, droits de l'homme, indépendance des peuples. C'est le drapeau de 89. Et que disent, en 1813, les rois coalisés contre la liberté et l'indépendance de la France révolutionnaire ? Ils inscrivent ces mots sacrés dans leurs manifestes ; ils se font révolutionnaires à leur tour, pour exalter ce qu'ils avaient condamné. Ce sont les coupables eux-mêmes qui prononcent leur sentence.

Oui, la coalition était dans son essence une contre-révolution. Que les coalisés fussent ou non à la hauteur de leur rôle, qu'importe ? L'aristocratie anglaise prête la main à l'Europe monarchique pour combattre des principes qui mettront fin au régime de l'aristocratie aussi bien qu'à celui de la monarchie absolue. L'Angleterre se fait contre-révolutionnaire, elle qui procède de deux révolutions ; l'Angleterre combat la liberté, elle qui pratiquait la liberté depuis des siècles, et qui l'avait enseignée aux libres penseurs de France. Quelles contradictions ! Au premier abord, on est tenté de dire que Pitt faisait la guerre à la fausse liberté, au nom de la vraie liberté. Non, la contradiction est réelle. En se joignant à la coalition, l'Angleterre devenait contre-révolutionnaire, qu'elle le voulût ou non. Pitt ne cessa de dire que le but de la coalition ne serait atteint que lorsque les Bourbons seraient replacés sur le trône. Et le nom des Bourbons signifiait-il liberté ? Ils balbutièrent ce mot en 1814, mais la liberté et les Bourbons étaient si peu compatibles que quinze ans plus tard, le frère de Louis XVI reprit la route de l'exil.

En se plaçant au point de vue providentiel, on peut dire que la lutte entre le vieux monde et le nouveau était inévitable ; on peut dire que les rois coalisés étaient les instruments aveugles de la Révolution, que c'est grâce à leur lutte insensée que les principes de 89 se répandirent en Europe. Mais les desseins de Dieu ne justifient point les hommes. En 92, les rois coalisés ne songeaient certes point à être les défenseurs de la liberté ; s'ils avaient été vainqueurs, les émigrés auraient fait une contre-révolution tout aussi saignante que la terreur de 93, et l'avènement de la liberté eût été ajournée d'un siècle. C'est d'après le but avoué de la coali-

tion qu'il faut juger les coalisés. Ce but est aussi condamnable que les vues secrètes et l'ambition cachée des souverains sont dignes de mépris. L'histoire confirmera la sentence de Condorcet, en disant que la coalition est un crime de lèse-humanité.

II

La coalition est le principe de la réaction contre les idées de 89. Nous sommes toujours engagés dans ce mouvement de recul. Il est donc naturel que les premiers réactionnaires trouvent de zélés défenseurs. Les uns nient que l'Europe monarchique ait pris l'initiative de la lutte; c'est amoindrir la coalition tout ensemble et altérer les faits. Il est inutile de nous arrêter à cette apologie, la plus maladroite de toutes; nous y avons répondu d'avance en rétablissant la vérité historique. D'autres apologistes, confondant les temps, font honneur aux coalisés de 1792 des sentiments qui soulevèrent vingt ans plus tard les peuples contre Napoléon. A leurs yeux, la Révolution et l'Empire sont solidaires. C'est même la Révolution qui est la plus coupable; car c'est elle qui, foulant aux pieds tout droit, toute justice, bouleversa l'Europe dans ses fondements, et ne laissa rien debout que la force. La coalition, dit-on, est la réaction du droit historique contre des principes qui tendaient à la république universelle ou à la monarchie universelle; peu importe le mot, la chose est la même: c'est la destruction de toute liberté et de toute indépendance, aussi bien que la violation de tous droits acquis.

A ces apologistes de la vieille royauté, nous opposerons les faits et gestes de cette royauté à l'époque même où elle s'arma pour le maintien du droit en France. Le 21 janvier, Louis XVI monta sur l'échafaud, et le 22 janvier, la Russie et la Prusse signèrent à Saint-Pétersbourg le second partage de la Pologne. Pourquoi les puissances du nord s'étaient-elles coalisées contre la France? Pour sauvegarder la justice et la morale, dit le duc de Brunswick dans son manifeste, et Pitt répéta les mêmes phrases dans le parlement d'Angleterre. Voyons les coalisés à l'œuvre en Pologne; ils nous diront quel était leur respect pour le droit.

Catherine, appelée la Grande, sans doute pour ses grands for-

faits, vivait encore. C'est presque peine perdue de caractériser sa politique ; tous ceux à qui il reste une ombre de sens moral, sont unanimes à la flétrir. Il y a tel historien allemand qui, dans sa bonhomie, suppose que la czarine eut des scrupules de conscience, quand elle se décida à faire le second partage de la Pologne ; il le suppose, dit-il, parce que si elle avait agi sans remords aucun, il faudrait dire qu'elle tenait du démon plus que de l'homme (1). La conduite de Catherine ferait croire effectivement à l'existence de ces êtres malfaisants qui font le mal pour le plaisir de mal faire. Elle n'avait pas l'ombre d'un prétexte pour intervenir en Pologne ; ne pouvant se présenter comme ennemie, elle prit les allures et le langage d'une amie, d'une protectrice, en protestant à chaque pas qu'elle ne songeait pas à s'approprier une portion quelconque du territoire de la malheureuse république. Ses actes furent en tout le contre-pied de ses paroles.

Mais pourquoi faire de la czarine le bouc émissaire dans le second acte d'un crime qui eut pour complice la Prusse et l'Autriche ? Il faut avoir une bonne dose de patriotisme prussien pour excuser Frédéric Guillaume. Le brigandage est le même, et la perfidie ne laisse rien à désirer. Quand la Pologne fit sa révolution en 1791, le roi de Prusse donna une approbation éclatante à la nouvelle constitution ; il contracta même une alliance avec la république. En 1792, Catherine envahit la Pologne ; les Polonais appellent le roi à leur secours. Que répond Frédéric Guillaume ? Il envoie une armée en Pologne. C'est sans doute pour défendre son alliée ? Sa déclaration du 16 janvier 1793 apprend aux Polonais comme quoi ils sont des révolutionnaires, cousins germains des jacobins de Paris. Le roi condamne la constitution de 91, qu'il venait d'approuver. Il déclare qu'il a pour but principal de rétablir l'ordre public en Pologne ; il veut aussi empêcher le jacobinisme de pénétrer en Prusse. Il termine en disant « qu'il se flatte qu'avec des dispositions aussi pacifiques, il pourra compter sur la bonne volonté d'une nation dont le bien-être ne saurait lui être indifférent, et à laquelle il désire donner des preuves de son affection et de sa bienveillance. » Sept jours après cette proclamation, le roi signa le traité de partage. S'il ne s'agissait d'un

(1) *Von Sybel, Geschichte der Revolutionszeit, t. II, pag. 205 et suiv.*

crime, on serait tenté de se moquer de la lourde bêtise avec laquelle il fut commis. Citons encore un échantillon du savoir-faire prussien. Le 24 février 1795, Frédéric Guillaume publia une nouvelle déclaration pour justifier le blocus de Dantzic. Quels sont ses griefs? Ceux du loup contre l'agneau. « Tu médis de moi l'an passé, » dit le seigneur loup. « Cette ville, dit le roi de Prusse, ne cesse de manifester depuis une longue suite d'années, des intentions peu amicales envers la monarchie prussienne (1). » Voilà pourquoi il faut annexer Dantzic à ladite monarchie!

Nous ne dirons point les pitoyables raisons que les historiens prussiens allèguent pour justifier ou excuser leur roi (2). C'est avilir l'histoire que de la faire servir à pallier des crimes. Il y a de plus une iniquité révoltante à flétrir Catherine et à approuver Frédéric Guillaume. Ce qui couronne l'immoralité du partage, c'est qu'à l'époque où il fut consommé, l'Angleterre était l'alliée de la Prusse, et lui fournissait des subsides pour l'aider à combattre le jacobinisme parisien. Fox avait-il tort de demander à Pitt ce qu'était devenu le grand amour pour la morale qui l'avait engagé à se joindre à la coalition? Y avait-il une autre morale pour la Pologne que pour la France? Et n'était-ce point Catherine II, n'était-ce pas Frédéric Guillaume, qui foulaient aux pieds tout droit, toute justice, toute pudeur? Quoi! en 91 le roi de Prusse trouvait que tout était parfait dans la constitution de Pologne! Et, en 93, il la déclare archimauvaise, infectée de jacobinisme, et menaçant d'infecter les Berlinoises de la même peste! Comment sauve-t-il la Prusse et la Pologne de ce danger? En dépouillant la république, en s'emparant de Thorn et de Dantzic. « Je le demande, s'écrie Fox, cette politique d'envahissement, cette violation des lois des nations, n'est-elle pas mille fois plus horrible que la conduite des Français? Cependant Pitt, ce défenseur de la morale, laisse faire les brigands couronnés! il garde toute son indignation pour les excès des jacobins (3)!

Le partage de la Pologne ne satisfait point ces rigides défenseurs de la morale. Ils auraient voulu partager aussi la France. L'Al-

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 165.

(2) *Von Sybel*, *Geschichte der Revolutionszeit*, t. II, 255 et suivantes.

(3) *Pitt et Fox*, *Discours*, t. XI, pag. 6-8.

sace, la Lorraine, la Flandre tentaient la cupidité autrichienne. Mais déjà en 1791, les généraux de la coalition s'aperçurent que le lion dont elle s'était partagé la peau avait des griffes, et que le monstre que l'on appelle Révolution était plus disposé à conquérir qu'à être conquis. L'Autriche, par amour pour la morale, avait depuis longtemps envie de s'emparer de la Bavière. On ne pouvait pas reprocher aux Bavarois d'être des jacobins, ils n'avaient point fait de révolution démocratique, et ne savaient pas même ce que c'était qu'une constitution, la bière et le catholicisme suffisaient à leurs instincts révolutionnaires. Cependant on lit dans le traité de partage du 23 janvier, que la Russie et la Prusse ne négligeront « aucun de leurs offices, ni autres moyens efficaces qui sont en leur pouvoir, » pour procurer la Bavière à l'Autriche, à titre d'échange, on ne dit pas de quoi, sans doute, des provinces belgiques (1). Malgré ses vieux ans, Frédéric II, avait couru aux armes pour empêcher ce projet d'échange. Pourquoi, en 1793, son successeur y prêta-t-il la main? Toujours par respect pour la morale. Le roi de Prusse se mettait en possession d'une partie de la Pologne, par horreur pour le jacobinisme; l'empereur d'Autriche avait la même horreur; pourquoi ne pas lui permettre de se contenter aux dépens de la Bavière? Il fallait d'ailleurs à ces zélés champions de la morale une juste indemnité pour la peine qu'ils se donnaient de la défendre contre les jacobins et les sans-culottes. Telle est la morale des rois.

Le traité de partage stipulait que les puissances copartageantes poursuivraient la guerre contre la France jusqu'à ce que l'immoralité révolutionnaire fût domptée. Touchante union! La Russie n'avait pas la moindre envie de guerroyer sur le Rhin; Varsovie et Constantinople la tentaient plus que le rétablissement de la monarchie en France. On peut affirmer, sans crainte de calomnier Catherine, qu'elle s'applaudissait des excès de la terreur, puisque les crimes de la Révolution donnaient un prétexte très moral pour pousser les armées de la Prusse et de l'Autriche sur le Rhin, ce qui lui permettait à elle d'intriguer en Pologne et en Turquie. Frédéric Guillaume et François I^{er} avaient-ils plus de zèle contre-révolutionnaire? Les passions politiques du roi de Prusse étaient

(1) *Harusser*, Deutsche Geschichte, t. I, pag. 482.

aussi constantes que ses amours ; il aimait la variété. Peut-on lui en vouloir de ce qu'il préférait combattre le jacobinisme contre les Dantzigois plutôt que contre les armées républicaines ? Il ne tarda point à quitter les bords du Rhin, pour aller rétablir les règnes de la morale dans la Pologne prussienne (1). Quant à l'Autriche, elle continua la lutte, à son corps défendant, en Belgique. Ceci est un des traits les plus moraux de la coalition. Il vaut la peine de s'y arrêter.

La guerre se faisait en Belgique avec une faiblesse, un laisser-aller qui étonnait les Anglais. Lord Elgin demanda un jour à Thugut si l'intention de l'empereur n'était point de renforcer son armée dans les Pays-Bas. « Du tout, dit le ministre autrichien ; nous sommes d'avis que le jeu ne vaut point la chandelle ». Le diplomate anglais déclara qu'en ce cas l'Angleterre devrait se borner à défendre le Hollande. A sa grande surprise, Thugut abonda entièrement dans ce sens (2). « Je tombai des nues, » écrit lord Elgin, et il y avait de quoi. L'Autriche ne songeait plus à partager les dépouilles de la France ; elle cherchait à se dédommager ailleurs. On lui avait promis dans le traité de partage de la Pologne les bons offices de la Russie et de la Prusse pour l'acquisition de la Bavière. « Cela est bien vague, se dit la cour de Vienne ; en attendant que ces bons offices se réalisent, la Prusse a son lot en bonnes terres et en bonnes villes. » Là-dessus elle noue des intrigues à Saint-Pétersbourg contre son alliée. La Russie prête les oreilles, car on lui parle de reprendre les projets sur l'Orient que Joseph II et Catherine avaient rêvés jadis, avant que l'immorale Révolution de 89 eût éclaté. Mais qui sait ? Grâce aux troubles révolutionnaires, et dans la confusion de toutes choses, il y aurait peut-être moyen de donner suite à ces magnifiques combinaisons. L'Autriche prendrait d'abord une partie de la Pologne sur la Prusse, puis la Bavière, puis Venise, puis les légations, puis les provinces limitrophes de la Turquie. Cela valait bien mieux que de se battre contre les sans-culottes ! Il y avait cependant une difficulté. Que dirait le comité de salut public ? Que dirait le terrible Robespierre ? Et la morale donc, que deviendrait-elle ? La morale est

(1) *Hausser*, Deutsche Geschichte, t. I, pag. 514, 515.

(2) *Von Sybel*, Geschichte der Revolutionzeit, t. III, pag. 459.

bonne pour les niais. C'est son lot. Restait la république. Il y avait moyen de la contenter. Déjà on disait à Paris que la république devait réclamer ses frontières naturelles, la Belgique et la rive du Rhin. Pourquoi ne les lui donnerait-on point? De cette façon la Russie, l'Autriche et la France se partageraient la domination de l'Europe. Et si elles étaient d'accord, qui oserait se plaindre (1)?

Bien des lecteurs croiront que nous écrivons un roman diplomatique, ce serait certes le plus immoral des romans. Il n'en est rien. C'est le résumé des négociations qui précédèrent le troisième partage de la Pologne, et ce nouvel attentat contenait le germe de plus grands crimes encore. Voilà à quoi aboutit la coalition, cette sainte ligue formée pour le rétablissement de l'ordre moral en Europe! L'Autriche et la Prusse étaient à couteaux tirés; la Russie trahissait la Prusse; aucun des coalisés ne songeait plus à la guerre de principes qu'ils avaient déclarée à la France. Que dis-je? ils prêtaient la main à Robespierre! Sans le 9 thermidor, ils auraient traité avec l'homme qui passait pour le jacobinisme incarné. L'empereur était prêt à livrer la rive gauche du Rhin à la république, si la république consentait à lui céder la Bavière et l'Italie. Catherine II aurait serré la main du sanglant dictateur, s'il lui avait permis d'aller à Constantinople. L'Angleterre seule tenait à poursuivre la guerre contre la Révolution, mais était-ce à cause de ses principes! Les principes de l'Angleterre, comme la morale de la Prusse et de l'Autriche, sont à l'adresse des simples d'esprit : ils signifient intérêt; non pas les grands intérêts de l'humanité, pas même l'intérêt politique de l'Europe, mais l'intérêt du commerce, l'intérêt de l'aristocratie. Telle est la moralité de la coalition. Si la cause de la coalition finit par devenir celle de la liberté, ce n'est pas aux princes qu'on le doit, c'est aux peuples.

(1) *Von Sybel*, Geschichte der Revolutionszeit, t. II, pag. 188 et suiv.; t. III, pag. 158-140, 528 et suiv. — *Hausser*, Deutsche Geschichte, t. I, pag. 482, 507, 584 et suiv.

CHAPITRE II

LA PROPAGANDE RÉVOLUTIONNAIRE

§ 1. Guerre de propagande

N° 1. *La révolution et la guerre*

I

Nous connaissons une des faces de la longue lutte qui a déchiré l'Europe et qui la divise encore. Nous savons que la coalition était animée de toutes les mauvaises passions qui, au dix-huitième siècle, inspiraient la politique royale. Il nous faut voir maintenant quelle est la part de responsabilité qui pèse sur la Révolution et sur la France. La Révolution commença par renoncer à toute prétention de conquête; puis elle devint conquérante et la France révolutionnaire ne mit plus de limite à son esprit d'envahissement. Voilà, en apparence, une contradiction manifeste. Faut-il dire que la Révolution dégénéra du jour où elle fit la guerre, et qu'elle donna un démenti aux nobles promesses de 89, en portant son drapeau ensanglanté dans tous les pays de l'Europe? C'est l'opinion d'un écrivain de génie qui mérite d'être écouté, alors même qu'il méconnaît les nécessités de la vie réelle pour se livrer aux inspirations de l'idéal.

« Les événements, dit Lamartine, ont prononcé sur cette grande controverse; il ne reste à l'histoire qu'à recueillir le témoignage des faits. Qu'arriva-t-il quand la France, au lieu de l'apos-

tolat des principes, envahit les territoires de tous les peuples? Il n'y eut qu'un cri contre l'ambition française; les nations dont l'indépendance était outragée, se rallièrent pour leur défense commune, à leurs gouvernements. Les rois profitèrent de ce soulèvement pour transformer leurs sujets en soldats; pendant vingt ans, le sang coula entre la France et les peuples que cette guerre funeste empêcha de fraterniser dans la même foi. En France même, l'engouement soldatesque pour les grands généraux se substitua à l'enthousiasme pour les principes de 89; les coups d'État des baïonnettes, les dictatures militaires surgissent de l'ambition naturelle à des soldats vainqueurs. La France fut victorieuse, mais la liberté asservie, et toutes les forces perverties du patriotisme tournées contre la Révolution. Quel fut le résultat de cet égarement? L'avènement des réformes politiques, sociales et rationnelles en Europe, retardé de plusieurs siècles peut-être, la philosophie tuée par la guerre qui ne pense pas mais qui tue. »

Lamartine conclut que Mirabeau, Lafayette, Bailly, Robespierre, Talleyrand étaient les véritables prophètes de la philosophie en déconseillant la guerre offensive, tandis que Danton, Marat, Barnave, les girondins futurs et les démagogues présents, n'étaient que les prophètes du sang, sang perdu pour le triomphe des idées populaires. La Révolution est idée; ce sont les idées qui doivent combattre, invisibles et invulnérables, dans l'esprit des peuples pour elle; mais pour que les idées se naturalisent dans l'esprit des peuples, il faut qu'elles soient désarmées. Une vérité présentée à la pointe des baïonnettes n'est plus une vérité, c'est un outrage (1).

Est-il vrai qu'il faille maudire la guerre, comme une erreur des factieux et des ambitieux? Est-il vrai que les grands révolutionnaires la repoussaient? Un écrivain, dont la démocratie déplore la perte, Proudhon, proteste contre cette accusation. « Non, dit-il, ceux qui en 1791 firent décréter la guerre à la contre-révolution, représentée par l'étranger, ne furent ni des factieux ni des ambitieux; ils avaient, au contraire, plus que Robespierre et ses amis, le vrai sentiment de la Révolution. Qu'eût-elle donc été cette Révolution, sans la sanction du sang et de la victoire? La guerre est

(1) *Lamartine*, Histoire des Constituants, t. IV, pag. 374-376 (édit. in-8°).

divine, la guerre est justicière, la guerre est régénératrice des mœurs (1)...

Nous ne nous associons à cette glorification de la guerre qu'avec des réserves. Tout ce que dit Lamartine des funestes effets de la force brutale, alors que des idées sont en cause, est vrai. Mais il est vrai aussi que les guerres de la Révolution furent une nécessité, et en un certain sens un bienfait de la Providence. Lamartine se trompe en accusant l'un des partis qui divisaient la Révolution d'avoir provoqué la guerre. C'est la Révolution même qui est la guerre en essence, la guerre des idées nouvelles contre le passé politique et religieux. Dira-t-on que cette guerre aurait pu et dû se passer dans l'intérieur de la France, et qu'en devenant une guerre européenne, elle aboutit à la contre-révolution? C'est oublier d'abord que la guerre fut méditée contre la Révolution par l'Europe monarchique, alors que les hommes de 89, dans leur illusion, croyaient sincèrement que l'ère nouvelle serait une ère de paix. C'est méconnaître encore la portée universelle, humaine de la Révolution; elle ne s'adressait pas uniquement à la France, elle était appelée à régénérer l'Europe. Dès lors la lutte, et une lutte sanglante, était fatale. Car l'opposition était inévitable. L'Europe monarchique n'avait pas plus envie d'abdiquer que l'aristocratie et l'Église. L'échafaud, la guerre civile et la guerre étrangère ne sont que les actes divers d'un seul et même drame. Si donc il y a un coupable, c'est la Révolution: c'est elle qui commença la guerre, non en 92, mais en 89. Initiative glorieuse que l'histoire ne lui imputera pas à crime; elle ne condamne pas ceux qui font les révolutions, elle flétrit ceux qui les rendent nécessaires.

Montesquieu dit que toute révolution est conquérante. Parole profonde qui va au delà de la pensée de celui qui l'a formulée. L'auteur de *l'Esprit des lois* explique fort bien pourquoi il n'y a point d'État qui menace si fort les autres d'une conquête que celui qui est déchiré par la guerre civile (2). Il y a cependant des révolutions qui ne furent point conquérantes: celles d'Angleterre et d'Amérique restèrent concentrées sur elles mêmes. Si la Révolu-

(1) *Proudhon*, la Guerre et la Paix, t. I, pag. 110.

(2) *Montesquieu*, Grandeur et Décadence des Romains, chap. XI.

tion française a eu une destinée plus aventureuse, n'en faut-il pas chercher la raison dans le génie particulier de la race qui y préside et dans la haute mission que Dieu lui a donnée? Le dix-huitième siècle agit sur l'Europe par les idées, mais cette influence ne dépassa point les classes supérieures, et elle menaçait de rester stérile pour les grands intérêts de l'humanité. Il fallait que les principes de 89, élaborés par la libre pensée, se répandissent dans toutes les couches de la société. C'est dire que l'Europe devait être ébranlée jusque dans ses fondements. Telle est la raison providentielle de la guerre de propagande allumée par la Révolution. Sans doute, la guerre est un mauvais instrument pour propager les idées; trop souvent elle tue la pensée, au lieu d'en favoriser le progrès. Mais on peut dire la même chose des révolutions; elles sont aussi emportées par la violence bien au delà du but légitime qu'elles se proposent dans le principe; or un but dépassé est un but manqué; de là ces tristes réactions qui sont tout aussi affligeantes que l'empire de la force militaire. Qu'est-ce à dire? Le progrès lent et régulier de la civilisation serait certes préférable à ces secousses violentes qui troublent la société, alors même qu'elles la font avancer. Mais l'âge de ce développement pacifique était-il arrivé en 89? Il faudrait une singulière puissance d'illusion pour le croire, en présence des passions furieuses qui essayèrent d'arrêter par la force le cours des idées nouvelles. L'opposition que rencontrèrent les principes de 89 conduisit aux excès et aux crimes de 93. De même la coalition des rois contre la Révolution conduisit à la guerre de propagande, et la guerre de propagande dégénéra en guerre de conquête.

II

Nous n'entendons pas nier l'évidence, en niant les suites funestes de la guerre de propagande. Mais nous ne voulons pas davantage nous associer à l'aveugle réaction qui s'acharne contre la Révolution française. Les historiens allemands, témoins des maux que les armées de la république firent à leur patrie, se sont mis à maudire les hommes qui prirent l'initiative de ces luttes sanglantes. Il leur est arrivé ce qui arrive aux écrivains qui ju-

gent la révolution par les crimes de la Terreur : ceux-ci ne voient partout que forfaits, ils traitent de brigands les héros de 89, et jusqu'aux philosophes dont ils étaient les disciples : ceux-là voyant la lie de la société s'abattre sur l'Allemagne comme une troupe de bêtes malfaisantes, confondent les auteurs de la guerre dans une même réprobation avec les pillards et les escrocs qui inondèrent l'Europe à la suite des armées républicaines. A entendre les historiens allemands, les hommes qui poussèrent à la guerre étaient animés des plus viles passions : les uns avides de pillage, les autres craignant la potence, au cas où l'empire des lois l'emporterait, tous se jetant en aveugles dans les hasards d'une guerre européenne afin de se maintenir au pouvoir (1). Est-il vrai que la politique de la Révolution se résume en un seul mot : brigandage ?

Nous nous étonnons que des historiens sérieux se fassent l'écho de ces déclamations calomnieuses ; ils devraient les abandonner aux gens d'église qui traitent les Mirabeau et les Duport, de voleurs et de brigands, parce qu'ils mirent les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation (2). Qui provoqua la guerre ? Admettons que la responsabilité pèse sur la France ; reste à savoir qui furent les coupables. Or, nous avons entendu Robespierre, et ses amis, les hommes que l'on aime à flétrir comme des brigands, s'opposer de toutes leurs forces à ce que la guerre fût déclarée. Pendant des mois entiers, la salle des Jacobins retentit de discours pacifiques. Qui poussa à la guerre ? Les girondins. Est-ce que les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Condorcet étaient des brigands ? Tenaient-ils tant à leur vie ces martyrs de la Révolution qui montèrent à l'échafaud, en chantant la *Marseillaise* ?

Les historiens allemands ont dressé un véritable acte d'accusation contre les armées républicaines. Nous en rapporterons quelques traits. Il faut que les peuples apprennent quels sont les maux attachés à la guerre, alors même qu'elle se fait dans un esprit de propagande. Les armées françaises apportaient la liberté aux Allemands ; elles auraient voulu révolutionner, répu-

(1) *Von Sybel*, Geschichte der Revolutionszeit, t. III, pag. 5 ; t. II, pag. 24.

(2) *Guizot*, la Révolution, t. III, pag. 64.

blicaniser l'Allemagne. Il y a telles villes où on les reçut avec sympathie, mais on se dégoûta bien vite d'une liberté qui, en fait, consistait dans la plus honteuse exploitation. Nous ne parlons pas des contributions et des réquisitions : c'était le moindre des maux. On pillait systématiquement, on volait tout ce qui pouvait être emporté. Ce mot de vol paraît dur, mais peut-on appeler autrement un pillage qui allait jusqu'à enlever leurs vêtements aux habitants? Les plus pauvres n'y échappaient point. On vit des mendiants dépouillés des aumônes qu'ils venaient de recueillir! Cependant la Convention, avait décrété la guerre aux châteaux, et la paix aux chaumières! Pour se mettre à l'abri de ces spoliations, les Allemands payaient chèrement des sauvegardes. Mais les généraux acceptaient l'argent, et les soldats prenaient aux malheureux Allemands tout ce qui leur restait. Que dire de la brutalité des vainqueurs? On les vit outrager en pleine rue des femmes de soixante et dix ans, et des enfants de huit? Les armées républicaines renouvelèrent à la fin du dix-huitième siècle les horribles excès de la guerre de Trente ans (1).

Croirait-on, après cela, que les armées du Rhin sont représentées par les historiens français comme des modèles de discipline en comparaison de l'armée d'Italie? La Belgique aussi aurait ses plaintes à ajouter aux griefs des Allemands et des Italiens. Le tableau de l'administration française avant la réunion définitive des Pays-Bas à la France a été tracé par un écrivain belge, pièces en main (2); on peut le résumer en trois mots : brigandage, brutalité, insolence. Dumouriez avoue que les commissaires envoyés dans nos provinces étaient pour la plupart des bêtes féroces et des scélérats qui s'abattirent sur la Belgique comme des oiseaux de proie (3). Les détails de leur gestion sont tantôt atroces, tantôt grotesques, toujours odieux. Il nous répugne de nous y arrêter. Nous n'avons rien dit des crimes de la Terreur, nous ne dirons rien des proconsuls de bas étage, ni des voleurs qui suivaient les armées : ces crimes attestent que la nation française dans ses

(1) *Hausser*, Deutsche Geschichte, t. II, pag. 51, 52, 77, 78. — *L'Allemagne occidentale, à l'époque de la Révolution française*, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, 1874, t. XIX, pag. 52-54.

(2) *Borquet*, Histoire des Belges à la fin du dix-huitième siècle, t. II, pag. 165-167.

(3) *Dumouriez*, Mémoires, I, 3.

couches inférieures était encore inculte et barbare. Qui est responsable de cette barbarie? Ce ne sont certes pas les brillants orateurs de la gironde. C'est l'ancien régime, la royauté et l'Église, qu'il faut flétrir, ce n'est pas la Révolution. En dépit des crimes de 93, la Révolution a été bienfaisante, comme le sont les tempêtes qui ravagent le sol en purifiant l'air. Il en fut de même des guerres de la république. Les contemporains en gémissent; nous qui recueillons les fruits de ce bouleversement, nous serions ingrats, si nous supputions par sous et deniers, comme font les historiens allemands, ce que nous a coûté la liberté dont, en définitive, nous jouissons, grâce à ces sans-culottes qui ont laissé de si mauvais souvenir dans nos provinces. Au lieu de récriminer contre la conquête, profitons de la leçon qu'elle nous donne; elle est grande et solennelle. L'histoire dit aux peuples : « Faites vous-mêmes votre destinée. Ne laissez point les abus s'accumuler au point qu'il n'y ait d'autre remède qu'une révolution, ou qu'il vous faille recevoir votre affranchissement des mains de l'étranger. Les révolutions sont toujours un mal, et l'étranger ne vous sauvera jamais qu'à vos dépens. Sauvez-vous vous-mêmes. Et si vous ne le pouvez point, si Dieu doit vous envoyer des sauveurs, ne vous récriez point contre les excès de ces libérateurs armés. C'est à vous en définitive qu'il faut vous en prendre de vos malheurs. C'est parce que vous ne vous-êtes pas sauvés vous-mêmes, qu'il vous a fallu recevoir la liberté accompagnée des violences de la conquête. »

N° 2. *Les girondins*

En dépit des pillages et de la rapacité des armées républicaines, les idées de 89 ont fait leur chemin en Europe : la royauté et l'Église, ces vieux ennemis de la liberté, ont été vaincues par les sans-culottes. C'est aux peuples à se transformer, s'ils veulent éviter de nouveaux bouleversements et de nouveaux malheurs. Les bienfaits de la Révolution française sont-ils un don de Dieu, de même que les suites de l'invasion des Barbares? N'y a-t-il rien dans les guerres de propagande que de viles passions dont Dieu s'est servi pour accomplir ses desseins? Les révolutionnaires répondront à notre question; ils nous diront quels sentiments les animaient. On peut maudire 93, mais on conviendra du moins que

ce n'était pas un temps d'hypocrisie. Les passions étaient trop exaltées pour laisser place aux petits calculs d'un misérable intérêt. Non pas que les mauvais instincts aient fait défaut. Quand la mer bouillonne agitée par la tempête, ses profondeurs remuées portent à la surface le limon et la boue. Mais ce n'est pas le limon, ce n'est pas la boue, qui fait l'orage. Aux ennemis de la Révolution qui aiment à fouiller dans les ordures du passé, nous recommandons les ordures de la vieille royauté et de l'Église décrépite de Rome; s'il leur reste un peu d'intelligence, ils comprendront pourquoi l'héroïque guerre de propagande a été souillée par tant d'excès. Pour nous, nous préférons écouter les orateurs qui, à la tribune des assemblées nationales de France, annonçaient au monde une ère de liberté et de fraternité.

Les hommes de 89 avaient solennellement renoncé à toute guerre de conquête. En 93, la république déclara la guerre à toute l'Europe. Fut-elle infidèle aux généreuses idées qui inspiraient la Constituante? Condorcet, le philosophe du parti girondin, nous fera connaître les sentiments des républicains qui poussèrent à la guerre contre les rois. Dans l'adresse de la *république française aux hommes libres*, il rappelle que le nouveau régime repose sur la souveraineté de la nation. Est-ce que le peuple qui, le premier s'est déclaré souverain, va porter atteinte à la souveraineté des autres peuples, en les révolutionnant, en les républicanisant malgré eux? Si telle a été la réalité, ce n'était certes point la pensée de la gironde. « La nation française, dit Condorcet, respectera les droits des autres nations; elle n'emploiera jamais, ni la force ni la séduction, pour obliger un peuple étranger à recevoir ou à conserver des chefs qu'il voudrait rejeter, à maintenir ses lois s'il voulait les changer, à les changer s'il voulait les conserver. Amie de tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté, elle n'oubliera jamais qu'eux seuls ont droit de décider pour eux-mêmes en quoi cette liberté consiste et comment ils veulent l'exercer. Si, pour la conservation de son indépendance, ou pour l'intérêt commun du genre humain, elle croit devoir les aider à se donner une constitution libre, ce sera celle qu'ils auront librement choisie (1). »

(1) *Condorcet, la République française aux hommes libres. (Œuvres, t. XII, pag. 410.)*

Voilà une propagande qui ne porte pas atteinte aux droits des nations ; quant aux rois, ils n'ont aucun droit aux yeux de la république, et ils n'en ont pas davantage aux yeux de la raison. Il est vrai, comme le dit Lamartine, que la Révolution est une pensée, et que la pensée devrait se propager par la force qui lui est inhérente et non par la voie des armes. Telle était aussi la conviction de Condorcet et de ses amis. Comment donc la passion de la propagande armée s'est-elle allumée chez les républicains ? La Révolution était destinée à agir sur le monde ; si elle l'a fait par les voies sanglantes de la guerre, la responsabilité en retombe sur l'Europe monarchique. C'étaient des représailles. « Comment les rois, dit Condorcet, ne s'aperçoivent-ils pas qu'en se permettant tout pour maintenir ce qu'ils appellent la sûreté des couronnes, ils déclarent légitime tout ce qu'une nation pourrait entreprendre en faveur de la liberté des autres peuples (1) ? » Le fougueux Isnard jeta ce défi à la coalition du haut de la tribune : « Disons à l'Europe, s'écria-t-il, que, si les cabinets engagent les rois dans une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois (2). »

Au moment où l'Assemblée législative déclara la guerre à l'empereur, elle ne songeait pas encore à révolutionner les peuples malgré eux. On lit dans l'Exposé des motifs de Condorcet : « Comment la France menacerait-elle la tranquillité générale, puisqu'elle a pris la résolution solennelle de n'entreprendre aucune conquête, de n'attaquer la liberté d'aucun peuple ? » Cette profession de foi de la France nouvelle était sincère. En même temps qu'à Paris, une révolution éclata à Bruxelles et à Liège. L'occasion était tentante pour l'ambition française ; néanmoins, ajoute Condorcet, nous avons gardé la neutralité la plus rigoureuse (3). Il est vrai que les girondins nourrissaient l'espérance que la guerre entreprise au nom de la liberté donnerait la liberté au monde ; mais ils croyaient que les peuples opprimés prendraient l'initiative, et que pour répandre la liberté dans l'univers, il suffirait de déployer le

(1) *Condorcet*, Exposition des motifs qui ont engagé l'Assemblée nationale à décréter qu'il y a lieu à déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie. (*Oeuvres*, t. X, pag. 448.)

(2) *Moniteur* du 1^{er} décembre 1791.

(3) *Moniteur* du 22 avril 1792.

drapeau tricolore. C'était une illusion; mais l'illusion excuse et justifie les partisans de la guerre.

La France révolutionnaire eut son poète. Lebrun dit que la république ne lit la guerre que provoquée par les rois, et pour briser les fers des peuples :

« Aux rois du nord comme à la terre
 Nous avons tous juré la paix.
 Ces rois s'arment : ah! désormais
 Qu'ils tremblent! nous jurons la guerre.
 Soldats, esclaves des tyrans,
 Vous tomberez lâches brigands,
 Sous nos armes républicaines.
 Plus grands que les Romains si fiers
 Qui donnaient au monde des chaînes,
 Peuples! nous briserons vos fers (1)! »

La poésie était l'organe des sentiments universels de la nation. Il y eut des pétitions qui demandèrent la guerre. D'après l'usage de cette époque, les pétitionnaires se présentaient en personne devant l'Assemblée. Leur langage un peu théâtral, d'après le génie de la race, est une vive expression de l'opinion publique. Voici Legendre qui parle comme orateur d'une députation : « Tous les citoyens veulent entourer le sénat français de leur estime; il sera un jour le conseil de l'univers. Nous venons y adorer l'auguste liberté. Suivez les élans de sa superbe audace : souveraine de vingt-quatre millions d'hommes, la liberté doit rouler les tyrans dans la poussière et fouler les trônes qui ont écrasé le monde... Si le canon de nos ennemis se fait entendre, la foudre de la liberté ébranlera la terre, éclairera l'univers, frappera les tyrans (2). » Tel était le langage exalté des patriotes, dès la fin de 1791. Tous les jours, les pétitionnaires affluaient demandant la guerre : « La guerre! s'écriait le jeune Louvet, et qu'à l'instant la France se lève en armes. Se pourrait-il que la coalition des tyrans fût complétée? Ah! tant mieux pour l'univers! Qu'aussitôt,

(1) *Lebrun*. Odes (liv. v, Ode 8).

(2) *Moniteur* du 12 décembre 1791

prompts comme l'éclair, des milliers de nos citoyens soldats se précipitent sur les domaines de la féodalité! Qu'ils ne s'arrêtent qu'où finira la servitude!... Que l'homme en tous lieux instruit et délivré, reprenne le sentiment de sa dignité première! que le genre humain se relève et respire! que les nations n'en fassent plus qu'une (1)! »

Le langage des législateurs respirait la même exaltation : « Hâtez-vous, dit Mailhe, de céder à la généreuse impatience de la nation. L'humanité souffre sans doute, lorsque l'on considère qu'en décrétant la guerre, vous décrêtez la mort de plusieurs milliers d'hommes; mais considérez aussi que vous allez décréter peut-être la liberté du monde entier... Considérez qu'au dehors le despotisme est dans ses dernières convulsions, qu'une prompte attaque précipitera son agonie... Une guerre entreprise pour une telle cause, ne doit pas être regardée comme le fléau, mais comme le triomphe de l'humanité (2). »

La guerre fut votée par acclamation; les tribunes applaudirent avec transport; les députés levèrent leurs chapeaux en l'air. C'était l'enthousiasme révolutionnaire qui animait l'Assemblée et la nation. Pour la première fois depuis que le monde existe, la guerre devait être un instrument de liberté, un lien de fraternité. C'est Brissot qui le dit, lui que l'on accuse d'avoir allumé une lutte de vingt-trois ans par légèreté, ou par une coupable ambition; il demanda la guerre au nom de la liberté universelle dont l'Assemblée nationale était le dépositaire (3). L'abbé Grégoire, l'homme évangélique, parla comme l'ardent girondin : « Cent mille esclaves doivent, dit-on, descendre du nord pour sonner parmi nous le tocsin de la mort... C'est ici la guerre des oppresseurs contre les opprimés. Dites à l'univers qu'ayant renoncé au brigandage des conquêtes, vous ferez cause commune avec tous les peuples résolus à secouer le joug pour ne dépendre que d'eux-mêmes. Puisque la justice est pour nous, sans doute, il nous secondera celui qui balance les destins des empires et qui tient en sa main le salut des nations. L'impulsion est donnée, il semble que les

(1) *Moniteur* du 27 décembre 1791.

(2) *Moniteur* du 22 avril 1792.

(3) *Moniteur* du 31 décembre 1791.

temps sont accomplis, que le volcan de la liberté va faire explosion, réveiller les peuples, et opérer la résurrection politique du globe (1). »

Les généraux tiennent le même langage que les législateurs. Dumouriez écrit à Anacharsis Cloots, *l'orateur du genre humain* : « Les armes de la république ont triomphé des ennemis du dehors. Hâtons-nous d'étouffer les germes des dissensions intestines, arrivons à la république universelle en démontrant aux peuples le bonheur et la prospérité de la république française. Toi, cependant, orateur du genre humain, poursuis ta généreuse carrière, éclaire les faibles mortels ; que la fraternité, la seule, la vraie religion, devienne le charme de notre existence et le lien de tous les cœurs. Voilà la douce philosophie de la nature. Pourquoi faut-il que les canons et les baïonnettes soient les moyens de l'établir et de la propager (2) ! » C'est cette haute ambition qui enflammait les jeunes soldats de 92 : « Animés du génie de la liberté, chargés de son sublime apostolat, nous ne serons arrêtés ni par l'intempérie des saisons, ni par des places fortes, dont une partie des garnisons n'attend que notre présence pour se joindre à nous. » Dans sa proclamation aux Bataves, Dumouriez s'écrie : « Plus nous avons d'ennemis, plus aussi nos principes se propageront (3). »

Nous sommes en 93. La France républicaine a immolé un roi ; elle va s'élancer dans la guerre de propagande. Est-ce par des motifs intéressés ? est-ce avec une arrière-pensée de conquête ? Les victoires de la république ne tardèrent point à exciter l'ambition d'une nation envahissante de sa nature. Mais dans le principe, il est certain que c'est l'enthousiasme de la liberté qui transportait la Convention. On dirait une recrudescence de l'esprit chevaleresque, tant il y avait de désintéressement dans les âmes. Écoutons le rapport de Dubois Crancé sur l'organisation de l'armée : « Au commencement de notre Révolution, nous avons promis à tous les peuples paix et fraternité. Les tyrans nous ont

(1) *Grégoire* (l'abbé), Adresse aux députés de la seconde législature, lue à la Société des amis de la constitution. (*Moniteur* du 4 octobre 1791.)

(2) *Moniteur* du 20 décembre 1792.

(3) *Moniteur* du 20 février 1795.

répondu par un cri général de guerre... La nation n'agit offensivement que pour prévenir l'invasion de son propre territoire ; et lorsqu'elle est forcée de sortir de ses foyers et de détrôner les tyrans, ce n'est que pour rendre les peuples à la liberté et rentrer ensuite dans ses limites, comme un fleuve qui se resserre dans son lit, après avoir fertilisé les campagnes qui l'environnent (1). » La Convention nationale adressa au peuple français des proclamations pour l'exciter à la guerre sainte de la liberté contre le despotisme : nouvelle croisade, mais ce n'est plus la superstition qui anime les combattants, c'est la noble ambition d'affranchir l'humanité : « Jamais, dit une adresse du 23 février 93, jamais cause pareille n'agita les hommes et ne fut portée au tribunal de la guerre. Il ne s'agit pas de l'intérêt d'un jour, mais de celui des siècles ; il ne s'agit pas de la liberté d'un peuple, mais de celle de tous... Si vous êtes vainqueurs, c'en est fait des tyrans ; les peuples s'embrassent, et honteux de leur longue erreur ils éteignent à jamais le flambeau de la guerre : on vous proclame les sauveurs de la patrie, les fondateurs de la république, les régénérateurs de l'univers (2). »

Les croisés du douzième siècle allaient à la conquête d'un tombeau. On peut plaindre leur aveugle crédulité, mais du moins faut-il rendre hommage à leur dévouement, à leur abnégation. Plus heureux, les soldats de la république combattaient pour la liberté ; c'est la religion de la France révolutionnaire ; elle inspira la puissance du sacrifice aux volontaires qui s'enrôlaient pour sa défense. Tandis que la coalition ne parlait que des droits de la royauté, et n'a eu vue que l'intérêt égoïste des puissances coalisées, le président de la Convention dit à des pétitionnaires : « Les rois sont en présence des nations ; les droits des hommes et les abus de la tyrannie se présentent en bataille rangée ; les destins de l'univers vont dépendre de ce combat (3). » Il n'y a pas un mot qui révèle une pensée de cupidité, de convoitise. Quel est le but idéal que la Convention présente sans cesse aux efforts des armées républicaines ? La fraternité universelle : « La fraternité, dit

(1) *Moniteur* du 27 janvier 1795.

(2) *Moniteur* du 23 février 1795.

(3) *Moniteur* du 6 février 1795.

le président à une députation d'une province allemande, la fraternité est la base du système politique des Français; tous les peuples sont frères, car les hommes le sont (1). »

Nous disons que l'amour de la liberté et le sentiment de la fraternité humaine étaient une religion pour la France révolutionnaire. C'est cette foi vive qui donna la victoire à la république sur l'Europe coalisée. Les intérêts se découragent, la foi puise de nouvelles forces jusque dans les revers. Au mois de mars 1793, l'armée de la Meuse fut battue. Robespierre paraît à la tribune : à son langage on aurait pu croire que la France était victorieuse : « La nation française, dit-il, est destinée à punir tous les tyrans du monde. La Convention nationale peut hâter cette heureuse révolution. Il lui suffit de s'élever à la hauteur du *caractère divin* dont elle est revêtue, car c'est bien une *mission divine* que celle de créer la liberté, de diriger son impulsion toute-puissante vers la chute de la tyrannie et la prospérité des peuples (2). »

L'année 1793 fut rude pour la jeune république. Déchirée par la guerre intestine, attaquée par l'Europe entière, elle créa des armées comme par enchantement et elle maintint son indépendance. Songea-t-elle à des représailles? C'est toujours le sort de la liberté qui préoccupe la Convention. « Que la liberté périsse en France, s'écrie Robespierre; la nature entière se couvre d'un voile sombre, et la raison humaine recule jusqu'aux abîmes de l'ignorance et de la barbarie... Oh! qui de nous ne sent pas s'agrandir toutes ses facultés, qui de nous ne croit pas s'élever au dessus de l'humanité même, en songeant que ce n'est pas pour un peuple que nous combattons, mais pour l'univers; pour les hommes qui vivent aujourd'hui, mais pour tous ceux qui existeront. Ah! plutôt au ciel que nous pussions en ce moment faire entendre notre voix de tous les peuples; au même instant les flambeaux de la guerre seraient étouffés, les chaînes de l'univers seraient brisées, tous les peuples ne feraient plus qu'un peuple de frères, et vous auriez autant d'amis qu'il existe d'hommes sur la terre... Au reste, dût l'Europe entière se déclarer contre vous, vous êtes plus forts que l'Europe. La république française est

(1) *Moniteur* du 5 février 1795.

(2) *Moniteur* du 10 mars 1793.

invincible comme la raison : elle est immortelle comme la vérité (1). »

On demande comment des volontaires ont pu vaincre les armées de l'Europe. C'est que le saint enthousiasme de la liberté les animait. En 1793, le général commandant à Landau fut sommé par le prince de Hohenlohe de se rendre. Il lui répondit : « Cessez de me parler de capitulation ; il n'en existe aucune entre le devoir et le déshonneur. Je défends la cause de l'humanité entière, vous défendez celle des rois ; la mienne prépare le bonheur du globe, la vôtre en a toujours fait le tourment. Qui de nous deux a le plus droit à des succès (2)? » En 93, on était loin de se douter que la France entrait dans la voie des conquêtes, on espérait dans les camps comme dans l'Assemblée nationale que la guerre de la république contre la coalition serait la dernière. Écoutons Dumouriez faisant hommage à la Convention de drapeaux pris sur l'ennemi : « Les lois constitutionnelles auxquelles vous allez travailler seront la base du bonheur et de la fraternité des nations. Cette guerre-ci sera la dernière ; les tyrans et les privilégiés, trompés dans leurs criminels calculs, seront les seules victimes de cette lutte du pouvoir arbitraire contre la raison (3). »

Sans doute, la réalité fut loin de cet idéal. La guerre, faite au nom de la liberté, fut souillée par les mauvaises passions que soulèvent toujours les luttes sanglantes des hommes. Nous ne nions pas les excès et nous n'entendons pas les excuser. Toutefois l'équité demande que l'histoire tienne compte de la fureur que la guerre des rois contre la liberté excita chez un peuple qui s'enflamme facilement pour le mal comme pour le bien. On nie vainement l'influence funeste que les ennemis de la Révolution exercèrent sur les passions révolutionnaires. Que l'on consulte les sentiments des contemporains, l'on se convaincra que la colère et la vengeance poussèrent à des représailles ; et une fois engagés dans cette voie malheureuse, les républicains crurent que tout leur était permis. Nous citerons quelques traits empruntés aux *Révolutions de Paris*.

(1) *Moniteur* du 30 brumaire, an II.

(2) *Lettre* du général Laubadère, du 15 décembre 1795. (*Moniteur* du 14 nivôse, an II.)

(3) *Moniteur* du 15 octobre 1792.

Le 27 avril 1793, le journal jette un cri de guerre : « Guerre à outrance contre les rois, paix et fraternité avec les peuples, voilà en deux mots toute notre diplomatie ; car il faut de deux choses l'une, qu'il n'y ait plus de rois ou plus de république française. Tout se réduit là... Il faut que la Révolution française devienne générale, ou qu'on n'ose plus en parler, même en France. Les rois ont juré notre perte, et tous les moyens leur seront bons pour se débarrasser de nous. Nous ne devons donc poser les armes que quand il ne restera plus de rois à exterminer (1). »

La guerre à mort contre les rois finit par être une guerre à mort contre leurs soldats et leurs sujets, car les républicains s'aperçurent bientôt qu'ils s'étaient trompés, en croyant que les peuples allaient se soulever contre les rois. Dès lors la guerre pour la liberté devint une guerre contre les habitants des pays envahis par les armées de la république : « Nous ne laisserons la terre tranquille, dit en l'an II le journal révolutionnaire, que quand elle sera libre. C'est là notre dernier vœu. *Oui, s'il le faut, nous deviendrons aussi barbares que vous et vos chefs.* Tandis que d'un côté vous irez porter des fers à nos lâches compatriotes, de l'autre *nous irons incendier vos villes, vos temples, vos palais; nous ne ferons grâce qu'aux chaumières. Nous laisserons sur notre route des traces épouvantables de destruction; rien ne nous sera sacré que le cri de la misère et de la liberté. Nous ferons sur votre sol et sur vos personnes des exemples effrayants.* Misérables ! vous avez voulu asseoir le trône et l'autel sur des monceaux de cadavres de patriotes. *Eh bien, la liberté deviendra à son tour une divinité sanguinaire et inexorable; nous lui immolerons des victimes humaines! Tous ceux qui ne seront pas pour elle, seront sacrifiés sans miséricorde.* C'est le seul parti qui nous reste à prendre pour terminer cette lutte affreuse entre les hommes et les brutes qui en portent le nom et la figure. Choisissez ! *Il faut que le nom français devienne la terreur du monde, pour en devenir un jour la leçon (2).* »

Que l'on songe au retentissement que ces cris de destruction et de sang devaient avoir dans les masses incultes qui composaient les armées de la république. Le fanatisme révolutionnaire rend

(1) *Les Révolutions de Paris*, n° 199, du 27 avril 1793, pag. 256.

(2) *Ibidem*, n° 218, du 18 frimaire, an II, pag. 555.

cruel, comme le fanatisme religieux. On ne peut lire sans frémir les excitations furieuses des *Révolutions de Paris* : « *Nous renouvellerons la masse des habitants de l'Europe, et nous n'épargnerons que la génération qui s'élève, et que nous pourrons former aux vertus républicaines. Cette grande catastrophe sera l'effet d'un beau désespoir... Alors l'Europe deviendra un théâtre de carnage. Le tremblement de terre de Lisbonne fit périr en quelques heures cent mille citoyens qui tous sans doute ne méritaient pas une fin aussi terrible. Plus terribles que la nature, nous serons plus justes qu'elle. La plupart des nations de l'Europe sont de vieilles forêts qui ont besoin d'être renouvelées. Il faut y porter la hache révolutionnaire. En un mot, il faut qu'il n'y ait plus du tout de peuple français, ou que toutes les nations qui l'avoisinent soient libres et fraternisent avec lui (1).* »

N° 3. *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières*

Ce sont ces sentiments qui dictèrent les fameux décrets du 19 novembre et du 15 décembre 1792. Les écrivains de la réaction en font un crime à la république. Constatons d'abord les faits. Le 19 novembre, la Convention déclara sur la proposition de Lareveillère-Lépeaux, que la nation française accorderait *fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté*. La Convention chargea le pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires « pour porter secours à ces peuples et défendre les citoyens qui aaraient été vexés ou qui pourraient l'être pour la cause de la liberté. » A quelle occasion ce décret fut-il rendu? Des sujets du duc de Deux-Ponts avaient arboré la cocarde tricolore et demandé leur réunion à la France. Naturellement ils furent poursuivis comme rebelles. De leur côté, les Mayençais invoquèrent l'appui de la république « contre les despotes qui les menaçaient. » Comme on le voit, les termes du décret dépassaient de beaucoup les motifs qui le firent rendre. Dans la pensée de ceux qui le proposèrent, il ne s'agissait point d'appeler à l'insurrection tous les peuples de l'Europe, mais de prendre parti pour

(1) *Les Révolutions de Paris*, n° 218, pag. 555.

les Allemands qui semblaient embrasser avec ardeur les principes de la Révolution (1).

Le décret du 15 décembre explique et développe celui du 19 novembre. Il fut porté sur le rapport de Cambon. Ce rapport célèbre nous fera connaître les espérances et les illusions de ceux qui voulaient faire à l'Europe une guerre de propagande : « Vos comités se sont demandé d'abord quel est l'objet de la guerre que vous avez entreprise. C'est sans doute l'anéantissement de tous les privilèges : *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières*. Tout ce qui est privilégié, tout ce qui est tyran, doit donc être traité en ennemi dans les pays où nous entrons. Telle est la conséquence naturelle de nos principes... *Tous ceux qui jouissent d'immunités et de privilèges sont nos ennemis; il faut les détruire; autrement notre propre liberté serait en péril*. Ce n'est pas aux rois seuls que nous avons à faire la guerre; car s'ils étaient isolés, ce ne serait que dix à douze têtes à faire tomber; nous avons à combattre tous leurs complices, les *castes privilégiées*, qui, sous le nom des rois, rongent les peuples. »

La guerre s'adressant aux privilégiés, devait tendre par cela même à révolutionner les pays que la France républicaine envahissait. Cambon le dit tout haut : « Il serait inutile de déguiser nos principes. Déjà les tyrans les connaissent. *Lorsque nous entrons dans un pays ennemi, c'est à nous à sonner le tocsin*. » C'est dire que la France prend l'initiative de l'insurrection : « Si, poursuit Cambon, nous ne proclamons pas solennellement la déchéance des tyrans et des privilégiés, le peuple, accoutumé d'être enchaîné, n'oserait se lever; nous ne lui donnerions que des paroles et aucune assistance effective. » Donc tout ce qui existe de contraire aux droits de l'homme, doit être abattu partout où pénètre une armée républicaine. « Les généraux publieront une proclamation, pour faire voir aux peuples que nous leur apportons le bonheur, qu'ils doivent supprimer sur-le-champ les dîmes, et les droits féodaux et toute espèce de servitudes. » Là ne doit point s'arrêter l'œuvre de destruction. L'aristocratie gouverne partout, il faut donc détruire toutes les autorités existantes : « Vous ne pouvez donner la liberté à un pays, vous ne pouvez y rester en sûreté, si

(1) *Moniteur* du 20 novembre 1792, discours de Rhul.

les anciens magistrats conservent leur pouvoir; il faut donner l'administration aux *sans-culottes*. »

Mais que fera la République, si les peuples répudient le don de la liberté que la France leur apporte? ou s'ils abusent de la liberté pour river leurs chaînes, en se courbant sous la domination des nobles et des prêtres? Cambon répond: « Il faut dire aux peuples qui voudraient conserver les castes privilégiés: Vous êtes nos ennemis. Alors on les traitera comme tels, puisqu'ils ne voudront ni liberté ni égalité. » Si au contraire, les peuples veulent être libres, il faut non seulement leur donner assistance mais les assurer d'une protection durable: « Déclarez-leur que vous ne traiterez jamais avec leurs anciens tyrans; jurez de périr plutôt que de capituler avec les oppresseurs de l'humanité. »

Cambon proposa un projet de proclamation à faire aux nations avec lesquelles la république serait en guerre: « Frères et amis, dit le peuple français, nous avons conquis la liberté, et nous la maintiendrons. Nous vous offrons de vous faire jouir de ce bien inestimable. Nous sommes venus pour chasser vos tyrans; ils ont fui, montrez-vous hommes libres, et nous vous garantirons de leur vengeance. Dès ce moment la République française proclame la suppression de tous vos magistrats civils et militaires; elle proclame l'abolition des droits féodaux, de la dîme, des droits exclusifs de chasse et de pêche, des corvées. Elle abolit toute corporation nobiliaire et sacerdotale, toutes prérogatives, tout privilège contraire à l'égalité. Vous êtes dès ce moment tous égaux en droits, et tous appelés également à défendre, à gouverner et à servir votre patrie (1). »

Les décrets de la Convention causèrent un grand scandale dans les cours de l'Europe monarchique. Pitt s'en prévalut pour justifier la guerre implacable qu'il faisait à la Révolution. N'était-ce point provoquer tous les peuples à l'insurrection? n'était-ce point se mettre en hostilité avec tous les gouvernements? Avant de condamner les révolutionnaires de 93, il faut entendre leur justification. On lit dans un rapport fait à la Convention par le ministre des affaires étrangères: « Les décrets dont se plaint le ministère

(1) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XXI, pag. 559-555.

anglais ne peuvent recevoir leur application que dans deux cas. D'abord lorsque la république se trouve en guerre avec une puissance; en ce cas personne ne peut lui contester le droit de faire dans les pays qu'elle occupe tout ce qu'elle veut. Que si la république est en paix avec un État où éclate une insurrection, les décrets pourront encore être appliqués, mais avec une restriction qui résulte des principes mêmes de la Révolution. Sont-ce quelques individus seulement qui se soulèvent contre le régime existant, il est clair que l'intention de la Convention n'a jamais été de faire de la cause de quelques individus la cause de toute la nation française. Pour que la République intervienne, il faut que le peuple asservi commence par briser ses fers, il faut que ce peuple rendu à la liberté se soit constitué de manière à faire entendre clairement l'expression de la volonté générale; il faut enfin que cette volonté générale fasse appel à l'assistance et à la fraternité de la nation française. « Alors nous donnerons à la nation nouvellement libre un appui que nous-mêmes aurions désiré, et que peut-être nous aurions dû espérer de trouver chez une autre nation libre (1). »

Cette explication ne satisfait pas le gouvernement anglais; il accusa la république d'avoir annoncé *aux séditeux de toutes les nations* quels étaient les cas dans lesquels ils pouvaient compter d'avance sur l'appui de la France. L'ambassadeur de la république à Londres répondit que ce serait faire injure à la Convention nationale, si on lui prêtait le projet de protéger toutes les séditions qui pouvaient s'élever dans quelque coin de l'univers. Il répéta que les décrets ne pouvaient recevoir leur application que dans le seul cas où la *volonté générale* d'une nation, *exprimée clairement et sans équivoque*, appellerait l'assistance de la nation française. « Certes la *sédition* ne peut jamais être là où se trouve l'expression de la *volonté générale*, les deux idées s'excluent mutuellement; car une *sédition* n'est et ne peut-être que le mouvement du *petit nombre* contre la généralité de la nation; et le mouvement cesserait d'être séditeux, si tous les membres d'une société se levaient à la fois, soit pour corriger leur gouvernement, soit pour en changer entièrement la forme. » Le ministre français ajouta

(1) *Moniteur* du 21 décembre 1792.

que l'ancienne royauté était déjà intervenue en faveur des révolutions d'un peuple contre la tyrannie qui l'opprimait : « Les Hollandais n'étaient assurément pas des séditeux, lorsqu'ils prirent la résolution généreuse de se soustraire au joug espagnol. Et lorsque la volonté générale de cette nation appela l'assistance de la France, on ne fit point un crime à Henri IV de l'avoir écoutée, non plus qu'à la reine Élisabeth (1). »

La Convention eut beau interpréter ses décrets, l'Europe ne pouvait point les accepter, car ils impliquaient la légitimité des révolutions, et c'est précisément contre la Révolution que l'Europe s'était coalisée. Mais si les rois se croyaient le droit de prendre les armes, pour imposer à la France le régime monarchique et une famille de princes attachée par tradition au despotisme, la Révolution, de son côté, ne pouvait-elle pas promettre son assistance aux peuples qui l'invoquaient pour défendre leur liberté? Quand la France envahissait la Belgique et la Hollande, et qu'elle appelait les Belges et les Hollandais à l'indépendance, peut-on l'accuser d'avoir dépassé les limites de son droit? Nous ne parlons pas, pour le moment, des excès et des abus, nous restons dans les termes des décrets. La république était victorieuse, elle pouvait exercer le droit de conquête, et elle n'usa de la victoire, que pour faire appel à la volonté souveraine des peuples. Se prononçaient-ils pour la liberté, les vaincus devenaient libres comme les vainqueurs, amis et alliés. Voilà certes un droit de conquête inconnu du vieux monde; le conquérant ne semble verser son sang que pour propager la liberté et l'égalité, c'est à dire pour rendre aux hommes les droits dont la violence n'avait pu les dépouiller. Jusque-là, conquête avait signifié asservissement; pour la première fois depuis que le monde existe, le conquérant vient affranchir les nations conquises. Que les rois jettent les hauts cris contre la conquête ainsi entendue, nous le comprenons; mais l'histoire n'a pas à s'inquiéter de leur protestation, car la légitimité qu'ils invoquent a sa source première dans l'abus de la force.

Il est vrai que les décrets de la Convention allaient plus loin. Elle promettait assistance aux peuples, alors même qu'elle

(1) *Moniteur* du 14 janvier 1795.

serait en paix avec leurs gouvernements. Voilà, dit-on, les révolutions mises à l'ordre du jour, et la France se donnant pour mission de bouleverser le monde. Là où la réaction voit un crime, l'histoire applaudit. Oui, telle était la mission de la France révolutionnaire ; et quand on se place au point de vue du développement progressif de l'humanité, au point de vue providentiel, il faut glorifier la Convention. Il y a plus. Même sur le terrain du droit, les décrets de 92 sont d'une incontestable justice. Condorcet en a pris la défense ; or, Condorcet était un philosophe, et comme tel, ennemi déclaré de la force brutale. Il dit avec raison que les rois coalisés avaient mauvaise grâce d'accuser la Révolution. Ce n'est pas elle qui prit l'initiative de l'intervention, c'est l'Europe monarchique : « Les rois se sont réunis pour détruire la république française ; les insolentes déclarations des serviles instruments de leur vengeance annonçaient le projet de nous arracher nos droits, de nous livrer à nos anciens tyrans ; ils s'étaient déclarés défenseurs de ce vil ramas de prêtres et de nobles qui étalaient aux yeux des nations étrangères le spectacle révoltant de la dépravation à laquelle l'orgueil héréditaire et l'hypocrisie mercenaire peuvent porter l'espèce humaine... Quand bien même on pourrait concevoir quelque parité entre des tyrans qui abusent de la force pour propager la servitude, et des citoyens qui usent du droit de recouvrer leur liberté, lorsque nous avons appelé à nous les hommes libres de tous les pays, en leur promettant de défendre leur liberté, de seconder leurs justes efforts, nous n'aurions fait encore qu'user de justes représailles (1). »

Ce sont de nobles représailles que celles qui offrent aux peuples la liberté à la place de la servitude. Mais les représailles, comme droit sont une doctrine contestable. Il faut donc aller plus loin, et considérer les décrets de la Convention en eux-mêmes. Un peuple a-t-il le droit d'intervenir en faveur d'un autre peuple qui fait appel à son assistance ? Nous ne comprenons pas que ce droit puisse être révoqué en doute. C'est plus qu'un droit, c'est un devoir. L'homme ne doit-il point secours à l'homme qui le demande, quand il est opprimé par la force ? Eh bien, les peuples

(1) *Condorcet, la Nation française à tous les peuples. (Oeuvres, t. XII, pag. 312, édit. d'Arago.)*

aussi sont des individus dans l'immense cité de Dieu ; ils ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les particuliers. Les liens de la fraternité qui les unissent leur imposent le devoir d'une assistance mutuelle. Condorcet dit très bien que les destinées de la liberté sont solidaires. « Les prétendus intérêts nationaux, source de tant de guerres, ont disparu à nos yeux devant l'intérêt sacré de la liberté universelle du genre humain, et il n'existe en quelque sorte pour nous que deux nations, celle des hommes libres et celle des esclaves volontaires. Peuples, vos intérêts sont les nôtres. Si l'on attaque notre liberté, c'est pour porter à la vôtre des coups plus sûrs ; si l'on insulte nos droits, c'est qu'on craint que vous ne vouliez les partager. » Le sort de la liberté, dans quelque pays qu'il s'agite, intéresse donc tous les peuples libres ; c'est leur avenir qui est en cause : en défendant la liberté des autres, ils défendent leur propre liberté (1).

Les décrets de 92 sont des décrets révolutionnaires dans le beau sens du mot ; ils proclament un nouveau droit des gens, fondé sur la solidarité humaine. Dans le vieux monde, les peuples vivaient isolés, ils étaient réputés ennemis naturels, en vertu de cette maxime fameuse de Hobbes que l'homme est un loup pour l'homme. L'intérêt seul les rapprochait, mais l'intérêt divise au lieu d'unir. De là, en théorie, la fausse doctrine de l'équilibre et, en fait, les guerres permanentes qui désolaient le monde. La Révolution commence par répudier le droit sauvage de conquête, et le droit tout aussi sauvage qui réputait les étrangers ennemis. En déclarant que les peuples sont frères, la Révolution reconnaît par cela même qu'ils doivent remplir les devoirs de la fraternité entre eux. De là une doctrine nouvelle, celle de la solidarité des nations dans le but qu'elles poursuivent. Aux yeux de la Révolution, ce but est la liberté. Les décrets de 92 sont l'expression de ce droit international. S'il y a un reproche à faire à la Convention, c'est que, dans son magnifique élan, elle dépassa les besoins de la réalité, et par conséquent les limites du possible. Les peuples auxquels elle voulait donner la liberté n'étaient pas dignes de ce bienfait. Qu'en résulta-t-il ? C'est que la république eut des ennemis

(1) *Condorcet*, la Nation française à tous les peuples. (*Œuvres*, t. XII, pag. 526.)

irréconciliables dans les rois, sans se concilier les sympathies des nations.

Il y avait dans la Convention un révolutionnaire fameux, qui aux passions les plus violentes unissait le bon sens que réclame la politique. Danton, sous le prétexte d'interpréter les décrets de 92, les fit abroger. Le 3 avril 1793, « la Convention déclara, au nom du peuple français, qu'elle ne s'immiscerait d'aucune manière dans le gouvernement des autres puissances; » elle déclara en même temps « qu'elle s'ensevelirait plutôt sous ses propres ruines que de souffrir qu'aucune puissance s'immiscât dans le régime intérieur de la république, et influençât la création de la constitution qu'elle voulait se donner. » C'était proclamer le principe de non-intervention, tandis que les décrets de 1792 promettaient l'appui de la république à tous les peuples qui voudraient recouvrer la liberté. Danton, avec sa franchise un peu cynique, ne cacha point la portée du nouveau décret : « Il est temps, dit-il, que la Convention nationale fasse connaître à l'Europe qu'elle sait allier la politique aux vertus républicaines. Vous avez rendu, dans un moment d'enthousiasme, un décret dont le motif était beau sans doute, puisque vous vous obligiez de donner protection aux peuples qui voudraient résister à l'oppression de leurs tyrans. Ce décret semblerait nous engager à secourir quelques patriotes qui voudraient faire une révolution en Chine. Il faut avant tout songer à la conservation de notre corps politique et fonder la grandeur française. Que la république s'affermisse, et la France, par ses lumières et son énergie, fera attraction sur tous les peuples (1). »

Le décret du 3 avril est le premier pas fait par la Révolution pour rentrer dans le concert européen. A notre avis, c'est à partir de ce moment qu'elle dégénéra. Car elle abandonnait une politique de désintéressement et de sacrifice pour une politique d'égoïsme national qui allait bientôt devenir une politique de conquête. Les frontières naturelles, l'agrandissement territorial de la France, telle était l'arrière-pensée de ceux qui voulaient que la Convention revînt sur les décrets de 92. Il est vrai que la république s'était engagée dans une voie impossible. Les peuples ne répondaient pas à son appel; force lui fut donc de ne songer qu'à

(1) *Moniteur* du 16 avril 1793.

ses propres destinées. Cela n'empêche pas que la plus belle époque de la Révolution ne soit celle où elle était animée de l'ardeur d'une propagande qui devait répandre la liberté dans le monde entier. C'était un enthousiasme qui, dans son principe, était aussi saint que le zèle des disciples du Christ : les Français étaient autant de missionnaires qui par les paroles ou par les armes annonçaient aux peuples la bonne nouvelle de la liberté et de l'égalité. Un envoyé du gouvernement républicain écrit au ministre des affaires étrangères, le 9 mars 1793 : « Nous nous sommes surtout occupés d'alimenter l'esprit public par tous les moyens qui étaient entre nos mains. Nous avons *évangélisé* partout, sur les places, aux clubs, aux estaminets, au théâtre (1). »

Bien de ces missionnaires étaient indignes de la mission qu'ils s'attribuaient. Est-ce à dire que tout dans la propagande révolutionnaire ne soit que comédie, et que les prétendus apôtres n'aient d'autre but que de piller les peuples qu'ils *évangélisaient*? Il faut faire la part des mauvaises passions, mais il faut reconnaître aussi qu'il y avait autre chose dans l'immense mouvement de 93 que de vils instincts. On lit dans une *lettre au pape Pie VI* : « Quel spectacle majestueux de voir la première nation de l'Europe se lever tout entière, et d'une seule voix dire : je suis libre, et je veux que le genre humain le soit avec moi. Peuples de tous les climats, levez-vous, secouez les chaînes de la crédulité, de l'erreur, de la superstition et du despotisme. Connaissez vos droits et vos forces. C'est la raison éternelle, c'est la vérité, c'est la nature, c'est Dieu qui vous parle. Soyons tous frères ; abjurons pour jamais toute haine, toute rivalité. Éteignons pour toujours le flambeau de la discorde, étouffons-en les causes : ne souffrons plus qu'une poignée de princes et de nobles se joue des nations, les asservisse, les opprime et les pille... La nature a varié les climats, et dans chacun les qualités de la terre et leurs productions, afin que tous les peuples eussent besoin les uns des autres, et se liassent par l'échange de l'excédant de leurs consommations : que ces échanges se fassent donc cordialement et librement entre les peuples et qu'ils fraternisent tous ensemble (2) ! »

(1) *De Gerlache*, Histoire du royaume des Pays-Bas, t. I, pag. 215.

(2) *Moniteur* du 31 octobre 1792.

Cet enthousiasme animait toutes les classes de la société. La nation, grâce peut-être à sa vanité, prit sa haute mission au sérieux. On vit des citoyens obscurs faire des offrandes à la république, « pour la libération du genre humain (1). » Sans doute, ils se faisaient illusion en croyant que les baïonnettes républicaines allaient affranchir les peuples. On s'imaginait que les rois et leurs armées étaient le seul obstacle à la liberté. Couthon, le fameux paralytique, proposa aux Jacobins de rédiger l'acte d'accusation de tous les rois, et d'envoyer cet acte au tribunal de l'opinion publique de tous les pays, « afin qu'il n'y eût plus aucun roi qui pût trouver un ciel pour l'éclairer ni une terre pour le porter (2). » Fanfaronnades républicaines, disent les hommes du passé, folie digne de don Quichotte! Le héros de la Manche passe, il est vrai, pour fou; on aime à couvrir de ridicule le chevalier errant qui se met en tête de redresser tous les torts; on trouve que l'écuyer Sancho Pança est bien plus sage que son maître. Il y a une sagesse qui est égoïsme, il y a une folie qui est sagesse. Gloire à ceux qui ont la folie du dévouement!

§ 2. République universelle

N° 1. *Anacharsis Cloots*

Pourquoi donnons-nous une place dans des études sur l'histoire de l'humanité à un homme qui frise la folie? C'est que l'orateur du genre humain, prêchant la *république universelle*, nous montre l'écueil du cosmopolitisme qui enthousiasma le dix-huitième siècle et qui donna à la Révolution cette ardeur immodérée de propagande dont Anacharsis est le représentant le plus exagéré. Or c'est un devoir pour l'historien de signaler les erreurs qu'il rencontre sur son chemin, quand elles ont égaré d'illustres penseurs et une grande nation. Nous avons déjà signalé dans les doctrines philosophiques du siècle dernier la tendance qui portait certains esprits à absorber les nations dans l'humanité (3).

(1) *Moniteur* du 4 pluviôse an II.

(2) *Moniteur* du 6 pluviôse an II.

(3) Voyez le tome XI^e de mes *Études sur l'histoire de l'humanité*.

Elle tient à une doctrine religieuse; le panthéisme inspirait Diderot aussi bien que Lessing. Il faut de ces hommes qui poussent à l'extrême les instincts d'une race ou les principes d'une école, afin que les peuples sachent où on veut les conduire. C'est la pensée qui gouverne le monde. Mais quand la pensée est fautive, elle menace d'engloutir l'humanité dans un abîme. Tel est le panthéisme religieux et politique. Il ne s'agit point d'une simple question de théorie; ce qui n'était qu'une opinion philosophique avant 89, prit corps sous la Révolution. En 93, le panthéisme s'appela Anacharsis Cloots, et il promettait aux peuples la république universelle. Bientôt la république fit place au despotisme militaire, et les nationalités, y compris la nationalité française, furent sacrifiées à l'ambition de la monarchie universelle. Voilà l'écueil que nous voulons signaler dans la personne d'Anacharsis Cloots. Ce n'est pas le cosmopolitisme que nous répudions; nous condamnons l'exagération qui le dénature et qui le vicie.

Anacharsis Cloots est la caricature d'un personnage que bien de nos lecteurs auront admiré. Ceux qui ont lu Schiller se rappelleront le marquis de Posa, républicain et libre penseur que l'on est un peu étonné et heureux toutefois de rencontrer à la cour de Philippe II, le roi inquisiteur. Le marquis est le champion des Belges révoltés contre le despotisme religieux et politique de l'Espagne. Mais Posa n'est pas plus belge qu'espagnol; il dit et il répète qu'il est citoyen du monde. Il n'est pas davantage protestant, quoi qu'il plaide la cause des réformés. Posa est le représentant de l'humanité. Il n'a en lui aucun instinct personnel; son amitié pour don Carlos n'est pas la vulgaire affection qui nous attache à un individu, c'est la passion de la liberté qui le rapproche d'un prince, parce qu'il le sait favorable à la liberté. Bien moins encore a-t-il le sentiment de la nationalité. Son idéal est une république universelle. A ce but, il est prêt à tout sacrifier, son ami aussi bien que la vie. Nous applaudissons à ses sentiments généreux. Quelques siècles se passent et le marquis de Posa reparait sur la scène, non plus d'un théâtre allemand, mais d'une révolution sanglante; il s'appelle Anacharsis Cloots; quand l'orateur du genre humain parle, il recueille plus de sifflets que d'applaudissements. C'est cependant le même personnage. Mais du septième ciel de la poésie où il faisait une si belle figure, il est

descendu sur notre terre prosaïque, et l'on trouve qu'il bat la campagne. Il vaut la peine de l'entendre déraisonner, car il y a un côté très sérieux dans ses extravagances, et elles ont eu un plus long retentissement qu'on ne le croit.

Anacharsis Cloots niait hardiment un Dieu créateur. « Ce n'est, disait-il, qu'une énigme ajoutée à l'énigme du monde. Sans doute tout ouvrage suppose un ouvrier ; mais je nie que l'univers soit un ouvrage ; c'est un être universel. » Le démocrate français parle comme un brahmane : « Le grand tout est parfait malgré les défauts apparents ou relatifs de ses modifications. La nature ne gagne rien, elle ne perd rien. Nous ne mourons jamais ; nous transmignons éternellement dans la reproduction infinie de tous les êtres qui se réchauffent dans le sein de la nature (1). » Le panthéisme de Cloots absorbe Dieu dans le monde. D'après cette doctrine, il n'y a plus d'êtres particuliers, individuels. Logique dans son égarement, Cloots ne recule devant aucune conséquence. S'il ne reconnaît point de personnalité à l'homme, comment en reconnaîtrait-il aux nations ?

Dans un banquet donné par les Savoisiens présents à Paris, à l'occasion de la délivrance de leur patrie, Cloots porta un toast à la liberté du genre humain. « Les mots de Français et de Savoisiens, dit-il, ne doivent plus se faire entendre puisqu'il n'y a que deux classes d'êtres pensants, les hommes libres et les esclaves ; tous les peuples libres sont frères ; ils méritent tous le nom d'hommes. » On porta le dernier toast à la santé des *hommes* (2). Cloots niait l'idée de nationalité : « La nature ne connaît qu'une seule nation. Elle a donné différentes nuances à la peau humaine ;³ mais ce sont les hommes qui ont colorié, défiguré, bariolé la mappemonde. Cette bigarrure politico-géographique nuit infiniment à l'harmonie sociale, à la beauté morale (3). » Quelle est cette nation unique qui seule a une réalité ? C'est le genre humain, c'est à dire l'être universel. Cloots dit que c'est une vieille erreur des hommes d'État d'admettre des nationalités distinctes : « Il n'y a qu'une

(1) *Anacharsis Cloots*, la République universelle, pag. 164. — Encyclopédie nouvelle de Leroux et Reynaud, au mot *Cloots*, t. III, pag. 645.

(2) *Moniteur* du 2 novembre 1792.

(3) *Anacharsis Cloots*, la République universelle, pag. 72.

seule république, celle des *hommes*; il n'y a qu'une souveraineté, celle du genre humain (1). »

Dans la séance du 24 avril 1793, Cloots proposa à la Convention nationale de décréter « qu'il n'y avait point d'autre souverain que le genre humain; que tout individu, toute commune qui reconnaît ce principe, serait reçu de droit dans la république des *hommes*, des *universels*. » Le discours qu'il prononça à cette occasion nous fait connaître les fausses idées qui germaient dans quelques esprits. C'était le cosmopolitisme poussé jusqu'aux derniers excès. Pour se concilier la faveur de l'Assemblée devant laquelle il parlait, Cloots flatta son ambition : « La Convention n'oubliera pas que nous sommes les mandataires du genre humain. Notre mission n'est pas circonscrite dans les départements de la France; nos pouvoirs sont contre-signés par la nature entière. » Cloots, de son côté, oubliait que la Convention s'appelait *nationale*. Pourquoi conviait-il la nation française à abdiquer sa souveraineté aux pieds du genre humain ?

Anacharsis Cloots répudie la notion de Dieu comme une chaîne qui asservit la nature. « Sous un Dieu, dit-il, la nature est esclave (2). » Il croit aussi que l'idée de nationalité est un obstacle à l'affranchissement universel des hommes : « Nous ne sommes pas libres si des barrières étrangères nous arrêtent à dix ou vingt lieues de notre manoir, si notre sûreté est compromise par des invasions, si notre repos est troublé, notre revenu grevé par des forces militaires, si notre industrie est renfermée dans le cercle étroit de tel ou tel pays. Nous ne sommes pas libres si un obstacle moral arrête notre marche physique sur un seul point du globe. Les droits de l'homme s'étendent sur la totalité des hommes. Une corporation qui se dit souveraine blesse grièvement l'humanité... De ces données incontestables résulte nécessairement la souveraineté solidaire, indivisible du genre humain (3). »

Ainsi c'est au nom de la liberté que Cloots prêche son panthéisme politique. Singulière illusion ! Qu'est-ce que la vraie

(1) *Moniteur* du 7 février 1795.

(2) *Anacharsis Cloots*, la République universelle, pag. 163.

(3) *Moniteur* du 30 avril 1795.

liberté, sinon les droits de l'individualité humaine? Et qu'est-ce que ces droits deviennent dans une doctrine qui nie toute existence individuelle? La république universelle de Cloots aboutit à la domination universelle : qu'on l'appelle monarchie ou république, cette domination est nécessairement le tombeau de toute indépendance individuelle, de toute liberté. Vainement l'*orateur du genre humain* proclamait-il la souveraineté des hommes, la puissance souveraine devait prendre un corps, s'appeler comité de salut public, directoire ou consul, en attendant qu'elle s'appelât empereur. Elle devait finir par se concentrer dans un chef militaire, car Cloots prêchait la guerre, comme instrument de propagande. Que l'on imagine ce que deviendrait la liberté, sous un conquérant qu'il faut supposer être un Napoléon, pour que la république universelle ait quelque chance de s'établir! La pensée recule épouvantée devant un despotisme qui ne laisserait pas un lieu de refuge dans le monde entier à ceux qui ne s'accommoderaient point des douceurs de ce régime.

Il n'y a, à vrai dire, qu'une seule raison que l'on puisse invoquer pour colorer le rêve d'une république universelle. Le Dante et Leibniz se sont laissé égarer par le prestige de la paix, quand ils ont donné l'appui de leur nom à l'idée d'une monarchie qui embrasserait le genre humain. C'est aussi le doux nom de paix, ce sont les bienfaits de l'harmonie qui séduisent Anacharsis Cloots. L'hostilité, la guerre, lui semblent inséparables de la division de l'humanité en nations : « ENNEMI et *voisin* sont synonymes dans les langues anciennes. Un peuple est aristocrate à l'égard d'un autre peuple. Les *peuples* sont nécessairement méchants, le *genre humain* est essentiellement bon; car son égoïsme despotique n'est en opposition avec aucun égoïsme étranger. La république du genre humain n'aura jamais dispute avec personne, car il n'y a pas de pont de communication entre les planètes (1). »

Nous ne demanderons pas à Anacharsis Cloots comment le genre humain peut être bon, alors que les éléments qui le composent sont nécessairement méchants, car ce qu'il dit des *peuples*, il le dit aussi des familles. Il est de l'avis de Hobbes que l'homme

(1) *Anacharsis Cloots*, Bases constitutionnelles de la république du genre humain. (Moniteur du 30 avril 1793.)

serait un loup pour l'homme, si tous n'étaient contenus par la puissance des lois : « Nos maisons seraient des forteresses, si toute une ville ou tout un canton n'étaient soumis à une loi commune. » Il en était ainsi sous l'anarchie féodale : de paisibles dons, furent transformés en châteaux forts, en repaires de voleurs et d'assassins. Cette féodalité intérieure a été détruite, et c'est depuis lors que la paix règne dans nos campagnes et dans nos cités. Il faut aussi abolir la féodalité nationale, qui constitue le genre humain en corps ennemis : « Les corps nationaux sont les plus grands fléaux de l'humanité. Nous multiplions nos jalousies, nos querelles, en divisant l'intérêt commun (1). »

La paix est un grand bienfait; mais ne pourrait-on pas l'établir par l'association des peuples aussi bien que par une république universelle? C'était le rêve de l'abbé de Saint-Pierre. Le gouvernement fédératif a encore un autre avantage; il donne satisfaction au principe de l'individualité, aussi bien qu'au principe de l'unité. Mais c'est précisément pour cela qu'Anacharsis Cloots n'en veut point. Tout élément individuel lui est antipathique. Il médit des treize cantons suisses, des sept Provinces-Unies, des quatorze États de l'Union américaine. « Ces cantons, ces provinces, ces États sont toujours en querelle, et leurs divisions seraient beaucoup plus multipliées, plus graves, plus funestes, si la crainte des grands princes ne contenait pas leurs jalousies respectives. C'est bien assez de l'égoïsme des individus, sans qu'on affaiblisse le lien social par l'égoïsme des corporations. » Cloots veut le nivellement absolu, le renversement de toutes les barrières qui croisent les intérêts de la famille humaine : « Il faut renoncer à toute agrégation collective de peuple à peuple. Une nation, une assemblée, un prince. Deux soleils sur l'horizon nous donneraient un faux jour. Deux souverains sur la terre sont aussi absurdes que deux dieux dans le ciel (2). »

Anacharsis Cloots était un excellent logicien. Dès que l'on rejette l'idée de nationalité, il faut répudier les confédérations, aussi bien que les États particuliers. Mais la logique est une mauvaise conseillère, quand les idées qui lui servent de point de départ sont

(1) *Anacharsis Cloots*, la République universelle, pag. 7 et 15.

(2) *Idem, ibid.*, pag. 14-17.

fausses. Niant la création, n'admettant qu'un être universel, il ne pouvait reconnaître aucune existence individuelle. Les républicains de 93, presque tous imbus du farouche patriotisme de Rome et de Sparte, ne comprenaient rien au panthéisme humanitaire de Cloots. Robespierre le traita de fou. Il commença par le faire expulser de la société des Jacobins : « M. Cloots dit-il, dédaigne le titre de citoyen français, il ne veut que celui de citoyen du monde. Si nous l'écoutions, nous déclarerions la guerre à l'univers, afin de faire du Monomotapa un département français. Ces idées prétendues philosophiques sont-elles d'un homme sensé? Sont-elles même d'un homme de bien (1)? »

L'exclusion des Jacobins fut le premier pas vers l'échafaud, Cloots mourut comme on savait mourir en 93. Il appela de la sentence du tribunal révolutionnaire au genre humain. La postérité absout l'homme, car sa bonne foi est incontestable, mais elle condamne la doctrine. Ses croyances religieuses trouvèrent peu de faveur. Il n'en fut pas de même de sa passion de propagande et de conquête. Il y a quelque chose de généreux dans son ardent prosélytisme; mais ce qui était chez lui un idéal d'affranchissement universel, devint dans les rudes mains des armées républicaines un instrument de domination et de tyrannie. La république universelle se changea en despotisme universel.

N° 2. Réaction de l'esprit de nationalité

La *république universelle* d'Anacharsis Cloots trouva quelques partisans dans les bas-fonds de la démocratie. Varlet, dans son projet de constitution, partait de ce principe qui était un axiome pour les philosophes du dix-huitième siècle, « que les nations ne forment qu'une famille. » Rien de plus vrai, si l'on entend par là que le lien de fraternité les unit, et que par suite elles ont des droits et des devoirs comme les individus. Les panthéistes politiques de 93, au contraire, voulaient que la fraternité aboutit à l'unité absolue des nations souveraines. Dans la famille il n'y a qu'un pouvoir, celui du père; dans la famille des nations aussi il

(1) *Moniteur* du 22 frimaire an II.

ne devait y avoir qu'un pouvoir, un souverain de la terre pour l'universalité des peuples (1). A ce compte, la souveraineté des peuples aurait conduit à l'anéantissement des nationalités. Les exagérés parmi les montagnards étaient très logiques ; ils absorbaient les nations dans l'humanité, comme ils absorbaient l'individu dans l'État. Au nom de la liberté ils fondaient le plus épouvantable despotisme qui ait jamais été rêvé.

Ces exagérations de l'esprit d'unité trouvèrent moins de faveur dans le domaine des relations internationales que dans celui de la politique intérieure. Les Français abdiquèrent, sans s'en douter, leurs droits, c'est à dire la vraie liberté, au profit de l'État. Mais par cela même que l'unité nationale était si fortement constituée, elle n'avait point envie de renoncer à sa puissance souveraine au profit du genre humain. Un disciple de Voltaire, qui hérita du bon sens et de l'esprit de son maître, fit une critique admirable de la république universelle. Écoutons Camille Desmoulins, revendiquant les droits des nations (2).

Desmoulins rend hommage aux sentiments qui inspiraient les démocrates panthéistes : « C'est une idée bien touchante, dit-il, et bien philanthropique sans doute que celle de la république universelle ; elle n'a pu naître que dans une âme sensible. Mais cette douce chimère, ce rêve d'un homme de bien, est impossible à réaliser. On ne pourra pas plus réduire tous les peuples à un seul gouvernement que toutes les langues à une seule. Sans doute tous les hommes sont frères entre eux ; à considérer leur origine et leur destination, ils ne forment qu'une seule et unique famille. Mais comme les familles, en s'étendant, sont forcées de se diviser et de faire bande à part, de même les diverses nations qui ne sont que des parties de la grande famille, sont obligées de faire des États particuliers ; le climat, les habitudes diverses sont même pour ces grands démembrements du genre humain des causes irrésistibles que n'offrent pas les petites ramifications de la société qui, en général, ont les mêmes goûts, les mêmes mœurs, et qui semblent, pour ainsi dire, avoir été jetées dans le même moule. »

(1) *Louis Blanc*, Histoire de la Révolution française, t. IX, pag. 5 et 7. (édit. in-12.)

(2) *Camille Desmoulins*, les Révolutions de France et de Brabant, n° 178, 1^{er} décembre 1792, pag. 489.

Desmoulins ne niait point que plusieurs nations ne pussent se fondre en un seul État. En réalité, les projets de république universelle, quand on voulait leur donner un corps, aboutissaient à une propagande de conquête. Restait à voir quels peuples pouvaient être unis à la république française. Les sectateurs d'Anacharsis Cloots avaient une ambition aussi envahissante que les Alexandre et les Napoléon; s'ils étaient parvenus à réaliser leur rêve ils auraient essayé de jeter un pont entre notre globe et les autres planètes. Camille Desmoulins dit qu'il faut avant tout que les hommes parlent le même idiome; cela ne suffit point; il faut encore qu'ils aient les mêmes idées sur les grands objets politiques, les mêmes mœurs et les mêmes habitudes. Quant aux peuples qui ont entre eux des différences trop marquées, ils doivent rester isolés et indépendants. Il est vrai que les voyageurs nous disent que les nations modernes tendent à avoir la même figure; la langue française aussi se propage de plus en plus en Europe. Est-ce à dire que l'Europe doive se réunir à la république française? Desmoulins répond que la nature, cette sage mère, a indiqué aux peuples des bornes éternelles que tout l'art des conquérants ne pourra jamais ébranler: ce sont les fleuves et les montagnes. « C'est dans ces magnifiques bordures qu'elle a, pour ainsi dire, encadré les nations; c'est dans ces limites naturelles qu'elle a marqué et circonscrit les différents climats ainsi que les différentes habitudes auxquelles ils donnent naissance. Tous ceux qui ont franchi ces bornes ont été punis. »

Il y a une triste prophétie dans ces paroles. La France se laissa entraîner par l'esprit de propagande uni à l'esprit de conquête; elle finit par dépasser les bornes que la nature a tracées à son territoire. Au bout de cette brillante carrière elle trouva l'inévitable punition, dont parle Camille Desmoulins, des revers aussi éclatants que ses triomphes. Il faut que cette ambition ait un bien grand prestige pour la race française, puisque le nom dans lequel elle s'est incarnée a suffi pour rallier autour de lui l'immense majorité de la nation. C'est une tendance funeste. Nous allons bientôt la suivre dans ses excès. Opposons-lui d'avance tout ce qu'il y avait d'idées justes et généreuses dans le mouvement de 89 et de 93. Ce sera comme un contre-poison pour la passion enivrante de la gloire militaire.

Il y avait dans la Convention nationale un prêtre chrétien que ses aspirations démocratiques semblaient rapprocher des doctrines excessives qui, partant de la république universelle, aboutissent à un despotisme illimité. L'abbé Grégoire parle avec enthousiasme de la liberté et de la fraternité. Dans l'adresse à la seconde législature qu'il fit voter par les jacobins, il dit : « Vous travaillez donc pour la famille du genre humain. A mesure que l'art social perfectionnera nos institutions politiques, elles deviendront la propriété du monde entier. Puisse le génie de la liberté embrasser bientôt l'universalité des régions, y faire asseoir la paix à côté des vertus, y fixer le règne du bonheur, et par les liens d'une sainte fraternité, unissant tous les hommes, hâter le moment où il n'y aura plus de peuples étrangers (1) ! » Voilà des sentiments chrétiens tout ensemble et démocratiques. Ils charment par ce qu'ils ont de généreux, mais il s'y trouve un venin caché sous le nom séduisant de république universelle. L'abbé Grégoire s'arrête sur la pente de l'abîme. Il avoue qu'il serait beau de voir tous les peuples réunis ne former qu'un corps politique comme ils ne forment qu'une famille, mais avant de s'abandonner à ce rêve enchanteur, il demande quelle idée précise on attache au mot de république universelle. Écoutons sa réponse :

« Si l'on entend que l'univers entier aura les mêmes lois, il est évident que quoique les principes de la nature et la déclaration des droits soient de tous les lieux comme de tous les temps, leur application est subordonnée à une foule de circonstances locales qui nécessitent des modifications. Les immenses variétés qui résultent des climats, des productions du sol et de l'industrie, de l'idiome, des mœurs, de l'habitude, repoussent le projet d'amener l'univers à l'unité politique. Veut-on nous dire que les peuples ayant des constitutions différentes, les fonderont toutes sur les principes de la liberté, de l'égalité, et se chériront en frères? C'est le cas d'appliquer le conseil d'un ministre à l'abbé de Saint-Pierre : *Envoyez préalablement des missionnaires pour convertir le globe...* Veut-on nous dire enfin que les divers États du globe formeront des alliances? Cette hypothèse ne s'applique guère

(1) *Moniteur* du 4 octobre 1791.

qu'à ceux qui sont rapprochés par des relations commerciales. Ainsi bien du temps doit s'écouler encore avant que les Français ne signent un traité avec les Schondes ou les Pépys. Sous ces divers aspects, la République universelle est en politique ce que la pierre philosophale est en physique (1). »

Il faut dire plus : si nous trouvions cette pierre philosophale, nous devrions nous hâter de la jeter au fond de la mer. C'est faire trop d'honneur à la république universelle que de l'appeler une utopie ; l'idée resterait fausse quand même elle serait réalisable. En effet, c'est l'unité absolue, pliant le monde entier sous des lois uniformes. Il suffit de réfléchir un instant aux conditions de la vie et de son développement, pour se convaincre que ce que l'on regarde comme un idéal serait la mort de l'humanité. Quel est le but de notre existence ? n'est-ce point le développement le plus, complet de nos facultés dans leur variété infinie ? Or, ce développement n'est possible que si le monde social et politique offre un spectacle varié qui éveille des sentiments et des idées différentes. Si tous les hommes parlaient la même langue, si tous recevaient les mêmes impressions, si tous avaient les mêmes pensées, la riche variété que le Créateur a répandue dans son œuvre, ferait place à une tuante uniformité, et l'uniformité conduirait inévitablement à cette médiocrité dont nous voyons l'image dans un ordre fameux. La société des jésuites n'a qu'une âme, répandue dans mille corps ; mais ces corps n'ont qu'une vie factice : ce sont des cadavres vivants, une horrible monstruosité.

Nous ne voulons point quitter le rêve de la république universelle, sans faire une réserve pour ce qu'il a de vrai. Jusque dans ses excès, il a une mission providentielle. La Révolution de 89 était appelée à devenir une révolution humaine ; il lui fallait donc une ardeur illimitée de prosélytisme, et même le rude bras du conquérant. Sans parler des desseins de Dieu qui ne justifient point les hommes, le cosmopolitisme philosophique qui a donné naissance à l'idée de république universelle, ne doit pas être confondu avec les fausses conséquences que les panthéistes religieux et politiques en tirèrent. L'unité n'exclut point la variété, et la variété s'harmonise avec l'unité. Quand Fénelon prêchait le cosmo-

(1) *Moniteur* du 28 novembre 1792.

politisme, il n'entendait point nier la nationalité et la patrie. Quand l'abbé Grégoire critiquait la république universelle d'Anacharsis Cloots, il n'entendait point préconiser l'égoïsme national : « L'égoïsme des nations, dit-il, est aussi coupable que l'égoïsme des individus. Le patriotisme n'est point exclusif : l'énergie de ce sentiment se concilie avec cette douce philanthropie qui s'efforce d'anéantir les préjugés, l'intolérance, les rivalités, les haines entre les peuples, et de resserrer les nœuds de la fraternité entre les diverses sections de la famille humaine (1). » Ce sont ces sentiments qui animaient les hommes de 89 et de 93 ; et c'est grâce à leur ardeur de propagande que la Révolution a fait le tour du monde.

(1) *Moniteur* du 7 floréal an III.

CHAPITRE III

LA RÉPUBLIQUE CONQUÉRANTE

§ 1. L'ambition de la république et l'ambition de la coalition

N° 1. *La république*

I

Dans son premier élan, la république française voulut républicaniser l'Europe. Elle se faisait grandement illusion, en croyant que les peuples n'attendaient qu'un signal pour renverser les trônes. L'Europe n'était pas mûre pour une révolution aussi radicale ; la France même ne l'était point. Ce qui se passa en Belgique éclaira la Convention nationale. On s'était imaginé que les Belges se hâteraient de voter leur réunion à la France républicaine, et l'on trouva un peuple asservi par la superstition, et ne comprenant pas même les bienfaits d'une Révolution faite au nom de la libre pensée. A quoi servait donc la guerre de propagande ? La république s'aliénait l'Europe à laquelle elle déclarait une guerre à mort, et elle ne se conciliait pas les nations. C'était rendre la paix impossible, et par suite compromettre l'existence même de la liberté en France.

C'étaient les girondins qui, inspirés par l'instinct révolutionnaire, avaient poussé à la guerre contre l'Europe monarchique. La montagne n'y fut jamais favorable. Après la chute de la gironde, le parti montagnard renonça à la politique aventureuse de ses adversaires. Tout en jetant l'insulte aux rois, Robespierre déclara que c'était aux peuples à se délivrer eux-mêmes de leurs tyrans.

Dans une réponse aux manifestes des rois ligués contre la république, on lit : « Le monde appartenait à deux ou trois races de tyrans, comme les déserts de l'Afrique aux tigres et aux serpents ; nous l'avons restitué au genre humain. Peuples, si vous n'avez pas la force de reprendre votre liberté, s'il ne vous est pas donné de faire valoir les titres que nous vous avons rendus, gardez-vous du moins de violer nos droits, ou de calomnier notre courage. Les Français ne sont point atteints de la manie de rendre aucune nation heureuse et libre malgré elle (1). »

Les représentants du peuple français annoncèrent cette politique nouvelle dans une proclamation aux Génois. On y lit que les Français républicains respectent les droits de toutes les nations, leurs lois, leurs usages, leurs opinions mêmes : « Ils désirent que les peuples soient heureux, mais ils ne commandent point le bonheur. Ils ont adopté un gouvernement dont les bases sont l'égalité et la liberté ; chez eux les vertus et les talents sont seuls estimés... La nation française punit les crimes et récompense toutes les vertus, par les mêmes lois applicables à tous les citoyens. Son territoire est la limite de sa révolution et de l'exécution de ses lois (2). » On voit que tout en renonçant à la guerre de propagande, la France républicaine ne renonçait point à l'ambition de propager ses principes. Mais elle ne le faisait plus par la violence, elle espérait que la liberté pratiquée au sein d'une grande nation convertirait les peuples par la force de la vérité.

La propagande armée aboutissait nécessairement à une guerre de conquête. En déclarant à l'Europe qu'elle n'entendait pas lui imposer la liberté, la Convention déclarait par cela même qu'elle n'était pas animée par l'ambition du conquérant. On lit dans un rapport fait par Billaud-Varennes au nom du comité de salut public : « L'expérience des siècles nous a suffisamment prouvé qu'un peuple guerrier apprête pour lui-même le joug qu'il impose aux autres nations. La soif des conquêtes ouvre l'âme à la fierté, à l'ambition, à l'avarice, à l'injustice, à la férocité, passions qui transforment tôt ou tard le petit nombre en dominateurs et le sur-

(1) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XXX, pag. 317.

(2) *Moniteur* du 27 germinal an II.

plus en esclaves... Nous ne voulons fixer la victoire que pour assurer la république. Si le sang coule encore, du moins va-t-il servir pour la première fois à sceller à jamais les droits de l'humanité (1). »

Il y avait une pensée politique dans le nouveau système proclamé par la Convention. Les ennemis de la république disaient que la paix avec la France révolutionnaire était impossible, parce qu'elle était déterminée à ne jamais traiter avec aucune nation, qu'elle ne se fût préalablement constituée en république. Telle était l'accusation répétée dans tous les manifestes, et reproduite dans tous les discours. Le comité de salut public, par l'organe de Merlin, protesta contre ces calomnies. C'était après la chute de Robespierre. La république, revenue à un régime plus modéré, tenait aussi à se réconcilier avec l'Europe. On aimait à faire du parti vaincu le bouc émissaire des folies et des excès de la Révolution. Merlin proclama que si le projet insensé de bouleverser le monde avait existé, il n'avait eu qu'un crédit éphémère, et que maintenant il était tombé avec ceux qui avaient péri par le glaive de la loi. La république victorieuse débordait sur l'Europe. « Nos triomphes et nos principes, continue Merlin, nous permettent à la fois de vouloir et de dire ce que nous voulons. Notre justice sera toujours inséparable de notre gloire. Oui, nous voulons la paix, mais nous la voulons garantie par notre propre force et par l'impuissance où nos ennemis seront à jamais de nous nuire (2). »

Il y a une réserve dans ce manifeste, une arrière-pensée d'agrandissement. Merlin dit à la vérité que la république veut la paix, et qu'elle n'entend point républicaniser l'Europe monarchique, mais il ne dit plus, comme on le faisait en 93, qu'elle ne veut point de conquête. Arrêtons-nous un instant à ce changement dans la politique républicaine. Quand les hommes du passé accusent la révolution d'avoir bouleversé l'Europe, ils s'acharnent surtout sur Robespierre et les Montagnards. Cependant il est certain que la Montagne n'aimait point la guerre; il est certain qu'elle se serait contentée de la liberté telle qu'elle la comprenait, sans vouloir l'imposer aux peuples étrangers. La France ne devint conquérante

(1) *Moniteur* du 2 floréal an II.

(2) *Moniteur* du 17 frimaire an III.

que quand elle cessa d'être montagnarde. Il y a plus, pendant que la Convention déclarait à l'Europe, qu'elle n'entendait plus faire de propagande, ses armées portaient partout la république. C'est dire que la propagande était dans la force des choses. La mission de la Révolution dominait les intérêts et les passions des partis.

A la veille de se séparer, la Convention, par l'organe de Boissy d'Anglas, fit connaître à l'Europe quelle serait la politique du régime que la constitution de l'an III allait inaugurer : « Nous ne sommes plus gouvernés par des incendiaires et des Vandales. Nous n'affichons plus la désastreuse prétention de vouloir apostoliser en politique et propager en législation. Nous traitons sincèrement avec tous les gouvernements qui veulent la paix ; nous les respectons tous, quelle que soit leur forme. Autant nous sommes disposés à ne pas souffrir que l'on se mêle du nôtre, autant nous sommes éloignés de nous immiscer dans ceux des autres peuples. Nous voulons vivre libres sous le règne des lois, et en bonne harmonie avec ceux qui ne prétendent pas nous gêner dans cette liberté... Nous tenons à notre forme de gouvernement, parce que nous la croyons meilleure qu'une autre, nous respectons celles que conservent les autres peuples, et nous ferons des vœux pour qu'elles les rendent heureux (1). » Cette politique nouvelle était-elle un nouveau leurre ? Non, dit Boissy d'Anglas, elle est l'expression des faits : « La république avait conquis la Hollande, et elle lui rendit la liberté. La république a fait la paix avec l'Espagne, en lui restituant ses conquêtes. Jugez sur notre conduite, s'écria l'orateur, si l'on doit nous supposer un esprit insensé de conquêtes, ou si l'on doit compter avec solidité sur notre sagesse et notre modération. »

II

Il y a une ombre à ce tableau de la politique républicaine. Boissy d'Anglas ajoute que la république avait fait la paix avec la Prusse, en se contentant de sa neutralité. La vérité est que ce traité fut le premier pas vers la cession des provinces rhénanes. Nous reviendrons sur l'ambition des frontières naturelles. Heu-

(1) *Moniteur* du 12 fructidor an III.

reuse la France, si elle s'était contentée des limites que la nature, à l'entendre, lui avait marquées, et que l'Europe plus d'une fois lui reconnut ! On ne peut pas dire que la frontière du Rhin soit une idée révolutionnaire ; elle date de la royauté. Richelieu et Louis XIV, Louis XV, le plus misérable des rois, avancèrent les bornes de la monarchie, en s'approchant sans cesse de ce but qui finit par devenir une passion populaire. Constatons pour le moment, à l'honneur de la Révolution, qu'avant l'avènement de Buonaparte, elle ne nourrissait point de projets de conquête. Les déclarations, les protestations pacifiques abondent ; au milieu de la tourmente révolutionnaire, l'esprit de 89 survit : liberté et paix ! telle est devise de la république.

Dans la séance du 28 ventôse an III, le président de la Convention annonça l'arrivée du ministre plénipotentiaire du grand-duc de Toscane. C'était un événement considérable. Le grand-duc fut le premier qui osât reconnaître la république française ; peut-être les victoires des armées républicaines contribuèrent-elles à lui donner ce courage. Introduit dans le sein de l'Assemblée, l'ambassadeur italien fit des vœux pour que cette première paix fût l'augure de traités plus importants qui rendraient le repos à l'Europe. Le président répondit que le peuple français n'avait pris les armes que pour défendre sa liberté attaquée par une grande coalition : « *Son indépendance était la seule conquête à laquelle il aspirait. Être libre, telle était sa volonté ; respecter le gouvernement de ses voisins, tels sont ses principes. Il n'est point enivré de ses succès, mais il n'en laissera point perdre le fruit ; ils ne seront point stériles pour l'humanité. Il les estime d'autant plus qu'ils seront les précurseurs et les garants de la paix de l'Europe et du bonheur de tous les peuples... Les hommes ne sont point faits pour se déchirer entre eux, mais pour s'aimer et travailler ensemble, par un échange de services à se rendre heureux. Il appartient au peuple français d'exprimer ce vœu au milieu de ses victoires. Ses bras resteront armés pour la guerre ; ils seront toujours ouverts à ceux qui lui présenteront l'olivier de la paix (1) ! »*

Le gouvernement directorial est un des plus mal famés de la Révolution. Violent tout ensemble et faible, il ne respecta pas la

(1) *Moniteur* du 1^{er} germinal an III.

constitution, et il ne respecta pas davantage l'indépendance des nations étrangères. Ses coups d'État et ses violences préparèrent le régime de l'empire. Cependant, chose remarquable, le langage du Directoire est toujours celui de 89, la liberté et la paix. Il est vrai que ses actes sont en opposition avec ses paroles ; mais peu importe. Si les contradictions sont la condamnation des hommes, elles témoignent pour les idées de 89 ; leur puissance est telle, que ceux-là mêmes qui sont indignes d'en être les organes, sont obligés de les professer. C'est à ce titre que nous allons rapporter quelques traits empruntés aux discours officiels des directeurs.

Le 1^{er} ventôse an V, le Directoire reçut en audience solennelle les drapeaux que l'armée d'Italie avait enlevés aux ennemis de la république. « Tant de talents, dit le ministre de la guerre, tant d'intrépidité amèneront enfin un triomphe plus cher à l'humanité. La paix est la dernière conquête qui soit digne de nos braves guerriers. » Le président du Directoire répondit : « Nous voulons aussi la paix ; elle fait l'objet de nos plus vives, de nos plus constantes sollicitudes. Tant de sang pur n'aura pas été versé inutilement... Si la France veut la paix, elle veut aussi la liberté, elle veut le maintien des institutions républicaines (1). »

Le 1^{er} vendémiaire an VI, le Directoire adressa une proclamation à la nation pour l'appeler aux armes. Tout en voulant la guerre, car ce n'est que par les victoires des armées républicaines qu'il se soutenait, le gouvernement fit une violente déclamation contre la guerre : « Ah ! si la guerre est un fléau qu'on ne saurait trop détester, mais dont l'horreur retombe sur celui qui l'a provoquée ; si l'humanité se révolte contre ceux qui versent le sang, qui sacagent les villes, et qui ruinent les provinces sans aucune nécessité ; si ceux qui se nourrissent des fureurs de la guerre, sans raison, sans prétexte, sont des monstres féroces, indignes du nom d'hommes, et ennemis du genre humain ; vous qui êtes forcés depuis six ans de combattre pour votre indépendance, vous n'aurez pas à craindre ces imprécations, ces anathèmes légitimes que la nature et la justice adressent à vos ennemis (2). »

Le 10 ventôse an VI, il y eut de nouveau une remise de dra-

(1) *Moniteur* du 2 ventôse an V.

(2) *Moniteur* du 2 vendémiaire an VI.

peaux. C'étaient comme les triomphes de la république française ; mais, bien qu'il imitât le peuple-roi, jusque dans le costume, le Directoire n'entendait point que l'on confondît les victoires de ses armées avec les conquêtes des légions romaines. Écoutons Merlin, parlant au nom du Directoire : « Ce jour est vraiment celui du triomphe que la reconnaissance publique décerne aux vainqueurs de l'Europe. Mais si cette idée nous rappelle les usages d'un peuple à jamais célèbre, combien le spectacle que vous offrez paraîtra, dans sa simplicité même, et plus touchant et plus auguste ! Et combien sera mieux appréciée la sublimité des principes que la république française a si souvent proclamés ! Loin de nous ces triomphes où de superbes vainqueurs traînaient à leurs chars des nations conquises, étalaient avec ostentation leurs dépouilles et ne savaient qu'insulter au malheur ! *C'est pour l'humanité que la Révolution française a vaincu. Les trophées de ses guerriers sont l'image de la liberté reconquise ; les dépouilles qu'ils se font gloire de montrer, ce sont les chaînes dont ils ont délivré des mains captives ; les monuments dont ils s'honorent, c'est la paix, c'est la prospérité des peuples rétablis dans leurs droits éternels* (1). »

Voilà bien les doctrines de 89 et ses généreuses aspirations. La Révolution finit par devenir conquérante. Mais fut-elle conquérante par amour des conquêtes ? Il y a un abîme entre le génie de la Révolution et les entreprises du soldat heureux qui fut son héritier. La république protesta toujours qu'elle ne demandait que l'indépendance de la France et la paix. Si elle déborda sur l'Europe, il fallait, disaient les républicains, s'en prendre à la coalition. « Elle dut attaquer pour se défendre, dit un révolutionnaire fameux ; elle dut conquérir pour se préserver, être terrible pour assurer son existence... » Les quatorze armées de la France républicaine ne furent point organisées pour faire la conquête de l'Europe, mais pour défendre le sol de la France et la liberté des citoyens (2).

L'ardeur de la propagande républicaine emporta les armées de la Révolution au delà des limites où les besoins de la défense auraient dû les arrêter. Cette passion tient du missionnaire plus

(1) *Moniteur* du 12 ventôse an III.

(2) *Barère*, Mémoires, t. I, pag. 400.

que du conquérant. Vainement la république déclara-t-elle qu'elle renonçait à l'ambition chimérique de républicaniser l'Europe ; ses guerres restèrent des guerres de propagande. Au moment même où l'esprit républicain déclinait en France, la république victorieuse créait des républiques filiales. Si le Directoire avait eu la force du gouvernement napoléonien, il aurait remplacé dans toute l'Europe les vieilles monarchies par des gouvernements directoriaux. C'était de la violence, il est vrai, comme toute guerre et toute conquête. Mais quelle distance entre les conquêtes de la république, et la politique d'agrandissement de la coalition ? L'ambition de la France fut grande comme sa mission, aussi longtemps que de misérables intérêts de dynastie ne rapetissèrent point ses généreuses aspirations. Et telle était la puissance du génie révolutionnaire, que les guerres et les usurpations les plus criminelles de Napoléon conservèrent encore un caractère civilisateur. Si la grande armée ne répandit point la liberté, elle y prépara du moins les peuples, en démolissant partout le régime féodal.

N° 2. *La coalition*

I

Nous avons dit quels étaient les projets de la coalition, alors qu'elle prit les armes pour la défense du trône et de l'autel. La Prusse se retira la première de la lutte. Pourquoi se décida-t-elle à traiter avec une république régicide ? Son ambition était satisfaite pour le moment par l'agrandissement qu'elle avait obtenu en Pologne. A la vérité elle menaçait de perdre quelques milliers d'âmes sur la rive gauche du Rhin, mais elle comptait se dédommager sur la rive droite aux dépens des principautés ecclésiastiques. Ainsi le champion de la monarchie reconnaissait une république qui avait versé le sang d'un roi ; il lui abandonnait la rive gauche du Rhin, et il dépouillait l'Église dans la personne des abbés sécularisés dont il convoitait les possessions ! Constatons les faits : il n'y en a pas de plus honteux pour la vieille royauté.

On lit dans les stipulations secrètes du traité de Bâle : « Si à la pacification générale entre l'empire d'Allemagne et la France, il

reste à cette dernière, en vertu du traité à intervenir, la possession absolue de la rive gauche du Rhin, Sa Majesté le roi de Prusse et la république française conviendront entre eux de l'échange des provinces prussiennes situées sur la rive gauche de ce fleuve contre d'autres territoires équivalents. Dans ce cas, le roi acceptera la garantie qui lui sera offerte par la république pour les indemnités concédées. » Quels étaient ces *territoires équivalents*? Les principautés ecclésiastiques. Et de quel droit un prince de l'empire dépouillait-il d'autres princes de l'empire? pourquoi acceptait-il la garantie de la république française, alors que la république n'avait pas une ombre de droit sur les États ecclésiastiques? Le droit était celui du plus fort, et jamais violence ne fut plus odieuse, car elle s'exerçait sans rime ni raison, au préjudice de princes qui ne pouvaient pas même songer à se défendre.

Un écrivain, ennemi acharné de la Révolution et défenseur en titre de la politique prussienne, dit « que le roi de Prusse, tant pour ses intérêts particuliers que pour ceux de sa propre religion, était naturellement peu favorable aux princes ecclésiastiques, et qu'il avait à cœur de favoriser les sécularisations (1). » Telle est la morale de ceux qui accusent la Révolution d'avoir bouleversé l'ordre moral! N'y avait-il pas en Allemagne un traité appelé la paix de Westphalie, et ce traité ne garantissait-il point les possessions des princes ecclésiastiques aussi bien que celles de l'électeur de Brandebourg? Puis le roi de Prusse était-il un digne champion du protestantisme? Inutile de perdre une parole sur ce sujet, c'est l'intérêt, c'est l'âpre convoitise qui ne respecte aucun droit : c'est l'ambition vulgaire de s'arrondir, fût-ce aux dépens de la patrie allemande, qui inspiraient le prétendu défenseur de la religion.

Le traité de Bâle voilait l'abandon de la rive gauche du Rhin à la république française sous les formes d'une stipulation conditionnelle. Une année après la signature du premier traité, le roi de Prusse en fit un second. Cette nouvelle convention jette le masque; l'abandon des intérêts les plus chers de l'Allemagne et la force brutale s'y donnent la main, en dignes sœurs qu'elles sont. Le roi consent à ce que la république acquière la rive gauche

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 281.

du Rhin; il s'indemnise largement sur la rive droite aux dépens de l'évêché de Münster. Un évêque sécularisé! quelle excellente affaire pour la réforme! Cela ne suffit point au zèle protestant du roi de Prusse. Il a son beau-frère, le prince d'Orange, à pourvoir. C'est aussi un zélé calviniste. Chassé de sa patrie par les armées françaises, le moins que l'on puisse faire pour lui, c'est de lui céder un ou deux évêchés (1). Ainsi l'empire d'Allemagne est démembré, déchiré pour indemniser un stathouder de Hollande! Qu'est-ce que les évêques de Bamberg et de Würzburg avaient à démêler avec un prince hollandais? L'Allemagne était au pillage, et c'étaient des princes allemands qui la dépouillaient!

Les plus âpres, dans cette curée, étaient les deux puissances qui se disputaient la suprématie de l'Allemagne. On fait un crime à la Prusse du traité de Bâle, et non sans raison. La convention de 1796 est plus déhontée encore : la Prusse ne se contente point de l'évêché de Münster et de la seigneurie de Recklingshausen : « Sa Majesté prussienne se réserve en outre d'y ajouter *ce qui pourrait être de sa convenance*, pour compléter son indemnisation ». Et comment se fera cette nouvelle usurpation? Est-ce au moins avec le consentement de l'empire? Du tout. L'empire ne figure dans la convention que comme matière à partage. C'est la république et la Prusse qui s'entendront *amicalement sur cette indemnisation*. Touchante amitié! touchante surtout du côté de la Prusse, qui avait pris le rôle d'un champion désintéressé de la royauté et de l'ordre moral.

Bientôt s'ouvrit le congrès de Rastatt. Ce qui s'y passa est la flétrissure éternelle de l'Allemagne princière. La Prusse se distingua par une espèce de franchise cynique; elle était sans honte ni vergogne. Nous trouvons dans les *Mémoires d'un homme d'État*, une pièce diplomatique qui suffit, devant le tribunal de l'histoire, pour imprimer le fer chaud au roi qui la signa. Sa Majesté prussienne y rappelle que, « de commun accord avec la république, elle a admis le principe de sécularisation, comme *absolument indispensable* pour dédommager les princes qui pourraient perdre à la pacification. » Cette pacification, c'était la cession de la rive gauche du Rhin à la France. « Le gouvernement français,

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 557.

continue le roi de Prusse, m'apprend que la cour impériale accepte ce principe. » Cela met le roi entièrement à son aise ; il n'hésite donc pas à déclarer de nouveau que « c'est le seul moyen de faire cesser le plus promptement possible les maux de la guerre, sous lesquels l'Allemagne gémit depuis si longtemps. » L'histoire applaudit à cette tendre sollicitude de Sa Majesté prussienne. Elle n'a qu'un regret, c'est que ladite Majesté n'ait pas songé aux maux de la guerre, alors qu'elle se mit à la tête de la coalition contre la Révolution ! Le principe ne suffit point ; il faut le mettre à exécution. Pour cela, le roi de Prusse fait appel à la *confiance* et à la *franchise* réciproques, qui doivent présider au *concert intime* des trois grandes puissances : le roi promet d'y apporter ces dispositions *au plus haut degré*. Ne dirait-on point qu'il s'agit d'une œuvre héroïque, pour laquelle il faudrait le génie de Frédéric II ? Le successeur indigne du grand roi l'imitait, il est vrai, mais Frédéric, du moins, avait partagé un pays ennemi, la Pologne ; tandis que la Prusse entrait dans un concert intime avec le vieil ennemi de l'empire pour partager l'Allemagne !

Il restait une petite difficulté. L'empereur avait quelque scrupule à proposer le système de sécularisation à la Diète ; et nous allons voir qu'il avait ses raisons pour cela. Il craignait, dit la déclaration prussienne, de compromettre son caractère impérial. Le roi de Prusse, toujours généreux, dit qu'il contribuera volontiers à épargner ce désagrément à son frère d'Autriche. Rien de plus facile. Les trois puissances feront une déclaration commune ; ce sera un témoignage de l'union qui règne entre elles, et de leur résolution de poursuivre avec vigueur l'ouvrage de la paix (1). Quel héroïsme ! Nous ne parlons pas du patriotisme ! Et la morale donc, dont le roi de Prusse était le défenseur en titre ! L'empereur se serait cru déshonoré en prenant l'initiative de la sécularisation. Mais s'il exécute cette iniquité de commun accord avec la Prusse et la république, alors sa conscience sera à l'aise. Le brigandage, proclamé comme principe par un seul brigand, eût été un scandale. Mais que trois brigands se concertent, le crime se changera en vertu !

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 469.

II

L'homme d'État qui le premier publia le texte de la Convention de 1796, avoue qu'elle excita un soulèvement général contre la Prusse, quand elle commença à transpirer. « Voilà la Prusse, disait-on, uniquement occupée à soigner ses intérêts, et certaine, à la conclusion de la paix, non seulement d'être dédommée, aux dépens de l'Allemagne, des pays cédés par elle à la France, sur la rive gauche du Rhin, mais en outre amplement récompensée de sa défection. Pouvait-on douter de ses intentions d'après sa manière d'agir? Aussi bien entend-on déjà mettre en avant que le beau pays de Saxe manque à la Prusse pour l'arrondir (1). » *L'homme d'État* ne nous dit point quelles étaient les mauvaises langues qui tenaient ces méchants discours. Ce ne pouvaient être que des Autrichiens. Qui ne sait, en effet, que l'empereur fut un modèle de patriotisme à Campo-Formio et au congrès de Rastatt?

L'empereur ne goûta pas, paraît-il, le projet de déclaration qu'avait suggéré le roi de Prusse. Il trouva un moyen plus honnête de sauver son honneur impérial, ce fut de mentir et de tromper ceux qui étaient assez simples pour se laisser duper. Quand le congrès de Rastatt s'ouvrit, les diplomates autrichiens déclarèrent à qui voulait l'entendre que la négociation aurait pour base *l'intégrité de l'empire*. Or que disaient les articles secrets du traité de Campo-Formio? L'Autriche consentait à ce que la France obtint la rive gauche du Rhin; elle s'obligeait à évacuer les forteresses allemandes que ses troupes occupaient encore, dans les vingt jours de l'échange des ratifications; elle promettait aux princes de la rive gauche une indemnité sur la rive droite; elle s'indemnisait elle-même aux dépens de l'Allemagne en stipulant que l'évêché de Salzbourg et une partie de la Bavière compenseraient les pertes qu'elle éprouvait en Italie; enfin elle donnait des indemnités aux princes italiens appartenant à la maison impériale, toujours aux dépens de l'Allemagne. Sur qui prendrait-on cette masse d'indemnités? Naturellement sur les princes ecclésiastiques. C'est ainsi que l'empereur sauvegarda *l'intégrité de l'empire* à Campo-Formio.

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 552.

Comment, en présence de ces engagements, dont plusieurs devaient s'exécuter de suite, les diplomates autrichiens pouvaient-ils parler à Rastatt de prendre pour base des négociations *l'intégrité de l'empire*? Il y a une vertu qu'il faut reconnaître à la diplomatie princière, c'est l'audace; nous devrions dire l'impudence. Un décret impérial appela les États de l'empire à veiller, de concert avec l'empereur, au maintien de l'unité et de *l'intégrité de l'Allemagne*. Le chef de l'empire y tient un langage digne du successeur des Césars : le sentiment du *devoir*, uni à la fermeté allemande sont invoqués pour sauver la *patrie commune*; l'union inébranlable des États et de l'empereur est une garantie pour le maintien de la constitution et de *l'intégrité du saint-empire allemand*. Comment croire, si l'on n'avait point les pièces authentiques sous les yeux, que ce décret émane du même empereur qui venait de signer le traité de Campo-Formio (1)? L'on se demande qui l'on voulait tromper par ces mensonges. Au moment même où le chef de l'empire parlait en termes si honorables de *l'intégrité de l'empire*, il exécutait le traité de Campo-Formio en évacuant les forteresses de Philipsbourg, d'Ulm, d'Ehrenbreitstein, de Mayence même, la clef de l'Allemagne. Nous demandons à quoi servaient des protestations auxquelles les faits donnaient un démenti si déshonorant !

A Rastatt, les diplomates autrichiens se tirèrent d'embarras par un nouveau mensonge; ils protestèrent qu'ils ignoraient les stipulations secrètes du traité de Campo-Formio! Du reste leur langage fut toujours éminemment patriotique : il fallait, disaient-ils, s'opposer avec énergie à l'ambition envahissante de la république française! Nous demandons qui l'on voulait tromper? Si l'empereur trompait les États, de leur côté les États trompaient l'empereur. La Prusse ne fut pas la seule à faire un traité avec la France pour s'assurer des indemnités aux dépens de l'Allemagne; d'autres princes suivirent cet exemple, ce qui n'empêcha point leurs ambassadeurs à Rastatt de tenir un langage aussi patriotique que celui des Autrichiens. Quant à ceux qui n'avaient pas encore traité avec la république, ils se hâtèrent de solliciter la protection des plénipotentiaires républicains, comme de pauvres péti-

(1) *Husser*, Deutsche Geschichte, t, I, pag. 149.

tionnaires courtisent un chef de division. Citons une de ces suppliques pour l'éternelle honte de l'Allemagne princière : « Citoyens ministres ! Désirant la protection de la république française, j'ai voulu mettre sous les yeux du Directoire exécutif et de ses ministres les motifs qui me faisaient espérer de l'obtenir. C'est l'objet du mémoire ci-joint, dont je prends la liberté de vous présenter une copie. » Le mémoire faisait connaître les titres du solliciteur à la bienveillance de la république ; il énumérait tout ce que ledit pétitionnaire avait fait dans la dernière guerre à l'avantage de la France. Ainsi la trahison des intérêts allemands était invoquée comme un titre ! « Veuillez donc, poursuit ce digne prince, » je vous prie, citoyens ministres, vous intéresser en ma faveur, et en remettant au Directoire exécutif ledit mémoire, être l'organe de mes sentiments sincères envers la république et des vœux que je forme pour obtenir l'assurance de sa puissante protection (1). »

L'on voit si les princes étaient en droit de faire des reproches à l'empereur. Tous étaient complices de la même infamie : ils se trompaient les uns les autres, et tous ces trompeurs, grands et petits, étaient les vrais trompés. Pour mieux dire, ce ne sont point les empereurs et les rois, ce ne sont point les ducs et les comtes que nous plaignons, c'est la nation, représentée par de pareils organes. Si tous étaient coupables, les plus criminels parmi cette tourbe de traîtres couronnés étaient les chefs. Nous connaissons l'ambition du roi de Prusse. L'empereur était un plus grand seigneur, il avait une plus haute mission ; son titre impérial l'obligeait non seulement à sauvegarder le territoire de l'empire, mais encore à l'étendre. Si la maison d'Autriche n'a jamais ajouté un pouce de terre à l'empire, il faut lui rendre la justice de reconnaître qu'elle s'est arrondie à son avantage aussi souvent que l'occasion s'en est présentée. C'est ce qu'elle fit aussi à Campo-Formio et à Rastatt.

L'Autriche perdit la Belgique et le duché de Milan, mais elle fut amplement dédommée par l'acquisition de Venise. Ce qu'elle perdit n'avait guère de valeur pour elle ; les Pays-Bas surtout lui tenaient si peu à cœur qu'elle les défendit à peine contre la répu-

(1) *Hæusser*, *Deutsche Geschichte*, t. I, pag. 157, note 1.

blique ; tandis que les États de Venise arrondissaient parfaitement ses domaines. Sa grande ambition était d'annexer la Bavière à ses possessions héréditaires. Dès qu'il y eut moyen de négocier avec la Convention, elle le fit : au prix de la Bavière, elle aurait permis à la république de prendre en Allemagne tout ce qu'elle voulait. A Campo-Formio, elle se fit promettre l'évêché de Salzbourg et une partie de la Bavière (1). A Rastatt, il lui était difficile de réussir ; la Prusse ne pouvait permettre cet agrandissement, et les agnats du duc régnant de Bavière réclamèrent vivement contre la spoliation dont ils étaient menacés. L'Autriche tenta une négociation séparée avec la république, dans les conférences de Selz. Rien de plus curieux que les propositions de toute espèce que les diplomates autrichiens firent à la France : toutes tendaient à dépouiller l'Allemagne. Il va sans dire que l'Italie était considérée comme une succession à partager. On a reproché au premier consul d'avoir annexé le Piémont à la république : c'est un des griefs pour lesquels l'Angleterre rompit la paix d'Amiens et noua la troisième coalition. Que penser du respect des coalisés, nous ne disons pas pour les nationalités, mais pour les droits des rois, quand on voit l'Autriche offrir le Piémont à la France, comme s'il s'était agi d'une terre vaine et vaine (2) ?

Les historiens allemands accusent la république française d'inconséquence, parce qu'elle prêta la main au marché d'âmes qui se faisait à Rastatt, sans s'inquiéter du droit des nations ni de la souveraineté du peuple. Nous ne prendrons pas la défense du Directoire exécutif ; il préludait aux violences de Napoléon. Au congrès de Rastatt, ses ministres parlèrent de *poloniser l'Allemagne* : l'expression seule, en éveillant le souvenir d'un crime commis par l'ancienne royauté, aurait dû éveiller la conscience de la république (1). Mais la France victorieuse tenait à s'assurer la limite du Rhin ; trouvant les princes allemands si bien disposés à trahir les intérêts de leur patrie, n'était-il pas naturel qu'elle

(1) *Articles secrets du traité de Campo-Formio*, V. « La République française emploiera ses bons offices pour que S. M. l'empereur acquière, en Allemagne, l'archevêché de Salzbourg et la partie du cercle de Bavière située entre l'archevêché de Salzbourg, la rivière d'Inn, de Salza et le Tyrol... »

(2) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 286, 291. — Heusser, *Deutsche Geschichte*, t. II, pag. 151, 178-180.

profitât de ce bon vouloir ? Qui, en définitive, est le vrai coupable ? Certes, ce sont les princes qui trafiquaient à Rastatt des principautés ecclésiastiques, et qui tous à l'envi recherchaient les bonnes grâces de l'ennemi commun. Pour eux, il s'agissait uniquement d'un trafic d'âmes. L'ambition de la république était ennoblie par sa passion de propagande. Il y a au moins une idée morale dans le prosélytisme républicain ; il y a même une idée juste dans le système des frontières naturelles ; mais qu'on nous dise où est l'élément moral dans le vulgaire désir de l'Autriche et de la Prusse de s'agrandir tantôt en Pologne, tantôt en Allemagne, tantôt en Italie !

§ 2. Le droit des gens de la république et le droit des gens de la royauté

I

Les ennemis de la Révolution l'accusent d'avoir bouleversé l'Europe, en foulant aux pieds toute espèce de droit (1). Ils devraient prouver d'abord qu'il y avait un droit avant 89. N'était-ce pas la force qui régnait dans toute sa brutalité ? Appellera-t-on droit le brigandage que les puissances du Nord se permirent en Pologne ? Cependant ce crime se commit sans protestation aucune de l'Europe monarchique. Les historiens qui pensent que les peuples sont la propriété des rois peuvent reprocher à la Révolution d'avoir dépouillé les propriétaires de leurs droits légitimes. Ils lui font aussi un crime d'avoir mis la main sur le patrimoine de l'Église. L'un de ces reproches n'est pas plus fondé que l'autre. Non, la Révolution n'a point spolié le clergé, par l'excellente raison que le clergé n'était pas propriétaire, mais seulement administrateur de biens de fondation, et l'État est toujours le maître de disposer des fondations ou de les modifier dans l'intérêt général de la société. Non, la Révolution n'a pas détruit le droit des rois, car les rois n'ont point de droit ; elle a au contraire, essayé de fonder la politique sur ses vraies bases, le respect des nationalités et la souveraineté des peuples.

(1) « La Révolution substitua la force au droit. » (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. III, pag. 233.)

Quand on apprécie la politique de la Révolution, il ne faut point confondre les principes de 89, ni même ceux de 93, avec l'œuvre de Napoléon. On célèbre à tort l'empereur comme l'héritier de la Révolution. Le peu que nous avons dit dans le cours de nos *Études* sur Bonaparte, premier consul et empereur, prouve que ce prétendu héritier a déserté en tout les traditions de 89 (1). La Révolution voulait répandre dans le monde entier, d'abord les idées de liberté qui l'avaient inspirée, puis la république qui, dans la croyance des républicains, devait réaliser le règne de la liberté, et à sa suite remplacer la violence de la guerre et des conquêtes par le droit et la paix. Rien de plus désintéressé que cette ambition dans son origine : la France déclara, par l'organe de ses premiers représentants, qu'elle ne ferait point de guerre de conquête; si plus tard la propagande républicaine aboutit à un agrandissement de territoire, c'est que la victoire allume presque nécessairement le désir d'en tirer profit. Mais qui provoqua la guerre? Ce n'étaient certes pas les hommes imbus de l'esprit de 89. On pourrait leur reprocher plutôt de s'être laissé séduire par des utopies et des illusions. Napoléon est en tout le contre-pied de l'Assemblée constituante. D'une part c'est le dévouement aux grands intérêts de l'humanité, l'espérance que la paix régnera entre les peuples quand ils auront reconquis leurs droits. D'autre part, c'est un orgueil, une personnalité, un égoïsme qui se subordonnent tout, qui ne respectent rien, c'est la force et le génie mis à la disposition d'une passion de guerre qui ne connaît point de limites. Loin d'être le continuateur de 89, Napoléon est un réactionnaire; aussi hait-il, avec l'aveuglement qui caractérise les hommes de réaction, les républicains et les libres penseurs, qu'il appelle des idéologues, c'est à dire qu'il répudie tout le dix-huitième siècle : et répudier la philosophie n'est-ce point répudier la Révolution? Qu'on cesse donc d'imputer à l'esprit révolutionnaire les actes d'un conquérant, dont le premier avènement fut un crime, le coup d'État du 18 brumaire, qui tua la république et la liberté.

Quelle est la base du droit qui régit les nations? Nous n'en connaissons point d'autre que le respect des nationalités. Est-ce que

(1) Voyez mon *Étude* sur la Révolution.

ce respect existait au dix-huitième siècle, et est-ce la Révolution qui l'a détruit? Les meurtriers de la Pologne auraient bonne grâce de parler du mépris des nationalités. Or, le meurtre de la Pologne n'est point le crime de tel ou tel roi, c'est le crime de la royauté. Cela suffit pour prouver que la force dominait sous l'ancien régime (1). Le despotisme n'est pas autre chose que l'abus de la force, et quand la force règne dans la constitution intérieure des États, elle envahit nécessairement les relations internationales. Si la Révolution avait continué à abuser de la force, elle n'aurait fait qu'imiter les rois, et nous ne voyons pas pourquoi les partisans du passé lui en feraient un reproche. Mais est-il vrai que la Révolution abusa de la force, comme avaient fait les rois? On peut répondre hardiment que cela est impossible. Elle inscrivit sur son drapeau : liberté, égalité, fraternité. Elle mit fin au despotisme royal, et le remplaça par la souveraineté de la nation. Comment, réalisant le droit dans la constitution nouvelle, n'aurait-elle pas essayé de le réaliser aussi dans les relations des peuples? Si le despotisme et la conquête se tiennent, la liberté et la paix, l'égalité des citoyens et l'indépendance des nations se tiennent également.

Ce n'est pas l'Assemblée constituante que l'on accusera d'avoir bouleversé l'Europe. Elle assista à une révolution qui se faisait aux portes de la France, dans un pays que l'ambition française convoitait depuis des siècles, et elle ne prit pas parti pour les Belges. Si Richelieu ou Louis XIV avaient régné en 89, ils n'auraient point agi ainsi. Un historien catholique, peu ami de la Révolution, rend cet hommage aux constituants que jamais une assemblée souveraine, disposant des forces d'une grande nation, ne témoigna autant de respect pour la foi des traités, alors même qu'ils contrariaient ses aspirations (2). Il faut donc arriver à la Convention pour trouver le vrai coupable. Elle voulait innover en tout, elle essaya aussi de fonder une nouvelle diplomatie. Est-ce celle de la force? Nous allons laisser la parole à un conventionnel qui écrivit en l'an III quelques pages sur *les droits des peuples et sur les principes qui doivent diriger un peuple républicain dans ses relations étrangères* (3).

(1) Voyez mon *Etude sur la Politique royale*.

(2) *Louis de Carné*.

(3) *Eschassériaux l'aîné*, dans le *Moniteur* du 19 brumaire an III.

Le diplomate républicain fait de la vieille politique un portrait qui n'est point flatté, mais qui n'est pas chargé non plus : « Qu'y voyons-nous? La guerre dévastant, ensanglantant tour à tour les différentes contrées; des traités faits et aussitôt rompus; l'intrigue, la fourberie, l'usurpation, organisées dans tous les cabinets; la haine souillée dans le cœur des peuples par l'ambition des rois; des peuples appelés à s'aimer par le sentiment de la nature, s'entre-tuant pour des caprices; des territoires audacieusement envahis, partagés par des usurpateurs... Dix siècles d'esclavage viennent d'achever leur fatale révolution. Quel est celui qui, pendant cet âge de fer, a osé réclamer les droits du genre humain? Où sont les traités dans lesquels les peuples aient stipulé leurs intérêts? où sont les traités scellés par la fraternité? Ils n'ont été pour la plupart que le langage de l'ambition du plus fort, de l'asservissement du plus faible. »

Ainsi, c'est la force qui régnait dans la politique. Qui oserait s'inscrire en faux contre cette accusation? Les écrivains qui aiment à louer le passé, célèbrent le système de l'équilibre. Cette fameuse balance ne fait pas illusion à l'écrivain conventionnel. Au lieu d'unir les hommes, elle les divisait en États naturellement ennemis. Elle admettait aussi qu'il y avait des États naturellement amis, mais les prétendus amis devenaient ennemis, dès que le moindre intérêt se trouvait en jeu; de sorte qu'en définitive, la guerre était permanente, et la paix armée était elle-même une espèce de guerre. Rien de plus vrai. Pour apprécier le système de l'équilibre, il suffit de se rappeler que les princes qui partagèrent la Pologne, invoquèrent l'équilibre pour justifier leur attentat.

Le diplomate républicain se demande quelle est la cause de tant de maux? Il répond : « C'est parce que les nations n'ont eu pour garantie de leur liberté et de leur tranquillité que la volonté mobile de quelques hommes; c'est que leur sûreté, leur indépendance n'ont reposé jusqu'ici que dans les mains intéressées à les tenir dans les chaînes. » Que la royauté soit coupable des crimes de la vieille politique, cela peut passer pour un axiome; l'égoïsme des rois sacrifiait à ses caprices ou à son ambition le repos aussi bien que la liberté des peuples. Des égoïsmes mis en contact deviennent fatalement hostiles. Voilà pourquoi le monde a été

ensanglanté par des guerres incessantes sous le régime des rois.

Dire que la royauté est coupable des crimes qui, sous le nom de guerres et de conquêtes, ont ensanglanté le monde, c'est dire que la république inaugure une politique nouvelle qui sera en tout le contre-pied de la politique royale. L'écrivain républicain condamne la conquête d'une façon absolue. Il n'admet aucune excuse, ni le désir de civiliser les peuples conquis, ni l'ambition de leur donner ou de leur rendre la liberté. Il n'y a de légitime que la défense naturelle. Hors de là, tout conquérant est un usurpateur qu'aucune loi ne peut absoudre : « La conscience des nations et la postérité jugeront avec une justice égale le crime des premiers brigands qui envahirent et détruisirent le nouveau monde, sous prétexte d'y renverser l'idolâtrie, et le crime des brigands coalisés pour rétablir, sous le nom de bon ordre, la tyrannie en France, et des lâches usurpateurs qui ravagent le territoire de la Pologne pour lui donner la paix. »

Quelle sera la politique de la république française? Au lieu de former sans cesse des projets d'agrandissement et de conquête, elle respectera le territoire, les lois et le sang des peuples. Sa balance politique consistera à être l'égal et le frère de toutes les nations. Elle aura une plus haute ambition que les conquérants, la gloire d'aimer la liberté plus qu'aucun peuple du monde. Elle trouvera des alliés et des amis dans toutes les nations qui aiment la liberté. Cette politique finira par devenir celle de tout le genre humain; alors la paix perpétuelle cessera d'être un rêve. « Un jour viendra sans doute, où les peuples, se réveillant de leur longue servitude, et se ressaisissant de leur droits, briseront tous les instruments qu'inventa la tyrannie pour les tenir dans les fers. Ce jour, où les hommes ne voudront plus que la liberté et la justice, sera le dernier de cette politique, qui, faisant des nations des sociétés esclaves, ennemies les unes des autres, était un obstacle invincible à leur rapprochement et à leur union. Oui, la Révolution doit amener nécessairement l'époque heureuse où une confraternité universelle fondée sur des lois justes, sur une morale commune, unira les nations; alors peut-être on verra se réaliser ce projet sublime qui fut jadis le rêve d'un homme de bien, et que la tourbe politique a relégué parmi les chimères. »

II

Ce dernier trait nous apprend que nous avons affaire à un théoricien. Cependant il ne faudrait pas croire que cette esquisse d'une nouvelle diplomatie fût le rêve d'un solitaire. Nous allons entendre les mêmes idées, les mêmes aspirations, les mêmes illusions, si l'on veut, dans la bouche d'un légiste parlant à la tribune de la Convention, au nom du comité de salut public. Écoutons Cambacérès : « La diplomatie d'une république n'est point embarrassée comme celle des cours ; ni droits du sang, ni pactes de famille, ni intérêts de mariage n'arrêtent sa marche. Elle ne connaît de droits que ceux des nations ; le genre humain est sa famille, et elle ne s'allie qu'à l'intérêt des peuples. Sa politique doit donc être aussi simple que facile. Telle sera la nôtre : pénétrés des grands principes de l'indépendance des nations, de la réciprocité, de l'égalité des droits et des devoirs entre les sociétés civiles, vous saurez non seulement maintenir la dignité du peuple français, vous rassurerez encore les nations sur leur sûreté intérieure et extérieure. On ne vous accusera pas d'alimenter les fureurs de la guerre. La république triomphante, prête à voler à de nouveaux triomphes, veut la paix ; elle la voudrait universelle, telle qu'elle pût assurer à jamais le repos et le bonheur du monde » (1).

On le voit, les principes sont les mêmes ; ce sont ceux qu'enseigne aujourd'hui le droit international : la liberté, l'égalité et l'indépendance des peuples : pas de conquête, la paix pour le moment, et pour l'avenir l'espérance d'une paix universelle. La république française a la gloire d'avoir la première proclamé ces maximes d'une éternelle vérité. Elle les déclarait dans les occasions solennelles qui jadis servaient à déployer la vanité et la petitesse des cours. La Convention victorieuse reçut les premiers ambassadeurs qui vinrent rétablir les rapports entre la république et les États coalisés contre elle. Si un roi s'était trouvé à sa tête, quel orgueil il eût mis à accepter les hommages de ses ennemis humiliés ou épouvantés ! Le comité de salut public présenta ses

(1) *Moniteur* du 15 ventôse an III.

idées sur le cérémonial diplomatique par l'organe d'Eschassériaux, ce même conventionnel dont nous venons d'analyser l'écrit sur les droits des peuples : « La chute du trône, dit le rapporteur, a entraîné dans ses décombres la vieille diplomatie et la tradition de toutes ces cérémonies ridiculement fastueuses, qu'avait inventées l'orgueil des courtisans. La véritable diplomatie des peuples indépendants est dans leur défense réciproque et dans les communications et les bienfaits du commerce... Vous avez ordonné à votre comité de salut public de vous présenter ses idées sur le mode de réception du ministre d'un peuple libre ; nous n'avons trouvé d'autre mode que celui de l'amitié et de la fraternité, qui est le caractère d'une nation libre... C'est en vain que les despotes se coalisent ; un pacte éternel d'amitié va commencer entre les peuples. La fraternité va les rapprocher pour le bonheur du monde. Le crime a uni les rois ; la nature a créé une alliance secrète dans le cœur des nations indépendantes... Que la liberté française s'allie donc de nouveau aujourd'hui, à la face du monde, à la liberté américaine ! Que l'ambassadeur de cette république qui nous a donné la première l'exemple de briser les fers des tyrans et de conquérir nos droits, vienne jurer au milieu des représentants de la nation française, la confirmation de cette alliance fraternelle qui doit faire triompher la liberté des deux continents (1). »

La sainte alliance des peuples fondée sur leur liberté et leur égalité, tel est le principe de la diplomatie républicaine. Béranger, le poète de l'humanité, l'a chantée ; aujourd'hui elle est devenue un lieu commun. C'est à la Révolution qu'appartient l'initiative de ce droit nouveau. Le cri de liberté, d'égalité, retentit dans tous les actes de la république. C'est pour la première fois que la diplomatie d'un grand peuple tient ce langage dans ses rapports avec de faibles cités. Le 21 fructidor an II, le comité de salut public écrit à la république de Genève, en accréditant auprès d'elle un agent diplomatique : « Notre ministre est chargé de manifester au peuple genevois et à son gouvernement que le peuple français ne reconnaît d'autres principes politiques que ceux de la justice et de l'égalité entre les nations ; qu'il ne prête le secours de ses armes

(1) *Moniteur* du 29 thermidor an II

et ne développe sa force que pour faire respecter ces principes, garants de la sûreté, de la liberté et de l'indépendance respective des nations (1). » Cette formule devint de style dans le langage diplomatique de la Convention (2). Heureuse la France et l'Europe, si cette doctrine était entrée dans la conscience des peuples !

La réalité resta bien loin de la théorie. Toutefois il y aurait de l'injustice à ne pas reconnaître qu'un immense progrès s'accomplit sous l'influence des principes de liberté et d'égalité qui inspiraient la Révolution. Que l'on compare la France républicaine avec la France monarchique, la Convention avec Louis XIV. Le grand roi, cet idéal de la vieille royauté, passe sa vie à faire la guerre, pour la satisfaction de son orgueil royal, ou pour l'agrandissement de sa maison. Il foule les faibles sous ses pieds, il traite la Hollande comme le loup traite l'agneau dans la fable, en y ajoutant le dédain du grand seigneur pour des marchands de harengs ; il humilie la république de Gènes trop faible pour lui résister, et pour immortaliser son outrecuidance, il charge la sculpture d'éterniser la honte des vaincus, sans se douter que cette honte rejaillit sur le vainqueur. Est-ce ainsi qu'agit la Convention ? Voici la proclamation que les représentants du peuple français envoyés à l'armée du Nord adressèrent aux Hollandais :

« La tyrannie, conjurée contre la liberté des peuples, nous déclara la guerre. Votre stathouder entra dans cette coalition, et forma avec les tyrans la résolution insensée de subjuguier un grand peuple. Votre sang, vos trésors furent prodigués à cette entreprise criminelle. Le sort des armes a répondu à la justice de notre cause, et nos armées victorieuses sont entrées sur votre territoire. Bataves ! nous sommes bien loin de penser que vous êtes complices de cet attentat horrible. Nos ennemis sont aussi les vôtres. Le sang des fondateurs de la république des Provinces-Unies coule encore dans vos veines, et au milieu des horreurs de la guerre nous ne cessons pas de vous considérer comme nos

(1) *Moniteur* du 15 vendémiaire an III.

(2) Voyez la lettre du comité de salut public de la 1^{re} sans-culottide an II, qui accredit le citoyen Lallement, près la république de Venise. (*Moniteur* du 19 frimaire an III.)

amis et alliés. Nous n'apportons point la terreur mais la confiance. Il n'y a que peu d'années qu'un conquérant hautain vous prescrivait des lois ; nous vous rendons la liberté. Nous ne venons pas chez vous pour vous imposer un joug ; la nation française respectera votre indépendance... Le peuple batave, faisant usage de sa souveraineté, pourra seul altérer ou améliorer la constitution de son gouvernement (1). »

Louis XIV avait fait sculpter quatre figures enchaînées au bas de sa statue, pour perpétuer le souvenir de ses victoires. Cependant les vaincus étaient réunis à la France ! Sur la proposition de Charles de Lameth, ces insultantes caryatides furent enlevées : « Des monuments de l'orgueil, dit l'illustre orateur, ne peuvent subsister sous le règne de l'égalité (2). » Il restait encore des inscriptions qui constataient l'humiliation des Hollandais. La Convention nationale ordonna de les effacer. Creuzé-Latouche, sur la proposition duquel le décret fut rendu, nous en dira les motifs : « Non, les hommes, considérés, soit dans leurs rapports individuels, soit dans leurs rapports de peuple à peuple, ne sont point faits pour se haïr, se combattre et s'entre-déchirer. L'amitié, l'estime, la bienveillance, résident dans le fond de leur cœur... Puissances encore ennemies de la république, vous reconnaîtrez sans doute bientôt que votre intérêt le mieux entendu était de vivre avec nous en paix. En attendant vous verrez notre politique tendre constamment à effacer tous les monuments de fureur aveugle et d'injustice, que nos tyrans avaient consacrés à la discorde, pour diviser éternellement les nations. Citoyens, je vous propose de détruire un monument odieux des passions les plus basses d'un de nos despotes contre une nation amie, dont les représentants sont venus cimenter avec nous les liens de la fraternité... Lorsque nous avons uni avec vous nos intérêts, nous ne souffrirons pas plus longtemps que votre nom soit outragé sur cette terre où la loyauté française vous a solennellement promis des amis, des frères et des défenseurs (3). »

Louis XIV raconte avec complaisance dans ses Mémoires,

(1) *Moniteur* du 20 pluviôse an III.

(2) *Moniteur* du 21 juin 1790.

(3) *Moniteur* du 18 thermidor an III.

comme quoi il guerroyait pour le plaisir d'étendre les limites de son royaume et d'augmenter sa gloire (1). Telle était la politique royale. La Révolution, inspirée par la philosophie, renonce à l'ambition des conquêtes, et proclame la fraternité comme loi universelle des peuples aussi bien que des individus. Louis XIV porta la guerre dans les Provinces-Unies, sans rime ni raison, pour venger son monstrueux orgueil. La république aurait été en droit de traiter la Hollande comme pays ennemi, et d'y exercer les droits du vainqueur. Elle use de sa victoire pour donner la liberté aux vaincus, et elle détruit les marques de leur humiliation que le grand roi avait fait graver sur la pierre. Ne sont-ce point là des actes dignes d'une révolution accomplie au nom de la liberté et de la fraternité?

§ 3. Les réunions

N° 1. *Le Principe*

I

Nous sommes restés jusqu'ici sur le terrain de la doctrine, et nous avons applaudi aux principes proclamés par la Révolution. Bien de nos lecteurs se seront récriés contre cette sympathique appréciation des idées de 89; ils nous auront accusé de partialité, voire même de gallomanie. Notre défense est facile. Nous jugeons des théories, sans tenir compte des faits. Quand nous avons exposé les principes de liberté et d'égalité déclarés par l'Assemblée constituante, nous avons jeté un voile sur les excès et les crimes qui souillèrent le drapeau sur lequel étaient inscrits les droits de l'homme. Pour nous l'histoire est une évolution progressive de la pensée; c'est la pensée que nous cherchons à saisir à travers les erreurs et les défaillances de l'humanité. Non que l'on doive être insensible à ses égarements. Il faut réproucher les mauvaises passions, flétrir les crimes, déplorer les malheurs inévitables qui en sont la conséquence fatale. Le plus grand de tous, à notre avis,

(1) Voyez mon *Etude sur la Politique royale*.

c'est que les crimes commis au nom d'une cause sacrée, sont invoqués contre cette cause et la décréditent trop souvent dans l'esprit de la postérité. Raison de plus pour l'historien de faire abstraction complète de ces funestes excès, en tant qu'ils ne touchent pas aux doctrines. C'est ce que nous avons fait pour la liberté et pour l'égalité (1). Les droits de l'homme cessent-ils d'être les droits naturels, inaliénables du genre humain, parce que la France n'est pas restée à la hauteur des vérités qu'elle a proclamées? La liberté, l'égalité cessent-elles d'être l'apanage de l'humanité, parce qu'elles ont été souillées par des monstres?

Ce que nous avons fait pour les principes constitutionnels de la Révolution, pourquoi ne nous serait-il pas permis de le faire pour la théorie des relations internationales qui n'est qu'une autre face de ces mêmes principes? Les guerres de la république et de l'empire ont foulé l'Europe; la domination française a froissé le sentiment national, et lui a donné par cela même une énergie nouvelle; on peut dire, sans exagération, que l'oppression née de la conquête a fait naître l'idée de nationalité. Avant 89 les Allemands, les Belges et les Italiens avaient à peine conscience de leur existence nationale. La haine du despotisme napoléonien réveilla l'amour de la patrie et fit chérir aux peuples leur indépendance. De là une vive réaction des riverains du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut contre les envahissements de la France. Les plaies saignent encore; voilà pourquoi les sentiments légitimes prennent le langage exagéré de la haine. Nous écrivons au milieu de ces passions, et nous savons que notre impartialité nous sera imputée à crime. Raison de plus pour rester fidèle à la vérité. C'est quand la vérité est méconnue, qu'il faut la proclamer haut et ferme.

Si nous applaudissons aux principes de 89, faut-il ajouter que nous réproouvons les excès de 92 et de 93? Nous applaudissons aussi à la doctrine internationale de la Révolution. Est-ce à dire que nous légitimons les violences et les brigandages des agents de la Convention? De ce que les principes ont été violés par ceux-là mêmes qui les ont proclamés, est-ce une raison pour répudier ces principes? Les violences et les brigandages passent; les idées

(1) Voyez mon *Etude sur la Révolution*.

restent, si elles sont l'expression de la vérité. Il nous faut donc voir si les principes sont vrais; alors l'avenir leur appartient. Eh bien, notre conviction est que la Révolution contre laquelle s'élèvent à l'étranger tant de cris, tant d'accusations, au nom des nationalités méconnues, outragées, que la Révolution, disons-nous, a inauguré l'ère des nationalités et du droit qui doit régir les nations.

eux

de

En

e d

ait

II

Logiquement il en doit être ainsi. Nous avons dit dans le cours de nos *Études* que les conquérants ont méconnu les droits des nations, parce qu'ils ignoraient les droits des individus : despotes pour leurs sujets, ils étaient aussi despotes pour les peuples étrangers (1). Que demandait la libre Angleterre pour brider la manie conquérante des rois de France? Elle demanda, comme garantie la plus efficace, que la nation française fût appelée à exercer l'influence qui lui appartient sur le gouvernement. La Révolution de 89 fit droit à ce vœu ; la nation reconquit sa souveraineté, et le premier usage qu'elle en fit, ce fut de proclamer les droits naturels de l'homme. En même temps elle renonça aux conquêtes. Rien de plus logique. Si les individus ont des droits naturels, les peuples aussi doivent avoir des droits, car ils sont de Dieu, de même que les individus.

Ces belles maximes, dit-on, furent méconnues par la Révolution. L'Assemblée constituante les oublia quand elle prononça la réunion d'Avignon à la France ; la Convention les viola ouvertement, en étendant les limites de la république jusqu'au Rhin ; et Napoléon ne connaissait pas de bornes à son ambition envahissante. Nous laissons, pour le moment, le régime impérial de côté, car on ne peut invoquer contre la Révolution celui qui fut, à certains égards, le plus puissant ennemi des contre-révolutionnaires. La Révolution seule doit répondre devant l'histoire des principes de ses actes et les conventionnels avant de les condamner.

(1) Voyez le tome XI^e de mes *Études* sur l'histoire de l'humanité.

C'est lors de l'annexion d'Avignon que l'on mit pour la première fois en avant le principe de la réunion volontaire d'un peuple à un autre. Nous laissons la parole à Pétion, esprit calme et réfléchi, bien que révolutionnaire ardent (1). « Le peuple avignonnais vous dit : J'ambitionne l'avantage d'être le premier à m'associer à votre gloire et à votre prospérité ; placé au milieu de la France, ayant les mêmes mœurs, les mêmes intérêts, j'ai voulu resserrer tant de nœuds, en adoptant les mêmes lois, en choisissant le même chef. » Telles furent les paroles des députés d'Avignon à l'Assemblée nationale, le 26 juin 1790. « Jamais, ajoute Pétion, nation n'a reçu un plus bel hommage ; jamais l'empire de la raison et de la justice n'a obtenu un triomphe plus éclatant. Combien n'est-il pas plus glorieux, plus consolant pour l'humanité, de subjuguier les peuples par la douceur et la bonté des lois, que par la force des armes ! »

Ce nouveau genre de conquête est-il plus légitime que l'ancien ? Pétion commence par établir que le vœu émis par les habitants d'Avignon est bien celui de la cité entière : « Ce vœu, disent des témoins oculaires, fut accueilli avec les plus vifs transports, et l'on n'entendit pendant longtemps dans les salles de l'hôtel de ville et dans les rues, que les cris de *vive la nation, le roi et la loi.* » On peut lire les détails dans le discours de Pétion. Il est vrai qu'il y eut des opposants. Cela est inévitable, dit l'orateur, mais cela n'empêche pas la validité du vote. « La majorité en tout fait la loi. Ici la grande majorité, presque l'unanimité, est pour l'indépendance. Dès lors les clameurs des mécontents doivent se taire. » Reste à savoir si le peuple avignonnais avait le droit de changer de domination. Les principes, dit Pétion, sont si simples, ils portent avec eux un tel caractère d'évidence, qu'il n'est pas possible de les contester.

« Tout le monde convient que la souveraineté réside dans la nation. Qui dit la nation, dit la collection de tous les individus ; or, il est évident que ceux qui ont la faculté de créer, ont la faculté de détruire ; qu'ils ont le droit de former la constitution qui leur convient et qu'ils croient utile à leur bonheur. » Il y avait pour Avignon une difficulté particulière : « On a dit, poursuit

(1) Pétion, Œuvres, t. III, pag. 243 ; *Discours sur la réunion d'Avignon à la France*.

Pétion, qu'Avignon fait partie des autres États du pape; que cette partie tenant à un tout, elle ne peut en être séparée que par la volonté générale et commune. » Pétion conteste le fait : « Le peuple avignonnais a toujours été un peuple à part; il a ses usages, ses lois, ses statuts particuliers, il a un régime qui lui est propre... Le peuple d'Avignon n'étant pas le peuple de Rome, il semble que la maxime qu'une partie ne peut se désunir, que de concert avec les autres auxquelles elle est jointe, tombe d'elle-même. »

Pétion compare ensuite le principe de la réunion libre d'un peuple à un autre, avec le principe de la conquête : « Qu'un prince, les armes à la main, conquière un peuple, on célèbre sa victoire, on vante ses triomphes; son titre paraît légitime. Et pourquoi? C'est que ce sont là les titres impurs, qu'un préjugé barbare et absurde a consacrés... Et une nation, sans effusion de sang, sans violence, par un consentement libre et volontaire ne pourra pas s'unir à une autre nation! Et ce titre ne sera pas plus sacré, plus inviolable! »

Les conquêtes faites sous forme de réunion ne sont-elles pas contraires au décret solennel par lequel la nation renonce à toute conquête? Robespierre répond à l'objection : « La réunion libre à une autre, s'écrie-t-il, a-t-elle quelque chose de commun avec les conquêtes? Une conquête n'est-elle pas l'oppression d'un peuple auquel le conquérant donne des fers (1)? » Après de longues hésitations, l'Assemblée adopta cette doctrine. On lit dans le rapport du comité diplomatique : « Une conquête est le résultat d'une guerre faite franchement ou d'une agression subite et imprévue; elle ne s'applique qu'à un territoire qu'on n'a jamais possédé. La réunion d'Avignon aura-t-elle aucun de ces caractères? Ce ne sera pas la loi du plus fort, car cette loi entraîne avec elle des idées d'injustice qui ne peuvent s'appliquer qu'à un objet dont on s'empare sans en avoir le droit (2). » Ajoutons que les philosophes qui légitiment le droit de conquête, n'allèguent d'autre raison que le consentement tacite des vaincus. Dans la réunion volontaire, il y a un consentement exprès, et ce consentement est libre, tandis

(1) *Moniteur* du 20 novembre 1790.

(2) *Moniteur* du 1^{er} mai 1791.

que les populations conquises ne peuvent jamais manifester leur volonté librement.

III

La Convention nationale suivit les mêmes principes en prononçant la réunion de la Savoie. Ce fut l'abbé Grégoire qui présenta le rapport au nom du comité de constitution et du comité diplomatique. Le nom seul du rapporteur témoigne pour la justice de la mesure. Grégoire n'était pas un homme de violence, ni d'ambition; c'était une âme évangélique, éprise de l'enthousiasme révolutionnaire. Il se demande si des nations diverses ont le droit de se réunir en un seul corps politique? « Cette question porte en soi sa réponse; c'est demander en d'autres termes si elles sont souveraines. En s'identifiant, elles n'aliènent pas la souveraineté, elles consentent seulement à augmenter le nombre des individus qui l'exercent d'une manière collective... Le peuple de Savoie est souverain comme celui de France, car la souveraineté n'admet ni plus, ni moins; Genève et Saint-Marin la possèdent dans un degré aussi éminent que la France ou la Russie, et lorsqu'une nation peu nombreuse s'unit à une autre nation, elle traite d'égal à égal (1). »

La même question se représenta plus d'une fois. Nous citerons le rapport que fit Carnot, homme d'un caractère aussi pur que Grégoire, sur la réunion des pays de Monaco et de Schaumbourg à la république française. Carnot prend pour point de départ le principe des nationalités : « Les nations sont entre elles, dans l'ordre politique, ce que sont entre eux les individus dans l'ordre social. Elles ont comme eux leurs droits respectifs. Ces droits sont l'indépendance, la sûreté au dehors, l'unité au dedans, l'honneur national, tous les intérêts majeurs qu'un peuple ne saurait perdre que par la force et qu'il peut toujours reprendre quand l'occasion lui est offerte. » Comment les peuples exerceront-ils ces droits dans leurs rapports réciproques? Il faut appliquer aux nations la même loi qu'aux individus : chacune doit

(1) *Buche et Roux*. Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XX, pag. 584, ss.

respecter les droits des autres. Carnot veut de plus que les peuples s'aident à défendre leurs droits; il ajoute seulement une restriction à cette solidarité, c'est que les nations ne sont pas tenues de sacrifier leur propre sûreté pour celle de leurs voisins.

Ces principes sont d'une vérité évidente. Mais en les appliquant à la question des réunions, Carnot fait une trop grande part à l'intérêt. Il va sans dire que le vœu émis pour la réunion n'oblige pas le peuple, auquel un autre veut se réunir, à l'accepter. La réunion se faisant par concours de volontés, il faut le consentement des deux parties. Il est encore certain que pour admettre une réunion quelconque, il faut le vœu libre du peuple qui doit être réuni. Carnot va plus loin. Il se laisse entraîner par la funeste maxime qui a si souvent égaré la Révolution, que toute mesure politique est juste, dès qu'elle est commandée par le salut de l'État. Il en conclut que si la sûreté générale de la république rend une réunion indispensable, elle est par cela même légitime. Lui-même s'effraie de l'élasticité dangereuse de cette doctrine. « Qui empêchera, dit-il, que, sous le prétexte banal du salut du peuple, vous ne violiez *sans nécessité* tous les droits individuels des nations étrangères? » Carnot répond : « Autant vaudrait vous demander : qui est-ce qui vous rend juges du danger que vous courez, lorsque vous voyez la hache levée sur votre tête (1)? » Cela implique que l'on peut, *s'il y a nécessité*, si le *salut public* le demande, violer les droits des nations étrangères. En proclamant cette fausse maxime, la révolution était malheureusement très conséquente. Elle immolait les droits des individus à l'idole que l'on appelle le salut public (2); comment aurait-elle reculé devant les droits des peuples étrangers? Dans les relations des nations, c'est toujours l'intérêt, c'est à dire la force, qui avait régné. La Révolution proclame que le droit prendra la place de la force; mais ce droit, elle le comprend mal, en le sacrifiant au salut public. Il faut signaler cette aberration et la condamner, car c'est un des grands obstacles qui s'opposent à l'établissement de la liberté, qu'il s'agisse des peuples ou des in-

(1) *Moniteur* du 17 février 1795.

(2) Voyez mon *Etude sur la Révolution*.

dividus. Il n'y a de principe certain, immuable, que celui du droit : tout intérêt doit lui être subordonné, même le plus grand, même le salut public.

N^o 2. *Les faits*

I

Si l'on fait abstraction de la funeste erreur du salut public, la doctrine de la réunion libre d'un peuple à un autre peut être acceptée par la science. Condorcet la formula dans le projet de constitution qu'il présenta à la Convention au nom de la majorité girondine : « La république française ne prend les armes que pour le maintien de sa liberté, la conservation de son territoire et la défense de ses alliés. Elle renonce solennellement à réunir à son territoire des contrées étrangères, sinon d'après le vœu librement émis de la majorité des habitants, et dans le cas seulement où les contrées qui solliciteront cette réunion ne seront point unies et incorporées à une autre nation, en vertu d'un pacte social, exprimé dans une constitution antérieure et librement consentie (1). »

Tel est le nouveau principe que la Révolution proclame, par opposition au vieux droit de conquête. Est-il vrai, comme le disent ses ennemis, que ce n'est qu'un prétexte hypocrite pour légitimer l'agrandissement de la France ? est-il vrai que les réunions dites volontaires sont des conquêtes véritables, faites sous l'apparence du suffrage universel ? A notre avis, le principe est d'une vérité incontestable et il reste vrai, quelles que soient les difficultés qu'il rencontre dans son application. L'individu peut changer de nationalité, en se naturalisant en pays étranger. Ce que l'individu peut, pourquoi la nation ne le pourrait-elle point ? Il n'y a que cette différence, c'est que la minorité est liée par la majorité. Mais il en est ainsi de toutes les décisions prises par un corps de nation ; elles n'en sont pas moins obligatoires, quand elles ne lèsent point un droit naturel. Or, nous ne voyons pas quel droit serait lésé par le vote pour la réunion ; ceux qui ne

(1) *Moniteur* du 18 février 1795.

veulent pas s'y ranger conservent à la rigueur le droit de s'expatrier, dernière ressource d'une minorité qui ne veut point se soumettre à la résolution de la majorité.

Dira-t-on que la liberté du vote est dérisoire? que le suffrage universel lui-même ne prouve rien, qu'il peut être commandé par la violence? En fait, cela est vrai, mais alors le principe est méconnu; or, la violation d'un principe peut-elle être invoquée contre le principe? On ne se borne pas à protester contre les abus et les excès; on prétend que la Convention et l'Assemblée constituante ont joué une espèce de comédie. Ce qu'il y a, dit-on, de caché sous le beau nom de libre réunion, c'est l'ambition des frontières naturelles. Nous ne nions point que cette ambition se soit réveillée à la suite de la guerre de propagande, mais ce qu'il importe de savoir, c'est si la Convention, si la Constituante ne se sont servies du principe de la réunion que pour satisfaire un désir cher à la race française. Écoutons les hommes qui proclamèrent la doctrine de la Révolution.

Carnot, dans le rapport même où il expose les principes sur la réunion volontaire d'un peuple à un autre, déclare hautement que les limites anciennes et naturelles de la France sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Il ajoute : « Les parties qui en ont été démembrées, ne l'ont été que par usurpation. Il n'y aurait donc, suivant les règles ordinaires, aucune injustice à les reprendre; il n'y aurait nulle ambition à reconnaître pour frères ceux qui le furent jadis, à renouer des liens qui ne furent brisés que par l'ambition elle-même. » Voilà la doctrine vulgaire des frontières naturelles qui servit de prétexte à Richelieu et à Louis XIV pour justifier leurs conquêtes et leurs usurpations. Est-ce aussi celle de la république? Carnot se hâte d'ajouter : « Ces prétentions diplomatiques sont nulles à nos yeux, comme à ceux de la raison. *Le droit invariable de chaque nation est de vivre isolée*, s'il lui plaît, ou de s'unir à d'autres, si elles le veulent, pour l'intérêt commun. Nous, Français, ne connaissons de souverains que les peuples eux-mêmes; *notre système n'est pas la domination, c'est la fraternité; nous ne voyons sur la surface du globe que des hommes comme nous, des êtres égaux en droits* (1). »

(1) *Moniteur* du 17 février 1793.

Ainsi la théorie des frontières naturelles ne légitime pas l'annexion, bien moins encore la conquête : Carnot veut le consentement libre des frères séparés, et il reconnaît leur droit de vivre isolés. Carnot n'est pas un comédien ; ce qu'il dit, il le pense. Grégoire et Condorcet ne sont point des Tartufes politiques. Leur bonne foi ressort de leur doctrine même, et leur caractère est à l'abri de tout soupçon. Ils avaient un respect profond pour la liberté des peuples, comme pour la liberté des individus. Cela suffit pour la justification du principe. Voyons ce qui se passa dans les assemblées nationales, au moment où la réunion de peuples étrangers fut prononcée.

II

L'Assemblée constituante est hors de cause. En prononçant la réunion d'Avignon, elle se fonda non seulement sur le vœu librement émis par la majorité des habitants, elle invoqua aussi les droits de la France sur les États que le pape possédait sur son territoire (1). C'est une revendication autant qu'une réunion. Les droits de la France sur Avignon et le Comtat Venaissin auraient-ils été admis par un tribunal impartial ? Nous n'entrons point dans ce débat ; notre seul but étant d'apprécier le principe de la réunion volontaire des populations annexées à la France. C'est la Convention que l'on accuse, c'est elle qui doit répondre devant le tribunal de l'histoire.

La réunion de la Savoie fut-elle votée librement par le peuple savoisien ? De Maistre, dans un pamphlet écrit à l'époque même de l'annexion, répond : « Nous étions libres de dire *non*, à la charge de dire *oui* (2). » Le témoignage de l'écrivain ultramontain est suspect. Admettons que ce soit la vraie vérité. Reste à savoir si la Convention, en votant la réunion, avait connaissance de la réalité des choses. Si l'on s'en tient au témoignage du rapporteur, il faut sans hésiter se prononcer pour la Convention. C'est Grégoire, le cœur le plus honnête, le plus courageux de l'Assem-

(1) *Moniteur* du 15 septembre 1791.

(2) *De Maistre* (comte), *Lettres et Opuscules*, t. II, pag. 84.

blée (1). Eh bien, il dit que la demande faite au nom de la nation savoisienne est l'expression libre de la presque totalité des communes. Il est vrai que l'abbé Grégoire insiste sur d'autres considérations : il dit que le peuple savoisien est renfermé dans les bornes posées à la république par les mains de la nature, que tout le rappelle dans le sein de la grande famille. Voilà, en apparence, la doctrine commode des frontières naturelles qui reparaît. Mais est-ce pour excuser ce qui pourrait manquer à la liberté du vote? Non; Grégoire est toujours l'homme de 89, il ne veut point du brigandage des conquêtes; c'est même avec peine qu'il se décide pour la réunion volontaire, il n'y consent qu'avec des restrictions qui sont comme une protestation contre l'abus qu'un conquérant insatiable fit du principe proclamé par la Révolution. Constatons ces réserves : elles sont capitales.

L'abbé Grégoire n'aime point les grands États; il craint que la république, en étendant sa puissance, ne compromette sa liberté : « Plus l'État est vaste, plus vous concentrez de pouvoirs dans la main des premiers agents, et quoiqu'ils soient temporaires, que de moyens leur restent pour échapper à la surveillance? Rien n'est plus voisin d'un pouvoir excessif que l'abus; car il faut toujours calculer d'après les passions humaines et cette soif de dominer qui tourmente la plupart des hommes. » Grégoire ne croit pas que la force d'un État augmente avec ses frontières : « L'énergie du gouvernement s'atténue, lorsqu'elle agit à grande distance. Plus une corde s'étend, plus elle décrit la courbe, image sensible d'un trop vaste empire où le lien social se relâche et dont les ressorts se détendent... Les grands États de l'Asie qui étaient des colosses d'argile au bras d'airain, se sont affaissés sous leur propre poids. Les conquêtes d'Alexandre devinrent la proie de ses capitaines. Rome, exténuée par sa grandeur, disparut sous ses décombres. L'empire de Charlemagne éprouva les mêmes vicissitudes. »

La France est assez grande, dit Grégoire : « Six cent mille hommes sous les armes, forts de leur courage et de leurs principes, prouvent que sa population suffit pour faire face à la coali-

(1) *Buchez et Roux*, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XX, pag. 584, ss.

tion des despotes ; et quelle sera l'immensité de sa puissance lorsque, rendue à la paix, elle verra se développer dans son sein toute la fécondité de l'agriculture, toute l'activité du commerce. Quant à l'étendue territoriale, que lui servirait de franchir le lac de Genève, le mont Genis, ou le pic du midi ? Serait-elle plus heureuse, en joignant à ses domaines le pays de Vaud, la Catalogne ou la Lombardie ? Elle doit craindre que les extrémités de sa vaste enceinte ne soient trop éloignées du centre ; dans une grandeur exagérée, elle trouverait le principe de sa décadence, et cet accroissement funeste préparerait sa chute. »

Si la France s'est lancée dans le champ des conquêtes, les vrais républicains n'en sont pas coupables. Écoutons encore Grégoire ; il répond d'avance aux calomnies que l'on prodigue à la république : « Les despotes, dit-il, paraissaient craindre que la France libre n'envahît leurs États, et que nous n'aspirions à faire de l'Europe entière une seule république dont la France serait la métropole. Cette domination universelle était, dit-on, le projet que voulait réaliser Louis XIV. Dès lors, il ne peut être le nôtre ; car, quoi de commun entre les rêves ambitieux d'un roi et la loyauté d'un peuple libre ? » Ces paroles furent accueillies par les applaudissements de l'assemblée. Elles caractérisent les républicains sincères ; ils n'ont jamais songé à agrandir la France, pas plus par des réunions volontaires que par la conquête. La France devint conquérante, quand l'esprit de liberté fit place à la vaine gloire des armes.

III

Quand la Convention vota la réunion de la Belgique à la France, elle s'appuya également sur le vœu des Belges. Merlin traita de mensonges et de calomnies les propos débités sur la manière dont la réunion fut votée (1). Il est certain cependant qu'à part une très faible minorité, ou certaines provinces, telles que l'évêché de Liège, les Belges ne désiraient point d'être réunis à la république. Dumouriez, qui vit les choses de près, nous dira comment les choses se passèrent : « Les commissaires assemblaient le peuple dans les

(1) *Moniteur* du 11 vendémiaire an IV.

églises, sans aucune forme régulière. Un commissaire français, soutenu par le commandant militaire, par des soldats, par des clubistes français et belges, lisait l'acte d'accession, que souvent personne ne comprenait non plus que la harangue. Les assistants signaient cet acte, la plupart en tremblant (1). » Les scènes étaient parfois burlesques. Voici comment un contemporain, témoin oculaire, raconte le vote pour la réunion qui eut lieu à Gand. « Les votants, tous de la lie du peuple, étaient environ cent cinquante, y compris cinquante-neuf individus qu'on venait de faire sortir de la maison de correction. On choisit pour président l'avocat De Meyer, démagogue de bas étage qui, pour se concilier la faveur de la foule, distribuait lui-même du genièvre à la canaille. Le président s'assit sur le siège épiscopal de Saint-Bavon, et un commissaire du conseil exécutif prononça un discours sur l'excellence de la constitution française. Le président voulut, pour la forme, essayer quelques représentations ; mais il avait à peine ouvert la bouche que ses partisans s'écrièrent : « Oui, citoyen Meyer, oui. » On déclara alors que la nation flamande s'était prononcée en faveur de la constitution française et qu'elle demandait à former un département de la république. Un historien belge, très exact, dit que ce récit, bien qu'exagéré dans la forme, est vrai au fond (2).

Les véritables vœux des Belges trouvèrent des organes au sein de la Convention. Mais quand Lesage démontra, pièces en main, que le régime français était abhorré en Belgique, il fut accueilli par de violents murmures (3). La Convention voulait la réunion. Un membre de l'Assemblée, dont nous avons analysé le système politique, oubliant qu'il avait répudié le droit de conquête, soutint que ce serait une folle politique, et une fausse grandeur d'âme, si la France abandonnait le fruit de ses victoires, après avoir versé son sang dans une légitime défense. « Sans doute, dit Eschassériaux, la conquête est injuste et barbare, quand elle est méditée par l'ambition, quand elle devient une usurpation, un brigandage. Tel était l'attentat des rois qui signèrent à Pilnitz le

(1) *Dunouriez*, Mémoires, II, 42. (F. XVII, de la Collection Berville, pag. 410.)

(2) *Borget*, Histoire des Belges à la fin du dix-huitième siècle, t. II, pag. 225.

(3) *Moniteur* du 12 vendémiaire an IV.

démembrement de la France. La voilà, la conquête atroce. Mais celle qui n'est qu'une juste indemnité d'un peuple qui s'est sacrifié pour combattre l'oppression, n'est-elle pas légitime et sacrée? Eh quoi! ne nous resterait-il donc de la guerre que nous avons faite que la gloire stérile d'avoir combattu pour l'indépendance des autres peuples? La Belgique ne devient-elle pas le prix naturel de tant d'efforts, de bravoure et de combats? Nos droits ne sont-ils pas écrits à Jemmapes, dans les champs de Fleurus où nous avons vaincu, dans les champs de Nerwinde, où les Français ont péri pour la liberté (1). »

Voilà un langage qui ressemble aux bulletins de l'empire bien plus qu'au généreux enthousiasme de 89. Cela prouve contre la Convention nationale, mais cela ne prouve rien contre les principes de la Révolution. L'esprit de conquête, ou du moins l'ambition des frontières naturelles envahit l'assemblée. Nous avons fait nos réserves pour quelques hommes, les Grégoire, les Condorcet, les Carnot, vrais types dans lesquels s'incarnait le génie de la liberté. La majorité de la Convention avait d'autres tendances : elle était l'héritière de Louis XIV, plutôt que de la Constituante. C'est un contemporain qui en fait la remarque. Nous lisons dans les *Révolutions de Paris* : « La Convention adopta, par un mouvement unanime et sans discussion préalable, la réunion de la Savoie à la république. Quand des députés de la Belgique vinrent prier la nation de reconnaître l'indépendance de la république belge, la Convention passa à l'ordre du jour. Custine ayant écrit que les Mayençais demandaient à former un quatre-vingt-cinquième département, on applaudit avec transport (2). »

Ces traits sont bien ceux d'une nation avide de gloire et de puissance. Comment se fait-il que la République se soit écartée sitôt de l'esprit de 89? Le vrai coupable est celui qui alluma la guerre. Une fois la lutte engagée, il était difficile de rester fidèle à des principes que la philosophie avait proclamés, que l'Assemblée constituante avait décrétés, mais qui n'étaient pas encore entrés dans la conscience générale. Il faut ajouter que si la Convention ne voulut pas entendre parler d'une république belge,

(1) *Moniteur* du 12 vendémiaire an IV.

(2) *Les Révolutions de Paris*, n° 178, 1^{er} décembre 1792, pag. 488.

elle avait d'excellentes raisons pour cela. C'eût été la république des moines et des nobles. Un abbé, ex-jésuite, nous dira quel esprit eût régné dans cette prétendue démocratie. La France avait inscrit sur son drapeau : *liberté, égalité, souveraineté du peuple*. Qu'est-ce que le clergé et la noblesse belges pensaient des dogmes qui résument la Révolution? « *Égalité*, dit Feller, réprouvée de Dieu même comme contraire à l'autorité légitime qu'il a établie. *Liberté* n'est qu'une licence effrénée, un monstre de désordre, de libertinage, un voile de malice et de péché. *Souveraineté du peuple*, invention séduisante du prince des ténèbres et de ses ministres, pour éblouir et tromper le peuple... *Égalité*, enfin, *liberté, souveraineté du peuple*, dignes de toute notre exécration (1)! » La Convention pouvait-elle souffrir aux portes de la France une république où l'on aurait maudit les principes de 89 comme des inventions du diable? où auraient dominé les ennemis mortels de la république, l'aristocratie et l'Église? Autant valait, dit Merlin, rendre la Belgique à l'Autriche (2)! La Convention n'avait-elle pas raison de dire que ce n'était pas pour cela que les républicains avaient versé leur sang à Jemmapes et à Fleurus?

§ 4. Les frontières naturelles

I

La république aussi bien que l'ancienne royauté a eu l'ambition des frontières naturelles. Voilà encore une idée qui prête à des abus et les abus n'ont point manqué. Est-ce à dire que l'idée soit fausse? Si les nationalités ont leur source en Dieu, il faut admettre aussi qu'il y a des frontières naturelles. Nous avons souvent comparé les nations aux individus. Cette comparaison implique que les nationalités ont leur principe dans une loi divine et non dans le hasard des événements historiques. L'homme est corps et âme; que le corps fasse l'âme, ou que l'âme fasse le corps, toujours est-il qu'il y a entre l'âme et le corps une harmonie dont nous

(1) *Feller*, Journal historique et littéraire, du 13 mars 1795.

(2) *Merlin*, Rapport, dans le *Moniteur* du 11 vendémiaire an IV.

ignorons la loi. Il y a même solidarité entre notre nature physique et notre nature intellectuelle : le corps est l'organe nécessaire de l'âme. Ce que le corps est pour l'individu, le territoire, avec les mille éléments de la vie matérielle, l'est pour les nations. Est-ce une chose arbitraire pour un peuple de posséder tel territoire ou tel autre? Personne n'oserait le soutenir. Séparez les Anglais de leur île, vous n'aurez plus la nationalité anglaise; autant vaudrait arracher l'âme du corps. Il y a donc un territoire destiné par la *nature* à l'habitation des divers peuples. Nous voilà tout près des *frontières naturelles*.

Non, dira-t-on. En supposant que Dieu ait destiné une partie de la terre au séjour de chaque nation, cela ne prouve pas encore qu'une nation doive avoir telle rivière ou telle montagne pour limite, plutôt que telle autre; ici l'on rentre dans le domaine variable de la liberté humaine. Oui, en apparence; mais ce n'est qu'en apparence. Ceux qui croient que le hasard gouverne les choses du monde, peuvent dire : l'étendue du territoire que les divers peuples habitent, dépend des accidents de l'histoire. Mais qu'est-ce que le hasard? Un mot vide de sens, qui sert à cacher notre ignorance. Les événements que nous appelons fortuits sont régis par des lois providentielles; sinon, il faut nier Dieu. Jésus-Christ dit qu'il ne tombe pas un cheveu de notre tête sans la volonté de Celui qui nous a donné l'existence. Si l'individu est dans un rapport intime avec son Créateur, si tout dans sa vie a sa raison d'être en Dieu, conçoit-on qu'il en soit autrement des nations? Cela est impossible, car il y a entre les individus et les nations un lien de solidarité que l'on ne saurait contester. Que l'on nie le principe de nationalité, soit. C'est la vieille politique qui voit dans les peuples un certain nombre d'âmes que l'on vend, que l'on transmet par héritage, que l'on gagne par une victoire, que l'on perd par une défaite. Mais ceux qui ont la conviction que les nations viennent de Dieu, ne peuvent pas admettre de hasard dans leur destinée. Force est donc d'avouer que le *corps* des peuples n'est pas plus une affaire de hasard que leur *âme*.

Quelle est l'étendue du territoire que l'on doit assigner aux diverses nations? Où posera-t-on les limites naturelles? est-ce à tel fleuve ou à telle montagne? A cette question nous n'avons point de réponse. Qu'on veuille bien nous dire pourquoi tel peuple

a tel génie et partant telle mission? Nous pouvons constater le fait, mais la cause première nous échappe, parce qu'elle tient à la création, et la création est un mystère. Quand il s'agit d'expliquer les dispositions innées des individus, on forme des hypothèses, on a recours à une existence antérieure dont la vie présente est la continuation; mais lorsque d'existence en existence nous remontons à l'origine des choses, la raison s'arrête. Le premier principe des nationalités est tout aussi mystérieux, et il faut renoncer à l'expliquer. Les nations se forment sous la main de Dieu; c'est lui qui en rassemble les éléments, en mêlant les races par la conquête, par le commerce, par la colonisation; c'est lui qui pose les colonnes d'Hercule qu'il ne leur est pas permis de dépasser.

Que dire après cela des prétentions de la France à la limite du Rhin? A-t-elle tort de revendiquer ses frontières naturelles? Les peuples comme les individus ont le sentiment instinctif de ce qui leur est nécessaire pour remplir leur mission. Ils ont donc raison de réclamer le territoire sur lequel ils sont appelés à développer leur activité. Est-ce à dire que cet instinct ne les trompe jamais? Ce que les hommes veulent n'est pas toujours ce que Dieu veut : l'histoire l'atteste à chaque page. Quand ils sortent de la voie que le Créateur leur a tracée, ils y sont ramenés par la main qui jamais ne les abandonne. Toutefois, plus l'homme s'élève dans l'échelle des êtres, plus il se rapproche de Dieu, et plus la volonté humaine tend à se confondre avec la volonté divine. Les peuples aussi comprennent, à mesure qu'ils avancent vers le terme de leur destinée, qu'ils doivent conformer leurs pensées et leurs actions aux desseins de Dieu. Dans leur jeunesse, alors qu'ils sont emportés par la passion du mouvement, on dirait que l'univers est trop étroit pour leur ambition. Arrivés à l'âge de la raison, ils renoncent à ces folies, ils se contentent d'une sphère plus limitée pour y déployer leurs facultés : ce sont leurs frontières naturelles.

II

Il y a donc des frontières naturelles. Les peuples se les disputent et ces débats sanglants ont leur légitimité. Avec l'aide de Dieu, le droit finira par prévaloir. Jusqu'à la Révolution française, le fait brutal de la conquête dominait dans les relations internationales. Le dix-huitième siècle vit s'accomplir un attentat inouï, le meurtre d'une nation. A cette politique de brigandage, la Révolution opposa la magnifique déclaration par laquelle un grand peuple renouça aux conquêtes. Il ne renouça pas pour cela à la vieille ambition de la race française, mais il espérait qu'elle s'accomplirait par l'influence pacifique de la liberté. Nous avons un témoignage intéressant de ces aspirations dans une lettre de Mirabeau; il écrit au comte de la Marck, le 15 janvier 1790 : « Je ne doute pas que, si notre gouvernement devient sage et notre constitution mûre, tous les bords du Rhin, à commencer par vos provinces, viendront s'y ranger, et l'on verra enfin jusqu'où peuvent s'étendre les conquêtes de la liberté et de la raison humaine (1). » Qui oserait dire qu'une pareille revendication des frontières naturelles ne soit légitime?

Les faits restèrent bien au dessous de cette hauteur idéale. Un besoin immodéré d'agitation révolutionnaire, de propagande universelle, poussa le parti girondin à allumer la guerre. Ce n'était pas encore la passion des conquêtes, pas même l'ambition des frontières naturelles; mais à peine la république eut-elle gagné sa première bataille, que ces instincts redoutables s'éveillèrent. Brissot écrit à Dumouriez, après la bataille de Jemmapes : « C'est ici un combat entre la liberté et la tyrannie... Ah! mon cher, qu'est-ce que Richelieu et Albéroni qu'on a tant vantés? Qu'est-ce que leurs projets mesquins comparés à ces soulèvements du globe, à ces grandes révolutions que nous sommes appelés à faire? Ne nous occupons plus de ces projets d'alliance avec la Prusse, avec l'Angleterre, misérables échafaudages. Tout doit disparaître. Il faut que rien ne nous arrête... *Une opinion se*

(1) *Mirabeau*, Lettre du 15 janvier 1790. (*Correspondance entre le comte de la Mark et le comte de Mirabeau*, t. I, pag. 304.)

répand ici : la république française ne doit avoir pour bornes que le Rhin (1). »

Dans le sein de la Convention, il se trouva encore des républicains imbus de l'esprit de 89 ; tout en désirant les frontières naturelles pour la république, les Grégoire et les Carnot ne les voulaient point obtenir par la force. Mais, la victoire aidant, le goût des conquêtes ne pouvait manquer de se développer chez une nation militaire. Boissy d'Anglas réclama les frontières naturelles de la France, pour l'indemniser de ses sacrifices et pour rendre la paix solide. Il espérait que les fleuves et les montagnes serviraient de rempart à la jeune république, et la mettraient à l'abri de tout envahissement (2) ; il ne voyait point que cette ambition exciterait de justes défiances et armerait l'Europe contre la Révolution. Cambacérès aussi croyait qu'en donnant à la France les limites que la nature semblait lui avoir données, la paix universelle serait garantie. Il était si persuadé que cette loi de la nature était un droit pour la France, qu'il ne voulait pas voir un agrandissement dans l'extension de ses limites : « Vingt-cinq millions d'hommes, dit-il, associés pour la liberté, n'ambitionnent pas quelques centaines de lieues carrés par cet instinct de conquête qui peut guider un despote ou une aristocratie. Mais ayant pris les armes pour leur indépendance, ils ne doivent les quitter qu'après en avoir assuré la durée par tous les moyens que la nature leur offre et qui peuvent prévenir la guerre, en ménageant l'intérêt bien entendu des autres nations (3). »

Nous croyons à la bonne foi des révolutionnaires modérés qui revendiquaient la limite du Rhin, tout en réprouvant l'esprit de conquête. Nous croyons avec eux que si tous les peuples avaient leurs frontières naturelles, la paix serait garantie, autant qu'elle peut l'être dans le confit des passions humaines ; car c'est la tendance instinctive des nations à se constituer, à étendre leur territoire jusqu'aux limites que la nature leur a tracées, qui a provoqué et provoque encore les luttes sanglantes dont l'histoire est remplie. Mais il y a un écueil dans ce mouvement des nationa-

(1) *De Barante*, Histoire de la Convention, t. II, pag. 359.

(2) *Moniteur* du 15 pluviôse an III.

(3) *Moniteur* du 15 ventôse an III.

lités. L'ambition innée aux individus, l'est aussi aux peuples. Comment se contiendraient-ils dans les bornes légitimes, alors qu'eux-mêmes ignorent où Dieu a placé les colonnes d'Hercule, auxquelles ils doivent s'arrêter? C'est ainsi que le désir des frontières naturelles conduit presque fatalement à l'ambition des conquêtes.

Les francs révolutionnaires ne dissimulaient pas que la république devait être conquérante. Il nous reste un curieux témoignage de leurs aspirations dans l'*Adresse aux sans-culottes bataves*, d'Anacharsis Cloots, lue aux Jacobins, le 14 vendémiaire an II (4). Aux yeux des républicains ardents, la république devait s'étendre jusqu'aux bouches du Rhin pour assurer son indépendance : « C'est notre étroit nécessaire, » dit l'orateur du genre humain, qui en cette occasion était bien l'organe de la race française. « Il faut assurer notre indépendance tout ensemble et nos subsistances, en mettant une juste proportion entre nos moissons et nos vendanges, entre les cantons de la vigne et de l'olive, et les cantons de la viande et du pain. La France se nourrira difficilement ; elle sera bloquée par l'Angleterre et l'Allemagne, tant qu'Ostende, Amsterdam et Clèves appartiendront à l'Autriche, à la maison d'Orange et à la Prusse. Si tous les hommes sont frères, à plus forte raison tous les Gaulois. »

On voit que la diplomatie républicaine étendait singulièrement les limites naturelles de la France. Anacharsis Cloots passait pour un fou ; cependant, dans sa folie, il prédit les conquêtes de la république, et ses prédictions, quelque extravagantes qu'elles parussent en 93, s'accomplirent : il prédit la réunion de la Hollande, il prédit la réunion des provinces rhénanes, il prédit la réunion des villes anséatiques. Seulement, il se trompa en croyant que ces incorporations se feraient au nom des droits de l'homme. Les républicains, auxquels la liberté était chère avant tout, craignaient la guerre, ils redoutaient les conquêtes, car la guerre appelle les hommes de guerre, la conquête veut des conquérants. Il en vint un, le plus grand de tous ; il donna à la France ses limites naturelles. La nation applaudit aux exploits du général Bonaparte : les historiens français applau-

(4) *Moniteur* de décadi brumaire an 11.

dissent encore aujourd'hui à la paix de Campo-Formio, qui couronna les victoires de l'armée d'Italie : « Jamais, dit M. Thiers, la France n'avait fait une paix aussi belle. Elle avait enfin obtenu ses limites naturelles et elle les obtenait du consentement du continent. » C'est la conquête des limites du Rhin qui a fait la popularité de Napoléon. Il le sentait ; aussi, dans toutes ses adresses, dans toutes ses proclamations, revient-il à cette gloire si chère à la nation : on aurait dit que les aspirations de la Révolution se concentraient dans l'agrandissement de la France. Écoutons l'allocution de Bonaparte au Directoire : « Vous êtes parvenus à organiser la grande nation, dont le vaste territoire n'est circonscrit que parce que la nature en a elle-même posé les limites (1). » Après la signature de la paix de Lunéville, les consuls adressèrent un message au Corps législatif, où ils disent que le premier vœu du peuple français est la limite du Rhin ; ils se félicitent d'avoir rendu à la république les anciennes limites de la Gaule (2). Il faut entendre les chants de triomphe qui retentirent au sein des assemblées délibérantes : « Dans son cours majestueux, le Rhin semble, par une prévoyance des hautes destinées de la France, s'être efforcé d'enrichir et d'orner sa rive gauche de villes populeuses et commerçantes, de vallées et de plaines riantes et fertiles, de côteaux couverts de vignobles, de montagnes enfin couvertes de magnifiques forêts... Le Rhin trace une ligne de démarcation entre la France et l'Allemagne que rien ne pourra effacer désormais... Ces bons et loyaux descendants des habitants de l'ancienne Gaule, en se réunissant à la France, ne font que rentrer dans leur famille (3). »

On croyait à cette époque de gloire que la république, en s'étendant jusqu'au Rhin, accomplissait le vœu de la nature, et on était convaincu que la réunion de la Belgique et des provinces rhénanes serait éternelle, comme la volonté de Dieu. Le premier consul répondit à une députation des membres belges du Corps législatif : « Dans la guerre qui a suivi le traité de Campo-For-

(1) Allocution du 20 frimaire an VI. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 635.)

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. VI, pag. 370.

(3) *Discours de l'orateur du gouvernement*, dans les *Archives parlementaires*, t. II, pag. 500.

mio, les armées ont éprouvé quelques revers; mais quand même l'ennemi aurait eu son quartier général au faubourg Saint-Antoine, le peuple français n'eût jamais ni cédé ses droits, ni renoncé à la Belgique (1). » La supposition de Bonaparte se réalisa, après des victoires fabuleuses suivies de revers tout aussi fabuleux. En 1814, la nation, lasse de guerres et de conquêtes, renonça à ses frontières naturelles, mais elle le fit sous l'empire de la violence. L'ambition de la limite du Rhin est entrée dans le sang du peuple français. Sous la Restauration, un ministre, écrivain de génie, tenta de rendre à la France des frontières que l'ancienne royauté avait rêvées, et que la république et Napoléon lui avaient données : « Tant que nous n'occuperons pas nos frontières naturelles, dit Chateaubriand, il y aura guerre en Europe, parce que l'intérêt de la conservation pousse la France à saisir les limites nécessaires à son indépendance nationale (2). » Le grand reproche que la démocratie fit au gouvernement de juillet, c'est d'avoir méconnu le vœu de la France : « Reprendre la frontière du Rhin, dit Lamennais, telle devait être la conséquence naturelle de la Révolution de 1830 (3). »

Nous croyons que la démocratie exprime les vrais sentiments de la France; mais elle se trompe en croyant que les peuples de l'ancienne Gaule désirent de rentrer dans le sein de leur famille. Déjà en 92 et en 93, l'élan de la Savoie, de la Belgique, des provinces rhénanes, pour la réunion à la France fut plus que douteux. Il n'est pas vrai, comme le disent les historiens démocrates, que les nations s'offraient, qu'elles se donnaient elles-mêmes; il n'est pas vrai qu'elles priaient la république de les conquérir (4). Depuis lors, les sympathies ont fait place à la défiance et à la haine. Si la France veut reconquérir ses frontières naturelles, elle trouvera une résistance opiniâtre. Les Allemands et les Belges ne voteront pas leur annexion, ils combattront pour leur liberté et Dieu jugera s'ils méritent de former des nations. Qu'ils n'oublient point que Dieu n'aide que ceux qui s'aident eux-mêmes!

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VII, pag. 55.

(2) *Chateaubriand*, Mémoires d'Outre-Tombe.

(3) *Lamennais*, Politique à l'usage du peuple. (*Œuvres*, t. IX, pag. 255.)

(4) *Michetet*, Histoire de la Révolution française, t. IV, pag. 264, 265.

LIVRE III

LA MONARCHIE UNIVERSELLE

CHAPITRE PREMIER

LE GÉNÉRAL BONAPARTE

§ 1. Le Directoire

N° 1. *Politique du Directoire*

I

L'ambition de la république, dans son premier élan, fut de révolutionner l'Europe, et de détruire jusqu'au dernier des rois. Il y avait un instinct de conservation dans ces desseins gigantesques. Les idées de 89 trouvèrent des ennemis implacables dans l'Europe monarchique et féodale. Comment la France républicaine pouvait-elle se maintenir contre cette hostilité universelle? Dans le vieux monde auquel la Révolution mit fin, les États éprouvaient le besoin de se créer des alliances, afin de se défendre contre l'esprit d'envahissement qui caractérisait les anciennes monarchies. Il n'était pas question de principes à cette époque, il n'y en avait point. L'intérêt seul nouait les alliances et les rompait. La révolution de 89 inaugura un nouvel ordre de choses. Liberté, indépendance, paix, harmonie : ces mots magiques ap-

prirent à l'Europe étonnée, que le droit allait prendre la place de l'intérêt, c'est à dire de la force. Rois et nobles pressentirent que leur domination était incompatible avec la déclaration des droits de l'homme; ils se coalisèrent contre la Révolution.

La coalition explique et justifie, en un certain sens, la politique révolutionnaire jusque dans ses excès. Si la royauté et la féodalité s'unissaient pour détruire la liberté dans son berceau, la France ne devait-elle pas, de son côté, faire une guerre à mort à ses ennemis? Il ne pouvait y avoir de république en France que si l'Europe entière devenait républicaine. Telle fut l'inspiration de la Convention nationale, lorsqu'elle porta le décret fameux qui déclarait la guerre aux châteaux et promettait la paix aux chaumières. Une fois ce moment d'enthousiasme passé, elle s'aperçut qu'elle poursuivait un but impossible. L'Europe n'était pas mûre pour la république; la France même ne l'était point. Quand la fièvre révolutionnaire se calma, la république limita son ambition aux frontières naturelles. Mais comment obtenir de l'Europe la reconnaissance d'un gouvernement républicain qui menacerait sans cesse la vieille monarchie? Et si, à force de victoires, la France obligeait ses ennemis à sanctionner sa grandeur, comment consolider cette merveilleuse puissance? Les idées l'avaient créée; les idées seules pouvaient la soutenir. C'est dire que la France républicaine était condamnée à faire de la propagande, ne fût-ce que par besoin de conservation.

Telle fut la politique du Directoire. On l'accuse d'avoir voulu tout bouleverser. Nous n'entendons pas prendre sa défense; les conventionnels se montrèrent trop souvent les dignes héritiers des rois, en ne reculant devant aucun moyen pour atteindre leur but, la grandeur de la France. Mais autre chose est le but, autre chose sont les moyens. Il est certain que le Directoire n'avait point l'ambition effrénée d'agrandissement qui caractérise Louis XIV et Napoléon; sa politique était plus raisonnable, elle se bornait à donner à la France les frontières que la nature même semble lui avoir accordées. Il est vrai que le Directoire fonda des républiques en Italie, et qu'il propagea ses principes et son influence en Suisse et en Hollande; mais s'il cherche à s'entourer de républiques amies, c'est que des alliances républicaines étaient pour lui une condition d'existence. Il est impossible qu'un État quel-

conque subsiste, quand il est isolé et que tous ses voisins lui sont hostiles. Or, telle eût été la position de la France républicaine, si la royauté et l'aristocratie s'étaient maintenues à ses portes.

Le Directoire obéit donc à une loi naturelle quand, profitant du prestige que lui donnaient ses victoires, il s'entoura d'une ceinture de républiques. Il faut ajouter que ces républiques furent un premier pas vers la domination de la France sur l'Europe. En ce sens, le Directoire fut le précurseur de Napoléon ; mais il le fut sans le vouloir. Les historiens sont trop sévères pour les conventionnels qui gouvernèrent la France comme directeurs ; ils subissent la fascination qu'exerce le génie de Napoléon. On dirait les vieux Gaulois criant : malheur aux vaincus ! Malgré ses fautes, malgré les taches qui souillent quelques hommes, le Directoire fut le continuateur de la Révolution, tandis que Napoléon fut le premier et le plus grand des contre-révolutionnaires. Les hommes de la Convention qui siégeaient au Directoire et le jeune conquérant se rencontrèrent en Italie ; ils nous diront eux-mêmes quel but ils poursuivaient. On a trop identifié leur politique : c'est faire gloire aux directeurs d'une ambition qui dépassait leur génie autant que leurs desseins ; mais c'est aussi leur imputer une responsabilité qui doit retomber sur le général Bonaparte. En réalité, ce n'est pas le Directoire, c'est le général qui prépara la voie à l'empereur.

II

Le futur César se révèle déjà dans le général. Quand on entend le vainqueur de l'Italie, on se croirait sous l'empire, sauf qu'en l'an VI, les trônes s'écroulaient sous les coups du général républicain pour faire place à des républiques, tandis que l'empereur restaura les royautes pour les dominer. Le 1^{er} vendémiaire an VI, l'armée d'Italie célébra la fondation de la république française. Quand l'abbé Grégoire fit l'oraison funèbre de la royauté, en s'écriant que l'histoire des rois était le martyrologe des nations, il espérait que la république serait une ère de liberté pour la France et d'affranchissement pour l'Europe. Le général Bonaparte ne l'entendait pas ainsi : « C'est de ce jour, dit-il à ses soldats, que date l'organisation de la *grande nation*, et la *grande nation* est

appelée à *étonner* et à *consoler* le monde (1). » Nous laissons de côté l'enflure de la forme; il serait difficile de dire comment la *grande nation consolait* le monde en conquérant l'Italie; mais il est clair comme le jour, que ce qui frappait surtout le jeune général dans l'avènement de la république, c'est le rôle brillant qu'elle donnait à la France; c'est la *grandeur* et la puissance qui ont le plus d'attrait pour lui. Si la république a tant de charme pour le jeune conquérant, c'est qu'elle est conquérante. Il écrit au directeur François de Neufchâteau : « Nous avons vaincu l'Europe... Un arrêté du Directoire exécutif écroule les trônes (2). »

Ce n'étaient point les arrêtés du Directoire qui *écroulaient les trônes*, c'étaient les merveilleuses victoires du jeune général. Elles exercent encore aujourd'hui un singulier prestige sur les esprits les moins aventureux : quel enthousiasme devaient-elles exciter chez une nation avide de gloire militaire! Les républicains cédèrent au charme. Carnot siégeait au Directoire; il complimenta le vainqueur au nom de la liberté : « Recevez, lui écrivit-il, mes félicitations sur les brillantes journées de Montenotte et de Millesimo... Toute la France, toute l'Europe, ont les yeux fixés sur vous. *Vos triomphes sont ceux de la liberté*, et sans doute, vous ne remplirez pas à demi la tâche glorieuse que vous vous êtes imposée (3). » Les républicains étaient si habitués à confondre la royauté avec l'esclavage, qu'en voyant tomber les trônes, ils croyaient que la chute des princes serait l'avènement de la liberté. Bonaparte les entretenait dans ces illusions. En portant la parole devant le Directoire, le 20 frimaire an VI, il dit : « Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, *l'Europe entière deviendra libre* (4). »

Carnot prenait ces paroles au sérieux, parce que lui-même avait la passion de la liberté. Le vainqueur de l'Italie nourrissait

(1) *Proclamation du général Bonaparte*, du 1^{er} vendémiaire an VI. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 431.)

(2) *Lettre du général Bonaparte à François de Neufchâteau*, du 2 vendémiaire an VI. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 445.)

(3) *Carnot*, Lettre du 6 floréal an IV. (*Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte*, t. I, pag. 75.)

(4) Allocution du général Bonaparte au Directoire. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 604.)

bien d'autres pensées. Il semait des républiques sous ses pas, en attendant que les républiques devinssent des trônes. Le Directoire n'aurait pas demandé mieux que de créer des républiques amies ; mais il voulait qu'elles eussent la force de vivre, et qu'elles fussent un appui pour la France républicaine. Dans sa correspondance avec son général, il lui demande des renseignements sur l'état politique des principautés italiennes ; il lui demande si le peuple est susceptible de l'indépendance, et s'il pourrait défendre la liberté qu'on lui donnerait. Il y avait encore une autre pensée qui préoccupait le Directoire ; il songeait avant tout aux intérêts de la France ; elle avait porté ses frontières jusqu'au Rhin, et pour marquer que telles étaient les limites irrévocables de la république, la Convention les avait décrétées comme articles constitutionnels. Mais il restait à faire accepter ces décrets par l'Europe. Le Directoire comprenait que l'Autriche ne céderait la Belgique et ses possessions rhénanes que moyennant une compensation en Italie ; il voulait que les conquêtes de Bonaparte servissent à arracher le consentement de l'empereur. C'est l'idée fixe qui revient dans toutes ses dépêches. Il veut bien que l'on parle de liberté aux Italiens, mais il ne se dissimule point que la France ne peut imposer sa volonté à l'Europe ; il rappelle à son général qu'il faut un traité pour donner l'indépendance à l'Italie, et que l'empereur n'y consentira point sans indemnités (1). Il faudrait une guerre à mort, dit-il, pour enlever à l'Autriche ses possessions italiennes sans compensation ; or, le premier vœu du Directoire, c'est la paix, parce que c'est le premier vœu de la France. Le Directoire recommande sans cesse à Bonaparte de ne pas favoriser indiscrètement des innovations politiques qui pourraient entraver la conclusion de la paix. Et perpétuer la guerre, ne serait-ce point compromettre l'affermissement de la liberté en France (2) ?

Les victoires prodigieuses des armées républicaines ne firent pas dévier le Directoire de sa prudente politique. Il attache un

(1) *Lettre du Directoire à Bonaparte, du 12 prairial an IV. (Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte, t. I, pag. 220.)*

(2) *Lettre du Directoire à Bonaparte, du 4^e jour complémentaire an IV. (Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte, t. II, pag. 45.)*

prix immense, dit-il, à ce que la conquête de l'Italie se consolide, mais il n'entend pas que la France verse son sang pour l'agrandissement de l'Italie; le sang des républicains ne doit couler que pour procurer à leur patrie une paix glorieuse (1). Le Directoire ne veut point que le général Bonaparte encourage les Italiens à se constituer en républiques; il doit plutôt chercher à mettre des bornes à leur enthousiasme. Il faut surtout se garder d'identifier leur cause avec celle de la France. Ce serait éterniser la guerre au préjudice de la République. Le Directoire ne perd pas un instant de vue la frontière du Rhin, c'est la limite constitutionnelle, il faut aussi qu'elle devienne la limite diplomatique. Pour cela des compensations sont indispensables, et on ne les peut trouver qu'en Italie (2).

Bonaparte insistait et revenait toujours à la charge; son ambition grandissait avec ses victoires, et ses victoires tenaient du prodige. Le Directoire resta inébranlable, il écrit le 17 brumaire an VII au général en chef de l'armée d'Italie : « Vous connaissez nos intentions relativement à la situation politique des divers États qui ont adopté un gouvernement populaire; nous y persistons (3). » Une branche des Bourbons régnait à Naples; il n'y avait point de maison princière plus hostile à la Révolution française; mais aussi lâche que malveillante, elle rechercha l'alliance de la puissante république, quand ses armées victorieuses eurent chassé les Autrichiens d'Italie. Le Directoire se prêta à ces négociations; il écrivit au général Bonaparte : « Le traité avec le roi de Naples nous a fourni l'occasion d'appliquer le principe que nous avons déjà établi dans nos précédentes dépêches, relativement à l'introduction des principes révolutionnaires en Italie... *Nous ne favoriserons en aucune manière les innovations que les peuples pourraient désirer dans leurs gouvernements* (4). »

(1) *Lettre du Directoire à Bonaparte*, du 17 vendémiaire an V. (*Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, t. II, pag. 104.)

(2) *Lettre du Directoire à Bonaparte*, du 20 vendémiaire an V. (*Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, t. II, pag. 106.) Comparez la lettre du 7 brumaire an V. (*Correspondance inédite*, t. II, pag. 182.)

(3) *Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, t. II, pag. 238.

(4) *Lettre du 5 frimaire an V.* (*Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, t. II, pag. 350.)

Voilà une déclaration explicite qui justifie le Directoire des accusations que les historiens lui prodiguent. C'est le jeune général qu'ils devraient accuser. Bonaparte n'écoutait point les sages recommandations du Directoire. En apparence, il était plus républicain que les conventionnels qui gouvernaient la France; on aurait dit qu'il ne rêvait que révolution et démocratie. En réalité, il se laissait aller à son humeur conquérante; c'est une ambition sans bornes qui se faisait jour. A chaque victoire sur les Autrichiens, il organisait une république nouvelle. Les directeurs protestaient en vain; ils étaient obligés de laisser faire; déjà le général était plus puissant que le gouvernement. Ces tiraillements entre le Directoire et le vainqueur de l'Italie continuèrent jusqu'à la veille des négociations pour la paix. Quand on lit les lettres du ministre des relations extérieures au général Clarke, on ne croirait point que c'est un révolutionnaire qui parle. Le ministre, malgré les victoires de Bonaparte, n'ose pas se prononcer sur le sort de l'Italie; il craint « qu'un peuple aussi dépourvu d'énergie, et esclave des préjugés les plus dégradants, ne soutienne mal le rôle de peuple libre; » il craint surtout qu'en prenant les républiques italiennes sous la protection de la France, on n'éloigne indéfiniment la conclusion de la paix, parce qu'on n'aura plus aucune compensation à offrir à l'Autriche (1). Les actes du Directoire étaient d'accord avec ses paroles. En l'an V, les envoyés des républiques cispadane et lombarde insistèrent pour être reconnues par la France; elles avaient fait ces démarches de l'aveu de leur vainqueur. Néanmoins, le Directoire refusa; il écrivit à Bonaparte « qu'il ne pouvait se départir des principes qui l'avaient guidé jusque-là; que reconnaître les républiques italiennes, ce serait s'enlever les moyens d'établir des compensations à la paix. » Mais les Directeurs n'avaient point la force d'empêcher ce que le général voulait; ils consentirent, malgré eux, à ce que les républiques s'organisassent, avec cette réserve toutefois que ce serait à leurs risques et périls et sans aucune garantie de la France (2).

(1) Lettre du 10 nivôse an V. (*Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, t. II, pag. 407.)

(2) Lettre du 15 germinal an V. (*Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, t. II, pag. 495.)

Le coup d'État du 18 fructidor donna une puissance nouvelle à l'élément révolutionnaire; par suite, les idées de propagande républicaine tendirent à l'emporter sur les principes si souvent invoqués par le Directoire dans sa correspondance avec le général en chef de l'armée d'Italie. Il faut ajouter que la propagande avait aussi sa justification. La France, qu'elle soit monarchie ou république, est intéressée à exclure l'Autriche de l'Italie. Quand elle est république, elle a de plus un intérêt d'existence à ce que la liberté, sous la forme républicaine, se propage en Europe. Ce sont ces idées qui dominent dans la correspondance directoriale après le 18 fructidor. Le Directoire ne veut point l'unité de l'Italie; ce bouleversement l'effraie, et la péninsule, devenue un puissant État, l'aurait inquiété. Mais il désire « que la liberté pénètre partout et que des gouvernements libres, unis par l'intérêt d'une cause commune, écartent l'influence autrichienne et fassent la garantie de la république française (1). » Le Directoire s'était converti aux idées du général Bonaparte.

La propagande républicaine était au fond une politique de conquête, tandis que l'ancienne politique du Directoire favorisait la conclusion de la paix et permettait de consolider la puissance merveilleuse que la France devait à la Révolution. Au point de vue français, elle était bien plus prévoyante que l'ambition aventureuse de Bonaparte. Plus la république étendait son influence, plus il devenait difficile de la concilier avec les intérêts de l'Europe monarchique. Chaque république nouvelle que créait le jeune conquérant était un obstacle de plus à une paix sérieuse et définitive. L'Autriche vaincue devait à la vérité plier sous la loi du vainqueur; mais ces traités, comme tous ceux que le premier consul et l'empereur imposèrent, n'étaient que des trêves. L'Europe ne pouvait pas reconnaître les républiques que Bonaparte élevait en Italie, parce que, alliées de nom, elles étaient en réalité dépendantes de la France. Napoléon l'avoua dans son exil de Sainte-Hélène (2). C'était une république universelle qui se pré-

(1) Lettre du 30 vendémiaire an VI. (*Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, t. IV, pag. 245.)

(2) « Les républiques cisalpine et ligurienne étaient entièrement soumises à l'influence française. » (Mémoires de *Montolon*.)

paraît. Or, république universelle ou monarchie universelle, c'est tout un. L'Europe ne pouvait pas plus accepter l'une que l'autre.

N° 2. *Les républiques confédérées*

Les Provinces-Unies furent la première république fondée par les victoires de la France révolutionnaire. On ne peut pas dire que les armes françaises la créèrent, les Provinces-Unies formaient une république depuis le seizième siècle; mais à la fin du dix-huitième, elle était devenue une véritable monarchie. Quand les républicains essayèrent de renverser la domination de la maison d'Orange, les rois se liguèrent contre eux et leur imposèrent le joug du stathouder. C'est par suite de cette révolution, étouffée par les armées prussiennes, que les républicains français trouvèrent des amis là où Louis XIV avait rencontré une résistance opiniâtre. La conquête fut une vraie délivrance pour les démocrates hollandais. Mais affranchie de la tyrannie du prince d'Orange, la république batave tomba sous la dépendance de la France. Le traité de 1795 la mit sous tutelle, et bientôt le tuteur s'appela Napoléon Bonaparte. D'abord il fut stipulé que les deux républiques contractaient une alliance perpétuelle contre l'Angleterre. C'était consacrer la ruine des colonies hollandaises; elles ne tardèrent pas à tomber au pouvoir de la nation qui régnait sur l'Océan. La clause était évidemment dans l'intérêt de la France; dès cette époque, il y avait lutte à mort entre les deux puissances rivales; le Directoire préludait aux violences de Napoléon, en cherchant à amener l'Europe contre les tyrans des mers. Dans cette lutte gigantesque, les faibles devaient être victimes des forts. Abandonnée à elle-même, la république batave n'aurait pas même pu défendre son territoire continental contre l'Angleterre. Pour la mettre à l'abri d'un coup de main, le traité de 1795 stipulait qu'il y aurait une garnison française à Flessingue. De plus, la république française se réservait le droit, en cas d'hostilités du côté du Rhin ou de la Zélande, de mettre des garnisons dans les places de Berg-op-Zoom, de Grave et de Bois-le-Duc. Enfin, il était dit que « la république française occuperait militairement pendant la présente guerre les places qu'il serait

utile de garder pour la défense du pays. » La guerre fut permanente; c'était donc faire de la république batave une annexe de la république française. Un article secret achevait de consacrer sa dépendance; une armée française de 25,000 hommes restait à la solde des Provinces-Unies; ces troupes ne devaient recevoir d'ordre que de leur commandant en chef, c'est à dire que la force armée de la république batave était à la disposition de la France (1).

On le voit : la dépendance de la première république filiale était complète. Il n'en pouvait être autrement. Tant que la république française était en guerre avec l'Europe monarchique, les républiques alliées n'avaient de garantie d'existence que dans une union intime avec la France, et elles devaient prendre part à la lutte commune qui déciderait du sort de la liberté sur le continent. Dès lors, la prépondérance, disons mieux, la domination appartenait fatalement à la république française. La Convention avait déclaré le gouvernement de la France révolutionnaire jusqu'à la paix. C'était une nécessité que l'on reproche à tort au comité de salut public. Qu'est-ce que la France révolutionnaire? Une immense armée; or, ce n'est point la liberté qui règne dans les camps, c'est une seule volonté et une volonté absolue qui anime tout le corps. Il en était de même des relations diplomatiques de la république française. Pouvait-il être question d'une alliance fondée sur la liberté et l'égalité, alors que l'existence de la France, aussi bien que de ses alliés, dépendait d'une bataille? Cela prouve que les républiques qui s'élevaient comme par enchantement, à la suite des armées républicaines, n'étaient pas en harmonie avec les sentiments et les besoins des masses. La république dépassait les aspirations de l'Europe; voilà pourquoi les États républicains fondés par la force ne pouvaient se soutenir que par la force. La monarchie de la France était dans le cours nécessaire des choses.

Telle fut aussi la destinée des républiques fondées par Bonaparte en Italie. Le traité de 1798 entre la république française et la république cisalpine soumit la république italienne à la souve-

(1) *Schoell*, Histoire des traités de paix, t. IV, pag. 291-294. — *Le comte de Garden*, Histoire générale des traités de paix, t. V, pag. 250-258.

raineté de la France. Il stipulait qu'une armée française resterait à la solde de l'Italie proclamée libre et indépendante. De plus, les garnisons de Mantoue, de Peschiera et de Ferrare devaient être composées pour moitié au moins de troupes françaises (1). Faut-il faire un crime à la France républicaine de la dépendance qu'elle imposa à une république qu'elle avait créée? Nous disons qu'elle imposa le traité de 1798 aux Cisalpins. Le terme n'est pas trop fort. On le présenta à la législature italienne. Le conseil des Jeunes ne l'adopta qu'à une faible majorité, et après une discussion très vive; le conseil des Anciens le rejeta à la presque unanimité. Si réellement la république cisalpine avait été souveraine, l'on aurait dû recommencer les négociations. Le Directoire ne l'entendait pas ainsi; il vit une révolte dans un acte de résistance très légitime, et l'attribua aux manœuvres des ennemis de l'Italie et de la France. En conséquence le Directoire décida que la France rentrait dans le droit de conquête dont elle avait bien voulu se départir en faveur des Cisalpins; il décréta une contribution de guerre pour l'entretien des troupes françaises et ordonna que vingt et un citoyens, nommés par le général Bonaparte membres du conseil des Anciens de la république cisalpine, seraient destitués et arrêtés. C'est ensuite de ce coup d'État que le traité de 1798 fut sanctionné par les Italiens (2).

Voilà certes un acte de violence révolutionnaire; mais qui est le vrai coupable? Si la résistance des Cisalpins n'était pas une révolte, c'était pis que cela, un acte de folie. La république cisalpine devait son existence à une force étrangère; ce n'est pas par leurs efforts que les Italiens avaient secoué le joug de l'Autriche; ils devaient la liberté aux victoires du général Bonaparte, et ils n'auraient pu maintenir leur indépendance pendant vingt-quatre heures, sans ce puissant appui. Même avec la protection du Directoire, la république cisalpine disparut dans la guerre de 1799 comme un château de cartes sur lequel souffle un enfant. Que serait-elle devenue, si le vainqueur de l'Égypte n'avait quitté le théâtre de ses conquêtes pour chasser encore une fois les Autrichiens de l'Italie! Notre conclusion est toujours la même : la do-

(1) *Schoell*, Histoire des traités de paix, t. V, pag. 416.

(2) *Idem, ibid.*, t. V, pag. 449.

mination de la France était une nécessité pour les républiques filiales. La politique était forcément révolutionnaire jusqu'à la paix.

En dépit de ces nécessités, la conduite du Directoire dans la Suisse paraît odieuse, et on est tenté de la maudire comme un crime. La Suisse ne devait point sa liberté aux armes françaises, elle l'avait conquise depuis des siècles, et elle avait prouvé qu'elle savait la défendre. Pourquoi donc le Directoire ne laissa-t-il pas les cantons suisses en repos ? Pourquoi y nourrit-il le mécontentement ? pourquoi y excita-t-il des révolutions ? pourquoi intervint-il par la force armée dans les débats intérieurs d'un pays ami, en imposant aux Suisses une constitution unitaire, dont un grand nombre d'entre eux ne voulaient point ? Si l'on se place au point de vue du droit, il faut condamner, flétrir ces intrigues et ces violences, il faut applaudir à l'héroïque résistance que les petits cantons démocratiques opposèrent à la toute puissante république qui avait vaincu l'Europe. Mais avant de prononcer un jugement de condamnation, il importe de rétablir les faits que les historiens ont singulièrement altérés, en idéalisant les Suisses, pour réprouver d'autant plus les Français. Un écrivain, Allemand de naissance, et Suisse par choix, a écrit avec amour l'histoire de sa patrie adoptive ; Zschokke rend justice à l'héroïsme des montagnards qui osèrent braver la *grande nation*, mais il nous révèle aussi le revers de la médaille : il avoue que les petits cantons croupissaient depuis des siècles dans une honteuse ignorance et dans de stupides superstitions (1). Le peuple était souverain, et il exerçait directement cette souveraineté dans les assemblées où tout Suisse était appelé à voter. C'était, en apparence, l'idéal de la république, tel que Rousseau l'avait rêvé. Mais qu'est-ce que la liberté politique là où il n'y a point de liberté intellectuelle ? Un mensonge et une duperie. Là où règnent l'ignorance et la superstition, on peut être sûr qu'il y a des hommes intéressés à cultiver ces plantes vénéneuses : ces hommes, faut-il les nommer ? C'est le clergé catholique, les moines en tête.

Telle était l'influence des clercs et des religieux dans les cantons catholiques qu'on pourrait les appeler des républiques théo-

(1) Zschokke, Der Aufruhr von Stans. (Ausgewählte historische Schriften, t. II pag. 15.)

cratiques. La voix des prêtres était écoutée au sein des assemblées populaires, comme s'ils étaient réellement ce qu'ils prétendent être, les organes de Dieu. Devant ces hommes qui parlaient au nom du ciel, le peuple se découvrait, et il suivait aveuglément leur avis, il faudrait dire qu'il obéissait à leurs ordres. Méritaient-ils cette autorité singulière par la sainteté de leur vie et par la prudence de leurs conseils? L'historien qui nous sert de guide dit que les prêtres qui se mirent à la tête du parti anti-français en Suisse étaient des hypocrites intrigants et corrompus, poussant l'orgueil clérical jusqu'à l'insolence, et exploitant la crédulité des montagnards au profit de leur ambition et de leur cupidité. Ils parlaient toujours de liberté, mais en Suisse comme ailleurs, la liberté dans la bouche des oints du Seigneur signifie domination cléricale (1). Le portrait n'est point flatté, mais le lecteur peut voir les originaux partout, et s'assurer par ses propres yeux que le tableau est fait d'après nature.

Qu'importe? diront les défenseurs du passé. Si la théocratie convient aux Suisses, c'est leur affaire. Rien de plus vrai. Quelque ignorants, quelque superstitieux que fussent les prêtres catholiques, si les montagnards se trouvaient heureux sous ce régime, le Directoire certes n'avait rien à y voir. Mais ces hommes, si passionnés pour la liberté suisse, étaient en même temps les ennemis naturels de la liberté française. Ou conviendra que la république était grandement intéressée à détruire la domination d'un clergé qui lui avait juré une haine à mort et qui, en soulevant la Suisse catholique contre lui, pouvait compromettre la sûreté de la France. Il faut entendre ces amis si chauds de la liberté, déblatérant contre les idées de 89. « D'où vient, disaient-ils, la révolution que l'on veut implanter dans nos montagnes? De Paris, et Paris est la Babylone, la grande prostituée de l'Apocalypse. Qui sont les auteurs de la Révolution? Ce sont les jansénistes, les déistes, les naturalistes, les philosophes, les libertins, les franc-maçons, les jacobins, et autre engeance de la même farine. Étoiles errantes destinées aux ténèbres éternelles; brigands qui marchent

(1) *Zschokke*, Geschichte vom Kampf und Untergang der schweizerischen Berg und Waldkantone. (Ausgewählte historische Schriften. t. III, pag. 95.) — *Idem*, der Aufruhr von Stans. (t. II, pag. 50 et 104.)

dans la voie de Caïn le fratricide. Que veulent-ils? La constitution, dont ils prétendent nous gratifier, proclame que la liberté de l'homme est inaliénable. Cela veut dire que personne ne peut se lier par aucun vœu; donc le mari pourra quitter sa femme, ou l'échanger; le moine pourra désertier son monastère et se marier! La constitution décrète encore la liberté illimitée de conscience. Si ce principe est vrai, il faut dire que toutes les lois de Dieu et de l'Église qui ont enchaîné cette liberté sont fausses; à quoi cela aboutira-t-il, sinon à l'incrédulité universelle? Enfin pour mettre le sceau à ces abominations, la constitution déclare que les cultes sont libres. Cela signifie que l'infâme religion de Mahomet vaut la divine religion du Christ; n'est-ce pas crucifier une seconde fois le Fils de Dieu? n'est-ce pas perdre les âmes, en mettant sur la même ligne la religion qui conduit à l'enfer et la religion qui conduit au ciel (1)? »

Est-ce bien la ruine du christianisme que ces saints personnages redoutaient? Zschokke répond qu'ils craignaient pour leurs revenus beaucoup plus que pour la religion. L'intérêt personnel envenimait leur haine pour les principes de la Révolution française (2). C'est pour la liberté, telle que le clergé l'entendait, que les montagnards versèrent leur sang. On vit se renouveler en Suisse l'odieux spectacle qu'avait présenté la révolution brabançonne; des capucins à cheval armés d'un crucifix et d'un pistolet excitaient les braves habitants des montagnes à une lutte qui ne pouvait être qu'une boucherie. Les oints du Seigneur ne manquèrent point de prophétiser la victoire de ceux qui combattaient pour leur cause; Dieu, disaient-ils, ferait des miracles pour les défenseurs de la liberté. Ces indignes ministres d'un Dieu de paix croyaient si peu à leurs miracles, qu'ils furent les premiers à prendre la fuite; il y en eut qui à la lâcheté joignirent la trahison (3).

Il y avait dans la résistance que les Suisses opposèrent aux intrigues et aux armes du Directoire, un autre élément que la

(1) *Zschokke*, Der Aufruhr von Stans. (*Ausgewählte historische Schriften*, t. II, pag. 50-52.)

(2) *Idem*, Geschichte vom Kampf der Bergkantone. (*Ausgewählte historische Schriften*, t. III, pag. 69.)

(3) *Idem*, *Historische Schriften*, t. III, pag. 98; t. II, pag. 99, 100.

domination cléricale, puisque la première opposition vint de Berne, canton protestant. L'aristocratie donnait la main à l'Église, bien que l'aristocratie fût protestante, et que l'Église fût catholique. C'étaient les ennemis jurés de toute liberté qui invoquaient la liberté contre la république française. Si le Directoire avait eu un juste motif de guerre contre l'oligarchie suisse, l'histoire devrait applaudir à la chute d'un régime qui foulait aux pieds les droits des individus aussi bien que les droits des populations sujettes. Mais la république française intervint sans droit, et il faut flétrir cet abus de la force. Ajoutons que le bien sortit du mal. Les violences du Directoire furent le premier pas vers la régénération d'un peuple, qui, sans la Révolution française, aurait continué à végéter misérablement sous le joug de l'aristocratie et du clergé. C'est un bienfait que la Suisse doit à la Providence, il est vrai, beaucoup plus qu'aux hommes; le Directoire cherchait l'intérêt de la France, et non celui de ses voisins. Heureusement que Dieu veille à ce que les desseins égoïstes des hommes concourent au bien général.

Un traité intervint entre la nouvelle république helvétique et le Directoire. Il ne stipulait point, comme les traités italiens et hollandais, que des troupes françaises seraient prises à la solde par la Suisse; c'était au contraire la Suisse qui devait fournir des troupes à la France. Il ne stipulait pas que la France tiendrait garnison dans les forteresses suisses; la Suisse n'a d'autres forteresses que ses montagnes. Cependant dès l'année 1799, la république helvétique demanda la révision du traité: elle se plaignait « qu'il avait été imposé avec menace, et accepté comme la loi de la force et de la nécessité; » elle se plaignait « que son indépendance n'était que dérisoire. » Le peuple disait « que le gouvernement suisse était un agence du gouvernement français. » C'étaient les généraux et les commissaires du Directoire qui ordonnaient; la Suisse exécutait leurs ordres; et quand le gouvernement refusait, les chefs de l'armée française recouraient à la violence (1).

Nous n'entendons pas justifier les excès du Directoire; mais il est certain que la dépendance de la Suisse était dans la force des choses. La guerre entre la république française et l'Europe mo-

(1) *Schoett*, Histoire des traités de paix, t. V, pag. 266, 276.

narchique était permanente; lutte de principes qui ne pouvait finir que par le triomphe ou la défaite de la liberté. Dans cet état de choses, il fallait à la France l'amitié de la Suisse; or elle y comptait beaucoup plus d'ennemis que d'amis; tous les partisans de l'ancien régime, prêtres et nobles, lui étaient hostiles. Que restait-il à faire à la république? Se rendre maîtresse du pays, de gré ou de force. Le Directoire est coupable d'avoir violé l'indépendance d'un peuple libre; mais il faut ajouter qu'il y a encore un autre coupable sur lequel retombe la responsabilité première. Ce n'est pas par amour pour les révolutions que le Directoire révolutionna la Suisse : d'un ennemi il voulait faire un ami (1). C'était une nécessité. Que serait devenue la république en 1799, si la Suisse avait été au pouvoir de l'aristocratie et du clergé? Les Suisses devaient être les alliés de la France; or dans l'état révolutionnaire où se trouvait l'Europe, au milieu d'une guerre de principes, les alliés de la France devenaient à peu près ses sujets. Qui est responsable de cet état de choses? Est-ce la France qui ouvrit la lutte sanglante où se débattaient les destinées de l'humanité? Par les idées, oui. Mais si ces idées avaient été abandonnées à elles-mêmes, s'il n'y avait pas eu d'émigration, pas de conspiration des prêtres et des nobles, pas de coalition, il n'y aurait pas eu de guerre révolutionnaire. Ce n'est pas la liberté qui est coupable, c'est le despotisme.

§ 2. Le général Bonaparte

N° 1. *Politique italienne de Bonaparte*

I

On lit dans le manifeste que la Porte lança en 1798 contre la France : « D'après ce qu'on a vu jusqu'à présent d'actions arbi-

(1) Ce sont les paroles du général Brune. « Le seul désir du Directoire, dit-il, c'est qu'il n'y ait pas sur les frontières de la France un gouvernement qui lui soit hostile; il veut que le gouvernement suisse adopte les mêmes principes que la république française, afin que les deux nations soient amies. » (*Zschokke, Geschichte vom Kampf der schweizerischen Bergkantone*, dans les *Historische Schriften*, t. II, pag. 285.)

traires et insolentes du Directoire, il n'a d'autre dessein que de troubler l'ordre du globe entier, et de détruire les liens qui attachent entre elles toutes les nations. Tantôt il emploie des machinations secrètes; tantôt il se sert publiquement du fer et du feu, et renverse les constitutions des États, comme il a fait en Italie. *Partout il veut s'arroger le droit de régler, d'après sa volonté, toutes les affaires* (1). »

Comment le Directoire, le plus faible des gouvernements, pouvait-il avoir la prétention de dicter des lois à l'Europe? Les directeurs, obligés à chaque instant de recourir à des coups d'État pour maintenir la république contre la réaction croissante du royalisme, n'étaient point de taille à conquérir le monde. Mais le moment était arrivé où la Révolution, après avoir déchiré la France, allait déborder sur l'Europe monarchique avec une puissance irrésistible. Elle avait pour mission d'être conquérante, et il se trouva un homme prédestiné à ce rôle glorieux. Napoléon aimait à parler des destins qui devaient s'accomplir en sa personne. On dirait un héros de la Fable, incarnation de l'antique fatalité. Il marche à son but avec une constance telle qu'on le croirait initié aux desseins de Dieu. Lui-même est dominé par le destin qu'il invoque. Alors que la plus vulgaire prudence lui conseillerait de s'arrêter, dans son intérêt, comme dans celui de la France, il va en avant comme s'il avait hâte de courir à sa perte et d'entraîner la France dans sa ruine. C'est que la Révolution n'est point faite pour la France; ce n'est pas un homme, ni un peuple qui en doit profiter, c'est le monde civilisé. Il faut donc que la Révolution se répande au dehors; c'est Napoléon qui remplit cette haute mission.

On distingue d'habitude dans sa brillante carrière deux époques, le consulat et l'empire. On dit que comme général, il ne joua qu'un rôle secondaire : machine de guerre incomparable, il détruisait les armées de l'Autriche, plus vite qu'elles ne se formaient. Puis on exalte le premier consul; on prétend qu'il s'appropriâ ce qu'il y avait de beau et de grand dans la Révolution, tout en répudiant ses excès; on porte aux nues sa *belle politique* dans les relations extérieures, on dit qu'il a atteint la *perfection*. Tandis que

(1) *Schoell*, Histoire des traités de paix, t. V, pag. 244.

l'empereur, entraîné par sa passion pour le pouvoir absolu, aurait oublié les principes de 89 ; on l'accuse d'une *ambition à la façon des conquérants de l'Asie* (1) ; on lui reproche de s'être perdu lui-même et la France par un amour désordonné de la guerre. Nous croyons que c'est rapetisser cette grande figure que de faire dans sa vie ce partage, comme s'il avait été ange à son début, puis démon, ou du moins insensé. Il y a une admirable unité dans son existence ; le premier consul prépare l'empereur, et le général présage déjà le dominateur de l'Occident. Nous avons dit ailleurs que celui qui fit le coup d'État du 18 brumaire ne fut jamais un homme de 89, il fut toujours l'homme du pouvoir fort. C'était une nécessité, puisqu'il était appelé à conduire la grande nation de victoire en victoire, dans toutes les capitales du continent. Comme chef de la république, Napoléon n'est pas l'héritier de la Révolution : le premier consul commence la réaction, et l'empereur la poursuit. Mais comme chef armé de la Révolution, Napoléon continue l'œuvre de 89 ; il brise l'Europe féodale, en la foulant sous ses pieds. Le général, le premier consul et l'empereur sont un seul et même personnage, instrument dans les mains de Dieu pour la régénération de l'humanité.

Napoléon, général en chef de l'armée d'Italie, est sous les ordres du Directoire. Mais comment exécute-t-il les instructions qu'on lui envoie ? Il n'en tient aucun compte. Il a ses desseins qu'il poursuit malgré les directeurs : républicaniser l'Italie, tout en la maintenant sous son influence. Le général se conduit déjà comme un empereur dans son empire. Nous connaissons la politique du Directoire. Son ambition était toute française ; il voulait consolider la république, en lui assurant les limites du Rhin. Si Napoléon avait été homme à plier sous la volonté nationale, la France serait encore aujourd'hui république, et elle posséderait le magnifique territoire qu'elle appelle ses frontières naturelles. Mais le jeune général est de la race des rois, personnel et égoïste comme eux. A peine a-t-il battu l'armée autrichienne qu'il écrit au Directoire : « Faites une déclaration qui prenne sous la protection de la France les peuples de la Lombardie, Modène, Reggio, Bologne

(1) *Thiers*, Histoire du consulat et de l'empire, conclusion à la fin du tome V de l'édition grand in-8°.

et Ferrare (1). » Est-ce par amour pour la république que Bonaparte républicanise l'Italie malgré le Directoire? A l'entendre on dirait un sectaire d'Anacharsis Cloots qui rêve la république universelle. Il écrit d'Égypte aux directeurs : « Nos sollicitudes sont toutes en France. Si les rois l'attaquaient, vous trouveriez dans le génie guerrier de la nation, et dans vos généraux des moyens pour leur rendre funeste leur audace. *Le plus beau jour pour nous sera celui où nous apprendrons la formation de la première république en Allemagne* (2). » Il ne faut pas que les mots nous fassent illusion. Le général Bonaparte est républicain, à la façon du peuple-roi. Il inscrit le mot de *liberté* sur son drapeau, mais la *liberté* pour lui comme pour les Romains signifie *domination*. C'est ce que lui-même va nous dire.

II

Il n'y a rien de plus beau dans les victoires de la grande nation que la conquête de l'Italie; le jeune général répand sur tous ses exploits l'éclat de son génie, et le charme de la jeunesse. Le langage est en harmonie avec la grandeur des actions. Quand Bonaparte parle aux Italiens, c'est pour les appeler à l'indépendance et à la liberté. On dirait un de ces héros qui ont pour mission d'être les bienfaiteurs de l'humanité. Dans sa proclamation à l'armée d'Italie, le vainqueur des Piémontais et des Autrichiens dit : « Peuples de l'Italie, l'armée française vient rompre vos chaînes; le peuple français est l'ami de tous les peuples. Venez à nous avec confiance; vos propriétés, votre religion, vos usages seront respectés (3). » Le respect que Bonaparte promet pour la religion des Italiens, n'est point d'un républicain français; les directeurs, fidèles organes de la Révolution, faisaient une guerre à mort au catholicisme; si le général avait suivi ces inspirations, il aurait poursuivi les superstitions catholiques par le fer et le feu. Mais

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, tom. I. pag. 559 (de l'édition grand in-8° de Bruxelles).

(2) Lettre du 10 messidor an VII, écrite au Caire. (*Correspondance de Napoléon*, t. V, pag. 625.

(3) Proclamation du 7 floréal an IV. (*Correspondance de Napoléon*, t. I, pag. 220.)

Bonaparte n'était révolutionnaire que pour conquérir avec d'autant plus de facilité. Pour lui, la Révolution est le moyen, la conquête est le but. Écoutons la proclamation qu'il adresse aux habitants de la Lombardie :

« La république française, qui a juré *haine aux tyrans*, a aussi juré *fraternité aux peuples*. Ce principe, que la constitution républicaine a consacré, est celui de l'armée. Le despote qui depuis si longtemps asservissait la Lombardie, a causé de grands maux à la France; mais les Français savent que la cause des rois n'est pas celle des peuples. L'armée victorieuse d'un monarque insolent devait sans doute répandre la terreur chez la nation où elle portait ses victoires. Une armée républicaine, *forcée de faire la guerre à mort aux rois*, qu'elle combat, *voue amitié aux peuples que ses victoires affranchissent de la tyrannie* (1). » Pour comprendre ce que ce magnifique langage veut dire, il faut se rappeler que les tyrans s'appelaient empereurs d'Autriche, et qu'il s'agissait de les chasser d'Italie. Quand Bonaparte rencontrera sur son chemin une république qui le contrarie, il n'hésitera pas à la sacrifier, en l'abandonnant à ces affreux tyrans contre lesquels il soulève maintenant les Italiens. En attendant il leur parle comme eût fait Brutus : « Que les peuples soient sans inquiétude, *nous sommes amis de tous les peuples*, et plus particulièrement des descendants des Brutus, des Scipions, et des grands hommes que nous avons pris pour modèles. *Rétablir le Capitole*, y placer avec honneur les statues des héros qui se rendirent célèbres, *réveiller le peuple romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage* : tel sera le fruit de vos victoires. Elles feront époque dans la postérité. *Vous aurez la gloire immortelle de changer la face de la plus belle partie de l'Europe* (2). »

C'est à ses frères d'armes que Bonaparte adressait ces paroles enflammées. Les Italiens se défiaient de la fougue française; avant de se lancer dans les hasards d'une insurrection, ils voulaient des assurances contre le retour du joug qu'on les engageait à secouer. Bonaparte écrit au Directoire le 11 vendémiaire an V :

(1) Proclamation du 30 floréal an IV. (*Correspondance de Napoléon*, t. I, pag. 359.)

(2) Proclamation de Bonaparte à ses frères d'armes, du 1^{er} prairial an IV. (*Correspondance de Napoléon*, t. I, pag. 369.)

« Les peuples de la Lombardie se prononcent chaque jour davantage, mais il est une classe très considérable qui désirerait, avant de jeter le gant à l'empereur, d'y être invitée par une proclamation du gouvernement, espèce de garantie de l'intérêt que la France prendra à ce pays-là, à la paix générale (1). » Les directeurs avaient de tout autres projets; ils voulaient que la conquête de la Lombardie devînt un moyen d'arracher à l'empereur la cession des Pays-Bas. Ils ne cessaient donc de recommander à leur général la plus prudente circonspection. Bonaparte laissait parler le Directoire et faisait des révolutions pour son compte.

Dès qu'il fut maître de Milan, il écrivit au Directoire : « D'ici vont partir les journaux, les écrits de toute espèce qui embraseront l'Italie, où l'alarme est extrême. Si ce peuple veut s'organiser en république, doit-on le lui accorder? Ce pays est beaucoup plus patriote que le Piémont; il est plus près de la liberté (2). » En vain le Directoire cherchait-il à calmer cet enthousiasme, le vainqueur de l'Italie allait son chemin. Il trouvait un obstacle dans la prompte soumission des princes; ils allaient au devant de la dépendance, et offraient, qui son amitié, qui sa neutralité. Cela n'empêchait point Bonaparte de semer des germes de révolution. C'est ainsi qu'il parvint à soulever la ville de Reggio contre le duc de Modène, bien que celui-ci eût fait agréer sa neutralité par le Directoire. Quand les autres villes du duché eurent suivi cet exemple, Bonaparte déclara que le duc *avait perdu la confiance de la république française* (3). Quelques années plus tard, le général devenu empereur écrivait au *Moniteur* : *Telle maison a cessé de régner*. La formule diffère, le sens est le même. C'est un homme qui dispose des trônes et des peuples.

N'y avait-il pas un autre sentiment dans les appels adressés par le jeune conquérant à l'Italie, que la passion égoïste de la conquête? Napoléon était Italien; il devait sentir, mieux que les Français, la honte de la servitude séculaire qui pesait sur sa première patrie. Ce sont des paroles sorties d'un cœur italien qu'il adresse aux habitants de Reggio : « Il est temps *enfin* que l'Italie aussi soit

(1) Lettre du 11 vendémiaire an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 56.)

(2) Lettre du 28 floréal an IV. (*Correspondance de Napoléon*, t. I, pag. 545.)

(3) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, pag. 559.

comptée parmi les *nations libres et puissantes* (1). » Le Directoire se refusait à faire une promesse quelconque aux Italiens. Bonaparte n'hésite pas à leur promettre l'indépendance, comme prix de la lutte. Il écrit à l'administration générale de la Lombardie : « J'approuve le zèle qui anime le peuple de Lombardie : j'accepte les braves qui veulent venir avec nous participer à notre gloire... La liberté de la Lombardie sera la récompense de leurs efforts (2). »

A sa voix, la Lombardie s'organise. Bonaparte, heureux du réveil d'une généreuse nation, écrit au Directoire : « L'enthousiasme le plus vif et le patriotisme le plus pur animent les Lombards. Déjà ils voient revivre l'ancienne Italie (3). » Le jeune général n'aurait-il pas partagé ces espérances? Un congrès se réunit à Milan; Bonaparte lui donne un encouragement qui semble venir du cœur : « *Si l'Italie veut être libre, qui pourrait désormais l'en empêcher* (4)? » La liberté est un droit inaliénable des peuples; mais pour qu'ils en jouissent, il faut qu'ils s'en rendent dignes. Voilà pourquoi le vainqueur de l'Autriche cherche à ranimer l'énergie, la force, sans lesquelles il n'y a point de nationalité. Écoutez sa lettre au président du congrès cispadan : « *La misérable Italie* est depuis longtemps effacée du tableau des puissances de l'Europe: Si les Italiens d'aujourd'hui sont *dignes de recouvrer leurs droits, et de se donner un gouvernement libre*, l'on verra un jour leur patrie figurer glorieusement parmi les puissances du globe (5). » Cette expression de *misérable Italie* revient plus d'une fois dans les proclamations et les lettres de Bonaparte à ses compatriotes. N'est-ce point l'amer regret de l'Italien qui se mêle à l'espérance d'une régénération? Le général écrit à la municipalité de Venise : « Dans toutes les circonstances, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous donner des preuves du désir que j'ai de voir se *consolider votre liberté*, et de voir la *misérable Italie* se placer enfin *avec gloire, libre et indépendante des étrangers*,

(1) Proclamation du 16 vendémiaire an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 51.)

(2) Lettre du 17 vendémiaire an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 54.)

(3) Lettre du 26 vendémiaire an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 75.)

(4) Lettre du 20 frimaire an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 199.)

(5) Lettre du 12 nivôse an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 236.)

sur la scène du monde, et reprendre parmi les grandes nations le rang auquel l'appellent la nature, sa position et le destin (1). »

III

Ces promesses, dit-on, ces espérances conduisirent à placer l'Italie dans la main d'un nouveau maître, de celui-là même qui l'avait appelée à la liberté. Oui, l'Italie ne fit guère que changer de domination. Mais à qui la faute? L'histoire ne doit pas s'en prendre uniquement à l'ambition d'un homme. Il ne dépendait point de Napoléon de donner la liberté aux Italiens; il pouvait bien vaincre les armées autrichiennes, il pouvait créer des républiques. Mais que serait devenue l'Italie, s'il l'avait abandonnée à elle-même? En vain le général disait que l'Italie serait libre, si elle le voulait, elle n'avait pas encore la force de vouloir. Il eût fallu la vertu militaire pour défendre, les armes à la main, l'indépendance que la France lui avait donnée. Malheureusement l'esprit militaire faisait entièrement défaut à la race qui jadis avait vaincu le monde. Bonaparte s'en plaint avec amertume. Après s'être consumé en efforts stériles, il écrit en l'an VI au ministre des affaires étrangères : « Vous connaissez peu ces peuples-ci... Vous vous imaginez que la liberté fait faire de grandes choses à un peuple mou, superstitieux, pantalon et lâche... Je n'ai pas à mon armée un seul Italien, hormis, je crois, mille cinq cents polissons, ramassés dans les rues de différentes villes d'Italie, qui pillent et qui ne sont bons à rien... C'est une nation bien énervée et bien lâche (2). »

Il nous peine de transcrire le jugement rigoureux porté par un Italien sur les Italiens; depuis que Bonaparte a écrit ces dures paroles, ils se sont retrempés à l'école du malheur. Toujours est-il qu'à la fin du dix-huitième siècle, la décadence morale allait de pair avec la décadence politique. Il faut insister sur ce douloureux sujet, il faut mettre le doigt sur la plaie, afin de découvrir la cause du mal; alors il nous sera permis de flétrir le vrai

(1) Lettre du 7 prairial an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 91.)

(2) Lettre du 16 vendémiaire an VI. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 488.)

coupable. Bonaparte dit dans sa lettre adressée au ministre des affaires étrangères : « Je n'ai point eu, depuis que je suis en Italie, pour auxiliaire l'amour des peuples pour la liberté et l'égalité... Tout ce qui est bon à dire dans des proclamations, dans des discours imprimés, sont des romans. » Il n'y a aucune exagération dans ces plaintes amères : les Italiens firent des émeutes contre l'armée qui les avait délivrés du joug de l'Autriche, ils ne firent aucun effort pour conserver le commencement d'indépendance qu'ils devaient à Napoléon.

Qui avait étouffé dans l'âme des Italiens l'amour de la liberté que Dieu donne à tout ce qui a vie? Bonaparte répondra pour nous. Après avoir créé la république cispadane, il appelle les Italiens à élire leurs représentants. On va voir ce que devient la liberté, là où règne la superstition. Le général écrit au Directoire : « Je reçois à l'instant des nouvelles de la république cispadane. *Les choix ont été fort mauvais. Les PRÊTRES ont influencé TOUTES LES ÉLECTIONS; des CARDINAUX et des ÉVÊQUES sont venus exprès de ROME pour diriger les choix du peuple...* La république cispadane, comme la Lombardie, a besoin d'un gouvernement provisoire pendant trois ou quatre ans, *pendant lesquelles on cherchera à diminuer l'INFLUENCE DES PRÊTRES; sans quoi, VOUS N'AUREZ RIEN FAIT EN LEUR DONNANT LA LIBERTÉ. Dans les villages, ils DICTENT LES LISTES, et influencent TOUTES LES ÉLECTIONS.* Je vais commencer par réunir, sous un gouvernement provisoire, la Lombardie et la Cispadane; après quoi, je prendrai des mesures qui se concilient avec leurs mœurs, *pour y diminuer l'influence des prêtres et éclairer l'opinion* (1). »

Ce n'est pas un ennemi des prêtres, ce n'est pas un philosophe qui écrit ces paroles, c'est le restaurateur des autels, celui que l'Église, reconnaissante, compara à Constantin et à Charlemagne. A peine la liberté fut-elle proclamée qu'il fallut la suspendre; les Italiens n'étaient pas dignes d'être libres, car ils étaient avilis par le fanatisme, et leur aveuglement était exploité par ceux-là mêmes qui nourrissaient l'ignorance et la superstition. Qu'est-ce que la liberté pour un peuple qui est l'esclave des prêtres? Un instrument de domination dans les mains de l'Église. Les prêtres usaient de leur empire sur les esprits pour soulever les Italiens

(1) Lettre du 12 floréal an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 49.)

contre leurs libérateurs; ils fanatisaient les masses par des miracles fabriqués pour le besoin de la cause. Il fallut que les généraux français défendissent aux évêques de faire des miracles que le clergé inventait pour calomnier la France (1).

Que la leçon serve aux peuples modernes. On essaie de les endormir par une trompeuse alliance entre la liberté et le catholicisme. Qu'ils consultent l'histoire, ils verront partout l'Église ennemie mortelle de la liberté; là où en apparence, elle la favorise, elle s'en sert comme d'un instrument de domination, en sorte que le premier usage que les peuples font de leur liberté, consiste à reprendre leurs fers; que Dieu nous garde d'une liberté pareille! Maintenant nous connaissons le vrai coupable. Machiavel accuse les papes d'avoir empêché l'indépendance de l'Italie pour assurer leur domination; il accuse encore les papes d'avoir fait des Italiens un peuple sans religion, sans foi ni loi. Il faut ajouter que les classes inférieures, partant la masse de la nation, furent abruties par une honteuse superstition. L'hypocrisie et le bigotisme donnaient la main à l'incrédulité; telle était la plaie de l'Italie, telle est la cause pour laquelle le vainqueur de l'Autriche ne put laisser la liberté aux Italiens.

C'est Napoléon lui-même qui nous le dit. Dans les négociations qui précédèrent la paix de Campo-Formio, il soutint que la France avait non seulement le droit d'exiger les limites du Rhin, mais encore un État en Italie, qui y nourrit l'influence française, et maintint dans sa dépendance la république de Gênes, le roi de Sardaigne et le pape. « Si jamais, disait Bonaparte, les Français repassaient les Alpes, sans y conserver un auxiliaire puissant, on verrait les aristocraties de Gênes, de Venise et le roi de Sardaigne, se serrer à l'Autriche par des liens indissolubles, influencés par la nécessité de garantir leur existence intérieure contre les idées démocratiques et populaires... *Pontifes, rois et nobles se réuniraient pour défendre leurs privilèges et fermer les Alpes aux Français comme aux idées modernes* (2). »

Bonaparte aurait pu ajouter que la république cisalpine elle-

(1) *Lettre du général Baraguay d'Hilliers, au général Bonaparte, du 29 vendémiaire an V. (Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte, t. II, pag. 215.)*

(2) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État, t. I, pag. 460.*

même n'était pas en état de se défendre. Il le savait bien puisqu'il la plaça dans la dépendance absolue de la France. Mais si les Italiens n'étaient pas mûrs pour la liberté, pourquoi les former en république? Bien des sentiments concoururent chez le jeune général pour l'engager à républicaniser l'Italie. L'amour de la république ne fut chez lui qu'un sentiment passager; le patriotisme italien pouvait y être pour quelque chose; avant tout l'intérêt de la France le guidait, non point l'intérêt tel que le Directoire le comprenait, mais son intérêt personnel, c'est à dire une ambition sans limites. A la rigueur, la république française pouvait subsister, sans que l'Italie fût dans sa dépendance, tandis qu'une puissance excessive était comme un mur qui se dressait entre elle et l'Europe. C'est dire que le général Bonaparte préludait au rôle du premier consul et de l'empereur. Déjà son ambition entraînait la république hors des bornes dans lesquelles elle aurait dû se contenir pour se faire accepter. Mais si la France, après quelques années de gloire sans pareille, perdit même ses frontières naturelles, elle remplit d'un autre côté la mission que la Providence lui a donnée, celle de remuer le monde et de propager les principes de sa civilisation.

N° 2. Rome, Venise et le Piémont

I

Le général Bonaparte, dans sa correspondance confidentielle, montre peu d'estime pour les Italiens; il aurait dû réserver son mépris pour les misérables gouvernements qui avilirent une nation bien douée entre toutes celles qui couvrent le globe. Lui-même ne cachait point le dédain que lui inspiraient les petits souverains qui régnaient là où jadis avaient brillé de puissantes républiques. Déjà en l'an IV, il écrit au Directoire : « *Ces petits princes ont besoin d'être un peu menés, ils estimeront plus une note venant de l'armée que de nos diplomates : la peur seule les rend si honnêtes et si respectueux, que l'on pourrait dire bas*(1). »

(1) *Lettre au Directoire*, du 17 floréal an IV. (*Corresp. de Napoléon*, t. I, pag. 283.)

Bonaparte commença par les rançonner, puis il les détruisit. L'historien peut à peine lui en vouloir pour ces actes de violence. C'est la justice de Dieu qui éclate sur les coupables. Il est vrai que le vainqueur ne respecta pas le droit des princes, mais ce droit n'était qu'une usurpation, le droit véritable était celui des populations italiennes. Le général en tint compte, puisqu'il appela les Italiens à l'indépendance.

Il y avait en Italie, et il y a encore au moment où nous écrivons (1), un État d'une nature singulière. Qui dit État dit une société laïque. Rome a à sa tête le chef d'une secte religieuse ; ce sont des prêtres, la plupart étrangers, qui gouvernent. Nous avons dit ailleurs quel fut leur régime au dix-septième siècle (2). Si nous en croyons une lettre de l'ambassadeur français, les choses n'avaient pas changé à la fin du dix-huitième. Cacaull écrit au général Bonaparte : « Suivant les registres mortuaires de l'hôpital de la Consolation de Rome, où l'on porte tous les blessés, il a passé dans cet hôpital soixante-quinze mille personnes assassinées de différentes manières à Rome et aux environs, sous le règne du pape actuel. C'est la même chose dans tout l'État ecclésiastique. D'après cela jugez du reste du gouvernement, et combien les peuples doivent y être attachés (3). »

Cela est incroyable, à force d'être épouvantable. Ce qui est hors de doute, c'est qu'il n'y a jamais eu de pire gouvernement que celui des papes. Bonaparte écrit de Bologne au Directoire : « *On ne se fait pas une idée de la haine que cette ville a pour la domination papale* (4). » Les habitants des Légations, dit-il ailleurs, « *regarderaient comme le plus grand malheur de rentrer sous la domination papale. Ils nous aiment avec enthousiasme, et ils haïssent le pape avec ardeur* (5). » C'était plus que le sentiment très naturel qui soulève les opprimés contre leurs oppresseurs, c'était une antipathie de principes et d'idées. Les cardinaux qui gouvernaient les

(1) 1865.

(2) Voyez le tome IX^e de mes *Etudes*.

(3) Lettre du 8 brumaire an V. (*Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, t. II, pag. 256.)

(4) Lettre du 8 messidor an IV. (*Correspondance de Napoléon*, t. I, pag. 336.)

(5) Lettre au Directoire, du 14 messidor an IV. (*Correspondance de Napoléon*, t. I, pag. 336.)

États romains étaient des moines, des morts qui avaient la prétention d'être vivants, et de guider les peuples dans la voie de la vie. Ils sont encore tels aujourd'hui; ils n'apprennent rien par les révolutions, parce qu'ils ne sont pas des hommes du dix-neuvième siècle, ils vivent toujours au douzième. Que l'on juge d'après cela de leur haine pour les principes de 89 : c'était selon eux l'enfer déchaîné, et les soldats républicains qui les faisaient trembler, étaient des démons en chair et en os.

On pardonne au coupable qui maudit son juge. Il faut avoir pitié des vieillards décrépits qui, en voyant les armées républicaines à Rome, se croyaient à la veille de la consommation finale. L'ambassadeur de France écrit à Bonaparte : « La cour de Rome ne rêve que l'extermination des Français en Italie, et elle est bien décidée, si cela arrivait, à continuer encore, par ses pamphlets incendiaires, et par tous les moyens, à faire à la république tout le mal qu'elle pourrait, même pendant des siècles. Elle ne saurait pardonner aux Français l'abolition de la tyrannie, de l'intolérance religieuse, et du crédit du clergé, ainsi que des annates, et de tant de droits et de belles prérogatives que l'ancien régime lui donnait en France (1). » Le général Bonaparte aurait compris que les gens d'Église fissent une guerre à mort à la république française. Mais le misérable gouvernement des cardinaux, leur incapacité et leur mauvaise foi, lui inspiraient un profond dégoût. Il est à la recherche d'expressions de dédain pour flétrir des prêtres qui fondent leur puissance sur la bêtise humaine. Nous citerons quelques traits de sa correspondance pour l'éternelle flétrissure d'un régime que la réaction essaie en vain de maintenir.

Bonaparte intercepta des lettres écrites par les cardinaux, où les princes de l'Église donnaient libre carrière à leur haine tout ensemble et à leur imbécillité. Il les envoya au Directoire avec ce commentaire : « Vous y verrez l'*opiniâtre mauvaise foi de la cour de Rome*. J'ai fait imprimer ces lettres dans les gazettes de Bologne et de Milan, afin de convaincre toute l'Italie de l'*imbécile radotage de ces vieux cardinaux* (2). » Quelques jours après, le général écrit

(1) *Lettre de Cacaull*, du 27 brumaire an V. (*Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, t. II, pag. 295.)

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 555. (Lettre du 4^{er} pluviôse an V.)

aux directeurs : « Je vous ai envoyé différentes pièces qui convaincront l'Europe de la folie de ceux qui conduisent la cour de Rome. Vous trouverez ci-joint deux autres affiches qui vous convaincront de la démence de ces gens-ci. *Il est déplorable de penser que cet aveuglement coûte le sang des pauvres peuples, innocents instruments et de tout temps victimes des théologiens.* Plusieurs prêtres et, entre autres, un capucin, qui prêchaient l'armée des catholiques, ont été tués sur le champ de bataille (1). »

L'exploitation séculaire de la bêtise humaine crie vengeance. Nous concevons qu'elle ait soulevé l'indignation de Bonaparte. Parfois le jeune général se laissait aller à d'autres sentiments plus humiliants encore pour la cour de Rome. Il voyait de près ceux qui s'appellent les princes de l'Église; leur incomparable niaiserie l'amusait. Il écrit au Directoire : « *Aucun gouvernement n'était aussi méprisé par les peuples mêmes qui lui obéissaient que celui-ci.* Au premier sentiment de frayeur que cause l'entrée d'une armée ennemie a succédé la joie d'être délivré *du plus ridicule des gouvernements* (2). » Un homme d'esprit ne peut s'amuser longtemps de niais; la colère domine dans la correspondance de Bonaparte, quand il parle de la cour de Rome, et rien ne le fâche plus que l'imbécillité de ces vieux radoteurs qui se mêlent de gouverner le monde (3).

L'imbécillité n'exclut point la fausseté et l'orgueil. Bonaparte connaissait les cafards : « Timides, lorsqu'on leur montre les dents, ces gens-là sont fiers lorsqu'on a trop de ménagements pour eux (4). » Le jeune conquérant ne ménageait guère les hommes d'Église. Il avait des preuves de leur mauvaise foi; voyant qu'on ne pouvait avoir aucune confiance dans leurs paroles et leurs promesses, il se fit trompeur avec les trompeurs. Quand on lit les lettres de Bonaparte au pape, on dirait un fidèle qui n'a rien de plus à cœur que le maintien de sa domination temporelle.

(1) Lettre du 15 pluviôse an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 386, s.)

(2) Lettre du 12 pluviôse an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 409.)

(3) Lettre au Directoire, du 25 brumaire an VI. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 587.) « Notre ambassadeur à Rome instruit le ministre des relations extérieures de la conduite de cette *imbécile cour de Rome.* »

(4) Lettre de Bonaparte à son frère Joseph, ambassadeur à Rome. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 466.)

Le 1^{er} ventôse an V, il lui écrit : « La république française sera, j'espère, une des amies les plus vraies de Rome (1). » Le même jour, il écrit au Directoire : « Mon opinion est que Rome, une fois privée de Bologne, de Ferrare, de la Romagne, ne peut plus exister : *cette vieille machine se détruira toute seule* (2). » Le 19 germinal an V, il écrit : « *La république cispadane s'agrandira, à mesure que le pape se détruira* (3). »

C'est un homme politique qui parle, ce n'est pas un ennemi du catholicisme ; il n'y a rien d'un sectaire chez Napoléon : pour lui la religion, comme toute chose, était un instrument de pouvoir. Il n'en était pas de même des directeurs : disciples du dix-huitième siècle, profondément imbus de la haine que la Révolution portait à la religion du passé et aux gens d'Église, ils auraient voulu détruire le catholicisme et la papauté qui avaient fait tant de mal à la république. Le Directoire écrit à Bonaparte : « Vous êtes trop habitué à réfléchir, citoyen général, pour n'avoir pas senti aussi bien que nous que la religion romaine sera toujours l'ennemie irrécyclable de la république, d'abord par son essence, et en second lieu parce que ses sectateurs et ses ministres ne lui pardonneront jamais les coups qu'elle a portés à la fortune et au crédit des premiers, aux préjugés et aux habitudes des autres... Le Directoire vous invite donc à faire tout ce qui vous sera possible pour détruire le gouvernement papal... Soit que mettant Rome sous une autre puissance, soit, ce qui serait mieux encore, que vous y établissiez une forme de gouvernement qui rendit méprisable et odieux le régime des prêtres, agissez de manière que le pape et le sacré collège ne puissent concevoir l'espoir de jamais siéger à Rome, et aillent chercher un asile dans quelque lieu que ce soit, ou au moins qu'ils n'y aient plus de puissance temporelle (4). »

Quand Pie VI fut sur le point de mourir, Bonaparte demanda au Directoire quelle conduite il devait tenir. On lui répondit : « Faites tous vos efforts pour établir à Rome la démocratie repré-

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 449.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 442.

(3) *Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 609.

(4) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 402.

sentative. » Sur cela le général écrivit à son frère, ambassadeur à Rome : « Si le pape était mort, *vous devez faire tout ce qui est possible pour qu'on n'en nomme pas un autre, et qu'il y ait une révolution* (1). » Le Directoire resta fidèle à l'esprit révolutionnaire : « Il fallait profiter des circonstances, disait-il, pour délivrer l'Europe de la suprématie papale (2). » Tels n'étaient point les desseins du jeune général. Il ne tarda pas à relever la puissance de la papauté, en lui soumettant l'Église constitutionnelle de France. La haine du Directoire était plus clairvoyante que la politique du grand conquérant. Il y avait réellement une hostilité irréconciliable entre la Révolution et les prétentions des papes. Cela est si vrai que Napoléon, le restaurateur des autels, le nouveau Constantin, oint et sacré par le saint-père, se brouilla avec lui au point d'anéantir le pouvoir temporel des vicaires du Christ. Il fallut des fautes presque aussi prodigieuses que les victoires de l'empereur, pour restaurer le pouvoir pontifical à Rome. Ces péripéties dans lesquelles les partisans du passé voient la main de Dieu, sont en réalité les dernières convulsions d'un corps qui agonise. On croit parfois qu'un mourant revient à la vie; mais c'est précisément quand l'espoir de le sauver renaît qu'il approche de sa dernière heure. A Sainte-Hélène Napoléon écrivit l'oraison funèbre de la papauté : « Le gouvernement pontifical était usé; la puissance temporelle des papes finira comme a fini la souveraineté des électeurs ecclésiastiques de l'empire (3). » Cette prédiction s'accomplira; il n'y a point de réaction qui puisse rendre la vie à une institution morte depuis des siècles.

II

Il y avait encore des républiques en Italie, quand le général Bonaparte y fit ses merveilleuses campagnes. L'histoire de Venise prouve qu'il faut se défier du beau nom de république : ces pré-

(1) Lettre du 8 ven lémiaire an VI (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 466.)—*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, pag. 430.

(2) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, pag. 50.

(3) *Mémoires du général Montholon*, écrits à Sainte-Hélène.

tendus républicains étaient plus hostiles à la France et à la liberté que les rois. Et ce n'était point sans raison. Les principes de 89 tendaient à égaliser les classes sociales ; ils devaient être profondément antipathiques à l'aristocratie qui régnait à Venise, comme dans toutes les cités qui portaient le nom de république, mais où la chose publique était devenue le domaine d'une étroite oligarchie. Bonaparte témoigna dès l'origine une singulière antipathie pour la noblesse vénitienne ; il la dénonça au Directoire comme l'ennemie implacable de la France républicaine : « Le gouvernement de Venise, dit-il, est le plus absurde et le plus tyrannique de tous les gouvernements. Il est hors de doute qu'il voulait profiter du moment où nous étions dans le cœur de l'Allemagne pour nous assassiner. Notre république n'a point d'ennemis plus acharnés, comme les émigrés et Louis XVIII, d'amis qui leur soient plus véritablement dévoués (1). »

L'hostilité des oligarques pour une révolution qui inscrivait sur son drapeau *liberté et égalité*, est si naturelle qu'on peut à peine la reprocher à l'aristocratie de Venise. Mais si ce n'avait été qu'une opposition politique, les Italiens se seraient bien gardés de rompre avec le vainqueur de l'Autriche. C'est le fanatisme religieux qui les aveugla, et qui les précipita dans l'abîme. On lit dans une lettre de l'ambassadeur de France à Venise : « Pour ce qui est de ce gouvernement-ci, il n'est que trop vrai qu'il a montré une *aversion excessive* pour notre Révolution ; il n'est que trop vrai que plusieurs Français y ont éprouvé des procédés rigoureux ; que *la haine pour nous y a été soigneusement excitée, fomentée, et que la plupart des têtes, même celles de plusieurs personnages importants, ont été échauffées, égarées par le FANATISME RELIGIEUX* (2). »

Malgré les excitations d'un clergé fanatique, les Vénitiens n'étaient pas d'humeur à entrer en lice contre la France. Ils restèrent attachés à l'Autriche, aussi longtemps qu'ils purent espérer le triomphe des armées autrichiennes. Mais les victoires ont un merveilleux prestige pour les oligarques comme pour les prêtres. Le ministre français termine la lettre que nous venons de

(1) Lettre du 30 germinal an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. II, pag. 655.)

(2) Lettre de Lallemand au général Bonaparte. (*Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, t. I, pag. 396.)

citer en disant que le gouvernement vénitien lui paraissait de bonne foi pour le moment dans ses protestations de neutralité et de bon vouloir : « Ses préventions, dit Lallement, ont enfin fait place à la considération de ses vrais intérêts ; il souhaite franchement voir briser le joug autrichien, sous lequel il pliait, ainsi que toute l'Italie. » D'après cela, la politique de la France semblait commander le maintien de la plus ancienne république d'Italie, sauf à la régénérer par sa puissante influence. Tels étaient aussi les desseins du Directoire ; mais Bonaparte avait d'autres vues, et ce fut lui qui imposa sa volonté aux directeurs.

Bonaparte ne cesse, dans sa correspondance, d'exciter le Directoire contre l'aristocratie vénitienne : « Le seul parti qu'on puisse prendre, dit-il, est de détruire ce gouvernement atroce et sanguinaire (1). » Après l'assassinat de Laugier il n'hésite plus ; son langage respire ou affecte du moins une véritable passion : « Après une trahison aussi horrible, je ne vois plus d'autre parti que celui d'effacer le nom vénitien de dessus la surface du globe (2). » Il y avait encore un autre parti à prendre. Le vrai coupable, c'était le régime oligarchique ; pourquoi ne pas le détruire, au profit de la liberté ? Bonaparte parut entrer dans cette voie, quand il consentit à traiter avec Venise : il stipula l'abdication de l'aristocratie vénitienne et la souveraineté du peuple (3). Mais le général n'était pas de bonne foi. A peine le traité était-il signé, qu'il écrivit au Directoire : « Venise peut difficilement survivre aux coups que nous venons de lui porter. Population inepte, lâche et nullement faite pour la liberté, sans terres, sans eaux, il paraît naturel qu'elle soit laissée à ceux à qui on donne le continent (4). »

Voilà un langage qui contraste singulièrement avec les sentiments républicains que Napoléon étalait comme général de l'armée d'Italie. Fonder des républiques d'une main, et de l'autre livrer à l'Autriche une république italienne, cela dénote le conquérant bien plus que le républicain. Constatons, en l'honneur de la Révolution, que les directeurs ne furent pas complices de

(1) Lettre du 11 floréal an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 45.)

(2) Lettre du 14 floréal an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 26.)

(3) Traité du 27 floréal an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 64.)

(4) Lettre du 8 prairial an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 97.) — *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 458, 442.

cette odieuse politique. C'est sur le général Bonaparte que pèse la responsabilité du meurtre d'une cité républicaine. Jusqu'au dernier moment le Directoire insista pour que l'indépendance de Venise fût respectée. Il laissait à son tout-puissant général le choix de la réunir aux trois Légations, ou à la république lombarde; mais il ne voulait à aucun prix la sacrifier. Les directeurs disaient que l'honneur de la république française était en cause; ils auraient pu ajouter, l'honneur de Bonaparte. N'avait-il pas appelé les Italiens à la liberté? Et maintenant il allait sacrifier un État indépendant à l'ennemi mortel de l'Italie! L'oligarchie n'était plus qu'un prétexte; ce n'est point Venise aristocratique, c'est Venise démocratique, déclarée libre par un traité, qui fut jetée en proie à l'Autriche (1). Bonaparte disait qu'il faudrait une nouvelle campagne pour chasser entièrement les Autrichiens d'Italie, et que les Italiens ne valaient pas le sang français qui coulerait à flots pour eux (2); que les chances d'une nouvelle lutte pouvaient tourner contre la France, et qu'alors l'Italie entière serait perdue. Soit, répondit le Directoire, mais l'honneur sera sauf : « *Nous serons demeurés fidèles aux vrais intérêts de la France, et nous n'aurons pas conivé à une perfidie qui n'aurait point d'excuse* (3). »

Nous sommes heureux de transcrire ces nobles paroles; elles sont la justification de la république, mais aussi la condamnation de Napoléon. Les historiens français célèbrent la politique du premier consul; nous ne sommes pas encore au consulat, nous sommes en pleine république; Bonaparte n'est que général, et déjà il dispose des États d'après son bon plaisir, d'après les inspirations de son ambition de conquérant, imitant les rois qu'il avait pour mission de combattre. Madame de Stael dit que la cession de Venise à l'Autriche fut un attentat aussi grand et non moins arbitraire que le partage de la Pologne. Il faut dire que le crime

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 455.

(2) Lettre du 19 vendémiaire an VI (*Correspondance de Napoléon*) : « Peuples peu dignes et peu amants de la liberté, qui par caractère, habitude et religion, nous haïssent profondément. »

(3) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 459. — *Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, t. IV, pag. 18.

est plus grand, puisque Bonaparte était l'organe d'une république qui avait promis amitié et fraternité à tous les peuples (1). Madame de Stael poursuit : « A dater de cet acte, il n'a plus existé dans le gouvernement de France aucun respect pour aucune doctrine politique, et le règne d'un homme a commencé quand celui des principes a fini. » Cette appréciation, quoique sévère, est bien plus juste que l'opinion traditionnelle qui loue tout dans le premier consul et le général, et qui blâme tout dans l'empereur. Les contemporains ne s'y sont point trompés. Quand ils virent le vainqueur de l'Italie faire et défaire des républiques, bouleverser les plus vieilles cités, ils se dirent : c'est un nouveau-César qui s'annonce. Écoutons le baron de Hardenberg : « On s'étonne que ce soit *Bonaparte seul* qui confère avec les plénipotentiaires autrichiens, on s'étonne que ce soit encore *lui* qui ordonne l'évacuation des provinces de l'Autriche jusqu'à l'État de Venise, et qui fixe le sort de cette république, dont la Prusse seule a défendu l'existence; on s'étonne que ce soit le *général Bonaparte* qui *seul* dispose de l'Italie, qu'il crée et recrée, forme et réforme les nouvelles républiques, les amalgame et les divise successivement. On dirait que cet homme se prépare dans le midi de l'Europe un grand avenir historique (2). »

Le mot de droit n'est point prononcé dans ces paroles qui ressemblent à une glorification plus qu'à une flétrissure; les rois et leurs ministres ne savaient point ce que c'était que le droit. Ce n'est qu'en Angleterre que l'on entend un langage digne d'un peuple libre : la destruction de Venise épouvanta les esprits politiques. « C'est un homme, disait-on, qui détruit un antique État, sans que le Directoire ose s'y opposer, sans que le Corps législatif proteste. Où allons-nous? L'inquiétude est générale. Jules César commença aussi par faire la guerre et la paix comme général : ce fut pour lui le marche-pied du trône. Prenons garde que l'Europe ne présente aujourd'hui les mêmes scènes sur un plus grand théâtre, et que, nouveau César, Bonaparte ne subjugué la France et l'Europe (3). »

(1) *Stael* (madame de). Considérations sur la Révolution française, 5^e partie, chap. xxvi

(2) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 458.

(3) Paroles de Hammoud, ministre d'Angleterre à Vienne. (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, pag. 457.)

L'Autriche vit aussi qu'elle était en face d'un nouveau César (1). Elle n'avait pas le droit de se plaindre de l'abus que Bonaparte faisait de la victoire, car elle profita des dépouilles, et elle fut complice de la violence. Nous avons l'aveu du coupable. Quand Napoléon réunit la république de Gênes à la grande nation, le défenseur officiel de la cour de Vienne jeta les hauts cris. Gentz n'avait pas tort; mais il se rappelait que l'empereur son maître avait prêté la main à la destruction de Venise : « Je suis loin, dit-il, de l'approuver; je ne l'ai jamais regardée que comme une triste et impérieuse nécessité. *Dans toute autre circonstance, la cour de Vienne l'aurait repoussée avec indignation* (2). » Ces circonstances différentes se présentèrent. En 1814, au congrès de Vienne, personne n'obligeait l'Autriche à garder les États de Venise; c'est elle-même qui se fit une douce violence. Si dans ce grand crime du meurtre d'une nation il y avait à distinguer des degrés de culpabilité, il faudrait dire que l'Autriche fut plus criminelle que la république française. Napoléon s'est plu, à Sainte-Hélène, à relever tout ce qu'il y avait d'odieux dans la conduite de la cour de Vienne. « Le Sénat de Venise, dit-il, s'était très mal conduit pour la France, mais très bien pour l'Autriche. Quelle opinion les peuples conserveraient-ils du cabinet de Vienne, lorsqu'ils le verraient s'appropriier les États de son alliée, l'État le plus ancien de l'Europe moderne, celui qui nourrissait les principes les plus opposés à la démocratie et aux idées françaises; et cela sans prétexte et par le seul effet de sa convenance (3)! » La flétrissure est méritée; mais elle ne diminue point la faute du général Bonaparte. Représentant armé de la Révolution française, il oubliait les principes proclamés par la Convention nationale, la fraternité, la liberté, pour suivre la déplorable politique des partageurs de la Pologne. Preuve que déjà à son début Napoléon était l'homme du passé, et non l'homme de la Révolution : général ou

(1) Voyez le portrait que le secrétaire du marquis de Gallo trace de Bonaparte. (*Mémoires d'un homme d'Etat*, t. 1, pag. 466.) « Jamais général ne concentra avec plus d'énergie tous les pouvoirs militaire, politique et civil, législatif et exécutif, monarchique et populaire en sa seule personne. Depuis Jules César, l'Italie ne vit ses destinées confiées avec moins de réserve entre les mains de son vainqueur. »

(2) *Gentz*, Mémoire sur la réunion de Gênes. (*Mémoires et Lettres inédites* pag. 62.)

(3) *Mémoires de Napoléon*, par le général Montholon. (Paix de Campo-Formio.)

César, il viole les droits des nations, comme il foule aux pieds les droits des individus.

III

Dans ses relations avec Venise, Bonaparte s'abaissa au niveau des vieux diplomates; tantôt il était lion, tantôt renard. La force, unie à la ruse italienne, ne gagne rien à cette alliance. Telle fut aussi la politique du jeune général à l'égard du Piémont. Le Directoire aurait voulu républicaniser les États d'un roi complice des premières trames ourdies contre la Révolution française. Bonaparte écrit aux directeurs : « Vous ne devez pas compter sur une révolution en Piémont : *cela viendra*, mais il s'en faut que l'esprit de ces peuples soit mûr à cet effet (1). » Comment le général républicain élèvera-t-il la nation piémontaise à la liberté? Par la perfidie et la trahison pratiquées à l'égard de son roi. Des traités intervinrent entre la république française et le Piémont. En apparence, c'était une alliance intime. L'armée française jouissait du libre passage dans les États du roi, et de plus elle occupait les principales forteresses du royaume, jusqu'à la conclusion de la paix générale (2). Qu'était-ce que ce traité de paix? A peine peut-on l'appeler une trêve; c'était plutôt un premier pas vers la ruine de l'allié de la république. Nous allons entendre le général Bonaparte, alors qu'il était dans le premier élan de son républicanisme. Que les peuples profitent de la leçon!

Bonaparte écrit au Directoire : « Le roi est fort peu de chose. Dès l'instant que Gènes, la France et le Milanais seront gouvernés par les mêmes principes, il sera très difficile que ce trône puisse continuer à subsister; il s'écroulera sans nous, et par le seul poids des événements et des choses (3). » Quand le vainqueur de l'Italie dit que le trône du roi de Sardaigne s'écroulera sans lui, il est trop modeste; il y prêta la main, et de son mieux. Le Directoire, qui ne comprenait pas ses desseins machiavéliques, répugnait à signer un nouveau traité d'alliance avec le Piémont.

(1) Lettre du 9 floréal an IV. (*Correspondance de Napoléon*, t. I, pag. 257.)

(2) Traité du 15 mai 1796 (*Schoell*, Histoire des traités de paix, t. IV, pag. 544.)

(3) Lettre du 30 floréal, an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 72.)

Bonaparte répondit qu'il ne voyait pas pourquoi on ne ferait pas une alliance très avantageuse à la France. « Est-ce le désir de révolutionner le Piémont et de l'incorporer à la république cisalpine? Mais le moyen d'y parvenir sans choc, sans manquer au traité, *sans même manquer à la bienséance*, c'est de mêler à nos troupes et de mêler à nos succès un corps de dix mille Piémontais, qui nécessairement sont l'élite de la nation. *Six mois après, le roi de Piémont se trouve détrôné. C'est un géant qui embrasse un pygmée et le serre dans ses bras : il l'étouffe, sans qu'il puisse être accusé de crime. C'est le résultat de la différence extrême de leur organisation (1).* »

Avis aux voisins de la France! Tous ne sont pas des géants; il y en a qui peuvent compter parmi les *pygmées*. Qu'ils se gardent bien des *embrassements* de leurs amis et alliés! Ils se verraient *étouffés*, sans qu'ils eussent le droit de se plaindre : est-ce qu'un *géant* peut faire autrement que d'étouffer les *pygmées*? Cela témoigne pour le bon cœur dudit *géant*. Jadis on disait que les petits poissons étaient faits pour être mangés par les grands. C'était de la brutalité. La grande nation y met plus de *bienséance* : elle n'avale pas les *pygmées*, elle les serre dans ses bras puissants. Est-ce sa faute si les pauvres petits étouffent? Question d'*organisation*! Voilà la politique de *géant* que les historiens français admirent comme l'idéal de la modération et de la justice.

Le Directoire finit par comprendre, et il comprit trop bien. Quand Charles Emmanuel IV lui annonça son avènement au trône, le *géant* répondit avec une politesse exquise : « La nation française et le Directoire n'oublieront jamais ce que le prince de Piémont a fait pour la France. » En effet le malheureux *pygmée* s'était épuisé en bons offices pour son aimable voisine. « Il avait, dit-il lui-même, accédé à toutes les demandes de la république française, soit en contributions, soit en habillements, soit en munitions pour l'armée d'Italie, quoique toutes ses réquisitions dépassassent de beaucoup les obligations qu'il avait contractées (2). » Ce n'était pas assez. La république française eut envie de Turin; Charles

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 434 (Lettre du 5 vendémiaire an VI, au ministre des relations extérieures.)

(2) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, pag. 278.

Emmanuel livra sa capitale aux *embrassements* de sa voisine. Puis le *géant* demanda les arsenaux ; le roi ayant trouvé que cela dépassait les bornes des *bienséances*, les généraux français s'emparèrent par force, en pleine paix, des places de Novare, d'Alexandrie, de Chivasso et de Suze. Le *géant* jetait le masque ! Nous nous trompons ; même après ces actes de violence, il observa les *bienséances*. Il déclara à la vérité la guerre au roitelet de Sardaigne, mail il lui soumit en même temps une abdication à signer. Le malheureux Charles Emmanuel se trouva si bien enserré dans les bras de fer du *géant* qu'il dut signer sa déchéance, sauf à protester ensuite contre ce témoignage excessif de tendresse (1).

N° 3. L'Égypte

I

Napoléon était déjà le maître alors que, général en chef de l'armée d'Italie, il faisait et défaisait les trônes et les républiques. Pourquoi ne fit-il pas dès cette époque son coup d'État contre le Directoire ? Lui-même va nous expliquer pourquoi il entreprit l'expédition, d'Égypte au lieu de renverser la constitution : « Un parti, dit-il à Sainte-Hélène, composé des députés influents dans les deux conseils, les fructidoriens qui cherchaient un protecteur, les généraux les plus marquants et les plus éclairés, pressèrent longtemps Napoléon de *faire un mouvement*, et de se mettre à la tête de la république. Il s'y refusa ; *le temps n'était pas arrivé* ; il ne se croyait pas assez populaire encore pour marcher seul... Il se détermina à partir pour l'Égypte, mais avec la résolution de reparaitre *dès que les circonstances viendraient à rendre sa présence nécessaire comme déjà il l'entrevoyait*. Pour qu'il fût maître de la France, il fallait que le Directoire éprouvât des revers en son absence, et que son retour rappelât la victoire sous nos drapeaux (2). »

Admirons l'honnêteté de cette politique. Le général Bonaparte avait juré fidélité à la constitution de l'an III ; et il se décide à la

(1) Schoell, Histoire des traités de paix, t. V, pag. 158-162. — *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, pag. 277, ss.

(2) *Mémoires de Napoléon*, écrits par le général Montholon. (Paris.)

renverser, sans le moindre scrupule. Cela s'appelle *faire un mouvement*! S'il ajourne ses desseins, c'est qu'il lui faut un prétexte. Au 18 brumaire, le grand crime qu'il reprocha aux directeurs, c'est qu'ils étaient vaincus par la coalition de l'Europe. Et qui prépara ces défaites? qui spécula sur les malheurs de la France? Le général Bonaparte. S'il était resté à la tête de son armée, il n'y aurait pas eu de coalition, ou si elle s'était formée, elle eût été anéantie. Le vainqueur de l'Autriche préféra abandonner la France aux hasards d'une guerre malheureuse; mais plus les chances de la république étaient mauvaises, plus lui avait de chances de *faire son mouvement*. Et il y a des historiens qui osent faire l'apologie du 18 brumaire!

Si le général Bonaparte avait si peu de respect pour la constitution, comment aurait-il respecté l'indépendance des États étrangers? Un historien allemand appelle l'expédition d'Égypte un brigandage. Schlosser ajoute que Napoléon méprisa toujours la *morale vulgaire* comme n'étant pas faite pour un génie et un héros (1). Nous ne savons si l'on peut dire que Napoléon méprisait la morale, il semble l'ignorer au point de ne pas se douter qu'il existe des devoirs et des droits pour les peuples. Le mot de *brigandage* n'est point trop fort pour caractériser l'expédition d'Égypte. Demanderons-nous de quel droit le général Bonaparte porta la guerre dans une province de l'empire turc? Il écrit au Directoire : « *L'empire des Turcs s'écroule tous les jours. La possession des îles de Corfou, de Zante et de Céphalonie nous mettra à même de le soutenir autant que cela sera possible, ou d'en prendre notre part. Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Égypte. Le vaste empire ottoman qui périt tous les jours nous met dans l'obligation de penser de bonne heure à prendre des moyens pour conserver notre commerce du Levant* (2). »

Ainsi l'empire turc est malade, il faut le dépouiller avant qu'il soit mort. Puis il faut s'emparer de l'Égypte, parce que c'est un excellent moyen de ruiner l'Angleterre. Telles sont les raisons

(1) Schlosser, Geschichte des XVIII^{ten} Jahrhunderts, t. V, pag. 94.

(2) Dépêche confidentielle du 23 août 1797. (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, pag. 409.)

qui justifient aux yeux du général Bonaparte la guerre qu'il va porter dans une province de la Turquie! Cet empire qui s'écroulait était l'allié le plus ancien de la France. Comment concilier une œuvre de spoliation avec les devoirs de l'amitié? Rien de plus facile, si nous en croyons le ministre des relations extérieures du Directoire. Ce ministre s'appelle Talleyrand. Il est un de ceux qui, en 1814, accusèrent Napoléon d'avoir foulé aux pieds les droits des peuples. Nous allons voir qui est le plus coupable, le général ou le ministre. Talleyrand écrit à Bonaparte : « *Vos idées sur l'Égypte sont grandes, et l'utilité doit en être sentie...* Si l'on en faisait la conquête, ce devrait être pour déjouer les intrigues russes et anglaises qui se renouvellent si souvent dans ce malheureux pays. *Un si grand service rendu aux Turcs* les engagerait aisément à nous y laisser toute la prépondérance et tous les avantages commerciaux dont nous avons besoin. L'Égypte comme *colonie*, remplacerait bientôt les Antilles (1)... » Le ministre suppose aux Russes et aux Anglais des vues sur l'Égypte; pour déjouer des intrigues qui n'existent point, il trouve bon de faire la conquête au profit de la France; et tout en dépouillant la Turquie, il prétend lui rendre service! Le service consiste en ce que l'Égypte sera une *colonie* française! Décidément les Turcs seraient des ingrats s'ils ne se montraient reconnaissants d'un si grand bienfait. Talleyrand en est très persuadé. Il avoue que *cet événement* fera une impression fâcheuse sur la Sublime Porte. Ces barbares ne comprennent pas leur intérêt. Ils ne voient point, tellement ils sont aveugles, que si on les vole, c'est uniquement pour leur faire plaisir : « Notre établissement en Égypte n'aura d'autre but que de *conserver* cette province et de la délivrer de l'insubordination des beys, aussi bien que de l'influence que les Anglais y ont acquise (2). » Si les Russes et les Anglais, de leur côté, avaient rendu les mêmes services à l'empire ture, il ne serait rien resté au pauvre sultan, et il aurait encore dû remercier ses chers amis de l'avoir délivré de ses ennemis. Applaudissez, lecteur, la comédie est jouée.

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, pag. 110.

(2) *Ibid.*, t. II, pag. 194.

Le sultan accusa les Français d'être *spoliateurs* et *parjures* (1). Il n'entendait rien à la fine plaisanterie. Dans son manifeste, la Porte Ottomane commence par rappeler, qu'au moment où l'Europe entière se coalisa contre la France, elle aussi fut sollicitée d'entrer dans cette alliance; mais, fidèle à sa droiture, elle ne s'écarta point de son système de neutralité. Non seulement elle ne rompit pas ses liaisons avec la république, mais elle lui vint en aide dans sa détresse, alors qu'elle éprouvait les horreurs d'une disette, ce qui donna lieu aux plaintes des autres puissances. Voilà ce que firent les barbares. Voici ce que firent les civilisés pour témoigner leur reconnaissance. La Sublime Porte ayant appris qu'une expédition se dirigeait vers l'Égypte, demanda des explications catégoriques au ministre des relations extérieures. Talleyrand, désespérant de faire comprendre aux Turcs le service que la république allait leur rendre en les dépouillant, nia effrontément que Bonaparte eût le projet de conquérir l'Égypte; il déclara qu'il n'avait pour but que de s'emparer de l'île de Malte, ce qui serait certes un service signalé rendu à la Porte, puisque l'ordre créé pour faire une guerre éternelle aux infidèles serait détruit. Il comptait, disait-il, sur la reconnaissance des Turcs. Enfin il protesta qu'il voulait conserver et fortifier de plus en plus l'amitié qui depuis si longtemps unissait la France et la Turquie. Que pensèrent les Barbares d'Orient de la politique européenne? Ils comparèrent les Français à des *corsaires*, et l'histoire dit qu'ils avaient raison (2).

II

Le général Bonaparte s'empara en passant de l'île de Malte. Rien de plus curieux que la première proposition qu'il en fit au Directoire « *Pourquoi ne nous emparerions-nous pas de l'île de Malte? L'amiral Brueyès pourrait très bien mouiller là et s'en emparer. Quatre cents chevaliers et au plus un régiment de cinq cents hommes*

(1) Hatti-Scherif, du 4 septembre 1798. (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, pag. 201.)

(2) Manifeste de la Porte Ottomane. (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, pag. 243-247.)

sont la seule garde qu'ait la ville de la Valette. Les habitants, qui montent à plus de cent mille, sont portés pour nous, et fort dégoûtés de leurs chevaliers, qui ne peuvent plus vivre et meurent de faim. *Je leur ai fait exprès confisquer leurs biens en Italie.* Avec l'île Saint-Pierre que nous a cédée le roi de Sardaigne, Malte et Corfou, nous serons maîtres de toute la Méditerranée (1). »

Pourquoi ne prendrions-nous pas Malte? Voilà un trait qui caractérise la politique napoléonienne. Ne dirait-on pas qu'il est question d'une terre vaine et vague qui appartient au premier occupant? Le droit des chevaliers sur l'île de Malte était aussi sacré que celui de la république sur le territoire de la France. Et il ne vient pas l'ombre d'un scrupule au général républicain! Tout ce qu'il dit ressemble au calcul d'un héros de grand chemin : « Il y a là un homme dont la propriété me conviendrait beaucoup; il est sans défense, ses gens sont à moi; pourquoi ne m'en emparerais-je point? » Notre comparaison, bien qu'injurieuse, n'est pas encore assez significative. Il faut entendre le ministre des relations extérieures sur les rapports qui existaient entre les chevaliers de Malte et la république. C'est Charles Delacroix, ce n'est point Talleyrand qui parle; il écrit à Bonaparte : « L'expédition est impossible pour nous. *Malte ayant observé exactement la neutralité, ayant même plusieurs fois secouru nos vaisseaux et nos marins, nous n'avons aucun prétexte d'entrer en guerre avec elle,* et à coup sûr le Corps législatif ne verrait point ces hostilités de bon œil (2). »

Charles Delacroix aurait fait un bon ministre des Barbares de la Turquie. Il fit place à Talleyrand. Voilà un homme digne de comprendre les grandes vues de Bonaparte. « Il a appris, dit-il, que l'île de Malte est devenue le foyer des intrigues autrichiennes, russes et anglaises. Elle est d'ailleurs gouvernée par un grand-maître autrichien. Il importe de prévenir l'Autriche, la Russie et l'Angleterre. Après tout, l'état de guerre dans lequel nous sommes avec ces puissances, nous dispense, si cela nous convient, de donner aucun motif (3). » Le 23 août 1797, il n'y avait aucun pré-

(1) Dépêche confidentielle du 13 septembre 1797. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, pag. 410.)

(2) Dépêche confidentielle du 23 août 1797. (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II.)

(3) Dépêche du 27 septembre 1799. (*Mémoires d'un homme d'Etat*, t. II, pag. 411.)

texte de guerre, et Charles Delacroix déclarait l'entreprise impossible. Le 27 septembre Talleyrand abonde dans les projets du général Bonaparte. Est-il nécessaire de dire que ses raisons sont dignes de figurer dans le manifeste d'un héros de grand chemin? Les intrigues de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche, que Talleyrand avait subitement découvertes, étaient une invention diplomatique. Eussent-elles existé, la France aurait dû prêter son appui aux chevaliers, au lieu de les dépouiller. Le raisonnement de Talleyrand est celui d'un voleur qui se hâte de voler, de crainte qu'un de ses confrères en filouterie ne le prévienne.

§ 3. La seconde coalition

Les rois se coalisèrent pour imposer à la France un régime qui fût en harmonie avec celui de l'Europe monarchique et féodale. Quand la royauté fit place à la république, et que les excès de 93 soulevèrent même les partisans de la Révolution contre la France, la coalition devint universelle; elle se proposait, si l'on en croit ses déclarations, de rétablir l'ordre moral profondément troublé par les crimes de la Terreur; et, dans les relations internationales, elle voulait maintenir le droit contre les violences révolutionnaires qui menaçaient de bouleverser l'Europe de fond en comble. Nous avons dit que ces belles paroles n'étaient qu'un masque et que les puissances coalisées poursuivaient chacune un but particulier d'agrandissement. La politique royale pendant la Révolution était toujours la vieille politique qui avait présidé au partage de la Pologne. C'était, à la lettre, le règne de la force.

La république victorieuse força la Prusse de traiter à Bâle, et l'Autriche de lui céder les limites du Rhin à Campo-Formio. Ces paix ne furent en réalité que des trêves. Les conquêtes de la république ébranlaient le vieil édifice de l'Europe et compromettaient l'équilibre des puissances, cette idole à laquelle les princes sacrifiaient sans scrupule les droits sacrés des peuples. Après comme avant la Révolution, l'équilibre politique fut un prétexte, tantôt de guerre, tantôt d'alliance; l'insatiable cupidité des monarchies était la vraie cause qui troublait l'Europe. Ce n'est pas

parce que la paix de Campo-Formio rompait la balance entre la République et l'Europe, que la seconde coalition se forma. L'Autriche, quoiqu'elle eût reçu de larges compensations en Italie, par l'acquisition de Venise, n'était point satisfaite. Nous connaissons ses prétentions. Si, aux conférences de Selz, la République avait consenti à lui abandonner la Bavière, l'empereur n'aurait plus eu aucun scrupule à céder à la France la rive gauche du Rhin. Un seul des coalisés, le czar Paul, était animé de vrais sentiments contre-révolutionnaires; la légitimité lui tenait à cœur, bien plus que l'agrandissement de son immense empire. Avant tout, le czar voulait restaurer le roi de Sardaigne que le Directoire venait de détrôner d'une façon assez brutale. Quel fut son étonnement quand l'Autriche, maîtresse du Piémont, refusa de rétablir le roi, si indignement traité par la république! Paul se retira de la coalition. La conduite de l'Autriche suffit pour juger la ligue des rois contre la république française. Il faut nous y arrêter. De récentes publications nous permettent de donner quelques détails inconnus jusqu'ici sur les prétentions de l'Autriche, et sur les complaisances de l'Angleterre pour son alliée.

L'Angleterre commença par se joindre au czar Paul. Il fallait ménager l'autocrate, car c'était grâce à son concours que les coalisés avaient expulsé les Français d'Italie. Mais les Autrichiens, fiers de leurs victoires, ne mettaient plus de bornes à leurs exigences. Quand la cour de Londres demanda que le roi de Sardaigne fût replacé sur son trône, l'empereur fit la sourde oreille; puis il déclara qu'il entendait garder le Piémont pour lui. Qui croirait que les grandes puissances s'étaient coalisées contre la République, pour mettre le droit à la place de la violence révolutionnaire! La conduite de l'Autriche légitimerait les excès de la République, si les excès pouvaient être légitimés. Le Piémont ne suffit pas à la voracité autrichienne: on se rappelle que cette expression un peu dure est de Frédéric II. Il lui fallait de plus la Savoie et Nice: c'étaient des dépendances du royaume de Sardaigne qui appartenaient au vainqueur à titre d'accessoires. Il lui fallait encore Gênes; la république était à la vérité un État indépendant, mais qui ne voit qu'une coalition de monarques ne pouvait laisser subsister un État républicain? Enfin l'Autriche réclama les Légations, sans doute pour arrondir ses possessions italiennes; car elle

comptait bien garder Venise, quoique ce fût un don de la république française (1).

Garder Venise, alors que l'Autriche rompait le traité de Campo-Formio, était déjà un grand scandale. Mais Gênes! mais les Légations! mais le Piémont! Quant à Gênes, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Minto, écrivit au ministre des affaires étrangères, lord Grenville (2), « que l'empereur serait si heureux d'ajouter cette grande cité commerçante à ses États italiens. » Comment lui refuser cette petite satisfaction? Après tout, ce n'était qu'une république, et comme telle de bonne prise. Mais les Légations appartenaient au plus légitime des souverains, au saint-père. Or les rois ne s'étaient-ils pas ligués pour restaurer les autels aussi bien que les trônes? L'empereur d'Allemagne, le chef de la coalition, n'était-il pas le défenseur-né de la papauté? Et voilà que le protecteur de l'Église met la main sur le patrimoine de Saint-Pierre!

Il est inutile de demander à l'Autriche comment elle conciliait le droit et la justice avec ses prétentions. Elle avait une excellente raison, la force et son intérêt. L'Autriche veut dominer sur l'Italie, la république française contrarie cette superbe ambition; dès lors il faut à l'empereur une barrière contre les envahissements de la France (3). Pourquoi l'Autriche doit-elle régner sur l'Italie? Parce que tel est son bon plaisir. Et l'Angleterre ne trouve rien à objecter à cette raison décisive! Lord Minto ne s'inquiétait que d'une chose : que dira la Prusse? N'invoquera-t-elle pas l'équilibre rompu par cet agrandissement excessif d'un empire rival, pour réclamer de son côté une augmentation de territoire, et où la prendra-t-on? Le cabinet de Vienne répond que la Prusse est indemnisée d'avance par la large part qu'elle a eue dans le partage de la Pologne. Si cela ne lui suffit point, on lui permettra de prendre une compensation en Allemagne. Ainsi l'empereur trafiquait de l'empire afin d'arrondir ses États d'Italie! Il est vrai que la jalousie autrichienne ajouta une réserve à ses concessions : elle voulait bien que la Prusse prit quelques lambeaux de terre en

(1) Lettre de lord Minto à lord Grenville, du 17 août 1799. (*Correspondance des-patchés and other papers of viscount Castlereagh*, t. V, pag. 5.)

(2) « The emperor would be very glad to add that great trading city and sed apert to his dominions. »

(3) Lettre de lord Minto à lord Grenville. (*Castlereagh papers*, t. V, pag. 4.)

Allemagne, pourvu que ce fût aussi peu que possible (1). Mais peu ou beaucoup, qu'importe? L'empereur ne violait pas moins son serment, puisque à son couronnement il avait juré de conserver l'intégrité de l'empire, et que son titre même lui faisait un devoir d'en étendre les limites (2).

L'Angleterre consentira-t-elle à ce bouleversement de l'Europe? Elle n'a point, pour ce qui la regarde, d'objection à faire aux demandes de l'Autriche, dit lord Granville, car elle ne jalouse point sa grandeur (3). Voilà des sentiments généreux; seulement la générosité n'aurait-elle pas dû s'exercer aux dépens de l'ennemi? L'Angleterre pouvait-elle permettre que l'Autriche s'enrichît des dépouilles du Piémont, alors que le roi de Sardaigne était victime des violences révolutionnaires? Il faut toujours se défier de la libéralité anglaise. Quand l'Angleterre est si libérale envers ses alliés, n'est-il pas juste que ses alliés la paient de retour? On fera des traités qui lui assureront des avantages commerciaux, et on aura soin d'y stipuler que les puissances continentales renoncent aux principes de la neutralité armée (4). Ce qui veut dire que l'Angleterre, comme prix de sa générosité, se réserve l'empire des mers.

Ainsi l'Angleterre consentait à abandonner l'Italie à l'Autriche, y compris des républiques et des royaumes indépendants; et elle s'était armée pour sauvegarder le droit contre les violences de la Révolution! La République, au moins, avait une haute ambition, la propagande des principes de 89. Tandis que l'Angleterre se faisait complice de la voracité autrichienne, au prix d'avantages commerciaux. Elle accusait la France de fonder une domination universelle sur le continent, et elle se créait un empire plus grand encore sur l'immensité des mers. Il y avait toutefois un obstacle à ces généreux calculs. Que dirait la Russie qui s'était jointe à la coalition pour restaurer le principe de la légitimité? Et si l'on cédaient au czar Paul, que dirait l'empereur François? L'Autriche ne

(1) « Provided, it were not much. » (Lettre de lord Minto, dans les *Castlereagh papers* t. V, pag. 6.)

(2) *Mehrer des Reichs* (Voyez mon *Etude sur la papauté et l'empire.*)

(3) Lettre de lord Grenville à lord Minto, du 6 septembre 1799. (*Castlereagh papers*, t. V, pag. 7.)

(4) Lettre de lord Grenville, du 8 février 1800. (*Castlereagh papers*, t. V, pag. 8.)

cachait point sa pensée : « Plutôt que de se dessaisir du Piémont, écrit lord Minto, elle fera la paix avec la France, si la république veut lui abandonner cette belle proie (1). » Le trait est caractéristique. Pourquoi l'Europe monarchique se coalisa-t-elle contre la république française? Parce que la France révolutionnaire menaçait de traiter tous les rois, comme elle avait traité le roi de Sardaigne. Et maintenant l'empereur d'Autriche, l'âme de la coalition, offrait la main aux révolutionnaires pour maintenir cette œuvre de spoliation à son profit! Et en face de ce scandale, l'Angleterre ne songea pas à prendre parti pour le droit! Son seul embarras était de contenter tout ensemble le czar de Russie et l'empereur d'Allemagne.

Lord Minto proposa de donner à l'Autriche les trois légations. Il supposait que le czar, quoique passionné pour la légitimité, ne dirait rien, si l'on rognait le patrimoine de Saint-Pierre, car lui aussi était une manière de pape, et le pape de Moscou ne devait-il pas être heureux de ruiner le pape de Rome? Quant aux Anglais, ils battront des mains, lorsque l'Antechrist sera chassé de la Babylonie moderne (2). Mais comment la conscience de l'empereur d'Autriche s'arrangeait-elle de cette spoliation? Pouvait-il s'approprier les dépouilles de celui qu'il était appelé à défendre? Erreur, répond le cabinet de Vienne : « Les trois légations n'appartiennent plus au saint-siège, puisque le pape les a cédées à la république française; et nous les avons conquises sur la république cisalpine, donc elles nous appartiennent (3). » Admirez la délicatesse de la politique royale! Il était entendu entre les rois que les républicains étaient des brigands; la conquête des légations, la cession forcée, qu'en fit le pape, était donc un pur brigandage. Les rois dans leur sainte horreur pour ces excès, se liguent contre la république. Il va sans dire que s'ils sont vainqueurs, ils rendront aux volés ce que les voleurs leur ont enlevé. Du tout. Les choses volées sont de bonne prise, dès que le voleur les a cédées à un complice!

Les Légations étaient donc bonnes à prendre. Mais cela ne

(1) Lettre de lord Minto à lord Grenville. (*Castlereagh papers*, t. V, pag. 4.)

(2) Lettre de lord Minto, du 10 avril 1800. (*Castlereagh papers*, t. V, pag. 9.)

(3) Lettre de lord Minto à lord Grenville. (*Castlereagh papers*, t. V, pag. 17.)

suffit point au cabinet de Vienne. L'ambassadeur d'Angleterre consentit encore à lui abandonner la république de Lucques. Lui-même est honteux de cette concession. Il avoue que les habitants de cette petite cité étaient heureux de leur gouvernement ; il avoue que la nouvelle exigence de l'empereur n'a pas une ombre de prétexte, qu'elle n'a d'autre fondement que le désir de s'agrandir et le pouvoir de le faire. Pourquoi donc cède-t-il ? L'Angleterre, dit-il, n'a point un intérêt suffisant à s'y opposer. Il ne s'agit que de 120,000 âmes (1) ! Vaut-il la peine de contrarier un allié pour si peu de chose ? De droit, pas un mot ; on sacrifie sans scrupule un État indépendant, parce qu'il ne compte qu'une poignée de citoyens. C'est dans toute son horreur la vieille politique qui dit que les petits poissons sont faits pour être dévorés par les grands.

L'Autriche veut encore la Valteline. Ne demandons plus de quel droit ; ce serait profaner ce mot sacré que de le prononcer au milieu de ces marchés d'âmes. La Valteline est au premier occupant. Ne faisait-elle pas partie de la république cisalpine ? Or, tout ce qui s'appelle république est de bonne prise. Il est bien vrai que la Valteline appartenait à la Suisse, et que les ennemis de Bonaparte jetèrent les hauts cris quand le vainqueur de l'Italie la réunit à la Cisalpine, moitié par intrigue, moitié par force. C'est donc encore une fois le fruit d'un brigandage que les coalisés, au lieu de rendre au spolié, prennent pour eux-mêmes. L'Angleterre s'y résigne : il ne s'agit que de 130,000 âmes (2) !

On laisse à l'Autriche la république de Venise, on lui donne les Légations, on lui donne Lucques, on lui donne la Valteline. Tout cela ne satisfait pas l'empereur : il ne peut point détacher son cœur du Piémont et de la belle cité de Gênes. C'est un si magnifique port de mer ! Transigeons, dit l'Angleterre. L'Autriche aura une partie des États de Piémont et de Gênes ; le roi de Sardaigne reprendra le reste. On lui rendra aussi la Savoie et le comté de Nice (3). Ainsi un nouveau partage, tout aussi odieux que celui de la Pologne. C'étaient les libérateurs de l'Europe qui disposaient des peuples comme si c'étaient des troupeaux ! Violences pour

(1) Lettre de lord Pinto. (*Castlereagh papers*, t. V, pag. 18.)

(2) *Castlereagh papers*, t. V, pag. 19.

(3) Lettre de lord Minto, du 1^{er} mai 1800. (*Castlereagh papers*, t. V, pag. 12.)

violences, celles de la république française tendaient du moins à affranchir les nations, tandis que les rois coalisés n'avaient qu'un but, leur avidité : les uns convoitaient des terres et des villes, les autres le commerce et la mer.

Ce qui décida lord Grenville à céder aux exigences de l'Autriche, c'est qu'il fallait la fortifier contre l'ambition française (1). L'Angleterre ne voyait point qu'il n'y a qu'un seul moyen de refréner les usurpations des grandes puissances, c'est de maintenir l'idée de droit. Elle ne voyait pas que si elle donnait sa sanction aux violences de l'empereur, elle aurait mauvaise grâce de combattre les violences de la république. Pendant qu'elle négociait avec l'avidité autrichienne, le général Bonaparte se faisait nommer premier consul. Les coalisés disposaient de Nice et de la Savoie, à la veille de la bataille de Marengo ! Le grand conquérant va paraître sur la scène. Nous n'applaudissons point à ses triomphes, mais nous disons que les rois qui étaient prêts à dépouiller le saint-siège et la Suisse, les rois qui venaient de sacrifier les républiques de Venise, de Gênes et de Lucques à leur politique intéressée, les rois qui voulaient partager le Piémont, nous disons que ces rois ne sont pas en droit de se plaindre des empiétements de Napoléon. Les peuples seuls ont le droit d'élever la voix contre les rois de la coalition, aussi bien que contre le soldat de génie qui les mit à ses pieds.

(1) Lettre de lord Grenville, du 13 mai 1800. (*Castlereagh papers*, t. V, pag. 22.)

CHAPITRE II

LE PREMIER CONSUL

§. I. Le consulat et la paix

N° 1. *Le premier consul*

Le premier cri de la Révolution française fut la paix et la réprobation des conquêtes. Ces aspirations pacifiques étaient si puissantes, qu'elles se firent jour jusque sous le règne de la force. Le général Bonaparte arriva au pouvoir par un coup d'État. Cela n'empêche point que son langage ne soit celui des philosophes et des constituants. A peine installé, le premier consul écrivit au roi d'Angleterre : « La guerre qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle?... Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de *vaine grandeur* le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles ! Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins, comme la *première des gloires* !... (1) »

Napoléon, en ouvrant son règne par des manifestations pacifiques, était l'organe d'un vœu universel. Aussi les exprimait-il à toute occasion. L'Angleterre ayant refusé les conditions qu'il lui offrit, la guerre éclata. En commençant les hostilités, il adressa

(1) *Choix de rapports et de discours*, t. XVII, pag. 150. — *Thiers*, Histoire du consulat et de l'empire, t. I, pag. 44 (édition grand in-8°).

une proclamation aux Français : « Vous désirez la paix, dit-il. Le gouvernement la désire avec plus d'ardeur encore. Ses premiers vœux, ses démarches constantes ont été pour elle... Le premier consul a promis la paix ; il ira la conquérir à la tête de ses guerriers. Avec eux il saura retrouver ces champs encore pleins du souvenir de leurs exploits ; mais au milieu des batailles il invoquera la paix, et *il jure de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde* (1) ! » En 92 le parti républicain qui poussait à la guerre, espérait que la lutte qui allait s'engager entre la liberté et le despotisme serait la dernière qui ensanglanterait l'Europe. A s'en tenir au langage du premier consul, il partageait ces espérances et ces illusions. Il écrit aux préfets des départements qu'il a fait des démarches pour la paix, qu'il l'a voulue avec franchise, qu'il la voudra toujours quand elle sera digne de la grande nation : « Après des succès qu'avouent ses ennemis, quelle autre ambition peut lui rester que celle de rendre à la France son antique prospérité, d'y ramener les arts et les vertus de la paix, de guérir les blessures qu'a faites une Révolution trop prolongée et *d'arracher enfin l'humanité tout entière au fléau qui la dévore depuis tant d'années ?*... Si nous sommes toujours cette nation qui a étonné l'Europe de son audace et de ses succès, nous n'avons qu'à nous montrer, et le continent aura la paix... Portez dans les familles *cette juste confiance que le gouvernement ne veut que le bonheur public, que les sacrifices qu'il demande seront les derniers sacrifices* (2)...

L'Assemblée constituante comprenait que la paix ne serait assurée que par le règne du droit, que le meilleur, le seul moyen de l'établir était de respecter la liberté et l'indépendance de tous les peuples. Tels étaient aussi les principes du gouvernement consulaire, si l'on en croit ses paroles. On lit dans un rapport fait au Corps législatif par un conseiller d'État, cette belle déclaration : « La nation française n'a entrepris la guerre que pour *le maintien de son indépendance et la jouissance des droits que la nature a donnés à tous les peuples*... *Cette indépendance que la nation*

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VI, pag. 215. — *Choix de rapports*, t. XVII, pag. 159.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. VI, pag. 214.

réclame pour elle, elle la reconnaît dans les autres peuples... C'est sur cette base qu'elle offre et demande la paix (1). » Il est certain que si ces principes entraient dans la conscience générale, la paix serait par cela même garantie. On l'espérait en l'an VIII, toujours en s'en tenant aux protestations publiques : « *Pour la dernière fois la trompette guerrière se fait entendre; elle ne proclame pas le carnage, elle appelle la paix. L'humanité sourit à ses accents; l'humanité qui, glorieuse d'avoir repris en France son empire trop longtemps méconnu, veut porter au dehors la paix qu'elle vient d'établir au dedans. Ses vœux seront exaucés. Le génie de la guerre, que dis-je? le génie de la victoire deviendra l'ange de la paix (2)...* »

Le premier consul fut victorieux. Sur le champ de bataille de Marengo, entouré de quinze mille cadavres, il écrivit à l'empereur d'Allemagne : « La guerre a eu lieu. Des milliers de Français et d'Autrichiens ne sont plus... Des milliers de familles désolées redemandent leurs pères, leurs époux, leurs fils... Mais le mal qui est fait est sans remède; qu'il nous instruisse du moins et nous fasse éviter celui que produirait la continuation des hostilités... Donnons la paix et la tranquillité à la génération actuelle. Si les générations futures sont assez folles pour se battre, eh bien, elles apprendront, après quelques années de guerre, à devenir sages et à vivre en paix. Je pouvais faire prisonnière toute l'armée de Votre Majesté. Je me suis contenté d'une suspension d'armes, ayant l'espoir que ce serait un premier pas vers le repos du monde, objet qui me tient d'autant plus à cœur, qu'élevé et nourri par la guerre, on pourrait me soupçonner d'être plus accoutumé aux maux qu'elle entraîne (3). »

Les armes françaises et le nom du premier consul portèrent l'empereur à traiter à Lunéville. Tel était le désir universel de paix, que le gouvernement anglais lui-même fut contraint par

(1) Discours de *Boulay* (de la Meurthe), orateur du gouvernement, dans la séance du 17 ventôse an VIII. (*Archives parlementaires*, Recueil des débats des Chambres françaises, t. I, pag. 520.)

(2) Discours de *Champagny*, orateur du gouvernement au Tribunal, dans la séance du 17 ventôse an VIII. (*Archives parlementaires*, t. I, pag. 524.)

(3) Lettre du premier consul à l'empereur, du 27 prairial an VIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. I, pag. 460.)

l'opinion publique à signer la pacification générale à Amiens. En apparence, Bonaparte avait tenu son serment. Il adressa une nouvelle proclamation à la nation : « Fidèle à vos vœux et à ses promesses, le gouvernement n'a cédé ni à l'ambition des conquêtes, ni à l'attrait des entreprises hardies et extraordinaires. Son devoir était de rendre le repos à l'humanité et de rapprocher par des liens solides et durables cette grande famille européenne dont la destinée est de faire les destins de l'univers (1). »

Nous avons laissé la parole au premier consul. Ses déclarations, ses proclamations, sincères ou non, ont une grande importance. Si elles sont la vraie expression de ses sentiments, elles témoignent pour le premier consul et contre l'empereur ; car elles sont la condamnation de ses violences et de ses excès, on dirait une satire écrite par le premier consul de tout ce que fit l'empereur. A notre avis, Napoléon continua la politique de Bonaparte, c'est à dire que ses proclamations et ses lettres pacifiques n'étaient que des mots et des phrases. Le grand conquérant fut toujours prodigue de promesses de paix. Déjà comme général de l'armée d'Italie, il écrivit à l'archiduc Charles une belle lettre, pleine de sentiments que les philosophes n'auraient point désavoués. Ce qui ne l'empêcha point d'entreprendre, dans un but d'ambition personnelle, l'aventureuse expédition d'Égypte. Le premier consul avait toujours le mot de paix à la bouche, et il légua cette habitude à l'empereur. Napoléon se hâta d'écrire au roi d'Angleterre, comme le premier magistrat de la république lui avait écrit après le 18 brumaire :

« Monsieur mon frère, appelé au trône de France par la Providence et par les suffrages du Sénat, du peuple et de l'armée, mon premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité. Elles peuvent lutter pendant des siècles ; mais leurs gouvernements remplissent-ils bien le plus sacré de leurs devoirs ? et tant de sang versé inutilement et sans la perspective d'aucun but ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience ? Je n'attache pas de déshonneur à faire le premier pas... La paix est le vœu de mon cœur, mais la guerre n'a jamais été

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VII, pag. 402. — *Choix de rapports*, t. XVII, pag. 374

contraire à ma gloire. Je conjure Votre Majesté de ne pas se refuser au bonheur de donner elle-même la paix au monde (1). »

Un historien français, qui d'ordinaire cherche des raisons pour justifier l'empereur, dit que Napoléon, au moment même où il écrivait cette lettre, était décidé à une guerre à outrance contre l'Angleterre. M. Thiers trouve que la démarche tentée en 1800 par le premier consul était fort convenable, mais qu'en 1805, la guerre étant engagée, et la paix impossible, les propositions de paix faites par l'empereur semblaient trop visiblement imaginées pour affecter la modération, ou pour avoir l'occasion de parler au roi d'Angleterre de monarque à monarque (2). Est-il vrai que la lettre de 1800 soit plus sincère que celle de 1805 ? Il faut oublier les campagnes d'Italie pour croire que le premier consul ait dit sérieusement que *la paix était la première des gloires*. Et l'expédition d'Égypte témoigne-t-elle qu'aux yeux de Bonaparte l'ambition des conquêtes n'était qu'une *vaine grandeur* ? Est-ce pour assurer le *bonheur de la France*, et le *repos du monde* que le jeune général quitta la France, et qu'il spécula sur les défaites que les armées de la république pourraient essayer pendant son absence ? Le premier consul croyait-il que la guerre qu'il allait faire serait la *dernière* ? Le *fléau de la guerre* était-il aussi horrible pour son cœur, qu'il le disait à tout propos ? Ces répétitions incessantes ne sont-elles pas une marque d'affectation chez le premier consul aussi bien que chez l'empereur ? Lui-même va répondre à nos questions.

A Sainte-Hélène, Napoléon dicta des pages d'histoire dont il faut se défier parce qu'elles ont la tendance de justifier le grand conquérant ; mais elles sont précieuses quand elles nous dévoilent sa pensée intime. Écoutons ses confidences sur la lettre fameuse du premier consul au roi d'Angleterre : « *Napoléon avait alors besoin de guerre* : les campagnes d'Italie, la paix de Campo-Formio, la campagne d'Égypte, la journée du 18 brumaire, l'opinion unanime du peuple pour l'élever à la suprême magistrature, *l'avaient sans doute placé bien haut*. Mais un traité qui eût dérogé

(1) Lettre du 12 nivôse an XIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 124.)

(2) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XXI. (T. I. pag. 762, de l'édition grand in-8°.)

à celui de Campo-Formio, et eût annulé toutes ses créations d'Italie, eût flétri les imaginations, et lui eût ôté ce qui lui était nécessaire pour terminer la Révolution, et établir un système définitif et permanent. Il le sentait ; il attendait, avec impatience, la réponse du cabinet de Londres. *Cette réponse le remplit d'une secrète satisfaction* ; plus les Grenville et les Chatam se complaisaient à outrager la Révolution et à montrer ce mépris qui est l'apanage héréditaire de l'oligarchie, plus ils servaient les intérêts secrets de Napoléon, qui dit à son ministre : *Cette réponse ne pouvait pas nous être plus favorable. Il pressentait dès lors qu'avec des politiques si passionnés, il n'éprouverait pas d'obstacles à remplir ses hautes destinées* (1). »

Ainsi la démarche que les historiens trouvent si convenable, si sérieuse, était une comédie ! La paix, écrivait le premier consul, était le premier des besoins, et il pensait que la guerre était une nécessité. Une nécessité pour qui ? Pour lui Bonaparte. La France aurait encore fait la plus glorieuse des paix, tout en abandonnant les *créations* d'Italie auxquelles le premier consul tenait tant. Pourquoi donc le chef de la république avait-il besoin de la guerre ? Il était déjà *placé bien haut*, mais il voulait monter plus haut encore. Pourquoi ? Pour terminer la Révolution, dit-il. Lisez : pour se mettre à la place de la Révolution. Car il a ses *hautes destinées à remplir*. Il se réjouit donc fort de l'aveuglement passionné des ministres anglais. Ce sont des instruments de sa grandeur. Ils lui fournissent des prétextes de guerre ; et il lui faut la guerre et le prestige qu'elle donne aux yeux d'une nation folle de gloire militaire. Le but de Bonaparte quel est-il, en définitive ? Sa grandeur personnelle. C'est l'idéal de l'égoïsme. Seulement il faut ajouter qu'il était bien convaincu que sa grandeur et celle de la France étaient inséparables.

(1) *Mémoires de Napoléon*, écrits à Sainte-Hélène, par le général Montholon.

N° 2. *Les vœux de la France*

I

Pourquoi Bonaparte, l'homme de la guerre, affectait-il l'amour de la paix ? C'est que tel était le vœu de la France, déjà lasse de huit ans de guerre, au milieu d'une révolution qui avait ébranlé la société jusque dans ses fondements. Si la nation applaudit au coup d'État du 18 brumaire, ce fut dans l'espoir que le soldat de génie qu'elle appelait à la tête de la république, imposerait la paix au monde. C'est moins le conquérant qu'elle acclamait que le pacificateur de Campo-Formio. Écoutons un membre du Corps législatif : « Un conquérant est la terreur et le fléau de l'humanité. Le pacificateur du monde en est le consolateur et l'ami. Le pouvoir de l'un, cimenté par le sang, est odieux et fragile. Les droits de l'autre, cimentés par l'amour et par la reconnaissance, sont à l'épreuve des coups du temps et des vicissitudes de la fortune. La mémoire des héros ne vit que dans l'histoire. Celle des bienfaiteurs du genre humain vit à jamais dans les cœurs. Telle est la destinée du premier consul (1). »

La victoire de Marengo et l'armistice qui la suivit, comblèrent les vœux de la nation. Elle ne se laissa pas emporter par ce succès merveilleux à des idées de conquête. La France aime la gloire des armes, mais, en 1800, elle était fatiguée ; d'ailleurs les guerres de la république lui avaient donné la gloire tout ensemble et les limites du Rhin, si longtemps ambitionnées. Il ne lui restait qu'un désir, celui de jouir des bienfaits de la Révolution. Si l'on ajoute à cela une prédication séculaire de la paix par les philosophes, l'on comprendra que les sentiments d'une race militaire par excellence, aient été pacifiques. Excessive en tout, la France avait en 1800 une vraie passion pour la paix. Après la bataille de Marengo, Daunou, une des figures les plus pures de la Révolution, fut chargé de faire un rapport au Tribunat ; son lan-

(1) *Bergeras*, Discours dans la séance du 16 germinal an X. (*Archives parlementaires*, t. III, pag. 440.)

gage est celui de 89 : « L'auguste pensée de la paix se présente à tous les esprits. La paix! les peuples épuisés, les familles en deuil, les ateliers déserts et les champs dévastés la réclament. Certes! huit années de carnage et d'horreurs sont une assez longue expérience; l'impuissance des coalitions doit sembler assez démontrée, la république assez invincible... *Non, il n'est pas de vœu, je ne dirai pas seulement plus national en France, mais plus véritablement européen, que celui d'une négociation franche autant que rapide, généreuse autant qu'éclairée, que celui d'un traité solennel, à la fois garanti par l'extrême difficulté de l'enfreindre impunément, et par l'intérêt que chaque gouvernement aurait à le maintenir. Les hommages de l'admiration publique sont la récompense de la victoire; mais dans l'Europe entière, chez les vaincus, les bénédictions des peuples sont réservées aux auteurs d'une prompte et durable paix.* » Sur le rapport de Daunou, le Tribunat lit une adresse aux consuls, où on lit : « *Que le premier consul revienne vainqueur et pacificateur*, tel était, en ventôse dernier, le vœu ou plutôt le présage du Tribunat. La paix est le besoin des peuples, elle est l'intérêt le plus vrai des gouvernements; le Tribunat sait qu'elle est l'objet des travaux du gouvernement français. Puisse l'armistice de Marengo être le prélude du repos et du bonheur des nations (1)! »

Le premier consul avait promis que cette guerre serait la dernière. Après la victoire de Marengo, on crut que la promesse du jeune vainqueur serait une réalité. C'est avec des espérances illimitées que le Tribunat applaudit à la paix de Lunéville : « La paix, s'écria Jean Debry, la paix invoquée sur tous les points de l'Europe, va bientôt, nous n'en pouvons plus douter, mettre un terme aux calamités humaines. » Les rois et les peuples ont l'habitude de fêter les victoires, quoiqu'elles soient achetées par le sang des hommes. Jean Debry proposa au Tribunat d'émettre un vœu, « pour que l'époque à jamais mémorable où le sang humain aurait cessé de couler sur le continent, fût annuellement célébrée et placée au nombre des fêtes républicaines (2). »

(1) Daunou, Rapport sur les événements qui ont précédé et suivi la victoire de Marengo. (*Archives parlementaires*, t. I, pag. 595.)

(2) Séance du 12 nivôse an IX. (*Archives parlementaires*, t. II, pag. 46.)

Le Sénat s'associa à ces manifestations. Il s'y trouvait des membres appartenant aux diverses assemblées de la Révolution; ils avaient conservé leur foi dans les principes de 89; et un des principes inscrits sur le drapeau de la France nouvelle, n'était-il pas la fraternité universelle? Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, se fit l'interprète de ces idées généreuses. Répétons ses paroles; elles témoignent pour le génie révolutionnaire, en même temps qu'elles sont une protestation contre l'époque de guerre et de conquêtes qui va s'ouvrir : « Les nations fatiguées de discordes sanglantes, détrompées des fausses idées de grandeur, éprouvant le besoin de s'aimer, de s'unir, étendent les unes vers les autres des mains fraternelles. Malheur à celle qui tenterait de fonder sa prospérité sur les désastres des autres! *Persuadées que le bonheur est solidaire entre elles*, elles vont faire un échange d'amitié, de productions, de découvertes. Une longue privation et le besoin donneront plus d'activité à leurs communications respectives, à une époque où les haines nationales et religieuses amorties font place à la tolérance; où les progrès de la civilisation, en rapprochant les peuples, leur ont donné un caractère plus homogène (1). »

Le Corps législatif suivit l'exemple du Sénat et du Tribunal, en votant une adresse aux consuls. Si tous les organes de la nation se félicitaient des succès éclatants dus au génie de Bonaparte, c'était moins la victoire qu'ils célébraient que la paix qui l'avait couronnée : « Ils vont naître enfin, disent les députés du Corps législatifs, ces jours de prospérité que la paix assure à une nation si grande et si généreuse. *La paix! la paix!* c'est le cri de toute la France; et c'est au milieu de leurs triomphes que nos guerriers le font entendre. Si quelque chose, dans l'âme du philosophe, peut adoucir la perte du sang humain, c'est lorsque l'ambition ne commande pas le carnage, et que les batailles ne sont livrées que pour le repos du monde. Grâce en soient rendues à nos braves armées! Grâce en soient rendues à votre sagesse, à votre fermeté (2). »

Ce langage est celui d'une assemblée républicaine; le nom du

(1) *Choix de discours et de rapports*, t. XVII, pag. 591.

(2) *Archives parlementaires*, t. II, pag. 48.

premier consul est effacé, il se perd dans la gloire des armées de la république. Cependant le futur César comptait dès cette époque des adulateurs ; mais, chose remarquable ! ils croyaient le flatter, en l'exaltant comme le héros de la paix. Les paroles que nous allons transcrire sont empreintes d'un enthousiasme pacifique, qui contraste singulièrement avec la réalité des choses ; elles n'en sont que plus importantes comme expression des vœux de la France : « Que cette guerre, la plus longue et la plus désastreuse peut-être qui ait jamais désolé le monde, soit au moins la dernière ! Promets-le nous, jeune héros, ô toi, l'orgueil de ma patrie, toi qu'une bouche républicaine peut louer sans être suspecte d'adulation ! La victoire et la paix entendent ta parole, et tu n'as jamais donné ta parole en vain. Promets à l'univers la paix que tu promets à la France. Il ne te manque plus que cette gloire ; et les dernières générations paieront en reconnaissance à ton nom ce que nous payons en amour à ta personne (1). »

II

Nous avons insisté sur les vœux de la France, à l'avènement du premier consul. Ils expliquent et excusent la nation qui, au sortir d'une révolution faite pour la liberté, se jeta dans les bras d'un soldat heureux. La France n'entendait pas répudier les conquêtes de 89 ; c'est toujours le langage des constituants qui retentit dans les discours des législateurs et des tribuns ; c'est la philosophie qu'ils invoquent, parce qu'ils ont conscience que la Révolution est fille de la philosophie. Ils espéraient que le jeune héros que la nation avait acclamé, était rassasié de gloire militaire, et qu'il aspirait à une gloire nouvelle, celle de réparateur et de pacificateur. La France entière croyait que le consulat inaugurerait l'ère de la paix.

Il nous reste un témoignage curieux de ces illusions : c'est un partisan dévoué du premier consul, c'est Regnault de Saint-Jean d'Angely qui va nous dire quels étaient les sentiments de la nation après le 18 brumaire. On croyait, dit-il, avant le 18 brumaire,

(1) *Vienot-Vaublanc*, Discours, 24 pluviôse an IX. (*Archives parlementaires*, t. II, pag. 375.)

que si la guerre se prolongeait, et si elle semblait se perpétuer, la faute en était à l'ambition de la France. La Révolution qui a placé un général victorieux à la tête de la république, désabusera l'Europe. Il s'est trouvé que le vainqueur de l'Autriche ne nourrissait que des pensées de modération et que le soldat aimait la liberté. C'est l'image de la France. La victoire est revenue sous nos drapeaux. Et quel a été le premier vœu des vainqueurs? La paix. Tous les Français y ont applaudi. C'était une nouvelle gloire à conquérir, puisque c'était Bonaparte qui la voulait. Regnault de Saint-Jean d'Angely finit par dire : « Toute l'Europe a cru à la sincérité de ce vœu, parce qu'on ne peut s'empêcher de croire à la garantie d'un grand caractère, et qu'on ne peut s'empêcher d'entendre ce qui part des sentiments unanimes d'une grande nation (1). »

Voilà un homme sincère qui parle sans emphase et sans adulation. Ce qu'il dit, il le pense, et toute la France, sauf les républicains vaincus au 18 brumaire, pensait comme lui. Regnault de Saint-Jean d'Angely ne se trompait point sur les vœux de la nation; elle voulait la paix, mais l'homme qui s'était placé à la tête de la république ne la voulait point. Nous le savons par sa propre bouche. Que faut-il donc penser de la fiction traditionnelle qu'on répète toujours comme histoire? « Le général Bonaparte, dit-on, entendait faire de la paix générale le programme du consulat. » Cette flatterie posthume est mille fois plus coupable que l'adulation des contemporains, car elle tend à justifier l'abus de la force : « La révolution du 18 brumaire, continue M. de Carné, fut surtout le triomphe des espérances pacifiques sur les tentatives de conquête et de propagande démocratique, tentatives étendues par le Directoire sur une plus grande échelle que par la Convention elle-même (2). » Non, le 18 brumaire n'est pas une révolution, c'est la violation d'une constitution jurée par celui qui la viola. Non, le 18 brumaire n'était pas une ère pacifique dans la pensée du général Bonaparte : car celui qui malgré, le Directoire, répu-

(1) *Regnault de Saint-Jean d'Angely*, de l'état de la France après le 18 brumaire, (*Bourrienne*, Mémoires sur Napoléon, t. IV, notes.)

(2) *Louis de Carné*, le Consulat, l'Empire et leurs historiens. (*Revue des Deux Mondes*, 1854, t. I, pag. 646.)

blicanisa l'Italie, celui qui entreprit la conquête d'Égypte sur une puissance alliée, comme passe-temps, en attendant que l'heure du coup d'État eût sonné, celui qui, général, sacrifiait déjà la France à son ambition, n'était certes point disposé à sacrifier ses *hautes destinées* au bonheur de la France.

Le 18 brumaire n'est pas une révolution, c'est la victoire de la force sur le droit; dès lors la force devait aussi régner dans les relations internationales. C'est ce que pressentit avec la clairvoyance que donne parfois la haine, l'homme d'État qui dirigeait la politique de l'Angleterre et qui inspirait la coalition. Pitt disait que Bonaparte, arrivé au pouvoir par la force, ne pouvait s'y maintenir que par la force. « Il est usurpateur; il réunit en lui tout ce qu'un républicain doit blâmer, tout ce qu'un jacobin abhorre, et surtout ce qu'un royaliste sincère et loyal repousse. Quel est donc son appui? Il appelle sa fortune, son étoile : ne sont-ce pas son épée et son armée? Plaçant toute sa gloire dans la gloire militaire, peut-il laisser échapper une occasion de cueillir des lauriers?... N'ayant d'autre but que la puissance absolue, pense-t-on qu'il puisse trouver son intérêt à mettre bas les armes (1)? »

Pitt prononça ces paroles prophétiques le 3 février 1800. Ce fut comme la déclaration de cette guerre à mort qui exista entre la nation anglaise et un homme, jusqu'à ce que le vainqueur peu généreux eût enchaîné le vaincu sur le rocher de Sainte-Hélène. Napoléon captif s'exprime sur Pitt avec une violence et une amertume singulières. Il faut entendre ses récriminations, c'est un élément du débat : « Pitt a été le maître de la politique européenne; il a tenu dans ses mains le sort des peuples; il en a mal usé, il a incendié l'univers, son nom s'inscrira dans l'histoire à la manière d'Erostrate, parmi des flammes, des regrets et des larmes!... D'abord, les premières étincelles de notre Révolution, puis toutes les résistances au vœu national; enfin, tous les crimes horribles qui en furent la conséquence, sont son ouvrage. Cette conflagration universelle de vingt-cinq ans; ces nombreuses coalitions qui l'ont entretenue; le bouleversement, la dévastation de l'Europe; les flots de sang qui ont coulé; la dette effroyable de l'Angleterre,

(1) Pitt, Discours sur le message du 3 février 1800. (*Discours de Pitt et de Fox*, t. VI I, pag. 55.)

le système pestilentiel des emprunts, le malaise universel d'aujourd'hui, tout cela est de sa façon. La postérité le reconnaîtra, elle le signalera comme un vrai fléau : cet homme, tant vanté de son temps, ne sera plus un jour que le génie du mal (1)... »

Quel aveuglement dans un grand esprit ! Comment Napoléon ne voyait-il point qu'il grandissait son adversaire en accumulant sur sa tête ces accusations gigantesques ? On dirait que Satan avait pris corps dans le ministre anglais. Et Satan même, ce génie du mal, n'aurait pu produire tout le mal que le prisonnier de Sainte-Hélène attribue à Pitt. Un homme, un ministre d'Angleterre, auteur de la Révolution, de ses excès et de ses crimes ! Voilà la plus impossible des impossibilités ! Il y a des chimères parmi les crimes que Napoléon lui impute. L'Angleterre est forte et puissante, malgré son *effroyable dette* ; et le système des emprunts est si peu *pestilentiel*, que c'est grâce à cette maladie contagieuse que les peuples réalisent les prodiges de la civilisation dont la postérité la plus reculée fera son profit. Le seul reproche que Napoléon était en droit de faire à Pitt, c'est qu'il fut l'âme des coalitions qui se formèrent contre lui ; alors même que le ministre anglais était déjà descendu dans la tombe, son esprit animait toujours l'Europe coalisée. L'Europe avait-elle tort ?

Nous avons condamné la première coalition qui prétendait imposer à un grand peuple une forme de gouvernement et des abus dont il ne voulait plus ; nous ne connaissons point de ligue plus criminelle que celle de la vieille royauté contre la liberté naissante. Mais quand la puissance immense de la république, concentrée dans les mains d'un génie militaire sans pareil, menaçait l'indépendance du continent, le continent eut-il tort de se défendre ? Et les coalitions furent-elles autre chose que des mesures de défense ? A cette accusation Napoléon répond qu'il offrit la paix, et qu'il fut toujours disposé à la signer ; que cette paix on la lui refusa toujours ; que lorsque les vaincus se résignaient à traiter, c'était avec la volonté bien arrêtée de recommencer la lutte. « On ne cesse, s'écrie le captif de Sainte-Hélène, de parler de mon amour pour la guerre ; mais n'ai-je pas été constamment occupé à me défendre ? Ai-je remporté une seule victoire, que je

(1) *Las Cases*, *Mémoires* de Sainte-Hélène, t. VII, pag. 88.

n'aie immédiatement proposé la paix?... J'ai toujours été gouverné par les circonstances : si bien, qu'au commencement de mon élévation, sous le consulat, de vrais amis, mes chauds partisans me demandaient parfois, où je prétendais arriver; et je répondais toujours que je n'en savais rien (1). »

Le fatalisme des circonstances peut être invoqué comme une excuse qui atténue des erreurs ou des fautes, mais ce n'est pas une justification pour l'ambition démesurée d'un homme. Il est très vrai que Napoléon, au milieu des abus de la force, affecta toujours le désir de la paix; mais ces déclarations peu sincères témoignent précisément contre lui. Lorsque l'empereur écrivit au roi d'Angleterre la lettre que nous avons citée, il répondit aux députés du Corps législatif qui lui apportèrent une adresse de félicitation, « que le désir d'épargner le sang de ses peuples lui avait dicté cette démarche. » — « Je serai toujours prêt, dit-il, à faire les mêmes sacrifices. Ma gloire, mon bonheur, je les ai toujours placés dans le bonheur de la génération actuelle. Je veux, autant que je pourrai y influencer, que le règne des idées philanthropiques et généreuses soit le caractère du siècle. C'est à moi, à qui de tels sentiments ne peuvent être imputés à faiblesse, c'est à nous, c'est au peuple le plus doux, le plus éclairé, le plus humain, de rappeler aux nations les plus incivilisées de l'Europe, qu'elles ne forment qu'une même famille, et que les efforts qu'elles emploient dans leurs dissensions civiles sont des atteintes à la prospérité commune (2). »

Un philosophe du dix-huitième siècle n'aurait pas parlé mieux. C'est dire que Napoléon dépassait le but dans ses protestations pacifiques. Il n'était point né philanthrope, il n'avait pas pour mission de répandre le règne de la fraternité. Si nous recueillons ces déclamations, c'est comme protestation contre l'ambition incarnée dans l'empereur. Lui-même se condamne, car ses actes sont le contre-pied de ses paroles. En portant ce jugement sévère sur Napoléon, nous n'entendons point décharger Pitt, pour mieux dire la nation anglaise, dont il est l'organe, de toute responsabilité.

(1) *Las Cases*, Mémorial de Sainte-Hélène. t. VII, pag. 120, 121.

(2) Réponse de l'empereur à une adresse du Corps législatif, le 24 pluviôse an XIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 178.)

Rien de plus maladroit, rien de plus faux même que les griefs du ministère anglais contre la France consulaire. A la lettre du premier consul lord Grenville répondit que le roi ne pouvait renouer des relations pacifiques avec la France, tant que celle-ci resterait sous l'empire d'un *régime subversif de tout ordre social*; que la garantie la plus efficace de l'existence de la société civile en France était le rétablissement *des Bourbons sur le trône, événement qui lui assurait la possession incontestée de son ancien territoire* (1)! Nous admirons l'outrecuidance d'un pareil langage. La France était-elle encore en 1800 sous le régime de la terreur? Était-ce à la veille de la bataille de Marengo qu'on pouvait lui proposer de renoncer à la Belgique, de renoncer à la rive gauche du Rhin, de renoncer à la Savoie, pour obtenir en compensation le bonheur inestimable d'être gouvernée par Louis XVIII? Quand on lit les violentes déclamations auxquelles lord Grenville se livra au sein du parlement, on se demande s'il y avait un abîme entre l'Angleterre et la France, et si les Anglais ne savaient pas ce qui se passait chez leurs voisins d'outre-Manche : « Cesser de combattre une nation ennemie de tout culte, de toute moralité, de tout gouvernement, ce n'est pas travailler au bonheur commun, c'est se lasser d'opposer une résistance au mal. Il faut donc soutenir la guerre avec énergie contre une puissance qui veut asservir le monde pour le ravager... La France conserve les mêmes sentiments, les mêmes principes qui ont commencé la Révolution. Ces principes furent novateurs, ils le sont encore; ils furent jacobins, ils le sont encore; la France fut infidèle à ses traités, elle l'est encore; elle déclare la guerre aux rois, elle cherche encore à renverser les rois. »

Un des historiens les plus modérés de l'empire (2) demande si c'est là le langage que l'on devait tenir à une nation qui avait quelque droit d'être fière? Ces invectives devinrent pour le premier consul une excellente arme de guerre. Pour lui c'était un prétexte, pour la nation c'était mieux que cela. Tant de fiel révélait une haine profonde. En France aussi les haines n'étaient pas

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, t. I, pag. 58. (édit. grand in-8°.)

(2) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire, t. I, pag. 40.

éteintes et le mépris insultant qu'on lui témoignait du haut de la tribune des lords n'était point fait pour les calmer. Ces outrages étaient d'autant plus coupables, qu'ils venaient à la suite d'une offre de paix, offre que le gouvernement aurait dû considérer comme sérieuse, ne fût-ce que pour rester dans son rôle de défensive. En mettant tant d'ardeur dans ses sentiments hostiles, l'Angleterre fournissait des prétextes à l'ambition de Bonaparte; de violence en violence, le prétexte devint une excuse et presque une justification.

§ 2. Le premier consul et l'Angleterre

N° 1. *La paix d'Amiens*

La paix d'Amiens paraissait réaliser les vœux de 89, et ouvrir l'ère pacifique que la France attendait de l'avènement du premier consul. Dans le message que Bonaparte adressa au Corps législatif, il parlait comme Fénelon : « Bien des années s'écouleront désormais pour nous sans victoires, sans triomphes, sans ces négociations éclatantes qui font les destinées des États, mais d'autres succès doivent marquer l'existence des nations, et surtout l'existence de la république. Partout l'industrie s'éveille, partout le commerce et les arts tendent à s'unir pour effacer les malheurs de la guerre. Des travaux de tous les genres appellent la pensée du gouvernement. Le gouvernement remplira cette nouvelle tâche avec succès, aussi longtemps qu'il sera investi de la confiance du peuple français. Les années qui vont s'écouler seront, il est vrai, moins célèbres; mais le bonheur de la France s'accroîtra des chances de gloire qu'elle aura dédaignées (1). »

Le gouvernement consulaire semblait espérer que les longues haines qui avaient divisé l'Angleterre et la France allaient s'éteindre. On lit dans l'exposé de la situation de la république : « Oui, sans doute, la paix se consolidera tous les jours davantage; les relations des deux États prendront ce caractère de bienveillance qui convient à leurs intérêts mutuels; un heureux repos fera

(1) Message du 16 floréal an X. (*Correspondance de Napoléon*, t. VII, pag. 580.)

oublier les longues calamités d'une guerre désastreuse ; et la France et l'Angleterre en faisant leur bonheur réciproque mériteront la reconnaissance du monde entier (1). » Au sein du Corps législatif, ces espérances se firent jour avec le ton de la certitude : « Éclairées enfin par une trop longue et trop funeste expérience, la France et l'Angleterre sauront que ce n'est plus ni la jalousie mercantile qu'elles doivent choisir pour conseil, ni les préventions nationales qu'elles doivent prendre pour règle de leurs rapports, de leur commerce et de leur pratique. Elles diront avec cet illustre pair d'Angleterre dont la mort prématurée a été une calamité publique : donnons un autre but à la rivalité nationale ; faisons fleurir ensemble, au sein de la paix, l'agriculture, les manufactures et le commerce... Que ce dernier vœu d'une âme généreuse, d'un véritable ami de son pays, devienne enfin le vœu des deux nations. Que l'émulation des bonnes lois, de la liberté, de tous les efforts de la raison humaine pour le perfectionnement de la société vienne enfin remplacer, dans le siècle qui commence, cette sanglante rivalité qui pendant huit siècles, et pendant quarante années du siècle dernier, a désolé les deux empires pour de vaines prétentions de territoire, de trône et de commerce exclusif ! Oui, c'est à ce noble concours de toutes les lumières, de toutes les vertus, de tous les arts des deux nations, que sont maintenant attachées leurs nouvelles destinées et toutes les espérances du genre humain (2). »

L'Angleterre ne partageait point les sentiments de fraternité et de cosmopolitisme qui inspirèrent la Révolution de 89 et qui persistaient encore sous le consulat. Toutefois la joie qu'y répandit la signature de la paix fut plus vive encore qu'en France ; elle allait jusqu'au délire : « Les voitures publiques partant de Londres portaient ces mots écrits en grosses lettres : PAIX AVEC LA FRANCE. Partout on les arrêtait, on les dételait, on les traînait en triomphe... » Dans ce premier moment de bonheur, le peuple anglais oubliait aussi sa longue rivalité, et criait : *Vive Bonaparte !* Quand on apprit que le colonel Lauriston était arrivé avec le traité ratifié, le peuple courut à l'hôtel de l'ambassade française

(1) Exposé du 1^{er} ventôse an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 277.)

(2) Gallois, Discours du 50 floréal an X. (*Archives parlementaires*, t. III, pag. 759.)

et trouvant l'ambassadeur et le colonel prêts à monter en voiture, il détela les chevaux. Plusieurs jours se passèrent en scènes de ce genre (1). « On se figurait, dit M. Thiers, que tous les maux de la disette, de la cherté, allaient finir à la fois. On rêvait des biens inconnus, immenses, impossibles. » L'illusion ne dura pas longtemps. A peine la paix fut-elle signée, que l'on s'aperçut que ce n'était qu'une trêve. La guerre éclata de nouveau, plus furieuse que jamais, pour ne cesser qu'à la chute du héros que l'on acclamait à Londres en 1801. C'est un moment solennel que la rupture de la paix d'Amiens. Il importe de savoir qui est le coupable.

N° 2. Rupture de la paix

I

Par le traité d'Amiens, l'Angleterre s'obligeait à évacuer l'île de Malte dans trois mois ; la France promettait d'évacuer le port de Tarente dans le même délai, ainsi que la place d'Ancône. Le premier consul ordonna l'évacuation immédiatement après la signature de la paix. Quatre mois s'écoulèrent, et Malte n'était pas encore évacuée. Les Anglais s'excusèrent d'abord, en disant que l'ordre n'était pas reconstitué, et que les troupes napolitaines qui devaient en attendant occuper la place n'étaient point arrivées. Ces troupes partirent ; mais au lieu de leur abandonner l'île, on les reçut hors des forts. Le premier consul demanda des explications à Londres. On lui répondit qu'il était difficile au roi d'Angleterre d'évacuer Malte, tant que le grand-maître ne serait pas nommé. Le grand-maître fut nommé. Les Anglais vont-ils évacuer l'île ? Non ; le cabinet de Londres alléguait que la Russie n'avait pas encore garanti l'indépendance de l'ordre. La Russie donna son accession au traité. Il n'y avait plus d'excuse. Alors les Anglais déclarèrent qu'ils désiraient garder Malte pendant sept ans (2).

La violation du traité était flagrante. Quelles raisons l'Angle-

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xi. (t. I, pag. 365.)

(2) Lettre du premier consul à l'empereur de Russie, du 20 ventôse an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 299.)—Instructions données au général Duroc, envoyé en mission à Berlin. (*Ibid.*, pag. 308, 309.)

terre donna-t-elle pour justifier ce manque de foi? Voici ses griefs; pour n'en pas diminuer la gravité, nous les exposerons, en prenant pour guide un historien peu favorable, disons mieux, décidément hostile à Napoléon. Le cabinet de Londres se plaignit de la réunion du Piémont à la France. Lors de la signature de la paix d'Amiens, le Piémont était occupé par les troupes françaises, et formait déjà une division militaire régie par un administrateur général. C'était un premier pas vers l'annexion. Le cabinet de Londres était si convaincu qu'elle serait prononcée, que son ambassadeur fit quelques efforts pendant les négociations pour obtenir une indemnité en faveur du roi de Sardaigne. Ces pourparlers n'aboutirent pas. De quel droit donc l'Angleterre refusait-elle d'exécuter une convention pour un fait qui y était étranger? Ce fait, dit le cabinet de Londres, changeait l'état de possession de l'une des parties contractantes; or les traités sont conclus, eu égard à l'état de possession au moment où on les négocie; si cet état est changé notablement au profit de l'une des parties, l'autre a le droit de demander une compensation.

Schoell, cet écrivain si modéré qui nous sert de guide, conteste le principe. Un traité, dit-il, doit être exécuté selon sa teneur, indépendamment des faits qui le suivent, à moins que ces faits ne soient une violation du traité. Or, la réunion du Piémont était prévue; cette prévision n'empêcha point la signature de la paix; elle ne pouvait donc être invoquée comme une cause de rupture. En supposant même que l'Angleterre eût raison de rompre, elle aurait dû restituer Malte aux chevaliers de l'ordre. « Il serait inouï, il serait monstrueux, dit Schoell, que la partie qui se prétend lésée, puisse prendre, à sa guise, une compensation, aux dépens d'un tiers. » Les prétentions de l'Angleterre étaient aussi mal fondées en fait qu'en droit. En effet, la réunion du Piémont n'augmentait en rien la puissance de la république française, puisque la réunion était déjà consommée au moment de la signature du traité. Nous ajouterons que l'Angleterre avait mauvaise grâce de réclamer en faveur du roi de Piémont, car elle venait de le sacrifier à l'Autriche, à la veille de la bataille de Marengo.

La médiation du premier consul en Suisse était un autre grief pour le cabinet de Londres. Schoell répond que le traité d'Amiens ne parlait pas plus de la Suisse que du Piémont. Il est vrai que le

traité de Lunéville stipulait l'indépendance de la république helvétique, et la faculté pour le peuple suisse d'adopter telle forme de gouvernement qu'il jugerait convenable. L'empereur d'Allemagne aurait pu invoquer cette clause pour s'opposer à l'intervention de la France; il n'en fit rien, que dis-je? toutes les puissances applaudirent à l'acte de médiation. Schoell ajoute, et cette considération est décisive, que la Suisse était occupée par les troupes françaises, lors des négociations d'Amiens, que la république n'avait pas cessé d'intervenir dans les révolutions de ce pays, que la médiation et l'alliance qui la suivit, loin d'augmenter l'influence de la France, la diminuèrent. De quoi donc l'Angleterre avait-elle à se plaindre (1)?

II

Faut-il s'étonner si le premier consul s'indigna de la mauvaise foi du cabinet britannique? Il avait le droit pour lui, et il n'était pas homme à céder quoi que ce fût à une puissance rivale quand celle-ci était évidemment dans son tort. Napoléon adressa un message au Sénat, au Corps législatif et au Tribunat : il y fait appel à l'Europe, il fait appel à la postérité : il proteste qu'il a mis toute la modération, toute la patience possible pour prévenir les calamités d'une nouvelle guerre : « En vain, dit-il, la France a invoqué la foi jurée ; en vain elle a voulu remettre à prendre un parti définitif jusqu'au moment où l'Espagne et la république batave, toutes deux parties contractantes, auraient manifesté leur volonté ; vainement enfin elle a réclamé la médiation de puissances qui avaient été appelées à garantir et qui ont garanti en effet la stipulation dont l'abrogation était demandée. Toutes les propositions ont été repoussées, et les demandes de l'Angleterre sont devenues plus impérieuses et plus absolues. Il n'était pas dans les principes du gouvernement de fléchir sous la menace ; il n'était pas en son pouvoir de courber la majesté du peuple français sous des lois qu'on lui prescrivait avec des formes si hautes et si nouvelles. S'il l'eût fait, il aurait consacré pour

(1) *Schoell*. Histoire des traités de paix, t. VII, pag. 255-257. — *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XVI.

l'Angleterre le droit d'annuler par sa seule volonté toutes les stipulations qui l'obligent envers la France ; il l'eût autorisée à exiger de la France des garanties nouvelles à la moindre alarme qu'il lui aurait plu de se forger ; et de là deux nouveaux principes qui se seraient placés dans le droit public de la Grande Bretagne, à côté de celui par lequel elle a déshérité les autres nations de la souveraineté commune des mers (1). »

On le voit : la violation de la paix d'Amiens par l'Angleterre était pour la France une question d'honneur national. Elle ne pouvait pas renoncer à une clause d'un traité, par la seule raison qu'il ne plaisait pas à l'Angleterre de l'exécuter. « La France n'est plus au quatorzième siècle, s'écrie le premier consul. Elle n'a pas envie de plier devant les exigences croissantes de l'Angleterre ; elle ne le pourrait sans abdiquer. Elle ne reconnaîtra jamais au cabinet britannique le droit de ne remplir de ses engagements que ce qui convient aux calculs progressifs de son ambition ; elle ne lui reconnaîtra jamais le droit d'exiger encore d'autres garanties après la garantie de la foi donnée. Eh ! si le traité d'Amiens n'est point exécuté, où seront pour un traité nouveau, une foi plus sainte et des serments plus sacrés (2) ? » Le premier consul revenait toujours sur l'inexécution du traité d'Amiens. Il prévoyait que l'Europe serait replongée dans les calamités de la guerre dont elle venait à peine de sortir ; il voulait dégager d'avance sa responsabilité, et la rejeter sur l'Angleterre : « Si tant est que nous dussions recommencer la guerre, dit-il, la responsabilité en sera tout entière, aux yeux de Dieu et des hommes, à ceux qui nient leur propre signature, et refusent d'exécuter les traités (3). »

(1) Message du 30 floréal an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 402.)

(2) Message au sénat du 23 nivôse an XII. (*Correspondance de Napoléon*, t. IX, pag. 64.)

(3) Lettre écrite au général Andréossy, ambassadeur de la république à Londres. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 312.)

N^o 3. *Qui est le coupable?*

I

On lit dans la dernière note diplomatique remise à lord Withworth, ambassadeur d'Angleterre à Paris : « Comment une nation, grande, puissante, sensée, peut-elle vouloir entreprendre de déclarer une guerre qui entraînerait de si grands malheurs, et dont la cause serait si petite, puisqu'il s'agit d'un misérable rocher (1)? » Oui certes, la responsabilité qui pèse sur l'Angleterre serait terrible, si elle avait provoqué la guerre pour le rocher de Malte. On peut hardiment affirmer que cela n'est point, parce que cela est impossible. Napoléon lui-même ne cessa de reprocher à sa rivale des desseins plus ambitieux. En 1805, il écrit à l'empereur d'Autriche : « Le but de l'Angleterre est d'être longtemps encore l'arbitre absolu des mers et du commerce du monde (2). » Voilà au moins une ambition digne d'une puissante nation. Il va sans dire qu'elle ne légitime pas la rupture de la paix, au point de vue du droit. Mais qui ne sait que pour les aristocraties aussi bien que pour la royauté, le droit n'est qu'un vain mot? L'intérêt seul les gouverne. Or, jamais l'intérêt ne se montre sous une face plus hideuse que lorsqu'il pousse à la guerre. Il y eut de ces misérables calculs dans la rupture de la paix d'Amiens.

A Sainte-Hélène, Napoléon dit que ce fut la jalousie qui inspira l'Angleterre : « Elle comprit que rien ne pouvait plus arrêter la prospérité de la France, si elle jouissait du bienfait de la paix générale. Elle s'effraya de l'idée que la marine française, reprenant son ancien éclat, ne lui disputât un jour l'empire des mers (3). » Les historiens français abondent dans ces reproches : « Qu'on imagine, dit M. Thiers, un envieux assistant aux succès d'un rival redouté, et on aura une idée à peu près exacte des sentiments qu'éprouvait l'Angleterre au spectacle des prospérités de la

(1) Note du 14 floréal an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 585.)

(2) Lettre du 8 novembre 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 468.)

(3) *Mémoires de Napoléon*, écrits par le général Montholon. (L'Europe en 1798.)

France (1). » On conçoit la jalousie politique. Après la paix d'Amiens, on vit l'Italie, sous la présidence de Bonaparte, devenir une province française, le Piémont annexé directement à la France, l'Allemagne et la Suisse reconstituées sous l'influence du premier consul, Parme et la Louisiane accroître les possessions de la grande nation. C'est cette puissance croissante de la France qui fit dire au ministre prussien d'Haugwitz : « Ce faible ministère Addington était si pressé de signer la paix, qu'il a passé par dessus tout sans élever aucune objection ; il s'aperçoit aujourd'hui que la France est grande, qu'elle tire les conséquences de sa grandeur, et il décline le traité qu'il a signé (2). »

Il y a une autre jalousie, plus digne d'épiciers que d'une puissante nation ; Napoléon n'épargna pas cette imputation à l'Angleterre. Après la bataille de Marengo, il publia des bulletins où il mit ses accusations dans la bouche des Autrichiens, ces fidèles alliés du cabinet britannique : « Ils disent que nous ne nous battons que pour vendre plus cher le café et le sucre des Anglais. » Un général de l'empereur disait au quartier général : « Nous n'aurons de repos et de bonheur sur le continent que lorsque, d'un concours unanime, nous en interdirons l'accès à cette nation vénales et mercantile, qui calcule sur notre sang pour l'accroissement de son commerce (3). » Cette sanglante accusation devint de style sous l'empire : il n'y a pas un bulletin de la grande armée qui ne reproche aux Anglais de troubler le continent dans l'intérêt de leur trafic. Il est certain que le haut commerce se réjouissait de la guerre et que la paix contrariait ses spéculations. Depuis le traité d'Amiens, il trouvait la mer couverte de pavillons rivaux ; il était privé du monopole que la guerre lui assurait, il ne profitait plus des grosses opérations de finance dont les coalitions faisaient une nécessité. La guerre pour ces messieurs était une excellente affaire.

Nous n'empruntons point ces imputations aux pamphlets, ni aux historiens français toujours suspects d'une partialité hostile,

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xvi. (T. I, pag. 555.)

(2) *Idem, ibid.*, livre xvi. (T. I, pag. 564.)

(3) Bulletin du 28 prairial an VIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. VI, pag. 468.)

quand il s'agit de l'Angleterre (1). Il y a dans un recueil anglais un témoignage curieux et authentique des mesquines passions qui animaient le commerce anglais. Parmi les papiers de Castlereagh, l'héritier de la haine de Pitt, se trouve une *Note* intitulée *Raisons qui démontrent que la continuation de la guerre est préférable à la conclusion de la paix*. L'éditeur dit que cette *Note* qui ne porte ni nom, ni date, est de l'écriture d'Édouard Cooke. Nous allons donc apprendre, de la bouche d'un Anglais haut placé, si les historiens français calomnient le commerce d'Angleterre en disant que pour lui la guerre n'est qu'une spéculation, et une spéculation plus profitable que la paix.

A la tribune, Pitt et Grenville invectivaient contre l'esprit révolutionnaire qui régnait toujours en France, selon eux ; ils reprochaient à la république une ambition insatiable, ils proclamaient qu'il fallait poursuivre la guerre à outrance, pour défendre l'indépendance de l'Europe contre les envahissements des jacobins. Dans la *Note* d'Édouard Cooke, il n'est pas dit un mot, ni de la liberté du monde, ni des révolutionnaires de Paris. Les commerçants anglais se réjouissaient de l'anarchie qui déchirait la France et de la guerre de propagande qui désolait le continent : pour eux c'était une excellente affaire. C'est ce que Édouard Cooke va nous prouver par chiffres. Pendant la guerre, l'Angleterre a le monopole du commerce, elle s'empare des colonies de la France et des riches établissements de la Hollande. Voilà un bénéfice tout net que donne la propagande révolutionnaire. Vous vous plaignez de ce que les Provinces-Unies sont républicanisées à la façon française, et vous ne voyez point que cela nous procure les îles à épices. Les Français menacent d'occuper le Portugal. Eh ! tant mieux : nous prendrons le Brésil. Que n'envahissent-ils aussi l'Espagne ! toutes les colonies d'Amérique seraient à nous. Il est vrai que pendant la guerre la France et les pays alliés nous sont fermés. Mais n'avons-nous pas la contrebande ? N'avons-nous pas les neutres ? Qui y perd en définitive ? Les Français : ils paient leur café et leur sucre plus cher quand ils l'achètent des contrebandiers ou des neutres, que quand nous le leur fournissons directement. C'est

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XVIII : « Pour les Anglais, la guerre est une sorte de spéculation. »

autant de pris sur l'ennemi. Faut-il ajouter que pendant la guerre, nous ruinons la marine française et que nos corsaires s'enrichissent des prises faites sur le commerce ennemi !

Adieu ces beaux bénéfiques, continue Édouard Cooke, dès que la paix est signée ! Nous commençons par rendre les colonies aux puissances continentales. Voilà déjà une perte toute claire. Et où sont les compensations ? Des compensations ! Il y a perte partout. Nous avons le monopole, et maintenant les Hollandais, les Français, les Italiens nous font la concurrence. Nos marins, sans emploi, iront mendier. Notre industrie trouvera des rivaux sur tous les marchés, notre commerce sera entravé par les ligues mercantiles du continent. Cooke, qui est bon calculateur, estime qu'il y aura une diminution de vingt millions de livres dans le commerce anglais, rien que par la restitution des colonies. Il estime à cinq millions de livres la perte que l'industrie du coton et des laines éprouvera. Sur un trafic qui pendant la guerre s'élevait à 70 millions, il nous restera à peine une valeur de 55 millions ! Quelle sera la conséquence inévitable de cet énorme déficit ? Le désespoir, la ruine, la banqueroute (1) !

II

On lit dans un des bulletins où Napoléon se plaisait à outrager ses ennemis que « l'Angleterre deviendra par son arrogance, sa vénalité, sa corruption, l'opprobre et le mépris des nations. » S'il fallait imputer au peuple anglais les sentiments d'épicier qui inspirent son haut commerce, les paroles insultantes du premier consul ne seraient pas trop sévères. La *Note* que nous venons d'analyser fut écrite avant la conclusion de la paix. Pendant huit ans une guerre furieuse avait ensanglanté l'Europe ; ce n'étaient plus de petites armées de dix ou de vingt mille hommes qui se battaient, comme au dix-septième siècle ; la France, dans un héroïque élan, avait appelé aux armes plus d'un million de citoyens. L'Autriche à bout de forces, signe la paix de Lunéville. En Angleterre aussi, les souffrances de la nation obligent le

(1) « Letters and despatches of lord *Castlereagh*, » t. V. pag. 25-28.

ministère à négocier. Le commerce seul proteste. Que lui importe le sang versé à flots? Ce sang n'entre dans ses calculs que comme subside payé à la coalition. Si les Autrichiens veulent bien se laisser tuer pour que les commerçants de Londres vendent le café et le sucre plus cher, cela les regarde. Pour les Anglais c'est une bonne affaire. Et la paix que les populations réclament à grands cris! La paix diminue les profits du commerce, donc c'est une calamité. Voilà la paix et la guerre au point de vue mercantile!

Hâtons-nous d'ajouter que ces vils sentiments n'étaient point partagés par l'aristocratie anglaise. Dans le même recueil auquel nous avons emprunté la *Note* d'Édouard Cooke, il y a une étude politique de lord Castlereagh, qui nous révèle les vrais mobiles du cabinet britannique, lors de la conclusion de la paix d'Amiens et lors de sa rupture (1). « Depuis l'avènement de Bonaparte, dit lord Castlereagh, la politique de la France n'a pas cessé d'être une politique de conquête. Le général créa des républiques en Italie, et appela les Italiens à l'indépendance. Devenu premier consul, il se fit élire président de la république cisalpine. Il annexa l'île d'Elbe à la république et acheta la Louisiane de l'Espagne. Malgré ces envahissements, le cabinet britannique crut devoir négocier. Le premier consul parlait toujours de son amour pour la paix; la France la demandait. Il fallait mettre Bonaparte à l'épreuve. Il fallait voir si réellement la nation française était lasse de ses aventures, et si la république, sous le régime consulaire, était alliable avec le repos et la liberté du continent. Le gouvernement anglais le désirait. C'est de bonne foi qu'il signa la paix d'Amiens. Mais il ne tarda point à se convaincre que ses espérances étaient des illusions. En occupant militairement les Provinces-Unies transformées en république batave, la république avait promis de retirer ses troupes à la paix; les traités de Lunéville et d'Amiens assuraient l'indépendance de la Hollande; ce qui n'empêcha point les armées françaises d'y rester. Le premier consul venait de promettre une indemnité au roi de Piémont en Italie. Au mépris de cet engagement, il réunit le Piémont à la république, et il ne fut plus question d'indemnité. Le Directoire

(1) « Grounds for the justification of the british government, in case of the renewal of war. » (*Letters and despatches of viscount Castlereagh*, t. V, pag. 62-72.)

avait révolutionné la Suisse. Quand les Suisses, comptant sur l'autonomie que la paix de Lunéville leur garantissait, voulurent se donner une constitution à leur guise, une armée française occupa les cantons; et le premier consul signifia à la Suisse qu'elle devait nécessairement suivre l'impulsion que lui donnerait la France. Si telle est la politique consulaire, tout le continent finira par être soumis à la république française. C'est l'esprit qui anime Bonaparte plutôt que tel ou tel acte qui rend la paix impossible et la guerre nécessaire; car son ambition conduit à la domination universelle. On n'a jamais contesté le droit qu'à chaque peuple d'intervenir, fût-ce par la guerre, pour empêcher une puissance prépondérante de détruire l'indépendance des autres États. Qu'importe, dans des circonstances aussi graves, la conclusion d'un traité? La liberté du monde domine tous les traités. »

Voilà un langage digne d'un grand peuple : il ne s'agit plus de café ni de sucre, il n'est plus question du rocher de Malte. L'Angleterre remplit au dix-neuvième siècle le rôle qu'elle a rempli au dix-septième; elle sauvegarde l'indépendance du continent contre les tentatives de domination universelle de la France. Lord Grenville écrit en 1803 « que Napoléon aspire à la monarchie, non au figuré, mais au pied de la lettre, et qu'il n'y a de salut pour l'Europe que dans une coalition des trois grandes puissances continentales avec l'Angleterre. Il est convaincu, dit-il, que cette coalition se fera (1). » Chose remarquable, Napoléon lui-même disait « que la guerre était dans l'ordre du destin (2). » Après le départ de lord Withworth, le premier consul épancha ses ressentiments dans une de ces audiences solennelles où il aimait à parler à l'Europe. Tout en accusant l'Angleterre d'avoir rompu la paix d'Amiens, Napoléon ajoute : « Du reste, un peu plus tôt, un peu plus tard, nous devons avoir la guerre. Il vaut mieux l'avoir à présent, que notre commerce maritime n'est pas encore rétabli (3). »

Pourquoi la guerre était-elle dans l'ordre des destins? Le premier

(1) Lettre de lord Grenville, du 26 octobre 1803. (*Edinburgh review*, 1808, january, pag. 142.)

(2) Lettre à Talleyrand, du 5 fructidor an X. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 616.)

(3) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, pendant le consulat et l'empire, t. I, pag. 279.

consul accuse l'Angleterre, et les plus modérés des historiens français s'en prennent à la coalition, à la haine toujours vivante des rois contre la Révolution. Si l'on se place au point de vue providentiel, on peut dire que la guerre était fatale, en ce sens qu'elle était nécessaire pour détruire la féodalité tout ensemble et la vieille royauté. Mais les desseins de Dieu ne justifient point les hommes. Il faut juger l'Angleterre et Napoléon, sans tenir compte du *destin*. Le *destin* pour le premier consul, c'était son ambition sans bornes. Vainement ses admirateurs le représentent-ils comme un *sage*, pendant cette première époque de sa grandeur. La réunion du Piémont à la France était-elle une nécessité politique, ou un envahissement que rien n'excuse? On aurait compris l'annexion de Turin à la république cisalpine : si un roi y perdait sa couronne, la nation recouvrait son indépendance et son unité, et le droit des rois s'efface devant celui des peuples. Tandis qu'en dépassant les frontières naturelles de la France, Napoléon abandonnait la politique révolutionnaire, en ce qu'elle avait de légitime, pour se lancer dans une voie qui aboutit à Moscou et à Sainte-Hélène.

Le premier consul n'est pas le seul coupable. Nous avons insisté sur la violation de la paix d'Amiens par le cabinet britannique. M. Thiers dit que toutes les puissances blâmèrent l'Angleterre, mais que tout en réprouvant sa conduite, elles lui restèrent attachées d'inclination et d'intérêts (1). C'est une faute, c'est un crime de violer un traité, quand la rupture doit allumer une guerre universelle. Qu'importe que la guerre fût inévitable? Il fallait en laisser la responsabilité entière à celui qui ne demandait qu'un prétexte pour recommencer les hostilités, et bien se garder de lui fournir ce prétexte. Les puissances continentales aussi sont responsables devant le tribunal de l'histoire : c'est leur haine de la Révolution qui commença une guerre de vingt ans, et qui la perpétua. Les rois ne se doutaient point qu'ils étaient des instruments dans les mains de Dieu, et qu'ils concouraient à ruiner la vieille royauté, qu'ils auraient voulu restaurer.

(1) Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xvii. (T. I, pag. 607.)

§ 3. Le premier consul et l'Europe

Nous accusons le premier consul d'avoir inauguré la politique envahissante de l'empereur. Lui-même va témoigner en faveur de notre accusation. A peine le général Bonaparte est-il consul qu'il écrit au czar de Russie : « Par des considérations politiques, comme par des considérations d'estime pour Votre Majesté, je désire voir promptement et irrévocablement réunies les deux plus puissantes nations du monde. J'ai tenté en vain depuis douze mois de donner le repos et la tranquillité à l'Europe : je n'ai pas pu réussir... Vingt-quatre heures après que Votre Majesté impériale aura chargé quelqu'un qui ait toute sa confiance, et qui soit dépositaire de ses pleins pouvoirs, le continent et les mers seront tranquilles : car, lorsque l'Angleterre, l'empereur d'Allemagne et toutes les autres puissances seront convaincus que nos deux nations tendent à un même but, les armes leur échapperont des mains, et la génération actuelle bénira Votre Majesté impériale de l'avoir arrachée aux horreurs de la guerre et aux déchirements des factions. Si ces sentiments sont partagés par Votre Majesté, *je crois qu'il serait convenable et digne que, simultanément, les limites des différents États se trouvassent réglées, et que l'Europe connût, dans le même jour, que la paix est signée entre la France et la Russie, et les engagements réciproques qu'elles ont contractés pour pacifier tous les États.* Cette conduite ferme, franche et loyale, pourra déplaire à quelques cabinets, mais elle réunira les suffrages de tous les peuples et ceux de la postérité (1). »

Tel est le langage du premier consul. N'est-ce point le prélude des conférences de Tilsit et d'Erfurt? Bonaparte veut pacifier l'Europe de commun accord avec l'empereur de Russie. Voilà certes une œuvre à laquelle les peuples auraient applaudi ainsi que la postérité. Mais à une condition, c'est que la paix fût le résultat d'un consentement libre. Une paix imposée n'est plus un bienfait, c'est une servitude. Or c'est bien ainsi que le premier consul l'entendait. Il dit au czar : L'Angleterre ne veut pas la paix, l'Autriche ne la veut pas davantage; mais si nous deux nous la voulons, nous

(1) Lettre du 30 frimaire an IX. (*Correspondance de Napoléon*, t. VI, pag. 679.)

les forcerons à l'accepter. N'est-ce point la domination universelle à deux? Pourquoi l'Autriche, pourquoi l'Angleterre luttaiient-elles contre la France? pourquoi refusaient-elles la paix offerte par Bonaparte? Parce qu'elles redoutaient la monarchie ou la république universelle. Eh bien! au lieu du despotisme d'un seul, elles auraient plié sous la volonté de deux colosses dont l'un s'appelait czar, et dont l'autre allait s'appeler empereur.

Il ne s'agissait pas seulement d'imposer la paix à l'Angleterre et au continent. Le premier consul ajoute qu'il convient de *régler les limites* des différents États. Qui les réglera? Réunira-t-on un congrès où les parties intéressées feront valoir leurs droits et leurs prétentions! Le czar et le premier consul décideront, et quand ils seront d'accord, ils signifieront à l'Europe que la paix est faite, et que les limites des divers États sont fixées. Bonaparte espère que les peuples battront des mains. Mais les peuples ne sont-ils pas intéressés, bien plus que leurs souverains, aux bornes que l'on veut donner à leurs territoires? La Révolution avait réclaté des limites naturelles pour la France. Si la France a ses limites naturelles, n'en est-il pas de même de toutes les nations? Cependant le premier consul entendait régler ces limites sans elles et au besoin contre elles! Voilà les allures d'un autocrate et non les procédés du chef électif d'une république. C'est déjà l'empereur qui parle par la bouche du premier consul. Nous cherchons vainement le *sage* tant admiré par les historiens français, nous ne trouvons que l'ambitieux conquérant.

La tentative d'alliance entre Napoléon et le czar était prématurée. Bonaparte resta isolé. Dans son isolement pas plus que dans ses projets d'alliance, il ne songea jamais aux droits des peuples; il n'eut toujours en vue que sa propre grandeur. Le 23 juillet 1801, le premier consul écrit à Talleyrand, ministre des relations extérieures: « C'est en vain que les Anglais jeteront leur argent en Europe pour renouveler une coalition; quand même ils réuniraient toutes les puissances les plus opposées d'intérêts, *cela n'aurait d'autre résultat que de renouveler l'histoire de la grandeur de Rome* (1). » A Rome il y avait des dictateurs et des Césars. Voilà le rôle que Bonaparte rêvait déjà comme premier

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VII, pag. 256.

consul. Quand nous disons qu'il le rêvait, nous ne disons pas assez : il parlait et il agissait en maître de l'Europe.

N° 1. *L'Allemagne*

I

L'Allemagne maudit le régime napoléonien, comme l'époque de son abaissement. Elle accuse l'ambition de la France incarnée dans Bonaparte; il serait plus juste qu'elle s'en prît à ses misérables princes. Et à qui la faute, quand les princes trafiquent de l'honneur national? n'est-ce pas aux nations qui plient sous la volonté arbitraire de quelques hommes? Qu'elles prennent elles-mêmes leur destinée en main, qu'elles sachent être libres et indépendantes, et elles le seront. Nous n'excusons pas Bonaparte, pas plus le premier consul que l'empereur; mais une chose est certaine, c'est que les princes allèrent au devant de la servitude, et qu'une nation qui supportait de pareils maîtres méritait d'être asservie. Ce langage est dur, mais ce n'est pas nous qui le tenons; nous ne faisons que répéter ce que disent les historiens allemands.

Nous avons dit que l'empereur d'Allemagne trompa les princes et qu'il vendit en quelque sorte l'empire à Campo-Formio. Il parlait encore de l'intégrité de l'Allemagne, alors qu'il avait cédé la rive gauche du Rhin à la république française. Les princes dépouillés, même les princes italiens, devaient être indemnisés aux dépens des États ecclésiastiques. Quand il s'agit de faire le partage de ce riche butin, les convoitises s'allumèrent; tout le monde se prétendit spolié, pour avoir le droit de devenir spoliateur. Comment concilier tant de prétentions contraires? La Diète se mit à l'œuvre, mais elle n'avait jamais brillé par la netteté de ses décisions; maintenant vieille et décrépète, elle ressemblait à une tour de Babel. On pouvait craindre que les parties intéressées n'en vinsent aux mains, comme cela arrive à des brigands qui se disputent une proie. Le premier consul et le czar interposèrent leur médiation. Cet acte commença l'asservissement de l'Allemagne. Faut-il l'imputer à l'ambition de Bonaparte? Talleyrand dit dans son rap-

port au Sénat du 20 août 1802 : « Ce fut uniquement pour mettre le sceau à la pacification de l'empire et pour en garantir la stabilité, que le premier consul et l'empereur de Russie se déterminèrent à intervenir dans les affaires d'Allemagne, afin d'effectuer par leur médiation ce qu'on aurait vainement attendu des délibérations intérieures du corps germanique. » Cette fois, la diplomatie parlait le langage de la vérité. Un historien allemand l'avoue : « Nous aurions tort de nous plaindre, dit-il, de ce que le premier consul s'est mêlé de nos affaires, alors que nous l'en avons prié, sollicité jusqu'à l'importunité (1). » L'Allemagne ne pouvait se reconstituer par ses propres efforts : impuissante à se sauver de l'anarchie, il lui fallut accepter son salut des mains de l'étranger. Malheur aux peuples qui ont besoin d'un sauveur et qui cherchent ce sauveur chez l'étranger, c'est à dire chez l'ennemi !

Napoléon n'eut jamais une haute estime pour le peuple allemand. A qui la faute ? Suivons les princes à Paris. Ce fut le successeur de Frédéric le Grand qui donna l'exemple : le premier, il traita avec la république, aux dépens de l'empire. Quand un Hohenzollern trahissait la patrie allemande, pourquoi les autres princes n'en auraient-ils pas fait autant ? La Bavière, sans cesse menacée par l'ambition de l'Autriche, était excusable de s'adresser à Paris plutôt qu'à Vienne ; les ducs de Bade, de Wurtemberg, de Hesse qui cherchaient à s'agrandir, se prosternèrent devant le premier consul, comme devant le soleil levant ; les petites familles, effrayées de l'avidité des grandes, eurent recours à sa protection pour sauver leur existence, et pour obtenir une part dans les dépouilles de l'Église ; les villes libres et la noblesse immédiate avaient de bonnes raisons pour solliciter l'appui de Bonaparte, car une fois les évêchés et les abbayes incorporés, leur tour devait venir aussi. Tous, grands et petits, républiques ou souverains héréditaires, vinrent plaider leur cause à Paris les uns par l'intermédiaire de leurs ministres, les autres en personne (2). Un écrivain allemand dit que lorsqu'on veut voir l'idéal de la platitude, il faut voir les princes faisant antichambre. Chez tous les

(1) *Husserl*, Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs des Grossen bis zur Gründung des deutschen Bundes, t. II, pag. 568.

(2) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xv. (T. I, pag. 312.)

petits souverains, qui se donnaient rendez-vous au palais du premier consul, il y avait quelque chose de grand, c'était l'âpreté de s'agrandir ; et leur servilité était à la hauteur de leur ambition. Il s'ouvrit à Paris un marché où se distribuèrent, gratis en apparence, les richesses de l'Église germanique : « Les intrigues, dit un historien bien informé, les serments, les offres d'un dévouement sans bornes, les bilans menteurs, l'or enfin, l'or répandu à profusion, tout fut mis en œuvre, pour obtenir l'appui des chefs du cabinet français (1). »

Lefebvre ajoute que les princes allemands trahirent tous à l'envi la cause de leur patrie, pour s'abandonner à toutes les inspirations de la peur, de l'égoïsme et de la cupidité. Le mot n'est pas trop fort. Ils ne se contentèrent point de recevoir leurs indemnités, des mains du premier consul, c'est à dire des mains de l'ennemi, ils n'attendirent pas même que la Diète eût sanctionné l'acte de spoliation, pour se jeter sur les territoires que le chef de la république française leur avait donnés en pâture ; ils les occupèrent immédiatement. N'avaient-ils pas le consentement de Bonaparte ? Cela suffisait à leur patriotisme. Ce fut encore la Prusse qui donna l'exemple ; le Wurtemberg et la Bavière envoyèrent à leur tour des troupes dans les principautés ecclésiastiques qui leur étaient assignées. Quelles nobles conquêtes ! Les vaincus étaient de vieux prélats qui n'avaient ni la volonté ni les moyens de se défendre. Celui qui aurait dû les protéger, l'empereur, les avait abandonnés d'avance, parce que la grandeur de l'Autriche lui tenait plus à cœur que la patrie allemande (2).

Les historiens flétrissent à l'envi la servilité des princes allemands : « elle ferait presque, dit madame de Stael, perdre le droit à ce qu'on possède, tant on a l'air de ne compter pour rien l'autorité de la justice (3). » Rien de plus vrai. Quand les princes mettaient ce sans-gêne à dépouiller les États ecclésiastiques, ils ne voyaient point, tant l'intérêt aveugle, que si Bonaparte leur distribuait les dépouilles de l'Église, il pourrait aussi, s'il en avait envie un jour,

(1) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe pendant le consulat et l'empire, t. I, pag. 251.

(2) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, liv. xv. (T. I, pag. 525.)

(3) *Stael* (madame de), dix Années d'exil, chap. ix.

les dépouiller eux-mêmes. Mais laissons là le droit; lorsque des princes sont en jeu, on ne peut prononcer ce mot sacré, sans le profaner. Ces nobles personnages, en devenant mendiants, prirent aussi les allures de la mendicité. L'honnête Schlosser dit que la honte l'empêche de raconter les scènes de dégradation et d'avilissement qui se passèrent à Paris; il ajoute qu'il n'a pas le talent d'embellir les choses laides (1). Nous aussi nous n'avons pas ce talent; et nous l'aurions, que nous nous garderions bien d'en user: nous dirons donc tout crûment que les nobles princes d'Allemagne ne se bornèrent pas à faire la cour aux ministres et à leurs commis, qu'on les vit caresser un petit chien qui était en grande faveur chez Talleyrand; voilà la servilité canine des princes en bonne compagnie! C'est un témoin oculaire, lui-même solliciteur à Paris, qui raconte le fait (2).

Quand les rois et les princes couraient au devant de la servitude, il eût fallu une abnégation de saint pour ne pas profiter d'une si bonne fortune. Bonaparte n'était pas un saint. Voyant l'Allemagne princière se prosterner devant lui, il la traita comme on traite des valets. C'est *l'Homme d'État*, si bienveillant pour tous les ennemis de Napoléon qui fait cette remarque: « La servilité des princes allemands disait clairement à Napoléon: *Parlez, et nous serons tous à vos pieds*. De là lui vint sans doute l'idée de la confédération du Rhin, qui l'aïda à étendre son despotisme sur tout le continent (3). »

II

Le premier consul disposait des principautés ecclésiastiques, sans la Diète, et avec le concours servile des princes: c'était dire que lui était le maître en Allemagne, bien plus que l'empereur. Déjà il se conduisait en maître. Ce n'est pas assez dire; il méprisait ces esclaves volontaires et son dédain retombait jusque sur la nation. Il y avait encore des villes libres. Nous allons dire ce que devint la liberté allemande sous le protectorat de Bonaparte.

(1) *Schlosser*, Geschichte des XVIII^{ten} Jahrhunderts, t. V, pag. 457.

(2) *Von Gagern*, Mein Antheil an der Politik, t. I, pag. 119.

(3) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, pag. 450.

Grâce au bienheureux régime d'un *héros* et d'un *sage*, comme disent les admirateurs du consulat, il n'y avait plus une ombre de liberté pour la presse; or quand on comprime la manifestation régulière, légitime de la pensée, il faut s'attendre à des attaques violentes, injustes. C'est ce qui arriva au premier consul. Il paraissait à Hambourg des pamphlets, des feuilles politiques où les Français mécontents et les Allemands qui n'avaient pas lieu d'être très satisfaits, exhalaient leur haine. Bonaparte l'apprend, et écrit le billet suivant à Talleyrand, ministre des relations extérieures : « Je vous prie, citoyen ministre, de faire connaître aux magistrats de Hambourg que je suis extrêmement mécontent de la protection qu'ils donnent à tous les libelles qui s'impriment contre la France, et notamment à l'impression d'un journal appelé le *Censeur*; que j'*exige* que non seulement ce journal ne paraisse plus, mais que la police en connaisse les auteurs et imprimeurs, et les arrête sur-le-champ; si dans l'espace de quinze jours, lesdits auteurs ne sont pas traduits dans les prisons de Hambourg, à *ma disposition*, je traiterai le sénat de Hambourg en ennemi (1). »

Cette lettre date de la première année du régime consulaire. Admirons la *sagesse* et la *modération* du jeune *héros*! Admirons le respect qu'il portait à l'indépendance des États étrangers, admirons sa tendre sollicitude pour la liberté! Les journalistes, les pamphlétaires mêmes usent d'un droit; s'ils en abusent, la justice doit les punir. Est-ce là ce que demande le premier consul du sénat de Hambourg? Il veut, il *exige* que le *Censeur* soit supprimé. Supprimé par mesure de police, comme cela se pratiquait dans la bienheureuse France, sous le régime d'un *héros* et d'un *sage*! Ce n'est pas tout. Le premier consul *exige* encore que les auteurs soient emprisonnés dans la quinzaine. Est-ce pour être traduits devant les tribunaux? Du tout, c'est pour être mis à *la disposition* de Bonaparte. Tel était le langage que le chef de la république française tenait aux magistrats d'une république amie!

Cet abus de la force n'est pas un fait isolé, c'est le premier éclat d'une nature de despote. Une maison de commerce de Hambourg devait quatre millions à la république française. C'est du moins ce que prétendait Bonaparte; il disait encore que ces quatre

(1) Lettre du 17 messidor an VIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. VI, pag. 300.)

millions avaient été volés avec une infâme impudence. Le premier consul va-t-il s'adresser aux tribunaux de Hambourg, pour demander justice contre les voleurs? Il envoie à Talleyrand le modèle de la lettre que le ministre doit écrire aux magistrats de la cité allemande : « La maison Chapeau-Rouge a volé à la république française quatre millions. Le premier consul ne regarde pas cette affaire comme susceptible d'être décidée par les lenteurs ordinaires de la justice. C'est un faux matériel. Il espère que les magistrats de Hambourg feront promptement rendre justice; il *veut* deux millions dans le courant de germinal, et des obligations pour les deux autres dans le courant de fructidor. » Bonaparte ajoute à sa dépêche une instruction pour le courrier qui en sera chargé : il la remettra directement aux magistrats de Hambourg, à *quelque heure qu'il arrive de la nuit*, et il déclarera qu'il a ordre de séjourner soixante-douze heures (1).

On le voit : le premier consul avait le sentiment de la justice à un aussi haut degré que celui de la liberté, sans parler de son respect pour l'indépendance d'une ville libre. Il s'agit d'une dette civile. Pourquoi le premier consul ne s'adresse-t-il pas aux tribunaux? Parce que le *faux est matériel*. Si le vol était réellement manifeste, la justice aurait prononcé d'autant plus vite. Mais Bonaparte entend que le Sénat de Hambourg rende justice, sans recourir aux tribunaux. Une justice en dehors des tribunaux! Quelle profanation de ce mot sacré! Et quels procédés pour se procurer les quatre millions! Le premier consul les *veut*; cela suffit. On signifiera sa volonté aux sénateurs de Hambourg, à minuit, au besoin. Et dans trois fois vingt-quatre heures, il lui faut une réponse. Sinon!

N° 2. *Les républiques alliées*

I

Nous quittons l'Allemagne. Si elle fut traitée en pays conquis, elle doit s'en prendre à ses princes et à elle-même : quand une

(1) Lettre du 19 ventôse an IX. *Correspondance de Napoléon*, t. VII, pag. 99.

grande nation souffre des avanies comme celles que nous venons de rapporter, il faut dire qu'elle les mérite. Mais il y avait des républiques fondées par la France républicaine ; l'une d'elles devait son existence au général Bonaparte. Quelle fut la condition des amis et alliés de la république française ? Sous le Directoire, un journal initié à la politique révolutionnaire des Directeurs, comparait les alliés de la France aux alliés de Rome (1). La comparaison est caractéristique. On sait que l'amitié du peuple romain était un premier pas vers la servitude. Sous le régime consulaire, il faut dire plus : les républiques alliées étaient de fait dans la dépendance absolue de la France.

La Convention nationale, en portant ses armes victorieuses dans les Provinces-Unies, appela les Hollandais à la liberté. Nous avons dit que l'indépendance de la république batave fut nominale. Aussi souvent que la France changeait de constitution, la Hollande aussi modifiait la sienne, comme pour marquer qu'elle n'était qu'un département de la grande nation. A l'avènement de Bonaparte, son régime devint presque monarchique. Rien de plus légitime, si telle avait été la véritable volonté de la nation. Mais il n'en est rien. La nouvelle constitution fut fabriquée à Paris, et imposée aux Bataves par le premier consul. En vain le Corps législatif résista ; on fit violence aux chambres hollandaises. C'était un coup d'État au petit pied, après le grand coup d'État du 18 brumaire. En France du moins, la nation fut complice. Tandis que la république batave, proclamée indépendante par la France, dut plier sous la volonté de la France, pour mieux dire du premier consul (2).

Si la violence est odieuse, la justification de la violence l'est encore plus. A entendre un historien français, les Hollandais étaient dans leur tort : « L'opposition qu'ils firent au premier consul, dit Armand Lefebvre, fait plus d'honneur à leur fierté qu'à leurs lumières. Ils se trompaient d'époque. Ils avaient la vanité de se croire encore au temps où il leur était permis de disposer de leurs destinées, ne voyant pas que l'Europe est ainsi organisée

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.*

(2) *Lefebvre, Histoire des cabinets de l'Europe pendant le consulat et l'empire, t. I, pag. 174.*

de nos jours, qu'en temps de guerre il n'y a plus de neutres que ceux qui sont assez forts pour faire respecter leur neutralité. » Voilà un langage qui a au moins le mérite de la franchise. Les peuples voisins de la grande nation sont donc bien avertis ! S'ils veulent être libres, qu'ils tâchent d'être assez forts pour défendre leur liberté. Qu'ils se gardent surtout de compter sur les promesses d'indépendance qui leur auraient été faites ; s'ils les prenaient au sérieux, on les accuserait de niaiserie : simples d'esprit qui ne savent pas ce que parler veut dire ! Qu'ils apprennent que la force seule règne dans le monde !

Pourquoi le premier consul fit-il violence aux chambres bataves pour leur imposer une constitution dont elles ne voulaient point ? Armand Lefebvre répond : « En cessant d'être abandonné aux fluctuations des corps délibérants, le gouvernement batave devint, dans les mains du premier consul, un *instrument plus flexible*, et notre force extérieure s'en accrut. » Il fallait donc au premier consul des instruments flexibles pour ses desseins. S'il avait voulu sincèrement la paix, pourquoi aurait-il eu besoin d'instruments ? Et si la guerre était inévitable, pourquoi ne pas permettre aux Bataves de rester neutres ? C'était pour eux plus qu'un intérêt du moment, c'était une question d'existence : alliés de la France, il est certain qu'ils seraient dépouillés de leurs colonies, et que deviendrait la Hollande sans ses colonies ? Quand la guerre éclata en 1803, l'Angleterre se montra disposée à reconnaître la neutralité de la république batave, mais le premier consul refusa net. Les Hollandais furent, bon gré mal gré, les alliés de la grande nation ; il leur fallut fournir un corps de troupes auxiliaires, puis prendre à leur solde des troupes françaises, puis équiper des vaisseaux de guerre, des frégates, des chaloupes canonnières, des bateaux plats. Et qu'est-ce qu'ils obtinrent en compensation de toutes ces charges ? Le premier consul garantit l'intégrité de son territoire continental, et la restitution des colonies qui pourraient lui être enlevées par les Anglais. En cas de succès notables, la France promettait des bons offices à la Hollande pour lui faire rendre l'île de Ceylan, dont elle avait été dépouillée, grâce à l'alliance française (1).

(1) *Schoett*. Histoire des traités de paix, t. IX, pag. 554-557.

C'était l'amitié du lion. La guerre ruina la république batave. Schimmelpenninck, ambassadeur de la république à Paris, proposa de revenir sur le traité d'alliance, bien qu'il fût un partisan décidé de Bonaparte. Nous empruntons au mémoire qu'il remit au premier consul, quelques faits qui nous apprendront ce qu'était devenue la Hollande depuis son alliance avec la France : « Appauvrie par des pertes énormes, surchargée d'une effroyable dette, écrasée sous le poids des plus intolérables impôts, épuisée par des levées extraordinaires, elle éprouve tous les tourments d'une affreuse agonie, et n'a devant les yeux que l'épouvantable image de sa prochaine dissolution. » Le patriote hollandais crut qu'en faisant appel au héros français, il sauverait sa patrie de la ruine qui la menaçait : « C'est au nom de votre gloire, citoyen premier consul, au nom de l'honneur et de la sensibilité bien connue du peuple français, que nous vous conjurons d'adopter un autre système politique à l'égard de la Hollande. Le désir de vous donner un témoignage éclatant de notre zèle, l'espoir d'une profonde paix nous déterminèrent beaucoup plus que la conviction de nos moyens, à ratifier la convention du 25 juin dernier. Nous présentions dès lors que cet acte, *plutôt exigé que négocié*, deviendrait pour nous, si la guerre se prolongeait, d'une exécution impossible ; mais, en vous prouvant notre dévouement, nous comptions sur votre générosité. C'est ce sentiment que nous invoquons, en vous pressant de toutes nos instances de vouloir bien renoncer à des engagements qu'il nous est physiquement impossible de remplir (1). »

Vaines paroles ! Telle était la faiblesse du gouvernement hollandais installé par le premier consul, qu'il n'osa pas autoriser son ambassadeur à signer ce mémoire ! Schimmelpenninck le terminait par ces paroles que nous recommandons aux méditations des peuples qui seraient tentés de chercher un sauveur chez l'étranger. En 1795, les patriotes hollandais accueillirent les Français à bras ouverts ; ils croyaient recevoir d'eux la liberté et l'indépendance. Voici ce qu'écrivait en 1803 un de ces patriotes, et nous répétons que Schimmelpenninck était dévoué au premier consul et à la France : « *Les levées extraordinaires d'argent qui, depuis 1795, ont*

(1) Schoell, Histoire des traités de paix, t. IX, pag. 538, 598, 405, 404.

été faites en Batavie, ont donné à cette contrée plutôt la physionomie d'un pays asservi et livré aux horreurs d'un pillage organisé, que celle d'une nation libre et indépendante, protégée et garantie par un allié formidable et magnanime. » Que la leçon serve aux peuples ! Qu'ils apprennent à se sauver eux-mêmes ! La liberté et l'indépendance sont des biens, qu'il ne faut jamais attendre de la main de l'étranger, il faut les conquérir par le dévouement et le sacrifice.

II

Au mois de décembre 1801, le premier consul convoqua à Lyon une assemblée extraordinaire, ou *consulta*, composée de tout ce que la république cisalpine renfermait de personnages éminents par les richesses, la naissance ou les talents, et il soumit à leur acceptation une constitution nouvelle, calquée sur celle de l'an VIII. Les mots seuls étaient changés. Au lieu de consuls, elle instituait un président et un vice-président, élus chacun pour dix ans. La question capitale était le choix du président. L'assemblée déféra la présidence au premier consul qui l'accepta. Le président adressa aux députés italiens ces belles paroles : « Je conserverai pendant tout le temps que les circonstances l'exigeront la grande pensée de vos affaires. Vous n'avez que des lois particulières ; il vous en faut de générales. Votre peuple n'a que des habitudes locales ; il faut qu'il prenne des habitudes nationales. Enfin vous n'avez point d'armées ; les puissances qui pourraient devenir vos ennemies en ont de fortes ; mais vous avez ce qui peut les produire, une population nombreuse, des campagnes fertiles, et l'exemple qu'a donné dans toutes les circonstances difficiles le premier peuple de l'Europe (1). »

Tel est le récit traditionnel. A première vue, on croirait que Bonaparte se préoccupait, plus que les Italiens mêmes, de la liberté et de l'indépendance de l'Italie. Mais l'histoire qui s'en tient aux dehors, à la mise en scène, est une histoire trompeuse. Nous allons entendre un Italien qui rétablira la réalité des choses.

(1) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, pendant le consulat et l'empire, t. I, pag. 176.

Pourquoi le premier consul manda-t-il les représentants de la république cisalpine à Lyon? Est-ce ainsi que l'on procède à l'égard d'un État indépendant? La nouvelle constitution était, comme celle de la république batave, l'œuvre de Bonaparte. Ce qui lui tenait surtout à cœur, c'était la présidence. Il comptait qu'ayant les députés italiens sous la main, il ferait d'eux ce qu'il voudrait. Mais les Italiens prenaient leur indépendance au sérieux. Non qu'ils fussent hostiles au premier consul; c'eût été ingratitude, car ils lui devaient leur affranchissement. « Ils admiraient son génie, dit Bonacossi; ils célébraient sa gloire, la modération, la sagesse, toutes les belles qualités qu'il avait déployées parmi eux. Mais cet homme qu'ils honoraient, qu'ils chérissaient à tant de titres, était le premier magistrat d'un peuple étranger. Déférer la présidence à Bonaparte était à leurs yeux reconnaître la suzeraineté de la France, et pour rien au monde ils n'eussent proclamé la dépendance de l'Italie. » De là une opposition presque unanime contre les projets ambitieux du premier consul. Que faire? Ne pouvant ramener les députés, on résolut de les surprendre. D'abord on les convoqua à l'improviste pour voter sur la présidence; le tiers à peine fut présent. Même dans une assemblée ainsi mutilée, la résistance fut vive, opiniâtre. Il fallut une nouvelle ruse. Au scrutin secret, le premier consul n'eût point passé. Chose inouïe dans une élection, Talleyrand fit voter par assis et levé (1). C'est ainsi que Bonaparte devint président de la république cisalpine.

Rien de plus vrai que les paroles adressées par le premier consul aux députés italiens. Il fallait élever à la liberté un peuple abaissé par une longue servitude; il fallait rompre les habitudes locales pour créer l'unité italienne. Mais quand on veut développer la force individuelle ou nationale, il ne faut point commencer par la comprimer. Quand on veut qu'une nation prenne à cœur son indépendance, il faut la respecter. Que devaient se dire les députés italiens réunis à Lyon? On leur imposait une constitution nouvelle, et on leur surprenait l'élection d'un chef dont ils ne voulaient point. Ils n'avaient donc fait que changer de maître. D'Autrichiens, ils étaient devenus Français. Voilà comment le pre-

(1) (*Bonacossi*), Bourrienne et ses erreurs, t. I, pag. 299, 310.

mier consul comprenait la liberté d'un pays qui était sa première patrie.

III

A peine la paix de Lunéville fut-elle signée, que Napoléon songea à réunir le Piémont à la France. Il commença par organiser une administration spéciale, civile et militaire pour les anciens États du roi de Sardaigne. Lui-même dit, dans une lettre à Talleyrand, que c'était un premier pas vers la réunion. « Mais, ajoute-t-il, aux puissances étrangères il faut dire que cette mesure a été prise pour remédier aux abus qui se commettent par les agents français et piémontais (1). » L'organisation provisoire du Piémont devait donc servir à tromper l'Europe. Elle avait un autre but, plus machiavélique encore. La Révolution avait renoncé aux conquêtes, elle n'admettait que des réunions libres. Bonaparte, qui parlait toujours de paix, pouvait-il inaugurer son règne par un envahissement, que ne justifiait pas même l'ambition des limites naturelles, puisque le Piémont était une dépendance naturelle de l'Italie et non de la France? Il fallait avoir au moins le vœu des populations. Les agents civils et militaires de Bonaparte administrèrent de façon à ce que la réunion fût désirée par les populations foulées, comme le moindre des maux. Quand le terrain fut ainsi préparé, une loi prononça l'annexion.

Pour voir comment Bonaparte se jouait déjà des nations et de l'Europe, alors qu'il n'était encore que premier consul, il faut comparer son langage officiel avec sa correspondance secrète. Nous lisons dans un message adressé au Sénat et au Corps législatif : « *L'abdication du souverain, le vœu du peuple, la nécessité des choses*, avaient mis le Piémont au pouvoir de la France. Au milieu des nations qui l'environnaient, avec les éléments qui composaient sa population, le Piémont ne pouvait supporter ni le poids de sa propre indépendance, ni les dépenses d'une monarchie. Réuni à la France, il jouira de sa sécurité et de sa grandeur; ses citoyens

(1) Lettre du 25 germinal an IX. (*Correspondance de Napoléon*, t. VII, pag. 435.)

laborieux, éclairés, développeront leur industrie et leurs talents dans le sein des arts et de la paix (1). »

Voilà le modèle de ces messages pompeux que Napoléon aimait à adresser aux grands corps de l'État : tout y est contre-vérité ou déclamation. *L'abdication du roi de Piémont!* Elle lui fut arrachée par un odieux abus de la force. *Le vœu du peuple piémontais!* Nous savons ce que valait ce vœu. S'il y avait des Piémontais qui désiraient la réunion à la France, c'est que les agents de Bonaparte les avaient poussés à bout ; les malheureux préféraient la servitude, avec le repos et la sûreté, à un état de choses où ils n'avaient plus ni patrie ni garanties pour leurs personnes et leurs biens. *La nécessité des choses!* Grands mots qui couvrent le vide de la pensée par l'enflure de l'expression. Où était la *nécessité* de réunir le Piémont à la république ? Si les Piémontais ne pouvaient porter le poids de leur indépendance, que ne leur rendait-on leur roi, ou si on ne voulait pas rétablir la monarchie, que ne les annexait-on à la république italienne ? Mais à quoi bon réfuter des assertions qui ne sont que du verbiage, de même que les doux loisirs de la paix dont les Piémontais allaient jouir au sein du travail et des arts !

Nous avons entendu le langage officiel du premier consul. Dans sa correspondance intime il allègue autant de raisons différentes, qu'il a de personnages différents à jouer. Écrit-il à M. Saint-Marsan, serviteur fidèle de la famille déchue, il dit : « Le Piémont est nécessaire à la France. » Et pourquoi ? Parce que « la maison d'Autriche possède l'État de Venise. » N'est-ce pas là la politique néfaste qui présida au partage de la Pologne ? Quand un prince gagne un million d'âmes, il faut que l'autre ait aussi un million ; sinon l'équilibre serait rompu. Si l'on demandait au premier consul qui donna la république de Venise à la maison d'Autriche ? C'est un général républicain qui s'appelait Napoléon Bonaparte et qui disposait des peuples comme si c'eût été une matière brute. Encore un motif pour ne pas rétablir la royauté piémontaise : « Se trouvant placé entre quatre républiques plus puissantes que lui, le roi serait un sujet de troubles pour l'Europe, qui a cepen-

(1) Message du 1^{er} ventôse an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 269.)

dant besoin de repos et de tranquillité (1). » Ainsi c'est pour assurer le repos et la tranquillité de l'Europe, que le premier consul agrandissait démesurément la France!

Le premier consul ne tenait pas toujours un langage aussi grave. Il envoya son aide de camp à Saint-Petersbourg pour expliquer au czar, comme quoi on n'avait pas pu faire autrement que de réunir le Piémont à la France. Duroc dira au czar « que le roi de Sardaigne avait tellement mécontenté ses sujets, qu'il serait difficile de le maintenir sur le trône; que d'ailleurs, outre que ce prince se conduisait extrêmement mal, il était facile de sentir que le gouvernement français ne pouvait pas aimer les *revenants* (2). » Voilà des raisons auxquelles il n'y a rien à répondre : la république française n'aime point les *revenants*! Avis aux *revenants*, et il y en a dans tous les camps! Qu'on nous permette seulement une question : est-ce là un trait de cette politique idéale que les historiens français portent aux nues en célébrant la *sagesse* du jeune héros qui gouvernait la république?

IV

Ce qui a fait illusion à ses admirateurs, c'est que les actes du premier consul, tout arbitraires et violents qu'ils soient, furent souvent un bienfait providentiel pour les peuples. Il en est ainsi de la médiation qu'il exerça en Suisse. Mais les desseins de la Providence ne sont pas une justification pour les hommes. Le droit a aussi un mot à dire quand il s'agit des relations des peuples; et le droit seul devrait être écouté, car quand le droit est méconnu, la force règne, et la force doit toujours être réprouvée, de quelques prétextes qu'elle couvre ses violences.

Le traité de Lunéville assurait l'indépendance de la Suisse; il lui reconnaissait formellement le droit de se donner telle constitution qu'elle jugerait convenable. Croyant que les traités étaient chose sacrée, les Suisses changèrent la constitution que la république française leur avait imposée, et qui n'allait pas à leurs goûts, à leurs habitudes, à leurs préjugés. Malheureusement les

(1) Lettre du 11 fructidor an X. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 19.)

(2) Lettre du 4 floréal an IX. (*Correspondance de Napoléon*, t. VII, pag. 135.)

cantons étaient divisés ; le régime français avait aussi ses partisans. De là des luttes intestines, que le premier consul avait soin de fomenter et dont il se prévalut ensuite pour intervenir comme médiateur. A l'entendre, son intervention était toute dans l'intérêt du peuple suisse. On lit dans l'acte de médiation : « L'Helvétie, en proie aux dissensions, était menacée de sa dissolution : elle ne pouvait trouver en elle-même les moyens de se reconstituer. » Bonaparte veut mettre fin à cette anarchie : il est guidé avant tout, par « l'ancienne affection de la nation française pour ce peuple recommandable. » Récemment encore la France l'a défendu par ses armes et fait reconnaître comme puissance par les traités. D'ailleurs « le vœu du peuple helvétique tout entier lui a fait un devoir d'interposer sa médiation entre les partis qui le divisent. » Rien de plus sage que les bases de la médiation. Il y avait un parti qui voulait faire de la Suisse une république une et indivisible à l'instar de la France. Le premier consul dit très bien que l'unité absolue répugne à la Suisse, qu'elle est fédérale par sa nature (1).

Dans une proclamation adressée aux dix-huit cantons de la république helvétique, le premier consul dit : « Il n'est aucun homme sensé qui ne voit que la médiation dont je me charge est pour l'Helvétie un bienfait de cette Providence qui, au milieu de tant de bouleversements et de choes, a toujours veillé à l'existence et à l'indépendance de votre nation, et que cette médiation est le seul moyen qui vous reste de sauver l'une et l'autre (2). » Ainsi Bonaparte se proclame agent de la Providence, appelé par une mission divine à être le sauveur de la Suisse. Il insiste sur l'impuissance où étaient les cantons de se sauver eux-mêmes : « Habitants de l'Helvétie, vous offrez depuis deux ans un spectacle affligeant. Des factions opposées se sont successivement emparées du pouvoir, elles ont signalé leur empire passager par un système de partialité qui accusait leur faiblesse et leur inhabileté... Vous vous êtes disputés, trois ans, sans vous entendre. Si l'on vous abandonne plus longtemps à vous-mêmes, vous vous tuerez, trois

(1) Acte de médiation, du 50 pluviôse an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 265.)

(2) Aux dix-huit cantons de la république helvétique, du 8 vendémiaire an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 70.)

ans, sans vous entendre davantage. Votre histoire prouve d'ailleurs que vos guerres intestines n'ont jamais pu se terminer que par l'intervention de la France. »

Quand la Providence intervient dans les destinées des peuples, et elle y intervient incessamment, c'est avec un désintéressement absolu, c'est pour guider où ramener les hommes dans la voie du perfectionnement. Est-ce aussi avec cette abnégation complète que Bonaparte, qui se dit l'organe de Dieu, régla les affaires de la Suisse? Lui-même va répondre à notre question. Il écrit au citoyen Talleyrand, ministre des affaires étrangères, qu'il ne souffrira jamais une contre-révolution en Suisse. Vainement lui oppose-t-on la volonté du peuple; le peuple ne consiste pas dans une poignée d'hommes armés à force de guinées. D'ailleurs ses *calculs* ne sont pas seulement subordonnés à la volonté du peuple suisse, mais aux intérêts de quarante millions d'hommes qu'il gouverne; reconnaître la contre-révolution opérée en Suisse, ce serait de gaieté de cœur, et sans raison, favoriser les ennemis de la république. Il lui faut une frontière qui couvre la Franche-Comté; il lui faut donc en Suisse un gouvernement ami de la France : « C'est le premier vœu que je forme, continue le premier consul. Ce qui se passe depuis deux ans est un véritable jeu d'enfants. Il est temps que cela finisse. Je ne vois pas de milieu entre *un gouvernement suisse solidement organisé et ami de la France, ou point de Suisse* (1). »

La politique ne désavouera point les paroles du premier consul. Comme chef de la république française, il ne pouvait guère tenir un autre langage. Mais il faut avouer que la Providence n'a plus rien à faire dans la question ainsi posée. C'est tout simplement un *calcul*, comme le dit Bonaparte. Si nous laissons la Providence de côté, nous devons demander de quel droit le premier consul se portait médiateur entre les partis qui divisaient la Suisse. Un médiateur est un arbitre, et l'arbitrage implique le consentement de ceux dont on décide les différends. Il eût donc fallu que les deux partis demandassent la médiation du premier consul. Nous venons d'entendre Bonaparte invoquer le vœu unanime des habitants de

(1) Lettre du 1^{er} vendémiaire an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 58-60.)

l'Helvétie. La vérité est que la Diète assemblée à Schwytz repoussa la médiation à l'unanimité, en s'appuyant sur le traité de Lunéville; elle déclara que, ne pouvant résister à la puissance du premier consul, elle céderait à la force, mais qu'elle aurait pour elle la justice de sa cause, et qu'elle en appelait à l'opinion publique et au jugement de la postérité (1). C'est bien à la force que la Suisse céda; Bonaparte ne manqua point de faire entendre aux cantons que s'ils n'acceptaient pas sa médiation, il aurait recours à la violence. Il écrit à Talleyrand : « Si dans peu de jours les dispositions de ma proclamation ne sont pas remplies, trente mille hommes entreront en Suisse, et s'ils m'obligent à ce coup de force, c'en est fait de la Suisse (2). »

Demanderons-nous si c'est là le langage d'un médiateur? Un arbitre menace-t-il d'exterminer ceux dont il doit juger les procès? Si le premier consul fit le bonheur des Suisses, il le fit malgré eux. En réalité, le bonheur des Suisses était le moindre de ses soucis, il n'y a point de vrai bonheur pour un peuple, sans la liberté; or, dans tous les débats qui précédèrent l'acte de médiation, le premier consul dit et répète que les Suisses ne devaient pas songer à s'affranchir de l'influence française. Dès l'ouverture des conférences avec les députés de la république helvétique, il déclara « que la Suisse ne pouvait être indépendante pour ce qui concernait les affaires de la France, et qu'elle ne devait point subir d'influence étrangère à celle de cette puissance (3). » — « La politique de la Suisse, ajoute le premier consul, a toujours été considérée comme faisant partie de la politique de la France, de la Savoie et du Milanais, parce que la manière d'exister de la Suisse est entièrement liée à celle de ces États. Le premier devoir, le devoir le plus essentiel du gouvernement français, sera toujours de veiller à ce qu'un système hostile ne prévaille point parmi vous, et que des hommes dévoués à ses ennemis ne parviennent pas à se mettre à la tête de vos affaires. Il convient non seulement qu'il n'existe aucun motif d'inquiétude pour la portion de

(1) *Bibliothèque universelle de Genève*, nouvelle série, t. XXI, pag. 455. (*Morm*, la Suisse et M. Thiers.)

(2) Lettre du 1^{er} vendémiaire an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 59.)

(3) *Bibliothèque universelle de Genève*, nouvelle série, t. XXI, pag. 458.

notre frontière qui est ouverte et que vous couvrez, mais que tout nous assure encore que, si votre neutralité était forcée, le bon esprit de votre gouvernement ainsi que l'intérêt de votre nation vous rangeraient plutôt du côté des intérêts de la France que contre eux (1). »

La neutralité des dix-huit cantons ne suffit point à Napoléon ; il faut que les Suisses, bon gré mal gré, soient amis de la France. Pour cela la constitution de la Suisse doit être telle que les partisans de la France aient le pouvoir. C'est ce que le premier consul dit clairement dans la proclamation dont nous venons de transcrire un passage : « Jamais la France et la république italienne ne pourront souffrir qu'il s'établisse chez vous un *système* de nature à favoriser leurs ennemis. » Dans une allocution aux cinq députés de la Suisse, le premier consul dit, à la vérité, qu'il veut « que la Suisse soit toute-puissante chez elle pour tout ce qui la regarde ; » mais il se hâte d'ajouter que « pour tout ce qui regarde la France, elle ne doit pas l'être. » Comment concilier ce qui est inconciliable, la dépendance et l'indépendance ! Bonaparte va nous apprendre que la liberté de la Suisse voulait dire soumission à la France : « Soyez indépendants pour vos affaires : *vous ne pouvez l'être pour les nôtres*. Dans vos affaires, vous n'avez qu'à songer à vous ; dans les nôtres, *il faut être pour nous*. L'histoire prouve que la Suisse a toujours été gouvernée par les influences de la France (2)... »

La leçon que le premier consul faisait aux députés suisses ne s'adressait pas uniquement à la république helvétique. A la fin de son allocution, Bonaparte dit : « *Il faut que, pour ce qui regarde la France, la Suisse soit française, comme tous les pays qui confinent à la France.* » Cette maxime de la politique consulaire nous conduit loin. Elle détruit l'indépendance de la moitié de l'Europe, elle aboutit à la monarchie universelle de l'empire. *Il faut* que la Hollande, puis les villes libres du nord, *il faut* que la confédération du Rhin, puis la Prusse, puis la Pologne, puis la péninsule espagnole, soient françaises. En définitive, *il faut* que

(1) Aux députés des dix-huit cantons de la république helvétique, 19 frimaire an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 161.)

(2) Allocution aux cinq députés suisses, du 20 frimaire an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 166.)

l'Europe entière gravite autour de la France, comme les planètes autour du soleil. Le soleil dit aux planètes par la bouche du premier consul : « Que rien, à notre égard, ne soit hostile chez vous ; que *tout* y soit en harmonie avec nos intérêts ; que votre première politique, que votre *premier devoir*, soient de ne *rien* permettre, de ne *rien* laisser faire sur votre territoire qui, *directement ou indirectement* nuise aux *intérêts*, à l'*honneur* et, en général, à la *cause du peuple français* (1). »

Qu'est-ce qui restera de liberté aux peuples qui avoisinent la France ? L'empereur tira les conséquences des principes si bien posés par le premier consul. La Suisse peut-elle changer sa constitution intérieure ? Non, répond le César français en 1805 : « Je considérerai l'acte de médiation, tant que la Suisse le conservera ; si jamais elle le violait, je ne reconnais plus l'indépendance de la Suisse. » Et la république batave ? L'empereur dit qu'il ne veut pas garantir son indépendance : « Si la guerre avec l'Angleterre continuait longtemps, et que ce peuple sans colonies ni continent cessât de vouloir vivre séparé, je ne veux pas que rien me lie sous ce point de vue (2). » Qu'est-ce à dire ? L'indépendance, l'existence même des États qui avoisinent la France, est dans la main d'un homme dont l'ambition bientôt ne connaîtra plus de limites. Alors même que l'empereur ne les annexait pas au grand empire, il ne leur restait pas une ombre d'indépendance. Nous citerons un fait entre mille. Un journal suisse publie des articles qui déplaisent à Napoléon. Ordre d'arrêter le journaliste, ainsi que le directeur des postes, accusé d'avoir laissé circuler de mauvaises feuilles : « *Au moindre retard* qui sera apporté à ces *satisfactions*, je ferai marcher des troupes à Lugano pour arrêter les coupables, et je *réunirai les deux bailliages à mon royaume d'Italie* (3). » Ainsi la menace de l'annexion était toujours suspendue sur les voisins de la France, comme une épée de Damoclès. Esclaves obéissants, on leur laissait une apparence de

(1) Aux députés des dix-huit cantons de la république helvétique, du 19 frimaire an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 160.)

(2) Lettre de Talleyrand du 4 fructidor an XIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 150.)

(3) Note de décembre 1806 pour le ministre des relations extérieures. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIV, pag. 9.)

liberté ; au premier mouvement qu'ils faisaient, à la moindre résistance qu'ils opposaient à un despotisme qui ne supportait aucune contradiction, on les annexait à la grande nation, grande encore par la gloire militaire, mais non plus grande par les idées.

N° 3. *Le premier consul et les rois*

I

Il ne faut pas être injuste envers Napoléon. Ses ennemis l'accusent d'avoir bouleversé l'Europe, d'avoir anéanti tout droit. A vrai dire, le seul crime que l'histoire ait à lui reprocher, c'est d'avoir déserté les principes de la Révolution, pour embrasser la politique royale. Qu'est-ce que les copartageants de la Pologne viennent parler de droit ? La Révolution française n'ouvrit pas les yeux aux rois. Nous les avons surpris négociant le partage du Piémont, le partage des États du pape. Que n'auraient-ils pas usurpé, s'ils en avaient eu la puissance ! Il n'y a entre eux et Napoléon qu'une différence : les uns sont des êtres nuls, l'autre est né empereur : les uns sont impuissants, l'autre a la force en main, et il en use.

Dès que le premier consul paraît sur la scène, nous sommes en pleine réaction. L'Assemblée constituante renonça aux conquêtes ; c'était reconnaître le droit des nations à une existence libre et indépendante. Bonaparte ne respecte rien ; il ne connaît que l'intérêt de la France, pour mieux dire, l'intérêt de son ambition. C'est la force qui règne seule, car le premier consul ne recule devant rien. Il est à peine au pouvoir depuis un an, qu'il écrit au roi d'Espagne une lettre qui mérite d'être citée, comme témoignage de la *sagesse* et de la *modération* du jeune héros. Il lui propose la conquête du Portugal. Est-ce que les peuples qui se partagent la Péninsule avaient un différend ? Est-ce que les rois étaient en dispute ? Du tout. Quelle est donc la raison de cette étrange proposition ? *L'utilité*, dit le premier consul : « Malte et Mahon sont tombés au pouvoir de nos ennemis. La Louisiane se trouve menacée. » Voilà des motifs péremptoires pour s'emparer d'une possession anglaise. Mais le Portugal était-il une colonie de

l'Angleterre? Peu importe à Bonaparte. Le commerce anglais profite des relations de la Grande Bretagne avec le Portugal : « Le plus grand mal que nous puissions lui faire serait de s'emparer de ce pays. » A ce compte, le premier consul aurait aussi pu proposer au roi d'Espagne la conquête des États-Unis, ou celle de la Chine. Bonaparte ajoute : « Cette conquête dédommagerait d'ailleurs l'Espagne des pertes et des dépenses dans la guerre et illustrerait à jamais le règne de Votre Majesté (1). »

Voilà la force dans son beau idéal. L'Espagne s'indemniserait aux dépens d'un tiers, étranger à la lutte, des pertes qu'elle a essuyées pendant la guerre. Par ces exploits dignes d'un héros de grand chemin, Sa Majesté s'illustrera. Le roi d'Espagne n'osa pas. Dès lors, Bonaparte le prit en dédain. Peu de temps après lui avoir proposé la conquête de Portugal, il dit au ministre des relations extérieures : « Que l'ambassadeur de la république se rende à la cour, et y déploie le caractère nécessaire dans cette circonstance. Il fera connaître que si le prince de la Paix, acheté par l'Angleterre, entraînait le roi et la reine à des mesures contraires à l'honneur et aux intérêts de la république, *la dernière heure de la monarchie espagnole aurait sonné* (2). » Quelques années se passent, la menace s'exécute, le *Moniteur* annonce que la maison de Bourbon a cessé de régner sur l'Espagne. Les rois avaient-ils le droit de se plaindre? Ne connaissant qu'une maxime, la force, ils subissent le droit du plus fort, de même que, la fortune aidant, ils usent de la force à leur profit. Au plus fort l'empire! Le plus fort s'appelait Bonaparte.

II

Nous disons que les rois n'avaient pas le droit de faire un reproche au premier consul. C'est un écrivain, adversaire prononcé de Napoléon et apologiste de la vieille royauté, qui le dit. Le premier consul venait de faire la conquête du Piémont en pleine paix. Cette annexion ne fut point du goût de l'Angleterre ;

(1) Lettre du 17 brumaire an IX. (*Correspondance de Napoléon*, t. VI, pag. 650.)

(2) Lettre à Talleyrand du 1^{er} messidor an IX. (*Correspondance de Napoléon*, t. VII, pag. 241.)

« Elle pouvait paraître légitime aux yeux de Bonaparte, dit *l'Homme d'État* dans ses *Mémoires*, à raison des envahissements projetés récemment par quelques-unes des puissances européennes, envahissements dont elles cherchèrent à le rendre lui-même le complice, l'instrument et l'arbitre. En effet, l'Autriche, Naples, la Toscane avaient voulu sous son égide partager les États pontificaux. La cour de Vienne reçut de lui la république de Venise, qui certes ne lui appartenait point; elle lui avait même demandé le Piémont, sans qu'il eût le droit de le lui donner. L'Espagne en obtint la Toscane, qui n'était pas davantage à elle, en échange du duché de Parme, légalement indépendant des deux parties contractantes. *Tout était donc cupidité, usurpation, illégitimité de la part des souverains héréditaires et légitimes.* Comment Bonaparte, vainqueur, n'eût-il pas conçu de semblables idées (1)? »

Le portrait de la vieille royauté n'est point flatté, bien qu'il soit tracé par un ami. Il s'y trouve cependant une omission. *L'Homme d'État* est le défenseur de la Prusse. Était-elle moins *cupide*, moins envahissante que les autres monarchies? Nous l'avons vue à l'œuvre : fanfaronne de légitimité, puis désertant la coalition, non parce qu'elle se convertit aux principes de 89, mais pour partager les dépouilles de la Pologne, au mépris de ses engagements, enfin trafiquant de la patrie allemande, cédant la rive gauche du Rhin à la république afin de s'arrondir sur la rive droite. Un illustre orateur flétrit cette honteuse politique à la tribune d'un peuple libre : « Seul de tous les princes, le roi de Prusse se dégrada à ce point d'avilissement de devenir l'instrument de l'injustice et de la rapacité, d'abord de la république puis d'un homme. Méprisable pour sa servilité, et odieux pour sa convoitise (2). »

La république avait aussi ses convoitises, et Napoléon est l'ambition incarnée. Mais du moins le grand conquérant avait une mission révolutionnaire à remplir : il devait broyer les rois qui avaient pris les armes pour étouffer la liberté dans son berceau. Ces rois, plus cupides encore que contre-révolutionnaires, après avoir déclamé contre la liberté, l'inscrivirent sur leur drapeau,

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. t. II, pag. 458.

(2) *For.*, Discours, dans *l'Edinburgh review*, octobre 1834, pag. 584.

en démentant leur passé, et leur avenir. Misérables jouets de l'intérêt princier, ils creusèrent eux-mêmes le tombeau de la vieille monarchie. Quelle distance entre ces nains et le géant qui aspire à gouverner le monde ! Il n'est pas appelé à le gouverner, mais à le détruire. Et qui a mieux rempli sa mission ? Si la mission providentielle ne justifie point les héros, elle leur donne du moins une incomparable grandeur. Nous n'avons aucune envie de nous joindre aux adorateurs de Napoléon, nous avons condamné l'ambition du général et du premier consul ; nous condamnerons l'ambition de l'empereur. Mais ses fautes et ses folies mêmes l'élèvent infiniment au dessus des rois de vieille souche, auxquels il eut tort de s'associer : il n'oublia jamais, au milieu de ses égarements, qu'il avait une œuvre de civilisation à accomplir.

CHAPITRE III

L'EMPEREUR

§ 1. La Monarchie universelle

N° 1. *Le système fédératif de l'empire*

Quand Napoléon mit sur sa tête la couronne impériale, l'Europe épouvantée s'attendit à de nouveaux envahissements, à de nouvelles annexions ; elle ne voyait d'autre limite à cette ambition croissante que la monarchie universelle. L'empereur commença par repousser comme une calomnie les projets qu'on lui supposait. Il fit insérer au *Moniteur* une note destinée à rassurer l'Europe : « On dit que l'empereur va réunir sous son gouvernement la république de Lucques, les États du saint-père... On dit que la Suisse et la Hollande auront le même sort... *Non, la France ne dépassera jamais le Rhin!* et ses armées ne le passeront plus... *Elle n'a géographiquement rien à désirer de ce qui appartient à ses voisins* (1). »

La note du *Moniteur* ne tranquillisa pas l'Europe ; on n'attachait pas grande confiance aux déclarations du journal officiel. Napoléon crut devoir répudier la politique de conquête qu'on lui imputait, d'une manière plus solennelle, en ouvrant la session du Corps législatif : « Je ne veux pas, dit-il, accroître le territoire de la France, mais en maintenir l'intégrité. Je n'ai point l'ambition d'exercer en Europe une plus grande influence, mais je ne veux pas déchoir de celle que j'ai acquise. *Aucun État ne sera incorporé*

(1) *Moniteur* du 40 juillet 1804.

dans l'empire, mais je ne sacrifierai point mes droits, ni les liens qui m'attachent aux États que j'ai créés (1). »

Cependant Napoléon, à peine empereur, mit la couronne d'Italie sur sa tête. N'est-ce pas un premier pas vers le rétablissement de cet empire d'Occident qu'on l'accusait de rêver? Lui-même crut devoir expliquer *sa pensée tout entière*, dans un discours qu'il tint au Sénat. Il avoue la *force* et la *puissance* de l'empire français, mais il prétend qu'elles sont surpassées par la *modération* qui préside à toutes ses transactions politiques. Pour prouver sa *modération*, l'empereur rappelle que le partage de la Pologne, la conquête des Indes et de presque toutes les colonies avaient rompu l'équilibre général au détriment de la France. Napoléon proteste que de tous les pays qu'il a conquis, il n'a gardé que ce qui était nécessaire pour maintenir la France au même point de considération et de puissance où elle avait toujours été : « Tout ce que nous avons jugé inutile pour rétablir l'équilibre, nous l'avons rendu, et par là nous avons agi conformément au principe qui nous a constamment dirigé, *de ne jamais prendre les armes pour de vains projets de grandeur, ni par l'appât des conquêtes* (2). »

Tenons note de ces promesses solennelles, elles témoignent pour les principes proclamés par la Révolution; alors même qu'il les désertait, l'empereur ne cessait de les professer dans ses discours officiels; c'est un aveu que la puissance des idées lui arrache : l'histoire l'invoquera contre lui, car ses actes furent en tout le contre-pied de ses protestations. « Nous avons conquis les trois quarts de l'Allemagne, dit l'empereur dans son discours au Sénat, et nous l'avons évacuée tout entière. » Il se vante d'avoir relevé et raffermi les princes allemands, et de leur avoir donné plus d'éclat et de splendeur que n'en avaient jamais eu leurs ancêtres. En apparence, oui, mais la confédération du Rhin nous dira que les princes parés des conquêtes de Napoléon n'étaient que des instruments de son ambition. « La Hollande, continue l'empereur, à peine conquise, a été déclarée indépendante. »

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 106.

(2) Discours de l'empereur au sénat, le 27 ventôse an XIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 295.)

Tout en proclamant cette indépendance, Napoléon laisse échapper des paroles qui sont comme l'annonce de la future annexion : « La réunion de la république batave à notre empire eût été le complément de notre système commercial, puisque les plus grandes rivières de la moitié de notre territoire débouchent en Hollande. » Ces considérations seront invoquées bientôt pour justifier une annexion qui ruinait la Hollande et qui prouvait à l'Europe que l'ambition de Napoléon était insatiable.

Nous venons de dire quelle fut la signification véritable de la médiation que le premier consul exerça en Suisse. L'empereur exalte sa modération : « Ses armées occupaient la Suisse ; sa réunion eût complété la frontière militaire de l'empire ; toutefois elle se gouverne au gré de ses dix-neuf cantons, indépendante et libre ». Et de quel droit Napoléon aurait-il annexé la république helvétique à la France ? L'occupation de la Suisse était déjà un attentat contre sa liberté ; sa réunion eût été un crime ; quant à l'indépendance que le médiateur lui laissa, ce n'était qu'une fiction. L'empereur s'explique encore sur le sort de la république italienne : « Bien que l'annexion de son territoire à l'empire eût été utile au développement de l'agriculture française, le premier consul confirma son indépendance à Lyon ; et l'empereur déclare que les deux couronnes de France et d'Italie seront séparées à la paix ».

Que dire de cette politique de *modération* ? Les faits ont donné un éclatant démenti aux paroles de Napoléon. En 1805, le Tribunal constate avec bonheur ses dispositions pacifiques : « Cette déclaration solennelle, dit-il, sera pour l'Europe le gage sacré des sentiments de *modération* et de *paix* qui vous ont constamment animé. » L'empereur répond : « Ces sentiments seront la règle de mon gouvernement. » Une année se passe, et dans le discours qu'il tient à l'ouverture du Corps législatif il est question d'un *système fédératif* de l'empire : « La France, dit-il, est unie aux peuples de l'Allemagne par les lois de la confédération du Rhin ; à ceux des Espagnes, de la Hollande, de la Suisse et des Italies par les lois de notre *système fédératif* (1). » Qu'est-ce que ce *système fédératif* ? Pourquoi l'empereur ne parle-t-il pas simplement

(1) Discours du 16 août 1807. (*Correspondance de Napoléon*, t. XV, pag. 624.)

de ses *alliés*? Le *système fédératif* est plus qu'une alliance. Déjà dans un message au Sénat, du 12 janvier 1806, Napoléon dit : « Les États fédératifs de l'empire, bien qu'indépendants, ont un *intérêt commun*, et doivent avoir un *lien commun* (1). » Un décret qui parut dans cette même année 1806, nous dira ce qu'était l'*indépendance des États fédérés* : l'*intérêt commun* et le *lien commun* qui les attachaient à l'empire français, étaient si forts qu'ils dominaient l'intérêt national. En réalité, les alliés étaient des sujets. On lit dans le décret sur le blocus de l'Angleterre (2) : « Le présent décret sera communiqué par notre ministre des relations extérieures aux rois d'Espagne, de Hollande, de Naples et d'Étrurie, dont les sujets ainsi que les nôtres, sont les victimes des injustices que les Anglais exercent sur mer. » Que veut dire ce *communiqué*? Louis Napoléon, roi de Hollande, nous le dit : les rois auxquels le décret était envoyé, devaient obéir à ses dispositions aussi bien que les sujets de l'empereur (3).

En 1806 nous voyons figurer, parmi les *États fédérés*, des rois de la famille de Napoléon. Les royautés créées par un soldat de fortune sont un des traits caractéristiques de l'empire. Un historien français, toujours enthousiaste de son héros, alors même qu'il semble le blâmer, dit que l'institution de ces rois « était tout à la fois pour Napoléon un calcul politique et une satisfaction de cœur. Il n'était pas seulement grand, ajoute M. Thiers, il était bon et sensible aux affections du sang, quelquefois jusqu'à la faiblesse (4). » Nous n'entendons pas nier la bonté du grand homme, mais lui-même nous dira s'il est vrai que son affection pour ses frères l'ait inspiré, quand il créa des rois feudataires du grand empire. Au moment où il nomma son frère Joseph roi de Naples, il dit au conseiller d'État Miot : « Je ne puis plus avoir de parents dans l'obscurité. *Ceux qui ne s'élèveront pas avec moi, je ne pourrai plus les considérer comme étant de ma famille. J'en fais une famille de rois*

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XI. pag. 649.

(2) Décret du 21 novembre 1806, art. 44.

(3) *Louis Bonaparte*, Documents historiques sur le gouvernement de la Hollande, t. I, pag. 264.

(4) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxiv. (T. II, pag. 154, de l'édition grand in-8°.)

qui s'attacheront à mon *système fédératif* (1). » Voilà des paroles qui ne partent point du cœur ; dans une position moins élevée, on dirait que c'est le langage d'un parvenu. La pensée de Napoléon était moins mesquine que ses paroles. Il voulait que les États fédératifs fussent sous sa dépendance absolue ; il espérait trouver cette soumission dans des rois nouveaux, lesquels, membres de sa famille, lui devraient tout, et retomberaient dans le néant, s'ils se séparaient de lui. Joseph, l'aîné de ses frères, fut le premier pourvu d'une couronne ; Napoléon lui écrit le 19 janvier 1806 : « Mon intention est que les Bourbons aient cessé de régner à Naples, et je veux, sur ce trône, asseoir un *prince de ma maison*, vous d'abord, si cela vous convient, un autre, si cela ne vous convient pas. » Puis vint le tour de Louis, qui fut nommé roi de Hollande, sans qu'il s'en doutât ; lui-même se plaint dans ses *Mémoires historiques*, de n'avoir pas été consulté. De Lucien, il n'y avait rien à faire ; il s'obstinait à maintenir un mariage bourgeois qui n'allait pas au chef de sa maison. Jérôme, mauvais sujet, fut d'abord envoyé sur une escadre, pour se corriger, puis l'empereur le créa roi de Westphalie. Restait à établir Murat, le mari de Caroline Bonaparte ; on en fit un duc de Berg, puis quand Joseph fut promu au trône d'Espagne, Murat obtint aussi de l'avancement et devint roi de Naples (2).

Qu'étaient-ce que ces rois de la maison Bonaparte ? Des préfets que l'empereur plaçait et déplaçait, selon ses convenances, et qui devaient obéir à toutes ses volontés. Au mois de juillet 1810, Napoléon fit insérer dans le *Moniteur* les paroles qu'il venait d'adresser au second fils de son frère Louis Napoléon ; il avait enlevé à cet enfant le trône de Hollande, et pour le dédommager, il lui destinait le grand-duché de Berg : « N'oubliez jamais, lui dit-il, dans quelque position que vous placent *ma politique et l'intérêt de mon empire*, que vos premiers devoirs sont envers moi ; vos seconds envers la France. Tous vos autres devoirs, même ceux envers les peuples que je pourrais vous confier, ne viennent qu'après (3). » En s'abaissant jusqu'à mettre une couronne sur sa tête, Napoléon

(1) *Mémoires du roi Joseph*, t. II, pag. 152.

(2) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxiv. (T. II, pag. 154-157.)

(3) *De Garden*, Histoire des traités de paix, t. XII, pag. 275.

prit les sentiments de la royauté, et avant tout l'égoïsme qui faisait dire à Louis XIV : « L'État c'est moi. » La France ne figurait plus qu'en seconde ligne ; quant aux malheureux peuples, auxquels l'empereur envoyait des princes de sa famille, ils ne comptaient pour rien ; c'étaient de purs instruments de sa grandeur. Leurs droits, il n'en était pas question ; leurs intérêts les plus chers, on les subordonnait à la France, pour mieux dire, à l'ambition dynastique du nouveau César. En dépit de la subordination et de la soumission que le chef de la maison Bonaparte exigeait des *princes* de sa race, ceux-ci, en montant sur un trône, prenaient les allures et l'amour-propre des rois ; ils voulaient régner, et ils entendaient régner pour le bonheur de leurs sujets ; Joseph se fit Espagnol, Louis Hollandais, et Murat Napolitain. De là des conflits journaliers, entre les nouveaux rois et Napoléon. L'empereur les traitait comme s'il avait eu affaire à des caporaux. On sait comment finit la comédie royale en Hollande : Louis, se refusant à rendre les Hollandais malheureux pour plaire à l'empereur, on le brisa. Tel eût été le sort de tous les princes feudataires. Déjà Napoléon songeait à réunir l'Espagne à la France, et il aurait fini par y annexer tous les États fédératifs, si ses folies n'avaient mis fin à sa domination.

N^o 2. *La confédération du Rhin*

I

Les Allemands rougissent de la confédération du Rhin ; c'est une honte dont ils voudraient bien se décharger sur Napoléon ; comme d'habitude, ils s'en prennent à la domination étrangère, alors qu'ils devraient accuser leurs misérables princes, et en définitive eux-mêmes. Si nous en croyons M. Thiers, qui se dit bien informé, ce n'est pas Napoléon qui eut la première idée de la confédération rhénane ; c'est un prince allemand, illustre par sa naissance, illustre par son esprit, illustre par la dignité dont il était revêtu ; il ne manquait à Dalberg que le patriotisme et le sentiment de l'honneur. C'est lui, archi-chancelier de l'empire, qui proposa à Napoléon le plan d'une nouvelle confédération germanique,

et partant la dissolution de l'empire créé par Charlemagne. C'est lui, prince allemand, qui imagina de faire de Murat un grand-duc de Berg ; c'est lui, prélat allemand, qui se choisit pour coadjuteur le cardinal Fesch, oncle du César français. Il n'eût tenu qu'à Napoléon de se faire empereur d'Allemagne, la servilité des princes allait au devant de son ambition. Il crut qu'il suffisait, pour le moment, d'enlever le sceptre impérial à la maison d'Autriche, en organisant une confédération qui détacherait de l'empire les princes amis de la France. Tous l'étaient. Napoléon ne se donna pas même la peine de négocier avec ses nouveaux confédérés ; il savait, à n'en pas douter, que les princes allemands, sans exception, ne demandaient pas mieux que d'être ses sujets ; c'est à peine s'il consulta les plus puissants. Tout fut arrangé à Paris ; quand la confédération fut achevée, on prévint ceux que l'empereur avait bien voulu admettre, qu'il ne leur restait qu'à signer. C'est ainsi que Napoléon devint Protecteur de la confédération rhénane (1).

Napoléon déclara aux princes allemands, qu'il entendait être leur protecteur, et non leur maître. Il écrivit sur ce point une belle lettre à Dalberg, l'archichancelier. Rien n'est changé, dit-il, aux antiques rapports des princes allemands avec la France ; de tout temps ils ont trouvé appui chez nos rois ; « la confédération du Rhin n'a en vue que d'établir en droit ce qui existait de fait depuis plusieurs siècles. » A entendre le *Protecteur*, il ne s'attribuait d'autre mission que celle de protéger les princes confédérés : « Ces obligations, toutes conservatrices plaisent à notre cœur ; elles sont conformes à ces sentiments de bienveillance et d'amitié, dont nous n'avons cessé de donner des preuves aux membres de la confédération. » Napoléon proteste qu'il ne veut pas s'arroger la portion de souveraineté qu'exerçait l'empereur d'Allemagne comme suzerain : « Les affaires intérieures de chaque État ne nous regardent pas. Les princes de la confédération du Rhin sont des souverains qui n'ont point de suzerain... Ce ne sont point des rapports de suzeraineté qui nous lient à la confédération du Rhin, mais des rapports de simple protection. Plus puissant que les princes confédérés, nous voulons user de la supériorité de

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxiv, (T. II, pag. 151, ss.)

notre puissance, non pour restreindre leurs droits de souveraineté, mais pour leur en garantir la plénitude (1). »

Voilà le langage officiel ; il est magnifique et digne du nouveau César. Mais quand on a affaire à des Césars, il ne faut pas trop se fier à leurs paroles. Nous avons entendu Napoléon parlant aux princes allemands. Nous allons l'entendre, écrivant à son ministre des relations extérieures. Il y avait dans les territoires des princes allemands un grand nombre de nobles qui jadis relevaient immédiatement de l'empereur. Déclarés souverains, les plus puissants des princes confédérés voulurent l'être à la manière de Napoléon ; ils se mirent donc à médiatiser la noblesse immédiate. Faut-il laisser faire les rois de Wurtemberg, de Bavière et le duc de Bade ? Tel est le sujet de la lettre que Napoléon écrit à Talleyrand. Il pense que oui, mais il veut que cela se fasse par un traité secret ; il ne veut pas intervenir d'une manière directe. Cela aura un grand avantage ; dit-il : « Les trois princes seront pendant toute la génération actuelle, bien plus à ma discrétion, qu'ils ne le sont en ce moment, parce que n'ayant point donné un assentiment public à leurs opérations, ils se trouveront dans une situation violente. Il en résultera qu'ils seront toujours obligés de recourir à mon appui. L'opinion germanique sera par là plus partagée, ce qui est en tout favorable à la France (2). »

Tels étaient les sentiments de *bienveillance* et d'*amitié* que Napoléon avait pour les princes allemands, lorsqu'il se décida à les unir en confédération, et à se déclarer leur *protecteur*. On voit si son seul but fut de les protéger. Protéger contre qui ? Le temps où l'on accusait la maison d'Autriche d'aspirer à la domination de l'Allemagne était passé. Si elle conservait des velléités d'envahissement, il suffisait de la rivalité de la Prusse pour la tenir en échec. Le vrai ennemi de l'Allemagne était la France. Il n'y a qu'une parole qui soit vraie dans la lettre du *Protecteur* à Dalberg, c'est que la politique française a toujours été de protéger les petits princes, ce qui aboutissait à affaiblir l'Allemagne en la divisant. Mais telle est la malédiction attachée au régime princier : ce qui

(1) Lettre du 11 septembre 1806 au prince primat. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, pag. 205.)

(2) Lettre du 10 avril 1806. (*Correspondance de Napoleon*, t. XII, pag. 525.)

était une cause de faiblesse et de dépendance, pour l'Allemagne, était un profit pour les princes ; eux grandissaient, à mesure que la patrie allemande baissait.

Pendant la confédération du Rhin est un des rares actes de leur héros que les historiens français se permettent de blâmer. M. Thiers va jusqu'à s'écrier que c'était de la *folie d'ambition* (1). Est-ce à dire que l'admirateur de Napoléon prenne parti pour l'Allemagne contre l'ambition française ? Du tout, il trouve très naturel, très légitime, que la France profite des jalousies allemandes pour appuyer les petits princes contre les grands. Si l'empereur est coupable, c'est d'imprudence. En outrant l'influence française, il souleva les populations de l'Allemagne contre la domination étrangère ; quant aux princes qu'il agrandit, ils se tournèrent contre lui et le trahirent pour conserver les possessions dont il les avait enrichis. En définitive Napoléon est coupable parce qu'il a échoué. Les écrivains allemands trouvent qu'il n'a que trop bien réussi ; ils voient dans la confédération rhénane une honte pour l'Allemagne, une honte pour les princes. En effet, Napoléon était dans son rôle de conquérant ; s'il dépassa les bornes, il faut avouer que nulle part il ne fut plus excusable que dans ses rapports avec la confédération du Rhin. En Italie, quoiqu'il l'eût affranchie, il rencontra quelque résistance ; en Espagne, ses usurpations soulevèrent une nation généreuse que l'on croyait morte. En Allemagne, au contraire, tout le monde rivalisa de servilité. Pour les princes, il ne faut s'étonner de rien ; en renonçant aux liens séculaires qui les liaient à l'empire, ils déclarèrent que « les vues de Napoléon avaient toujours été en harmonie avec les vrais intérêts de l'Allemagne ; » puis ils osèrent parler de leur *dignité* et de la *pureté de leurs sentiments* (2). Il y a une excuse pour les princes, c'est que la nation désespérait d'elle-même. Un des grands historiens de l'Allemagne dit en 1807, à l'occasion de la confédération rhénane : « Il est clair comme le jour que les Allemands ne pouvaient pas se sauver eux-mêmes. Rendons donc grâces à Dieu, de ce qu'il nous a envoyé un sauveur, un protec-

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LIII (t. V, pag. 576) et livre XXIV (t. II, pag. 155.)

(2) *Havasser*, Deutsche Geschichte, t. II, pag. 697.

teur (1). » Quand Jean de Müller se laissait aller au désespoir, quel devait être l'affaissement des masses !

Il se trouva cependant un écrivain qui osa tenir aux princes le langage de la vérité. Nous ne parlons pas de Gentz qui flétrit la confédération du Rhin, comme une œuvre de honte et de duperie, et qui appela les princes confédérés des despotes, esclaves d'un plus grand despote. Nous attachons une médiocre importance aux paroles d'un pamphlétaire qui se faisait tantôt le défenseur de la liberté, tantôt l'apologiste d'une stupide réaction, selon les intérêts de ceux qui le payaient. Écoutons Arndt, l'ardent patriote. Voici comment il apostrophait les princes en 1805 : « Vous êtes des épiciers, vous n'êtes point des princes ; vous ressemblez à des juifs qui font argent de tout, au lieu de faire votre office de juge et de général. Vous trafiquez des peuples et des États. Garde à vous ! Ce que vous avez gagné par l'iniquité, vous le perdrez. Bien mal acquis ne profite jamais. Vous vous faites les valets et les esclaves de l'étranger ; vous trahissez la nation, et vous la livrez à l'ennemi. Pour acquérir quelques lieues carrées, vous êtes toujours prêts à verser le sang de vos sujets, toujours prêts à vous vendre ! Comment voulez-vous que les peuples vous restent fidèles, quand vous leur donnez l'exemple de la trahison ! « Un historien allemand dit que ces sinistres prophéties ne se sont point réalisées (2). Patience ! il en est de la justice des peuples comme de celle de Dieu, elle est lente, mais infaillible.

II

Nous n'entendons pas justifier Napoléon aux dépens des princes allemands. Il agissait en Allemagne, comme, étant général, il avait agi en Italie. Seulement, il n'était plus question de républicaniser les peuples ; au lieu de fonder une république germanique, il fonda des royaumes et des duchés, en taillant dans l'empire d'Allemagne, comme si c'eût été une grande ferme. Rien de plus curieux que la création du duché de Berg. L'antique empire existait encore

(1) Müller, *Der rheinische Bund*. (*Œuvres*, t. XXVII, pag. 513, édition in-18.)

(2) Arndt, *Geist der Zeit*. (*Meutzel*, *Geschichte der Deutschen*, t. XII, 2, pag. 468, note.)

quand Napoléon conçut l'idée de transformer un général de cavalerie en grand-duc de Berg et de Clèves. Eh bien, Napoléon procède comme si l'empire n'existait plus. Il s'était fait céder ce duché par le roi de Bavière; cela lui suffit. « Vous chargerez, écrit-il à Murat, le général Dupont d'en prendre possession. Lorsque vous en serez maître, vous vous rendrez à Dusseldorf, vous y serez reçu avec tous les honneurs dus à votre rang, *et vous notifierez dans le duché de Berg et de Clèves mon décret impérial qui vous nomme prince de Berg et de Clèves* (1). » Ainsi Napoléon créait des grands-ducs dans le saint-empire romain, sans se soucier de l'empire ni de l'empereur!

A peine le décret impérial a-t-il paru, que Napoléon écrit à Talleyrand : « *Il est trois pays que je désirerais bien avoir pour arrondir le prince Murat* : d'abord les abbayes d'Essen et de Werden. » Cela ne pouvait souffrir aucune difficulté; les princes allemands eux-mêmes n'avaient-ils pas considéré les abbayes comme des terres appartenant au premier occupant? D'ailleurs « *cela ne fait que vingt mille âmes*; » il ne vaut pas la peine d'en parler. Essen et Werden étaient déjà occupés par la Prusse. Il fallait la dédommager. « Cherchez, » dit l'empereur à son ministre, « ce qu'on pourrait céder à la Prusse en échange : *il y a autour d'elle des petits princes dont les États sont à sa convenance.* » Avis aux petits princes! Les petits poissons sont faits pour être avalés par les grands. Mais si la Prusse ne voulait point céder les deux abbayes? « Vous direz, écrit Napoléon, qu'Essen et Werden appartiennent à Clèves, car c'est une des nouvelles possessions acquises par la Prusse. » L'empereur oubliait que c'était lui, comme médiateur, qui avait autorisé la Prusse à prendre Essen et Werden. Mais que lui font les traités les plus solennels? Il ne connaît qu'une loi, sa volonté. Restent le comté de Lamarck et le comté de Witgenstein qu'il lui faut aussi pour *arrondir Murat*. Sur qui prenait-il ces comtés? « Je ne sais, dit-il, à qui ils appartiennent, faites m'en rapport (2). » Ainsi Napoléon dépouillait les princes allemands, sans même savoir qui était le spolié. Que lui importe? Cela ne suffit pas encore pour *arrondir* le brave Murat. Napoléon

(1) Lettre du 9 mars 1806 au prince Murat. (*Correspondance de Napoléon*, t. XII, pag. 207.)

(2) Lettre du 14 mars 1806 à Talleyrand. (*Correspond. de Napoleon*, t. XII, pag. 227.)

étale la carte devant lui; il aperçoit la ville libre de Francfort. Depuis qu'il est empereur, il n'aime plus rien de ce qui s'appelle *libre*. « Je désire, continue Napoléon, parlant à Talleyrand, que vous me fassiez un rapport pour donner Francfort à Darmstadt qui indemniserait Hesse-Cassel et Nassau; ceux-ci céderaient les pays contigus au duché de Berg; Hesse-Cassel céderait l'enclave près du Rhin, qui serait donnée à Bade. » Napoléon, enchanté d'avoir si bien *arrondi Murat*, ajoute : « Il faut que cette affaire soit terminée promptement et ratifiée en moins de vingt jours. » Vingt jours pour remanier une partie de l'Allemagne! Il est vrai que cela se faisait par décret impérial; à la rigueur vingt-quatre heures auraient suffi.

Nous disons que la servilité des princes allemands n'excuse pas Napoléon. Il faut ajouter néanmoins que le sans-gêne avec lequel l'empereur disposait de l'Allemagne, aggrave le crime des princes. Étaient-ce là les allures d'un *Protecteur*? Est-ce ainsi que Napoléon entendait *sauver* l'Allemagne? *L'arrondissement de Murat* était-il une question de salut pour l'empire? Si les princes avaient eu un atome de patriotisme, ou seulement une étincelle de fierté, auraient-ils souffert que l'empereur des Français leur imposât un général de cavalerie, comme membre du saint-empire romain? Il y eut une dernière insulte à l'adresse du chef de l'empire germanique. Le 15 mars 1806, Napoléon demande à Talleyrand : « Est-il *utile* que Murat prête foi et hommage à l'empereur d'Allemagne? » Talleyrand répond dès le lendemain : « Les duchés de Berg et de Clèves étant des fiefs de la couronne impériale d'Allemagne, le prince qui les possède est vassal de cette couronne, et, comme tel, ne peut se dispenser de la prestation de foi et hommage. » Malgré son esprit, Talleyrand n'avait pas compris que son maître voulait une réponse négative à sa question. Napoléon écrit en marge de la lettre du ministre : « M. Talleyrand dit là justement ce que je veux laisser en discussion. Mon intention est de laisser cela dans la plus grande obscurité. » Pourquoi ces ténèbres dans une question qui ne présentait pas l'ombre d'un doute? « Je déciderai avec le temps, dit Napoléon, *si ces duchés seront fiefs de l'empire germanique ou fiefs de mon empire* (1). » Ainsi le *Protecteur*,

(1) Décision de l'empereur, du 15 mars 1806. (*Corresp. de Napoléon*, t. XII, pag. 255.)

celui que les princes allemands saluaient comme leur sauveur, songeait déjà en 1806 à se créer, au milieu de l'Allemagne, des fiefs qui relèveraient de son empire! Murat fut compris dans la Confédération germanique. En réalité, il était vassal de Napoléon et les autres princes ne l'étaient pas moins que lui. C'est ce que Napoléon lui-même va nous dire.

III

Le 30 janvier 1806, Napoléon adressa une note à Talleyrand. Il n'y a point de pièce plus importante dans la volumineuse correspondance de l'empereur. On va voir quel était l'aveuglement ou quelle était l'adulation de ceux qui voyaient dans le nouveau César l'ami et le sauveur de l'Allemagne. Les historiens lui ont supposé l'intention de faire une alliance sérieuse avec la Prusse. Il n'en est rien ; car il eût fallu agrandir la Prusse, pour donner satisfaction à son ambition ; or Napoléon n'en avait pas la moindre envie. On lit dans sa note : « *Je ne désire pas que la Prusse prenne un accroissement considérable de territoire. Cet accroissement la rendrait plus redoutable à la Russie, mais la rendrait aussi plus redoutable à la France. Telle qu'elle est aujourd'hui, la Prusse est une grande puissance, et ce serait une grande faute de la laisser s'augmenter.* » Napoléon admet toutefois, par des considérations particulières, qu'on *tolère* cette augmentation ; mais il la regarde toujours comme un mal, et il propose comme *remède*, la création d'un nouvel État, qui serait dans le *système* de la France, c'est à dire dans sa dépendance, *par des relations de famille*. C'est le futur royaume de Westphalie, auquel Napoléon songeait déjà en 1805, alors qu'il était question d'une alliance prussienne. Écoutons l'auteur de la note.

« Le siège de la nouvelle puissance serait naturellement Wesel et Dusseldorf. Le noyau en serait formé du duché de Berg et du duché de Clèves. Cela fait trois cent mille hommes. Il faudrait chercher dans ses autres positions au moins cinq cent mille hommes. » Où trouver ces cinq cent mille âmes? « On pourrait d'abord lui donner Münster, Hesse-Darmstadt, et tout ce qui y tient. On pourrait aussi *annuler les petits princes, et par là l'empire germanique.* »

Dans cette dernière hypothèse, il faut voir qui y gagnerait le plus. Tous les princes de Souabe agrandiraient les alliés de la France. Ceux qui seraient à la *convenance* de Darmstadt et du nouveau prince de Dusseldorf, accroîtraient encore l'influence française. Il ne resterait plus en Allemagne que neuf grandes puissances. « Je désire un rapport qui me fasse bien connaître les noms, la population, la richesse des pays qui pourraient former un nouvel État, ainsi que les *convenances territoriales* de tous les princes existants entre ces neuf puissances, avec une carte à l'appui partageant l'Allemagne entre ces nouveaux neuf princes (1). »

Ainsi Napoléon bouleversait l'Allemagne de fond en comble. Chose singulière ! Il n'avait en vue que son ambition et les intérêts de la France ; mais ses projets intéressés s'accordaient, sans qu'il s'en doutât, avec le désir de la nation allemande. L'unité est devenue une passion pour nos voisins d'outre-Rhin ; en effet la puissance des peuples est à ce prix. Mais vainement les Allemands aspirent-ils à l'unité de leur patrie, aussi longtemps qu'ils seront régis par cette multitude de petits princes qui tiennent à leur souveraineté plus qu'à la patrie allemande. Napoléon commença l'œuvre de la médiatisation. En 1805, il voulait l'achever, non pour créer l'unité de l'Allemagne, mais pour y accroître l'influence française. Ces projets impliquaient l'alliance avec la Prusse. La généreuse imprudence de la nation prussienne et la défaite de Iena mirent fin à ces projets. Alors Napoléon revint à son idée d'une monarchie nouvelle, en créant le royaume de Westphalie au profit de son frère Jérôme, avec les dépouilles de la Prusse, avec la Hesse, et le duché de Brunswick. Qu'était-ce que cette royauté française au cœur de l'Allemagne ? Demander si c'est par *bienveillance* et *amitié* pour les Allemands que Napoléon le créa, serait une niaiserie ou une satire. C'est la satire qui est la vérité. En ouvrant le Corps législatif, le 16 août 1807, l'empereur dit : « Un prince français règnera sur l'Elbe. Il saura concilier les intérêts de ses nouveaux sujets avec ses *premiers et ses plus sacrés devoirs* (2). » Nous savons que *les premiers devoirs, les plus sacrés* sont ceux que les rois feudataires ont à remplir envers l'empereur ; quant aux *devoirs*

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 685.

(2) Discours de l'empereur. (*Correspondance de Napoléon*, t. XV, pag. 624.)

envers leurs sujets, ils figurent pour mémoire. Le grand intérêt de l'Allemagne n'était-il pas son indépendance? Et comment concilier la liberté avec l'obéissance que Napoléon exigeait des princes de sa famille? Le 30 janvier 1808 il écrit à son frère Jérôme : « *Mes ordres doivent passer avant tout* (1). » Telle était la liberté d'action dont jouissait le roi de Westphalie. Et, à part les formes du commandement, telle était aussi la position des princes allemands, membres de la confédération rhénane. Quelques faits suffiront pour caractériser ce régime de servitude.

IV

Le 16 décembre 1810, un sénatus-consulte réunit la Hollande à l'empire. Napoléon trouva l'occasion favorable pour remanier la confédération du Rhin. Il venait à peine de la créer, et certes il n'avait pas à se plaindre du dévouement des princes allemands. Mais son inquiète ambition aimait à tout bouleverser. Il étendait tous les jours les frontières de la France, déjà excessives. En 1810 Napoléon dépouilla même ses amis et ses parents. Il enleva à son neveu, le fils de Louis Napoléon, le royaume de Hollande; pour le dédommager, il lui donna le duché de Berg, en l'augmentant du comté de Recklinghausen, propriété du duc d'Artemberg. Le duc était un de ces petits souverains que le tout-puissant empereur *annulait* par un décret, comme un géant écraserait un nain; il ne se donna pas même la peine de demander son consentement; trois ans plus tard il l'indemnisait en lui allouant une rente sur l'État d'une centaine de mille francs. Par le même décret, les possessions des princes de Salm furent réunies en entier à l'empire : *annulés*. Nous passons de petites spoliations, comme celle dont le duc de Croy fut victime. Le duché d'Oldenbourg, appartenant à un parent du czar, fut aussi annexé, de même qu'une partie considérable du royaume de Westphalie. Plusieurs princes de la confédération, dépouillés en vertu d'un simple sénatus-consulte, n'apprirent leur dépossession que par le *Moniteur* (2).

(1) Lettre de Napoléon à Jérôme. (*Correspondance de Napoléon*, t. XVI, pag. 351.)

(2) *Schoell*, Histoire des traités, t. VIII, pag. 525-528.

C'est ainsi que le *protecteur* protégeait ses confédérés. Un historien allemand les compare à des préfets, que l'empereur nommait, déplaçait et destituait à volonté (1). L'Allemagne entière n'était qu'une grande préfecture. C'est Napoléon qui était le maître, et il gouvernait en despote à l'étranger plus encore qu'en France : pour mieux dire, en France, personne n'osait plus faire la moindre opposition, tandis que les Allemands, se croyant indépendants, agissaient comme tels. Non qu'ils abusassent de leur liberté, mais le plus simple usage de la presse était aux yeux de l'empereur un abus qu'il réprimait avec violence, parfois avec cruauté. Il faut le suivre un instant dans ses rapports avec les villes libres d'Allemagne, pour se faire une idée du régime napoléonien.

Le 18 août 1804, Napoléon écrit à Talleyrand : « Engagez Reinhard à s'occuper plus activement de réprimer l'insolence des villes de Brême et de Hambourg. C'est à regret que l'empereur se verrait obligé, si elles continuaient à si mal faire la police, à leur envoyer huit ou dix mille hommes pour la faire (2). » La liberté la plus précieuse, celle de manifester sa pensée, était pour Napoléon une question de police; et il entendait que la police fût faite à l'étranger, comme lui la faisait en France; c'est à dire que la liberté consistait à se taire, personne ne devant avoir la parole que l'empereur. Nous ne demanderons pas de quel droit Napoléon imposait aux villes libres d'Allemagne le régime de la censure : c'était le droit du plus fort. Nous nous bornons à signaler le ton soldatesque que le César français mettait dans ses relations avec les gouvernements étrangers : c'est plus que la violence, c'est le règne de la force brutale.

Deux jours plus tard, Napoléon écrit de nouveau à Talleyrand : « Vous n'êtes pas assez sévère pour Hambourg. Si elle continue à être l'entrepôt de tous les mauvais libelles qui se répandent en Allemagne, mon intention bien formelle est de la laisser prendre à une puissance continentale qui y fera la police contre les Anglais (3). » Les Anglais étaient le prétexte de tous les envahis-

(1) *Hæusser*, *Deutsche Geschichte*, t. II, pag. 695.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. IX, pag. 601.

(3) Lettre du 20 août 1804 à Talleyrand. (*Correspondance de Napoléon*, t. IX, pag. 602.)

sements de l'empereur. Il est vrai que la lutte acharnée d'un peuple contre un homme est une excuse pour bien des usurpations; mais les Anglais, tout en faisant une guerre à mort à Napoléon, laissaient une entière liberté à la presse; ils n'auraient jamais songé à faire le métier de censeur et de policier sur le continent. Pourquoi Napoléon n'agissait-il pas de même?

L'empereur ne respectait aucun droit. En 1804, il écrit à son ministre de la police qu'il veut faire enlever l'ambassadeur anglais qui résidait à Hambourg, ainsi que ses papiers. C'étaient, selon lui, des représailles contre l'Angleterre et ses intrigues. Mais les représailles autorisaient-elles à mettre la main sur un agent diplomatique au milieu d'une ville libre? Napoléon s'abaisse jusqu'au rôle de mouchard et donne des leçons à Fouché! Il lui apprend que l'ambassadeur anglais est logé sur la rivièrè; il lui donne d'autres indications de nature à faciliter le coup (1). Napoléon prenait goût aux enlèvements. S'il avait eu quelque respect pour le droit des gens, il n'aurait point fait empoigner le prince d'Enghien sur le territoire badois et sa mémoire ne serait point souillée de cet attentat. La leçon ne lui profita point. Il y avait à Hambourg des commerçants accusés d'être partisans de l'Angleterre. Singulier crime! Hambourg s'enrichissait par son commerce avec les Anglais, tandis que le régime français la ruinait. L'empereur voulait que les Hambourgeois se laissassent ruiner sans se plaindre. En 1805, il écrit à Fouché: « Écrivez à mon ministre à Hambourg pour qu'il fasse connaître que la maison Power est le canal des complots que trament les Anglais; que, si elle ne change pas de conduite, je la ferai arrêter au milieu de Hambourg même. Mon ministre doit parler fortement et dire bien haut que j'ai le bras assez long pour les saisir au milieu de leur comptoir et les ruiner à plat, s'ils continuent leur commerce (2). » Quel langage! La forme est digne du fond. Voilà le grand empereur qui menace une maison de commerce de la *ruiner à plat*, parce qu'elle aime mieux s'enrichir avec l'Angleterre que de s'appauvrir avec la France!

Ce qui irritait surtout Napoléon, c'étaient les attaques de la

(1) Lettre du 15 vendémiaire an XIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 21.)

(2) Lettre du 20 floréal an XIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 489.)

presse. Sa colère va aboutir à une sanglante tragédie. Le 3 août 1806, il écrit à Talleyrand : « Monsieur le prince de Bénévent, tous les libelles qu'on répand en Allemagne, sortent de la ville de Nuremberg. Faites connaître au Sénat de cette ville que si, sur-le-champ, il ne fait pas arrêter les libraires et brûler tous ces libelles, je punirai la ville d'une manière éclatante (1). » Impatient de vengeance, il n'attend pas même que ses menaces arrivent à leur adresse. Le même jour, il écrit au maréchal Berthier : « Mon cousin, j'imagine que vous avez fait arrêter les libraires d'Augsbourg et de Nuremberg. Mon intention est qu'ils soient traduits devant une commission militaire et fusillés dans les vingt-quatre heures. » Voilà l'arrêt de mort. L'empereur se fait juge, tout en étant partie ; il rédige d'avance la condamnation : « Ce n'est pas un crime ordinaire que de répandre des libelles dans les lieux où se trouvent les armées françaises pour exciter les habitants contre elles : c'est un crime de haute trahison. La sentence portera que, partout où il y a une armée, le devoir du chef étant de veiller à sa sûreté, les individus tels et tels, convaincus d'avoir tenté de soulever les habitants de la Souabe contre l'armée française, sont condamnés à mort. Vous mettrez les coupables au milieu d'une division, et vous nommerez sept colonels pour les juger... Vous ferez répandre la sentence dans toute l'Allemagne (2). »

Le 25 août 1806, un libraire de Nuremberg fut fusillé en exécution de ces ordres. Nous ne prendrons pas la peine de présenter la défense de la victime (3) ; Palm eût été coupable, que sa condamnation serait encore un assassinat. Les noms d'empereur, de maréchal, de colonel de la grande armée font illusion aux masses et au vulgaire des écrivains. Dépouillons les acteurs de ce drame lugubre de leur prestige militaire, que restera-t-il ? Un acte de brigandage. Palm était citoyen de Nuremberg. Le traité de confédération céda cette ville libre à la Bavière. Nuremberg était donc en dehors de la juridiction française ; c'est sur le territoire d'un prince ami et allié, que Napoléon ordonna de saisir, non point

(1) Lettre du 3 août 1806. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, pag. 45.)

(2) *Ibid.*, t. XIII, pag. 46.

(3) *Hausser*, *Deutsche Geschichte*, t. II, pag. 699.

l'auteur d'un prétendu libelle, mais l'imprimeur, Palm n'était pas même l'imprimeur, il n'était que libraire-commissionnaire. D'avance, et sans instruction, l'empereur écrivit la sentence de mort; une commission militaire reçut et exécuta l'ordre de fusiller un homme qu'elle n'avait point le droit de juger! C'est le pendant de la tragédie de Vincennes. Si le nom de la victime est obscur, son innocence par contre est certaine. Vous tous que Napoléon a immolés à son despotisme, vous sortirez de votre tombe, pour témoigner contre ceux qui voudraient transformer un despote en sauveur de l'humanité!

N° 3. *Le royaume de Hollande*

I

On lit dans l'exposé de la situation de l'empire, présenté en 1806 au Corps législatif : « Le traité de Campo-Formio a mis la Hollande sous l'*influence fédérative* de la France (1). » Nous savons ce que veut dire ce lien *fédératif*, et quel est le sort des alliés de l'empereur. Le *Protecteur* de la confédération rhénane fusille les sujets de ses alliés. Il est entendu que partout où il y a une armée française, il n'y a plus d'autre justice que celle des colonels de la grande armée, et cette justice-là, c'est la force brutale. Le premier consul traitait déjà les alliés de la république, comme l'empereur traita les princes d'Allemagne. Il écrit le 29 ventôse an XII à Talleyrand : « Je vous envoie l'extrait d'un journal qui s'imprime en Hollande. Demandez sur-le-champ la suppression de ce journal (2). » Si la justice impériale est violente, elle est du moins très expéditive.

Napoléon avait encore d'autres plaintes contre la Hollande. Nous allons analyser une lettre que le premier consul écrivit au citoyen Talleyrand (3). « Il n'aime point, dit-il, à s'occuper du gouvernement intérieur des pays alliés. » Il venait cependant d'exiger la suppression d'un journal, et cela *sur-le-champ*. C'était sans

(1) Exposé du 3 mars 1806. (*Correspondance de Napoléon*, t. XII, pag. 489.)

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. IX, pag. 579.

(3) Lettre du 7 floréal an XII. (*Correspondance de Napoléon*, t. IX, pag. 456.)

doute par sollicitude pour ces bons Hollandais qui ne savaient point faire la police à la manière de Fouché. C'est encore par *sollicitude* qu'il se décide à intervenir dans leurs affaires. D'abord il se plaint de ce que les catholiques n'ont aucun représentant dans les corps constitués. Juste *sollicitude* pour la liberté de conscience ! dira-t-on. Le premier consul donne un autre motif, c'est que « la population catholique de la Hollande est sans contredit la plus attachée à la France. » Cela fait grand honneur au patriotisme catholique. Autre grief : « Le conseil asiatique est entièrement composé d'amis de l'Angleterre, ayant toute leur fortune dans les fonds anglais. » Bonaparte craint que ce conseil ne mette les colonies hollandaises à la disposition de l'Angleterre. Hélas ! grâce à l'*influence fédérative* de la France, la république batave n'avait presque plus de colonies ; il n'était pas besoin de les mettre à la disposition des Anglais, ils les prenaient sans autorisation. Bientôt le conseil *asiatique* allait devenir un mythe : ce qui ne devait pas lui inspirer une vive prédilection pour l'*influence fédérative* de la France. C'est là le crime que le premier consul reprochait à la république batave : « Toutes les administrations, dit-il, sont réunies en ce point de crier contre l'alliance de la France. » Bonaparte ajoute que « la plus grande partie de la nation est favorable au système français. » Les faits donnent un éclatant démenti à cette illusion. Il est entendu, en France, que tous les peuples sont impatients de vivre sous la domination impériale. Les Hollandais nous diront ce qu'il en est.

Le premier consul est décidé à intervenir dans les affaires de Hollande. Il demande au citoyen Talleyrand ce qu'il y a à faire pour assurer *aux amis de la France* de l'*influence* et de la *considération*. Bonaparte avait fait son coup d'État en l'an VIII, il allait inaugurer une nouvelle constitution en l'an XII. Sa première pensée est de changer également la constitution de la république batave ; parce que, dit-il, les Hollandais ne peuvent pas vivre avec celle qu'ils ont. Qui avait dit à Bonaparte que la Hollande ne pouvait vivre avec sa constitution ? La France devenant une monarchie, ses alliés aussi devaient se monarchiser. L'occasion était favorable pour mettre à la tête du gouvernement les *amis de la France*. Si réellement la nation avait été mécontente de son régime, n'eût-il pas été plus simple de lui laisser le soin de le chan-

ger? Au lieu de faire un appel au peuple, le premier consul agit à l'ombre; il recommande bien à Talleyrand de ne pas laisser pénétrer qu'il s'est occupé de ces objets, parce que cela porterait l'alarme dans les esprits. Qu'importait, s'il avait pour lui l'opinion publique? En réalité ce n'était pas de leur constitution que les Hollandais se plaignaient, c'était des *amis de la France*, c'est à dire de l'alliance française qui devait les ruiner inévitablement si la guerre se prolongeait avec l'Angleterre. C'est ce que la nation aurait dit au premier consul, s'il lui avait laissé la parole. Mais c'est là précisément ce que Bonaparte ne voulait pas entendre, ce qu'il traitait d'intrigues anglaises et de parti anglais.

Par le traité de Presbourg, Napoléon garantit l'indépendance de la république batave. Au moment même où il prit cet engagement, il songeait à détruire la république, et même éventuellement à la réunir à la France. Déjà avant la campagne d'Autriche, alors qu'il négociait avec la Prusse, il écrivit à Talleyrand, que quant à la Hollande, *il ne voulait donner aucune garantie*. Il supposait que les Hollandais, ayant perdu leurs colonies, ne voudraient plus vivre isolés; alors la grande nation leur ouvrirait ses bras. Ce qui voulait dire que Napoléon annexerait la Hollande quand cela lui conviendrait (1). Le lendemain du jour où il avait écrit à Talleyrand qu'il entendait avoir les mains libres dans les affaires de Hollande, il écrit au même Talleyrand : « Vous recommanderez à mon ministre en Batavie de faire connaître au gouvernement de ce pays, qu'on doit y être sans aucune inquiétude, *que je ne veux aucun projet de réunion* (2). »

C'est ainsi que Napoléon se jouait des peuples et de la bonne foi. Pour le moment il se contenta d'un changement de constitution qui donnait au grand pensionnaire un véritable pouvoir royal, et il eut soin d'appeler à cette haute magistrature, un *ami de la France*. En complimentant Schimmelpenninck, il lui dit clairement en quel sens il voulait que le grand-pensionnaire gouvernât : « Vous ferez le bien de votre patrie, en la rendant utile à l'alliance qui nous unit. Chercher des moyens de prospérité pour

(1) Lettre du 4 fructidor an XIII, du camp de Boulogne. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 150.)

(2) Lettre du 5 fructidor an XIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 143.)

la Hollande autre part que dans notre amitié et dans le rétablissement de la paix, ce serait se faire de vaines illusions. C'est pour n'avoir pas senti ces principes que les gouvernements qui vous ont précédé ont mal secondé l'alliance, et ont cherché quelquefois, autant qu'il était en eux, des refuges dans la protection des puissances étrangères et dans les ménagements de l'Angleterre, en favorisant indirectement son commerce et ses intérêts (1). »

Voilà la Hollande avertie. Il n'est plus question des vœux du peuple, ni de la protection à assurer aux catholiques; vaines paroles faites pour tromper. Il faut que la république batave se laisse ruiner par la guerre maritime, sans se plaindre; il faut qu'elle reste fidèle à l'alliance française, qu'elle le veuille ou non, parce que tel est l'intérêt de la France, pour mieux dire, parce que telle est la volonté de Napoléon. C'était vouloir l'impossible. Vainement un *ami de la France* gouvernait-il la Hollande. Schimmelpenninck était avant tout Hollandais, et comme tel, il ne pouvait soutenir un régime qui ruinait sa patrie. L'empereur ne fut pas plus content de ses amis que de ses ennemis. Il avait complimé le grand-pensionnaire le 12 mai 1805. Et le 8 mars 1806 il écrit à son frère Joseph : « *Il est possible que je fasse Louis, roi de Hollande* (2). » Admirons le sans-gêne du César français. Il vient de garantir l'indépendance de la république batave; et déjà il se propose de lui donner un roi de sa famille, ce qui n'était qu'une réunion déguisée, comme lui-même va nous le dire. Si au moins tel avait été le vœu de la nation hollandaise! Les actes officiels disent à la vérité que cela se fit sur la demande des représentants de la nation. Mais jamais le langage officiel ne fut plus menteur. Il importe de s'arrêter aux négociations qui précédèrent le prétendu vœu de la Hollande; il n'y en a pas de plus instructives pour l'appréciation du régime impérial.

II

Le 12 février 1806, Talleyrand, ministre des relations exté-

(1) Lettre à Schimmelpenninck, du 12 mai 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 496.)

(2) Lettre à Joseph, du 8 mars 1806. (*Mémoires du roi Joseph*, t. II, pag. 96.)

rieures, écrit au grand-pensionnaire : « L'indépendance de la Hollande a été proclamée ; elle a été garantie par des traités ; elle vient de l'être encore par celui de Presbourg. Mais la raison dit et l'expérience prouve que ce sont là des garanties extérieures et accessoires, sur lesquelles un État ne peut compter, s'il n'a pas, dans ses institutions mêmes, un meilleur garant de sa sécurité. » Rien de plus vrai. Mais si la Hollande est indépendante, n'est-ce pas à elle à voir si elle veut modifier ses institutions ? Qui peut mieux connaître les vrais intérêts d'une nation que la nation elle-même ? En réalité, les Hollandais tenaient à leur constitution républicaine, en ce sens du moins qu'ils ne voulaient pas d'un roi de la maison Bonaparte. Et c'est précisément ce que Napoléon voulait leur imposer. Talleyrand se met donc à prouver qu'il faut aux Bataves un gouvernement monarchique : « Une magistrature républicaine, bien que viagère, n'assurerait son existence que pendant un temps qui, à raison des bornes assignées à la vie humaine, serait nécessairement très court. » Telle est la théorie impériale : c'est le roi qui constitue la nation.

Le grand-pensionnaire comprit. Dans l'assemblée générale des notables, il déclara qu'il n'y avait plus à douter que le projet de l'empereur ne fût de transformer la république en royaume pour le donner à son frère Louis ; que ce dessein était irrévocable, que l'on n'obtiendrait pas la moindre modification dans ses résolutions, que toute résistance serait inutile et ne servirait qu'à mettre le comble aux malheurs dont la Hollande était menacée. Le grand-pensionnaire fut d'avis qu'il fallait plier sous cette volonté de fer. Toutefois, pour que l'on ne pût pas dire que la nation était complice de Napoléon, il proposa de nommer une commission chargée de lui faire connaître ses vœux. La députation dirait à l'empereur « que les Hollandais attachés à leurs droits et privilèges avaient été profondément émus par la seule pensée du changement que Sa Majesté avait dessein d'opérer dans leur gouvernement ; qu'un monarque aussi grand que le puissant Napoléon ne pouvait méconnaître ce qu'il y avait de louable dans ces sentiments ; que si l'empereur tenait à assurer à jamais l'identité du système poli-

(1) *Schoett*, Archives historiques et politiques, t. I, pag. 6-8.

tique de la France et de la Hollande, il y avait d'autres moyens qui seraient plus en rapport avec le caractère de la nation (1). »

L'assemblée des notables-adopta cet avis, et dressa des instructions pour les députés : ils tâcheront de faire connaître la vérité à l'empereur, sans le blesser et sans l'indisposer contre leur patrie; ils lui diront « que la république est prête à entrer dans le système fédératif de l'empire, mais que cela se peut faire sans changer sa constitution; que tel est l'ardent désir de la nation; que si l'empereur persiste dans ses projets, la Hollande pliera; mais que du moins il sera bien constaté quels sont les vrais désirs du peuple. » Les notables s'épuisent en témoignages de respect et de dévouement pour le *puissant Napoléon*; ils ne cessent de recommander aux députés un langage modéré. et conciliant (2). Tout cela fut en pure perte. Napoléon refusa de recevoir la députation. Talleyrand signifia aux députés « que lui, ministre des relations extérieures, avait reçu l'ordre le plus positif de n'admettre aucune observation, ni verbalement, ni par écrit, du genre de celles qu'ils étaient chargés de présenter. Il leur déclara que quand on avait fait part à l'empereur du but de leur mission, Sa Majesté avait témoigné un grand étonnement et son mécontentement de ce que l'on méconnaissait ses intentions pour le bien de la Hollande et de ce que ses propositions n'avaient point été accueillies ainsi qu'elles auraient dû l'être; que Sa Majesté ne continuerait pas à accorder à la Hollande la bienveillance qu'Elle avait bien voulu lui montrer, à moins que les notables ne déclarassent qu'il serait à désirer que Son Altesse royale le prince Louis fût placé à la tête du gouvernement. » Talleyrand ajouta que cette communication était la dernière qu'il eût à leur faire; que dans les huit jours les notables eussent à prendre une résolution, qu'après ce délai Sa Majesté ne se croirait plus liée par ses propositions et qu'Elle prendrait telles déterminations qu'Elle jugerait nécessaire (3).

Ces *déterminations* n'étaient plus un secret. Le 14 mars 1806, l'empereur écrivit à Talleyrand : « C'est une *affaire* à laquelle je suis décidé : *cela, ou bien la réunion*. Les arguments sont que,

(1) Schoell, Archives historiques et politiques, t. 1, pag. 15-18.

(2) *Idem, ibid.*, t. 1, pag. 25-25.

(3) *Idem, ibid.*, t. 1, pag. 28-52.

sans cela, je ne ferai rendre aucune colonie à la paix, au lieu que non seulement je ferai rendre toutes les colonies, mais je leur ferai même entrevoir que je procurerai la Frise. Enfin, il n'y a plus un moment à perdre. Il faut qu'avant vingt jours le prince Louis fasse son entrée à Amsterdam (1). » Voilà le langage que Napoléon tient à un État allié dont il avait garanti l'indépendance. Les Hollandais avaient déclaré qu'ils entreraient dans toutes les vues de Napoléon. C'était donc l'orgueil dynastique, disons mieux l'ambition de la monarchie universelle qui l'inspirait en 1806, alors qu'il était à peine élu empereur ! Quel mépris de la dignité des peuples ! quel oubli de sa propre dignité ! La destruction de l'indépendance d'un ancien allié de la France est une *affaire*. Pour mener cette *affaire* à bonne fin, il menace : si vous ne donnez pas la bourse, je prendrai la vie. Ce sont les allures, c'est le langage d'un héros de grand chemin.

Il reste à mettre en regard la réalité et la comédie. Le grand-pensionnaire déclara au sein de l'Assemblée des notables, « que la *contrainte* imposée à la Hollande par l'empereur étant constatée de la manière la plus positive, il était à désirer, en ce moment, afin de prévenir d'autres maux plus graves, que le prince Louis fût placé à la tête de la république, sous la garantie toutefois d'une charte constitutionnelle qui assurerait, autant que possible, l'indépendance du pays (2). » Les Hollandais, placés entre la menace de l'annexion, et la royauté d'un Bonaparte, se prononcèrent pour la royauté. Tel fut leur vœu. Napoléon voulut bien l'accueillir. Il daigna recevoir les ambassadeurs extraordinaires des états de Hollande en audience solennelle, et là il leur tint un de ces magnifiques discours où toutes les paroles sont des contre-vérités : « J'ai toujours regardé comme le premier intérêt de ma couronne de *protéger* votre patrie. » Singulière protection ! A ce titre, le loup de la fable pouvait se dire le protecteur de l'agneau. « La France a été assez *généreuse* pour renoncer à tous les droits que les événements de la guerre lui avaient donnés sur vous ; mais je ne pouvais confier les places fortes qui couvrent ma fron-

(1) Lettre du 14 mars 1806. (*Correspondance de Napoléon*, t. XII, pag. 228.)

(2) *Schoell*, Archives historiques et politiques, t. I, pag. 57.

tière du nord à la garde d'une main infidèle ou même douteuse (1). » Admirable *générosité* ! L'empereur oublie que la Convention nationale, en portant les armes de la république sur le territoire de la Hollande, avait déclaré qu'elle ne venait point conquérir les Provinces-Unies, mais les affranchir. Et maintenant le libérateur se croit très *généreux* en imposant à un peuple indépendant une monarchie que celui-ci repousse de toutes ses forces, et un prince qui a pour mission de garder les forteresses hollandaises au profit de la France !

Dans le même discours, Napoléon adressa ces paroles au nouveau roi : « Je proclame roi de Hollande le prince Louis. La Hollande doit son existence à la France. Qu'elle vous doive des rois qui protègent ses intérêts, ses lois et sa religion : *mais ne cessez jamais d'être Français.* » Afin de bien inculquer aux rois de sa famille qu'ils étaient des vassaux, Napoléon leur conférait un titre emprunté aux relations féodales. Le prince Louis fut nommé *connétable* de l'empire. « Cette dignité, dit l'empereur, sera possédée par vous et vos descendants. Elle vous retracera les devoirs que vous avez à remplir envers moi, et l'importance que j'attache à la garde des places fortes qui garnissent le nord de mes États et que je vous confie... Prince, entretenez dans vos nouveaux sujets des sentiments d'union et d'amour pour la France. »

III

La royauté de Louis Bonaparte n'était qu'une réunion déguisée. Ce qui voulait dire que les intérêts de la Hollande furent sacrifiés entièrement à ceux de la France, pour mieux dire de Napoléon. Rien de plus curieux que les rapports qui s'établirent entre le roi de Hollande et l'empereur. Louis, oubliant qu'il n'était qu'un vassal du grand empire, prit sa royauté au sérieux. Napoléon le rappela rudement à son devoir ; il lui écrit, l'année même de son avènement au trône : « Vous attachez trop de prix à la popularité. Il faut, avant d'être bon, être le maître (2). » Pourquoi Napoléon

(1) Réponse de l'empereur, du 5 juin. (*Correspondance de Napoléon*, t. XII, pag. 550.)

(2) Lettre du 15 décembre 1806, de Posen. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIV, pag. 55.)

ne veut-il pas que son frère se rende populaire? C'est que Louis ne pouvait se faire aimer des Hollandais, qu'en s'éloignant de la France: « Vous ne voyez que la Hollande, lui dit l'empereur, et vous ne réfléchissez pas que, sans les efforts immenses que fait la France, la Hollande ne serait qu'une province anglaise (1). » Est-ce dans l'intérêt de la Hollande que la France faisait ces *immenses efforts*? Et qu'importait après tout à la Hollande d'être une province française plutôt qu'une province anglaise? Comme province anglaise, elle aurait du moins eu sa part dans le commerce du monde, tandis que comme province française elle mourait d'inanition.

Les relations des deux frères s'envenimèrent, à mesure que le roi de Hollande s'attachait davantage à sa nouvelle patrie. Napoléon faisait un crime à Louis de ce qui n'était que son devoir. Il lui écrit *franchement* pour lui expliquer ses intentions. « Quand vous êtes monté sur le trône de Hollande, une partie de la nation hollandaise désirait la réunion à la France. L'estime que j'avais puisée dans l'histoire pour cette brave nation m'a porté à désirer qu'elle conservât son nom et son indépendance. » Il était difficile d'altérer davantage la vérité. Nous venons d'entendre le grand-pensionnaire : il constate que l'empereur fit violence à la Hollande, qu'elle se résigna à subir la loi du plus fort, afin d'éviter un plus grand mal. Ce malheur qu'elle redoutait par dessus tout, c'était l'annexion. Napoléon l'en avait menacée, et maintenant il prétend que c'est lui qui voulait l'indépendance de la nation hollandaise! Nous allons voir comment il entendait assurer l'indépendance de la Hollande en lui imposant son frère Louis comme roi :

« J'espérais qu'élevée près de moi, Votre Majesté aurait eu pour la France cet attachement que la nation a le droit d'attendre de ses enfants et à plus forte raison de ses princes; j'espérais qu'élevée dans ma politique, elle aurait senti que la Hollande, qui avait été conquise par mes peuples, ne devait son *indépendance* qu'à leur *générosité*; que la Hollande, faible, sans alliance, sans armée, pouvait et devait être conquise le jour où elle se mettrait en opposition directe avec la France, qu'elle ne devait point séparer sa politique de la mienne, qu'enfin la Hollande était liée par des traités envers moi. J'espérais donc qu'en plaçant sur le trône de

(1) Lettre du 19 mars 1807. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIV, pag. 597.)

Hollande un prince de mon sang, j'aurais réuni les deux États dans un intérêt commun et dans une haine commune contre l'Angleterre. Votre Majesté, en montant sur le trône de Hollande, a oublié qu'elle était française, et *a même tendu tous les ressorts de sa raison, tourmenté la délicatesse de sa conscience, pour se persuader qu'elle était hollandaise* (1). »

Napoléon se moque du patriotisme hollandais de son frère. Comme ces plaisanteries sont bien placées dans la bouche de celui qui avait garanti l'indépendance de la Hollande et qui prétendait que la royauté de Louis devait l'assurer ! L'empereur osait invoquer les traités au moment où lui les violait ouvertement ! Et puis il parle de la générosité française ! Il répète que la France avait sur la Hollande un droit de conquête, alors que la république qui chassa le stadhouder, avait répudié toute pensée de conquête ! L'indépendance que la Hollande devait à la générosité de Napoléon, consistait à épouser toutes ses querelles, toutes ses haines. Quand Louis résistait, l'empereur lui signifiait ses ordres, comme il aurait fait à un préfet. En 1808, il écrit à son ministre des relations extérieures : « Faites connaître mon *mécontentement* au roi de Hollande de ce qu'il n'a pas déclaré la guerre à la Suède, et que *j'exige* que tous les bâtiments suédois qui se trouvent en Hollande, soient sur-le-champ saisis et déclarés de bonne prise. *Envoyez par courrier l'instance positive* de faire déclarer la guerre par la Hollande à la Suède. Faites chasser tous les agents suédois... Faites venir chez vous l'ambassadeur de Hollande, et témoignez-lui mon *indignation* de ce que la Hollande continue à faire le commerce avec la Suède, et reste en paix avec cette puissance (2). »

Telle est l'indépendance dont jouissait la Hollande sous le régime de Napoléon. Les intérêts les plus essentiels, son existence même étaient sacrifiés à l'ambition de l'empereur. Quand, vainqueur de la Prusse, il lança le fameux décret de Berlin qui fermait le continent au commerce anglais, il exigea que ces mesures fussent appliquées en Hollande. C'était demander la mort d'une nation qui ne vit que par le commerce. Louis essaya de modérer

(1) Lettre du 21 décembre 1809. (*Louis Bonaparte*, Documents historiques sur la Hollande, t. II, pag. 208.)

(2) Lettre du 15 janvier 1808. (*Correspondance de Napoléon*, t. XVI, pag. 294.)

dans l'application ce que le décret avait de funeste et en quelque sorte d'impossible. Mais Napoléon entendait être obéi par les rois alliés comme par ses préfets; il menaça d'envoyer ses soldats et ses douaniers en Hollande pour y empêcher la contrebande anglaise. C'est alors que Louis écrivit la lettre célèbre où il dit à son frère « que la suppression de tout commerce et de toute navigation, qui n'était qu'une grande perte pour la France, équivalait pour la Hollande à la perte de son sol; que non seulement son territoire était petit mais artificiel en partie, qu'il nécessitait des digues coûteuses, des fondements d'or, pour ainsi dire; que non seulement il était très coûteux à entretenir et très peu étendu, mais encore couvert en grande partie de marais ou de laes, et de bruyères ou de sables incultes; que par conséquent ce peuple avait besoin de gagner sur la mer, par son industrie, non pas de quoi s'enrichir, mais d'abord de quoi soutenir, affermir son sol, ensuite de quoi suppléer à la subsistance que son sol ne pouvait lui fournir suffisamment; qu'ainsi, après l'air, ce dont il avait le plus besoin, c'était la navigation (1). »

Ce cri de détresse est d'autant plus éloquent que rien n'y est exagéré. Napoléon ne l'écouta pas. Il écrit à son frère : « Sous aucun prétexte la France ne souffrira que la Hollande se sépare de la cause continentale (2). » Les Hollandais mourront de faim! Qu'importe? Le ministre des relations extérieures, sur les ordres de son maître, insulte encore à l'agonie de ses victimes. On lit dans une note adressée au ministre des affaires étrangères de Hollande : « La nation hollandaise n'a paru guidée dans toutes ces circonstances que par un *misérable intérêt mercantile*. » Un intérêt *mercantile!* alors qu'il s'agissait d'être ou de n'être pas! Pour faire plaisir à Napoléon, les Hollandais auraient dû se laisser mourir de faim. Ils ont prouvé qu'ils savaient mourir, mais pour la liberté. Le ministre de l'empereur conclut « que les Hollandais sont une réunion de commerçants, uniquement animés par l'intérêt de leur commerce, qu'ils forment une riche, utile et respectable compagnie, mais non une nation (3). »

(1) *Louis Bonaparte*, Documents historiques sur la Hollande. t. 1, pag. 277.

(2) Lettre du 5 avril 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. XVI, pag. 557.)

(3) Note du 24 janvier 1810. (Histoire des traités de paix, par le comte de *Garden*, t. XII, pag. 241.)

C'était annoncer aux Hollandais qu'ils cesseraient de former une nation. Au moment de briser la royauté qu'il leur avait imposée, Napoléon écrivit à son frère une lettre remarquable où il expose le dessein qu'il avait en l'appelant au trône : « Savez-vous pourquoi vous étiez le port de la Hollande ? C'est que vous étiez le pacte d'une union éternelle avec la France, le lien d'une communauté d'intérêt avec moi ; et la Hollande, *devenue par vous partie de mon empire*, m'était aussi chère *province*, puisque je lui avais donné un prince qui était presque mon fils. » Voilà la vérité qui éclate ; la Hollande devait être, sous le titre de royaume, une *province de l'empire*. Était-ce dans l'intérêt de la nation hollandaise ? Napoléon continue et dit ce qu'il aurait fait pour le nouveau roi, s'il s'était *dévoué à la grandeur de la France* : « J'aurais considéré le trône de la Hollande comme un piédestal sur lequel j'aurais étendu Hambourg, Osnabrück, et une partie du nord de l'Allemagne, *puisque c'eût été un noyau de peuple qui eût dépaysé davantage l'esprit allemand*, ce qui est le premier but de ma politique (1). » Que les Allemands aussi bien que les Hollandais tiennent note de cette *idée napoléonienne*, et qu'ils en fassent leur profit !

Louis Bonaparte fut frappé pour avoir manqué à son devoir de prince français. Son premier devoir, dit une note diplomatique, était envers le trône impérial. « Tous les autres devoirs doivent se taire quand ils sont en opposition avec celui-là (2). » Et les peuples ? n'ont-ils rien à demander à leurs souverains ? Le frère de Napoléon le croyait ; pour l'avoir cru il est en butte aux censures, aux railleries des historiens français. Écoutons Armand Lefebvre, le plus modéré des impérialistes : « A peine eut-il régné quelques mois qu'il se laissa envahir et dominer par les intérêts bataves. Il renia sa patrie, son frère, la grande politique de la France, pour se faire le défenseur mesquin et tétu de la petite politique de la Hollande. *Il se livra au bonheur philanthropique de gagner l'amour de ses nouveaux sujets* (3). » La *grande politique* de Napoléon devait

(1) Lettre du 20 mai 1810. (Histoire générale des traités de paix, par le comte de Garden, t. XII pag. 237.)

(2) Note du ministre des relations extérieures, du 24 janvier 1810. (Histoire des traités, par le comte de Garden, t. XII, pag. 242.)

(3) Lefebvre, Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire, t. III, pag. 186.

l'emporter sur les exigences déraisonnables d'un peuple qui croyait avoir un roi appelé à sauvegarder ses intérêts. Cela contrarie les Hollandais ! dit le ministre de l'empereur : « L'empereur en est fâché, mais l'*impitoyable destinée* qui préside aux affaires de ce monde, et qui veut que les hommes soient entraînés par les événements, oblige Sa Majesté de suivre d'un pas ferme les mesures dont la nécessité lui est démontrée (1). » Après tout, les Hollandais étaient des ingrats : c'est M. Thiers qui le dit (2). Il est vrai que l'alliance française leur fit perdre leurs colonies, mais ils avaient tort de se plaindre, car telle était l'*impitoyable destinée*.

Il y avait en effet une *destinée impitoyable* qui entraînait Napoléon à des envahissements tous les jours croissants. Après avoir promis solennellement que jamais la Hollande ne serait réunie à la France, il décréta l'annexion. Un rapport du ministre des relations extérieures nous apprend les motifs de cette usurpation inouïe : « La Hollande ne peut être *sauvée* que par un nouvel ordre de choses. » C'est comme *sauveur* que Napoléon foule aux pieds les droits d'une nation libre. Comment l'annexion directe pouvait-elle *sauver* la Hollande, alors que la réunion déguisée l'avait ruinée ? Le ministre de Napoléon n'est pas embarrassé pour répondre : il affirme, en altérant l'histoire, que le temps où la Hollande fut forte et prospère avait été celui où elle faisait partie de la plus grande monarchie qui fût en Europe. Ceci est le langage de la diplomatie. La vraie raison, c'était l'intérêt de la France, ce qui voulait dire, l'ambition de l'empereur. Il faut entendre le ministre des relations extérieures, pour comprendre jusqu'où allait le mépris du régime impérial pour les nationalités :

« La Hollande est comme une *émanation du territoire de la France* ; elle est le complément de l'empire ; pour posséder le Rhin tout entier, Votre Majesté doit aller jusqu'au Zuiderzée. Alors tous les cours d'eau qui naissent dans la France, ou qui baignent la frontière, lui appartiendront jusqu'à la mer. Laisser dans des mains étrangères le débouché de nos rivières, c'est,

(1) Note du 24 janvier 1810. (*Garden*, Histoire des traités de paix t. XII, pag. 238.)

(2) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxiv. (T. II, pag. 155, de l'édition grand in-8°.)

Sire, borner votre puissance à une monarchie mal limitée, au lieu d'élever un trône impérial. Laisser dans des mains étrangères les embouchures du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, c'est lui remettre votre propre législation (remettre à qui?); c'est rendre tributaire du possesseur de ces embouchures le commerce et les manufactures de vos États; c'est admettre une influence étrangère sur ce qui importe le plus au bonheur de vos sujets (1). » C'est ce verbiage, qui parfois ne présente aucun sens, que l'on appelle la *grande politique* de la France! La France était innocente de ces folies; elle était victime de l'ambition effrénée de Napoléon, aussi bien que les peuples annexés. Quant à l'empereur, son ambition le conduisit à sa perte. Il y avait un crime dans sa politique, la violation des droits des nations, et le crime s'expie tôt ou tard.

N° 4. *L'Italie*

I

Les rapports de Napoléon avec l'Italie offrent les mêmes enseignements. Nous avons dit que le premier consul imposa sa présidence aux Italiens; l'empereur leur imposa sa royauté. Dès son avènement à l'empire, le parti de Napoléon fut pris; il chargea Cambacérès et Talleyrand de *signifier ses volontés* aux Italiens présents à Paris. C'est l'expression de M. Thiers. Il ne voulait plus renouveler la comédie de Lyon: les Italiens lui auraient opposé une résistance au moins passive. « Napoléon renonça, en cette circonstance, continue M. Thiers, à l'emploi des formes constitutionnelles. » Euphémisme qui signifie que l'empereur fit un coup d'État. L'historien français a de belles phrases pour colorer cet acte de violence: « Il agit en *créateur*, qui avait fait de l'Italie ce qu'elle était, et qui avait le droit d'en faire encore ce qu'il croyait utile qu'elle devînt. » Ainsi quand le vainqueur de l'Autriche créait des républiques, quand il leur donnait des constitutions, ce n'était qu'un jeu de sa volonté: la liberté, l'indépendance étaient des

(1) Rapport du 9 juillet 1810. (Le comte de Garden, Histoire des traités de paix, t. XII, pag. 276.)

mots ; le droit continuait à reposer sur la tête de Bonaparte. Talleyrand formula cette politique monstrueuse dans un rapport officiel : « Les provinces qui composaient le nouveau royaume d'Italie avaient été conquises sur l'Autriche, sur le saint-siège, sur Venise ; elles dépendaient, comme conquête, de la volonté de l'empereur ; il pouvait leur donner telle forme de gouvernement qui répondaient le mieux à ses vastes desseins (1). »

Nous comprenons le rôle de la force ; c'était celui de Napoléon ; mais au moins aurait-il dû avoir la franchise d'avouer que lui seul entendait être le maître. L'empereur aimait à couvrir ses violences de formes empruntées à la souveraineté du peuple. Il se disait souverain de la France en vertu de la volonté nationale ; il lui fallut aussi une parodie du vœu national pour mettre sur sa tête la couronne d'Italie. Napoléon se fit donc offrir le trône par le vice-président de la république italienne, en vertu d'un prétendu vœu de la consulte d'État. Melzi dit en finissant son discours d'apparat qui était en tout le contraire de ses convictions : « Daignez, Sire, combler le vœu de l'assemblée que j'ai l'honneur de présider. Interprète de *tous* les sentiments qui animent *tous* les cœurs italiens, elle vous en apporte l'hommage *le plus sincère*... Vous voulûtes que la république italienne existât, et elle a existé. Veuillez que la monarchie italienne soit heureuse et elle le sera (2). »

On dirait que le vice-président de la république italienne, tout en pliant sous la violence, voulait faire la satire de la comédie qu'il était forcé de jouer. La représentation demandait une réponse de l'empereur. Il déclara que déjà comme général il avait eu la pensée de créer indépendante et libre la nation italienne. Il rappela que les statuts de Lyon avaient remis la puissance souveraine entre les mains de la consulte et des collègues : « Vous crûtes alors nécessaire à vos intérêts que nous fussions le chef de votre gouvernement ; et aujourd'hui, persistant dans la même pensée, vous voulez que nous soyons le premier de vos rois (3). »

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XXI. (T. I. pag. 764.)

(2) *Mignet*, Histoire de la Révolution française, chap. xv.

(3) Réponse de l'empereur, du 26 ventôse an XIII. (*Correspondance de Napoléon* t. X, pag. 287.)

C'étaient deux scènes de la même comédie, l'une aussi mensongère que l'autre. Napoléon était prodigue de promesses et de déclarations, quand il s'agissait de l'indépendance italienne. Nous voulons croire qu'il était sincère; mais il s'y prenait d'une singulière façon pour développer chez les Italiens le sentiment de la liberté. Deux fois, en quelques années, leur constitution fut changée, et deux fois elle le fut malgré la nation, deux fois on lui extorqua un vœu contraire à ses aspirations. Comment les Italiens auraient-ils pris goût à une indépendance qui aboutissait à la servitude?

Le mot est dur; les faits vont nous dire s'il est vrai. Napoléon transmettait au vice-roi les décrets qui devaient être soumis au Corps législatif. Il était entendu que les représentants de l'Italie n'avaient d'autre mission que d'approuver les volontés de leur roi. Napoléon ayant envoyé à Beauharnais un décret sur l'enregistrement, le vice-roi le communiqua au Corps législatif. Les Italiens crurent qu'il n'y avait point de crime d'État à examiner une loi financière; ils demandèrent des modifications. Nous allons entendre comment Napoléon accueillit ce vœu modeste. Il ne veut aucun changement : si la loi n'est pas adoptée, lui la portera de sa propre autorité, et tant qu'il sera roi il ne convoquera plus le Corps législatif : « Faites bien comprendre aux membres du Corps législatif, écrit-il à Eugène, que je puis me passer d'eux et je leur apprendrai comment je puis m'en passer, puisqu'ils se comportent ainsi envers moi (1). » Ne croirait-on pas que les Italiens étaient coupables de haute trahison? Napoléon exécuta sa menace; il écrivit au vice-roi : « J'ordonne que le Corps législatif termine ses séances. Mon intention, pendant que je régnerai en Italie, est de ne plus le réunir. J'avais trop bonne opinion des Italiens; je vois qu'il y a encore beaucoup de brouillons et de mauvais sujets... Ce n'est pas l'autorité du Corps législatif que je voulais, c'est son opinion. Vous ne lui ferez pas de message, vous ne lui rendrez aucun honneur; vous ferez cependant connaître mon mécontentement. » L'empereur explique ensuite son système de gouvernement : « Ne laissez pas oublier aux Italiens *que je suis maître de*

(1) *Lettre de Napoléon au prince Eugène*, du 25 juillet 1803. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 45.)

faire ce que je veux. Cela est nécessaire pour tous les peuples, et surtout pour les Italiens qui n'obéissent qu'à la voix du maître... Votre système est simple : l'Empereur le veut. Ils savent bien que je ne me départis pas de ma volonté (1). »

Le système est en effet d'une simplicité admirable; c'est celui du despotisme. Quant aux formes constitutionnelles que Napoléon maintint, en France du moins, on sait ce qu'elles signifiaient sous l'empire. Comme on prétend que l'empereur est le représentant de la Révolution, comme on vante le césarisme, il ne sera pas inutile d'entendre le César français. Le Corps législatif d'Italie s'excusa tant bien que mal de la liberté très grande qu'il avait prise. Napoléon répondit au président : « Il est dans mes principes de me servir des lumières de tous les corps intermédiaires, tels que le Corps législatif, toutes les fois qu'ils auront les mêmes intentions et qu'ils suivront la même direction que moi. Mais toutes les fois qu'ils ne porteront dans leurs délibérations qu'un esprit de faction et de turbulence, ou des projets contraires à ceux que je puis avoir médités pour le bonheur et la prospérité de mes peuples, leurs efforts seront impuissants; malgré eux, je remplirai tous mes desseins... Ces principes, je les transmettrai à mes descendants (2)... » Nous disons que ce régime est celui du despotisme. Il faut ajouter que sous l'empire, le despotisme voulait, sinon le bonheur du peuple, du moins de grandes choses. En apparence, le pouvoir absolu, dans les mains d'un homme de génie, est l'idéal du gouvernement. Napoléon croyait que lui, mieux que les Italiens, savait ce qui contribuerait à leur bonheur et à leur prospérité. Il régna seul, sans une ombre de résistance. Au bout de ce régime, les Italiens étaient si las d'être gouvernés par le héros qui les avait affranchis, qu'ils se soulevèrent contre leur libérateur, et se jetèrent dans les bras de l'Autriche. Non, ce n'est point par le despotisme, c'est par la liberté que l'on élève les peuples et qu'on les rend dignes de l'indépendance.

(1) Lettre du 27 juillet 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 58.)

(2) Lettre du 11 août 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 92.)

II

Après la bataille d'Austerlitz, Napoléon déclara dans une proclamation à son armée que la maison de Naples avait cessé de régner. C'était la formule dont l'empereur se servait pour destituer une dynastie ancienne et mettre à sa place un prince de la famille Bonaparte. La proclamation de 1805 donnait à Napoléon le beau rôle; il y prétendait que depuis dix ans il avait tout fait pour sauver le roi de Naples, et que les Bourbons avaient tout fait pour se perdre. Trois fois il leur avait pardonné, trois fois ils l'avaient trahi : « Pardonnerons-nous une quatrième fois? Nous fierons-nous une quatrième fois à une cour sans foi, sans honneur, sans raison? Non! non! la dynastie de Naples a cessé de régner; son existence est incompatible avec le repos de l'Europe et l'honneur de ma couronne (1). » Que Napoléon ait fait tout pour *sauver* les Bourbons de Naples, voilà une fanfaronnade digne de figurer dans un bulletin de l'empire. La vérité est qu'il était heureux des fautes commises par une reine passionnée, parce qu'elles lui offraient un heureux prétexte pour s'emparer de ses États.

Ce n'était qu'un prétexte. On se demande en vain où était la nécessité de créer à Naples une royauté napoléonienne. L'empereur écrit à son frère Joseph le 30 janvier 1806 : « Le roi de Naples ne remontera plus sur son trône; vous ferez entendre que cela est nécessaire au repos du continent, puisque deux fois il l'a troublé (2). » La déchéance était donc une peine. De quel droit Napoléon se constituait-il juge des rois? Que si les rois doivent être destitués, quand ils troublent le repos du monde, où sont ceux qui mériteraient encore de régner? L'empereur ne se doutait pas qu'il prononçait sa propre sentence : le jour n'était pas loin où l'Europe, soulevée contre le conquérant, le déclarerait déchu, lui et sa race, parce que l'existence de sa dynastie était incompatible avec le repos du monde. Napoléon avait encore d'autres raisons que le *repos du continent* pour déposséder les

(1) Proclamation du 6 nivôse an XIV. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 619.)

(2) *Mémoires de Joseph Bonaparte*, t. II, pag. 45.

Bourbons. Dans une lettre adressée à son frère Joseph, on lit : « Je veux que mon *sang* règne à Naples aussi longtemps qu'il régnera en France. Le *royaume de Naples m'est nécessaire* (1). » Ne dirait-on pas un descendant de Louis XIV qui parle ? Nous comprenons que l'empereur règne à Paris ; mais qu'est-ce que son *sang* avait à faire à Naples ? Et pourquoi le royaume des Deux-Siciles lui était-il *nécessaire* ? Dans le décret qui nomme Joseph roi de Naples le César français dit que c'est *l'intérêt de son peuple, l'honneur de sa couronne et la tranquillité du continent* qui l'ont déterminé. Vaines paroles ! L'intérêt de la France était que sa puissance fût reconnue définitivement par l'Europe ; pour cela il fallait mettre fin aux usurpations impériales. En effet, le moyen le plus sûr de compromettre la grandeur de la France tout ensemble et le repos du monde, c'étaient les réunions déguisées que Napoléon prononçait par décrets. Il ajoute que c'est pour l'avantage du *grand système* que la Providence l'a destiné à fonder (2). Ce *grand système*, c'est la monarchie universelle ; et une pareille domination, loin d'être dans les desseins de la Providence, contrarie les lois que Dieu a données à l'humanité ; ceux qui tentent cette œuvre impossible, sont sûrs de périr. Napoléon croyait élever un édifice pour l'éternité (3), et lui-même creusait l'abîme qui devait l'engloutir.

Napoléon ne cessait de dire qu'il voulait l'indépendance de l'Italie. L'occasion était bonne pour lui donner l'unité, en attendant qu'elle devint libre. Pourquoi l'empereur ne réunit-il pas le royaume de Naples à la couronne d'Italie ? C'eût été une politique conforme aux desseins de la Providence, puisqu'elle eût préparé la résurrection d'une nationalité. Au lieu de cela, le décret de 1806 créa une royauté nouvelle, dépendance d'un empire déjà beaucoup trop vaste. Le roi de Naples devait être, à perpétuité, dignitaire de l'empire, sous le titre de grand électeur. Le titre est ridicule, mais il a ceci de sérieux, c'est que le roi de Naples, dignitaire de l'empire français, était en réalité vassal de

(1) *Mémoires du roi Joseph*, t. II, pag. 47. (Lettre du 51 janvier 1806.)

(2) *Ibid.*, t. II, pag. 128.

(3) On lit dans le *Moniteur* du 25 février 1806 : « Le nouveau royaume de Naples fait désormais partie des *États fédératifs* de l'empire français, et il faudra ébranler cet empire dans ses fondements, avant qu'on puisse y toucher. »

l'empereur. Qu'importait après cela la déclaration « que les couronnes soit de France, soit d'Italie, soit de Naples ne pourraient être réunies sur la même tête (1)? » Naples et l'Italie n'en étaient pas moins dans la main de Napoléon.

On a dit que les rois de la maison Bonaparte n'étaient que des préfets. Le mot n'est pas même assez expressif. Nous avons dit comment Napoléon traitait ses frères; il leur donnait le titre de majesté, mais malheur à ces majestés, lorsqu'elles prenaient leur titre au sérieux! Quant à Murat, l'empereur le menait à la lettre comme un petit garçon. Le beau-frère résista, comme faisaient les frères. Sans l'intervention de la sœur, Murat aurait eu la destinée de Louis. Il était en guerre ouverte avec son maître et seigneur. L'empereur lui faisait sentir à chaque instant qu'il n'était qu'un jouet dans ses mains. Il l'abreuvait de mépris. Le roi de Naples, vaniteux comme un Gascon, se plaisait à prodiguer les croix de son ordre. Napoléon lui écrivit que cela était *souverainement ridicule*. Murat voulait que les Français qui étaient à son service lui prêtassent serment de fidélité. L'empereur le défendit. Alors Murat décréta que les Français qui voudraient rester à son service se fissent naturaliser. Napoléon cassa le décret. Comme le roi de Naples s'obstinait à ne pas comprendre son rôle, l'empereur lui envoya un de ses officiers pour le lui expliquer. Nous citons textuellement la leçon que l'envoyé de Napoléon fit au roi : « Murat est *grand feudataire*. Comme tel, il est obligé à fournir un contingent de troupes et de vaisseaux, et à observer le système continental. » Murat invoqua le traité de Bayonne qui lui avait cédé le trône de Joseph. « Le traité de Bayonne, dit Napoléon, n'est pas un traité proprement dit, c'est un acte de munificence impériale par lequel Sa Majesté disposant d'un trône, a dicté les conditions de son bienfait. » Quelles étaient ces conditions? « Ce sont les devoirs d'un grand vassal : déférer à ce qui est exigé de lui pour le maintien de ses rapports avec son suzerain : inspirer à l'armée napolitaine l'esprit français... » Et si le vassal ne remplissait pas ses obligations? Le jour où les rois de Naples oublieront ces devoirs, ils auront déchiré leur titre à la couronne (2). » Telle

(1) Décret du 50 mars 1806. (*Mémoires du roi Joseph*, t. II, pag. 150.)

(2) *Schlosser*, Geschichte des XVIII^{ten} Jahrhunderts, t. VII, 2, pag. 665-666.

était la condition des rois feudataires. Cela nous apprend ce que Napoléon entendait par son *système fédératif*.

N° 5. *La monarchie d'Occident*

« Napoléon, dit un historien allemand, masqua sous le nom de *système fédératif*, son projet de monarchie universelle (1). » C'était l'opinion générale en Allemagne depuis la bataille d'Austerlitz. Un diplomate prussien écrit au prince de Hardenberg, en 1806 : « Il est dans la *nature ambitieuse* de Napoléon, et dans celle de son *avide peuple*, que la France et la Révolution subjuguent tout (2). » Les Allemands aiment à confondre dans les mêmes malédictions l'empereur et la France. En réalité, la nation n'avait qu'un reproche à se faire, c'est d'avoir plié sous le coup d'État, qui mit la France dans les mains d'un maître. C'est Napoléon qui avait l'ambition de la monarchie universelle, ce n'est pas la nation. Une dépêche adressée en 1809 à un ministre prussien nous dira quels étaient les sentiments des contemporains en face de la prodigieuse fortune de Bonaparte. « Celui qui a suivi pas à pas la marche politique de l'empereur, ne peut plus se refuser à l'idée qu'en étendant successivement sa puissance, médiatement ou immédiatement, sur toute l'Europe, son projet réel ne soit de constituer tout l'ancien continent en un seul et même État, n'ayant qu'un chef, une loi, une direction... Non content de régner sur la France, ne l'a-t-on pas vu l'accroître à titre de protection ou de suzeraineté, de l'Italie tout entière, de la Hollande, des provinces de Dalmatie et d'Illyrie, du Hanovre, de la Westphalie, de la Suisse, de la confédération rhénane, des villes anséatiques soumises déjà, quoique non encore légalement réunies, et d'une partie même de la Pologne? « Une année plus tard, en effet, les villes anséatiques furent annexées à l'immense empire, ainsi que la Hollande. Le diplomate allemand continue : « Ne l'a-t-on pas vu écraser la Prusse et mettre l'Autriche dans l'impuissance de lui résister? soumettre servilement la Suède et le Danemark à sa politique ruineuse? envahir le Portugal et l'Es-

(1) *Schoett*, Histoire des traités de paix, t. IV, pag. 165.

(2) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, pag. 57.

pagne? Tout cela a été l'ouvrage de cinq années de victoires et d'intrigues! Qui donc s'abuserait encore sur le but vers lequel il tend? Ce qui lui reste à exécuter pour l'atteindre, est-il comparable à ce qu'il a déjà fait avec tant de rapidité et avec des moyens moindres que ceux fortifiés aujourd'hui de tant de succès (1)? »

Que faut-il penser du dessein de monarchie universelle que l'Europe humiliée imputait à son vainqueur comme un crime? Dans une note du 5 août 1805, le gouvernement impérial repousse l'accusation comme un non-sens : « L'empereur, dit-on, ne se repaît pas de *chimères*, et la France ne demande pas à s'agrandir, à moins que ses ennemis ne lui en donnent l'exemple. » Nous croyons volontiers que la France, qui déjà étendait ses frontières jusqu'au Rhin, et au delà des Alpes, n'ait pas songé à les étendre davantage. Mais Napoléon? Il traitait en 1805 la monarchie universelle de *chimère*, et il avait raison. Prise au pied de la lettre, la monarchie du monde est plus qu'une chimère, c'est une folie. Même réduite à une petite partie de la terre, à l'Europe, c'est encore un rêve. Mais les conquérants ne sont-ils pas des esprits chimériques par excellence? Napoléon se moquait des idéologues, il leur reprochait de manquer de sens pratique, il ne se doutait pas que lui était bien plus idéologue que les philosophes. Ceux-ci rêvaient le règne de la liberté et de l'égalité. Voilà un rêve qui se réalisera. Napoléon, quoi qu'il en dise, rêvait la monarchie universelle : cette chimère restera toujours une chimère.

Napoléon était encore premier consul, quand il dicta à son ministre des relations extérieures une dépêche qui porte la griffe du lion. Il y protestait de son amour pour la paix, et son langage provocateur poussait à la guerre. Avec le coup d'œil de l'aigle, il prévoyait où conduirait la lutte gigantesque qui allait recommencer. « Vous bloquerez nos ports, dit-il au ministre britannique. Soit. Mais à l'instant même de la déclaration de guerre, l'Angleterre se trouvera bloquée à son tour. Les côtes du Hanovre, de la Hollande, du Portugal, de l'Italie jusqu'à Tarente, seront occupées par nos troupes. Ces contrées que l'on nous accuse de dominer trop ouvertement, la Ligurie, la Lombardie, la Suisse,

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. III, pag. 265.

la Hollande, au lieu d'être laissées dans la situation incertaine où elles nous suscitent mille embarras, *seront converties en provinces françaises*, dont nous tirerons d'immenses ressources, *et on nous forcera ainsi à réaliser cet empire des Gaules*, dont on veut sans cesse effrayer l'Europe (1). »

Les historiens français avouent que le premier consul commençait à se repaître de ces fatales pensées ; mais ils en imputent la responsabilité à l'Angleterre : « En le provoquant, dit M. Thiers, en l'irritant, on le portait à se dire qu'après tout la guerre était sa vocation nationale, son origine, sa destinée peut-être, que c'était là sa profession, son art par excellence ; que si Moreau avec les armées françaises était allé jusqu'à Vienne, il irait bien au delà. Il se répétait trop souvent ces choses, et dans ce moment, en effet, de singulières visions s'offraient à son esprit. Il voyait des empires détruits, l'Europe refaite, et son pouvoir consulaire changé en une couronne, qui ne serait pas moins que la couronne de Charlemagne. » L'historien français ajoute qu'une révolution subite se fit dans l'âme mobile et passionnée de Napoléon : « De ces perspectives d'une paix laborieuse et féconde, dont récemment encore il aimait à repaître son active imagination, il passa tout de suite à ces perspectives de guerre, de grandeur prodigieuse par la victoire, de renouvellement de la face de l'Europe, de rétablissement de l'empire d'Occident qui se présentaient trop souvent à son esprit (2). »

Nous avons dit d'avance ce qu'il y a d'illusions dans cette transformation subite de Napoléon : le premier consul ne fut point l'homme de paix que ses admirateurs aiment à imaginer ; s'il l'avait été, la paix eût été maintenue. Il fut homme de guerre comme général, et comme premier magistrat de la république. Ce ne sont pas les Anglais qui lui inspirèrent les pensées ambitieuses dont se nourrit l'empereur. Son ambition grandit avec ses victoires, comme chez tous les conquérants. Mais on ne dira certes pas que ce sont les victoires qui font l'ambitieux. Moreau, pour avoir été aux portes de Vienne, ne songeait pas à bouleverser l'Europe. Si

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire. Livre xvi, t. I, pag. 562 (de l'édition grand in-8°).

(2) *Idem*, *ibid.*, livre xvi. (T. I, pag. 574-585.)

Napoléon eut cette idée fatale, à la première contradiction qu'il éprouva, c'est que l'idée germaît chez lui. On ne devient pas d'un jour à l'autre un conquérant; celui qui a le goût de la paix, ne se laisse pas aller subitement à rêver une monarchie universelle : or, la dépêche de Talleyrand, que nous venons d'analyser, n'était pas autre chose. Il est certain que depuis lors ce rêve ne quitta plus Napoléon; il le poursuit, il l'obsède, comme un cauchemar, jusqu'à ce qu'il se réveille prisonnier à Sainte-Hélène.

Pourquoi Napoléon prit-il le titre d'empereur, plutôt que celui de roi? Pourquoi demanda-t-il au pape de passer les Alpes pour venir le sacrer? Pourquoi fit-il porter devant lui, le jour de son sacre, la couronne, l'épée et le sceptre de Charlemagne? Pourquoi voulut-il être entouré de ses frères, grands dignitaires du nouvel empire, et déjà destinés, dans sa pensée, à devenir des rois feudataires? C'est, répond M. Thiers, que la cérémonie du sacre devait être l'image emblématique de la réalité qu'il préparait (1). En effet, Napoléon imita les formes extérieures de l'empire de Charlemagne; pour mieux dire, il créa un empire qui devait comprendre tout l'Occident; mais comme il reculait encore devant un gouvernement qui embrasserait l'Europe entière, il commença par semer des trônes autour de lui, pour les membres de sa famille. Eugène de Beauharnais, son fils adoptif, devint vice-roi d'Italie. Joseph, son frère aîné, était déjà roi désigné de Naples, après la victoire d'Austerlitz. La Hollande conserva une apparence de formes républicaines, mais Napoléon se proposait d'en faire un royaume vassal au profit de son frère Louis. En 1806, il ne songeait pas encore à donner son frère Jérôme aux Westphaliens, mais l'Espagne et le Portugal le tentaient. Depuis qu'il avait déclaré dans une proclamation à l'armée d'Austerlitz, que les Bourbons de Naples avaient cessé de régner, il considérait la famille Bonaparte comme destinée à remplacer les descendants de saint Louis sur les trônes de l'Europe méridionale.

Dans l'organisation de cet empire d'Occident, Napoléon prit modèle sur l'empire germanique. Il ne voyait point qu'il imitait des formes mortes, et que si l'empire français reproduisait réelle-

(1) *Mignet*, Histoire de la Révolution française, chap. xv. — *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xx. (T. I, pag. 734.)

ment le saint-empire romain, il était mort-né. Les rois feudataires restaient grands dignitaires de l'empire ; pour marquer que leurs royaumes étaient des provinces françaises, les dignitaires étaient placés dans une dépendance étroite de l'empereur. Ils devaient même, dans ses vues, résider souvent en France, où ils avaient un établissement royal au Louvre. Ces formes empruntées au passé témoignent que Napoléon désertait entièrement les traditions de 89. Qui aurait pensé quand l'Assemblée constituante abolissait la noblesse, qu'un soldat de fortune rétablirait les fiefs ? Ses victoires mettaient tous les jours à sa disposition de nouvelles terres à distribuer. La république de Lucques fut travestie en duché au profit de la sœur aînée de l'empereur. Puis vinrent les duchés ou principautés de Guastalla, de Bénévent, de Ponte-Corvo de Plaisance, de Parme, de Neuchatel, de Berg, qu'il partagea entre ses généraux et ses ministres. De moindres duchés furent créés après l'annexion des États vénitiens à l'Italie. Napoléon ressuscitait donc la féodalité. Il ne pouvait pas y avoir de conception plus malheureuse, et moins vraie au fond. Le César français tenait plus des maîtres de Rome que des fantômes d'empereurs germaniques, entourés de vassaux qui les dominaient. Il faut dire plus, Napoléon rétablissait des formes qu'il ne comprenait point : les vassalités du moyen âge tenaient à l'absence d'un État, et Napoléon était l'État incarné, à la façon de Louis XIV.

Ce qui séduisait Napoléon dans cette vaine pompe de titres, c'est que son empire devait, comme celui de Charlemagne, embrasser toute l'Europe. M. Thiers dit qu'il n'osait pas lui-même s'avouer toute l'étendue de ses désirs ; mais qu'il était évident qu'arrivé au faite de la gloire et de la grandeur, il ambitionnait le titre d'empereur d'Occident (1). L'ambition du nouveau César n'était pas aussi modeste que semble le dire l'historien français. Nous lisons dans l'exposé de la situation de l'empire, présenté en 1806 au Corps législatif : « *L'Italie s'enorgueillit de recevoir les lois d'un nouveau Charlemagne* (2). » Ce rapport figure dans la correspondance de Napoléon, comme œuvre de l'empereur. C'est donc lui-même qui se comparait à Charlemagne ; en effet, ne venait-il

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxiv. (T. II, pag. 146, 147, 148.)

(2) Exposé du 5 mars 1806. (*Correspondance de Napoléon*, t. XII, pag. 467.)

pas de mettre sur sa tête la couronne de fer, tant ambitionnée jadis par les empereurs allemands? Ce qui le flattait dans cette comparaison, ce n'était pas la gloire des armes; le César français était bien au dessus du roi frank. Mais Charlemagne passait pour le maître de l'Occident, et c'est ce que Napoléon voulait devenir.

Il ne faut pas trop accuser l'ambition du soldat parvenu. Le général qui fit le coup d'État du 18 brumaire contre une constitution qu'il avait juré d'observer, était certes coupable; mais la France était complice de son usurpation. De même l'empereur était coupable quand il rêvait la domination de l'Occident, car il ne pouvait la conquérir qu'en foulant aux pieds les droits des peuples; mais il eut aussi des complices. Qui fut le premier à comparer Bonaparte à Constantin et à Charlemagne? L'Église. C'était reconnaissance pour celui qui avait relevé les autels. C'était aussi calcul. Charlemagne avait fait de magnifiques donations aux successeurs de saint Pierre; les papes et les gens d'Église, toujours cupides, espéraient que Napoléon en ferait autant. C'est encore un homme d'Église, prince du saint-empire, qui provoqua Napoléon à prendre la place des empereurs allemands. On lit dans une lettre de Dalberg à l'empereur: « Le génie de Napoléon ne se borne pas à créer le bonheur de la France; la Providence accorde l'homme supérieur à l'univers. » Voici quelques idées que l'archichancelier de l'empire, archevêque de Mayence, soumettait à Sa Majesté l'empereur des Français: « La nation germanique a besoin d'être régénérée. » Qui sera le sauveur? Il y avait encore un empereur. François II, dit Dalberg, serait un particulier respectable par ses qualités personnelles; il ne convient point pour rendre une nouvelle vie à l'empire. Le vœu de l'archichancelier est que « l'empire d'Occident renaisse en l'empereur Napoléon, tel qu'il était sous Charlemagne, composé de l'Allemagne, de la France et de l'Italie (1). »

Quand les princes allaient au devant de la monarchie universelle, quand ils l'offraient en quelque sorte à l'empereur, faut-il s'étonner que Napoléon l'ait saisie des deux mains? On lit dans une note du ministre des relations extérieures, datée du 21 sep-

(1) Lettre de Dalberg, du 19 avril 1806, accompagnée d'une note. *Thiers*. Histoire du Consulat et de l'Empire. t. II. pag. 151, note.)

tembre 1807 : « Souverain de l'empire de Charlemagne, l'empereur est héritier de ses droits (1). L'occasion se présenta bientôt d'user de ces droits. Charlemagne avait donné le patrimoine de saint Pierre au pape. C'était à titre de bénéfice, partant révocable. Napoléon le révoqua. Maître de Rome, n'était-il pas maître de l'Occident, comme héritier des Césars? On publia la note suivante dans les journaux officiels, en date du 3 décembre 1809 : « L'empire de Charlemagne, après des siècles d'oubli, reparait avec plus de splendeur, car on doit regarder Napoléon le Grand comme le fondateur d'un *nouvel empire d'Occident* (2). » Cette idée entra d'instinct dans la conscience générale. Les soldats de l'empereur avaient plus de droit que les gens d'Église et que les princes allemands de saluer leur général du nom de César. Après la bataille de Iena, l'infanterie s'étant montrée jalouse de la cavalerie, Napoléon écrivit à Lannes une lettre qui toucha le cœur de ses vétérans. Quand le maréchal en donna lecture, il crièrent : *Vive l'empereur! Vive l'empereur d'Occident!* Lannes écrivit à Napoléon : « Sire, vos soldats crient : *Vive l'empereur d'Occident!* Devons-nous désormais vous adresser nos lettres sous ce titre (3)? » Napoléon ne répondit pas; mais s'il ne prit pas officiellement ce titre, il aimait qu'on le lui donnât; lui-même, dans l'intimité se disait le maître de l'Occident. En 1811, après la naissance du roi de Rome, le conseil général du commerce vint lui présenter ses félicitations. On lit ces paroles singulières dans la réponse de l'empereur : « Si je n'étais que roi de France, je ferais comme Louis XIV et Louis XV. *Je suis l'empereur du continent.* Il faut remonter jusqu'à Charlemagne pour avoir une idée de ma puissance (4). »

En réalité, Napoléon eut tout l'Occident sous sa main. Il était maître absolu de la France et de l'Italie comme empereur et roi; et la France comprenait les provinces rhénanes, la Belgique, le Piémont, la Hollande et les villes anséatiques. Il était encore maître de Naples, de l'Espagne et de la Westphalie, par les rois de sa famille; et les princes de la confédération rhénane étaient

(1) Schoett, Archives historiques et politiques, t. III, pag. 65.

(2) *Le comte de Garden*, Histoire générale des traités de paix, t. XII, pag. 165-167.

(3) Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxv. (T. II, pag. 246.)

(4) *Le comte de Garden*, Histoire des traités de paix, t. XIII, pag. 285.

tout aussi dépendants de Napoléon que ses frères. Médiateur de la Suisse, sa volonté y faisait la loi. La Prusse était anéantie ; l'Autriche, incapable de résister, avait livré une archiduchesse au soldat couronné. Que manquait-il à Napoléon pour dominer sur l'Europe? L'Angleterre lui échappait, et la Russie était une alliée peu sûre. Ne pouvant pas atteindre les Anglais, Napoléon s'en prit aux Russes : il disait que, vainqueur de la Russie, il serait le maître du monde (1). C'était l'ambition poussée jusqu'à la folie. Ce fut aussi le commencement de la fin. Lui-même, à son retour de l'île d'Elbe, dit à Lyon : « J'ai été entraîné par la *force des événements* dans une *fausse route*. Je me suis trompé en croyant que le siècle était venu de rendre la *France le chef-lieu d'un grand empire* (2). » Voilà Napoléon qui avoue le dessein de monarchie universelle qu'il qualifiait de *chimère* en 1805. Il s'excuse encore en invoquant la *force des événements*. Il voudrait faire croire et croire lui-même que, s'il s'est trompé, c'est qu'il avait l'ambition d'élever un empire pour la France, plutôt que pour lui. Illusion de l'amour-propre ! Ce n'est pas la France qui désirait de devenir le chef-lieu d'un immense empire. C'est lui qui aspirait à la domination du monde. Quand il avoua son erreur en 1815, il était trop tard ! Le crime demandait une expiation. Car crime il y avait, d'avoir sacrifié le repos de l'Europe et la grandeur de la France à une folie de conquérant.

N° 1. *Napoléon et Alexandre*

I

En 1807, il se passa à Tilsit une scène qui sera l'éternelle flétrissure du régime napoléonien. Deux empereurs s'y rencontrèrent, l'un et l'autre monarques absolus. Nous avons dit, dans le cours de ces *Études*, que le despotisme, par cela seul qu'il ne reconnaît aucun droit aux hommes, n'en reconnaît aucun aux nations. Si Napoléon et Alexandre disposèrent du monde, comme

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XLIII. (T. IV, pag. 143.)

(2) *Choix des rapports et des discours*, t. XXI, pag. 25.

si le monde leur appartenait, c'est que pour eux il n'y avait aucun droit, sinon leur intérêt et leur ambition. L'un est aussi coupable que l'autre. On peut excuser Napoléon, en disant qu'Alexandre se montra encore plus rapace que lui. Mais on peut dire aussi qu'Alexandre était dans son rôle, comme représentant de la vieille royauté qui repose sur la force, tandis que Napoléon, héritier de la Révolution, aurait dû être l'organe des principes et des idées de 89. Il est vrai que des projets mis en avant à Tilsit, très peu aboutirent; ils n'en offrent pas moins une grande leçon aux peuples, c'est la leçon que l'histoire leur donne à chaque page. S'ils veulent qu'on respecte leur indépendance, qu'ils commencent par organiser le règne du droit dans leur constitution intérieure, alors le droit fera aussi place à l'intérêt dans les relations internationales, et le droit est la seule garantie de la liberté.

L'alliance contractée à Tilsit entre Napoléon et Alexandre avait déjà quelque chose de monstrueux. Nous parlons de la convention rendue publique. C'était l'union de deux monarchies militaires, union intime, offensive et défensive, ce qui eût abouti à la servitude de l'Europe. Le traité en offre la preuve. En apparence, il tendait au rétablissement de la paix. La Russie devait se faire médiatrice entre l'Angleterre et la France. Mais si la médiation ne réussissait point? Et on savait d'avance qu'elle ne serait pas acceptée; en ce cas le czar s'obligeait de déclarer la guerre à la Grande Bretagne. C'était son droit, en sa qualité d'autocrate. Mais cela ne suffisait point aux desseins de Napoléon; il lui fallait la ligue du continent contre ceux qu'il appelait les tyrans des mers. Les deux empereurs convinrent donc qu'ils contraindraient toute l'Europe à prendre part à cette lutte gigantesque. C'était une chose inouïe, que des peuples, qui auraient voulu rester neutres, fussent contraints de faire la guerre, parce que tel était le bon plaisir de deux hommes! La Suède, le Danemark, le Portugal, l'Autriche elle-même étaient obligés d'entrer dans cette formidable ligue, plus formidable pour les alliés que pour l'ennemi commun, car ils y perdaient jusqu'à l'ombre de leur indépendance. Le traité est là pour l'attester. On s'attendait à la résistance de la Suède et du Portugal; pour mieux dire, on ne leur adressait une sommation que pour provoquer leur résistance et pour légitimer la spoliation qui en devait être la suite. Alors le czar occuperait la Fin-

lande, et Napoléon le Portugal. De quel droit? A quoi bon poser cette question? Ce n'est pas le droit, c'est la force qui domine à Tilsit.

Nous n'en sommes encore qu'aux conventions que les deux empereurs trouvèrent bon de signifier à l'Europe. Il y avait des clauses secrètes. C'est ici que nous allons avoir le spectacle de la force dans toute sa brutalité. Un jour, Napoléon dit à son ami Alexandre : « Un coup du ciel vient de me dégager à l'égard de la Porte. Mon allié et mon ami, le sultan Zélim a été précipité du trône dans les fers. J'avais cru que l'on pouvait faire quelque chose de ces Turcs, leur rendre quelque énergie, leur apprendre à se servir de leur courage naturel : c'est une illusion. *Il faut en finir d'un empire qui ne peut plus subsister*, et empêcher que ses dépouilles ne contribuent à augmenter la domination de l'Angleterre. » Est-ce que les deux empereurs qui avaient le continent dans leur main, montrèrent au moins la franchise qui convient à la force? C'est toujours la vieille politique qui règne à Tilsit : accoupler le renard et le lion. Les Turcs étaient en guerre avec la Russie; c'est sur les excitations de la France qu'ils s'étaient décidés à courir de nouveau aux armes. Or, voici l'instigateur de la guerre, qui se fait médiateur, médiateur au moment même où il disait qu'il fallait en finir avec la Turquie. N'est-ce pas comme si un meurtrier prenait le langage et les allures de l'amitié, pour enfoncer avec d'autant plus de facilité le poignard dans le sein de sa victime? On savait d'avance quel serait le résultat d'une pareille médiation. Alors, disait le traité secret, les deux empereurs s'engageaient « *à soustraire les provinces d'Europe aux vexations de la Porte, excepté Constantinople et la Roumélie (1).* »

Comme le langage de la diplomatie sait voiler le crime sous de belles formes! Partager la Turquie, dont l'un des copartageants était l'allié, cela s'appelle, en style diplomatique, *soustraire les provinces turques aux vexations de la Porte*. Car c'est bien d'un partage qu'il s'agissait. M. Thiers qui a exposé ces négociations avec un rare talent, dit que le partage possible, probable de la Turquie était le sujet continuel de l'entretien des deux empereurs. Nous comprenons parfaitement que les nations foulées par la

(1) Thiers. Histoire du Consulat et de l'Empire. (T. II, pag. 597, 594, 402.)

conquête turque mais vivaces encore, secouent le joug des Barbares de l'Orient et les rejettent en Asie : le droit des peuples est imprescriptible, ils peuvent toujours opposer la violence à la violence. Mais de quel droit Napoléon et Alexandre se partageaient-ils la Turquie? Nous concevons encore l'ambition du czar, elle a quelque chose de national, le rêve constant des Russes étant de régner à Constantinople. Mais comment Napoléon, qui à Sainte-Hélène craignait que l'Europe ne devint russe, pouvait-il prêter la main à cette dangereuse ambition? Lui-même disait que Constantinople, c'était l'empire du monde, et que jamais il ne consentirait à l'abandonner à la Russie. En effet Constantinople resta toujours exclue des projets de partage, du moins dans la pensée de Napoléon. Mais en livrant les provinces du Danube à Alexandre, ne lui ouvrait-il pas la route de Constantinople? Et si les Russes sont tant à craindre pour l'indépendance de l'Europe, ne fallait-il pas les brider au lieu de leur lâcher le frein?

Napoléon avait aussi son ambition, plus gigantesque encore que celle des Russes. Il méditait déjà à Tilsit d'envahir la péninsule espagnole. Le traité ne parlait que du Portugal; mais dans la pensée de l'empereur la déchéance de la maison de Bragançe devait être le prélude de celle des Bourbons. Il lui fallait un complice pour faire accepter ces audacieuses usurpations à l'Europe. Comme le dit naïvement un historien français, « il devait accorder une ou deux provinces sur le Danube à la Russie, pour acquérir le *droit* de détrôner en Espagne l'une des plus vieilles dynasties, et de renouveler au delà des Pyrénées la politique de Louis XIV (1). » Ainsi Napoléon accordait à Alexandre les provinces du Danube qui ne lui appartenaient point, et moyennant cette gracieuse concession, il acquérait le *droit* de détrôner les Bourbons d'Espagne, et d'imposer à la nation un prince de la maison Bonaparte! Tel était, en effet, le *droit* qui régnait sous le régime impérial. Assistons à une conférence qui eut lieu à Saint-Pétersbourg entre l'ambassadeur de Napoléon et le ministre d'Alexandre.

En 1808, l'empereur écrivit au czar une lettre dans laquelle il annonçait l'intention d'aborder la question d'Orient, de la traiter sous toutes ses faces, et de la résoudre définitivement. Il expri-

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XXIX. (T. II. pag. 549.)

mais aussi le désir d'admettre l'Autriche au partage. Enfin il proposait une expédition dans l'Inde, à travers le continent d'Asie, exécutée par une armée française, autrichienne et russe. Alexandre fut transporté de joie et d'admiration pour le grand homme qu'il appelait son ami. « Dites-lui, répétait-il souvent à Caulaincourt, que je lui suis dévoué pour la vie, que mon empire, mon armée, tout est à sa disposition. Quand je lui demande d'accorder quelque chose qui satisfasse l'orgueil de la nation russe, *ce n'est pas par ambition* que je parle, c'est pour lui donner cette nation tout entière, et aussi dévouée à ses grands projets que je le suis moi-même. » Si Napoléon était un grand homme, Alexandre était un habile comédien. Lui, le czar, avoir de l'*ambition* ! Il n'en a qu'une, celle d'être le très dévoué serviteur du *grand homme* qui gouverne la France. Du reste il ne demande rien, ou peu de chose : qu'on lui donne Constantinople, et il est satisfait. Ce n'est pas même pour lui qu'il la demande, c'est pour que les Russes aiment Napoléon et l'adorent.

La suite de cette *Étude* nous dira ce qu'il faut penser de la sincérité d'Alexandre. Pour le moment il était dupe d'un plus grand trompeur. Il est impossible que Napoléon ait songé sérieusement à un partage définitif de l'empire turc ; il voulait amuser l'ambition de son ami de Saint-Pétersbourg, en lui faisant espérer monts et merveilles de l'alliance française. Nous sommes donc en présence de deux comédiens, des premiers sujets. Assistons à la pièce (1). Caulaincourt et Romanzoff sont assis auprès d'un tapis vert. Silence profond. Aucun d'eux ne veut prendre la parole. Modestie et réserve, peut-être aussi embarras, comme dit M. Thiers, confusion même. Le ministre russe dévorait déjà la riche proie que Napoléon livrait au *monstre de l'ambition moscovite* : expression de l'historien français. Caulaincourt ne tenait pas à se jeter dans la gueule de l'animal : « *Le plus affamé devait parler le premier, et il parla.* » Une fois la bouche ouverte, le *monstre* alla son train, avec une audace inouïe, ajoute M. Thiers. Quand on eut longtemps parlé, il fallut formuler un projet de partage. Nouvel embarras. Caulaincourt se refusa d'écrire ; pensant que c'était au *monstre* à

(1) Ce que nous allons dire est authentique, pour le fond ; quant à la forme, bien que d'invention, elle est certes l'expression de la réalité.

déclarer ce qu'il voulait. Romanzoff consentit à écrire mais non à signer. Il craignait sans doute que la griffe du *monstre* n'effrayât. Toutefois Alexandre reconnut la note verbale comme sienne. Nous avons la pièce sous les yeux. Écoutons les acteurs (1).

Le monstre moscovite : « Nous avons naguère partagé la Pologne : c'était pour sauver l'équilibre. Aujourd'hui je propose d'affaiblir l'empire ottoman par le démembrement de ses provinces : c'est pour arriver à la paix générale et pour affermir la tranquillité de l'Europe. » Qui ne sait, en effet, que les Turcs sont les trouble-ménage de l'Occident, et que ces barbares avaient allumé la guerre qui l'ensanglantait depuis quinze ans? « D'accord, dit l'ambassadeur de France. L'empereur, mon maître, a pris l'initiative de ce grand projet; tout le monde sait que rien ne lui tient plus à cœur que la paix. » Nous n'en doutons pas, dit Romanzoff. Mon maître « aime à se retracer le souvenir de Tilsit. C'est là que le grand homme nous fit l'ouverture de partager la Turquie, et afin de donner une preuve éclatante de ses sentiments pacifiques, il proposa une expédition gigantesque dans l'Inde, à l'instar d'Alexandre le Grand, ce héros de la paix. Le czar, fidèle à ses engagements et à son amitié, est prêt à y concourir. »

Qui n'admirerait la générosité et le dévouement des deux empereurs? Ils n'ont qu'une pensée : délivrer l'Europe des barbares, afin de consolider la paix du monde. Mais que feront-ils des pays devenus vacants? Napoléon acquerra l'Albanie, la Morée et l'île de Candie. La Russie aura la Valachie et la Moldavie; ce qui lui donnera le Danube pour limites. Ce sont ses frontières naturelles. Les Russes abondaient dans les principes de 89 : pas de conquête, seulement des annexions! « Pour compléter notre frontière du Danube, dit Romanzoff, il nous faudrait encore la Bessarabie; ce n'est qu'une lisière au bord de la mer. Ajoutez-y la Bulgarie; alors l'empereur sera prêt à concourir à l'expédition de l'Inde. » « Fort bien, dit Caulaincourt. Mais mon maître est d'avis qu'il faut faire intervenir dans cette expédition un corps de troupes autrichiennes. Dès lors ne doit-on pas donner une part à l'Autriche? » « J'applaudis des deux mains, réplique le Russe. Mais comme vous désirez que le

(1) La note de Romanzoff a été publiée par M. Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire. t. II, pag. 532-534, note.

corps auxiliaire soit peu nombreux, il est juste de proportionner la récompense au concours de notre allié. Il me semble que l'Autriche trouverait une compensation suffisante, si on lui adjugeait la Croatie turque et la Bosnie. Bien entendu, si Napoléon ne veut pas en retirer une partie pour lui-même. Je pense, ajoute Romanzoff, que vous êtes satisfait, car tout ce que je viens de dire est calqué sur les engagements de Tilsit. » « Je ne fais aucune difficulté, reprend Caulaincourt. Mais depuis Tilsit, les projets de mon maître ont grandi; maintenant il serait disposé à prendre part à un plus vaste démembrement de l'empire ottoman. » « Qu'à cela ne tienne, dit le Russe; la paix du monde sera d'autant mieux affermie. Il suffit d'ailleurs que l'empereur des Français le désire, pour que mon maître s'empresse de lui donner cette preuve d'amitié et de déférence. »

Les diplomates se mettent à l'œuvre, et font un nouveau partage. « Mon maître, dit Romanzoff, veut que son lot soit modéré en étendue ou extension; tandis que son désir est que la part de son allié soit tracée sur une plus grande proportion. » Écoutons le magnanime Alexandre le Grand : « Je verrais non seulement sans jalousie, mais même avec plaisir que l'empereur Napoléon acquière et réunisse à ses États, outre ce qui a été dit ci-dessus, toutes les îles de l'Archipel, Chypre, Rhodes, et même ce qui restera des échelles du Levant, plus la Syrie et l'Égypte. » Le czar n'est pas moins généreux envers l'Autriche. Il lui donne la Serbie, et il y ajoute la Macédoine, toujours sous la réserve des désirs de Napoléon le Grand. Pourquoi cette tendre sollicitude pour une puissance qui allait tenter une nouvelle levée de boucliers contre l'empereur? Le czar l'avoue avec cette ingénuité qui le distingue. C'est un souvenir de Tilsit qui l'y décide. Là dans les épanchements de l'amitié, Napoléon lui disait que « les amis ne devaient pas se toucher de trop près, de crainte que leur affection ne se refroidit. » Voilà pourquoi, il veut placer les possessions autrichiennes entre la France et la Russie.

« Je n'ai encore rien demandé pour mon maître, continue Romanzoff. Il lui faut une légère compensation pour les dons qu'il fait à son ami. Nous ne demandons rien que la ville de Constantinople, avec un rayon de quelques lieues en Asie, et en Europe une partie de la Roumélie. » Le Russe espère que le Gaulois se laissera

prendre à cette singulière modération : Napoléon aura de magnifiques châteaux en Espagne, tandis que le czar, maître de Constantinople sera le maître du monde. Mais Caulaincourt s'écrie, comme s'il avait lu dans la pensée de Romanzoff : « Constantinople, mais c'est l'empire du monde ! » Le diplomate russe reprend : « Nous vous avons donné presque toute la Turquie. Voulez-vous plus ? Voulez-vous *Smyrne* ? voulez-vous *un autre point de la côte de Natolie* ? Vous aurez encore l'Inde que nous conquerrons ensemble ; mon maître vous l'abandonne tout entière, *il ne veut rien y posséder*, vous en ferez ce que vous voudrez. » Malgré ces offres brillantes, Caulaincourt ne se laissa pas séduire. Le mot de Napoléon retentissait toujours à ses oreilles : « *Constantinople c'est l'empire du monde !* » Et il savait que son maître n'avait pas la moindre envie de céder la monarchie universelle au czar. Ce fut le seul point sur lequel nos diplomates ne parvinrent pas à s'entendre.

Napoléon n'avait jamais eu le dessein de partager l'empire ottoman. Non qu'il eût le moindre scrupule de droit. Dans cette scandaleuse négociation, où l'on se partageait un empire, comme s'il s'était agi d'une succession, le mot de droit ne fut pas prononcé. Mais Napoléon ne voulait à aucun prix céder Constantinople aux Russes, et sans Constantinople les Russes ne voulaient plus du partage. Toutefois Napoléon fut obligé de leur faire une concession. Quand les deux empereurs se virent à Erfurt, de graves événements venaient de s'accomplir : les Français avaient occupé Rome et ils allaient envahir la péninsule espagnole. Il fallait des compensations à Alexandre, non pour lui, l'amitié du grand Napoléon lui suffisait, mais pour satisfaire la nation russe. Est-ce que les Russes s'intéressaient par hasard au pape et aux Bourbons ? Le czar traita ces puissances déchues avec un dédain superbe : « C'étaient de tristes personnages, disait-il, qui méritaient leur sort par leur incapacité, et s'étaient, par leur aveuglement, rendus incompatibles avec l'état actuel des choses en Europe. » Mais quand Napoléon s'agrandissait en Occident, n'était-il pas juste qu'Alexandre s'agrandit en Orient ? Après tout, la France avait le gros lot. Et pour se l'assurer, il ne lui restait que l'alliance russe. Dès lors il fallait lui faire un sacrifice. Napoléon répondit à Alexandre : « Il est impossible de nous entendre

pour le moment sur le partage de la Turquie. Nous avons assez d'embarras, sans y ajouter de trop grands remaniements territoriaux. Laissons-là un projet chimérique, à force d'être vaste. Je vous céderai les provinces du Danube; depuis des siècles la Russie n'a pas fait de plus magnifique acquisition. Il ne sera pas difficile de faire accepter cet agrandissement par la diplomatie européenne, même sans sortir des moyens pacifiques. Quant à moi, je ne veux plus rien désormais. L'Espagne à Joseph, le pouvoir temporel des Français à Rome, comblent tous mes désirs. Si cependant l'Angleterre se refusait toujours à la paix, et si les affaires d'Espagne étaient réglées, alors les deux empereurs pourraient s'engager dans l'avenir inconnu, immense, qui s'ouvrirait pour eux en Orient. Nous sommes jeunes, et nous avons le temps d'attendre (1). »

II

La force a eu la parole, il est temps que la justice parle à son tour. A Tilsit Napoléon abandonna la Finlande à Alexandre, et les deux empereurs se proposaient de partager la Turquie. C'étaient, au point de vue moral, deux infamies. La Suède était l'alliée de la Russie : l'ami dépouillait l'ami. C'est ainsi que les choses s'étaient passées lors du partage de la Pologne. Napoléon, devenu empereur, prit les allures de la royauté. La France était l'alliée-séculaire de la Turquie; et récemment Napoléon avait excité les Turcs à déclarer la guerre à la Russie, non dans leur intérêt, mais dans le sien : c'est à cette diversion puissante qui divisa les forces des Russes que l'empereur dut ses succès dans la guerre de Pologne. Les Turcs lui montrèrent un dévouement aveugle; pour prix de leur abnégation, il livra leurs plus belles provinces au *monstre moscovite!* « C'est, dit Armand Lefebvre, la plus déloyale, la plus noire ingratitude. Dans l'ordre des idées morales, cette faute est immense; c'est une tache ineffaçable à la glorieuse mémoire de Napoléon. » L'historien français cherche néanmoins à excuser son

(1) *Thiers*. Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxxii. (T. II, pag. 722-724.)

héros : « Les événements, dans leur cours violent, irrésistible, l'ont entraîné. En lui faisant de l'alliance de la Russie une nécessité, ils l'ont forcé à l'accepter avec toutes ses conséquences (1). » Pitoyable excuse ! Qui avait amené la nécessité de l'alliance russe ? L'ambition de Napoléon, ambition qui dégénérait en folie, en crime. Une première faute est-elle une excuse pour une seconde ? Un premier attentat est-il une excuse pour un second ? En droit, on appelle cela une circonstance aggravante, et la justice humaine augmente sa sévérité pour les coupables, en cas de récidive. L'histoire est ce juge pour les rois et les peuples. A la honte du grand empereur, ce sont des barbares qui vont lui donner une leçon de loyauté. Écoutons les Turcs.

Napoléon se fit médiateur entre la Russie et la Turquie pour mettre fin à la guerre que lui-même avait provoquée. Certes, les Turcs devaient s'attendre à plus que de la justice. Ils avaient témoigné une confiance sans bornes à l'empereur ; ils s'étaient empressés de suivre ses conseils, ils s'étaient montrés scrupuleux à exécuter leurs engagements. Pour tous les services qu'ils avaient rendus à Napoléon, ils n'attendaient que le bienfait de la paix. Eh bien, cette médiation couvrait une noire trahison. Les Russes occupaient les provinces du Danube, et le médiateur était leur complice. A Constantinople on ne voulut pas croire à tant de perfidie. « Nous avons déclaré la guerre aux Russes, disaient les ministres turcs au général Sébastiani, parce que la France nous a sollicité de le faire. Un négociateur russe est venu nous offrir de la part de sa cour, l'évacuation des deux provinces ; nous avons tout refusé. Les Anglais ont fait mille efforts pour nous rapprocher de la Russie ; nous avons repoussé leurs propositions. Ils ont voulu nous y contraindre par la violence, nous avons résisté. Réemment encore, il nous ont fait de nouvelles ouvertures ; nous sommes restés fidèles à l'alliance qui nous unit à vous. Lord Paget est parti ; les propriétés des Anglais sont confisquées, leurs marchandises sont prohibées et nos ports sont interdits à leurs vaisseaux (2). » Tout cela, dit un historien français, est d'une vérité

(1) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire, t. III, pag. 96.

(2) Dépêche du général Sébastiani, du 10 décembre 1807. (*Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, t. III, pag. 570-572.)

saisissante. « C'était la Porte, dit Lefebvre, la cour inculte et barbare, qui nous donnait à nous, les maîtres de l'Europe, les chefs de la civilisation, des leçons de fidélité et d'honneur. »

Les Turcs, quelque confiants qu'ils fussent dans la loyauté de Napoléon, finirent par voir qu'ils étaient joués. Sébastiani écrit au ministre des relations extérieures : « La France est regardée comme une alliée infidèle qui a trahi la Sublime Porte. Cette conviction est générale ; il est impossible de la détruire. La Turquie a aujourd'hui plus de haine contre la France que contre la Russie (1). » La haine éclata en actes de violence. M. Thiers dit que les Turcs se comportèrent en barbares furieux, ivres de sang et de pillage ; il se prévaut de ces excès pour excuser, pour justifier Napoléon (2). L'historien français oublie d'ajouter que la trahison avait provoqué la colère du peuple. Cela n'excuse point la barbarie des Turcs, mais aussi la barbarie des Turcs n'excuse point l'empereur. Le plus coupable est le chef d'une nation civilisée, qui venait de faire une révolution au nom du droit contre les abus de la royauté ; et lui, l'héritier de cette Révolution, répudiait ses grands principes, pour s'abaisser jusqu'aux infamies de la politique royale.

Laissons-là le peuple que l'on appelle barbare et qui montra une loyauté admirable dans sa conduite, et examinons les stipulations de Tilsit, ainsi que les négociations qui les suivirent. Alexandre et Napoléon se partagèrent l'Europe : à l'un l'Orient, à l'autre l'Occident. Ceci n'est point une exagération. A Erfurt, les conventions de Tilsit reçurent une nouvelle sanction, et une application pour ainsi dire, puisque les rois accoururent de tous côtés pour se courber devant les maîtres du monde. On dit qu'il fut convenu que l'un serait empereur d'Orient et que l'autre prendrait le titre d'empereur d'Occident ; l'Elbe devait former la limite entre les deux monarchies (3). C'est en ce sens que Napoléon disait dans une note adressée à Alexandre : « La politique de l'empereur est que son influence *immédiate* ne dépasse point l'Elbe (4). » Il y avait des restrictions mentales dans le partage de

(1) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, t. III, pag. 578.

(2) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxix. (T. II, pag. 549.)

(3) *Le comte de Gardin*, Histoire générale des traités de paix, t. XII, pag. 281.

(4) Note du 4 juillet 1807. (*Correspondance de Napoléon*, t. XV, pag. 479.)

l'Europe entre les deux prétendants. En effet, deux monarches universels ne peuvent pas coexister ; cela implique contradiction. La logique des idées et des passions aurait conduit à une seule monarchie de l'Occident, et elle eût été réalisée, si Napoléon fût revenu vainqueur de Moscou. Nous avons dit souvent que la monarchie universelle serait le tombeau de l'humanité, car il n'y a point de vie sans liberté, et la liberté est incompatible avec une domination qui s'appuie sur la force et qui foule aux pieds le droit des nations. Si Napoléon ne prit point le titre d'empereur d'Occident, il en était de fait le maître. Quelle fut la condition de l'Europe sous ce régime ?

Napoléon écrit à Savary, qu'il avait envoyé en mission extraordinaire à Saint-Pétersbourg : « J'ai parlé franchement à l'ambassadeur russe des affaires de Constantinople, en lui faisant entendre que tout ce qui pourrait resserrer nos liens, me convenait, que le moule était assez grand pour nos deux puissances (1). » Le monde est assez grand pour Napoléon et Alexandre. Oui, provisoirement du moins. Et que deviennent les peuples, que deviennent même les princes dans ce partage de l'Europe ? Alexandre a envie de la Finlande. Napoléon n'hésite pas un instant à la lui abandonner. Le *monstre moscovite* ne se contente pas d'une province, il lui faut des empires. Alexandre demande la Turquie. L'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg fait une objection : que dira l'Europe ? Le ministre russe répond : « L'Europe ne dira rien. *Qu'est-ce que l'Europe ? où est-elle, si ce n'est entre vous et nous* (2) ? » Le mot est caractéristique. Il y avait un prince malheureux, allié intime d'Alexandre ; le roi de Prusse s'abassa jusqu'à importuner l'empereur d'Occident de ses sollicitations. Napoléon impatienté le renvoya à son ami, le czar : « Alexandre a un moyen de vous indemniser, c'est de vous sacrifier ses parents, les princes de Mecklembourg et d'Oldenbourg, dont les États procureront un beau dédommagement à la Prusse vers le nord et vers la Baltique ; c'est aussi de vous abandonner le roi de Suède, auquel vous prendrez Stralsund, et la portion de la Poméranie dont il se sert si mal. Que l'empereur Alexandre consente pour vous à ces acquisi-

(1) Lettre du 7 novembre 1807. (*Correspondance de Napoléon*, t. XVI, pag. 173.)

(2) *Le comte de Garden*, Histoire générale des traités de paix, t. X, pag. 261.

tions, non pas égales aux territoires qu'on vous enlève, mais mieux situées ; quant à moi je ne m'y opposerai pas (1). »

Alexandre abandonnait son ami le roi de Prusse, et Napoléon lui conseille de sacrifier encore ses parents d'Allemagne et son allié de Suède ! Quant aux peuples, il n'en est pas plus question que s'ils n'existaient point. Le sort des princes nous touche très peu ; leur abjection à Erfurt témoigne qu'ils étaient dignes de figurer comme valets de cour auprès du monarque de l'Occident. Mais les peuples ? Dispose-t-on d'eux comme d'une matière brute ? Ils ont une âme, une vie, une individualité qu'ils tiennent de Dieu : partage-t-on une âme en deux ou trois, la troque-t-on, ou la donne-t-on, comme une vile marchandise ?

Telle était la condition de l'Europe sous les empereurs Alexandre et Napoléon. Pour que l'on ne nous accuse point d'une injuste antipathie, nous allons transcrire les paroles d'un historien français, grand admirateur de Napoléon. Voici les réflexions que le spectacle de Tilsit inspire à Armand Lefebvre : « Jamais les combinaisons de la *force matérielle* ne prévalurent avec plus d'audace sur les principes du *droit* et de l'*équité*. Jamais on ne vit des pouvoirs humains disposer avec une *autorité plus arbitraire* des destinées des peuples, violer avec un plus *effroyable cynisme* cette *morale vulgaire* qui défend de sacrifier l'ami qui s'est dévoué à vous et qui a reçu vos serments. *Toute notre âme se révolte* à la vue de ces deux souverains, les plus puissants de ce monde, hier ennemis acharnés, alliés aujourd'hui, donnant pour ciment à leur union l'*ingratitude* et la *déloyauté*, se livrant mutuellement, à l'exemple des triumvirs de Rome, les dépouilles de leurs alliés, de ces mêmes alliés que naguère ils avaient arrachés au repos et traînés violemment à leur suite dans l'arène des combats (2) ! »

L'historien français ajoute : « Nouvelle et terrible leçon qui apprend aux peuples à quel prix s'achètent les conquêtes et la grandeur ! » Il y a un autre enseignement dans les scènes de Tilsit et d'Erfurt. Une nation, grande et puissante, se livra à un homme dont elle attendait son salut. L'illusion de la France gagna jusqu'à ses ennemis ; on vit les Allemands se jeter dans les bras

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxvii. T. II, pag. 399.)

(2) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, t. III, pag. 114.

de Napoléon, en le saluant comme leur sauveur. Quand Tilsit arrive, quand Erfurt montre l'Europe aux pieds de Napoléon, les historiens condamnent et flétrissent l'ambition démesurée d'un homme. Qu'ils disent plutôt aux peuples, à toute occasion, de se sauver eux-mêmes, et de faire eux-mêmes leur destinée! Qu'ils disent et qu'ils répètent que la liberté est la première condition de salut! Qu'ils apprennent aux peuples que la liberté a pour sauvegarde le droit! Qu'ils leur prêchent de ne pas sacrifier le droit et la liberté aux douceurs du repos, ni à la gloire des armes! Qu'ils leur montrent que la tranquillité sans la liberté conduit à la mort et à la pourriture, que les conquêtes qui violent les droits des nations conquises compromettent encore davantage les droits des conquérants! A Tilsit et à Erfurt, la France éblouissait le monde par l'éclat de sa grandeur : quelques années se passent, et elle est envahie, démembrée.

N° 2. *Les réunions*

I

La Révolution, tout en renonçant aux conquêtes, conserva l'ambition de donner à la France ses limites naturelles par des réunions volontaires. En théorie le principe est un progrès, parce qu'il tient compte du droit ; en fait, il prête à des abus, et les abus ne manquèrent point sous la Convention nationale. Napoléon continua à décréter des annexions ; il lui arriva parfois d'invoquer le vœu des populations. Comédie que le fort jouait aux dépens des faibles! La France avait déjà dépassé ses frontières naturelles quand le premier consul devint empereur. Cela seul prouve que les réunions qui eurent lieu sous l'empire furent l'effet de la violence. Gènes nous dira quelle est la destinée des peuples en face d'un conquérant.

Le général Bonaparte commença par démocratiser les Génois, pour leur bonheur, cela va sans dire. Il écrit au Directoire : « Gènes demande à grands cris la démocratie. Le Sénat m'envoie des députés pour sonder là-dessus mes intentions. Il est très possible qu'avant dix ou douze jours l'aristocratie de Gènes subisse le

même sort que celle de Venise (1). » La différence était cependant grande entre les deux républiques. Venise se montra décidément hostile à la France, et favorable à l'Autriche ; tandis que Gènes, sous l'apparence de la neutralité, était amie de la nation française. Mais l'amitié n'avait pas plus à dire que l'inimitié, aux yeux de Bonaparte ; il démocratisait les Génois en attendant que le jour vint de les annexer. L'indépendance de la république était une pure fiction, à ce point que l'Angleterre ne voulut point la reconnaître. Le 2 août 1804, l'empereur communiqua à Talleyrand les conditions d'un traité à conclure avec les Génois : il termine par ces mots caractéristiques : « Vous sentez assez l'importance de ce traité *qui a pour but de tirer de la république ligurienne tout ce qu'on peut en tirer*, et de lui laisser d'ailleurs son gouvernement municipal et son indépendance (2). » Admirez l'indépendance que le fort laisse au faible ! Il commence par le dépouiller, puis il lui dit qu'il est libre, libre de mourir de faim.

On conçoit que les Génois aient préféré l'annexion pure et simple ; elle ne leur enlevait rien, et assurait au moins, tant bien que mal, leur subsistance. On lit dans les motifs du sénatus-consulte qui décréta la réunion de Gènes à l'empire français : « Le 25 mai 1805, le Sénat de la république ligurienne avait émis le vœu de la réunion. Quatre-vingt mille signataires, le sixième de la population entière de la Ligurie, c'est à dire les habitants inscrits sur les registres civiques, archevêques, évêques, prêtres, membres des universités, militaires, moines, citoyens, tous enfin, hors trente-six ont ratifié le vœu pour la réunion (3). » Napoléon insiste dans sa correspondance sur les *volumes d'adresses* qu'il reçoit des Génois pour demander la réunion à la France (4). L'empereur n'avait pas encore répudié ouvertement les principes de la Révolution : il tenait toujours à passer pour le pacificateur de l'Europe et non pour un conquérant. En répondant au discours du doge qui lui présenta le vœu de la république, il parla, comme aurait fait l'Assemblée constituante : « Les signatures de tous vos

(1) Lettre du 30 floréal an V. (*Correspondance de Napoléon*, t. III, pag. 75.)

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. IX, pag. 360.

(3) *Choix de rapports* t. XIX, pag. 152.

(4) Lettre du 30 mai 1805 à Lebrun. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 369.)

citoyens, apposées au bas du vœu que vous me présentez, répondent à toutes les objections que je pourrais me faire ; *elles constituent le seul droit que je reconnaisse comme légitime* (1). » Il va sans dire que le peuple de Gênes était *enthousiasmé* de se voir français. C'est l'empereur qui l'écrivit au prince Lebrun (2).

Nous avons quelques scrupules sur l'enthousiasme des Génois. On lit dans les *Mémoires du duc de Rovigo* : « Je crois bien que l'on avait *un peu aidé à cette résolution* (3). » C'est donc l'empereur qui a voulu la réunion, plutôt que les Génois. Cependant le duc de Rovigo dit à Alexandre : « Nous avons pris Gênes malgré nous. » Puis il dit que la réunion fut décrétée dans l'intérêt des Génois. Néanmoins il fallut venir *en aide* à leur bon vouloir, à leur intérêt même. Quelle comédie ! La comédie s'adressait à l'Europe, Napoléon voulait lui faire accroire que l'annexion était demandée par le peuple génois. Sa correspondance même atteste que c'était là le prétexte ; il écrit à Cambacérès : « Le peuple de Gênes *paraît* vouloir sa réunion à la France. Les *avantages de cette réunion* et les *circonstances* me paraissent tels, qu'ils doivent me faire passer par dessus les *criaileries de quelques puissances*. Dans le fait, cela ne peut exciter que l'animadversion de l'Angleterre (4). »

Quel dédain de l'opinion publique ! Ce n'étaient pas quelques puissances, c'était l'Europe entière qui voyait avec terreur que Napoléon marchait de conquête en conquête ; et il venait de s'engager solennellement à ne plus faire d'annexion ! L'empereur traite ces craintes de *criaileries* ! Lui-même sentait que la réunion de Gênes devait inquiéter l'Europe, puisqu'il imagina toutes sortes de raisons pour la justifier. Il y a dans sa correspondance un projet de discours au Sénat. On y lit : « J'ai dû répondre au vœu du peuple de Gênes et réunir son territoire à mon empire, parce que, considérant cette réunion sous le seul point de vue des *côtes et des matelots*, elle entrerait dans mon *système maritime*. Sous ce rapport, peut-on se plaindre d'un trop grand accroissement de puissance, lorsqu'il s'agit de combattre une puissance qui a si

(1) *Choix des rapports et des discours*, t. XIX, pag. 155 ; — *Correspondance de Napoléon*, t. x, pag. 589.

(2) Lettre du 31 mai 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 569.)

(3) *Mémoires du duc de Rovigo*, t. II, pag. 167.

(4) Lettre du 27 mai 1807. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 562.)

constamment violé le droits des gens à l'égard de tous les peuples?... Je l'eusse fait, même quand je n'aurais considéré que ce qui se passait sur le continent. Je l'eusse fait, pour équivaloir au système de l'Autriche qui, en Souabe, a acquis une étendue considérable de territoires et de bons soldats... Je l'eusse fait également pour équivaloir à l'accroissement de puissance que la Russie s'assure chaque jour par les traités qu'elle impose à la Turquie (1)... »

Napoléon traitait les plaintes de l'Europe de *criaileries*. Que dire des raisons que nous venons de transcrire? La France avait déjà dépassé ses limites naturelles, ce rêve de l'ambition nationale. Et l'empereur voulait de nouveaux accroissements de territoire alors que l'Autriche avait perdu la Belgique, et ce qu'elle possédait sur la rive gauche du Rhin! Quant au despotisme maritime de l'Angleterre, c'était un heureux prétexte pour Napoléon : si les côtes de l'Italie lui étaient *nécessaires* pour combattre les Anglais, n'en pouvait-il pas dire autant des côtes de l'Espagne et du Portugal, des côtes de la Hollande et de l'Allemagne? C'est ce que Gentz, le publiciste de la coalition, remarque à l'occasion de l'annexion de Gènes. Il ne se doutait pas que ce qu'il présentait comme une conséquence logique des usurpations de Napoléon allait devenir une réalité : « Avec ces principes, dit-il, Bonaparte pourrait demain conquérir l'Espagne. » Trois ans plus tard, les Français entrèrent à Madrid. « Avec ce même principe, continue Gentz, l'électeur de Wurtemberg ou de Bade pourront déclarer que leur liaison avec l'empire germanique cessera, et que leur pays sera mis aux pieds de l'empereur des Français (2). » Quelques mois plus tard, cette déclaration se faisait à la Diète de l'empire par les princes mêmes de la confédération rhénane. L'Europe avait-elle tort de s'effrayer de ces envahissements? Les craintes étaient-elles de vaines *criaileries*? Les historiens français parlent du *moustre de l'ambition moscovite* ; est-ce que l'ambition de l'empereur était moins *monstrueuse*?

(1) Note du 15 septembre 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 242, 245.)

(2) Gentz, Mémoire sur la réunion de Gènes. (*Mémoires et lettres inédits*, pag. 64.)

II

En ouvrant la session du Corps législatif, en 1809, Napoléon dit : « *J'ai réuni* la Toscane à l'empire. Ces peuples en sont *dignes* par la *douceur de leur caractère*, par l'*attachement que nous ont toujours témoigné leurs ancêtres*, et par les *services qu'ils ont rendus à la civilisation européenne* (1). » En 1805, on parlait encore du vœu des populations pour justifier, pour colorer du moins l'annexion de Gênes. Maintenant l'empereur ne prend plus la peine de chercher des prétextes : « *J'ai réuni.* » Sa volonté tient lieu de raison. Nous préférons ce langage, il a plus de franchise et de vérité. Seulement, c'est la franchise du despotisme. On ne demande pas si les Toscans veulent la réunion ou non, mais s'ils en sont *dignes*. Vous voilà averties, nations de l'Europe ! Du jour où vous mériterez d'être réunies au grand empire, l'empereur dira : *J'ai réuni* telle nation parce qu'elle en était digne. Que faut-il pour qu'un peuple soit digne de devenir Français ? Il faut d'abord qu'il ait des *mœurs douces* ; puis il faut que *ses ancêtres aient témoigné de l'attachement à la France*, enfin si l'on a *rendu des services à la civilisation*, il n'y a plus à hésiter. Or comme de jour en jour les *mœurs s'adoucissent*, et que chaque peuple est jaloux de *rendre des services à la civilisation*, il est à espérer que petit à petit toutes les nations seront dignes d'être réunies au grand empire. Il reste une difficulté, *l'attachement à la France* ; mais *en y aidant un peu*, comme dit le *duc de Rovigo*, on parviendra à vaincre cet obstacle.

Il y a encore une autre difficulté : de quel droit l'empereur pronça-t-il la réunion de la Toscane à l'empire ? La Toscane formait un royaume sous le nom d'Étrurie. C'est Napoléon lui-même qui l'avait créé pour une infante d'Espagne. Il lui avait plu de le faire, il lui plaît maintenant de le défaire. Napoléon procède avec un sans-gêne admirable. Il ne s'adresse plus à son ministre des affaires étrangères pour traiter ces graves questions, d'où dépend le sort d'un peuple et la paix de l'Europe. C'est le grand maréchal du palais qui est appelé à signifier la volonté de l'empereur à l'ambassadeur d'Espagne. Napoléon écrit au général Duroc : « Vous

(1) *Choix des rapports et des discours*, t. XX, pag. 405.

enverrez chercher demain M. Izquierdo. Vous lui direz que *je ne fais aucune difficulté de donner au roi d'Espagne une suzeraineté sur le Portugal, et même d'en distraire une partie pour la reine d'Étrurie et pour le prince de la Paix* (1). » Voilà jusqu'où allait l'esprit d'envahissement de l'empereur. Il *ne fait aucune difficulté* de disposer du Portugal. Est-ce que le Portugal lui appartient par hasard? Il décrète que la maison de Bragance a cessé de régner, et puis tout est dit. Il donne la suzeraineté du Portugal à l'Espagne, en attendant qu'il détrône le suzerain! Il en distrait une partie pour indemniser la reine d'Étrurie, il en prend une autre pour la donner à un infâme valet, qui s'appelle le prince de la Paix!

Tel est le régime d'un monarque universel. Reste à savoir pourquoi il plaît à Napoléon d'enlever à la reine d'Étrurie un trône qu'il lui avait donné. Dans le billet au grand maréchal du palais, l'empereur ajoute : « Quant aux affaires d'Étrurie, vous ferez comprendre à M. Izquierdo, qu'il est bien difficile que la maison d'Espagne continue à être établie au milieu de l'Italie. » Quelle est cette grande difficulté? C'est que toute l'Italie appartient à l'empereur. L'Étrurie est une *difformité* dans la presqu'île, qu'il lui tarde d'*ôter*. En quoi consiste cette *difformité*? Ce sont « les affaires religieuses, les moines, le commerce de Livourne, l'incapacité absolue où l'on se trouve en ce pays de gouverner. » Il y avait encore bien de ces *difformités* en Europe, et dans les autres parties du monde. L'empereur se donnait pour mission de les *ôter*. Voilà son droit. Faut-il demander ce que devient le droit des peuples, et même celui des princes?

III

Vers le même temps, Napoléon décréta la réunion des États du pape à l'empire français. Il faut nous garder, en cette affaire, de confondre les desseins de la Providence avec l'ambition d'un homme. Sans doute, le pouvoir temporel du pape est une anomalie, au point de vue du christianisme, et c'est une injustice à l'égard du peuple que l'on veut retenir sous le joug du plus détestable des gouvernements. Mais en décrétant la réunion de Rome

(1) Lettre du 15 septembre 1807. (*Correspondance de Napoléon*, t. XVI, pag. 55.)

à la France, Napoléon avait-il à cœur la nationalité italienne? est-ce dans l'intérêt des Romains qu'il les annexa à son empire? De longs débats précédèrent la réunion; il n'y fut pas dit un mot de l'unité italienne, pas un mot du misérable sort des Romains. C'est l'ambition de Napoléon et rien que son ambition qui le poussa à détrôner le pape qui l'avait couronné. Ce n'est pas que nous prenions parti pour Pie VII. Comme prince temporel, il aurait dû plier sous la nécessité des circonstances, ainsi que faisaient de plus puissants que lui. Il résista, en alléguant ses devoirs spirituels. C'était proclamer l'incompatibilité du pouvoir temporel uni au pouvoir spirituel dans les mains d'un prêtre. Si Napoléon joue le rôle d'un despote dans ses démêlés avec Pie VII, le pape de son côté y fait une triste figure. On dirait une momie du douzième siècle aux prises avec les terribles réalités du dix-neuvième. Ce n'est pas même la cause de la religion qui l'inspire, c'est le maintien de sa domination. Que si l'on dit que cette domination est de l'essence du catholicisme, alors Pie VII a prononcé la sentence de mort de la religion dont il était le chef, car le régime qu'il voulait maintenir est en tous points inalliable avec les idées, les sentiments et les tendances de la société moderne.

L'opposition entre Rome et la France ne date point de Napoléon et de Pie VII. Un historien français dit que la cause du saint-siège était celle des rois ligués contre la France : « Entre le génie de la Révolution, ajoute Armand Lefebvre, et le vieux génie ultramontain, il y avait la profonde dissemblance qui existe entre la pensée libre et la pensée contenue dans les limites du dogme catholique, entre le progrès et l'immobilité (1). » Rien de plus vrai. C'est dire que la cour de Rome était contre-révolutionnaire par essence. Si sa puissance avait égalé son mauvais vouloir, elle se serait mise à la tête d'une croisade contre la France. Ce qui témoigne de l'ardeur de sa haine, c'est que l'on vit le chef du catholicisme entrer en correspondance avec des princes schismatiques et hérétiques pour les exciter contre l'ennemi commun. Pie VI écrivit à Catherine II, cette sainte femme, pour l'engager à se joindre aux princes

(1) *Lefebvre, Histoire des cabinets de l'Europe, pendant le Consulat et l'Empire, t. III, pag. 204.*

qui se coalisaient contre la Révolution. Il écrivit dans le même sens au roi d'Angleterre (1).

Ce ne fut pas sans de vives répugnances que Pie VII se décida à venir sacrer Napoléon. Si nous en croyons un historien bien informé, il le fit dans l'espoir d'obtenir les Légations (2). L'empereur ne lui accorda pas sa demande. De là la mésintelligence entre le pape et Napoléon : « Les Romains, dit de Pradt, pris pour dupes, éprouvaient le dépit de gens qui voient pris leur rôle par d'autres (3). » Entraînée par sa haine pour la Révolution, la cour de Rome se fit l'ennemi du puissant empereur. Faut-il s'étonner si Napoléon devint l'ennemi de la cour de Rome ? Nous n'entendons pas excuser les violences du César français, ni les insolences de sa diplomatie ; mais il est certain que Pie VII fit tout pour amener la catastrophe qui manqua de ruiner pour toujours le pouvoir temporel du saint-siège.

Quand l'Autriche recommença si imprudemment la lutte en 1805, la cour de Rome, plus imprudente encore, se fit son alliée, au moins par son mauvais vouloir. D'anciens chefs de bandes reparurent et appelèrent les paysans aux armes. Sous les yeux mêmes de l'ambassadeur de France, oncle de Napoléon, les ennemis de l'empereur ne craignirent point de se livrer à de coupables intrigues ; on dressait déjà des listes de proscription des amis de la Révolution, on voulait soulever tous les peuples de l'Italie contre les Français (4). Ceci répond d'avance aux plaintes et aux récriminations de la cour de Rome contre Napoléon. L'empereur fit violence au pape pour lui imposer le blocus continental. Mais pouvait-il laisser les côtes romaines dans les mains d'un ennemi ? « Que Pie VII le veuille ou non, écrit-il à Talleyrand, il fait partie de ma confédération. S'il fait des arrangements avec moi, je lui laisserai la souveraineté de ses États ; s'il n'en fait pas, je m'emparerai de toutes ses côtes (5). » Napoléon proteste « qu'il n'ambitionne pas une extension de territoire pour ses États

(1) Voyez sur le rôle de la papauté pendant la Révolution, mon *Étude sur l'Église et l'État en Belgique*, pag. 117, ss.

(2) *Daunou*, Essai historique sur la puissance temporelle des papes. (T. II, pag. 305.)

(3) *De Pradt*, les Quatre Concordats, t. II, pag. 291.

(4) *Lefebvre*. Histoire des cabinets de l'Europe, t. III, pag. 207.

(5) Lettre du 19 juin 1806. (*Correspondance de Napoléon*, t. XII, pag. 577.)

d'Italie, il déclare qu'il ne veut rien ôter au pape; mais il veut que le pape se trouve dans son système, il veut exercer dans ses États la même influence qu'il exerce à Naples, en Espagne, en Bavière et dans les États de la fédération. « Que si la cour de Rome, par une suite de l'aveuglement qui la pousse, fait de nouvelles imprudences, elle perdra pour jamais ses États temporels (1). »

Le saint-père opposait à ces exigences les devoirs que lui imposait son caractère spirituel : « Nous, dit-il, vicaire de ce Verbe éternel qui n'est pas le Dieu de la discussion, mais le Dieu de la concorde, qui est venu au monde pour en chasser les inimitiés et évangéliser la paix, tant à ceux qui sont éloignés qu'à ceux qui sont voisins, pouvons-nous dévier de l'enseignement de notre divin instituteur? Ce n'est pas notre volonté, c'est celle de Dieu dont nous occupons la place sur la terre, qui nous prescrit le devoir de la paix envers tous, sans distinction de catholiques et d'hérétiques, de voisins ou d'éloignés... Chasser les sujets des puissances en guerre avec Votre Majesté, leur fermer les ports, serait la même chose que rompre toute communication entre nous et les catholiques qui vivent dans leurs domaines... Nous ne pouvons prévoir ce qui arriverait si les souverains de ces États se voyaient provoqués par nous (2)... » Ces paroles sont dignes d'un vicaire du Christ; mais les papes n'avaient pas toujours tenu ce langage. Pie VI était aussi le vicaire de celui que l'on appelle le prince de la paix, ce qui ne l'empêcha point d'exciter tous les rois à se coaliser contre la Révolution. Il y a plus, à la cour de Pie VII, les hommes d'Église conspiraient et soulevaient l'Italie contre la France. Qu'était-ce donc que cette tendre sollicitude pour la paix? Un masque qui cachait l'hostilité du pape. S'il était sincère, alors il faut dire que le pouvoir temporel est incompatible avec le pouvoir spirituel. Comme prince, Pie VII devait prendre parti dans un débat, où l'Europe entière était engagée. Ne le pouvait-il pas comme pape, il devait cesser d'être prince.

Napoléon voulut donner l'apparence du droit à ses exigences.

(1) Lettre de Napoléon au ministre des relations extérieures (*Champagny*), du 22 janvier 1808. (*Correspondance de Napoléon*, t. XVI, pag. 312.)

(2) Lettre de Pie VII, du 21 mars 1806. (*Schoell*, Archives historiques et politiques, t. II, pag. 28, ss.)

Dès l'année 1806, il signifie à Pie VII, « qu'en montant sur le trône de France, il a prétendu hériter des droits des empereurs français (1). » Il écrit au pape : « Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur (2). Je suis Charlemagne, l'épée de l'Église (3). » C'était l'épée de Damoclès, suspendue sur la tête du saint-père : « Je fais connaître mes conditions au pape. S'il n'y acquiesce pas, je le réduirai à la même condition où il était avant Charlemagne. » Voilà une singulière prétention, et qui n'allait pas seulement à l'adresse du pape. Napoléon était l'héritier de Charlemagne; n'avait-il pas d'autres droits à revendiquer que la suzeraineté de Rome? n'était-il pas empereur d'Occident? Pie VII donna une leçon d'histoire à Napoléon; mais il le fit comme l'Église le fait d'habitude, en altérant la réalité des choses. Il avait raison de dire qu'il ne connaissait pas à Napoléon la qualité ni les droits d'empereur de Rome; mais il avait tort d'ajouter que jamais aucun empereur n'avait eu le moindre droit sur Rome, que jamais le pape n'avait reconnu dans ses États une puissance supérieure à la sienne (4). Ces prétentions étaient tout aussi fausses que celles de Napoléon, et elles étaient de plus dangereuses pour le saint-siège; car elles poussèrent le pape dans une voie qui conduisait à l'abîme. C'était le pontificat du moyen âge qui se dressait devant le représentant armé de la Révolution. Les momies de Rome devaient se briser dans ce conflit.

Pie VII comprenait si peu la Révolution et l'homme qui en était l'héritier, qu'il voulut traiter Joseph, roi de Naples par la volonté de l'empereur, comme Grégoire VII avait traité les chefs des Normands devenus rois des deux Siciles. Napoléon, à son tour, donna une leçon d'histoire au pape. Dites-lui, écrit-il à Talleyrand, qu'il confond des circonstances qui ne se ressemblent point; que si, dans des temps d'ignorance, la papauté a usurpé le droit de donner des couronnes, ce temps est passé; qu'il faut l'*extrême impéritie* et le *mauvais vouloir* de la cour de Rome pour songer à soumettre le

(1) Note pour la cour de Rome, du 16 mai 1806. (*Correspondance de Napoléon*, t. XII, pag. 457.)

(2) Lettre du 15 février 1806. (*Correspondance de Napoléon*, t. XII, pag. 47.)

(3) Lettre de Napoléon à Fesch. (*Correspondance*, t. XII, pag. 49.)

(4) Lettre de Pie VII, du 21 mars 1806. (*Schoell*, Archives historiques et politiques, t. II, pag. 35.)

roi de Naples aux droits prétendus du saint-siège. « *Quel esprit de vertige, s'écrie l'empereur, s'est donc emparé de la cour de Rome? Quelle conduite que celle que des hommes profondément méchants et ineptes lui font tenir depuis longtemps? Il faut le dire : le saint-siège est las du pouvoir temporel (1).* » On doit tenir compte de cette décrépitude quand on apprécie la politique de Napoléon. Le 7 janvier 1806, il écrit au cardinal Fesch : « *Le pape m'a écrit, en date du 13 novembre, la lettre la plus ridicule et la plus insensée ; ces gens me croyaient mort... Mon intention est de vous rappeler et de vous remplacer par un séculier. Puisque ces imbéciles ne trouvent pas d'inconvénient à ce qu'une protestante occupe le trône de France, je leur enverrai un ambassadeur protestant. Dites à Consalvi, dites même au pape, que puisqu'il veut chasser mon ministre de Rome, je pourrai bien aller l'y rétablir. On ne pourra donc rien faire de ces hommes que par la force!... Ils deviennent la risée des cours et des peuples!... Il n'y a rien, en vérité, d'aussi déraisonnable que la cour de Rome (2).* »

A mesure que les débats se prolongent, le langage de Napoléon devient plus méprisant. Il écrit au prince Eugène, le 18 mai 1807 : « *Ces gens-là sont ineptes au delà de ce qu'on peut imaginer (3).* » Le 22 juillet, l'empereur envoie à son fils adoptif une vraie mercuriale, à l'adresse du pape : « *Les anciens Romains conquéraient le monde par les armes. Les papes ont profité de l'ignorance des peuples des Gaules, de l'Espagne et du Nord, et Rome continue à tenir le sceptre de l'encensoir ; mais au moins il y avait, dans ce temps, des talents, de la politique, de l'esprit, aujourd'hui il n'y a qu'inactivité, ignorance et esprit de vertige. C'est pour la dernière fois que j'entre en discussion avec cette prétraille romaine... Les droits de la tiare ne sont autres que s'humilier et prier. L'insolence et l'orgueil ne font pas partie de ses prérogatives (4)...* » Les gens d'Église combattaient le tout-puissant empereur, à leur façon, par des voies souterraines. Napoléon écrit à Champagny : « *Le nonce apostolique n'a jamais cessé de donner des preuves*

(1) Lettre du 16 mai 1806 à Talleyrand. (*Correspondance de Napoléon*, t. XII, pag. 437.)

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 645.

(3) *Ibid.*, t. XV, pag. 501.

(4) *Ibid.*, t. XV, pag. 553.

de la plus grande malveillance contre la France. Les nouvelles les plus désastreuses lui arrivaient de Rome et n'étaient répandues que par lui. Il est vrai que cet homme est d'une *incapacité telle*, qu'il y a dans le corps diplomatique peu d'hommes plus *ignorants* et plus *idiots*... J'espère qu'enfin le pape voudra mettre fin aux discussions fâcheuses et ridicules de quelque *prétraïlle*, aussi *malveillante* qu'*ignorante* qui gouverne aujourd'hui à Rome (1). » Ces injures étaient destinées à figurer dans des notes diplomatiques !

Eugène de Beauharnais écrit à Napoléon : « Il sera plus facile de faire du pape un *martyr* qu'un *homme raisonnable* (2). » Cela ne prouve pas pour les *martyrs*. L'aveuglement le plus incroyable régnait à la cour de Rome. Croirait-on qu'en 1809, elle songeait à organiser une croisade contre la France en déclarant la guerre, guerre de religion (3) ? Les momies romaines vivaient toujours au douzième siècle. Mais si le pape était un revenant du moyen âge, Napoléon était un despote. En 1806, Pie VII apprit par le *Moniteur* que l'empereur avait disposé de Bénévent et de Pontecorvo, qui faisaient partie des États pontificaux. Il n'y avait eu aucun concert avec le pape ; Napoléon poussa le mépris de toute convenance jusqu'à ne pas l'informer de sa volonté. Pie VII se plaignit amèrement : « Le saint-père pense que c'est le premier exemple qu'un souverain se trouvant en paix et en amitié avec un autre souverain, se voie privé par celui-ci d'une partie de ses domaines, sans titre aucun, sans convention, et même sans avis préalable. Le saint-père s'attendait beaucoup moins à ce qu'une spoliation de cette nature serait exercée, de la part d'un monarque catholique, et qui professe pour lui des sentiments d'amitié et d'attachement. » Que répondit le gouvernement impérial à ces justes plaintes ? « Bénévent et Pontecorvo étaient enclavés dans le royaume de Naples, et par suite un sujet habituel de difficultés entre cette cour et le saint-siège. D'anciennes causes de mésintelligence pouvaient se reproduire. Sa Majesté n'a pas voulu les laisser subsister. Rome et Naples sont les États auxquels Elle

(1) Lettre du 18 août 1807, contenant une note en réponse au cardinal légat Consalvi. (*Correspondance de Napoléon*, t. XV, pag. 633.)

(2) *Mémoires et correspondance du prince Eugène*, t. III, pag. 376.

(3) *Ibid.*, t. IV, pag. 267, s.

prend le plus d'intérêt (1)... » Ainsi l'empereur dépouille le pape, sans se donner la peine de lui notifier sa volonté, et cela dans l'intérêt du pape ! Pour empêcher l'évêque de Rome et le roi de Naples de se disputer au sujet de Bénévent et de Pontecorvo, il donne ces principautés à Talleyrand et à Bernadotte ! Admirez la manière dont un monarque universel maintient la paix dans le monde !

Le pape résista aux empiétements de l'empereur, et il faut lui en savoir gré, car c'était la résistance contre l'oppression : « Je vois, dit-il à l'ambassadeur de France, par les lettres particulières que je reçois de Sa Majesté impériale, qu'elle ne me regardera plus comme souverain, si je n'accède pas au *système fédératif*. Or, cette adhésion, je ne la donnerai *jamais*. » L'ambassadeur chercha vainement à ramener Pie VII à une politique plus prudente ; le pape lui répondit « qu'il avait informé l'empereur de ses instructions, et qu'il ne reviendrait *jamais* sur ses résolutions (3). » C'était prononcer sa déchéance, et la fin du pouvoir temporel des papes. Les bonnes raisons ne manquaient certes pas pour les dépouiller d'une puissance qui est incompatible avec leur mission spirituelle. Napoléon dit, en ouvrant la session du Corps législatif en 1809 : « L'histoire m'a indiqué la conduite que je devais tenir envers Rome. Les papes devenus souverains d'une partie de l'Italie, se sont constamment montrés ennemis de toute puissance prépondérante dans la péninsule, ils ont employé leur influence spirituelle pour lui nuire. Il m'a donc été démontré que l'influence spirituelle exercée dans mes États par un souverain étranger, était contraire à l'indépendance de la France, à la dignité et à la sûreté de mon trône (4). » A vrai dire, la France était hors de cause ; les Italiens seuls avaient le droit de se plaindre de ce qu'une prétendue puissance spirituelle abusait de l'influence qu'elle exerce sur la crédulité humaine, pour entraver les destinées de la nationalité italienne. Du jour où la nation déclarera

(1) Note du cardinal *Consalvi*, du 15 juin 1806. (*Schoell*, Archives historiques et politiques, t. II, pag. 145.)

(2) Note d'*Alquier*, du 17 juin 1806.

(3) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire, t. III, pag. 240 et 245.

(4) *Choix des rapports et des discours*, t. XX, pag. 104.

qu'il y a incompatibilité entre l'unité de l'Italie et la papauté, la papauté cessera d'exister. Mais qui donnait à Napoléon le droit de parler au nom de l'Italie, au nom d'une nationalité quelconque, alors que son ambition de monarchie universelle compromettait l'indépendance de tous les peuples ?

Le décret par lequel Napoléon prononça la réunion des États romains à l'empire français, témoigne contre l'empereur autant que contre le pape. Il dit très bien « que le mélange d'un pouvoir spirituel avec une autorité temporelle avait toujours été et était encore une source de discussions ; qu'il avait souvent porté les souverains pontifes à employer l'influence du saint-siège pour soutenir les prétentions du prince de Rome. » Rien de plus absurde, rien de plus odieux que ce mélange d'hypocrisie et de domination chez les prêtres qui se disent les successeurs des apôtres. Mais le même décret révélait chez Napoléon une ambition tout aussi absurde. « Lorsque, dit-il, Charlemagne, notre auguste prédécesseur, fit donation de plusieurs comtés aux évêques de Rome, il ne les leur donna qu'à titre de fiefs et pour le bien de ses États. » Napoléon révoqua une concession révocable de sa nature ; en réunissant Rome à la France, il ne commettait aucune usurpation, car Rome, disait-il, n'avait point cessé de faire partie de son empire, après la donation de Charlemagne (1). Il est inutile de relever les contre-vérités historiques que renferment ces paroles ; nous dirons avec un historien français que les prétentions impériales de Napoléon dépassaient les bornes de l'iniquité et de la violence, pour aboutir à la folie. Napoléon en était arrivé à ce degré d'orgueil où la raison s'obscurcit, où la conscience se tait. C'est le triste, mais inévitable fruit du despotisme uni à la puissance d'un monarque universel (2).

IV

Napoléon dépassa Louis XIV. Le grand roi faisait des conquêtes à coups de sentences judiciaires, mais les *chambres de réunion* maintenaient du moins l'apparence du droit. L'empereur conqué-

(1) Décret du 17 mai 1809, daté de Schœnbrunn.

(2) De Viel Castet, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1861, t. III, pag. 782.

rait des royaumes par de simples décrets, c'est à dire qu'il n'y avait plus d'autre droit que sa volonté. Napoléon est bien plus coupable que Louis XIV. Héritier d'une révolution qui avait répudié la politique de conquête, il foula aux pieds les traditions de 89, pour remonter jusqu'à l'époque où la barbarie régnait dans l'Occident, et où un chef de barbares essaya de reconstituer la société, en ressuscitant l'unité romaine. Charlemagne ne ressuscita que des formes mortes. Ce qui au neuvième siècle était une œuvre impossible, fut une œuvre monstrueuse au dix-neuvième. Au début du moyen âge, il n'y avait pas encore de nations; Charlemagne pouvait donc reconstituer l'Europe à sa guise, sans violer aucun droit. Tandis que la Révolution venait de proclamer la souveraineté imprescriptible des peuples; Napoléon, en annexant à la France tantôt la république de Gènes, tantôt les États romains, entra dans une carrière où la force seule régnait : c'était reculer de dix siècles.

Telle était l'autorité des principes décrétés par la Révolution, que Napoléon leur rendait hommage par ses paroles, alors même qu'il les démentait par ses actes. La plus haute ambition de la république était de donner à la France ses frontières naturelles. En 1809, l'empereur promettait encore de ne pas dépasser le Rhin. On lit dans l'exposé de la situation de l'empire : « Il eût été facile à la France d'étendre ses limites au delà du Rhin; mais ce fleuve est la borne invariable des États immédiats de son empire (1). » Un an à peine se passe, et le conseiller d'État Regnault annonce au Corps législatif que les limites de la France sont reculées jusqu'au cours du Waal. « Un sénatus-consulte est déjà proposé, dit-il, pour réaliser cet agrandissement, devenu nécessaire autant à la *défense militaire* de nos frontières qu'au maintien de notre système de douanes (2). »

C'était un acte inouï que la réunion de la Hollande à la France. Nous avons dit combien les populations y répugnaient; elles avaient préféré une royauté qui leur était antipathique, à une annexion qui les dépouillait pour toujours de leur antique indépendance. Aussi Napoléon renonça-t-il en 1810 à la comédie d'un

(1) *Choix des rapports et des discours*. t. XX, pag. 106.

(2) *Ibid.*, t. XX, pag. 159.

vœu populaire. Devant le Corps législatif il invoqua les arrêts publiés par le conseil britannique en 1806 et en 1807, arrêts qui selon lui avaient déchiré le droit public de l'Europe : « Un nouvel ordre de choses régit l'univers. De nouvelles garanties m'étant devenues nécessaires, la réunion des embouchures de l'Escaut, de la Meuse, du Rhin, de l'Ems, du Weser et de l'Elbe à l'empire, m'ont paru être les premières et les plus importantes (1). » En annonçant au Corps législatif l'annexion de la Hollande à la France, Napoléon dit « qu'elle n'en était qu'une *émanation*, que sans elle, l'empire ne serait pas complet (2). » Une république qui jadis avait dicté la loi à l'orgueilleux Louis XIV, est réunie à la France, à titre d'*émanation*! Mais qu'est-ce que l'Europe allait dire de cette nouvelle façon d'agrandir l'empire déjà démesurément grand? Où s'arrêteraient les *émanations* de la France? Napoléon venait de signer le traité de Vieune, il avait contracté un nouveau mariage avec une archiduchesse; il disait qu'il allait évacuer l'Allemagne, il voulait rassurer le continent, il parlait de paix. Et le lendemain de ces belles promesses, il réunissait à la France un royaume par lui créé, un peuple qu'il avait promis de ne pas annexer! Il n'y avait plus qu'une seule puissance à l'égard de laquelle l'empereur respectât un peu les convenances. Il fit dire à Alexandre, *avec une sorte de négligence* (3), que la Hollande faisait déjà partie de la France avant le décret de réunion, qu'il avait été forcé de la prononcer, son frère Louis ayant pris le parti d'abdiquer le trône, par l'effet de sa mauvaise santé. Napoléon ajouta qu'il n'y avait en Hollande que des lagunes, des ports, des chantiers, utiles contre l'Angleterre, mais n'intéressant pas le continent. « L'empereur, ajoute M. Thiers, ne fit pas de discours aussi longs à l'Autriche, et n'adressa presque pas un mot aux autres États. »

Il n'est pas vrai que le roi Louis abdiqua par un motif de santé. Il n'est pas vrai que Napoléon prononça la réunion après l'abdication de son frère. Avant de connaître l'abdication, l'empereur s'était fait adresser un rapport destiné à motiver la réunion de la

(1) Message de l'empereur, du 10 décembre 1810. (*Choix des rapports*, t. XX, pag. 190.)

(2) Discours de l'empereur du 16 juin 1811. (*Choix des rapports*, t. XX, pag. 204.)

(3) Ce sont les expressions de M. Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxxviii. (T. III, pag. 541, 543.)

Hollande à la France. Le décret est de 1810, et déjà le 27 mars 1808, Napoléon écrivait à Louis, pour lui offrir la couronne d'Espagne : « La Hollande, disait-il, ne saurait sortir de ses ruines. *Que la paix ait lieu ou non*, il n'y a pas de moyen pour qu'elle se soutienne (1). » Voilà comment le monarque du monde dispose des nations ! Voilà comment il traite les autres États, même ceux qui lui sont alliés ! L'empereur annexe successivement à son immense empire tout ce qui lui convient : aujourd'hui la Hollande, parce qu'elle est une *émanation* de la France, demain le Valais, parce qu'il se trouve sur la route de l'Italie (2). Les puissances étrangères gardèrent le silence. Est-ce parce que la Russie et l'Autriche ne s'intéressaient pas à ce qui se passait à Amsterdam, comme le dit un historien français (3) ? Si elles ne se souciaient pas des lagunes de la Hollande, elles s'inquiétaient de l'indépendance du continent, puisque leur propre existence était en cause. Elles avaient raison du reste de se taire : elles auraient même dû encourager les envahissements de Napoléon, car c'était un moyen infailible de hâter la catastrophe. L'empereur croyait s'agrandir, en étendant sa domination, et il creusait un abîme sous ses pas.

V

La Hollande est à peine réunie que Napoléon se fait présenter par son ministre des relations extérieures, un rapport où on lui démontre qu'il est nécessaire d'annexer à la France les villes anseatiques, le Lawembourg et toutes les côtes depuis l'Elbe jusqu'à l'Ems. Naturellement l'empereur partagea l'avis de son ministre : « Les principes, dit-il, adoptés par le gouvernement anglais de ne reconnaître la neutralité d'aucun pavillon m'ont obligé de m'assurer des débouchés de l'Ems, du Weser et de l'Elbe. » Napoléon ne veut pas qu'un seul point reste ouvert au commerce anglais sur les côtes de la mer du Nord (4). A ce compte, il fallait aussi

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XVI, pag. 589.

(2) Message de l'empereur, du 10 décembre 1810 (*Choix des rapports*, t. XX, pag. 490) : « La réunion du Valais est une conséquence prévue des immenses travaux que je fais faire depuis dix ans dans cette partie des Alpes. »

(3) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxxviii. (T. III, pag. 546.)

(4) Rapport du 8 décembre 1810. (*Choix des rapports*, t. XXI, pag. 491.)

réunir à la France les côtes de la Russie. Et puis le commerce britannique ne pourrait-il pas trouver des dédommagements en Amérique, ou en Chine et au Japon? Donc, la monarchie du continent ne suffira point à l'empereur, il faut qu'il devienne le maître du monde! Voyons le monarque universel à l'œuvre.

Quel droit Napoléon avait-il sur les villes libres de Hambourg, de Brême et de Lubeck? Il n'en avait d'autre que la force. Il les occupait militairement. Cela aurait dû lui suffire, puisqu'il y était le maître. En les réunissant à son immense empire, que gagnait-il? A cette question il n'y a rien à répondre, sinon que l'empereur avait envie d'annexer les villes anséatiques, et qu'il le fit. Quelle difficulté pouvait-il y avoir à cela, dit M. Thiers? « Il les avait sous la main. » Napoléon annexa en même temps une bonne partie du royaume de Westphalie qu'il venait de créer pour son frère Jérôme. De quel droit? Jérôme, grand dépensier, avait tant de besoins qu'il ne lui restait rien pour payer les troupes françaises; c'était un donataire qui ne remplissait pas les charges attachées à sa donation. Mais qu'est-ce que les princes allemands, les Aremberg, les Salm avaient fait pour être dépouillés? M. Thiers répond que leurs territoires étaient à la disposition de l'empereur autant que ceux d'un sujet français. Il pouvait, au même titre, prendre la moitié de l'Allemagne! Parmi les princes annexés, se trouvait le duc d'Oldenbourg, oncle d'Alexandre de Russie. Napoléon s'empara de ses États, par la seule raison, qu'ils étaient situés entre les bouches de l'Ems et celles du Weser. De quoi pouvait-il se plaindre? L'empereur s'empara de sa principauté, sans daigner le prévenir, pas plus que les Aremberg et les Salm. Seulement comme le czar, neveu du prince spolié, était l'allié de Napoléon, l'empereur lui réserva une indemnité, la ville d'Erfurt, dernière *miette* qui restait de la *table du conquérant*. Enfin il enleva à son neveu à lui, le fils du roi de Hollande, une partie du duché de Berg, qu'il venait de lui donner. Pourquoi? Parce qu'il en avait besoin. Arrangement de famille, dit l'historien français, dont personne n'avait à s'inquiéter (1). Bref, c'était la volonté du monarque universel, et sa volonté faisait la loi.

Quand Napoléon réunit les villes anséatiques et une partie de

(1) Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XI, t. III, pag. 452.

l'Allemagne à l'empire français, la Russie seule fit des réclamations. Du reste, silence complet. Était-ce le silence de l'approbation? Quelques années plus tard, l'Autriche déclara la guerre à l'empereur, et en se joignant à la coalition, elle décida sa chute. Les griefs ne manquaient point aux coalisés. Un des principaux fut l'acte de violence que nous venons de rapporter. On lit dans le manifeste autrichien que Napoléon conçut dans une heure fatale le dessein de réunir à cette masse de pays que l'on appelait l'empire français, une portion considérable de l'Allemagne septentrionale, en privant les villes libres de Hambourg, Brême et Lubeck de leur indépendance : « Cet acte de violence s'exécuta sans aucun motif de droit, même apparent, au mépris de toutes les formes, sans avis préalable, sans négociation avec un cabinet quelconque, sous le seul prétexte qu'il était commandé par la guerre avec l'Angleterre. Le décret qui établissait une trente-neuvième division militaire sur les côtes de l'Allemagne, inquiétant par lui-même, présageait de nouveaux malheurs. Il témoignait en effet qu'aucun État, pas même ceux que Napoléon lui-même avait créés, n'était à l'abri de ses usurpations. Les territoires annexés demandaient à être arrondis ; il fallait pour cela de nouvelles injustices, jusqu'à ce que le maître de l'empire français fût le maître du continent (1). »

Le reproche d'une ambition sans cesse croissante et jamais assouvie, est-il une exagération de manifeste? On lit dans le rapport fait au Sénat sur le message de l'empereur qui annonçait l'annexion de villes anséatiques : « *Où sont les bornes du possible?* C'est à l'Angleterre à répondre. Qu'elle médite le passé, elle apprendra l'avenir. » En effet, il n'y avait plus rien d'impossible pour Napoléon ; il pouvait annexer l'Allemagne entière, il pouvait se proclamer empereur d'Occident. Et il était en bon chemin. M. Thiers nous apprend qu'il songeait à réunir à la France la rive gauche de l'Èbre, sous le prétexte des sacrifices qu'il faisait pour assurer la couronne d'Espagne à son frère. « Étrange dérision, s'écrie l'historien français. Imposer à l'Espagne une dynastie malgré elle, forcer cette dynastie à régner (car Joseph n'était guère moins contraint que les Espagnols) et puis demander à

(1) *Schoell*, Histoire des traités de paix, t. X, pag. 77-79.

l'une et à l'autre de payer ce bienfait d'un démembrement de territoire, était une véritable folie d'ambition (1). » Ce n'était point le dernier degré de la folie. Il paraît que Napoléon, las de l'opposition de son frère Joseph, se proposait d'annexer l'Espagne entière à son gigantesque empire, comme il avait réuni la Hollande, et comme il y aurait réuni le royaume de Naples. Déjà la proclamation était rédigée, par laquelle il signifiait à l'Europe qu'elle avait un maître qui, unissant le trident au glaive, rétablirait l'empire romain : « Du Rhin jusqu'à la mer Atlantique, disait le nouveau César, de l'Escaut jusqu'à la mer Adriatique, il n'y aura qu'un peuple, une volonté, une langue (2). » Ceci est pis que de la folie : dépouiller les peuples de leur liberté, c'est les tuer, et le meurtre d'une nation est un crime aussi bien que l'assassinat d'un individu.

N° 3. *Les crimes*

I

Napoléon dit à Sainte-Hélène : « Lorsque les Espagnols étaient en armes au nom de Ferdinand, ce prince et son frère don Carlos, seuls héritiers du trône d'Espagne, étaient à Valençai, au fond du Berri. Leur mort eût mis fin aux affaires d'Espagne, elle était utile, même nécessaire. Elle lui fut conseillée par ... ; mais elle était injuste et criminelle. Ferdinand et don Carlos sont-ils morts en France?... Napoléon n'a jamais commis de crime (3). » Il y a un crime qui moralement est plus grand que le meurtre d'un homme ; Napoléon ne tua point Ferdinand, il le trompa, il trompa l'aveugle confiance de la nation espagnole, pour enlever son trône au prince, et au peuple son indépendance ; il ne tint pas à lui que le meurtre de la nation ne fût consommé. Et il fit tout cela par des calculs longuement prémédités. A Bayonne, il y eut une conversation remarquable entre l'empereur et le chanoine Escoïquiz, conseiller de Ferdinand. C'est comme la voix de la conscience qui crie, et qui veut arrêter le criminel au moment où il va se livrer

(1) *Thiers*. Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxxix, t. III, pag. 580.

(2) *Hæusser*, Deutsche Geschichte, t. III, pag. 319, d'après *Pertz*.

(3) *Mémoires de Montholon*, notes et mélanges (xx^e note).

à ses funestes tentations. Napoléon provoqua le chanoine à parler franchement : « Depuis plus d'un siècle, dit l'Espagnol, il y a une étroite alliance entre la France et l'Espagne; elle a été renouvelée sous votre empire et rendue bien plus étroite encore. L'Espagne n'a cessé de faire tous les efforts pour soutenir la France dans ses guerres, même dans celle que Votre Majesté a entreprise pour détrôner les Bourbons de Naples. Elle vient de vous remettre ses places frontières; elle a introduit vos troupes jusque dans la cour de son souverain. Elle a agi en tout cela avec une confiance que peut seule inspirer l'amitié la plus aveugle. Le prince Ferdinand est dans les mêmes intentions; pour resserrer les liens de l'alliance, il vous a demandé une princesse de votre auguste maison. A peine monté sur le trône, il s'est empressé de vous témoigner de nouveau les mêmes désirs; il vous a prodigué les preuves d'attachement; il vient aujourd'hui se mettre à votre disposition, en comptant sur votre amitié. Comment, en présence de ces faits, le peuple et son roi pourraient-ils soupçonner les projets de Votre Majesté (1). »

On conçoit que l'empereur ait trompé ses ennemis, puisque le droit de guerre permet d'unir la ruse du renard à la force du lion. On ne conçoit point qu'il ait trompé la confiance d'une nation généreuse, qui attendait de lui son salut. C'est la confiance trompée qui exaspéra les Espagnols, et qui donne à leur lutte une haute signification morale : on dirait le bras de la justice divine qui s'appesantit sur le coupable, et qui choisit pour instrument la victime la plus innocente de toutes celles que l'ambition d'un conquérant immolait à ses criminelles folies. Il n'y a pas un écrit, pas une parole sortie d'une bouche espagnole qui n'ait flétri cette honteuse perfidie. Napoléon entendit lui-même le cri d'indignation qu'un ministre de Ferdinand laissa échapper en présence de Champagny, son ministre des relations extérieures : « Quelle confiance l'Europe pourra-t-elle mettre dans ses traités avec la France, quand elle verra avec quelle *perfidie* le traité de Fontainebleau a été violé? De quelle terreur ne sera-t-elle pas frappée en considérant les *artifices*, les *trompeuses promesses*, les *séductions* de tout genre que l'empereur a mis en usage pour attirer le roi à

(1) *De Pradt*, Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne, pag 272-274.

Bayonne et le dépouiller de sa couronne (1)? » Dans la première proclamation de la junte de Séville on lit : « Tous ces malheurs nous arrivent de la part d'une puissance étrangère, non par la force des armes, mais par la *ruse* et la *perfidie*. On se sert de nous-mêmes contre nous; on a rendu complices de ces abominations ceux qui se disent les chefs de notre gouvernement. » Le mot de *perfidie* retentit dans toutes les lignes de ce manifeste d'une nation trompée, outragée : c'est une perfidie « dont l'histoire de toutes les nations et de tous les siècles n'offre aucun exemple (2). » Une adresse à Napoléon, publiée à Valence, le 7 juin 1808, lance à l'usurpateur cette apostrophe sanglante : « Tes paroles ne sont que faussetés, tes traités ne sont que trahisons (3). »

L'histoire doit s'associer à cette énergique flétrissure du crime, et elle s'y est associée. Écoutons cette voix vengeresse : « Depuis la paix de Bâle, dit Schoell, l'Espagne avait été l'alliée fidèle de la France; elle avait livré à Bonaparte ses flottes, ses troupes, ses trésors. Tant de condescendance fut payée de la plus noire ingratitude. L'invasion de l'Espagne est *le plus grand des forfaits politiques*. L'action est si *atroce*, que l'Europe étonnée ne voulut pas y ajouter foi, et que les documents les plus authentiques furent à peine suffisants pour vaincre l'incrédulité de ceux qui pensaient que tant de *noirceur* était impossible dans le siècle des lumières (4). »

Qu'est-ce qui est impossible? avait demandé un sénateur. M. Thiers dit que « Napoléon était arrivé à tout vouloir et à tout oser, qu'il se considérait comme dispensé des règles de la morale ordinaire, pouvant donner ou retirer les trônes, à la façon de la Providence, toujours justifié comme elle, par la grandeur des vues et des résultats (5). » Est-ce une satire ou est-ce une justification? Si c'est une justification, alors l'historien se fait complice de son

(1) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, pendant le consulat et l'empire, t. III, pag. 488.

(2) Proclamation du 29 mai 1808. (*Schoell*, Recueil de pièces officielles, t. I, pag. 507, ss.)

(3) *Schoell*, Recueil des pièces officielles, t. I, pag. 525. Comparez *ibid.*, pag. 595, la proclamation de la junte de Madrid.

(4) *Schoell*, Histoire des traités de paix, t. IX, pag. 151.

(5) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxix, t. II, pag. 556.

héros. Il est vrai que l'on représente aujourd'hui Napoléon comme un de ces sauveurs que Dieu envoie à l'humanité et que l'humanité, dans son aveuglement, méconnaît. Nous allons voir le sauveur à l'œuvre; ses armes sont la violence, la perfidie et la trahison. Hâtons-nous d'ajouter que M. Thiers lui-même avoue que l'affaire d'Espagne est une tache qui ternit la gloire de l'empereur, mais il a tort d'ajouter : « Il lui restait pour l'absoudre, le bien à faire à l'Espagne. » Non, le bien que Napoléon aurait fait à l'Espagne, ne l'aurait pas absous ; car il n'est pas permis de faire le bien en se servant du mal comme d'un instrument. Si Dieu tire le bien du mal que font les hommes, cela ne justifie point les hommes.

II

Le 21 octobre 1807, le ministre des relations extérieures fait un rapport à Napoléon, par lequel il prouve qu'il est politique et partant juste de s'emparer du Portugal. L'Angleterre, dit-il, méconnaît la souveraineté de tous les gouvernements; il en conclut que tous doivent se mettre en état de guerre contre elle. On pourrait demander au diplomate impérial, si chaque État n'est pas juge de de sa dignité et de ses intérêts? Non, dit-il; car il y a des obligations qui lient entre eux les souverains de l'Europe. Ainsi si le territoire de l'un d'eux était violé au détriment de la France, il en serait responsable. Tel est le crime du Portugal, car il souffre que ses bâtiments soient visités par les vaisseaux anglais : « Cette conduite donne à Votre Majesté le droit de lui proposer l'alternative, ou de faire cause commune avec elle, ou d'être considéré comme complice du mal qui résulte de cette violation pour les intérêts de Votre Majesté. » Donc le Portugal s'est mis en état de guerre contre la France. « L'intérêt du continent d'où les Anglais doivent être exclus, force Votre Majesté à la déclarer (1). »

Ce serait peine perdue de discuter de pareilles prétentions : le droit du plus fort ne se discute point. Le Portugal céda, du moins en apparence; il répondit qu'il romprait avec l'Angleterre, bien qu'il pût difficilement se passer d'elle, et qu'il lui déclarerait même la guerre. Cette réponse, paraît-il, était concertée avec le gouver-

(1) *Choix des discours et des rapports*, t. XIX, pag. 403, ss.

nement britannique (1). Cela autorisait l'empereur à veiller lui-même à ce que les côtes du Portugal fussent fermées au commerce anglais. En réalité, la tyrannie que les Anglais exerçaient sur les neutres était un commode prétexte pour excuser les envahissements de Napoléon. M. Thiers avoue qu'il ne voulait point occuper le Portugal pour achever la clôture du continent, mais se l'approprier pour en disposer à son gré. Qu'allait-il faire de cette proie nouvelle? Ici commence la comédie, disons mieux, le drame qui se dénoua à Bayonne. Ce fut le commencement des plus grandes *fautes*, dit l'historien français, qui a de la peine à trouver le mot propre pour qualifier une série de perfidies inouïes.

Napoléon lui-même dicta à son ministre une note sur le partage du Portugal. Ainsi le crime commis par les puissances du nord allait se répéter au midi. Les copartageants de la Pologne se renvoient l'un à l'autre la responsabilité de l'attentat. Dans le traité de Fontainebleau, il n'y a qu'un seul coupable, l'empereur; son alliée l'Espagne y figure comme victime destinée à subir le même sort. Le Portugal était divisé en trois lots : le premier pour le roi d'Étrurie, en échange de la Toscane cédée à la France : le second pour le prince de la Paix : le troisième restait à la disposition de la France. Tout dans cette convention était une duperie. Il fallait un prétexte à Napoléon, pour envoyer ses armées en Espagne; le partage du Portugal le lui offrait. Le prétendu agrandissement de l'Espagne devenait l'instrument de sa ruine. Cependant le traité de Fontainebleau « garantissait à Sa Majesté catholique la possession de ses États du continent d'Europe! » Au moment même où Napoléon semblait procurer à l'Espagne un accroissement de puissance, il songeait à la révolutionner, il songeait à dépouiller l'allié avec lequel il traitait, parce que cet allié le *gênait*, lui *déplaisait*, le *révoltait*.

Il fallait trouver un général qui se prêtât à l'exécution de ces desseins odieux. Napoléon songea à Lannes. Le brave maréchal, qui avait été comblé de biens et de faveurs par le prince qu'on le chargeait de dépouiller, refusa cette honteuse mission. Junot, le camarade de Bonaparte, y mit moins de délicatesse. L'exécution fut digne du projet. Napoléon avait un excellent prétexte : il ne

(1) *Thiers*. Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxviii. (T. II, pag. 485, note.)

faisait point la guerre aux Portugais, il venait au contraire les délivrer du joug de l'Angleterre. Junot, fidèle à la consigne, lança une proclamation pour rassurer la nation : « L'empereur, dit-il, m'envoie à la tête d'une armée pour faire cause commune avec votre bien-aimé souverain. » Dans son impatience, Napoléon se trahit lui-même. Comptant que Junot marcherait avec la rapidité de sa pensée, et le croyant déjà à Lisbonne, il inséra au *Moniteur* le fameux décret qui déclarait « que la *maison de Bragançe avait cessé de régner.* » C'est ainsi que l'empereur *faisait cause commune avec le bien-aimé souverain des Portugais* (1).

Napoléon a constaté de sa propre main sa honte et son crime. Voici les instructions qu'il donna à Junot. Comme il entrait dans le Portugal en ami, l'empereur espérait qu'on le laisserait arriver à Lisbonne sans résistance. « En ce cas, dit-il, voici la conduite que vous devez tenir : occuper les ports, bien placer vos troupes dans des camps, saisir la flotte, faire arborer sur tous les bâtiments le drapeau français... Du moment que vous aurez pris possession des places fortes et de la flotte, vous procéderez au désarmement de l'armée. » Que fera-t-on du souverain *bien-aimé des Portugais*? « Vous ferez connaître au prince régent, dit Napoléon, qu'il doit se rendre en France; vous tâcherez qu'il y consente de bon gré. Vous lui donnerez des officiers dont la *commission apparente sera de l'escorter, mais bien réellement de le garder.* Vous en ferez de même de *tout ce qui a droit au trône*, et sans dureté, sans vexation, vous les ferez partir pour *Bayonne*... Vous vous déferez des hommes les plus marquants, et qui pourraient vous donner de l'inquiétude, en leur ordonnant de se rendre à Paris. Tous devront attendre à *Bayonne* de nouveaux ordres (2). »

Ainsi le prince régent du Portugal, et comme le disait Napoléon dans son langage dédaigneux, *tout ce qui avait droit au trône de Portugal*, devaient être traités comme le fut la famille royale d'Espagne. C'est la même perfidie, le même mépris de tout droit. Le prince régent s'enfuit au Brésil, en protestant contre les violences de Napoléon. Sa voix ne fut point entendue de ses contemporains, mais la postérité a recueilli sa protestation. Le prince

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. III, pag. 149-152.

(2) Lettre du 12 novembre 1807. (*Correspondance de Napoléon*, t. XVI, pag. 185.)

demande dans quel code des nations, l'empereur a puisé les principes d'après lesquels il agit. L'histoire répond : dans le code des forbans. Jusque-là se ravalait, dans son délire d'ambition, celui dont on voudrait faire le sauveur de l'humanité.

III

L'affaire du Portugal avait réussi à merveille. Napoléon voyant le prince de Bragance s'enfuir au Brésil, espéra que les Bourbons d'Espagne, quand ils verraient l'armée française s'avancer sur Madrid, suivraient cet exemple et se retireraient à Cadix. Il y avait à craindre une insurrection du peuple ; mais cela n'effrayait point l'empereur ; au contraire, c'eût été une bonne fortune. Lui qui allait en Espagne pour trahir la nation et son roi, aurait crié à la trahison, en disant que son armée venait amicalement pour une grande expédition qui intéressait l'alliance. Cette trahison prétendue aurait permis à l'empereur de déclarer que la maison des Bourbons avait cessé de régner.

Tel fut le début du drame de Bayonne, selon M. Thiers. Il ne faut point juger la dépossession d'une famille royale, dit-il, comme s'il s'agissait de la spoliation d'un propriétaire. La morale ordinaire est ici hors de cause ; car on ôte et on donne les trônes par la guerre ou par la politique, et cela se fait parfois au grand avantage des nations dont on dispose ainsi arbitrairement. Si Napoléon avait réussi, M. Thiers l'eût proclamé le sauveur de la nation. Oui, la guerre dispose des royaumes. Mais l'empereur n'était pas en guerre avec l'Espagne ; il ne pouvait pas même lui reprocher d'être favorable à l'Angleterre, puisque depuis la paix de Bâle, elle était restée fidèle à l'alliance française. Napoléon venait de signer le traité de Fontainebleau. C'était en allié, en ami qu'il entra à Madrid, et il se trouva que l'ami était un ennemi, que l'allié était un traître ! Il faut prendre garde, ajoute l'historien de l'empire, quand on veut jouer le rôle de la Providence, d'y échouer, Eût-il réussi, le crime ne serait pas moins un crime. Ou est-ce qu'un seul et même fait sera un crime, nous nous trompons, une *faute*, quand le coupable échoue, et une action glorieuse, quand il réussit ? M. Thiers prononce les mots de *fourberie* et de *mensonge*. La

fourberie se serait-elle changée en loyauté, et le *mensonge* en vérité, si la *fourberie* et le *mensonge* unies à la violence l'avaient emporté (1)!

Le soulèvement d'Aranjuez, suivi de l'abdication de Charles IV et de l'avènement de Ferdinand, déranger les calculs de Napoléon. Mais son génie fertile inventa de nouvelles *fourberies* et de nouveaux *mensonges*. Il imagina, c'est M. Thiers qui parle (2), de ne pas reconnaître Ferdinand VII, et de considérer Charles IV comme étant toujours roi ; il lui serait facile de renverser ce fantôme de souverain, aussi odieux aux Espagnols qu'incapable de régner. « On pouvait sous la forme d'un arbitrage entre le père et le fils, donner gain de cause au père, qui ne manquerait point de céder sa couronne à Napoléon. Si de plus, sous le prétexte de cet arbitrage, on parvenait à amener Ferdinand VII en France, on s'emparerait de sa personne, et la difficulté serait *très simplifiée*. » Tel fut le plan du complot. L'essentiel était d'amener le jeune roi à Bayonne. Murat se trouvait à Madrid, grâce à l'aveugle confiance de la nation espagnole ; mais Murat, tout Gascon qu'il fût, était soldat ; Napoléon envoya en Espagne Savary, général aussi, mais instrument aveugle de l'empereur. Il avait joué un rôle sinistre dans le jugement du duc d'Enghien. Pour le moment sa mission était moins sanglante : il fallait seulement tromper Ferdinand VII. Napoléon lui dit de s'y prendre avec ménagement, de l'attirer à Bayonne, par l'espérance de voir le litige vidé en sa faveur ; il ne devait recourir à la violence que si Ferdinand s'obstinait.

Savary était une nature de policier. Il parla d'abord d'aller au devant de Napoléon, jusqu'à Burgos ou jusqu'à Vittoria, car l'empereur, assurait-il, était sur le point d'arriver, et il s'agissait uniquement de lui rendre hommage, et de lui expliquer en même temps la révolution d'Aranjuez. Savary parlait toujours en son nom, prétendant qu'il ignorait les intentions de son maître ; il affirma cependant que « lorsque Napoléon aurait vu le prince espagnol, et acquis la conviction que la France trouverait en lui un allié fidèle, il le reconnaîtrait pour roi d'Espagne. » Il n'eut pas de peine à abuser des gens, qui se seraient trompés eux-

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxix. (T. II, pag. 559, ss.)

(2) *Idem*, *ibid.*, livre xxx. (T. II, pag. 582, ss.)

mêmes, tellement leur confiance était aveugle. Ferdinand écrivit à l'empereur. Ce n'est pas une lettre que voulait Napoléon, il lui fallait le prince et *tout ce qui avait droit* au trône d'Espagne. Il répondit à Ferdinand « dans des termes qui pussent attirer ce prince à Bayonne, sans prendre avec lui aucun engagement formel. » Les *fourberies* et les *mensonges* ne manquèrent point. « Il n'entendait aucunement, disait-il, se constituer le juge des événements d'Aranjuez; il ne prétendait point s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Espagne. S'il lui était démontré que l'abdication de Charles IV avait été volontaire, il ne ferait aucune difficulté de le reconnaître lui, le prince des Asturies, comme légitime souverain d'Espagne. Pour cela un entretien de quelques heures lui paraissait désirable. » Suivaient quelques assurances pour écarter tout soupçon : « A la réserve observée depuis un mois de la part de la France, on ne doit pas craindre de trouver dans l'empereur des Français un juge défavorablement prévenu. » Enfin il se montra disposé à l'idée d'un mariage, si les explications qu'on allait lui donner à Bayonne, étaient de nature à le satisfaire.

Comment ne pas ajouter foi à la parole de l'empereur? Il y eut cependant un Espagnol, ministre disgracié de Charles IV, qui représenta à Ferdinand que rien ne serait plus imprudent que le voyage à Bayonne. C'est à peine, disait-il, si Napoléon déguise assez sa pensée pour nous tromper. Lisez le récit de la révolution d'Aranjuez dans le *Moniteur*, vous y verrez percer l'intention de discréditer le nouveau roi, de contester son titre, d'inspirer de l'intérêt pour le vieux souverain. N'est-ce pas dire qu'il repoussera l'un comme usurpateur, l'autre comme incapable de régner? Pour qui a bien observé la politique de Napoléon à l'égard de l'Espagne, il n'y a point de doute qu'il ait le projet de se débarrasser de la maison de Bourbon et de faire rentrer la Péninsule dans le système de l'empire français. » Les courtisans de Ferdinand rejetèrent bien loin ce sage avis. « Quoi donc! s'écria le duc de l'Infantado, un héros entouré de tant de gloire descendrait à la plus basse des perfidies! » Écoutons la réponse d'Urquijo, nous la recommandons à ceux qui croient aux *sauveurs* de l'humanité : « Vous ne connaissez pas les héros, vous n'avez pas lu Plutarque. Lisez-le, et vous verrez que les plus grands de tous ont élevé leur gran-

deur sur des monceaux de cadavres. Les fondateurs de dynasties surtout n'ont le plus souvent édifié leur ouvrage que sur la perfidie, la violence, le brigandage! Notre Charles-Quint, que n'a-t-il pas fait en Allemagne, en Italie, même en Espagne? Et je ne remonte pas aux plus mauvais de nos princes! La postérité ne tient compte que du résultat. Si les auteurs de tant d'actes coupables ont fondé de grands empires, rendu les peuples puissants et heureux, elle ne se soucie guère des princes qu'ils ont dépouillés, des armées qu'ils ont sacrifiées (1). »

La réalité dépassa les appréhensions du prudent Espagnol. Ferdinand et ses frères, le vieux roi et la reine se rendirent à Bayonne. Après leur départ, une émeute éclata à Madrid. Napoléon aimait les émeutes, il espérait que la mitraille et les sabres de ses cuirassiers feraient passer l'envie aux Espagnols de recommencer. Toutefois, en habile comédien, il joua la colère auprès des princes d'Espagne. Le vieux roi fut fort effrayé de l'irritation d'un homme dont sa destinée dépendait. Charles IV apostropha avec violence son fils Ferdinand : « Voilà donc ton ouvrage, s'écria-t-il. Le sang de mes sujets a coulé; le sang des soldats de mon *allié*, de mon *ami*, du *grand Napoléon*, a coulé aussi. A quels ravages n'aurais-tu pas exposé l'Espagne, si nous avions affaire à un *vainqueur moins généreux*!... Rends, rends cette couronne trop pesante pour toi, et donne-la à celui qui est seul capable de la porter. » La vieille reine fut plus violente encore, elle reprocha à Ferdinand d'être un mauvais fils, d'avoir voulu détrôner son père, d'avoir désiré le meurtre de sa mère, d'être faux, perfide, lâche... Ferdinand se taisait, protestant seulement qu'il n'était pour rien dans l'insurrection de Madrid. Napoléon mit fin à cette horrible scène, en disant à Ferdinand que si, le soir même, il n'avait pas résigné la couronne à son père, on le traiterait en fils rebelle. Tels furent les préliminaires de ce qu'on appelle les traités de Bayonne. Charles IV céda sa couronne à Napoléon pour en disposer comme il le voudrait. Ferdinand et son frère renoncèrent de leur côté au trône d'Espagne.

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxx. (T. II, pag. 594, s.)

IV

Après avoir trompé la famille royale, Napoléon aurait encore voulu tromper la postérité. Écoutons ses confidences de Sainte-Hélène : « On m'assaillait de reproches, dit-il, on m'accusait de perfidie; il n'y a rien de tout cela. *Jamais je ne manquai de foi dans les affaires d'Espagne. Je fus étranger à toutes les intrigues; je ne manquai de parole ni à Charles IV ni à Ferdinand VII; je n'employai pas de mesure pour les attirer à Bayonne. Je pus juger leur incapacité; je pris en pitié le sort d'un grand peuple; je saisis aux cheveux l'occasion unique que me présentait la fortune. Mais loin d'y employer d'ignobles détours, si j'ai péché, c'est par une audacieuse franchise. Bayonne ne fut point un guet-apens, mais un immense coup d'État* (1). » Que l'on mette ces paroles en regard des faits, et que l'on décide. Oui, il y eut un *immense coup d'État* à Bayonne, mais ce fut en même temps un *guet-apens*. Oui, il y avait de *l'audace* dans les projets de Napoléon, mais il y mit aussi d'ignobles détours. Au moment même où le drame se consommait, l'empereur avoua, dit M. Thiers, « que ce qu'il faisait n'était pas bien, d'un certain point de vue. » Ce *certain point de vue* est décisif, car c'est la morale qui condamne ce qui se fit à Bayonne. Toutes les excuses sont vaines devant ce cri de la conscience, que le coupable lui-même laisse échapper.

En voyant les personnages qui étaient en cause à Bayonne, il y a de quoi prendre pitié d'un grand peuple. Jamais royauté ne se montra plus vile. Charles IV était un simple d'esprit, qui passait son temps à chasser et à prier, laissant gouverner sa femme adultère. Celle-ci renouvelait sur un trône chrétien les orgies qui avaient dégradé le paganisme expirant. Elle commença par se prostituer à un garde du corps; quand ils furent dégoûtés l'un de l'autre, la reine se procura ailleurs, et son amant se fit le complaisant mystérieux de ces débauches. Le palais des successeurs de Charles-Quint se changea en mauvais lieu. C'est la nation qui

(1) *Las Cases*, Mémorial de Sainte-Hélène, t. IV, pag. 255, de l'édition in-12.

payait (1). Tel était le couple royal qui disposait des destinées d'un grand peuple. Ferdinand tout aussi corrompu que sa mère, y ajoutait la lâcheté. Le jour même de son arrivée à Valençay, château du Berri qui lui servait de prison, il écrivit à l'empereur qui l'avait indignement trompé et dépouillé de sa couronne, pour lui offrir ses respectueux hommages. Quand il apprit que Joseph était nommé roi d'Espagne, il écrivit de nouveau pour lui marquer la satisfaction que cet événement lui faisait éprouver ainsi qu'à ses frères et à son oncle. Il se dégrada encore davantage ; il écrivit à Joseph, le roi intrus, il le félicita, et pour être sûr que ses félicitations seraient bien accueillies, il les transmit par l'intermédiaire de l'empereur (2). Un an après, nouvelle lettre de Ferdinand à Joseph. Cette fois le roi légitime demanda la protection de l'usurpateur. Que voulait-il donc, ce misérable, qui mettait tant de recherche dans son abjection ? Il désirait obtenir une nièce de Napoléon en mariage, et il serait heureux, disait-il, si Joseph daignait lui donner son ordre (3). Pauvres Espagnols ! Ils se battaient pour Ferdinand, pendant que Ferdinand se vautrait dans la bassesse !

L'indignité, l'infamie même des princes d'Espagne ne justifiait pas Napoléon. Telle est la triste condition des monarchies héréditaires. Ces Bourbons si vils, si méprisables étaient les descendants de Henri IV ! Les frères de Napoléon pouvaient aussi avoir des enfants peu dignes de porter le nom de l'empereur. C'est aux peuples à voir s'ils veulent supporter le régime des Messalines. Dans la fameuse conversation que Napoléon eut avec le chanoine Escœquiz, il dit que c'était dans l'intérêt de l'Espagne autant que dans le sien qu'il lui donnait une nouvelle dynastie (4). Les Espagnols comprirent autrement leur intérêt. Sans doute, le roi qui leur était imposé, leur apportait les bienfaits de la civilisation, les bienfaits de la Révolution. Mais ils ne voulurent point recevoir ces dons précieux de la main d'un ennemi. Dans les classes supérieures il y eut des partisans de la France ; comme en Alle-

(1) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, pendant le Consulat et l'Empire, t. III, pag. 514, ss.

(2) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, t. III, pag. 514.

(3) *Mémoires du roi Joseph*, t. VII, pag. 106.

(4) *De Pradt*, Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne, pag. 263, s.

magne, il y eut des princes qui saluèrent l'ennemi de leur patrie de sauveur. Le peuple fut mieux guidé par ses instincts que les princes et l'aristocratie par leurs calculs. Il repoussa le sauveur qui avait commencé par le tromper. Il combattit pour un roi, le plus indigne des hommes, il combattit pour une foi qui n'était que superstition. Mais derrière Ferdinand il y avait la patrie, et derrière le catholicisme l'indépendance et la liberté future.

Il y a encore un autre enseignement dans le crime de Bayonne. Tout crime demande une expiation. Les Espagnols prédirent à Napoléon, dès le premier jour de l'insurrection, qu'il trouverait sa punition, là où il avait foulé aux pieds tout droit, toute pudeur. On lit dans l'adresse à Napoléon, publiée par la Junte de Séville (1) : « Sache qu'un châtement éclatant peut tarder, mais qu'il atteint toujours les forfaits éclatants. Tremble devant l'Espagne, non à cause de ses propres forces, mais à cause de ta conscience. » Les contemporains sont unanimes à dire que l'attentat de Bayonne fut la première cause de la ruine de l'empereur. « En France comme en Europe, dit de Pradt, la perte de Napoléon date de là. Les esprits se retirèrent de lui, la fortune l'abandonna, ses grandes prospérités s'arrêtèrent ; bientôt l'édifice de ses grandeurs s'écroula et sur ses ruines il fut écrit que, hors de la morale et des droits des peuples, il n'y a que des abîmes (2). »

N° 4. *La folie*

I

L'expiation de nos fautes et de nos crimes est nécessaire pour la conservation de l'ordre moral. C'est la justice divine qui inflige, et pour la rendre plus solennelle, elle veille à ce que les coupables soient eux-mêmes les instruments de leur perte. Napoléon ne tomba point par les fautes qu'il commit, il tomba parce que son ambition était devenue une folie, une fureur. Quand nous parlons de son ambition, nous entendons le pouvoir absolu mis

(1) Adresse du 7 juin 1808. (*Schoettl*, Recueil de pièces officielles, t. I, pag. 529.)

(2) *De Pradt*, Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne, pag. xv.

au service de l'esprit de conquête. Si la France avait su garder sa liberté, l'ambition de son chef aurait trouvé des entraves dans les formes constitutionnelles ; la voix du peuple aurait arrêté le conquérant. C'est le despotisme qui perdit l'empereur. « Il y a, dit madame de Staël, dans le pouvoir sans bornes une sorte de vertige qui saisit le génie comme la sottise, et les perd également l'un et l'autre (1). » C'est ce qui arriva à Napoléon.

Un écrivain français dit « que le sentiment du bien et du mal, par conséquent celui du droit, le respect de la vérité, l'instinct de l'humanité manquaient à l'empereur (2). » Il est certain que le général et le premier consul, pas plus que l'empereur, ne se doutaient que les peuples eussent des droits. Mais quand Bonaparte aurait eu le sentiment du bien et du mal, il l'aurait perdu en voyant les peuples et les souverains se prosterner devant lui. Il faut tenir compte de cette servitude volontaire, quand on apprécie le grand conquérant. Son avènement au pouvoir fut la ruine du droit, et il eut pour complice la nation. Dès lors la force régna, la force dans les mains d'un conquérant de génie. Il arriva à ce degré de puissance qu'il ne rencontrait plus aucun obstacle à sa volonté. L'Europe garda le silence après l'attentat de Bayonne ; que dis-je ? Napoléon eut pour complice son ami Alexandre, ce prince qui affectait de professer les sentiments les plus libéraux. Dans sa conversation avec le chanoine Escoïquiz, il dit : « L'empereur Alexandre à qui je fis part à Tilsit de mes projets sur l'Espagne, les approuva (3). » Le czar était aussi aveugle que Napoléon ; si le César français pouvait dépouiller les plus vieilles maisons royales, en violant tout droit, toute convenance, quelle garantie les autres souverains auront-ils, y compris Alexandre ? En effet, le tour d'Alexandre vint, et s'il ne partagea pas le sort commun, ce n'est pas à son génie, ce n'est pas à ses cosaques qu'il le doit, c'est à la folie qui poussa le conquérant à entreprendre une guerre gigantesque, impossible.

Napoléon lui-même avoua en quelque sorte que la guerre de Russie n'avait point de raison d'être. Car est-ce justifier une

(1) *Staël* (ma-lame de), *Considérations sur la Révolution française*, 4^e partie, chap. xix.

(2) *De Viel Castel*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1861, t. III, pag. 825.

(3) *De Pradt*, *Mémoires sur la révolution d'Espagne*, pag. 318.

guerre que de dire qu'il y était entraîné par une nécessité irrésistible, c'est à dire par la fatalité? C'est ce qu'il dit à Cambacérès : « Quoi qu'on fasse, il faudra tôt ou tard en venir encore une fois aux mains avec la Russie. Elle a été battue, non *écrasée*; il faut lui porter un nouveau coup pour la *soumettre*. Puisqu'il le faut, le plus tôt sera le mieux. Mes facultés personnelles sont entières, mes armées superbes; j'aime mieux m'imposer cette rude tâche maintenant que je suis encore jeune que lorsque je serai vieux et affaibli; à plus forte raison j'aime mieux la prendre sur moi que la léguer à mon successeur, qui n'est qu'un enfant et qui probablement n'aura pas mes talents. Le sort en est jeté, je ferai ce que je crois devoir faire, et Dieu en décidera (1). » Où était la nécessité de *soumettre*, d'*écraser* la Russie? A Sainte-Hélène, Napoléon mit la guerre sur le compte de l'Angleterre : « La Russie était la dernière ressource des Anglais; la paix du globe était en Russie. C'était le dernier effort qui restait à faire à la France; ses destinées, celles du *nouveau système européen* étaient au bout de la lutte (2). » Qu'était-ce que ce *nouveau système européen*? et qu'est-ce que la France avait à y gagner? Le *système européen* n'était autre que la monarchie de l'Occident. Cette ambition n'était pas celle de la France; elle subissait au contraire les conséquences de la coupable imprudence qu'elle avait mise à confier ses destinées à un homme, sans garantie aucune de sa liberté. Cette folle ambition était celle de Napoléon.

On a essayé de l'excuser, de l'expliquer du moins, en disant que la guerre de Russie était la guerre de la civilisation européenne contre la barbarie du Nord. Napoléon lui-même tint ce langage à un de ses officiers dont les souvenirs ont été retracés par un brillant écrivain. La crainte, dit M. Villemain, que les barbares du Nord inspiraient à Napoléon datait de loin; elle naquit le jour où il vit les frontières de France menacées par Souwaroff. « Dès lors, sa pensée, nourrie d'histoire et pleine de la contemplation de l'empire romain, s'était reportée à cette ancienne loi des invasions du Nord sur le Midi et des grandes inondations barbares descendant des plateaux de la haute Asie sur l'Europe occidentale. Il

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XLIII. (T. IV, pag. 151.)

(2) *Las Cases*, Mémorial de Sainte-Hélène, t. III, pag. 89 (édit. in-12).

voulait que l'Europe devint française; or il y avait à craindre qu'un jour elle ne devint russe. Il fallait donc vaincre la barbarie par la Révolution et les peuples du nord par les nations du midi : « N'êtes-vous pas encore convaincu, disait-il un jour à Narbonne, vous qui savez si bien l'histoire? N'est-ce pas ainsi qu'il y a dix-huit siècles Marius écrasa deux fois les armées du Nord, et ajourna de trois siècles l'invasion des peuples gothiques? L'extermination des Cimbres est le premier titre de fondation de l'empire; et c'est dans le même sang que l'empire s'est retrempe chaque fois, sous Trajan, sous Aurélien, sous Théodose... Rappelez-vous Souvaroff et ses Tartares en Italie : la réponse est de les rejeter au delà de Moscou (1). »

Si Napoléon a tenu ces discours, il savait très mal l'histoire. Il n'y a rien de commun entre l'Europe de l'empire romain, et l'Europe du dix-neuvième siècle. A la fin de l'antiquité, le monde occidental était en pleine décadence, et c'est le despotisme impérial qui avait contribué à l'épuiser. Les Barbares avaient pour mission de le régénérer en lui apportant le principe de liberté qui lui faisait défaut. Aujourd'hui il n'y a plus de barbares, et il n'y aurait pas de mission pour eux. L'Europe n'est point décrépète, elle n'a point son salut à attendre des peuples du nord. Chose remarquable! Napoléon voulait, dit-on, mettre l'Occident à l'abri de nouvelles invasions barbares, en établissant son *système* sur les ruines de la Russie. Or c'est ce *système*, la monarchie universelle, qui rendrait l'invasion possible, s'il y avait encore des barbares. Grâce au *système* de l'empereur, l'on vit deux fois les Russes à Paris. Et ce même *système* leur aplanirait la conquête, s'ils étaient appelés à la faire. Au quatrième siècle, les Gaulois ne se défendirent pas même contre les Barbares; et en 1813 aussi, sauf une poignée d'héroïques soldats, les Français laissèrent envahir leur sol par les Barbares, sans leur opposer aucune résistance. Voilà comment Napoléon aurait sauvé l'Europe. Singulier sauveur que celui qui préparait sa ruine!

Il faut laisser là ces vains prétextes. La vérité est que la guerre de Russie fut une guerre] sans rime ni raison. Alexandre dit et répéta qu'il ne voulait point la guerre : « Je vous le déclare sur

1) *Villemain*, Souvenirs contemporains, 4^e partie, pag. 161-163 (de l'édit. in-12).

l'honneur, dit-il à Caulaincourt, je ne tirerai pas le premier coup de canon. Croyez-moi, je ne vous trompe pas, je ne veux pas la guerre. Ma nation, quoique blessée des allures de votre empereur à mon égard, quoique alarmée de vos empiétements, ne veut pas plus la guerre que moi, car elle en sait le danger. Mais attaquée, elle ne reculera point. Nous mourrons tous, l'épée à la main, plutôt que de nous laisser traiter comme les Hollandais ou les Hambourgeois (1). » Ces protestations pacifiques étaient-elles faites pour tromper? M. Thiers répondra pour nous : « Quant à moi, en historien sincère, aimant mon pays plus que chose au monde, mais pas jusqu'à lui sacrifier la vérité, je dois le déclarer, après avoir lu tous les documents : l'empereur Alexandre ne voulait pas la guerre. Il la redoutait profondément, parce qu'elle était pour lui, outre un grand danger, la condamnation de sa politique personnelle, l'aveu qu'il s'était trompé, en adoptant l'alliance française à Tilsit, la renonciation à la Valachie et à la Moldavie, enfin une témérité inutile et sans but (2). »

C'est donc sur Napoléon seul que pèse la responsabilité d'une guerre qui tua trois cent mille hommes, par le feu, par la misère et par le froid. Trois cent mille vies sacrifiées à la folle ambition d'un conquérant! Que l'on n'accuse pas l'intempérie des saisons! L'empereur serait revenu vainqueur de la Russie, qu'il n'en serait pas moins coupable; il serait coupable quand il n'aurait immolé qu'une seule vie à son rêve de monarchie universelle, car le but qu'il poursuivait était funeste, autant que les voies par lesquelles il y devait arriver étaient sanglantes. L'histoire doit prononcer un jugement de condamnation contre le grand coupable. Mais les nations aussi y doivent puiser un enseignement. La France avait confié à l'empereur toutes ses forces et tous ses droits, elle l'avait armé de toute sa puissance, sans garder pour ses enfants d'autre liberté que celle de mourir (3). Quand une nation se ravale à l'état de troupeau, peut-elle se plaindre si on l'envoie à la boucherie?

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xli. (T. IV, pag. 19.)

(2) *Idem, ibid.*, livre xl. (T. III, pag. 459, s.)

(3) C'est la belle expression de *Villemain*, Souvenirs contemporains, 1^{re} partie, pag. 254.

II

On lit dans la proclamation de Napoléon du 12 juin 1814 : « La Russie est entraînée par la *fatalité*; ses destinées doivent s'accomplir. » L'empereur écrivit dans le même sens à Alexandre; c'est la dernière lettre qu'il lui ait adressée : « Je compris alors que le sort en était jeté; que cette *providence* invisible dont je reconnais les droits et l'empire avait décidé de cette affaire comme de tant d'autres (1). » Napoléon invoque la *fatalité*, les *destins*, la *Providence*. La *fatalité*, c'était son ambition poussée jusqu'à la folie. Les *destins* qui devaient s'accomplir, c'était une épouvantable chute, après une grandeur sans pareille. La *Providence* dont Napoléon osait parler alors qu'il violait audacieusement les lois qu'elle a données à l'humanité, joua son rôle dans cette guerre funeste : la justice divine frappa l'empereur. Un général de la Révolution qui s'occupait à Londres à dresser des plans de guerre contre Napoléon, Dumouriez s'écria en voyant la grande armée marcher vers le nord : « Ceux que Jupiter veut perdre, il commence par les aveugler (2). » A vrai dire, ce n'est pas Dieu qui aveugle les hommes, ils se chargent eux-mêmes de ce soin, en s'abandonnant à leurs passions. La Providence intervient pour exercer la justice. C'est le jugement de Dieu qui va éclater sur le coupable.

La France, avide de gloire, aime les combats; mais la *furia francese* n'est jamais de longue durée; elle ne pourrait l'être sans épuiser la nation. Fatigués des agitations révolutionnaires, les Français suivirent avec enthousiasme le jeune général qui les conduisit à la victoire; ils acclamèrent encore le premier consul, et les exploits de l'empereur flattèrent leur vanité. Mais quand la politique de Napoléon devint de plus en plus personnelle, la nation se détacha de son chef; bien qu'elle soit une race militaire par excellence, elle se lassa d'être *envoyée à la boucherie* (3). L'ex-

(1) *Bignon*, Histoire de France depuis la paix de Tilsit jusqu'en 1814, chap. xxxiii, pag. 490, édit. grand in-8°.

(2) *Dumouriez*, Lettre du 12 mai 1812, à lord William Bentinck. (*Castlereagh papers*, t. VIII, pag. 264.)

(3) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XLIII. (T. IV, pag. 449.)

pression est historique : c'est la conscience nationale qui se soulevait contre celui qu'elle avait longtemps admiré, et qui maintenant immolait des générations entières à sa folle ambition. Nous laissons la parole à un historien qui aime les batailles et qui se complait dans les exploits de son héros : « Il veut sacrifier tous nos enfants ! Tel était le cri des familles depuis Paris jusqu'au fond des provinces les plus reculées. On ne niait pas le génie de Napoléon, on faisait bien pis, on n'y songeait plus, pour ne penser qu'à sa passion de guerre et de conquête. L'horreur qu'on avait ressentie jadis pour la guillotine, on l'éprouvait aujourd'hui pour la guerre. On ne s'entretenait partout que des champs de bataille de l'Espagne et de l'Allemagne, des milliers de mourants, de blessés, de malades expirant abandonnés sans soins. On représentait Napoléon comme une espèce de démon de la guerre, avide de sang, ne se complaisant qu'au milieu des ruines et des cadavres. La France dégoûtée de la liberté par dix ans de révolution, était dégoûtée maintenant du despotisme par quinze années de gouvernement militaire, et d'effusion de sang humain d'un bout de l'Europe à l'autre (1). » *Cet homme est fou*, tel était le propos qu'on entendait dans toutes les bouches (2).

De là le spectacle désolant que présenta la France en 1813. En 93, la nation tout entière se leva pour défendre la patrie contre l'invasion : quinze cent mille républicains repoussèrent l'Europe coalisée. En 1813, la nation resta inerte, comme s'il ne s'agissait point d'elle. En effet, ce n'est pas la France qui avait provoqué l'Europe, c'est Napoléon ; ce n'est pas pour la nation que se faisait la guerre, comme du temps de la république ; tout se faisait par et pour l'empereur : « *J'ai ordonné, j'ai vaincu, j'ai parlé. Mes aigles, ma couronne, mon sang, ma famille, mes sujets* (3). » Napoléon était seul en cause ; par le plus monstrueux égoïsme, il rapportait tout à lui. Maintenant l'égoïsme se punissait lui-même. La nation délaissa son empereur. Chose triste à dire : l'invasion, le plus grand des maux, fut saluée comme une délivrance (4).

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LI. (T. V, pag. 508.)

(2) *Idem, ibid.*, livre LIII. (T. V, pag. 439.)

(3) *Chateaubriand*, Mémoires d'outre-tombe.

(4) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LIII (t. V, pag. 437) : « Il était malheureusement vrai que l'aversion de la France pour le despotisme et pour la guerre affaiblissait en elle l'horreur de l'étranger. »

A la veille de l'invasion, le Corps législatif se réunit. Pour la première fois, il osa porter des plaintes au pied du trône impérial : « Nos maux, dit-il, sont à leur comble. La patrie est menacée sur tous les points de ses frontières. Le commerce est anéanti, l'agriculture languit, l'industrie expire. Il n'est point de Français qui n'ait dans sa famille ou dans sa fortune une plaie cruelle à guérir. » La guerre, une guerre incessante est la cause de ces maux. Il faut qu'elle fasse place à la paix. Les législateurs disent cette vérité à Napoléon, en y mettant des ménagements infinis : « L'amour de l'honneur militaire et des conquêtes peut séduire un cœur magnanime ; mais le génie d'un héros véritable qui méprise une gloire achetée aux dépens du sang et du repos des peuples, trouve sa gloire dans la félicité publique qui est son ouvrage. La paix, la morale et la force sont le plus ferme soutien des empires. » Toute la France répétait avec le Corps législatif les vœux qu'il faisait pour la paix. Les députés des départements supposent que telles sont aussi les intentions de l'empereur : « Nous avons pour garants de ces desseins pacifiques, et l'adversité, véridique conseil des rois, et le besoin des peuples, hautement exprimé, et l'intérêt même de la couronne. » Le Corps législatif ne voulait pas une paix à tout prix ; il se bornait à demander « que la guerre ne fût continuée que pour l'indépendance du peuple français et pour l'intégrité de son territoire... » « Si la France était forcée à une guerre d'indépendance, elle saurait déployer pour le maintien de ses droits, l'énergie, l'union et la persévérance dont elle a déjà donné d'assez éclatants exemples. Unanime dans son vœu pour obtenir la paix, elle le sera dans ses efforts pour la conquérir, et elle montrera encore une fois au monde qu'une grande nation peut tout ce qu'elle veut, lorsqu'elle ne veut que ce qu'exigent son honneur et ses justes droits (1). »

Napoléon traita ce vœu si juste, si modéré, comme une révolte ; tant il avait perdu l'habitude d'entendre la vérité ! Il conserva son ambition jusqu'à la veille de son abdication. Le Sénat prononça sa déchéance ; dans les motifs on lit que Napoléon avait entrepris une suite de guerres, en violant la Constitution de l'an VIII, d'après la-

(1) Rapport fait au Corps législatif, par Lainé, le 18 décembre 1815. (*Histoire parlementaire*, de Buchez et Roux, t. XXXIX, pag. 434-438.)

quelle la déclaration de guerre devait être préparée, discutée, décrétée et promulguée comme une loi. Mais qui fut le complice de cette violation de la Constitution? Le Sénat. Qui vota comme une machine les levées d'hommes, ainsi que l'on ordonne des coupes de bois? Le Sénat. Nous attachons peu de prix à sa tardive protestation : lâche devant l'empereur, il fit encore acte de lâcheté en proclamant sa déchéance. Il y eut une manifestation plus éclatante des sentiments de la nation. Le conseil municipal de Paris vota une déclaration adressée aux habitants de la capitale; on y lit : « Vos magistrats seraient traîtres envers vous et la patrie, si, par de viles considérations personnelles, ils comprimaient plus longtemps la voix de leur conscience. *Elle leur crie que vous devez tous les maux qui vous accablent, à un seul homme. C'est lui qui chaque année, par la conscription, décime nos familles. Qui de nous n'a perdu un fils, un frère, des parents, des amis? Pourquoi tous ces braves sont-ils morts? Pour lui et non pour le pays. Pour quelle cause? Ils ont été immolés, uniquement immolés à la démence de laisser après lui le souvenir du plus épouvantable oppresseur qui ait pesé sur l'espèce humaine... Voyez ce vaste continent de l'Europe partout couvert des ossements confondus de Français et de peuples qui n'avaient rien à demander les uns aux autres, qui ne se haïssaient pas, que les distances affranchissaient des querelles, et qu'il n'a précipités dans la guerre que pour remplir la terre du bruit de son nom... Que nous parle-t-on de ses victoires? Quel bien nous ont-elles fait, ces victoires funestes? La haine des peuples, les larmes de nos familles, la ruine de toutes les fortunes, le veuvage prématuré de nos femmes, le désespoir des pères et des mères à qui d'une nombreuse postérité, il ne reste plus la main d'un enfant pour leur fermer les yeux (1). »*

Voilà l'expiation que les insurgés espagnols annonçaient à Napoléon. Ce n'est pas Moscou, ce n'est pas Leipzig, ce n'est pas Sainte-Hélène, c'est la voix du peuple proclamant que Napoléon est l'auteur de tous ses maux. Il se trompait néanmoins, comme se trompent ceux qui rejettent sur d'autres la cause des malheurs qui les frappent. Qui laissa faire le coup d'État du 18 brumaire an VIII? Qui y applaudit? Paris, et la France entière. La nation se livra

(1) *Lamartine*, Histoire de la Restauration, livre vi, § 30.

avec un aveugle entraînement à un homme, elle l'investit de la toute-puissance. C'était légitimer d'avance tous ses égarements, c'était les provoquer pour ainsi dire. L'empereur n'était-il pas le représentant de la France? Ce qu'il faisait, la France le faisait avec lui. De quoi donc se plaignait-elle? Si les hommes n'aimaient à se faire illusion, les Français auraient dû se dire en 1813 : « Nous subissons la peine de notre indifférence pour la liberté et pour les garanties qui les consacrent. Si nous avions maintenu les conquêtes de 89, si nous avions nous-mêmes disposé de notre destinée, on ne nous aurait pas envoyés à la boucherie comme de vils troupeaux. »

§ 3. La coalition

N° 1. *Les coalitions contre l'empire*

En 1804, Gentz, le publiciste de la coalition, écrit : « Tous les malheurs que l'Europe a éprouvés, tous ceux qui nous attendent encore, sont la punition, et, il faut bien le dire, la juste punition de ce que nous avons substitué de misérables vues d'*intérêt privé* et de politique banale, à la cause sacrée du *droit* (1). » Rien de plus vrai. Nous avons dit ce que furent les coalitions contre la république. Celles qui se formèrent contre l'empire furent tout aussi égoïstes. Les coalisés ne manquèrent point d'invoquer l'*intérêt général*, l'indépendance de l'Europe, ils finirent même par faire appel à la liberté. Pure tactique! Ce sont des rois et des empereurs qui parlent, et les princes ont-ils jamais un autre mobile de leur conduite que l'*intérêt*? Nous allons entendre la coalition de 1805; ses vues étaient au fond celles de 1813, celles qui prévalurent au congrès de Vienne. Un célèbre ministre, Pitt fut l'âme de la ligue; il aurait voulu unir l'Europe entière contre Napoléon, disons mieux, contre la France. En 1813, les coalisés étalèrent les plus généreux sentiments pour la nation française : ils ne faisaient la guerre qu'à un seul homme, disaient-ils. Pitt nous apprendra quelle fut la vraie pensée de la coalition.

(1) Mémoires et lettres inédits du chevalier de *Gentz*, pag. 6.

Le traité de 1805 contenait des articles patents et des articles secrets. Rien de plus beau que la partie destinée à la publicité. L'Angleterre et la Russie convenaient d'employer les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour former une ligue de tous les États de l'Europe, afin de rétablir la paix et l'équilibre général. Pour atteindre ce but, les coalisés se proposaient d'enlever à la France toutes les conquêtes qu'elle avait faites depuis la Révolution ; ils voulaient ensuite fonder en Europe un ordre de choses qui pût garantir efficacement la sûreté et l'indépendance des divers États et prévenir toute usurpation future. Le but est on ne peut pas plus légitime. Mais les moyens ? Gentz dit que ce qui viciait les coalitions, c'est qu'elles sacrifiaient le droit à l'intérêt. Est-ce l'idée de droit qui inspirait les coalisés de 1805 ?

Il y a, en politique, droit et droit. Est-ce le droit des princes que la coalition européenne de 1805 entendait sauvegarder ? Il eût fallu, en ce cas, revenir purement et simplement à l'état des choses qui précéda la guerre. Les coalisés le faisaient, mais imparfaitement, pour certains États, les Provinces-Unies, la Suisse, la Sardaigne, la Toscane, Modène et le royaume de Naples. Restaient les Pays-Bas autrichiens, la rive gauche du Rhin, les républiques de Gènes et de Venise, le royaume d'Italie, y compris les Légations, enfin Parme et Plaisance. Pourquoi ne pas rendre ces pays à leurs anciens maîtres ? On les destinait à agrandir l'Autriche et la Sardaigne, ainsi que la Prusse, si elle accédait à la coalition. De quel *droit* ? Si c'est le droit monarchique, ne fallait-il pas restaurer les électeurs ecclésiastiques ? ne fallait-il pas restituer au pape les trois Légations ? Et pourquoi sacrifier Venise et Gènes ? Est-ce parce que c'étaient des républiques ? Mais la Suisse aussi était une république ; d'ailleurs, quand il s'agit de possession, le droit des républiques est aussi sacré que celui des rois. Que serait-ce si nous invoquions le *droit* véritable, celui des peuples ? Les Belges, les Rhénans, les Gênois et les Italiens, dont on disposait sans eux et contre eux, ne pouvaient-ils pas demander aux coalisés de quel droit ils les traitaient comme des troupeaux ? Quoi ! les alliés faisaient un crime à Napoléon d'avoir réuni Gènes à la France ; et eux annexaient les Gênois à la Sardaigne ? Gentz, le publiciste de Vienne, dit que la réunion de la république de Venise à l'Autriche fut un abus de la force dont elle-même avait

honte, et maintenant elle recevait non seulement Venise, mais les Légations et la Lombardie, sans scrupule aucun. Voilà le *droit*, comme l'entendait la coalition. Certes, quand elle partageait l'Europe, comme une terre vaine et vague, elle avait mauvaise grâce de faire des reproches à Napoléon.

Là ne s'arrêtait pas le mépris des coalisés pour le droit des peuples. Il y avait des articles secrets dans le traité de 1805. La coalition ne se contentait point de ramener la France aux limites de 92, elle entamait son territoire : elle cédait le Dauphiné et Lyon au roi de Sardaigne. Une fois entrée dans cette voie de spoliation, où se serait-elle arrêtée? Nous ne connaissons pas toutes les stipulations secrètes, les cabinets intéressés ont bon soin de ne pas les publier. L'Autriche n'était point partie au traité. On connaît sa voracité. N'aurait-elle pas réclaté l'Alsace et la Lorraine? C'était donc à un partage de l'Europe, dont la France faisait les frais, qu'aboutissait la coalition nouée par Pitt et Alexandre! En vérité, les historiens français n'ont point tort de dire que le traité de 1805 est le plus sanglant outrage qui ait été fait à la dignité et à l'indépendance d'un grand peuple. Ils n'ont pas tort de dire que la politique des coalisés n'était pas celle du droit, mais la politique de l'envie et de la haine. Ils n'ont pas tort de dire que la coalition dirigée contre la France, bien plus que contre Napoléon, légitimait toutes les conquêtes, toutes les usurpations et jusqu'à la folie de l'empereur; car menacée dans son territoire naturel, menacée dans son influence et son honneur, il ne restait à la France et à son chef d'autre alternative que le démembrement ou la conquête de l'Europe (1).

Le traité de 1805 révèle l'esprit de la coalition; c'est toujours l'esprit des copartageants de la Pologne. Nous n'en faisons pas une excuse pour Napoléon : un brigandage injuste ne justifie point l'autre. Mais il est bon de constater les faits pour que les nations apprennent ce que c'est que la politique royale, la politique de l'intérêt. Qu'elles se gardent bien de l'imiter le jour où elles seront souveraines, car la politique de l'intérêt est la négation du droit; c'est le règne de la force, et où sera alors la garantie des natio-

(1) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire, t. II, pag. 47-51. — *Schoett*, Histoire des traités de paix, t. VII.

nalités? L'histoire va répondre à notre question; si les rois n'ont pas profité de ses enseignements, que les peuples en fassent leur profit, car c'est leur liberté, c'est leur existence qui sont en cause.

En 1805, les Provinces-Unies formaient encore une république; elles allaient être transformées en royaume dans l'intérêt de la maison Bonaparte. C'était un abus de la force, et il aurait à lui seul justifié une coalition, bien entendu pourvu que les coalisés n'imitassent point l'usurpateur. Est-ce ainsi que l'entendait l'alliance de 1805? M. Thiers affirme, en se fondant sur des pièces authentiques, que Pitt offrit la Hollande à la Prusse, pour l'engager à entrer dans la ligue (1). Nous demandons qui est le plus coupable, l'empereur ou le ministre anglais? La France avait du moins une apparence de droit sur la Hollande, puisque c'étaient ses armes qui avaient chassé la maison d'Orange. Où était le droit de l'Angleterre? où était le droit de la Prusse? Question de convenance et d'intérêt! C'est à dire mépris du droit des nations!

Pourquoi la coalition se montrait-elle si généreuse pour la Prusse, alors qu'en 1814, elle lésina, quand il s'agit de distribuer les dépouilles du grand empire? C'est qu'en 1805 Napoléon et les coalisés se disputaient l'alliance de Frédéric Guillaume. L'empereur lui offrit le Hanovre: « C'est un *cadeau*, écrit-il à Talleyrand, pour porter la Prusse à se prononcer en ma faveur (2). » Il écrivit au roi: « L'acquisition du Hanovre est *géographiquement nécessaire* à Votre Majesté (3). » Comment refuser un pareil *cadeau*? comment ne pas reconnaître une si pressante *nécessité*? Ce qui décida le roi à accepter, c'est que la Russie usait de violence pour l'attacher à la coalition. Elle flatta d'abord Frédéric Guillaume en lui disant qu'il s'agissait de la délivrance de l'Europe. Mais comme ce faible prince ne parvenait pas à prendre une résolution, elle voulut l'entraîner malgré lui, en lui faisant entendre que sa neutralité était impossible, et qu'au besoin on aurait recours à la force. Quand les coalisés le menaçaient, tandis que Napoléon lui

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XXIII. (T. II, pag. 69.)

(2) Lettre du 4 fructidor an XIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 129.)

(3) Lettre du 25 août 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 140.)

(4) *Hæusser*, Deutsche Geschichte, t. II, pag. 565.

faisait *cadeau* d'un royaume, il n'y avait plus à balancer. Il est vrai que le jeune roi passait pour probe, et on appelait son ministre, de Hardenberg, le ministre bien pensant. Les historiens allemands ne manquent pas de dire que le roi de Prusse eut des scrupules. Il en est des scrupules royaux comme des bonnes intentions dont l'enfer est pavé; ils cèdent devant la tentation. On trouva une *forme* qui *sauvait l'honneur* prussien devant l'Europe. Rien de plus *ingénieux*; c'est M. Thiers qui parle : « Le roi de Prusse devait, dans l'intérêt de la paix qui était, disait-on, un besoin de toutes les puissances, déclarer à quelles conditions l'équilibre de l'Europe lui semblerait suffisamment garanti, énoncer ses conditions, et donner ensuite à comprendre qu'il se prononcerait pour ceux qui les admettraient, contre ceux qui s'y refuseraient, *ce qui signifiait qu'il ferait la guerre de moitié avec la France pour gagner le Hanovre* (1). »

La belle invention que la diplomatie! et que Montesquieu a raison de dire que l'honneur est le principe des monarchies! Accepter ouvertement le Hanovre, comme condition de l'alliance française, eût été chose infâme! Mais prendre le Hanovre, tout en ayant l'air d'être un médiateur, un pacificateur, c'est à dire ajouter l'hypocrisie et la cupidité à la violence, cela satisfait pleinement l'honneur royal! Voilà donc le roi de Prusse, allié de Napoléon, et en tout honneur. L'alliance ne dura pas longtemps. Alexandre de Russie avait plus d'influence à la cour de Berlin que Frédéric Guillaume. Il y avait un moyen bien simple de gagner le roi. La coalition lui donna aussi le Hanovre; c'était là l'essentiel pour l'ambition prussienne. De plus elle conservait la *forme ingénieuse* de la médiation; seulement le roi changeait les conditions de la paix. Dans le traité avec Napoléon, elles étaient stipulées au profit de la France, tandis que dans le traité avec le czar, elles étaient dictées par la coalition. Tel fut le traité signé à Potsdam le 5 novembre 1805 (2).

Quand le roi signa les déclarations de Potsdam, il espérait que la coalition serait victorieuse; il dépêcha d'Haugwitz à Vienne pour complimenter l'empereur d'Autriche. A sa grande surprise

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxii. (T. II, pag. 47, s.)

(2) *Idem*, *ibid.*, livre xxiii. (T. II, pag. 68.)

l'envoyé prussien y trouva le vainqueur d'Austerlitz. En habile diplomate, il fit son compliment, en changeant l'adresse. D'Haugwitz fit mieux que cela : il rapporta de Schœnbrunn un traité d'alliance avec Napoléon ! La Prusse venait de trahir la France à Potsdam, dans l'intérêt de l'Europe. Et à Vienne, elle fit défection à l'Europe, au profit de la France, pour mieux dire, de Napoléon. Et chaque fois le prix de la trahison était le Hanovre. M. Thiers, à qui nous empruntons ces faits, ajoute que les coalisés n'avaient point à se plaindre, que le roi de Prusse les traitait comme ils se traitaient entre eux (1). Ainsi la violence et la trahison étaient à l'ordre du jour dans le camp de la coalition ; et cependant, à l'entendre, elle prenait les armes pour délivrer l'Europe des violences de Napoléon !

Le traité de Schœnbrunn était une alliance offensive et défensive conclue avec l'empereur au moment où la Prusse allait entrer dans la coalition, au moment où l'on s'attendait à voir Napoléon tomber comme la foudre sur Berlin. Aux yeux de la diplomatie, c'était un coup de maître ! Mais les nations ne sont point diplomates ; le peuple prussien, malgré le cadeau du Hanovre, ressentait profondément la honte d'une alliance achetée au prix d'une trahison. Le roi chercha à concilier ce qui était inconciliable, son honneur et l'alliance avec Napoléon, au prix du Hanovre. Frédéric Guillaume refusa de ratifier le traité de Schœnbrunn, et il se mit à négocier ; mais plus il négociait, plus il empirait sa condition, en impatientant, en blessant, en exaspérant le tout-puissant empereur. Pour désarmer l'opinion publique, en comblant pour ainsi dire l'avidité prussienne, le roi demanda outre le Hanovre, les villes anséatiques (2). Cela paraît incroyable, impossible ! Que de plaintes, que de déclamations il y eut contre le décret impérial qui amena les villes anséatiques à la France ! Et les coalisés avaient devancé Napoléon ! Décidément le *droit* de la coalition ne différait en rien du *droit* de l'empereur : c'était la force qui régnait en Europe.

Il faut y ajouter la déloyauté et la perfidie. L'Angleterre fut l'alliée constante de l'Autriche. Or, tous le monde sait combien

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxiii. (T. II, pag. 415, s.)

(2) *Idem*, *ibid.*, livre xxiv. (T. II, pag. 428.)

les rois d'Angleterre tenaient au Hanovre : la Grande Bretagne était pour eux l'accessoire de leur électorat. Georges aurait préféré céder toutes les îles britanniques que sa principauté allemande. Cependant, qui le croirait? après la bataille d'Austerlitz, l'Autriche obligée à faire des cessions de territoire au préjudice de ses archiducs, demanda comme compensation le Hanovre (1)! Ajoutons, pour achever la comédie, que Napoléon entendait restituer le Hanovre à l'Angleterre, alors qu'il en fit *cadeau* à la Prusse. Celle-ci finit par l'accepter, à des conditions plus onéreuses que celles de Schœnbrunn. Napoléon le donna avec l'intention de le reprendre. Lui-même l'avoue dans une lettre à Talleyrand, et il en dit la raison : c'est que la conduite de la Prusse attestait qu'il ne pouvait pas en obtenir un concours sincère et efficace. Il ajoute qu'il faut *laisser quelque chose à prendre à la Prusse* dans le cas où elle serait obligée de restituer le Hanovre à l'Angleterre : « Les possessions de Nassau, de Fuld, de quelques princes de Waldeck et même de quelques princes de Saxe sont très propres à lui faire cette compensation (2). » Les historiens allemands crient à la trahison. Est-ce que, dans la compagnie des rois, on a le droit de parler de bonne foi? Disons avec l'honnête Schlosser, « que les princes allemands méritaient d'être traités comme des esclaves, puisque leurs sentiments étaient ceux d'esclaves (3). »

N° 2. *Les coalisés*

I

Rien de plus légitime que les coalitions formées contre une puissance prépondérante. Et si jamais il y eut une puissance dangereuse, c'est celle de Napoléon. Une race militaire dans la main d'un homme de guerre incomparable, et de plus l'influence immense de la Révolution : il y avait de quoi faire trembler l'Europe. Si les peuples étaient seuls en cause, nous n'aurions qu'à applaudir à leurs héroïques efforts pour sauvegarder le plus pré-

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxiii. (T. II, pag. 112.)

(2) Lettre du 31 mai 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. XII, pag. 509.)

(3) *Schlosser*, Geschichte des XVIII^{ten} Jahrhunderts, t. IV, pag. 737.

cieux des biens, l'indépendance nationale. Mais les peuples n'étaient pas directement en jeu : ici l'aristocratie dominait, là la royauté de l'ancien régime. C'est dire que la force régnait partout. A ce titre, les coalisés n'avaient rien à reprocher à Napoléon ; ils n'étaient pas dignes de défendre la liberté de l'Europe contre le conquérant qui aspirait à la monarchie universelle.

L'Angleterre fut l'âme des coalitions. Elle accusait Bonaparte d'ambitionner la domination du continent, et elle avait raison. A son tour l'empereur accusait les Anglais d'exercer une véritable tyrannie sur l'immensité des mers, et il avait également raison. Le fameux décret de Berlin est un acte d'accusation contre les usurpations de l'Angleterre. Nous en citerons quelques traits : « L'Angleterre n'admet point le droit des gens suivi universellement par tous les peuples policés. En effet, elle répute ennemi tout individu appartenant à l'État ennemi, et fait en conséquence prisonniers de guerre, non seulement les équipages des vaisseaux armés en guerre, mais encore les équipages des vaisseaux de commerce et des navires marchands, et même les facteurs du commerce, et les négociants qui voyagent pour les affaires de leur négoce. De même, elle étend aux bâtiments et marchandises du commerce et aux propriétés des particuliers le droit de conquête qui ne peut s'appliquer qu'à ce qui appartient à l'État ennemi. » Rien ne caractérise mieux le despotisme maritime de l'Angleterre que ses prétentions en fait de blocus : « Elle étend aux villes et ports de commerce non fortifiés, aux havres et aux embouchures des rivières, le droit de blocus qui, d'après la raison et l'usage de tous les peuples policés, n'est applicable qu'aux places fortes. Elle déclare bloquées des places devant lesquelles elle n'a pas même un seul bâtiment de guerre, quoique une place ne soit bloquée que quand elle est tellement investie qu'on ne puisse tenter de s'en approcher sans un danger imminent. Elle déclare même en état de blocus des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières et tout un empire. » Quelle était la raison de ces abus et de ces excès ? « C'est, répond Napoléon, d'empêcher les communications entre les peuples, et d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur la ruine de l'industrie et du commerce du continent. Cette conduite, digne en

tout des premiers âges de la barbarie, a profité à la nation anglaise au détriment de toutes les autres (1)... »

Ces reproches sont durs, mais la question est de savoir s'ils sont mérités. La tyrannie maritime des Anglais est une opinion populaire en France, même parmi les ennemis déclarés de Napoléon. Un historien, appartenant par sa naissance et par ses opinions à la restauration, l'abbé de Montgaillard dit au sujet du décret de Berlin : « Si le cabinet de Saint-James a raison de signaler l'ambition envahissante de Napoléon, il ne se fait pas plus de scrupule de violer les usages consacrés par la civilisation européenne ; *monstrueux abus de la violence, le code de ces insulaires est une piraterie imitée des flibustiers et des Algériens!* » Ce ne sont pas seulement les Français qui tiennent ce langage. Un Américain, de race anglaise, et d'une équité à laquelle l'univers rend hommage, Franklin parle comme l'abbé de Montgaillard : « Comme nation guerrière, dit-il, l'Angleterre aime les conquêtes; comme nation ambitieuse elle convoite la domination, et comme nation commerçante, elle est avide d'un gain exclusif. » Les Anglais eux-mêmes avouent leurs orgueilleuses prétentions. Au commencement du dix-septième siècle, Bacon disait : « La mer est une sorte de *monarchie universelle* que la nature semble avoir donnée en dot à la Grande Bretagne (2). »

Ainsi l'ambition de l'Angleterre était aussi vaste que celle de Napoléon, plus vaste encore, puisqu'elle n'avait d'autre limite que l'immensité de l'Océan. La monarchie universelle est toujours l'œuvre de la violence, et elle pousse à l'abus de la force. Les Anglais rivalisaient d'excès avec l'empereur. On dirait qu'ils étaient jaloux de confirmer les accusations que le décret de Berlin lançait contre eux. C'est à cette époque qu'eut lieu le bombardement de Copenhague, l'un des attentats les plus odieux dont l'histoire, si riche en crimes, fasse mention. Le Danemark était en pleine paix avec l'Angleterre; les relations des deux peuples étaient si amicales, que plus de trois cents navires danois, le tiers de la propriété commerciale du royaume, se trouvaient en char-

(1) Décret du 21 novembre 1806, inséré dans la *Correspondance de Napoléon*, t. XIII, pag. 682.

(2) *Montgaillard* (l'abbé de), Histoire de France, depuis la fin du règne de Louis XVI. (T. VI, pag. 294.)

gement dans les ports de la Grande Bretagne. Cependant le cabinet britannique craint ou affecte de craindre que la flotte danoise, renfermée dans le port de Copenhague, ne séduise l'ambition de Bonaparte : c'est le nom qu'il continuait à donner à l'empereur. Il craint que Napoléon ne contraigne le Danemark à entrer dans sa ligue contre l'Angleterre. Un beau jour, sans déclaration de guerre, une flotte imposante, sous les ordres de l'amiral Gambier, se rend devant Copenhague, demande que la flotte danoise lui soit livrée, et sur le refus du prince régent, bombarde et incendie la ville, force l'entrée du port et emmène les vaisseaux (1).

Le cabinet de Londres crut devoir se justifier. On lit dans la déclaration du 25 septembre 1807 : « Sa Majesté avait été informée de la manière la plus positive de la résolution où était le chef actuel de la France, d'occuper le territoire du Holstein, afin de fermer à la Grande Bretagne les canaux ordinaires de ses communications avec le continent; d'engager ou de forcer également le Danemark à fermer le passage du Sund au commerce et à la navigation de l'Angleterre, et de s'assurer ainsi de la marine danoise pour opérer un débarquement sur le territoire britannique... Sa Majesté est sincèrement et douloureusement affligée qu'il ait fallu avoir recours aux armes pour un acte nécessaire à la sûreté de ses domaines. L'état et les circonstances actuelles du monde ont exigé ces mesures de *propre conservation* (2). »

Un écrivain anglais s'est chargé de répondre à ces mauvaises chicanes (3). Le cabinet britannique n'a jamais publié *les informations positives* qui lui faisaient connaître la politique de l'empereur; il n'a jamais dit de quelle source il les tenait. Est-ce sur un bruit, dénué de toute preuve, que l'on va bombarder la capitale d'un État neutre et s'emparer de sa flotte? Que Napoléon ait songé à entraîner le Danemark dans son système, nous l'admettons; supposons même qu'il eût le dessein de l'y contraindre, ce vague projet autorisait-il l'Angleterre à le devancer, à tenter un coup de main pour son compte? Depuis quand un brigandage, pour mieux

(1) Jean Reynaud, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, au mot *Canning*. T. III. pag. 207, s.)

(2) Schoell, Histoire des traités de paix, t. IX, pag. 71-74.

(3) *Edinburgh review*, january 1809 : « An examination of the causes which led to the late expedition against Copenhagen, by an observer. »

dire la crainte d'un brigandage permet-il à un autre brigand de consommer l'attentat à son profit? L'Angleterre avait des preuves positives du dessein de l'empereur. Nous voulons le croire. Si cela était vrai, elle n'avait qu'à envoyer une flotte à Copenhague pour défendre le Danemark contre l'ambition française. Que si alors les Danois avaient pris parti pour Napoléon, le cabinet britannique avait un juste sujet de guerre. S'il ne suivit point cette politique si naturelle, c'est qu'il savait que le Danemark voulait maintenir sa neutralité. Chose remarquable! Les Danois avaient surtout à cœur de se défendre contre les empiétements de la France. M. Thiers l'avoue, en déplorant cette méfiance : « Le Danemark, par une malheureuse habitude de prendre plus de précautions contre la France que contre l'Angleterre, avait placé toute son armée le long du Holstein, s'exposant à une collision avec les troupes françaises, plutôt que de laisser franchir la ligne de ses frontières. Sa diplomatie avait agi comme son armée, et il avait toujours manifesté à l'égard de la France une susceptibilité ombrageuse (1). »

Cela prouve que le Danemark se serait défendu, et, au besoin, les Anglais eussent été à Copenhague avant les Français. A quoi bon donc les menaces, le bombardement, et le vol de la flotte? Que vient-on nous parler du salut de l'Angleterre? Quand Napoléon se serait emparé de la flotte danoise, est-ce que seize vaisseaux, treize frégates et six bricks auraient mis l'existence de la Grande Bretagne en danger? Napoléon était maître de la marine hollandaise, de la marine espagnole, de la marine italienne, et néanmoins il était impuissant sur mer; quelques bâtiments de plus n'auraient pas changé la destinée du monde. Est-ce aussi pour sauver l'Angleterre, que le cabinet britannique saisit les trois cent vingt vaisseaux marchands qui, se reposant sur la neutralité et sur la bonne foi, étaient en chargement dans les ports anglais? Nous cherchons en vain des excuses, partout nous trouvons des circonstances aggravantes.

Que serait-ce si nous entrions dans les détails de l'exécution? Il suffira à notre but de faire connaître la sommation que l'amiral anglais signifia au prince royal de Danemark. L'envoyé ne le ren-

(1) *Thiers* Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxviii. (T. II, pag. 465.)

contrant pas à Copenhague, alla le chercher à Kiel, dans le Holstein, nouvelle preuve de la bonne foi du Danemark. Jackson promit de garder la flotte en dépôt, jusqu'à ce que le danger fût passé; il assura que les troupes britanniques se conduiraient en auxiliaires et en amis et qu'elles paieraient tout ce qu'elles consommeraient. « Et avec quoi, répondit le prince indigné, paieriez-vous notre honneur perdu, si nous adhérions à vos infâmes propositions? » Le prince opposa à la perfide agression des Anglais la conduite loyale des Danois. Jackson fit une réponse qui doit être notée, car elle est caractéristique : « La guerre, dit-il, est la guerre; il faut se résigner à ses nécessités, et céder au plus fort quand on est le plus faible (1). »

Ainsi la diplomatie anglaise avoue que la force est la reine du monde. Pourquoi donc excite-t-elle sans cesse l'Europe à se liguier contre Napoléon? On pouvait lui rétorquer la maxime de Jackson : La force est la force; qu'importe qu'elle parle anglais ou français? Citons quelques traits de la protestation danoise, pour flétrir cette criminelle politique : « L'exécution du plan d'attaque contre le Danemark, que des liens anciens et sacrés attachent à la Grande Bretagne, a été préparée avec autant de célérité que de secret. » L'île de Seeland était cernée, le territoire danois violé, avant que la cour de Londres eût manifesté par un seul mot ses intentions hostiles. Bientôt cependant on les annonce; mais l'Europe aura de la peine à croire ce qu'elle apprendra. Pour colorer l'attentat le plus noir, le plus violent, le plus révoltant qui ait jamais eu lieu, on se référa à de prétendus renseignements ou plutôt à des bruits vagues... Le gouvernement anglais déclara que, pour sa propre sûreté, il ne pouvait laisser au Danemark que le choix entre la guerre et une alliance étroite avec la Grande Bretagne. Et quelle alliance lui offrit-on? Une alliance qui pour premier gage de la sujétion du Danemark, aurait remis ses vaisseaux de guerre au gouvernement britannique... Placé entre le danger et la honte, le Danemark n'a pas à choisir... Il croit qu'il y a plus de gloire dans la résistance de celui qui succombe à la force que dans les victoires faciles de celui qui en abuse (2). »

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxviii. (T. II, pag. 466.)

(2) *Schoell*, Histoire des traités de paix, t. IX, pag. 65-67.

Un historien allemand, digne organe de l'honnêteté qui caractérise la race germanique, Schlosser, a donné à l'expédition de Copenhague le nom qu'elle mérite, en l'appelant une expédition de brigands (1). « Il serait impossible, dit M. Thiers, d'exprimer la sensation que produisit en Europe l'acte inouï que venait de se permettre non la nation anglaise, mais le ministre. L'indignation fut générale, même chez les ennemis les plus décidés de la France. On disait que l'Angleterre était tout aussi tyrannique sur mer que Napoléon sur terre, qu'elle était perfide autant qu'il était violent (2). » Que fit le gouvernement anglais en présence de cette explosion de l'opinion publique? Dans l'acte officiel que nous avons cité, il déplora la malheureuse nécessité où il s'était trouvé de faire violence au Danemark. Dans leur correspondance intime, les ministres s'applaudirent de ce bon coup. Le mot est bas et trivial, mais il rend parfaitement la pensée de lord Castlereagh : il a, dit-il, fait, une chose très utile aux *intérêts anglais* (3). Qu'importe que le droit soit foulé aux pieds? qu'importe que l'humanité soit outragée? l'intérêt de l'Angleterre est satisfait; que faut-il de plus? L'histoire est un juge, et la justice n'accepte point l'intérêt comme une excuse, bien moins encore comme une justification du crime. Il n'y aurait plus de crimes, si l'on était autorisé à les commettre quand on y a intérêt. Dans les relations privées, cela est une de ces vérités sur lesquelles la société humaine repose. En serait-il autrement dans les rapports des nations? Le crime est le même, sauf qu'il prend un caractère de gravité que n'ont point les délits des individus. La justice les réprime, et par là elle sauvegarde l'ordre social. Pour les attentats commis par les peuples, il n'y a point de tribunal. Raison de plus pour que l'histoire flétrisse avec énergie les coupables.

(1) *Schlosser, Geschichte des XVIII^{ten} Jahrhunderts*, t. VII, pag. 502, ss.

(2) *Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire*, livre xxviii. (T. II, pag. 469. s.)

(3) *Lettre de lord Castlereagh à lord Cathcart*, du 22 septembre 1807 : « We have accomplished a *british object* of first importance in getting the danish fleet. » (*Castlereagh papers*, t. VI, pag. 184.)

II

Faut-il demander si un cabinet qui bombardait Copenhague en pleine paix, un cabinet qui s'emparait de la flotte d'un État neutre, avait le droit d'appeler l'Europe aux armes contre les violences de Napoléon? Cependant Castlereagh et Canning étaient ministres d'un roi constitutionnel, et Canning avait en plein parlement comparé la Révolution française à un antre de brigands. Que sera-ce si nous demandons quels étaient les titres des puissances du nord à ameuter l'Europe contre la tyrannie de l'empereur! Voici l'autocrate de Russie; à l'entendre, on croirait qu'il est le libéralisme incarné; la liberté, l'humanité sont toujours sur ses lèvres. Son ambition, en 1805, était de jouer le rôle de libérateur. Il va donc affranchir l'Europe; mais de quoi? Du despotisme? Lui-même est despote. De la monarchie universelle? Il le dit, mais lui-même y aspire. Deux ans se passent, et le libérateur du monde partage l'empire du monde avec Napoléon. Est-ce que Tilsit a subitement changé le cours de ses pensées? Nous ne croyons pas aux miracles, et il en faudrait un pour qu'Alexandre, ennemi de la monarchie universelle, en 1805, fût devenu, du jour au lendemain, complice de celui qui menaçait de la réaliser. Non, le czar est le digne petit-fils de Catherine : c'est le type des politiques qui ont toujours les plus beaux sentiments sur la langue, sauf à n'agir jamais que selon les inspirations d'une ambition égoïste.

Alexandre est un héros de désintéressement, tant que l'on s'en tient à ses paroles. Il immole tout à son ambition, si l'on scrute ses actes. Le czar était l'ami du roi de Prusse; leur amitié fut jurée sur le tombeau de Frédéric le Grand. Il est bon de rappeler cette scène, elle nous donnera une idée de l'amour d'Alexandre pour tout ce qui est théâtral : on dirait qu'il naquit comédien. C'était en 1805, alors que la Russie et la France se disputaient l'alliance de la Prusse. Le faible Frédéric Guillaume venait de traiter avec Napoléon, quand Alexandre se décida à aller le voir à Potsdam. Il lui fut facile d'entraîner le roi, en lui faisant entrevoir le beau rôle de pacificateur de l'Europe. « Pour achever de lui troubler l'esprit, dit M. Thiers, Alexandre, d'accord avec la

reine, proposa de visiter le petit caveau qui contient les restes du grand Frédéric. Le czar s'y rendit avec Frédéric Guillaume, versa des larmes, et, saisissant son ami dans ses bras, lui fit et lui demanda, sur le cercueil du grand roi, le serment d'une amitié éternelle ! Jamais ils ne devaient séparer ni leur cause, ni leur destinée (1). »

Le moment vint où cette tendre amitié fut mise à l'épreuve. Dominé par la reine, entraîné par l'armée, le malheureux Frédéric Guillaume engagea malgré lui la lutte avec son terrible adversaire. On en sait le résultat. Alexandre ne manqua point de mettre toutes les forces de son empire à la disposition de son ami ; il lui écrivit : « Lié doublement envers Votre Majesté, par notre alliance et par la plus tendre amitié, il n'y a point de sacrifice, point d'effort que je ne sois prêt à faire pour remplir mes engagements. L'heureux accord qui a toujours régné entre nous me donne la certitude que Votre Majesté me rendra la justice de ne jamais douter de l'immutabilité de mes principes et de mes sentiments. » Frédéric Guillaume prit ces belles paroles au sérieux, et se décida à continuer la lutte, aussi longtemps qu'il lui resterait un écu et un homme. Il écrivit à son ambassadeur à Vienne : « Mes intérêts sont désormais liés irrévocablement aux intérêts de la Russie. J'ai contracté envers l'empereur Alexandre l'engagement sacré de ne déposer les armes que de concert avec lui (2). » Quand le czar présenta la première division russe au roi, il l'embrassa et s'écria tout en larmes : « N'est-ce pas, aucun de nous deux ne tombera seul ? ou tous les deux, ou aucun (3). » Les alliés ne furent point heureux, mais c'est dans le malheur que l'amitié montre sa force et sa puissance. Le 26 avril 1805, ils signèrent une convention qui garantissait à la Prusse ses anciennes possessions ou des indemnités qui compenseraient ses pertes. Le 25 juin eut lieu la fameuse entrevue de Tilsit qui aboutit à l'alliance française, et à l'abandon du roi de Prusse. Ce n'est pas assez dire. Alexandre ne se contenta point de délaïsser celui auquel il avait juré une amitié éternelle, il accepta des mains de Napoléon une partie des dépouilles

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxiii. (T. II, pag. 69.)

(2) *Hrusser*. Deutsche Geschichte, t. III, pag. 58.

(3) *Idem*, *ibid.*, t. III, pag. 92.

du roi auquel il venait de garantir l'intégrité de son territoire. Un historien allemand qui juge le czar avec quelque indulgence, dit qu'il oublia à Tilsit toute foi et tout honneur (1).

Les admirateurs d'Alexandre diront que la guerre est la guerre, et que le faible doit plier sous le fort. C'est une maxime de la politique royale. Les rois sont-ils aussi d'avis qu'un allié, un ami intime peut s'enrichir des dépouilles de son ami et de son allié? Frédéric Guillaume ne fut pas la seule victime que le czar immola à son âpre ambition. Il avait encore un autre allié, également un ami, un parent même, le chevaleresque mais imprudent roi de Suède. A Tilsit, Alexandre se fit garantir par son nouvel allié la possession de la Finlande, province appartenant à son allié et beau-frère. L'exécution de cet acte de trahison nous montrera la magnanimité du czar dans tout son éclat. L'ambassadeur du roi de Suède à Saint-Pétersbourg, informé des conventions de Tilsit, pressa le ministre d'Alexandre de lui faire connaître les intentions du czar. Quoi de plus juste? La Suède et la Russie n'étaient-elles pas alliées? Et si un allié veut dépouiller son allié, ne doit-il pas du moins dénoncer l'alliance? Romanzoff répondit que la loyauté de Sa Majesté impériale ne pouvait être mise en doute. « Cela doit suffire pour vous rassurer, ajouta-t-il avec un grand air de sincérité; car, *jamais attaque ne serait plus injuste, plus contraire aux principes que l'empereur a manifestés pendant tout son règne.* » Au moment même où le ministre russe protestait de la loyauté de son maître, l'armée russe recevait l'ordre d'entrer en Finlande! Armand Lefebvre prononce le mot d'*infamie* pour qualifier une pareille conduite; le mot restera, comme la marque que le bourreau imprime sur le front du coupable (2).

Gustave, en apprenant qu'il était si indignement trahi, publia un manifeste violent, dans lequel il dénonça en termes amers la déloyauté d'Alexandre. « La France, disait-il, lui avait proposé plusieurs fois de lui faire recouvrer toutes les provinces conquises par Pierre le Grand sur Charles XII; il avait constamment rejeté ces offres, parce qu'elles étaient contraires aux engage-

(1) *Hœusser*, Deutsche Geschichte, t. III, pag. 98, 115.

(2) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, pendant le consulat et l'empire, t. III, pag. 347.

ments qui l'unissaient à la Russie, et qu'il aurait cru se déshonorer en les acceptant. C'est pour être resté fidèle à l'alliance russe, qu'il avait perdu ses possessions allemandes, et maintenant il se voyait attaqué par Alexandre, pour avoir été son allié. » Chaque mot de ce manifeste est une vérité, et une sanglante condamnation du magnanime empereur. « Son long silence, dit Lefebvre, calculé avec un art si perfide, ses feintes irrésolutions, ses scrupules affectés de conscience, sa lenteur à se déclarer, le langage pacifique et amical de ses ministres, tout cela avait trompé le malheureux Gustave (1). » Honte au puissant qui abuse de sa force, et y ajoute la duplicité, pour accabler le faible, son allié et son beau-frère ! Et il y a des historiens qui viennent nous parler de la magnanimité d'Alexandre ! Il est vrai qu'il a toujours de nobles sentiments, il a toujours de belles paroles, il a toujours des larmes à sa disposition. Peut-être est-il de ceux qui commencent par se tromper eux-mêmes, avant de tromper les autres. C'est la pire espèce d'hommes ; nous préférons les trompeurs de profession ; ceux-ci sont plus faciles à démasquer, tandis que les autres, après avoir trompé les vivants, trompent encore la postérité.

N° 3. *La guerre de la liberté*

I

L'Europe était esclave sous l'empire. Rien de plus légitime que sa résistance et, au besoin, son insurrection. Mais si nous applaudissons aux coalitions incessantes qui se formèrent contre Napoléon, c'est en prenant parti pour les peuples contre celui qui violait sans cesse leur indépendance et leur liberté. Les princes n'étaient pas dignes de prononcer ces mots sacrés ; quand il les inscrivaient sur leurs drapeaux, ce fut une leurre ; ils voulaient, non affranchir les nations, mais détruire une monarchie universelle qui ne laissait plus aux rois que le nom de la dignité royale. Une fois les maîtres, ils furent les premiers à comprimer la

(1) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, t. III, pag. 549, 548.

liberté, et s'ils l'avaient emporté, le monde eût été esclave bien plus encore qu'il ne l'était sous le régime de l'empereur.

Par une ironie du sort, ce fut l'Autriche qui la première appela l'Allemagne à la liberté. Les historiens allemands constatent avec bonheur que la guerre de 1809 fut comme le réveil du patriotisme germanique. Nous nous associons volontiers à leurs nobles sentiments ; mais nous voudrions d'autres organes de la liberté que des archiducs. En 1809, l'archiduc Charles adressa une proclamation à son armée pour l'enflammer d'un saint enthousiasme : « La liberté de l'Europe, dit-il, s'est réfugiée sous vos drapeaux ; vos victoires rompent ses fers ; vos frères, qui maintenant se trouvent dans les rangs de l'ennemi, soupirent après leur délivrance. » Le général en chef fit aussi une proclamation à la nation allemande : « Nous combattons pour rendre à l'Allemagne son honneur et son indépendance. Notre cause est celle de tous les Allemands ; notre résistance est leur seule chance de salut. » Des écrits non avoués circulaient en même temps parmi le peuple ; on y parlait un langage plus hardi ; on y dépeignait en traits de feu l'humiliation de la patrie commune sous le régime napoléonien ; on y disait que la lutte que l'Autriche recommençait, n'était pas une guerre ordinaire, que c'était la guerre pour la liberté, la guerre pour le droit et pour tout ce que l'homme a de cher au monde (1).

Les Allemands ne répondirent pas à cet appel ; les Rhénans se défiaient d'une liberté annoncée par l'Autriche. Où donc y avait-il eu plus de tyrannie, religieuse, civile et politique, que sous la domination autrichienne ? La maison d'Autriche ne comptait-elle pas parmi ses princes les Philippe II et les Ferdinand II ? N'était-elle pas systématiquement hostile à toute libre pensée ? Et aujourd'hui les princes qui avaient toujours poursuivi chez eux la liberté, sous toutes ses faces, venaient la promettre aux Allemands ! Les Rhénans n'avaient pas tort de se défier de ce nouveau langage ; c'était une arme de guerre contre Napoléon. Et ce que l'Autriche combattait, ce n'était pas le despotisme impérial, mais le monarque universel de l'Occident, et surtout l'héritier de la Révolution, le représentant armé de l'égalité.

(1) *Hvusser*, *Deutsche Geschichte*, t. III, pag. 277-278.

Napoléon fut vainqueur, et les vaincus se montrèrent si peu désireux de la liberté qu'ils se firent les amis et les alliés du despote auquel ils livrèrent une archiduchesse. Il n'eût tenu qu'à l'empereur de consolider sa domination sur l'Europe; personne n'eût osé la lui contester. Heureusement que la liberté trouva un auxiliaire dans l'ambition même du conquérant; la folie s'empara de lui, il succomba sous ses propres excès. Un écrivain, idolâtre de la liberté, dit « que les flammes de Moscou furent l'aurore de la liberté du monde (1). » Oui, dans les vues de la Providence, mais non, si l'on voit de près les libérateurs de l'Europe. Ce sont des propriétaires de serfs qui mirent le feu à Moscou. Que voulaient-ils? C'est à peine si l'on peut dire qu'ils voulaient l'indépendance de la Russie; ils ne comprenaient pas plus l'indépendance de leur patrie que la liberté. Quand le froid et la misère eurent détruit la grande armée, les généraux russes crurent que leur tâche était accomplie; il s'agissait de recueillir les fruits de la victoire : à leurs yeux c'était l'agrandissement de la Russie par l'annexion de la Pologne. Ainsi la première pensée des libérateurs de l'Europe fut d'anéantir définitivement une nationalité rivale (2)!

Dans le mouvement de 1813, il faut faire la part des souverains et la part des peuples. L'insurrection contre le régime napoléonien partit des nations et non des rois. Rien de plus naturel. La politique des princes a avant tout pour but la conservation, et, s'il est possible l'agrandissement des maisons royales. Celles-ci peuvent s'entendre, à la rigueur, avec un conquérant. Il n'en est pas de même des peuples. Leur premier intérêt est l'indépendance, et la liberté qui y tient de près; ils ne peuvent donc, à aucun prix, accepter le joug de l'étranger. Voilà pourquoi en 1813, la voix des nations se fit entendre de la Vistule au Rhin; le torrent populaire vainquit les résistances royales : ce sont les sujets qui forcèrent leurs maîtres à redevenir libres (3).

L'Allemagne prit l'initiative de l'insurrection, et parmi les Alle-

(1) *Benjamin Constant*, de l'Esprit de conquête et de l'usurpation. *Préface*.

(2) *Hrusser*, *Deutsche Geschichte*, t. IV, pag. 24.

(3) *Benjamin Constant*, Fragment sur la France, du 14 juillet 1791, au 31 mars 1814. (*Mélanges de littérature et de politique*, t. I.)

mands, les Prussiens se placèrent à l'avant-garde. Quand on parle de la Prusse, on a l'habitude de rapporter sa puissance et son renom au grand Frédéric. Il est vrai qu'il lui donna le territoire et l'ambition, mais il faut plus que cela pour former une nation : la journée de Iéna prouva que la grandeur de la Prusse reposait sur un fondement d'argile. Ce fut dans le malheur que la nationalité prussienne se retrempa ; 1813 fut son vrai baptême. Elle n'a pas de plus belle époque dans son histoire, elle n'en aura de plus belle que le jour où elle conquerra pour elle-même, et où elle donnera à l'Allemagne la liberté politique, sans laquelle l'indépendance nationale n'est qu'un mot vide de sens. Cette double tendance se trouve déjà dans le mouvement de 1813. L'élan national fut admirable : le peuple tout entier se leva comme un seul homme, et ces soldats improvisés se battirent avec un heroïsme, avec un acharnement que la passion de la liberté peut seule inspirer. Délivrer la patrie du joug de l'étranger, tel fut le cri qui retentit dans toutes les classes de la société ; les femmes mêmes se rappelèrent que jadis les Germaines animaient leurs enfants au combat. Les sociétés secrètes qui furent l'âme du mouvement avaient encore un autre but. C'étaient les réformes administratives, inaugurées après le désastre de Iéna par le baron de Stein, qui avaient commencé la régénération prussienne ; le *Tugendbund* voulait la compléter en revendiquant l'égalité civile et la liberté politique, ces grands principes proclamés en 89. L'insurrection de 1813 fut une lutte contre le dominateur de l'Europe tout ensemble et contre le despote qui avait détruit la liberté en France, et qui l'aurait bannie du monde, si sa domination avait pu se maintenir (1).

L'insurrection s'étendit à tous les pays qui avaient été réunis au grand empire. On conçoit que la Hollande appelât l'étranger à son aide pour secouer un joug qui ne lui assurait pas même l'existence matérielle. Elle fit le sacrifice de ses prédilections républicaines, mais non de la liberté ; le régime constitutionnel lui donna une liberté plus grande que celle qu'elle avait eue sous une république aristocratique. Les historiens français s'étonnent de voir

(1) Armand Lefebvre, l'Allemagne après la guerre de Russie. (*Revue des Deux Mondes*, 1857, t. I, pag. 48.)

les Belges s'associer à la haine générale qui emportait les peuples annexés contre la France (1). Ils s'étonneraient moins s'ils savaient que la réunion de la Belgique ne fut point le résultat d'un vœu sincère. Certes, les Belges devaient beaucoup au régime français, mais ce régime était celui de l'étranger, et d'un étranger que le peuple déteste. Le mot n'est point trop fort (2). Après cela il faut avouer que les préjugés religieux étaient pour beaucoup dans cette antipathie; il faut avouer encore qu'en 1813 l'on ne trouva point chez les Belges le noble enthousiasme pour la liberté qui transportait leurs frères d'Allemagne.

L'Italie aussi était hostile au régime impérial. Cette antipathie éclate avec une violence singulière dans les chants de ses poètes; ils maudissent la France, et la flétrissent de *scélérate* et de *mauvaise* (3). La fureur populaire se fit jour dans une sanglante insurrection, qui donna la mort à un ministre d'Eugène de Beauharnais. On accuse les Italiens d'ingratitude, ainsi que les Belges. A qui devaient-ils l'indépendance imparfaite dont ils jouissaient? A ces mêmes Français, à ce même Bonaparte qu'ils poursuivaient maintenant de leur haine. Nous n'entendons pas les justifier : le clergé et la noblesse excitèrent le peuple contre la France, pour livrer ensuite leur malheureuse patrie au despotisme abrutissant de l'Autriche. Mais quel est le vrai coupable? C'est le despotisme napoléonien. Si l'empereur avait laissé quelque liberté aux Italiens, ils se seraient attachés à une royauté qui leur aurait assuré une existence indépendante et libre. Mais Napoléon réprimait comme un crime l'usage le plus légitime des droits constitutionnels. Faut-il s'étonner si les Italiens ne virent qu'une nouvelle servitude dans la domination française?

(1) *Louis de Carné*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1854, t. I, pag. 1140.

(2) On lit dans une brochure qui parut à Gand, en juin 1815, sous le titre : *Vœux du peuple belge pour le salut de sa patrie*. « Tout homme impartial qui a observé le caractère du peuple français de près, devra convenir qu'on peut réduire avec justesse tous ses grands mérites aux suivants, savoir : « La vanité, l'inconstance, la rodomontade, l'arrogance, la cupidité, la luxure, la cruauté, la perfidie, le persifflage, l'impudence, le parjure, le brigandage, le régicide, le mépris de tout ce qui n'est pas français. »

(3) « La Francia scelerata e nera. » (*Leopardi*, dans *Sainte-Beuve*, *Portraits contemporains*, t. III, pag. 84.)

II

Tels étaient les sentiments des peuples. Quand on lit les proclamations des généraux russes et prussiens, on pourrait croire que les rois étaient d'accord avec les nations. Écoutons avant tout le vieux Blücher; lui du moins pensait ce qu'il disait : « Nous portons nos pas dans les lieux que nous montre la main de Dieu. Vaillants Saxons ! l'heure de votre délivrance a sonné. Aux armes ! Levez l'étendard contre vos oppresseurs. Soyez libres ! » On lit dans une autre proclamation : « Frères auxquels nous sommes unis par les liens du sang, du langage et d'une commune oppression, ouvrez-nous vos cœurs... Marchons ensemble; c'est pour la liberté de l'Allemagne que nous saurons vaincre ou mourir... Toute distinction de naissance, de rang, de pays est bannie de nos légions. Nous sommes tous des hommes libres (1). »

C'est le langage, ce sont les idées de 89. La puissance de ce mouvement était telle que les généraux russes furent obligés de s'y associer. Eux qui ne savaient pas ce que c'est d'être libre, appelèrent les peuples à la liberté. Kutusoff est aussi libéral, aussi révolutionnaire que Blücher : « L'empereur de Russie, dit-il, et le roi de Prusse annoncent aux princes et aux peuples de l'Allemagne le retour de leur *liberté* et de leur *indépendance*. Ces monarques ne viennent que pour les aider à recouvrer ces biens héréditaires qui leur ont été enlevés, mais qui sont *imprescriptibles*... Que tout Allemand, qu'il soit prince, noble ou né dans la classe qui forme la grande majorité des nations, concoure à nos plans libérateurs. » Citons encore les paroles enflammées qu'un autre général russe adressa aux Saxons : « Il fut un ambitieux, s'écrie Witgenstein, un empereur de France ! Charlemagne est son nom ; il vous fit la guerre pendant trente ans pour vous subjuguier... Un fléau semblable à Charlemagne a reparu, et vous ne combattiez pas, Saxons, comme ont fait vos pères, pour vous en délivrer!... Celui qui n'est

(1) *Le baron Fain*, Manuscrit de 1815, t. I, pag. 104.

(2) Proclamation du prince Kutusoff, du 25 mars 1815, dans *Schoell*, Recueil de pièces officielles, t. IV, pag. 535.

point pour la liberté, est contre elle ! Choisissez !... Choisissez entre mon baiser fraternel, et la pointe de mon épée (1). »

En vérité, on se croirait en 93 : la liberté, l'égalité, ou la mort ! Ces libérateurs étaient-ils bien sincères ? Nous avons entendu leurs paroles ; voyons leurs actes. La réaction contre les principes de 89 commença au moment même où toutes les proclamations retentissaient du cri de liberté. C'est un historien allemand, l'honnête Schlosser, qui nous le dit. Dès les premiers mois de 1813, le duc de Mecklembourg se détacha de la Confédération rhénane. Napoléon avait aboli partout le servage et les droits odieux de la féodalité. Quel fut le premier soin du duc, quand il fut délivré de l'oppression étrangère ? Ce fut de rétablir les hobereaux dans tous leurs privilèges, ce qui signifiait, dit Schlosser, que l'immense majorité de la nation serait traitée comme des bêtes de somme par une poignée de nobles. La bataille de Leipzig est saluée par les Allemands comme le jour de la délivrance. Veut-on savoir ce que cet affranchissement procura de liberté au Hanovre ? Le duc de Cumberland se hâta de reprendre possession de ses États, pour y faire régner la féodalité, la morgue nobiliaire, et toutes les aménités de l'ancien régime, y compris la torture ! Bref, dit Schlosser, l'oppression augmenta en Allemagne, après l'expulsion des Français (2).

Faut-il s'en étonner ? Les princes allemands avaient toujours entendu par *liberté*, leur liberté, c'est à dire leur souveraineté ; plus cette souveraineté était illimitée, plus elle leur était chère. Quant à la liberté de leurs sujets, ils n'en voulaient point. Les malheureux n'avaient pas même le sentiment de l'indépendance nationale. Les uns se faisaient les très humbles serviteurs d'Alexandre, les autres n'auraient pas demandé mieux que de rester les valets de Napoléon. Il faut lire la correspondance de Stein, le patriote allemand, pour se faire une idée de l'abjection à laquelle peuvent descendre les princes. En 1813, alors que l'on était à la veille de la catastrophe, les diplomates allemands tremblaient encore : « Il fallait, disait l'un d'eux, faire la paix avec Napoléon, *pourvu qu'elle ne fût pas trop déshonorante.* » « Ainsi, s'écria

(1) *Le baron Fain*, Manuscrit de 1815, t. 1, pag. 103.

(2) *Schlosser*, *Geschichte des XVIII^{ten} Jahrhunderts*, I. VII, pag. 1056, 1040.

Stein indigné, vous vous contenteriez d'une paix, *quoique déshonorante* (1)! » Ce dialogue eut lieu au milieu du mouvement admirable qui emportait l'Allemagne entière, et au bruit des proclamations où retentissait le mot de liberté!

Ce diplomate était l'organe des sentiments qui animaient les souverains allemands. Stein s'acharne sur les princes de la confédération rhénane; il les traite de *petits tyrans* et de *misérables* (2): « Tous, dit-il, sont heureux d'être les vassaux de Napoléon, tous emploieraient volontiers à son service les armées qui maintenant le combattent (3). » Il est certain qu'ils restèrent fidèles à l'empereur, même après les désastres de Russie. Quand les peuples, quand les armées firent défection, les princes furent entraînés, mais ce fut malgré eux; ils avaient une véritable prédilection pour le dominateur étranger. Le roi de Wurtemberg, qui méritait le nom de *petit tyran*, ne craignait point de manifester ouvertement ses préférences pour le régime napoléonien: ce que l'on appelait la cause de l'Allemagne était à ses yeux un sot rêve. Il resta français, même quand il fut obligé de tourner ses armes contre la France. Chose remarquable! Il entretint une correspondance secrète avec Napoléon; on intercepta une de ses lettres où il déclarait qu'on l'avait contraint de s'unir aux alliés, mais qu'il espérait bien qu'il pourrait joindre bientôt ses forces à celles de l'empereur (4). Les autres princes n'y mirent pas autant de cynisme, mais leurs sentiments étaient les mêmes. Le grand-duc de Bade, qui n'était pas un des plus mauvais, crut devoir manifester ses regrets à Napoléon, quand il fut forcé de rompre ses fers (5). C'est que pour eux ces chaînes n'étaient pas des chaînes. Les souverains allemands ne connaissaient que leur intérêt princier. Or, ne devaient-ils pas à Napoléon d'abord l'agrandissement de leur territoire, puis la souveraineté illimitée dont ils jouissaient? Tandis que le mouvement de 1813 menaçait d'aboutir à l'unité allemande, ce qui les eût dépouillés d'une puissance qui leur

(1) *Pertz*, das Leben des Ministers Freiherrn vom Stein, t. III, pag. 374.

(2) *Idem*, *ibid.*, t. III, pag. 382.

(3) *Idem*, *ibid.*, t. III, pag. 526.

(4) *Lettre de lord Aberdeen à lord Castlereagh*, du 24 décembre 1815. (*Castlereagh papers*, III^e série, t. I, pag. 110.)

(5) *Hæusser*, Deutsche Geschichte, t. IV, pag. 453, s.

était si chère. Au point de vue de leur intérêt, ils avaient raison de dire que la France était leur alliée naturelle. C'est ce que le prince de Wrède, ambassadeur de Bavière, dit à Vienne au ministre plénipotentiaire de Wurtemberg. Ce que les princes disaient en 1814, ils le pensent encore aujourd'hui. La nature des choses le veut ainsi. Demander qu'un souverain sacrifie l'intérêt de sa maison, l'intérêt de sa puissance à l'idée de patrie, à l'idée d'unité, c'est demander l'impossible. Si les Allemands veulent l'unité, qu'ils profitent de la leçon que l'histoire leur donne !

Les princes de la confédération rhénane étaient-ils seuls coupables ? C'est à peine si l'on peut leur faire un crime de leur attachement à la France ; ils n'étaient coupables que d'être princes. Ceux qui dans leurs proclamations parlaient tant d'*indépendance* et de *liberté*, avaient commencé par agir comme eux. Quel abîme entre le patriotisme de la nation prussienne et la politique timide de la cour de Potsdam. Certes, le roi de Prusse, dépouillé par Napoléon de la moitié de ses États, avait de bonnes raisons pour tenter de nouveau le sort des armes ; mais son impuissance le retenait ; il se rappelait Iéna, et considérait, même après la retraite de Moscou, toute résistance comme un acte de folie.

La défection du duc d'York frappa le malheureux Frédéric-Guillaume de stupeur. Son premier mot, au dire de l'ambassadeur de France, fut de s'écrier : « Il y a de quoi prendre une attaque d'apoplexie. Que faut-il faire (1) ? » Il envoya le prince de Hatzfeld à Paris pour présenter ses excuses à Napoléon. « Assurez bien l'empereur, dit-il, que *rien n'est capable d'ébranler ma fidélité*. Mes sujets sont indisposés contre les Français. Ces sentiments ne s'expliquent que trop par la nature des choses ; mais à moins qu'ils n'y soient poussés par des exigences intolérables, ils ne remueront pas... *Je suis l'allié naturel de la France*. En changeant de système, je ne ferais qu'empirer ma situation et donner à l'empereur le droit de me traiter en ennemi, et avec raison (2). » On alla plus loin à Berlin. Saint-Marsan écrit au duc de Bassano : « On a fait naître ici l'idée d'une alliance de famille entre la France

(1) *Lettre de Saint-Marsan au duc de Bassano*, du 5 janvier 1815. (Manuscrit du baron Fain, t. I, pag. 203.)

(2) *Ibid.*, du 12 janvier 1815. (Manuscrit du baron Fain, de 1815, t. I, pag. 215.)

et la Prusse, par le mariage d'une princesse de la famille impériale avec le prince royal. Ce serait l'union de tous les intérêts entre les deux puissances, union déjà naturelle sous le rapport de la grande politique. Le baron de Hardenberg espère par là consolider son ouvrage, et, après avoir assuré l'existence de la Prusse, en obtenir la restauration par une alliance de famille qui détruirait entièrement toute méfiance, et engagerait la France à former de la Prusse la barrière du Nord (1). » La cour de Berlin était-elle de bonne foi? Les historiens allemands, honteux de la conduite de leurs princes, voudraient faire croire qu'ils trahissaient la France, en trompant les trompeurs (2). En réalité, la politique du roi de Prusse est celle de tous les souverains, politique d'égoïsme. Il aurait reçu à deux mains de Napoléon ce que le congrès de Vienne lui donna en lésinant; s'il se tourna contre l'empereur, c'est que le peuple prussien lui fit violence.

L'Autriche était engagée plus profondément dans l'alliance française par une union de famille, et rien ne lui était plus antipathique que le mouvement populaire de 1813. Metternich fut longtemps un des fervents adorateurs de Napoléon; l'empereur et le ministre poursuivaient le même but, ils étaient l'un et l'autre contre-révolutionnaires. Or, les principes, les idées, les rêves, qui agitaient l'Allemagne en 1813, dataient de 89. Nous parlons de rêves; aux yeux de Metternich, la liberté était un rêve, ainsi que l'unité allemande. A Vienne, on ne voulait pas entendre parler de nationalité; et au point de vue de la politique autrichienne, on n'avait pas tort. Si l'Allemagne revendiquait l'unité, au nom du principe national, l'Italie n'en pouvait-elle pas faire autant? La Hongrie et la Bohême n'avaient-elles pas le même droit? Les populations slaves n'allaient-elles point reconstituer la Pologne, et que deviendrait, dans un bouleversement pareil, l'empire d'Autriche?

L'Autriche hésita longtemps avant de se joindre aux alliés. Se vantera-t-elle aussi de sa perfidie? Stein, le patriote allemand, qui voyait de près les princes, et leurs misérables sentiments, dit et

(1) *Le baron Fain*, Manuscrit de 1815, t. I, pag. 210.

(2) Ce sont les expressions de *Benjamin Constant*, Fragments sur la France, dans les *Mélanges de littérature et de politique*, t. I.

répète que c'est la folie, la fureur, l'inconcevable aveuglement de Napoléon qui ont sauvé l'Allemagne, qu'il ne tenait qu'à lui de maintenir sa domination, en acceptant les offres que le cabinet de Vienne lui fit à Prague (1). Non, l'empereur d'Autriche ne trahit point Napoléon, il était dans son rôle et partant très sincère quand il lui faisait dire par le prince de Schwarzenberg : « Rien ne m'est plus antipathique qu'un mouvement qui tend à rompre les liens sacrés entre les peuples et leurs souverains, et qui met le monarque à la suite de ses sujets, comme cela se voit maintenant en Prusse. Avant tout, il faut étouffer ces mauvaises passions qui se répandent dans toute l'Allemagne (2). » L'Autriche ne demandait pas mieux que de se concerter avec la France, pour mettre un terme à cette *invasion révolutionnaire* ; ce sont les expressions de Metternich, parlant à Otto, l'ambassadeur de Napoléon. Les actes du cabinet de Vienne étaient d'accord avec ses paroles. On faisait prêter serment aux employés autrichiens de n'entrer dans aucune société secrète. Plusieurs personnages marquants, compromis par leur exaltation, furent arrêtés (3). Il y avait peu de cet enthousiasme à Vienne. Un Anglais écrit que le patriotisme y était aussi rare que l'argent. Or, en ce moment, pour avoir cent florins en espèces, il fallait donner quatre cent trente florins en billets (4) !

Les sympathies de la cour de Vienne devaient être pour Napoléon, bien plus que pour le mouvement démagogique qui soulevait l'Allemagne. Puis derrière la Prusse, il y avait la Russie, et l'Autriche redoutait l'ambition russe pour le moins autant que l'ambition française. Celle-ci n'éclate que par accès, passagers comme la *furia francese* ; tandis que les envahissements de la Russie sont dans le sang et dans les traditions de la nation. Metternich parlait très sincèrement quand il cherchait à persuader l'ambassadeur de France, que l'alliance autrichienne devait remplacer l'alliance russe : « Votre alliance avec la Russie, dit-il, était monstrueuse ; elle n'avait qu'un seul point d'appui très pré-

(1) *Pertz*, Das Leben des Freiherrn vom Stein, t. III, pag. 418 et *passim*.

(2) *Hausser*, Deutsche Geschichte, t. IV, pag. 200.

(3) *Bignon*, Histoire de France, t. XI, pag. 341.

(4) *Lettre à lord Castlereagh*, dans les *Castlereagh papers*, 3^e série, t. III, pag. 84.

caire, celui de l'exclusion du commerce anglais. C'était une alliance de guerre commandée par le vainqueur, elle devait se dissoudre. La nôtre, au contraire, se fonde sur les rapports et les intérêts les plus naturels, les plus permanents (1). » C'est ce langage que le général Bubna tint à Napoléon au mois de février 1813 : « Le cabinet de Vienne, dit-il, veut rester inébranlable dans son système. *Notre alliance doit être éternelle*, comme les motifs qui l'ont fait naître. N'est-ce pas le cabinet autrichien lui-même qui l'a recherchée ? Si elle était à refaire, il la voudrait telle qu'elle est. Ce n'est pas la France, c'est la Russie que nous craignons. Si les Russes se refusaient à des propositions modérées, nous emploierons contre eux toutes les forces de la monarchie (2). »

L'Allemagne entière finit par s'insurger contre Napoléon. Ce n'est pas aux princes que l'on en doit faire honneur, pas plus au roi de Prusse et à l'empereur d'Autriche, qu'aux confédérés du Rhin. Il n'y avait qu'une puissance parmi les coalisés qui eût des vues politiques, c'est l'Angleterre ; encore faut-il faire une réserve. Elle voulait affranchir le continent de la domination française. Mais voulait-elle aussi la liberté des peuples ? Les Anglais n'ont pas l'esprit de propagande, ils n'en ont point le désintéressement. En 1813, moins qu'à toute autre époque, le cabinet britannique était disposé à jouer le rôle d'un Don Quichotte libéral, car c'était un ministère tory qui dirigeait les affaires. Les Anglais étaient maîtres et seigneurs dans le Portugal ; profitèrent-ils de leur influence pour y établir le régime constitutionnel ? Le pouvoir absolu y fleurit après comme pendant la guerre dite de la liberté. En Espagne, le premier acte de Ferdinand VII fut d'abolir les Cortès ; les Anglais le laissèrent faire. En Sicile, il est vrai, lord Bentinck établit une constitution ; mais le ministère le blâma de son « incorrigible whiggisme » : il en fut de cette charte comme de l'indépendance que l'incorrigible whig promit à Gênes ; la réaction emporta tout. Lord Castlereagh écrit très naïvement à lord Bentinck : « Lorsque nous avons à chasser les Français de l'Italie,

(1) *Lettre du comte Otto au duc de Bassano*, du 15 février 1813. (Fain. Manuscrit de 1815, t. I, pag. 502.)

(2) *Le baron Fain*. Manuscrit de 1815, t. I, pag. 41.

c'était raisonnable de courir tous les risques pour atteindre le but, mais l'état actuel de l'Europe n'exige plus que l'on recoure à de pareils moyens (1). » La *liberté* et l'*indépendance* étaient des armes de guerre, bonnes pendant la lutte, mais dangereuses après la victoire : on se hâta de les mettre de côté.

III

La guerre de 1813 fut entreprise au nom de l'indépendance et de la liberté. La liberté ne fut qu'un leurre pour attirer les peuples sur les champs de bataille. Leur indépendance ne fut pas plus respectée que leur liberté. « Je ne vois plus de soldats ni de diplomates français en Allemagne, dit Goëthe, mais je vois des Cosaques, des Croates, des Magyares. Nous avons les yeux fixés sur l'Occident ; mais qu'avons-nous gagné, s'il nous vient un autre oppresseur de l'Orient ? C'est toujours la domination de l'étranger. Que dire de la liberté ? La jeunesse qui quitte ses études pour la conquérir sur les champs de bataille, en est digne, mais les masses (2) ? » Goëthe ne prit aucune part au mouvement de la nation ; faut-il dire avec lui que c'était une duperie ! Le grand poète avait raison, mais l'Allemagne lui a tenu rancune de son indifférence. Quand un peuple se lève pour conquérir son indépendance, mieux vaut compter parmi les dupes que de rester spectateur de la lutte ; les dupes sont les âmes généreuses qui se dévouent, tandis que ceux qui crient à la duperie sont les froids égoïstes qui spéculent et calculent. Il y avait un autre poète qui salua la guerre de 1813 comme la délivrance de l'humanité. Nous ne parlons pas du jeune Körner qui trouva une mort glorieuse, en chantant la patrie et la liberté. Heureux ceux qui meurent martyrs d'une telle cause ! Leur sang ne coule pas en vain, alors même que leur enthousiasme est exploité par l'ambition. La cause pour laquelle ils meurent ne se perd jamais ; elle ne se perd surtout point, aussi longtemps qu'elle compte des martyrs ! Jean Paul a raison de placer le sage qui se mêle à la lutte, au dessus de celui

(1) *Louis de Viel Castet*. Lord Castlereagh et la coalition européenne. (*Revue des Deux Mondes*. 1854. t. III, pag. 693, 694.

(2) *Hausser*. Deutsche Geschichte. t. IV. pag. 445.

qui la contemple de loin pour critiquer les combattants : il le compare à l'aigle qui planant au dessus des nuages enflammés, quitte les régions pures du ciel, et se jette au milieu des orages, pour sauver ou pour secourir du moins ses aiglons exposés sans appui à la tempête (1). Ennemi déclaré de la guerre, Jean Paul glorifia la guerre de l'indépendance, parce que c'était une guerre sacrée. Qu'importaient les mécomptes du moment ? Le poète espérait que l'Allemagne serait régénérée, il espérait que l'humanité serait régénérée (2). Et il ne se trompait point.

Il y a bien des enseignements dans cette guerre sainte. Les historiens disent que Napoléon fut renversé par les cosaques, d'autres disent par le courage persévérant de l'Angleterre, d'autres disent par la politique de l'Autriche. Il n'en est rien ; la véritable cause de la chute du grand empereur, c'est l'amour de la liberté et de l'indépendance que le despotisme du monarque universel réveilla dans l'Europe entière. Si Napoléon était resté fidèle aux principes de 89, l'Europe ne l'aurait pas vaincu ; pour mieux dire, il n'eût point provoqué l'Europe par sa coupable ambition. Napoléon fut infidèle aux principes de la Révolution. Elle était pacifique ; il se fit conquérant. Elle avait inscrit sur son drapeau, égalité, liberté ; lui détruisit la liberté, et l'égalité même devint un mensonge. Voilà pourquoi la France l'abandonna. Sa chute fut un arrêt de la justice divine. Celui qui avait méconnu les droits des nations, tomba par le réveil des nations. Celui qui avait violé la liberté, tomba par le réveil de la liberté.

La guerre de 1813 est aussi la condamnation des coalitions qui se formèrent depuis 1792 contre la Révolution française. Pourquoi les rois s'étaient-ils ligués contre la France ? Pour restaurer la vieille royauté. Cet esprit de réaction inspira toutes les alliances. Alors même que les rois parlaient dans leurs proclamations de liberté et d'indépendance, ils ne songeaient qu'à rétablir les abus du passé. Que ceux qui en doutent se rappellent la réaction stupide qui accompagna partout les restaurations. Eh bien, en 1813, les rois coalisés contre la Révolution furent obligés de parler le langage de la Révolution et d'imiter ses actes. Ils appe-

(1) *Jean Paul Richter, der Rettkrieg der Menschheit. (Herbstblumene, III, 2, n° 6.)*

(2) *Idem, Herbstblumene. (Gespräch zwischen den beiden Gesichtern des Janus.)*

lèrent les peuples aux armes, au nom de la liberté et de l'égalité ; à s'en tenir à leur langage, ils étaient devenus démocrates. « Le plus puissant d'entre eux était alors l'avocat le plus ardent, le plus éloquent panégyriste des droits de l'homme, dans toute leur étendue ; l'on pourrait indiquer encore, dit Benjamin Constant, les salons de Paris qui retentirent en 1814 d'impériales harangues en faveur de la liberté (1). » Il est donc vrai que les rois coalisés ne parvinrent à vaincre la Révolution qu'en adoptant ses principes. Qu'est-ce à dire ? Ce ne sont pas les rois qui sont vainqueurs, c'est la Révolution.

Les mêmes rois qui prêchaient la liberté avec tant d'éloquence dans les salons de Paris, étaient despotes chez eux. Que dis-je ? au moment même où ils jouaient la comédie de la liberté, en public, ils dévoilaient leur antipathie pour la Révolution dans des conversations confidentielles. Il y eut donc des trompeurs en 1813. Goethe ne les nomme point, parce qu'il tenait à rester dans de bons termes avec les puissances. L'histoire les a nommés et flétris : ce sont les princes. Les peuples furent dupes. Mais patience ! Les vainqueurs aimaient à parler de la justice divine qui frappait Napoléon. Eux aussi étaient coupables. La plupart avaient été complices ou adulateurs du conquérant. Maintenant encore que le monstre était abattu, ils continuaient son œuvre, l'œuvre de la contre-révolution. Les aveugles ! Pour vaincre la Révolution, ils furent obligés de déchaîner l'esprit révolutionnaire. En réalité l'insurrection de 1813 procède des principes de 89. Vainement les rois voulurent-ils tromper les peuples ; la tromperie peut réussir momentanément, mais en définitive, ce sont les trompeurs qui sont les trompés. Si la justice divine a frappé le grand coupable, elle n'oubliera point ses complices.

(1) Benjamin Constant. Fragment sur la France. (*Mélanges de littérature et de politique.*)

§ 4. La Sainte-Alliance

N° 1. *Le congrès de Vienne*

La monarchie universelle de Napoléon est brisée. Il s'agit de reconstruire l'Europe. Quelles seront les bases du nouvel édifice? Jamais congrès n'eut une plus haute mission que celui de Vienne. Sa tâche était difficile, disent les historiens. Oui, il était difficile, impossible même aux rois et aux diplomates de reconstituer l'Europe, précisément parce qu'ils étaient diplomates et rois. Ce n'était pas la royauté qui avait vaincu Napoléon. Aussi longtemps que les rois seuls combattirent, leurs efforts ne servirent qu'à accroître la puissance de l'empereur. Il fallut la passion de la liberté et de l'indépendance nationale pour affranchir le continent. Dès lors, les peuples auraient dû être appelés à décider du sort de l'Europe; du moins l'œuvre de la régénération européenne aurait dû s'accomplir à leur profit. Ils s'étaient insurgés au nom du droit, au nom de la patrie, au nom de la liberté. Il fallait donc que le droit prit la place de la force, que les nationalités fussent respectées, et au besoin restaurées, que la liberté fût garantie. Est-ce ainsi que l'on procéda au congrès de Vienne?

Il va sans dire qu'il n'y fut point question de liberté. Le congrès n'eut à régler que la constitution territoriale de l'Europe. On accusait la Révolution et l'empereur d'avoir tout bouleversé par l'abus de la violence; il eût semblé naturel de défaire ce que la Révolution et l'empereur avaient fait. Mais une restauration radicale était impossible; à Vienne siégeaient précisément ceux qui avaient profité des violences de Napoléon, et ils n'avaient pas la moindre envie de rendre ces dépouilles aux légitimes possesseurs. L'œuvre de la force était déjà considérée comme un droit; car les princes donnent le beau nom de droit à leurs intérêts.

Il restait à disposer des pays réunis à l'empire, et reconquis par les victoires de la coalition. Pouvait-il s'agir d'un droit de conquête? En réalité, il n'y avait pas de conquête. Partout les nationalités comprimées s'étaient insurgées: l'Italie, la Hollande, l'Allemagne. Si les Belges et les riverains du Rhin ne prirent pas part à l'insurrection, leurs vœux du moins n'étaient pas douteux; ils

étaient heureux d'être affranchis d'une union qui répugnait à leurs sentiments, à leurs intérêts, à leurs préjugés si l'on veut. Les coalisés avaient promis la liberté à tous ceux qui avaient été foulés par un ambitieux conquérant. Il fallait donc entendre les populations, leur demander ce qu'elles voulaient, tenir compte de leurs prédilections et de leurs antipathies. C'était, en un mot, d'après le principe de nationalité qu'il fallait reconstituer l'Europe.

Dire ce que le congrès aurait dû faire, c'est dire ce qu'il ne fit point, ce qu'il ne songea pas même à faire. La diplomatie n'avait aucune idée du droit des peuples. Il y avait dans les rangs de la coalition un homme d'un désintéressement parfait. Le baron de Stein était bien au dessus des diplomates vulgaires qui trônaient à Vienne ; il partageait néanmoins leurs préjugés, ou si l'on veut leur ignorance. Après les désastres de Russie, Stein formula un projet de reconstitution européenne : croirait-on qu'il proposait de partager le Danemark entre la Suède, l'Angleterre et l'Allemagne? croirait-on qu'il attribuait la Hollande aux Anglais (1)? Ainsi la coalition prétendait affranchir l'Europe de la domination napoléonienne, et dans la pensée du baron de Stein, elle inaugurerait cette grande œuvre par un partage plus odieux que celui de la Pologne! Les coalisés avaient mille fois reproché à l'empereur l'annexion de la Hollande, et un des esprits les plus avancés, les plus libres voulait annexer les Provinces-Unies à l'Angleterre! Annexer aux Anglais un peuple jadis leur rival! Dépecer les Danois, en donner un lambeau à chacun de leurs voisins, même à ceux pour lesquels la nation danoise avait le plus d'antipathie! Quelle absence complète du sens moral tout ensemble et de l'idée de droit!

Si tels étaient les préjugés du baron de Stein, quel devait être l'aveuglement des diplomates de profession? On les aurait bien étonnés, si on leur avait parlé de nationalités; ils ne connaissaient que des États, et ils les estimaient par lieues carrées et par le bétail humain qui couvrait les territoires. Au lieu de consulter les populations sur leur destinée future, le congrès établit une commission de statistique chargée d'éclairer les hautes parties contractantes dans le partage qu'elles avaient à faire. Rien ne caractérise mieux l'esprit qui régnait à Vienne. Voici les instructions

(1) *Pertz*, das Leben des Freiherrn vom Stein, t. III, pag. 203.

proposées par le prince de Metternich pour ladite commission : « Elle fera une détermination précise des territoires conquis sur l'empereur Napoléon et ses alliés, sans égard à la destination de ces territoires. Elle les évaluera au point de vue de la population. Dans cette évaluation on aura égard non seulement à la *quotité*, mais aussi à l'*espèce* et à la *qualité* (1). »

Il est impossible d'exprimer plus crûment le mépris que les rois et les diplomates affichaient à Vienne pour les peuples, après qu'ils les avaient appelés à l'indépendance et à la liberté. Ils faisaient comme les copartageants d'une succession qui estiment les immeubles dont on doit former les divers lots, non seulement pour le nombre d'hectares mais aussi pour leur valeur. Les nations étaient donc des choses. Il se trouva que ces choses vivantes étaient plus difficiles à évaluer que les choses inanimées. Schoell dit avec une espèce de regret que la commission de statistique s'écarta des instructions qu'elle avait reçues, en se bornant à une simple estimation de la quotité de la population (2). De là de singulières difficultés, quand il s'agit de partager les provinces polonaises et de comparer la valeur proportionnelle d'un Rhénan et d'un Slave. Les marchands de chair humaine qui siégeaient à Vienne disaient, les uns, que les Polonais des environs de Posen, abandonnés par la Russie à la Prusse, valaient mieux que les Polonais des environs de Klodowa retenus par la Russie; les autres, qu'un habitant d'Aix-la-Chapelle ou de Cologne valait infiniment plus qu'un Polonais de Kalisch ou de Thorn contre lequel il était échangé (3). Dans les marchés d'esclaves de Grèce et de Rome, on calculait ainsi. En 1814, c'étaient les prétendus libérateurs de l'Europe qui tenaient ce langage!

Un écrivain anglais dit que la politique du congrès de Vienne fut celle des copartageants de la Pologne. Il faut dire plus : les rois et les diplomates qui venaient d'appeler les peuples à la liberté étaient beaucoup plus coupables. Si les monarques coalisés sortirent vainqueurs de la terrible lutte avec un homme de guerre

(1) *Actes du congrès de Vienne*, t. II, pag. 189.

(2) *Schoell*, Histoire des traités de paix, t. XI, pag. 29.

(3) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LVI, (T. VI, pag. 189. s., de l'édition grand in-8°.)

incomparable, c'est grâce au dévouement, à l'héroïsme des nations ; car eux, dans leur prudence, eussent été prêts à signer une paix même *déshonorante*. Et à peine la victoire fut-elle assurée, qu'ils traitèrent ces mêmes peuples, comme des troupeaux ou des immeubles par destination ! On les morcèle ; on donne un tiers d'une nation à celui-ci, deux tiers à celui-là. Pour arrondir tel souverain, il lui faudrait telle ville : adjugé. Pour donner une bonne ligne de défense à tel autre, il conviendrait d'étendre ses frontières jusqu'à tel fleuve, ou jusqu'à telle montagne : accordé. Bien entendu, moyennant des compensations de même quantité, qualité et valeur. Les coalisés avaient tant crié contre les annexions prononcées par l'empereur. Lui, du moins, faisait les choses en grand, tandis qu'à Vienne, on découpait la chair vivante, on s'arrachait des lambeaux : il y avait tant d'appétits à satisfaire (1) !

Quand le congrès se réunit en 1814, bien des hommes, même éclairés, crurent y voir la fin régulière de la Révolution française ; ils espéraient que le congrès établirait un ordre durable qui satisferait l'ambition des grandes puissances, et assurerait le respect du droit et la stabilité de la paix (2). Singulière illusion ! Comme si l'ambition des rois était conciliable avec le droit et la paix ! Il est vrai que l'on parla à Vienne de justice, d'honneur et de légitimité, mais ajoute un historien français qui n'est rien moins que révolutionnaire, on s'y partagea les nations comme de vils troupeaux (3). C'est même flatter le congrès de dire, qu'on y parla de justice et d'honneur. Cela était bon pendant la lutte, alors que l'on avait besoin de leurrer les peuples. A Vienne on était le maître et l'on pouvait se passer de cette comédie. Nous avons les conversations intimes de Talleyrand et d'Alexandre ; rien de plus édifiant. L'ancien ministre de Napoléon parlait au czar des droits de l'Europe, qu'il importait de respecter, surtout après avoir renversé un homme qu'on accusait de les avoir foulés aux pieds. « Ces droits de l'Europe, répondit Alexandre, que vous imaginez

(1) *Edinburgh review*, november, 1822, t. XXXVII, pag. 462 (dans les *Selections*, t. IV, pag. 65, 64).

(2) Ce sont les paroles de *Villemain*, Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature, t. II, pag. 51 (édit. in-12).

(3) *Montgaillard* (l'abbé de), Histoire de France, t. VIII, pag. 180.

aujourd'hui pour me les opposer, *je ne les connais pas*. Entre puissances, *les droits sont les convenances de chacune, je n'en admets point d'autres*. » Voilà les maximes de Tilsit. On dit que Talleyrand s'écria : « Malheureuse Europe! malheureuse Europe! que vas-tu devenir! » Ce n'est pas la seule fois qu'Alexandre s'exprima aussi lestement; il disait et répétait « que le droit, que les traités étaient de vains mots dont chacun se servait selon ses convenances, qu'il n'en était pas la dupe, qu'il n'était question ni de principes ni de droit, mais d'intérêts que chaque puissance entendait à sa manière (1). »

Alexandre avait raison. Ceux qui invoquaient le droit à Vienne, avaient été les complices de Napoléon. Pour le moment, ils jouaient un autre rôle : voilà tout. Mais on peut demander pourquoi les souverains qui montraient un mépris si superbe pour les droits étaient coalisés contre Napoléon. La réponse est bien simple : ils voulaient se mettre à sa place. Cela est vrai surtout d'Alexandre; dans sa vanité, à laquelle il mettait le masque de la modestie, il se croyait appelé à diriger les destinées de l'Europe; les merveilleux succès qu'il devait à la folie de l'empereur lui avaient à son tour dérangé la tête; il ne connaissait plus de limites à ses prétentions. Castlereagh disait tout haut « que, grâce aux exigences russes, le congrès de Vienne, qui devait inaugurer le règne de la modération et de la justice chez les nations civilisées, n'offrirait bientôt, si on n'y prenait garde, qu'une scène d'ambition, capable à elle seule de faire regretter Napoléon (2). »

Il est certain que le congrès imita les violences de Napoléon. Seulement le grand empereur dictait ses lois à la tête de son armée, tandis qu'à Vienne tout se tramait dans les intrigues diplomatiques. Les contemporains déjà en firent la remarque. Il n'y avait en 1814 qu'un pays en Europe, où il y eût une tribune libre. Écoutons la voix d'un Anglais sur les négociations de Vienne : « Les alliés, dit-il, ont négligé la leçon que présentait la destinée de Bonaparte :

Apprenez la justice et le respect des dieux.
Discite justitiam moniti, et non temere divos. »

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LVI. (T. VI, pag. 451, s., 471.)

(2) *Idem, ibid.*, liv. LVI. (T. VI, pag. 462.)

L'exemple n'a paru avoir aucune influence sur ce congrès sacrilège, pendant que les promesses et les professions de foi étaient complètement violées. » Que faisaient les vainqueurs de Napoléon ? Ils prenaient pour eux et se partageaient les anciennes spoliations au profit de spoliateurs nouveaux. Les imprudents et les aveugles ! C'était le meilleur moyen de rendre le pouvoir à l'empereur déchu : « Il s'est agrandi, s'écria l'orateur, grâce aux efforts de ses ennemis pour l'abattre ; il s'est détrôné lui-même, et s'il doit s'asseoir encore sur le trône de France, il y sera remplacé par les façons de faire qu'ont eues les gouvernements européens, depuis sa chute (1). »

En réalité, les rois ne s'étaient point coalisés contre l'abus de la force, ils voulaient abattre la Révolution, et à leurs yeux Napoléon était le représentant armé de 89. Cela n'est vrai qu'à certains égards ; à d'autres, Napoléon était un contre-révolutionnaire, et en ce sens, les vainqueurs et le vaincu poursuivaient le même but. Le premier consul ouvrit l'ère de la réaction au 18 brumaire ; le congrès de Vienne la continua. Mais les réactions ne sont jamais que temporaires. Les coalisés n'étaient point de taille à arrêter la Révolution ; il fallait un géant comme l'empereur pour brider un géant. L'œuvre du congrès ne dura pas quinze ans. On peut dire qu'elle ne dura pas un jour ; car malgré leurs tendances réactionnaires, les coalisés furent obligés de donner satisfaction à l'esprit de liberté. Ils rétablirent le régime constitutionnel en France ; c'était l'établir dans toute l'Europe. Les peuples entrent en scène en 1813 ; en vain veut-on les exclure en 1814 : ils sont les vrais souverains, et c'est à eux qu'appartient l'empire. A Vienne on croyait avoir mis fin à l'ère des révolutions, et il se trouva qu'on l'avait rouverte. Le mouvement de 89 reprit son cours, et il est destiné à faire le tour du monde.

(1) *Parliamentary debates*. I. XXXI, pag. 281 (*Villemain*, Souvenirs contemporains. t. II, pag. 99-101.)

N^o 2. *Les libérateurs de l'Europe*

I

On lit dans la première proclamation du général russe, au moment où ses armées entraient en Allemagne, que l'empereur Alexandre ne songeait point à faire des conquêtes; dans sa générosité, le vainqueur de Napoléon appelait les peuples à l'indépendance. Bientôt intervint la fameuse convention de Kalisch entre Alexandre et Frédéric Guillaume. Les alliés s'annoncent comme les libérateurs de l'Europe; ils promettent aux princes et aux peuples *liberté et indépendance*. A entendre l'empereur de Russie et le roi de Prusse, aucun intérêt personnel ne les inspirait; leur seul but était de conquérir les droits *inaliénables* des peuples (1). C'est le langage de l'Assemblée constituante, dans la bouche de deux souverains absolus.

Ce n'est pas seulement aux Allemands que les coalisés adressaient ces belles promesses. Après la terrible bataille qui ensanglanta les champs de Leipzig pendant trois jours, les alliés firent une halte à Francfort; ils tremblaient de passer le Rhin. Il leur fallait un nouveau leurre pour endormir la nation française. Donc ils déclarèrent dans un acte solennel « qu'ils ne faisaient pas la guerre à la France, mais à cette prépondérance hautement annoncée, à cette prépondérance que, pour le malheur de l'Europe et de la France, l'empereur Napoléon avait trop longtemps exercée hors des limites de son empire. » Les alliés ne se contentèrent point d'offrir à la France des conditions de paix, fondées sur l'indépendance de tous les États de l'Europe, ils savaient que la nation tenait à ses frontières naturelles; ils les lui promirent : « Les puissances confirment à l'empire français une étendue de territoire que n'a jamais connu la France sous ses rois, parce qu'une nation valeureuse ne déchoit pas pour avoir à son tour éprouvé des revers dans une lutte opiniâtre et sanglante où elle a combattu

(1) *Pertz*, das Leben des Freiherrn vom Stein, t. III, pag. 252, 520.

avec son audace accoutumée (1). » On trouve les mêmes sentiments, non plus de générosité, mais au moins de justice, dans le traité de Chaumont, signé à la veille de la chute de l'empereur : « Les hautes puissances y disent que leur but est d'assurer les *droits de la liberté de toutes les nations* (2). »

Telles furent les promesses pendant la lutte. Nous allons dire comment le congrès sauvegarda les *droits de la liberté de toutes les nations*. Parmi les grandes puissances qui siégeaient à Vienne, il n'y en avait qu'une seule qui fût une nation, l'Angleterre. La France était exclue des délibérations communes, à titre de vaincue, car les vainqueurs se traitaient toujours d'alliés. La Russie formait un empire et non une nation, elle ignorait le principe de nationalité, parce qu'elle était intéressée à ne pas le comprendre. La Prusse et l'Autriche avaient été complices de Catherine II, dans les meurtre de la Pologne, et les terribles épreuves par lesquelles elles venaient de passer, ne leur ouvrirent pas les yeux ; elles avaient des convoitises, l'ambition de s'agrandir, de s'arrondir, mais nulle idée de droit. Comment, dans cet état de choses, le congrès aurait-il tenu les promesses de Chaumont et des mille proclamations et déclarations par lesquelles les coalisés avaient annoncé aux peuples liberté et indépendance ?

L'Angleterre a rendu un grand service à l'indépendance du continent, en inspirant son indomptable persévérance aux puissances du nord, liguées contre Napoléon. Celles-ci se montrèrent plus d'une fois disposées à traiter avec l'empereur, pour la paix du continent. Cette paix apparente, dit lord Castlereagh, serait votre ruine. Abandonnés à nous-mêmes, dans la Péninsule, nous pouvons succomber, et si nous succombions, l'Allemagne et même la Russie auraient bientôt repris leurs fers. « *Nous tenons maintenant le taureau, il est serré de près, entre nous tous. Si, par la faute de l'un de nous, il venait à s'échapper avant que nous l'eussions mis hors d'état de nuire, nous le paierions cher et nous le mériterions bien* (3). »

(1) *Déclaration des puissances alliées*, du 1^{er} décembre 1825. (*Histoire parlementaire de la Révolution française*, par Buchez et Roux, t. XXXIX, pag. 464.)

(2) Traité de Chaumont, du 1^{er} mars 1814. (*Klüber. Akten des Wiener Congresses*, t. I, pag. 2.)

(3) *Lettre de lord Castlereagh*, du 7 avril 1815. (*L. de Viel Castel*, lord Castlereagh et la coalition européenne, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1854, t. II, pag. 651.)

En poussant avec cette âpreté de haine à une guerre à mort contre Napoléon, l'Angleterre avait-elle en vue les *droits des nations* et leur *liberté*? C'était une phrase bonne à figurer dans les proclamations et dans les traités, aussi longtemps que le *taureau* n'était pas abattu. A Vienne les Anglais, pas plus que les Russes, ne songèrent aux *droits des nations*. Le cabinet britannique ne fit rien pour la Pologne; il sacrifia la Belgique à la Hollande, Gênes au Piémont, l'Italie à l'Autriche, et il était prêt à donner la Saxe à la Prusse : il ne pensa toujours qu'à bien soigner ses intérêts. Or, rien n'est aveugle comme l'intérêt, et jamais l'aveuglement ne fut plus mesquin que dans la grave situation où se trouvait l'Europe au commencement de 1813. Un événement qui tenait du miracle, avait détruit la grande armée; les Allemands du nord, animés d'un admirable enthousiasme, se soulevaient en masse contre le joug impérial; le peuple prussien entraînait son roi. Mais la Prusse, amoindrie, exténuée, avait besoin de subsides pour supporter les frais d'un armement qui dépassait de beaucoup ses forces. Le cabinet de Londres n'aurait-il pas dû aller au devant des nécessités de la lutte, offrir, prodiguer ses millions, afin d'armer toute l'Allemagne contre un adversaire qui, quoique vaincu, dominait encore sur le continent? Loin de là, le ministère anglais lésina, il marchandait, comme s'il était agi d'acheter du coton. Chose incroyable! ce qui le préoccupait le plus, c'étaient les misérables intérêts de la maison royale : il stipula un agrandissement pour l'électorat de Hanovre, et la Prusse le garantit, tandis qu'elle-même n'était pas sûre de rentrer dans ses propres possessions! Alors que la liberté du continent était en jeu, le roi d'Angleterre ne songeait qu'à ses possessions d'Allemagne; il voulait fonder un royaume guelfe; il demandait telle ville, puis telle autre pour s'arrondir (1). Le baron de Stein, indigné, écrivait : « Nous combattons pour la liberté, pour l'indépendance des peuples; et le cabinet de Londres met toutes ses pensées, toute son influence à assurer aux ministres hanovriens une route de Hanovre à Osnabruck, qui passe tout entière par un territoire guelfe (2)! »

(1) *Hæusser*, Deutsche Geschichte, t. IV, pag. 222, 225.

(2) *Lettre de Stein au comte de Münster*, du 19 mai 1813. (*Pertz*, das Leben des Freiherrn vom Stein, t. III, pag. 537.)

La lutte à mort s'engagea, grâce à l'héroïque élan du peuple prussien, car l'histoire ne doit pas oublier que ce fut le peuple qui prit l'initiative. Il s'agissait, en effet, de ce que les nations ont de plus cher, de reconquérir leur indépendance, détruite ou menacée par la monarchie universelle de Napoléon. Mais n'y avait-il pas une autre domination, également universelle qui devait aussi intéresser les peuples? Si la France avait l'empire du continent, les Anglais ne régnaient-ils pas en tyrans sur l'immensité de l'Océan? Au moment même où l'Europe combattait pour la liberté du continent, l'Amérique, soulevée contre les exigences anglaises, combattait pour la liberté des mers. Le cabinet britannique signifia à ses alliés qu'il ne consentirait jamais à négocier sur les questions de droit maritime; il était résolu à se retirer de l'alliance plutôt que de céder sur des prétentions qu'il appelait des principes. Écoutons ce que lord Castlereagh écrivit à lord Cathcart, au plus fort de la lutte contre Napoléon : « Je ne puis me dispenser de vous rappeler combien il importe d'éveiller l'attention de l'empereur Alexandre sur la nécessité, tant dans son intérêt que dans le nôtre, d'exclure péremptoirement des négociations générales, toute question maritime. S'il ne le fait pas, il s'exposera à susciter une mésintelligence entre les puissances dont l'union a fait la sûreté de l'Europe. *La Grande Bretagne peut être forcée à se retirer du congrès, mais non pas à renoncer à ses droits maritimes* (1). » Qu'était-ce que ces *droits maritimes*? Napoléon disait que c'était la tyrannie des mers, et les puissances neutres étaient de son avis. Metternich lui-même parlait d'un *Code maritime de l'Angleterre*, et ce n'était pas pour l'approuver. Lord Castlereagh releva vivement cette expression, il soutint que les Anglais suivaient les règles du droit des gens adoptées par toutes les nations (2). Était-il de bonne foi? Il est difficile de le croire; car si le droit de l'Angleterre ne différait pas du droit commun, pourquoi tenait-elle tant à ce que ces questions ne fussent point discutées? Pourquoi menaçait-elle de se retirer de l'alliance, plutôt que de souffrir que l'on portât atteinte à ses pré-

(1) Lettre du 14 juillet 1815. (*Castlereagh papers*, 5^e série, t. I, pag. 54.)

(2) Lettre de lord Castlereagh au prince de Metternich, du 29 janvier 1811. (*Castlereagh papers*, 5^e série, t. I, pag. 205.)

tendus droits? Ainsi le cabinet britannique, qui poursuivait avec un acharnement inouï la ruine de Napoléon, au nom de la liberté de l'Europe, maintenait avec la même ténacité sa domination maritime! En réalité, il ne tenait à affranchir le continent du joug impérial, que parce que l'empereur lui en fermait l'accès, et menaçait de mettre fin à son empire des mers.

Cependant à Sainte-Hélène Napoléon fit au ministère anglais un singulier reproche, c'est de n'avoir point mis ses victoires à profit pour agrandir l'Angleterre. Il est vrai que les traités de Paris et de Vienne ne contenaient aucune stipulation à son profit sur le continent. Elle se garda bien de s'approprier la Hollande, comme le baron de Stein l'avait proposé; elle ne réclama point Dunkerque et Calais, comme elle le faisait jadis dans ses démêlés avec la France. Est-ce à dire qu'elle ait oublié ses intérêts? Un écrivain français répond que les Anglais se firent la part du lion (1); ils la prirent là où ils avaient intérêt à la prendre, pour s'assurer la domination des mers. Ils s'étaient emparés de Malte, au mépris des traités, ils la gardèrent. Ils avaient pris possession des colonies hollandaises, alors que la Hollande était l'alliée de Napoléon; en 1814, les Hollandais étaient les alliés de l'Angleterre, ce qui n'empêcha point le cabinet britannique de se réserver les précieux établissements du Cap, de Ceylan, ainsi que les comptoirs de l'Inde (2). Restaient les colonies françaises. L'Angleterre venait de déclarer à Francfort avec tous les alliés, qu'elle ne faisait point la guerre à la France, qu'elle voulait que la France restât grande et forte; mais au mois de mars elle avait oublié les promesses du mois de décembre. Elle voulut bien rendre l'île Bourbon, mais il lui fallait absolument l'île de France, parce que c'était la route des Indes. Louis XVIII se récria: « Que veut-on, dit-il, que nous fassions de l'île Bourbon sans l'île de France? C'est comme si on nous donnait une place sans la citadelle qui la commande! » On dépêcha Talleyrand auprès de lord Castlereagh, on lui dépêcha Vitrolles. Le ministre anglais fut inébranlable: « *Toute position sur la route de l'Inde, dit-il, doit nous appartenir, et nous apparten-*

(1) *D'Haussonville*, le Congrès de Vienne. (*Revue des Deux Mondes*, 1862, t. III, pag. 543.)

(2) *Gervinus*, Geschichte des XVIII^{ten} Jahrhunderts, t. I, pag. 190.

dra (1). » C'était parler à la Napoléon. A vrai dire, les Anglais étaient tout aussi envahissants que l'empereur. C'est leur intérêt ; soit. Excellente politique ! Mais si c'est uniquement l'intérêt qui les inspire, pourquoi se donnent-ils l'air d'être les libérateurs de l'Europe ? Bannissons l'hypocrisie de l'histoire, et appelons les choses par leur nom, nommons politique intéressée ce qui est politique intéressée.

II

Nous rendons volontiers hommage au magnifique élan qui entraîna le peuple prussien sur les champs de bataille. Mais ici nous demandons ce que voulaient les libérateurs de l'Europe. Est-ce le droit ? est-ce la liberté des nations, comme le portent les proclamations signées Alexandre et Frédéric Guillaume ? Quand le roi de Prusse s'unit à l'empereur de Russie, son premier soin fut de stipuler que son royaume serait reconstitué sur les bases de 1805. Rien de plus juste. Malheureusement Alexandre avait fort envie des possessions polonaises de la Prusse ; non que le czar y mit la moindre ambition. C'est par pur amour pour les Polonais qu'Alexandre voulait devenir leur roi. Frédéric Guillaume n'avait rien à refuser à son ami. C'était un honnête homme, dit-on. Peut-être éprouvait-il une secrète satisfaction à se débarrasser d'une acquisition qui était un crime. Restait à trouver une compensation. Il y en avait une qui tentait fort l'ambition prussienne, la Saxe. Son roi était coupable de fidélité à Napoléon : raison décisive pour le punir en le dépouillant de ses États.

Ceci est déjà un peu singulier pour des *libérateurs*. Ils avaient promis liberté et indépendance aux peuples ; or, le peuple saxon avait trahi l'empereur dans les champs de Leipzig ; était-ce pour le récompenser qu'on disposait de lui, sans lui et malgré lui ? Puis, quel était le crime des Polonais ? pourquoi le roi de Prusse les cédait-il à l'empereur de Russie, comme on se défait d'une vile marchandise ? Échanger les Polonais contre les Saxons, cela s'appelle-t-il, en langage monarchique, assurer les *droits et la liberté des peuples* ? Le patriotisme prussien nourrissait encore une plus

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LIV. (T. VII, pag. 50 et 51.)

haute ambition : il rêvait une reconstitution de l'Allemagne. Si elle avait subi le joug de l'étranger, c'est qu'elle était divisée; il fallait lui donner l'unité, et par là la force. Rien de mieux. Mais ne fallait-il pas avant tout consulter les Allemands? Si eux préféraient rester Saxons ou Bavaois que de devenir Prussiens ou Autrichiens, pouvait-on leur imposer l'unité malgré eux? n'était-ce pas là une politique à la Napoléon? On parlait de liberté et on commençait par enlever aux peuples déclarés libres, leur indépendance!

Les deux libérateurs par excellence, Alexandre et Frédéric Guillaume, faisaient cause commune. Il y a un proverbe trivial qui dans sa bassesse rend parfaitement la pensée de ces nobles personnages : ils s'entendaient comme larrons en foire. La Prusse prenait parti pour la Russie, dans la question de Pologne, et la Russie soutenait la Prusse dans la question de Saxe. N'était-ce pas sacrifier la liberté de l'Europe à l'ambition russe, après que l'on avait fait une guerre dite de délivrance contre l'ambition française? C'est ce que disaient l'Angleterre et l'Autriche. Elles n'étaient pas seules de cet avis. Il y avait au congrès de Vienne un homme politique d'une grande élévation d'esprit; ancien ministre de Frédéric Guillaume, le baron de Stein était devenu conseiller d'Alexandre : lui-même reprocha aux deux puissances qui lui tenaient le plus à cœur, d'exciter la méfiance de l'Europe; il désirait ardemment que la Prusse fût agrandie en Allemagne, mais il ne voulait point que cela se fit aux dépens de la liberté européenne (1). On ne l'écouta guère. Les deux *libérateurs* du nord furent obligés de modérer leurs prétentions; mais les grands mots de *liberté* et d'*indépendance* n'aboutirent pas moins à un accroissement de territoire. Toujours la comédie jouée aux dépens des peuples!

III

L'Autriche, par sa défection, assura le triomphe des coalisés. Si elle abandonna l'empereur à qui elle avait donné une archiduchesse, ce ne fut pas précisément par amour pour la liberté; elle

(1) *Hæusser*, Deutsche Geschichte, t. IV, pag. 602.

eût préféré le maintien de l'empire avec les limites du Rhin, à la démagogie allemande patronée par la Russie et la Prusse. D'ailleurs elle craignait l'ambition russe, et elle détestait les Prussiens. Si elle se joignit à la coalition, c'est que Napoléon fut intraitable. Il faut rendre une justice au cabinet de Vienne, il dédaigna de jouer la comédie, et n'inscrivit point sur ses drapeaux la *liberté* et l'*indépendance* du continent. Metternich savait à quoi aboutiraient les belles phrases des proclamations russes et prussiennes. A Vienne, on le vit, au grand scandale des alliés, se rapprocher de Talleyrand, et bientôt Castlereagh entra dans cette nouvelle alliance. Les *libérateurs* de l'Europe étaient sur le point de reprendre les armes. Pourquoi ces dissensions? Est-ce que l'un voulait donner plus ou moins de *liberté* que l'autre aux populations affranchies du joug napoléonien? La *liberté* était devenue une amère déception, et l'*indépendance* allait devenir un mythe. Alexandre aimait à jouer le rôle d'Agamemnon, ce qui déplaisait fort à son proche voisin, l'empereur d'Autriche. De là la triple alliance qui manqua d'embraser de nouveau l'Europe.

Si l'Autriche mit un frein à l'ambition russe, il ne faut pas croire que ce fût au nom d'un principe quelconque; elle ne connaissait que son intérêt et, en apparence, elle le soigna parfaitement. Il va sans dire qu'elle reprit les possessions dont Napoléon avait eu tort de la dépouiller. Elle abandonna la Belgique à la Hollande; ces provinces lui étaient à charge; elle aimait mieux s'étendre en Italie. Venise et la Lombardie formèrent un magnifique royaume, qui assurait à l'empereur la domination de la Péninsule. De plus on lui abandonna Toscane, Modène et Parme pour ses archiducs et ses archiduchesses. Les Légations la tentaient fort; si le pape recouvra son patrimoine, ce n'est pas à son ancien protecteur qu'il le doit, mais bien aux puissances hérétiques et schismatiques qui siégeaient à Vienne, et qui trouvèrent que la voracité de l'Autriche était par trop insatiable (1). L'Autriche, toutefois, crut avoir fait un excellent marché, en échangeant ses possessions d'Allemagne et de Belgique contre l'Italie. Elle ne croyait point aux

(1) L'Homme d'État parle de l'*inextinguible soif de l'Autriche*. (Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État, t. III, pag. 496.) — Gerovtus, Geschichte des XIX^{ten} Jahrhunderts, t. I. pag. 202.

nationalités, elle ne croyait qu'aux lieues carrées, et au nombre d'âmes. Mais voilà que ces lieues carrées s'émeuvent, et les âmes prouvent qu'elles ne sont point de simples chiffres de statistique. Révolutions sur révolutions éclatent, et que lit-on sur leur drapeau? Les barbares hors de l'Italie! Ils y sont encore, mais ils n'y resteront pas (1). C'est une leçon dont les rois et les empereurs n'ont qu'à faire leur profit. C'est aussi la condamnation de tout ce qui se passa à Vienne. L'œuvre du congrès est en lambeaux, précisément parce qu'il ne vit dans la reconstitution de l'Europe qu'une question de statistique.

IV

On dira qu'il y a de l'ingratitude à ne pas savoir gré aux puissances coalisées du grand bienfait que l'Europe leur doit. Nous applaudissons à la chute de Napoléon, et nous témoignons notre reconnaissance à Dieu qui a délivré l'Europe de sa domination. Si nous sommes sévère pour ceux qui s'appelaient les *libérateurs* de l'Europe, c'est que l'histoire est un tribunal, et la justice a pour mission de dire la vérité, et non de mêler sa voix aux adulations des contemporains. L'affranchissement que les rois promirent aux nations ne fut qu'une duperie. Le mot est dur, mais qui osera dire qu'il soit une calomnie? Est-ce que les Italiens, les Polonais, les Norvégiens, les Saxons, les Belges doivent de la reconnaissance à leurs libérateurs pour avoir disposé d'eux, malgré eux?

Voici le czar Alexandre qui paraît sur la scène. C'est lui qui a détruit la grande armée, c'est lui qui a vaincu l'invincible, et il ajoute à cet immense bienfait celui de la liberté. Le mot de liberté est toujours sur sa langue; si on l'avait écouté, la Sainte-Alliance se serait mise à rédiger des constitutions pour toute l'Europe. Nous nous trompons, il y avait une exception, la Russie. L'exception est singulière. Comment le généreux czar qui dotait l'Europe entière d'institutions libérales, oubliait-il la nation russe? Sa parole eût suffi, puisqu'il était autocrate. Elle n'était pas mûre pour la liberté, dira-t-on. Soit, que ne l'y préparait-il, en abolissant la

(1) Écrit en 1865.

servitude? Quoi! Ce parleur de liberté a un immense empire couvert de serfs, et il ne songe point à les affranchir!

On dirait que les hommes aiment à être trompés. Le nom d'Alexandre est presque synonyme de générosité et de magnanimité. Écoutons un écrivain que nous aimons à citer : c'est une femme, on lui pardonnera de s'être laissé prendre aux belles paroles. « Loin que le mérite d'Alexandre soit exagéré par la flatterie, dit madame de Staël, je dirais presque qu'on ne lui rend pas encore assez de justice, parce qu'il subit, comme tous les *amis de la liberté*, la défaveur attachée à cette opinion, dans ce qu'on appelle la bonne compagnie européenne. On ne se lasse point d'attribuer sa manière de voir en politique à des calculs personnels, comme si de nos jours les *sentiments désintéressés* ne pouvaient plus entrer dans le cœur humain. L'empereur Alexandre s'est-il livré à des pensées égoïstes, lorsqu'il a donné à la partie de la Pologne qu'il a acquise par les derniers traités, les droits que la raison humaine réclame maintenant de toutes parts?... Lorsque le souvenir de la force des Français faisait encore hésiter sur le plan de campagne qu'on devait suivre, l'empereur Alexandre décida qu'il fallait marcher sur Paris; or, c'est à la hardiesse de cette résolution que se rattachent tous les succès de l'Europe. Il m'en coûterait, je l'avoue, de rendre hommage à cet acte de volonté, si l'empereur Alexandre, en 1814, ne s'était pas conduit *généreusement* pour la France, et si, dans les conseils qu'il a donnés, il n'avait pas constamment respecté l'*honneur* et la *liberté* de la nation. Le *côté libéral dans chaque occasion est toujours celui qu'il a soutenu*; et, s'il ne l'a pas fait triompher autant qu'on aurait pu le souhaiter, ne doit-on pas au moins s'étonner qu'un tel instinct de ce qui est beau, qu'un tel amour de ce qui est juste, soit né dans son cœur, comme une fleur du ciel, au milieu de tant d'obstacles (1)? »

Le portrait est tracé d'après nature; seulement le peintre n'a consulté que le dehors. Comment croire à l'amour de la liberté chez un autocrate, qui eut bien soin de maintenir son autocratie, alors que dans les salons de Paris, il faisait de beaux discours sur la liberté? Le désintéressement et la générosité figurent dans

(1) *Staël* (madame de). Considérations sur la Révolution française, 5^e partie, chap. IV

toutes les déclarations publiques du magnanime empereur : ce qui ne l'empêcha point, dit un historien français, de prendre dans le traité de Vienne tout ce qu'il pouvait avoir (1). Il y a mieux. Nous connaissons ses conversations intimes avec le prince de Talleyrand; nous avons dit quel mépris il affichait pour le droit, pour les traités : ses convenances à lui, tel était le seul droit, qu'il voulût reconnaître. Voilà des sentiments qui font un singulier contraste avec *l'instinct du beau*, avec *l'amour du juste*, tant admirés par madame de Staël comme une *fleur du ciel* égarée dans les rudes climats du nord. Les rois et les diplomates portent un masque; l'histoire doit l'arracher, pour saisir les traits réels. Besogne très facile, bien que peu agréable. Il suffit de mettre les paroles en regard des actes. Voyons les libérateurs de l'Europe à l'œuvre. Tous sont coupables, mais le grand coupable, c'est le magnanime Alexandre.

N° 3. *Les nationalités*

I. La Norvège

Nous sommes à la fin de l'année 1812, au commencement de 1813; ce sont les mois de miel de l'Alliance sainte qui se proposa pour but la délivrance de l'Europe. Le premier traité est antérieur à l'invasion de la Russie. Il n'y a que deux parties contractantes, le czar et le prince royal de Suède; le reste de l'Europe était enrégimenté dans la grande armée. De quoi s'occupent les deux seuls souverains qui ne figurent point dans les antichambres de l'empereur? Le prince royal de Suède est un Français, de caporal devenu roi. Il ne sait en 1812, s'il doit tenir pour Napoléon ou pour le czar; le plus prudent, se dit-il, est de tenir pour les deux. Bernadotte commence par signer à Saint-Pétersbourg un traité avec Alexandre, le 5 avril 1812; il s'oblige à opérer une diversion en Allemagne. En récompense de ce service le czar lui promet la Norvège. Est-ce que, par hasard, Alexandre avait quelque droit sur la Norvège? Pas le moindre; mais il était si *généreux*, qu'il

(1) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, pendant le consulat et l'empire, t. II, pag. 69.

disposait volontiers de ce qui ne lui appartenait point. Entre particuliers, cela s'appellerait une spoliation ; entre souverains, cela passe pour la marque d'une belle âme. Mais *l'amour du juste* ! La Norvège appartenait au Danemark ; *l'amour du juste* permettait-il de dépouiller les Danois au profit de la Suède ? Il y a avec la justice des accommodements, quand on est roi. On invitera le roi de Danemark à accéder au traité qui le dépouille, en lui promettant de le dédommager du côté de l'Allemagne. Singulière justice ! Quoi ! on dépouille le Danemark, on dépouille l'Allemagne, et ces deux brigandages combinés forment un acte de justice (1) !

Justice royale ! Bernadotte ne se fiait pas entièrement à la magnanimité russe ; peut-être croyait-il encore à l'étoile de Napoléon. Six semaines après qu'il eut signé le traité de Saint-Pétersbourg, il offrit à l'empereur son alliance contre la Russie, toujours au prix de la Norvège. Napoléon refusa ; connaissant le Gascon, il préférait les Danois, amis sûrs, à un ami douteux. Voilà Bernadotte forcé de rester fidèle à l'alliance russe, et malgré lui un des libérateurs de l'Europe. Les désastres de Russie donnèrent au prince royal de Suède l'espoir que les stipulations du traité de Saint-Pétersbourg ne resteraient pas une vaine promesse. Les coalisés cherchaient des alliances partout, et à tout prix : ce n'était pas trop de la ligue de l'Europe entière pour abattre l'empereur. De là le traité du 3 mai 1813 par lequel l'Angleterre se joignit à la Russie pour attirer la Suède dans la coalition. Il est fait au nom de la *très sainte et indivisible Trinité*. Rien de plus touchant que la religion chez les puissants de ce monde. Mais le fond du traité répond-il à ces beaux sentiments ? Le roi de Suède s'engage à employer un corps de trente mille hommes contre Napoléon. Bernadotte était Français, il devait sa couronne au prestige qu'exerçait la grande nation. Son trône n'était point menacé par la monarchie universelle de l'empereur. Dès lors la neutralité ne lui eût-elle pas mieux convenu que la guerre ? L'Angleterre accéda au traité de Saint-Pétersbourg : « Non seulement elle n'opposera aucun obstacle à l'annexion de la Norvège, mais elle facilitera les vues de Sa Majesté le roi de Suède, soit par ses bons offices, soit en y employant, s'il était nécessaire, sa coopération navale, de

(1) *Hæusser*, Deutsche Geschichte, t. IV, pag. 92.

concert avec les troupes suédoises et russes. L'on n'aura pas recours à la force, à moins que Sa Majesté le roi de Danemark n'ait préalablement refusé de se joindre à l'alliance du Nord, Sa Majesté le roi de Suède s'engage à avoir soin que la réunion ait lieu avec tous les égards et la considération possibles, pour le *bonheur* et la *liberté* du peuple de Norwége. »

Demanderons-nous de quel droit l'Angleterre s'unissait à la Russie et à la Suède pour dépouiller le Danemark d'un royaume qui formait le tiers de ses États? On ne sait lequel des alliés joue dans cette affaire le rôle le plus odieux. Le roi de Suède, quand on fait abstraction de sa qualité de Français, était encore le plus excusable. Nouveau venu parmi les rois, il lui fallait leur appui, s'il voulait sauver son trône du grand naufrage; il devait aussi se concilier l'affection du peuple suédois. Or, la Suède avait été dépouillée de la Finlande; quel meilleur moyen de la consoler de cette perte que de lui donner la Norwége? Quant à l'Angleterre, elle avait déjà commis un attentat inouï contre le Danemark, lorsqu'elle lui enleva sa flotte, et qu'elle bombarda sa capitale en pleine paix. Elle ajouta à ce crime un crime nouveau, en dépouillant le Danemark au profit de la Suède : véritable brigandage qui ne peut être comparé qu'aux actes les plus néfastes dont l'histoire fasse mention, le partage de la Pologne, ou l'usurpation de l'Espagne par Napoléon. Il est certain que l'on pouvait opposer à l'Angleterre les mêmes principes qu'elle avait invoqués contre l'empereur. Conduite d'autant plus coupable, qu'elle foulait aux pieds tout droit, au moment même où elle ameutait l'Europe contre l'ennemi commun, au nom du droit violé. Les Anglais l'avouent : au parlement le traité du 3 mai fut vivement réprouvé (1). Mais la force régnait, et elle l'emporta sur la justice.

Le palme de l'iniquité appartient à Alexandre. Quand à Tilsit il partagea le monde avec Napoléon, il se fit adjuger la Finlande, province appartenant au roi de Suède, son allié et son beau-frère. Il dépouilla la Suède pour arrondir la Russie. Comment cela se concilie-t-il avec cet *amour du juste* que madame de Staël admire comme une marque de sa belle âme? Quand ensuite les Anglais, en vrais

(1) Voyez une excellente critique dans l'*Édimburgh review*, avril 1814, • Transference of Norway. (T. XXIII, pag. 80.)

corsaires, s'emparèrent de la flotte danoise après avoir incendié Copenhague, Alexandre se plaignit hautement, et certes il n'avait pas tort : « L'histoire, dit-il, si fertile en forfaits, n'offre pas un exemple d'un pareil attentat. » Il déclara qu'il ne consentirait à rétablir la paix avec l'Angleterre, qu'après que le Danemark aurait obtenu la satisfaction à laquelle il avait droit. Ceci se passait en 1807. En 1812, la Russie et l'Angleterre firent la paix, et contractèrent alliance. Quelle est la *satisfaction* que le czar stipula pour les Danois ? Il les dépouilla de la Norvège ! Et qu'on le remarque bien : la Norvège fut donnée à la Suède, pour l'indemniser de la perte de la Finlande, et la Finlande resta au spoliateur, le magnanime Alexandre. La victime dernière de ces odieux brigandages fut le Danemark, qu'en 1807, Alexandre avait proclamé le plus sage, le plus modéré, le plus inoffensif des États européens !

Il manquait quelque chose à cette œuvre de violence : la perfidie. Le 22 mars arriva à Copenhague un envoyé russe, le prince Dolgorouki. Les Danois virent en lui un *ange gardien* qui allait les protéger contre les envahissements de la Suède. En effet, le diplomate russe, qui venait tout droit du quartier général d'Alexandre, déclara qu'il n'était plus question de réunir la Norvège à la Suède, que cette annexion n'avait été qu'un vague projet, que pour le moment on n'y songeait plus. Autant de mots, autant de mensonges. Le prince fit des offres magnifiques aux Danois, afin de les attirer dans la ligue générale contre la France. D'abord on garantirait au Danemark toutes ses possessions ; puis on lui donnerait les villes anséatiques, voire même la Hollande. Cette nouvelle spoliation était un projet suédois. Il va sans dire que la Suède ne se montrait si généreuse aux dépens d'autrui, que pour obtenir la Norvège tant convoitée : on pourrait même, disait-elle, y ajouter le Mecklembourg. Bernadotte dépassait Alexandre en générosité ! Livrer les villes anséatiques au Danemark, alors que l'annexion de ces villes à l'empire français venait de soulever l'Europe ! Lui abandonner la Hollande, alors que la réunion de la Hollande à la France, était un des crimes que l'on reprochait à Napoléon ! Le projet n'aboutit point. Toujours est-il que la bonne intention ne manqua point à Alexandre, ce qui suffit pour honorer sa belle âme. La Suède tenant absolument à la Norvège, le czar sacrifia le Danemark ; et pour mettre son *honneur* à l'abri de la critique, il

désavoua le prince Dolgorouki, en lui reprochant durement d'avoir outrepassé ses instructions. Mais, dit un historien allemand, tout le monde était convaincu que le prince avait été le fidèle organe du czar; en définitive, ajoute-t-il, les choses ne se passèrent pas très honnêtement à Copenhague (1).

Les défenseurs des hautes puissances disent que l'annexion de la Norvège à la Suède est la chose la plus heureuse qui pût arriver aux Norwégiens. En effet, Sa Majesté Bernadotte garantit à ses nouveaux sujets tous les droits qui constituent la liberté publique : de quoi donc avaient-ils à se plaindre? De quoi ils se plaignent! s'écrie un écrivain anglais, dont le langage est plus parlementaire que le nôtre. Ils se plaignent de ce qu'on a l'air de sauvegarder leur liberté, alors qu'on dispose d'eux comme s'ils étaient un troupeau de brutes! Les copartageants de la Pologne tenaient le même langage : c'est le *bonheur des Polonais* qui était leur unique souci, si l'on en croit leurs proclamations. Le lendemain de l'affreux massacre de Varsovie, on lisait dans un ordre du jour, « que l'impératrice Catherine, cette *bonne mère*, n'avait d'autre pensée que de rendre ses *enfants* heureux (2)! » Les Norwégiens répondirent qu'eux seuls étaient juges de leur bonheur, et qu'ils le plaçaient dans leur indépendance. Il fallut recourir à la force des armes pour les convaincre qu'ils avaient tort de n'être pas heureux, quand les hautes puissances avaient tout fait pour leur bonheur (3). La comédie est jouée. Applaudissez.

II. La Belgique

Déjà en 1805, Pitt songeait à réunir les provinces belgiques à la Hollande, pour en faire un royaume qui pût servir de boulevard contre la France. Cette idée fût mise à exécution dans les traités de Paris et de Vienne. Ce qui tenait le plus à cœur aux Anglais, c'est que la Belgique ne restât pas à la France; ils ne voulaient à aucun prix que le port d'Anvers fût un port français. Lord Castle-reagh écrit en novembre 1813 au comte Aberdeen : « Je dois par-

(1) *Hausser*, Deutsche Geschichte, t. IV, pag. 96-98.

(2) *Edinburgh review*, Selections, t. IV, pag. 489, ss.

(3) *Gervinus*, Geschichte des XIX^{ten} Jahrhunderts, t. I, pag. 185.

ticulièrement appeler votre attention sur Anvers. La destruction de cet arsenal est essentielle à notre sûreté. Le laisser entre les mains de la France, c'est, ou peu s'en faut, nous imposer la nécessité d'un établissement de guerre perpétuel. Après tout ce que nous avons fait pour le continent, nos alliés nous doivent et ils se doivent à eux-mêmes d'éteindre cette source féconde de périls pour eux comme pour nous. Nous ne voulons pas imposer à la France des conditions déshonorantes, comme serait la limitation du nombre de ses vaisseaux, mais *il ne faut pas la laisser en possession d'Anvers. C'est là un point que vous devez considérer comme essentiel, par dessus tous les autres, en ce qui concerne les intérêts britanniques* (1). »

Nous savons maintenant pourquoi l'Angleterre tenait tant au royaume des Pays-Bas. Les historien allemands disent que les nouveau royaume était l'enfant gâté du cabinet britannique. Pour le constituer solidement, on prit à droite et à gauche, à la France, à l'Allemagne; on songea même à lui donner une partie des provinces rhénanes (2). C'était toujours cette idée fixe de la diplomatie, qu'un État est fort à raison de son étendue ou de ses forteresses. On ne s'inquiétait pas des sympathies ou des antipathies nationales. Cependant les alliés savaient très bien à quoi s'en tenir sur l'affection que les Belges avaient pour leurs anciens frères du Nord. En 1814, la ville de Bruxelles envôya une députation au camp des alliés, chargée de demander à l'empereur d'Autriche un prince de la maison impériale pour gouverner les Pays-Bas. Les Belges n'ignoraient point les desseins de la coalition; ce fut pour les empêcher qu'ils firent cette démarche auprès de leur ancien souverain. C'est ce que le correspondant du comte d'Aberdeen lui mande : l'opinion des Belges, dit-il, est très hostile au prince d'Orange (3). Que répond lord Castlereagh ! « L'empereur d'Autriche ne veut plus des Pays-Bas. Placée sous la domination d'un archiduc, la Belgique serait trop faible pour se défendre contre la France. Si les Belges veulent être indépendants, il faut qu'ils soient réunis à la Hollande (4). »

(1) Lettre du 15 novembre 1815. (*Castlereagh papers*, 5^e série, t. I, pag. 75.)

(2) *Haussner*, Deutsche Geschichte, t. IV, pag. 619, 620.

(3) *Castlereagh papers*, 5^e série, t. I, pag. 340.

(4) Lettre du 14 mars 1814. (*Castlereagh papers*, 5^e série, t. I, pag. 354.)

On le voit : les alliés assuraient l'indépendance des Belges, comme ils avaient garanti la liberté des Norvégiens. Le traité de Paris de 1814 porte « que la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire (1). » Ces paroles eurent un long et funeste retentissement : la Belgique fut considérée comme un pays conquis, comme une dépendance de la Hollande. C'était un mariage forcé et inégal ; il ne pouvait durer. En 1830, l'union se rompit, et la rupture fut consacrée par les mêmes puissances qui avaient consacré l'union. Preuve combien les calculs de la diplomatie sont vains. Le royaume des Pays-Bas devait servir de boulevard contre la France, de même que le royaume de Sardaigne. Singulière conception ! On comprend qu'une nation puissante, telle que l'Allemagne, devienne un boulevard sérieux contre l'ambition française ; mais de petits États qui peuvent être envahis en vingt-quatre heures ! Ici il n'y a ni fleuves, ni montagnes, ni forteresses qui tiennent : si le fort veut abuser de sa force, le faible doit nécessairement succomber. Il y a un autre boulevard bien plus puissant que les villes fortes, et les lieues carrées, c'est l'esprit de nationalité. Distribuer l'Europe, de façon à ce que chaque nation jouisse de son indépendance, développer, fortifier l'esprit national, tel est le seul moyen d'assurer la paix tout ensemble et la liberté du monde. C'est parce que le congrès de Vienne, loin de fonder les nationalités, les méconnut et viola leurs droits sacrés, que son œuvre s'écroule de toutes parts.

III. La République de Gènes

Les provinces belgiques ont depuis des siècles la malheureuse destinée d'être considérées comme prix de la victoire ; leur indépendance date d'hier. Voici une république qui était florissante, grâce à la liberté dont elle jouissait, à une époque où l'Autriche, la Prusse et la Russie, n'existaient pas encore comme États indépendants. Napoléon réunit Gènes à la France, en se fondant sur le vœu du peuple ; vœu peu sincère. Les Génois profitèrent de la chute de l'empire pour reprendre leur antique existence. Mais

(1) *Traité de Paris*, du 30 mai 1814, article 6.

le congrès de Vienne, où siégeaient les princes qui avaient appelé les peuples à la liberté, ne respecta point cette manifestation de la volonté populaire; il annexa la république au royaume de Sardaigne.

Les grandes puissances songeaient-elles par hasard à reconstituer l'unité italienne? De nos jours, nous avons vu les Génois abdiquer leur existence séparée au profit de la grande patrie. En 1814, il n'était pas question de nationalité. Le prince de Metternich déclara au congrès « que l'Italie n'était point destinée à former un corps politique proprement dit, qu'elle ne représentait qu'une réunion d'États indépendants, compris sous la même dénomination géographique (1). » S'il avait été au pouvoir de l'Autriche d'effacer jusqu'à l'unité géographique, elle l'eût fait. Cette unité n'est-elle pas une marque des desseins de Dieu? Les Génois qui ont fait volontiers le sacrifice de leur indépendance politique sur l'autel de la patrie commune, résistèrent, en 1814, à une annexion forcée. Lord Bentinck écrit à lord Castlereagh (2) : « *Tous les Génois* désirent leur antique indépendance, et leur ancienne forme de gouvernement, sauf quelques modifications. *Tous* sont également désireux de n'être pas annexés au Piémont. » On dirait que le congrès, au lieu de tenir compte des sympathies nationales, cherchait à les contrarier. Il se plaisait à décréter des réunions qui heurtaient les sentiments, ou, si l'on veut, les antipathies des peuples. Les Norvégiens ne pouvaient point souffrir les Suédois : annexés. Les Belges aimaient les Hollandais, comme des catholiques fanatiques peuvent aimer des calvinistes : annexés. Les Rhénans n'ont jamais eu une grande tendresse pour les Prussiens : annexés. Enfin les Génois détestaient les Piémontais : annexés.

Les plus coupables, dans l'annexion de Gênes, furent les Anglais. C'est avec leur appui, et sous la garantie de leurs promesses que les Génois avaient repris leur antique indépendance. Et maintenant on les sacrifiait à de vains calculs politiques. Lord Castlereagh écrit de Vienne : « J'ai regretté, avec les ministres des

(1) Procès-verbal du 15 novembre 1814. (*Klüber, Akten des Wiener Kongresses*, t. VII, pag. 405.)

(2) Lettre du 23 avril 1814. (*Castlereagh papers*, 3^e série, t. I, pag. 49.)

autres puissances, que nous ne puissions pas, sans affaiblir le système de l'Italie, et par conséquent sans détruire sa sécurité, aller au devant d'un désir que nous supposions prévaloir parmi les peuples de Gênes, de conserver une existence séparée; mais nous nous persuadons que, dans le système adopté, nous avons pourvu plus efficacement à leur future sûreté, et pas moins libéralement à leur prospérité commerciale (1). » L'Italie ne figure dans cette justification que pour mémoire. N'était-elle pas une simple dénomination géographique? Elle n'existait point; comment donc sa sûreté pouvait-elle être ou compromise ou sauvegardée? C'est l'Autriche qui y dominait, c'est elle qui avait besoin d'un boulevard contre la France; c'est à son intérêt, à son ambition que l'on immola une république sur laquelle les coalisés n'avaient pas l'ombre d'un droit. C'est ce que lord Castlereagh oublie. Il parle du *désir* des Génois de maintenir leur ancienne constitution. C'était mieux qu'un désir; les Génois avaient pour eux une existence séculaire, par conséquent un droit, même au point de vue diplomatique. Le congrès viola donc, et le droit naturel des nations, et le droit positif des États, en annexant la république de Gênes au royaume de Piémont.

Gênes avait un gouvernement provisoire, au moment où le congrès disposa de son sort; il protesta vivement contre toute résolution contraire aux *droits* et à l'*indépendance* du peuple génois: « Nos réclamations, dit le marquis de Brignoles, député de Gênes à Vienne, se fondent sur les titres les plus respectables: une existence politique aussi ancienne que l'origine de plusieurs monarchies: des traités sans nombre, pendant une longue suite de siècles, avec les principales cours de l'univers: la nullité évidente d'une agrégation à un empire usurpé et détruit: une administration indépendante depuis cette époque, avec toutes les marques de la souveraineté, et sans que personne s'y soit opposé, et plus que cela, les déclarations immortelles des hautes puissances alliées. Les villes de Chaumont et de Châtillon sur Seine retentissent encore de ces nobles assurances, que les nations respecteraient désormais leur indépendance réciproque; qu'on

(1) Lettre du 17 décembre 1814. (*Klüber*, Akten des Wiener Kongresses, t. VII, pag. 450.)

n'élèverait plus d'édifice politique sur les ruines d'États jadis indépendants; que l'alliance des monarques les plus puissants de la terre avait pour but de prévenir les envahissements qui, depuis tant d'années, désolaient le monde; qu'enfin une paix générale assurerait les *droits*, l'*indépendance* et la *liberté* de toutes les nations (1). »

Oui, tout cela avait été dit par les alliés, mais c'était pendant la lutte, et pour tromper les peuples. Quand Napoléon eut disparu de la scène, le langage changea. Il ne fut plus question des nations ni de leurs droits, mais seulement des princes et de leurs intérêts. Les coalisés avaient reproché à l'empereur d'avoir bouleversé le continent, en violant tous les droits. Quand ils furent les maîtres, ils l'imitèrent. Lorsque Napoléon annexa Gênes au grand empire, il avait au moins pour lui une apparence de vœu national; tandis que le congrès de Vienne réunit les Génois au Piémont, malgré leurs protestations répétées. Gênes devait servir à fortifier le Piémont, et le Piémont était destiné à devenir un boulevard contre l'ambition de la France. Vains calculs de la politique! Si l'on voulait avoir un boulevard sérieux, il fallait constituer la nationalité italienne; l'Italie, si elle formait une nation, pourrait résister à la France; mais quelle influence pouvaient avoir les petits États que le congrès maintint ou rétablit?

Le Piémont, de même que le royaume des Pays-Bas, était une œuvre factice. On croyait à Vienne, qu'on pouvait créer des États par un traité, on ne se doutait point que c'est Dieu qui crée les nations. Cette haute vérité fut proclamée au sein du parlement anglais, à l'occasion des remaniements territoriaux que le congrès de Vienne imagina: « Cela suppose, dit Mackintosh, que l'on peut à volonté changer les habitudes des peuples, effacer leurs souvenirs, transporter leur respect et leur attachement, éteindre leurs haines et corriger leurs sentiments que la politique appelle préjugés, lorsqu'elle les trouve en contradiction avec ce qu'elle prend pour le bien public. Ces tentatives vont contre la nature des choses. Singulière contradiction! s'écrie l'orateur anglais. On veut empêcher une domination prépondérante, et qu'est-ce autre chose

(1) Note du 10 décembre 1814. (*Klüber*, Akten des Wiener Kongresses, I. VII, pag. 420-422.)

que le système du congrès? Il ne va à rien moins qu'à écraser les petits États sous la force réunie des grands, à assujettir l'Europe à une oligarchie de souverains, partant à l'engloutir en définitive dans le gouffre d'une monarchie universelle, où la civilisation périrait aussi bien que les nationalités, le patriotisme, la liberté de penser et toutes les libertés (1). » Ces paroles excitèrent des murmures sur le banc ministériel, mais l'histoire de l'Europe, depuis 1815 jusqu'en 1830, atteste que Mackintosh prédisait l'avenir du continent sous le régime de la Sainte-Alliance.

IV. La Saxe

La réunion de la république de Gênes au Piémont fut qualifiée de brigandage par un membre du parlement (2); *l'Homme d'État*, lui-même dont toutes les sympathies sont pour la sainte Alliance, avoue que ce fut un attentat contre le droit des gens (3). Il y a une autre annexion tout aussi révoltante, celle de la Saxe. C'est plutôt un démembrement, un partage, mais le fait n'en est que plus odieux. La Prusse, dont l'âpre ambition convoitait ce beau royaume, invoqua à l'appui de ses prétentions Vattel et Grotius. Ces auteurs admettent, il est vrai, le droit de conquête; les Prussiens auraient encore pu citer Montesquieu qui l'admet également. Nous leur opposerons l'autorité de Locke dont nous avons exposé la doctrine dans le cours de nos *Études* (4), et la doctrine du philosophe anglais nous paraît irréfutable. Mais supposons que la force donne un droit; la Prusse pouvait-elle l'invoquer? Écoutons la réponse du mémoire prussien: « Le droit de conquête peut être appliqué au cas présent. En effet, la guerre était juste par son but, et par les moyens dont on s'est servi pour l'atteindre. Le roi de Saxe s'est allié volontairement au principe de la tyrannie et du mal. Il a opposé de grands obstacles à la victoire de la bonne cause; il a fallu neuf sanglantes batailles pour le forcer à la soumission. Y a-t-il un cas dans l'histoire, où plus de motifs se réunis-

(1) *La Revue indépendante*, t. XV, pag. 561, 562.

(2) Whitbread. (*Gervinus*, Geschichte des XIX^{ten} Jahrhunderts, t. I, pag. 195.)

(3) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. III, pag. 315.

(4) Voyez le tome X^e de mes *Études sur l'histoire de l'humanité*, pag. 497.

sent pour appliquer la sévérité des principes du droit de conquête au vaincu (1)? »

A quel titre les Prussiens invoquaient-ils le droit de conquête, si droit de conquête il y a? C'est le vainqueur qui exerce ce droit brutal : est-ce que par hasard eux seuls avaient livré les neuf sanglantes batailles dont parle leur mémoire? Les Prussiens seuls avaient-ils vaincu l'invincible? Qu'en diront les Russes, les Autrichiens, les Anglais? qu'en dira l'Europe entière liguée contre Napoléon? Et pourquoi se liguait-elle contre la France impériale? Pour affranchir les peuples. La guerre n'était donc pas une guerre de conquête, c'était une guerre de délivrance. Dès lors, qu'ont affaire dans ce débat, Grotius et Vattel? Il n'y a ici ni vainqueurs, ni vaincus, il y a des libérateurs et des nations délivrées du joug napoléonien. De quel droit, après avoir affranchi les peuples, les partageait-on, comme des troupeaux? La Prusse accuse le roi de Saxe. Supposons qu'il fût coupable : le peuple devait-il pâtir pour son souverain? Les Saxons trahirent Napoléon à Leipzig; si donc il y avait un coupable, c'était le roi seul; lui seul devait par conséquent être puni. Mais est-il bien vrai que le roi fût coupable? Un historien allemand répond que le seul crime du malheureux roi de Saxe était de posséder un royaume que l'ambition prussienne convoitait(2). Il y a tel prince de la confédération rhénane qui était mille fois plus coupable, si toutefois il y a crime, au point de vue princier, à préférer les intérêts de sa maison à ceux des peuples. Le roi de Prusse lui-même, s'il avait scruté sa conscience, s'il avait seulement relu sa correspondance de 1813 avec Napoléon, se serait-il trouvé innocent?

Cependant l'accusation fit impression sur le ministre anglais. Lord Castlereagh écrit au prince de Hardenberg : « Quant à la question de Saxe, je vous déclare que, si l'incorporation de ce pays dans la monarchie prussienne est nécessaire pour assurer un si grand bien à l'Europe, quelque peine que j'éprouve personnellement à l'idée de voir une si ancienne famille si profondément affli-

(1) Mémoire pour la réunion du royaume de Saxe à la Prusse, présenté le 20 décembre 1814, au prince de Metternich. (*Congrès de Vienne, Recueil de pièces officielles relatives à cette assemblée*, t. VI, pag. 107-109.

(2) *Bütow*, Geschichte Deutschlands von 1806 bis. 1850. pag. 512. ss.

gée, je ne saurais nourrir aucune répugnance morale ou politique contre la mesure elle-même. Si jamais un souverain s'est placé lui-même dans le cas de devoir être sacrifié à la tranquillité future de l'Europe, je crois que c'est le roi de Saxe, par ses tergiversations perpétuelles, et parce qu'il a été, non seulement le plus dévoué, mais aussi le plus favorisé des vassaux de Buonaparte; contribuant de tout son pouvoir et avec empressement dans sa double qualité de prince allemand et de grand-duc de Varsovie à étendre l'asservissement général jusqu'au cœur de la Russie. Je n'ignore pas, continue le ministre anglais, qu'il y a en Allemagne plusieurs exemples d'une *immoralité politique* du même genre; je n'en connais cependant aucun qui soit également choquant; et dans ce cercle vicieux, dans lequel les États d'Allemagne se sont presque autorisés à marcher depuis quelque temps, tous ne pouvant être *punis*, et le grand nombre ayant réparé leurs torts par des services subséquents, je ne serais pas fâché qu'en pardonnant à la masse des coupables on fit un exemple d'un d'entre eux pour arrêter le cours d'une calamité aussi intolérable (1). »

Les diplomates ont une singulière conscience! Ils n'éprouvaient aucune *répugnance morale ou politique* à dépouiller le roi de Saxe. D'abord la chose était utile: ce motif suffirait déjà. En effet, le Congrès de Vienne n'en a pas eu d'autre pour justifier toutes les violences qu'il a consacrées. Mais aussi, il a prouvé une fois de plus que le juste seul est utile. A entendre lord Castlereagh, la spoliation du roi de Saxe était juste, puisque c'était la *punition d'une immoralité politique*. En quoi consistait cette *immoralité*? D'être resté fidèle à ses engagements. Que cette conduite n'ait point convenu aux ennemis jurés de Napoléon, cela se comprend, c'est une question d'intérêt; mais si l'on diffère sur l'appréciation de l'intérêt, devient-on pour cela criminel? Qui alors l'était plus que l'empereur Alexandre? Qui plus que lui avait pactisé avec l'usurpateur? Et à lui on laissait le prix de son *immoralité*, la Finlande, tandis qu'au roi de Saxe on enlevait ses États! Convenons que la justice des grandes puissances est une singulière justice.

Si lord Castlereagh y avait réfléchi, il aurait trouvé plus d'une

(1) Lettre du 11 octobre 1811. (*Congrès de Vienne, Recueil de pièces officielles*, t. VI, pag. 49.)

raison pour ne pas sacrifier le roi de Saxe à la Prusse. Le peuple saxon n'avait-il pas une voix dans ce grave débat? Il s'agissait de l'annexer aux Prussiens; on le privait de son indépendance, on le punissait, pour un crime réel ou prétendu de son roi. Ne fallait-il pas au moins consulter son vœu, alors qu'on disposait de son sort! Ce vœu, on le connaissait; les Saxons ne voulaient pas devenir Prussiens, et si l'on écoutait la volonté nationale, il se trouverait peu de populations qui consentiraient à abdiquer leur ancienne existence. Les Russes qui occupaient la Saxe, eurent bon soin d'empêcher la nation de témoigner ses sentiments; se prononcer pour le roi Frédéric Auguste était un crime de trahison, aux yeux du prince de Replin (1). Des sujets qui restent fidèles à leur prince, flétris comme des traîtres! Voilà bien de l'*immoralité publique*, ou les mots n'ont plus de sens.

La justice invoquée par lord Castlereagh, n'est autre chose que l'abus de la force. Qui avait constitué les grandes puissances juges du roi de Saxe? Est-ce la victoire? Ce serait en d'autres termes la conquête. Or, la conquête, c'est la force, et vainement voudrait-on faire de la force le principe de la justice, ces mots et ces idées sont inconciliables. Les grandes puissances n'auraient-elles pas dû se rappeler que Napoléon aussi s'était constitué juge des rois? Qu'étaient-ce que les fameux décrets qui portaient : la maison de Naples a cessé de régner? la maison de Bragance a cessé de régner? la maison d'Espagne a cessé de régner? C'était le droit de révolution exercé par le vainqueur. Les peuples seuls ont le droit de prononcer ces terribles sentences; quand c'est un conquérant, ce n'est plus justice, c'est violence. Les alliés, moins que tout autre, pouvaient exercer une justice révolutionnaire; ne s'étaient-ils pas coalisés contre la France, pour mettre fin aux excès de la Révolution?

La France seule fit entendre à Vienne la voix de la justice. Écoutons Talleyrand, et oublions les antécédents de ce fameux personnage : « Il n'y a de véritable force que celle qui réside dans la vertu. Or, dans les rapports de peuple à peuple, la vertu première est la justice. Pénétré de ces principes, le roi a prescrit,

(1) *Bülow*, Geschichte Deutschlands, von 1806 bis, 1830, pag. 522, 525, note.

comme règle invariable à ses ambassadeurs, de chercher avant tout ce qui est juste, de ne s'en écarter dans aucun cas, et par quelque considération que ce puisse être; de ne souscrire, de n'acquiescer à rien de ce qui y serait contraire, et, dans l'ordre des combinaisons légitimes, de s'attacher à celles qui peuvent le plus efficacement concourir à l'établissement et au maintien d'un véritable équilibre. » En quoi consistait cette œuvre de justice, selon Talleyrand? C'est que la restauration de l'ordre européen s'accomplît partout comme en France, que partout et pour jamais l'esprit de révolution cessât; que tout droit légitime fût rendu sacré, que toute ambition ou entreprise injuste trouvât sa condamnation et un perpétuel obstacle dans une reconnaissance explicite, et dans une garantie formelle de ces mêmes principes dont la Révolution n'avait été qu'un long et funeste oubli. « Ce désir de la France doit être celui de tout État européen qui ne s'aveugle pas lui-même. Sans un tel ordre de choses, nul ne peut se croire un seul moment certain de son avenir. »

A ce point de vue, dit Talleyrand, l'annexion de la Saxe à la Prusse doit être repoussée, comme violant les principes de justice qui guident les restaurateurs de l'Europe: « Pour reconnaître cette disposition comme légitime, il faudrait tenir pour vrai que les rois peuvent être jugés, qu'ils peuvent l'être par celui qui veut et peut s'emparer de leurs possessions; qu'ils peuvent être condamnés, sans avoir été entendus et sans avoir pu se défendre; que dans leur condamnation sont nécessairement enveloppés leurs familles et leurs peuples; que la confiscation, que les nations éclairées ont bannie de leurs codes, doit être consacrée, au dix-neuvième siècle, par le droit général de l'Europe, la confiscation d'un royaume étant sans doute moins odieuse que celle d'une simple chaumière; que les peuples n'ont aucuns droits distincts de ceux de leurs souverains, et peuvent être assimilés au bétail d'une métairie; que la souveraineté se perd et s'acquiert par le seul fait de la conquête; que les nations de l'Europe ne sont pas unies entre elles par d'autres liens moraux que ceux qui les unissent aux insulaires de l'océan Austral; qu'elles ne vivent entre elles que sous la loi de pure nature, et que ce que l'on nomme le droit public de l'Europe n'existe pas; en un mot, *que tout est légitime à celui qui est le plus fort.* Mais l'Europe à qui ces doctrines ont causé tant de

maux, à qui elles ont coûté tant de larmes et de sang, n'a que trop acheté le droit de les détester et de les maudire (1). »

Le prince de Metternich, à qui cette lettre était adressée, dut sourire en entendant invoquer la justice dans un congrès de souverains et de diplomates. Pour lui, comme pour tous, il n'y avait que des intérêts en cause. Heureusement pour Frédéric Auguste, l'intérêt de l'Autriche s'accordait avec ce que la justice exigeait. La question de la Saxe se liait intimement à celle de la Pologne. C'est parce que l'empereur Alexandre trouva bon de s'approprier la Pologne prussienne, qu'il fallut chercher à la Prusse un dédommagement en Allemagne. Or, l'Autriche avait d'excellentes raisons pour s'opposer à l'agrandissement d'un voisin qui menaçait de prendre la place de Napoléon. C'était plus qu'un intérêt autrichien ; l'indépendance de l'Europe était en jeu. Le prince de Metternich expose très bien cet ordre d'idées dans une lettre adressée au prince de Hardenberg : « Il s'agit, dit-il de fixer des bornes aux vues que la Russie développe d'une manière si inquiétante pour le bonheur de l'Europe. La Prusse a des motifs pour le moins aussi puissants que l'Autriche, d'empêcher que la Russie ne dépasse de certaines limites, et surtout qu'elle ne s'empare des points de défense nécessaires aux deux monarchies (2). »

L'Autriche avait encore un autre motif de s'opposer à l'annexion de la Saxe. Les princes allemands s'effrayaient du sort qui attendait Frédéric Auguste. On les conviait à entrer dans une confédération dont la Prusse et l'Autriche auraient la direction. Où serait la garantie de leur indépendance, de leur existence même, si l'on permettait à la Prusse de détrôner d'avance un des membres de la future confédération ? C'était, disait Metternich, pousser les États secondaires de l'Allemagne à chercher un appui dans la France ; et n'est-ce pas précisément ce funeste protectorat que les alliés voulaient briser ? Enfin l'incorporation de la Saxe compromettrait les relations de l'Autriche et de la Prusse : « Les principes de

(1) *Lettre du prince de Talleyrand au prince de Metternich*, du 19 décembre 1814. (*Congrès de Vienne, Recueil de pièces officielles*, t. VI, pag. 90, ss.) Comparez le *Mémoire raisonné*, sur le sort de la Saxe et de son souverain, distribué le 2 novembre 1814, par le plénipotentiaire français à Vienne. (*Ibid.*, t. I, pag. 276-280.)

(2) *Lettre du 22 octobre 1814. (Congrès de Vienne, Recueil de pièces officielles*, t. VI, pag. 65.)

l'empereur seraient heurtés, les liens de famille seraient brisés, les rapports du voisinage et de frontières feraient naître des conflits, qu'il fallait éviter. »

Certes, ces raisons n'étaient point sans force. Mais la Prusse n'entendait pas raison; sa convoitise était allumée, et il n'y a point de puissance plus avide d'agrandissement que la monarchie de Frédéric II. On dirait un pauvre hobereau devenu subitement grand seigneur, sans avoir la fortune qui lui serait nécessaire pour soutenir son rang. Dévoré de besoins et d'ambition, il prend à droite et à gauche, sans regarder de trop près à la justice. « J'ai perdu tant d'âmes, depuis 1805, disait la Prusse, il faut qu'on m'en rende le même nombre. Les autres puissances gagnent des âmes, il faut que j'en gagne aussi. » Écoutons le prince de Hardenberg. « La Prusse a perdu quatre millions et 700,000 âmes, elle en a reconquis un million 300,000, elle est donc en perte de trois millions et 400,000 âmes. Elle demande comme compensation, d'abord la Saxe, ce qui lui procurera deux millions d'âmes, ensuite 810,000 Polonais; ce qui lui manque, sera pris dans le duché de Berg, dans la Westphalie, et dans les provinces rhénanes. » D'après les calculs du ministre prussien, la Prusse aurait gagné 6 à 700,000 âmes : ce qui était peu de chose, si l'on tenait compte de l'agrandissement qu'avaient obtenu les autres États. Pour indemniser le roi de Saxe, la Prusse proposa de lui donner 700,000 âmes sur la rive gauche du Rhin (1).

La Prusse joua de malheur, en se montrant généreuse pour le roi de Saxe. Le cabinet britannique, qui jusque-là avait favorisé les prétentions prussiennes, ne voulait à aucun prix que Frédéric Auguste fût transplanté sur la rive gauche du Rhin, parce que c'était le mettre dans la main de la France. Lord Liverpool écrivit à lord Castlereagh : « La proposition de la Prusse d'indemniser le roi de Saxe, en lui donnant le pays ou une partie du pays entre le Rhin et la Meuse, m'a rendu plus opposé au projet de réunir toute la Saxe à la Prusse que je ne l'étais auparavant. Le roi de Saxe, dans cette hypothèse, serait probablement la créature de la France, et disposé par suite à seconder les vues du gouvernement

(1) *Hæusser*, Deutsche Geschichte, t. IV, pag. 611.

français sur les Pays-Bas, plutôt qu'à y résister » (1). Mieux valait placer dans les provinces rhénanes un ennemi décidé de la France. C'est sur ces bases que le congrès finit par décider le différend qui divisait les grandes puissances.

L'Angleterre se joignant à la France et à l'Autriche, il fallut que la Prusse renonçât à la belle proie qu'elle convoitait. Est-ce à dire que la justice l'emporta? La Saxe fut morcelée; une partie resta à Frédéric Auguste, l'autre fut mise dans le lot de la Prusse. Singulière façon de respecter la justice! C'est le prince de Metternich qui eut cette heureuse idée : il ne s'opposait pas, disait-il, à un démembrement de la Saxe, car ce projet se conciliait avec la continuation de son existence politique (2). Le prince de Talleyrand approuva fort cette proposition, dans la même lettre où il professait de si belles maximes sur la justice internationale. Que le roi de Saxe cédât la moitié de son royaume à la Prusse, il ne voit rien là qui blesse la justice : « Le roi de France sera même le premier à engager ce prince à faire les cessions que peuvent permettre l'intérêt de l'Autriche et l'intérêt de l'Allemagne (3). »

Voilà bien les diplomates! Si la justice ne permettait pas de détrôner le roi de Saxe pour le tout, comment pouvait-elle permettre de le détrôner pour moitié? Lui enlever une partie de ses États, c'était le punir, c'était donc le juger et le condamner; et le prince de Talleyrand n'avait-il pas démontré à merveille, que c'était là un excès révolutionnaire qui ruinait le principe de la légitimité? Si les alliés n'avaient pas qualité pour juger Frédéric Auguste, de quel droit le dépouillaient-ils de la moitié de ses États? Le roi de Saxe, dit Talleyrand, cédait volontairement ces lieues carrées et ces âmes. Oui, comme un voyageur donne sa bourse à un brigand, qui lui met le couteau sur la gorge! D'ailleurs le prince de Talleyrand ne venait-il pas de s'élever contre cette dégradante politique qui traite les États comme une métairie et les peuples comme du bétail? Pourquoi les Saxons livrés à la Prusse étaient-ils punis? pourquoi les cédait-on ainsi que l'on vend des troupeaux?

(1) *Castlereagh papers*, 5^e série, t. II, pag. 259.

(2) *Lettre au prince de Hardenberg*, du 22 octobre 1814. (*Congrès de Vienne, Recueil de pièces officielles*, t. VI, pag. 76.)

(3) *Lettre au prince de Metternich*, dans le *Recueil des pièces officielles*, t. VI, pag. 97.

Nous ne sommes pas au bout de ces honteuses négociations. Quand on fut à peu près décidé à partager la Saxe, il s'ouvrit un marché d'âmes entre l'Autriche et la Prusse, l'une offrant le moins, l'autre demandant le plus : on aurait dit des revendeuses. Voici d'abord le prince de Metternich qui feint d'être le meilleur ami de la Prusse : « Nulle puissance, dit-il, n'est plus que l'Autriche amie de la Prusse ; aucune ne reconnaît plus le droit que le roi, son peuple et son armée se sont acquis à la reconnaissance de l'Europe, par la constance la plus noble dans le malheur, et par l'élan le plus soutenu en faveur de la cause générale. » Compliments diplomatiques ! L'Autriche ne veut point que la Prusse prenne toute la Saxe, mais elle prêtera ses bons offices, tant auprès du roi de Saxe, qu'auprès des puissances qui se sont prononcées pour lui, afin d'arriver à des arrangements qui complètent le lot de la Prusse (1). Le prince de Hardenberg commence par faire la sourde oreille ; il fait comme les marchands, demandant le plus pour obtenir le moins, décidé d'avance à céder pourvu qu'on lui donne un nombre raisonnable d'âmes. « Qu'à cela ne tienne, répondit l'Autriche : seulement il ne me convient point que vous preniez toutes vos âmes en Saxe. J'accepte vos calculs, vous êtes en perte de 3,400,000 âmes. Vous aurez 400,000 âmes saxonnes, le reste sera pris sur la rive gauche du Rhin et dans le Nord. Ce qui vous fera 60,000 âmes de plus que vous n'aviez en 1805. » Prévoyant l'exclamation des Prussiens, que cela n'en valait point la peine, le prince de Metternich va se montrer généreux : « Sa Majesté impériale et royale est prête, pour compléter le lot de la Prusse, de mettre dans la masse des pays disponibles, les 400,000 âmes que l'empereur de Russie a promis de lui rétrocéder dans la Galicie orientale ; elle en laissera à la Russie dans la même proportion, que l'empereur voudra en ajouter au lot de la Prusse, du côté de la Wartha (2). »

La Prusse contesta les chiffres du prince de Metternich. Elle fit de son côté un compte d'où résultait que loin de donner un sur-

(1) *Lettre du prince de Metternich*, du 10 décembre 1814. (*Congrès de Vienne, Recueil de pièces officielles*, t. VI, pag. 76, ss.)

(2) *Congrès de Vienne, Recueil de pièces officielles* (note du prince de Metternich, du 28 janvier 1815), t. VI, pag. 177.

plus à la Prusse, comparativement à l'état de 1805, on lui assignait 1,200,000 âmes de moins. Comme le prince de Metternich avait fait entendre « que ce qu'il avait offert de la Saxe n'était nullement son dernier mot, » le prince de Hardenberg fit des calculs nouveaux. « Si la Prusse, dit-il, avait tant insisté pour que l'on ne partageât point la Saxe, c'était dans l'intérêt de la nationalité saxonne. » Tendre intérêt, qui signifiait que la Prusse aimait mieux le tout que la moitié. Ne pouvant pas avoir le tout, elle voulait au moins prendre le plus possible d'âmes saxonnes : 855,000 n'est point trop, dit-elle, il est vrai qu'en lieues carrées j'ai plus que la moitié, mais en âmes j'ai moins, car il restera au roi de Saxe un million 182,000 sujets. Du reste j'accepte tout ce que l'on m'offre, dans les provinces rhénanes, dans les Pays-Bas, dans la Pologne (1).

C'est sur ces bases que l'on finit par s'entendre. L'*entente* n'est pas précisément le mot. Si la Prusse céda, c'est que l'Autriche, l'Angleterre et la France menaçaient de rompre le congrès; déjà la France armait et les alliés étaient sur le point de recommencer la guerre qui désolait l'Europe depuis vingt ans. Les Prussiens jetèrent des hauts cris contre les arrangements de Vienne : c'était eux les dupes, disaient-ils, et les victimes. Qui avait plus contribué que le peuple prussien à la victoire? Qui, le premier en 1813, avait couru aux armes? Qui, au contraire, avait hésité pendant des mois, et avait offert à Napoléon les magnifiques conditions que l'empereur eut tort de refuser à Prague? Et pour prix de tant de sacrifices, la Prusse obtenait 41,630 âmes de plus qu'elle n'avait en 1805, ce qui n'équivalait pas même à l'augmentation naturelle de population, tandis que l'Autriche recevait 733,476 âmes de plus, et un territoire arrondi (2)!

L'historien allemand auquel nous empruntons ces récriminations, ajoute que ce ne fut ni l'intérêt de l'Allemagne, ni l'intérêt de l'Europe, ni la justice qui décida la question de Saxe, mais la jalousie de l'Autriche, et l'envie des États secondaires. Spectacle honteux, s'écrie Hæusser, et plein de dégoût (3)! Sans doute les

(1) *Klüber*, Akten des Wiener Kongresses, t. VII, pag. 96, ss., t. IX, pag. 26, ss.

(2) *Hæusser*, Deutsche Geschichte, t. IV, pag. 614, 615.

(3) *Idem, ibid.*, t. IV, pag. 591, 592.

viles passions qui mettent le masque de beaux sentiments sont faites pour inspirer le dégoût. Mais n'y a-t-il pas dans ce marchandage d'âmes et de lieues carrées une plus grande honte encore pour les souverains qui siégeaient à Vienne? Traiter les peuples comme des têtes de bétail, cela est plus que honteux, cela est criminel. La Prusse était aussi coupable que l'Autriche, plus coupable même; car elle avait appelé les Allemands à la liberté, tandis que l'Autriche avait toujours dédaigné ces pratiques révolutionnaires. Et voilà un des libérateurs de l'Europe qui consent à partager une nation libre, une des vieilles races d'Allemagne! Quand la Prusse s'élevait contre l'idée de partage, quand elle réclamait la Saxe entière en promettant de lui conserver une existence séparée, elle ajoutait l'hypocrisie à son âpre ambition. Singulière indépendance que celle qui consiste à être traité comme un métrairie et comme un troupeau!

V. La Pologne

Le partage de la Pologne est le grand crime de la royauté. Si les rois assemblés à Vienne avaient eu le sentiment de la justice qu'ils affectaient dans leurs proclamations et dans leurs traités, ils auraient dû effacer cette tache qui souille leur nom d'une honte éternelle. Un de ces puissants monarques, à s'en tenir à ses paroles, avait l'ambition de reconstituer la Pologne : c'est Alexandre de Russie. En apparence, rien de plus généreux que la conduite du czar, il voulait l'indépendance de la Pologne, il voulait sa liberté. En réalité, il trompa les Polonais, il trompa ses alliés. Faut-il ajouter que l'empereur se trompa lui-même avant de tromper les autres! Peut-être. Il suffit du reste que cette illusion soit possible pour que notre devoir soit d'écouter ceux qui défendent la mémoire d'Alexandre contre l'accusation de duplicité et de violence. Nous leur opposerons les faits. Quand les actes sont en contradiction avec les belles paroles, c'est d'après les actes que l'histoire doit porter son jugement. Nous laissons la parole à un écrivain français qui juge le czar avec une bienveillance indulgente (1).

(1) *D'Haussonville*, le Congrès de Vienne. (*Rev. des Deux Mondes*, 1862, t. III, pag. 346.)

« Les préoccupations de l'amour propre et les intérêts de l'ambition n'agitaient pas seuls en ce moment l'âme mobile de l'empereur de Russie : une *noble pensée*, depuis *trop facilement oubliée*, une *inspiration généreuse* qui n'a été malheureusement *ni efficace ni durable*, mais qui avait au moins le mérite d'être *sincère*, inspiraient alors toute sa conduite. Chose singulière, quand on songe aux méfaits du passé et aux tristes violences de l'heure présente, le petit-fils de Catherine II, le frère de Nicolas, avait en 1811 le cœur tout rempli d'une immense pitié pour les souffrances de la Pologne ! Comme presque tous les bons sentiments qui ont persisté tard dans la vie, cette *ardente sympathie* avait pris naissance aux jours mêmes de sa jeunesse. A dix-sept ans, on avait entendu le petit-fils de Catherine II blâmer les procédés astucieux de la czarine envers cette vaillante et malheureuse nation. Du vivant de son père Paul I^{er}, on avait été surpris de le voir attacher à sa personne quelques jeunes Polonais, enchantés de recevoir en secret les confidences pleines de promesses du maître futur de la Russie. Monté sur le trône, Alexandre leur avait tenu encore le même langage, et particulièrement au prince Adam Czartoryski. Avec ses ministres, il est vrai, sa réserve était restée grande, à cause des répugnances des Russes, qu'il lui fallait ménager. En petit comité, et dans son cercle intime, sa pensée s'épanchait plus librement. Une sorte d'honnête enthousiasme animait sa noble figure, lorsqu'il entretenait de ses projets pour la Pologne quelques femmes aimables avec lesquelles il se plaisait à causer. Ni le cours rapide des années, ni les difficultés de son règne agité, ne devaient détruire tout à fait cette première bonne volonté. »

Voilà l'apologie. Elle fait naître plus d'une défiance. Comment veut-on qu'un czar soit sympathique aux Polonais ? Alexandre connaît les répugnances russes ; il les ménage, à ce point qu'il ne parle pas même de ses sympathies et de ses projets à ses ministres ; c'est un thème de conversation dans son cercle intime. En effet, le thème se prêtait merveilleusement à faire parade de sentiments magnanimes, et à toucher le cœur des femmes aimables auxquelles le jeune empereur tenait à plaire. Cela n'empêche pas, dira-t-on, que ces sentiments n'aient été sincères. Voyons les actes. Avant Tilsit, nous n'en rencontrons aucun qui témoigne la moindre velléité de reconstituer la Pologne. A cette époque, cependant,

Alexandre était libre de tout engagement ! Il se contentait de causer de la Pologne avec les dames. C'est dans les années de 1807 et 1810 que les sympathies se traduisirent en intrigues : des agents russes parcoururent les provinces polonaises et promirent aux Polonais de les aider à reprendre les territoires qui lors des trop fameux partages avaient formé le lot de la Prusse. Pourquoi ces sourdes menées ? Napoléon avait érigé le duché de Varsovie avec les dépouilles de la Prusse. C'était éveiller l'espoir du rétablissement futur de la Pologne. Alexandre prêta-t-il la main à ces vagues projets ? La question polonaise fit l'objet d'une correspondance diplomatique entre le czar et Napoléon. Que demanda-t-il à son ami ? Que le nom de la Pologne fût à jamais effacé du langage politique. Voilà un singulier témoignage de *l'ardente sympathie* que le czar éprouvait pour les souffrances des Polonais ! Nous y reviendrons. Constatons pour le moment qu'Alexandre, voyant l'alliance intime contractée à Tilsit aboutir à une rupture prochaine, voulut prévenir son redoutable adversaire, en persuadant les Polonais que lui, l'empereur de Russie, reconstituerait leur nationalité. Pourquoi, après avoir demandé que Napoléon ne prononçât plus le nom de Pologne, promettait-il maintenant de la rétablir ? La Pologne constituée par Napoléon eût été une vraie Pologne, indépendante et libre, et partant ennemie de la Russie, tandis que la Pologne qu'Alexandre songeait à rétablir, devait être une Pologne russe, c'est à dire une amère dérision. Voilà la politique du czar. Il ne faut pas être un profond diplomate pour dévoiler ses roueries. Les faits parlent assez haut.

La comédie, commencée en 1809, a fait un pas en 1810. Plus la rupture avec Napoléon approche, plus les sympathies du czar pour la Pologne deviennent vives. Au mois de décembre 1810, il écrit au prince Czartoryski : « Les circonstances actuelles me paraissent très importantes. Il me semble que c'est le moment de prouver aux Polonais que la Russie n'est pas leur ennemie, mais bien plutôt leur amie véritable et naturelle, et que, malgré les efforts faits pour la représenter comme la seule opposition existante à la restauration de la Pologne, il n'est pas improbable, au contraire, que ce soit elle qui la réalise. *Ce que je vous dis là, vous étonnera peut-être* ; mais, je le répète, rien n'est plus probable, et les circonstances me paraissent des plus favorables pour me livrer

à une idée qui a été anciennement *mon idée favorite*, que j'ai deux fois été dans le cas d'ajourner par l'empire des circonstances, mais qui n'en est pas moins dans le fond de ma pensée (1). » Qu'on remarque que cette lettre fut écrite alors que l'alliance française, commençait à se refroidir ; et l'une des causes qui brouillèrent les deux empereurs, c'est que Napoléon ne voulut pas prendre l'engagement aussi insensé qu'odieux de ne jamais consentir au rétablissement de la Pologne. Que l'on juge après cela, si Napoléon avait tort de dire que son ami le czar était un Grec de Byzance !

L'année 1811 s'ouvre ; des nuages se forment sur l'horizon, du côté de la France. Alexandre écrit une nouvelle lettre à son ami, le prince Czartorisky ; ses promesses deviennent de plus en plus précises : « C'est la Russie qui veut se charger de la régénération de la Pologne. Par cette régénération, j'entends parler de tout ce qui a fait autrefois partie de la Pologne, en y comprenant les provinces russes, à l'exception de la Russie Blanche, de manière à pendre la Dvina, la Bérésina et le Dniéper pour frontières. Pour convaincre de la sincérité des offres que je fais, les proclamations sur le rétablissement de la Pologne doivent précéder toutes choses, et c'est par cette œuvre que l'exécution du plan doit commencer (2). » Quelle générosité ! Le magnanime Alexandre, consentait à dépouiller la Russie pour reconstituer la nationalité polonaise ! Sans doute les Polonais vont se jeter dans les bras de leur bienfaiteur ! Non, ils préfèrent s'attacher à la fortune de Napoléon. Ils se défient des Grecs et de leurs dons. Les Polonais accompagnèrent l'empereur à Moscou ; et ils lui restèrent fidèles dans ses désastres. Ceux qui ne connaissaient pas la magnanimité d'Alexandre, pouvaient craindre que le czar ne se vengeât de l'incendie de Moscou, quand les cosaques entrèrent en vainqueurs à Varsovie. Loin de là, il redouble de désintéressement. Nous rapportons, en son honneur, la longue lettre qu'il écrivit au prince Czartoryski, son ami :

« Les succès par lesquels la Providence a voulu bénir mes

(1) *Lettre d'Alexandre*, du 13 décembre 1815. (*Revue des Deux Mondes*, 1862, t. III, pag. 548.)

(2) *Lettre d'Alexandre*, du 11 janvier 1811. (*Revue des Deux Mondes*, 1868, t. III, pag. 548.)

efforts et ma persévérance n'ont nullement changé ni mes sentiments, ni mes intentions envers la Pologne. Que vos compatriotes soient donc tranquilles sur les appréhensions qu'ils peuvent avoir! *La vengeance est un sentiment qui m'est inconnu, et ma plus douce jouissance est de payer le mal par le bien...* Je vais vous parler en toute franchise; pour faire réussir mes idées sur la Pologne, j'ai à vaincre quelques difficultés, malgré le brillant de ma position actuelle... D'abord l'opinion en Russie. La manière dont l'armée polonaise s'est conduite chez nous, le sac de Smolensk, de Moscou, a ranimé les anciennes haines... Secondement, la publicité donnée dans les circonstances actuelles à mes intentions sur la Pologne, *jetterait complètement l'Autriche et la Prusse dans les bras de la France*, résultat qu'il est très essentiel d'empêcher, d'autant plus que ces deux puissances me témoignent les meilleures dispositions... Ces difficultés avec de la sagesse et de la prudence, seront vaincues; mais pour y parvenir, il faut que vos compatriotes me secondent, il faut que vous justifiez la prédilection que l'on me sait pour les Polonais... Ayez quelque confiance en moi, dans mon caractère, dans mes principes, et vos espérances ne seront point trompées. A mesure que les résultats militaires se développeront, vous verrez à quel point les intérêts de votre patrie me sont chers, et combien je suis fidèle à mes anciennes idées; quant aux formes, vous savez *que les plus libérales sont celles que j'ai toujours préférées.* » A cette lettre étaient jointes quelques lignes empreintes d'une émotion intime qui semblait sortir du fond même du cœur d'Alexandre : « Ma lettre portant un certain caractère officiel, je ne puis la laisser partir, mon cher ami, sans y ajouter un petit mot d'amitié pour vous. Les succès ne m'ont point changé, ni dans mes idées sur votre patrie, ni dans mes principes en général, et vous me retrouverez toujours tel que vous m'avez connu (1). »

Les malheureux Polonais crurent à ces beaux sentiments; à Vienne on les vit, à la surprise de tout le monde, prendre parti pour Alexandre. Ils ressemblaient à des naufragés qui s'accrochent même à la planche la moins sûre pour se sauver. Comme

(1) Lettre de janvier 1815. (D'Haussonville, le Congrès de Vienne, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1862, t. III, pag. 348.)

l'écrit un diplomate anglais à lord Castlereagh, les Polonais s'attachèrent au czar, parce que pour le moment ils n'avaient point d'autre chance de salut (1). Mais il y a des planches de salut qui, au lieu de sauver ceux qui vont périr, précipitent leur mort. Tel était le sauveur impérial qui, dans ses lettres, affectait le langage et les sentiments de l'Évangile. Pour peu que les Polonais y eussent réfléchi, ils devaient voir que le czar ne pouvait être de bonne foi. La lettre même qu'il écrivit au prince Czartoryski témoigne contre lui, car elle prouve qu'il trompait ses alliés. Et comment, trompant ses amis, n'aurait-il pas trompé les Polonais pour lesquels la nation russe avait une haine héréditaire?

Nous disons qu'Alexandre trompait ses alliés. Il agit à l'ombre, il ne veut pas que la Prusse et l'Autriche connaissent ses projets sur la Pologne. Ces projets leur devaient être bien hostiles, puisque, selon l'empereur, *ils auraient jeté complètement ces deux puissances dans les bras de la France*, quoique l'Allemagne du nord se soulevât déjà contre le joug de Napoléon. Cependant tout en nouant avec les Polonais ces intrigues si dangereuses pour la Prusse, il traitait avec Frédéric Guillaume, et signait le traité de Kalisch, premier germe de la Sainte-Alliance. On y lit que les deux souverains avaient pour objet l'indépendance de l'Europe. Voilà un but sublime, et le langage répondait à la magnanimité des sentiments; la religion et l'amitié y figurent, elles sont garantes de la foi inviolable que les parties contractantes mettront à remplir leurs engagements (2). Comme cela est beau et grand! Et au moment où Alexandre négociait le traité de Kalisch, il trahissait son ami, en soulevant les Polonais contre la Prusse! En même temps qu'il trompait le roi de Prusse, il trompait aussi les Polonais; il leur promettait l'indépendance, et il ne songeait qu'à l'agrandissement de la Russie.

A Vienne, l'empereur Alexandre continua à se poser comme le champion de la nationalité polonaise. Il occupait le duché de Varsovie, qui formait la part de la Prusse dans le grand acte de spoliation commis à la fin du dix-huitième siècle; le czar voulait

(1) *Lettre de Frédéric Lamb*, datée de Vienne, 25 juin 1814. (*Castlereagh papers*, 3^e série, t. II, pag. 59.)

(2) *Hausser*, *Deutsche Geschichte*, t. IV, pag. 55.

ériger le duché en royaume, à son profit, cela va sans dire. Il ne s'agissait donc plus de réunir toutes les provinces polonaises ; il n'était plus question de détacher la Lithuanie de l'empire russe. Ce beau projet avait été un excellent leurre en 1813, mais à Vienne, la diplomatie ne se nourrissait point de rêves. La politique est essentiellement positive, ajoutons intéressée. Voici donc à quoi aboutit le grand projet de reconstitution de la Pologne : enlever à la Prusse les provinces qui étaient tombées dans son lot, et les réunir à la Russie, sous le nom de royaume de Pologne. Alexandre comptait dédommager la Prusse en lui livrant la Saxe. Il faut entendre le czar développer son projet en donnant à l'ambition les couleurs du désintéressement.

« Le partage de la Pologne, disait Alexandre, avait été un attentat dont les conséquences morales n'avaient pas cessé de peser sur l'Europe et qu'il était honnête et politique de réparer. Il voulait rétablir la Pologne, en royaume séparé, et la doter d'institutions libres. Une pareille œuvre serait la gloire du Congrès de Vienne. Lui, le czar s'était proposé depuis longtemps ce noble but ; il était à la veille de l'atteindre, et n'entendait pas y renoncer. En entrant en Pologne, il avait fait des promesses aux Polonais, pour les détacher de Napoléon, et il avait la résolution de les tenir. Il n'était pas de ces souverains qui, prompts à donner leur parole dans le besoin, la retiraient avec la même facilité quand la nécessité était passée. Il croyait avoir rendu d'assez grands services à l'Europe, pour qu'elle eût à son tour quelque condescendance envers lui (1). »

M. Thiers, qui rapporte ces paroles, ajoute qu'il y avait chez Alexandre un mélange de finesse et d'exaltation romanesque qui ne permettait pas toujours de faire chez lui la part de la sincérité et celle de l'ambition. Dans la question de la Pologne, la part nous semble très facile à faire. Voulait-il sincèrement reconstituer la nationalité polonaise ? Il aurait eu pour lui la France et l'Angleterre. Seule de toutes les puissances, la France donna à son ambassadeur des instructions favorables à la Pologne. Nous lisons dans une lettre du prince de Talleyrand : « De toutes les questions qui doivent être traitées au congrès, le roi aurait considéré

(1) *Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LVI. (T. VII, pag. 165.)*

comme la première, la plus grande, la plus éminemment européenne, celle de Pologne, s'il lui eût été possible d'espérer, autant qu'il le désirait, qu'un peuple si digne de l'intérêt de tous les autres par son ancienneté, sa valeur, les services qu'il rendit autrefois à l'Europe, et par son infortune, pût être rendu à son antique et complète indépendance. Le partage qui la raya du nombre des nations, fut le prélude, en partie la cause peut-être, jusqu'à un certain point l'excuse, des bouleversements auxquels l'Europe a été en proie (1). Ces sentiments étaient ceux de la France, et même ceux du parti royaliste qui dominait alors. Voici ce qu'écrivait un journal, organe du royalisme le plus prononcé : « Le rétablissement de la Pologne paraît un *acte d'expiation* indispensable pour effacer le souvenir de tous ces bouleversements dictés par la seule violence, et dont le partage des provinces polonaises fut le signal (2). »

Talleyrand, fort de ces vœux, s'adressa à l'empereur Alexandre : « Si votre Majesté, dit-il, veut rétablir la Pologne dans un état complet d'indépendance, nous sommes prêts à la soutenir. » Que répond le noble champion de la nationalité polonaise ? « Je désirais à Paris le rétablissement de la Pologne et vous l'approuviez ; je le désire encore comme homme, comme toujours fidèle aux idées libérales que je n'abandonnerai jamais ; mais dans ma situation les désirs de l'homme ne peuvent pas être la règle du souverain. Peut-être le jour arrivera-t-il, où la Pologne pourra être rétablie. Quant à présent, il n'y faut pas penser (3). » Les bonnes intentions de l'empereur étaient de celles dont l'enfer, dit-on, est pavé. Que dire de la distinction qu'Alexandre faisait entre l'homme et le souverain ? Talleyrand, qui s'y connaissait, perdit patience. Dans les lettres particulières qu'il écrivait de Vienne à Louis XVIII, il représentait le czar « comme un ambitieux sans principes, à la fois maniaque et hypocrite, enivré d'une position supérieure à son mérite, et mêlant à l'affectation d'un jargon libéral et philanthropique les

(1) *Lettre du prince de Talleyrand au prince de Metternich*, du 19 décembre 1814. (*Congrès de Vienne. Recueil de pièces officielles*, t. VI, pag. 95, s.)

(2) *La Quotidienne*, 7 novembre 1814.

(3) *Lettre particulière du prince de Talleyrand à Louis XVIII*. (*Revue des Deux Mondes*, 1862, t. III, pag. 375.)

emportements d'une violence sauvage (1). » Le portrait ressemble à une caricature du magnanime empereur, cependant il est tracé d'après nature.

Lord Castlereagh tenait le même langage que Talleyrand. Il disait aussi que le partage de la Pologne avait été un attentat ; il ne demandait pas mieux que de la voir rétablie, mais il voulait une Pologne indépendante et libre. Que l'Autriche et la Prusse rendent tout ce qu'elles ont de la Pologne, que la Russie fasse de même, que l'on constitue le nouveau royaume à part, sans dépendance d'aucun de ses voisins, l'Angleterre est prête à y applaudir, et même à y contribuer pour sa part, quoiqu'il pût lui en coûter. Mais les trois copartageants voudraient-ils faire les sacrifices nécessaires à cette grande œuvre ? Il est permis non seulement d'en douter, mais de n'en rien croire et de regarder le rétablissement de la Pologne dont on parlait comme un pur rêve. Au lieu d'une séparation vraiment européenne et morale, que proposait l'empereur Alexandre ? Une Pologne incomplète, une Pologne mensongère, que l'on appelait Pologne pour la rendre la plus grande possible, et qu'une fois agrandie on laissera russe. « C'est, disait Castlereagh, vouloir faire à l'Europe une *illusion* à laquelle elle ne se prêtera jamais (2). »

Ce que lord Castlereagh, dans le langage diplomatique, appelait *illusion*, l'histoire l'appelle duperie. Quand Alexandre se vit démasqué, il eut un de ces accès de violence sauvage dont Talleyrand parle dans sa correspondance intime. Le malicieux diplomate va nous raconter lui-même cette scène. « J'ai deux cent mille hommes dans le duché de Varsovie, dit le czar : que l'on m'en chasse ! J'ai donné la Saxe à la Prusse ; l'Autriche y consent. — J'aurais peine à le croire, répondit Talleyrand, tant cela est contraire à son intérêt ; mais le consentement de l'Autriche peut-il rendre la Prusse propriétaire de ce qui appartient au roi de Saxe ? — Si le roi de Saxe n'abdique pas, reprit Alexandre, il sera conduit en Russie, il y mourra ; un autre roi y est déjà mort. — Votre Majesté, dit Talleyrand, me permettra de ne pas le croire. Le congrès n'a pas

(1) *D'Haussonville*, le Congrès de Vienne. (*Revue des Deux Mondes*, 1862, t. III, pag. 378.)

(2) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LVI. (T. VII, pag. 165, s.)

été réuni pour voir un pareil attentat. — Un attentat, répliqua l'empereur. Quoi! Stanislas n'est-il pas allé en Russie? pourquoi le roi de Saxe n'irait-il pas? Le cas de l'un est celui de l'autre, il n'y a pour moi aucune différence. » L'ambassadeur français s'étant permis d'invoquer le droit public de l'Europe, le naturel barbare l'emporta tout à fait sur le masque libéral : « Votre droit public, s'écria le czar, n'est rien pour moi, je ne sais ce que c'est. Quel cas croyez-vous que je fasse de tous vos parchemins et de vos traités (1)? »

Voilà le libéral, le généreux, le magnanime Alexandre, peint par lui-même! Il a à cœur de reconstituer la Pologne. Lisez qu'il veut achever cette malheureuse nation, en lui donnant le coup de grâce. Ne pouvant pas l'annexer tout entière à la Russie, il en prend le plus qu'il peut, le lot de la Prusse. Il faut un dédommagement à la Prusse; il lui jette la Saxe! Le roi de Saxe résistera; on l'enverra en Sibérie! L'Europe criera; on la laissera crier! Qu'importent les traités? Ce sont des chiffons de papier. Il a, lui le czar, deux cent mille hommes dans le grand duché de Varsovie. Voilà son droit. Et la générosité? la magnanimité? le libéralisme? Excellents thèmes de conversation pour plaire aux dames!

Cependant Alexandre fut forcé de céder. Comme on transigea sur la question de Saxe, le roi de Prusse dut chercher dans la Pologne les âmes qui lui manquaient pour compléter son lot. Le grand duché de Posen fut distrait de la Pologne russe, et en définitive la prétendue reconstitution de la Pologne aboutit à un nouveau partage. Il est vrai que les provinces polonaises abandonnées à la Russie par le traité de Vienne, reçurent le nom de royaume de Pologne. Ce fut là la satisfaction donnée à la nationalité polonaise; elle permit à Alexandre de jouer la comédie jusqu'au bout. Il écrivit au président du sénat de Varsovie : « En prenant le titre de roi de Pologne, j'ai voulu satisfaire aux vœux de la nation. *Le royaume de Pologne sera uni à l'empire de Russie par les titres de sa propre constitution, sur laquelle je désire de fonder le bonheur du pays.* Si le grand intérêt du repos général n'a pas permis que tous les Polonais fussent réunis sous le même sceptre, je me suis

(1) *Lettre particulière du prince de Talleyrand à Louis XVIII.* du 25 octobre 1814. (*Recue des Deux Mondes.* 1862, t. III, pag. 569.)

efforcé du moins d'adoucir, autant que possible, les rigueurs de leur séparation, et de leur obtenir partout la jouissance possible de leur nationalité (1). »

Ainsi Alexandre est le restaurateur de la nationalité polonaise. singulière façon de rendre l'indépendance à une nation que de l'*unir à l'empire de Russie*, par le titre de sa constitution ! La lamentable histoire de la Hongrie aurait pu apprendre aux Polonais, dès 1815, ce que deviendrait leur nationalité. En 1815, la comédie durait encore ; l'on vit les trois copartageants de la Pologne s'entendre pour faire aux Polonais des promesses et pour leur donner des espérances, qui devaient recevoir un triste démenti. Le comte de Nesselrode proposa au congrès une stipulation en faveur des Polonais qui étaient mis dans les lots de l'Autriche et de la Prusse : « Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, désirant faire participer tous les Polonais au bienfait d'une administration nationale, intercède auprès de ses augustes alliés, en faveur de leurs sujets de cette nation, dans la vue de leur faire obtenir des institutions provinciales qui conservent de justes égards pour leur nationalité et leur donnent une part dans l'administration de leur pays (2). »

Voilà, disent les admirateurs d'Alexandre, un témoignage authentique de sa magnanimité et de ses sentiments libéraux. Il est vrai que le czar ne cessa de parler de son désintéressement et de son libéralisme. A l'entendre, jamais monarque n'eut moins d'ambition. Mais il suffit de se rappeler les conversations de Tilsit et les projets discutés à Saint-Pétersbourg, pour savoir ce que ce langage veut dire. L'ambition, dit un historien allemand, prenait les couleurs de la vertu (3). A Tilsit Alexandre avait partagé le monde avec Napoléon, à Saint-Pétersbourg il avait approuvé un projet de partage de l'empire turc. A Vienne il n'eut plus qu'une seule idée, l'abnégation la plus complète. Ce sont les maximes de la perfection évangélique, qui inspirent l'empereur de toutes les Russies. Écoutons le comte de Nesselrode : « Pénétrés égale-

(1) Lettre du 50 avril 1815. (*Congrès de Vienne, Recueil de pièces officielles*, t. VI, pag. 253.)

(2) *Congrès de Vienne. Recueil de pièces officielles*, t. VI, pag. 118.

(3) *Hæusser, Deutsche Geschichte*, t. IV, pag. 595.

ment des *principes immuables de la religion chrétienne* commune à tous, c'est sur cette *base unique de l'ordre politique comme de l'ordre social*, que les souverains, fraternisant entre eux, *épureront* leurs *maximes d'État* et garantiront les rapports entre les peuples que la Providence leur a confiés (1). » Ajoutez à ce jargon mystique une forte dose de libéralisme, et vous aurez le portrait exact de celui que Napoléon appelait le Talma du nord.

Rien de plus onctueux que le langage du czar. Il se plaisait à épancher son cœur dans les conversations intimes qu'il avait avec le baron de Stein : « La vie n'avait de prix pour lui, disait-il, que pour autant qu'il pût la consacrer au développement des idées libérales » (2). Il faut juger les arbres d'après les fruits qu'ils portent, dit l'Écriture Sainte. A quoi aboutit la générosité d'Alexandre ? à quoi aboutit son libéralisme ? Il garda la Finlande, la plus injuste des conquêtes. Il garda les provinces polonaises que la spoliation du dix-huitième siècle lui avait attribuées, et il y ajouta de nouvelles spoliations. A la vérité, il les décora du titre de royaume de Pologne, mais dès 1815, il était facile de prévoir ce que deviendraient l'indépendance et la liberté des Polonais. Le baron de Stein, un des admirateurs d'Alexandre prédit que la reconstitution de la Pologne finirait par une révolution qui détacherait entièrement la nation polonaise de la Russie, ou qui la soumettrait entièrement au czar (3). Pour qui comparait la faible Pologne à l'immensité de l'empire auquel elle était enchaînée, l'issue de cette lutte fatale ne pouvait être douteuse.

Le libéralisme hypocrite d'Alexandre et les sauvages violences de son frère Nicolas aboutirent à une révolution, et la révolution conduisit à l'annexion ; le mot ne rend pas l'idée de ce qui s'est fait, de ce qui se fait encore. Le meurtre commencé en 1773 se poursuit. Mais les nations ont la vie dure ; il faudrait tuer tout ce qui a le sentiment de la nationalité pour mettre fin aux mouvements convulsifs d'un peuple à qui l'on veut arracher son âme, tout en lui laissant son existence physique. C'est dire que le

(1) Note du 21 décembre 1814. (*Congrès de Vienne, Recueil de pièces officielles*, t. VI, pag. 414.)

(2) *Gervinus*, Geschichte des XIX^{ten} Jahrhunderts, t. I, pag. 244. — *Pertz*, das Leben des Freiherrn vom Stein, t. IV, pag. 464-465.

(3) *Pertz*, das Leben des Freiherrn vom Stein, t. IV, pag. 465.

meurtre d'une nation est impossible. Les meurtriers sont à l'œuvre depuis bientôt un siècle, mais ils ont beau torturer leur victime, elle vit toujours, et à chaque nouvelle génération, il faut recommencer la lutte. Qui l'emportera ? Il n'y a que ceux qui ne croient point à la Providence qui en puissent douter. Les nations sont de Dieu, il n'y a point de force humaine qui puisse les anéantir. Le partage de la Pologne est un crime. Tout crime demande une expiation, et nous n'en connaissons pas de plus inexpiable que le meurtre d'un peuple. L'expiation viendra ; cela est aussi certain que la justice divine. Patience, malheureuse Pologne ! les dieux vengeurs veillent !

CHAPITRE IV

NAPOLÉON. — CE QUE LES HOMMES VEULENT ET CE QUE DIEU VEUT

—

§ 1. L'idéal

I

Chateaubriand dit qu'on a voulu faire de Napoléon un être parfait, un type de sentiment, de délicatesse, de morale et de justice, même un écrivain et un orateur hors ligne (1). Comment l'empereur a-t-il passé à l'état d'idéal? A première vue, il est difficile de comprendre que la France qui l'abandonna en le traitant d'insensé, que les peuples étrangers qui le haïssaient comme leur tyran, l'aient ensuite exalté comme un être extraordinaire, et presque surhumain. Chateaubriand nous dira pourquoi les Français qui étaient si las du régime impérial lors de l'invasion, s'engouèrent de l'empereur après sa chute. A certains égards, Napoléon est le vrai représentant de la race française. Nous avons dit, dans notre *Étude sur la Révolution*, qu'elle n'aime guère la liberté, que l'égalité est son idole; de là vient qu'elle est instinctivement portée en faveur du pouvoir fort. En effet l'égalité et le despotisme ont des liaisons secrètes : faut-il rappeler que l'égalité régnait à Rome, sous les Césars et qu'elle a toujours régné à Constantinople? Napoléon né despote était fait pour séduire une nation inclinée vers la puissance tout ensemble et amoureuse du niveau démocra-

(1) *Chateaubriand*, Mémoires d'outre-tombe.

tique. Monté au trône, il y fit asseoir le peuple avec lui; roi pro-létaire, il humilia les rois de vieille souche; il nivela les rangs en élevant les classes inférieures, moyen sûr de flatter l'orgueil plé-béien. La France est aussi folle de gloire que de démocratie. Elle se glorifia de la supériorité que Napoléon lui donna sur le reste de l'Europe.

C'est ainsi que Napoléon resta dans le cœur des Français, alors même que, las de vingt ans de bataille, ils l'abandonnèrent. Mais cette affinité du génie d'un homme et du génie d'une race qu'il conduisit de victoire en victoire, n'explique pas encore l'espèce d'apothéose du grand conquérant. Châteaubriand remarque que ce qui contribua le plus à la popularité de Napoléon, ce fut le martyre de Sainte-Hélène. On oublia sa tyrannie pour se souvenir qu'après avoir vaincu les ennemis de la France, il avait fait de la nation française la grande nation, et qu'après avoir attiré l'Europe entière à Paris, il avait préféré abdiquer que de signer l'humilia-tion de la France. Cette gloire prodigieuse de l'homme de guerre parut plus merveilleuse encore, quand celui qui avait gagné tant de batailles fut enchaîné comme Prométhée à un rocher; l'ignoble vengeance de ses geôliers grandit la victime, en même temps que la souffrance expiait ses fautes.

C'est ainsi que la gloire de Napoléon profita de son malheur. Ce n'est pas assez dire; il se fit une révolution complète dans l'opi-nion publique. Quand la flotte anglaise conduisit l'empereur dans sa prison, la malédiction de l'Europe pesait sur lui; on ne voyait dans le grand guerrier que l'oppresseur et le tyran. A Sainte-Hé-lène, Napoléon se transfigura, la renommée le représenta comme un héros civilisateur, comme l'organe armé des principes de la Révolution. Napoléon prépara cette transfiguration en refaisant pour ainsi dire l'histoire. On l'avait mal compris. Il n'était pas l'ennemi de la liberté, il n'était pas l'oppresseur des nationalités. C'est la rivalité jalouse de l'Angleterre, c'est la haine de la vieille royauté contre la Révolution, qui perpétuèrent la lutte, mais cet état violent n'était que transitoire; la paix serait venue consoler l'Europe des maux d'une longue guerre, une paix qui eût consacré la liberté des mers tout ensemble et celle du continent; la France serait rentrée dans ses limites naturelles, et les nations affran-chies par Napoléon, arrachées par lui à un joug abrutissant au-

raient joui des bienfaits de la Révolution, sans devoir passer par ses excès et ses crimes.

Les idées napoléoniennes, telles que le prisonnier de Sainte-Hélène les formula, devinrent le principe d'une histoire légendaire qui tend à glorifier tout ce que l'empereur a fait. Comment la France, comment l'Europe acceptèrent-elles une légende, qui répondait si peu à la réalité? La chute de l'empire fut suivie d'une immense déception. On avait appelé les peuples à la liberté, et les prétendus libérateurs abusèrent de la victoire pour les enchaîner. L'Europe ne fit que changer de despotisme; et quel changement! Au lieu d'un homme de génie, elle eut pour maîtres des médiocrités qui inspirèrent le regret du grand empereur, et rehaussèrent sa gloire. La France avait des raisons particulières de regretter son héros; les rois qu'on lui rendit étaient venus à la suite de la coalition, comme partie du bagage ennemi; la honte du moment fit oublier les maux que l'on avait éprouvés. Les hommes sont toujours disposés à louer le passé aux dépens du présent. Quelle glorification pour l'empereur, quand le présent s'appela Louis XVIII ou Charles X, tandis que le passé s'appelait Napoléon!

La poésie s'empara de ces regrets et acheva de transfigurer l'empereur. S'il est permis de comparer les choses relativement petites aux grandes, la poésie accomplit l'apothéose de Napoléon, comme la légende prépara celle de Jésus-Christ. Tant que le Christ vécut, ses disciples ne virent en lui que le Messie; la croix commença la révolution qui finit par le diviniser. Napoléon eut le pressentiment d'une destinée analogue. Quand, à Sainte-Hélène, il voyait ses compagnons fléchir et se décourager, il leur disait qu'il lui fallait souffrir pour entrer dans sa gloire, « et que, si Jésus-Christ n'avait pas été attaché à la croix, il n'aurait pas été Dieu (1). » La poésie s'inspira des sentiments, on pourrait dire des croyances du peuple; car, chez les vieux soldats, le souvenir du grand capitaine devint un vrai culte. Ce ne furent pas seulement les classes inférieures qui prirent part à cette glorification; par un singulier concours de circonstances, la classe bourgeoise et la classe lettrée y prêtèrent la main. Elles aimèrent Napoléon, parce qu'elles détestaient les Bourbons. Le nom de l'empereur devint un symbole

(1) *Récits de la captivité de l'empereur Napoléon*, par le général de Montholon, t. II.

pour tous ceux qui luttèrent contre la monarchie restaurée, et c'était à peu près toute la nation. Vinrent alors les poètes organes du peuple, Béranger avant tout, et à côté de lui un poète aristocratique, Victor Hugo. Ils rivalisèrent de talent pour chanter la gloire de leur héros, qui de sous-lieutenant devint empereur, le maître de l'Europe qui distribuait les bâtons de maréchal et les couronnes à des hommes du peuple comme lui. Vainement l'historien essaierait-il de réduire cette grande figure à ses véritables proportions, l'idéal poétique est entré dans la conscience générale, et il y restera. Au sein de la civilisation moderne s'est reproduite la transformation des héros antiques. Ils devenaient des demi-dieux, parce que la tradition accumulait sur leur tête tout ce que des âges entiers avaient fait de grand et de beau. Napoléon est un héros de la fable. On croit en lui, on ne le juge plus. C'est l'apothéose par la poésie, a-t-on dit; il faut ajouter que la poésie s'inspira des regrets et des espérances du peuple.

II

Tout héros, tout demi-dieu représente une idée. Quelle est l'idée qui domine dans la légende napoléonienne? Avec *Napoléon, la Révolution s'est faite homme*. De Pradt rapporte ce mot, en disant qu'il est l'expression la plus exacte de la vérité (1). Nous ne savons qui a le premier prononcé cette parole célèbre; il est certain que la pensée est celle de la nation. Rien de plus naturel, de plus fatal, en quelque sorte. Qu'est-ce que l'immense majorité des Français voyait dans la Révolution? L'avènement de la démocratie, c'est à dire du principe d'égalité. En ce sens, Napoléon était l'incarnation du génie révolutionnaire; sous-lieutenant en 1789 et empereur en 1804, il était l'image vivante de l'esprit nouveau. On le célébra, on le chanta comme tel à une époque de réaction contre les principes de 89. Sa gloire militaire se confondit avec les aspirations démocratiques de la France. La Révolution est l'événement le plus considérable de l'histoire, avec le christianisme. Celui qui donna son nom à la religion chrétienne fut adoré par

(1) *De Pradt, Ambassade en Pologne, pag. vi.*

l'humanité reconnaissante comme un Dieu. Faut-il s'étonner de l'auréole qui entoure la figure de l'empereur, représentant et héritier d'une révolution gigantesque dans son principe et infinie dans ses conséquences ?

Ceci explique pourquoi l'école démocratique continua l'œuvre de la poésie. Elle n'aime guère la légende, et l'apothéose n'est point de son goût ; sa tendance est plutôt d'abaisser les grands hommes au profit des masses. Mais Napoléon n'était-il pas le peuple incarné ? Écoutons Proudhon : « On l'a dit à satiété, on ne l'a que trop dit chez un peuple bataillard : *l'empire fut l'épée de la Révolution*, devançant par toute l'Europe le travail de la plume. Là fut son originalité, là sera sa signification devant l'histoire (1). »

Il y a une apparente contradiction dans cette conception de l'empereur. N'était-il pas l'ennemi juré du jacobinisme ? Comment donc en serait-il l'organe et le soldat ? Un écrivain qui aime la poésie des légendes, parce qu'il a lui-même quelque chose de vague et de poétique comme les poésies populaires, M. Edgar Quinet fit un nouveau pas dans l'épopée napoléonienne. Quinet dit très bien que la Révolution n'est pas un accident de l'histoire de France, ce n'est pas un événement gaulois, c'est un fait universel. Les principes de 89 sont appelés à faire le tour de l'Europe et du monde. Comment rempliront-ils cette grande mission ? « Pour entraîner l'univers, il ne suffisait pas de parler du haut d'une tribune, l'écho des paroles s'affaiblit par l'éloignement ; il fallait faire toucher à l'Europe le monstre de plus près. De là la nécessité de franchir la frontière, d'aller exciter, réveiller à leurs foyers ceux qui restaient endormis : la terre devait être ébranlée comme la France. » Il fallait la guerre pour porter la Révolution dans tous les coins de l'Europe. Dès lors Napoléon, le grand capitaine, était l'homme prédestiné. Il est l'épée de la Révolution, il est aussi l'instrument de Dieu : « Derrière Napoléon, on commence à voir la Providence ; voilà pourquoi son nom fait battre le cœur à tous les peuples. On reconnaît que le plus puissant des hommes a toujours été entraîné par quelque chose de plus puissant que lui,

(1) Proudhon, de la Justice dans la Révolution et dans l'Église, nouvelle édition, 1^{re} partie, pag. 9, s.

que la paix n'a jamais été entre ses mains, qu'un Dieu le poussait sans relâche... Si le général d'Italie se fût arrêté à Marengo, il eût représenté dans l'avenir la démocratie française; mais aux yeux des étrangers, celui qui est allé au Caire, à Vienne, à Madrid, à Berlin, à Varsovie, à Moscou, est le représentant de la démocratie universelle... Quand chaque race, quand chaque peuple a reçu son ferment d'avenir, le signal de retraite est donné d'en haut, le monde n'a plus besoin du débordement de la France. Napoléon tombe. » Que devient, dans cette conception, la grandeur personnelle de l'empereur? Elle s'efface et disparaît : « Plus il est absolu, moins il est libre; empereur tout-puissant, son action va presque toujours au delà de son projet. *Napoléon est l'instrument presque passif d'un plan qui vient d'en haut* (1). »

Edgar Quinet maintient l'idée de liberté, au moins en théorie. Un autre organe de la démocratie, abondant dans le même ordre d'idées et l'exagérant, détruit la liberté chez Napoléon, comme chez tous les grands hommes : « Les grands hommes, dit Louis Blanc, ne sont que les *serviteurs aveugles* d'une *force invisible* qui leur confie, *en les leur laissant ignorer à eux-mêmes*, l'accomplissement des plus vastes desseins. » L'historien français admet que le vulgaire des hommes agissent d'après l'impulsion de leur liberté; mais il n'en est pas de même de ceux qui laissent sur le monde de fortes traces : « Comme ils ne peuvent faire un pas sans pousser quelque peuple en avant, et que de leur existence dépend celle d'un grand nombre d'hommes, il est difficile de croire que ce soit d'eux-mêmes qu'ils tirent l'impulsion qu'ils impriment autour d'eux. Cette impulsion vient d'en haut. »

Qu'est-ce que Napoléon, dans cette doctrine historique? « Il était homme de guerre, il n'était que cela. Toutes les qualités, tous les défauts nécessaires des conquérants, il les réunissait en lui. » Né pour faire la guerre, il l'a faite, parce que la guerre était dans les destins, dans la fatalité historique. « La Révolution, fille de la philosophie du dix-huitième siècle, avait, en abolissant le servage, relevé le peuple de son abaissement; mais il fallait que la guerre, en exaltant les courages, en ouvrant une carrière indéfinie à toutes les ambitions, vint relever le peuple de son abaissement

(1) Quinet, le Christianisme et la Révolution, XIV^e leçon.

moral. » Napoléon fut, à son insu, l'agent le plus actif des principes de 89 : « La Révolution avait donné au peuple le sentiment de sa force ; la conquête lui donna la conscience de son génie. Par la Révolution, le peuple avait appris que toute puissance émanait de lui ; par la conquête, il apprit qu'il portait en lui l'aristocratie du talent... La Convention, en faisant trembler l'Europe, avait rendu de la démocratie un solennel et formidable témoignage. Napoléon le compléta *involontairement* en posant une couronne sur la tête d'un palefrenier. »

Napoléon eut encore une autre mission comme conquérant. C'est ici qu'il faut se donner le spectacle d'un grand homme aux prises avec la fatalité. Napoléon a fait voler son aigle sur les clochers de toutes les capitales du continent. Mais qu'est-il resté de tant de batailles ? Rien de tout ce que le grand capitaine avait voulu établir. Il ruina l'empire germanique, et se proclama le protecteur d'une nouvelle confédération de princes allemands. En 1814, cette confédération fut remplacée par une diète dont l'Autriche eut la présidence. Napoléon, vainqueur à Iéna, brisa la monarchie prussienne. Les traités de Vienne la reconstituèrent, et en firent une puissance de premier rang. L'empereur humilia l'Autriche, au moment même où elle lui donnait une archiduchesse. En 1814, l'empereur d'Autriche obtint la domination de l'Italie d'où les merveilleuses victoires de Bonaparte l'avaient chassée. A quoi bon insister ? La chute fut prodigieuse comme la grandeur, et elle entraîna tout ce que l'empereur avait édifié. Que reste-t-il de son glorieux règne ? Précisément ce qu'il ne voulait pas faire, ou ce qu'il aurait voulu empêcher. Ce qui se passa en Espagne est l'image de ce qui se fit dans tout le continent. Indignée du guet-apens de Bayonne, l'Espagne tout entière se leva, les provinces désunies depuis des siècles se rapprochèrent pour ne former qu'une nation. L'Espagne ne trouva pas seulement l'unité dans l'injuste agression de l'empereur, elle lui dut encore le réveil à la liberté. Depuis des siècles, les Cortès n'étaient plus qu'un mot ; en 1812, elles décrétèrent la constitution la plus démocratique de l'Europe.

Quelle fut donc en définitive la mission de Napoléon ? « Préparer l'Europe à l'unité démocratique, au moyen de la guerre et par la diffusion du génie français. » Tout concourut à cette œuvre,

même la chute de l'empereur et les malheurs de la France. « Napoléon remplit son rôle, d'abord en répandant la France sur l'Europe par ses conquêtes, et surtout en amenant l'Europe en France par sa défaite. Livrée aux étrangers qui foulèrent son sol, la France les a moralement et définitivement conquis. De telle sorte que notre œuvre cosmopolite s'est accomplie par nos revers, après avoir commencé par nos triomphes (1). »

Nous exposons les idées de l'école démocratique, sans les partager. Sans doute, les grands hommes ont une mission providentielle; est-ce à dire qu'ils ne soient que les instruments passifs des desseins de Dieu? Est-ce à dire qu'ils soient sans liberté? La liberté, ce don divin, serait donc le partage du commun des hommes, et les élus de Dieu en seraient privés! Non, tout homme est libre, et tout homme a une mission divine à remplir. Seulement le gouvernement de la Providence se montre avec plus d'éclat dans les révolutions qui changent la face du monde. Il est vrai encore que les hommes ne veulent pas toujours ce que Dieu veut; mais gardons-nous de croire que tel soit le cours éternel des choses. Il en est de la liberté, comme de toutes nos facultés, elle se développe avec les progrès de l'humanité. Plus nous remontons le cours des siècles, moins nous trouvons de liberté; voilà pourquoi les anciens rapportaient tout à la fatalité, et soumettaient les dieux mêmes à un aveugle destin. Mais l'idéal est précisément de nous affranchir de l'influence fatale des circonstances, et de les dominer par notre libre activité. Non pas que l'homme doive songer à prendre la place de Dieu, mais il doit chercher à vouloir ce que Dieu veut. Si telle est la destinée de tous les êtres pensants, à plus forte raison les grands hommes doivent-ils scruter les voies de la Providence, pour y conduire le genre humain à leur suite. Il ne faut donc point dire que les grands hommes sont moins libres que le commun des mortels; leur grandeur, si cela était vrai, ne serait qu'une vaine apparence; ce qui fait au contraire la marque des élus de Dieu, c'est qu'ils font ce que Dieu veut.

Si nous insistons sur la liberté des grands hommes, c'est que sans liberté il n'y a point de responsabilité; et si l'on dépouille

(1) *Louis Blanc*, le *Nouveau Monde*, journal historique et politique, n° 2. 15 août 1849.

les élus de Dieu de toute responsabilité, quelle moralité reste-t-il dans l'histoire? Il faudra approuver tout ce que font ces personnages prédestinés, car ce ne sont pas eux qui agissent, c'est Dieu qui agit par ses instruments. Donc nous ne pourrons point accuser le général Bonaparte d'avoir fait le coup d'État du 18 brumaire; le plus grand des crimes devient une action louable, ou du moins un moyen légitime pour donner le pouvoir à un élu de Dieu. Nous ne pourrons pas davantage accuser Napoléon d'avoir sacrifié la liberté et l'indépendance des peuples à son ambition effrénée; l'attentat de Bayonne, la folie de Moscou, sont des faits providentiels. Doctrine funeste, qui dégrade l'homme et ravale la Providence! Qu'est-ce que l'homme réduit à l'état de machine? et qu'est-ce qu'un Dieu qui fait des coups d'État, un Dieu qui emploie la fraude et la violence pour exécuter ses desseins? C'est le renversement de toute loi morale. Maintenons le principe de la liberté pour les grands hommes comme pour le vulgaire des humains; ce n'est qu'à cette condition qu'on les peut admirer, tout en les blâmant. Maintenons aussi l'idée du gouvernement providentiel; mais qu'elle n'aboutisse point à la fatalité, qu'elle engage les hommes, grands et petits, à se pénétrer de la volonté divine pour y conformer leurs actions. Alors l'histoire aura sa moralité, elle sera ce qu'elle doit être, la conscience humaine distribuant la justice pour le passé et éclairant le genre humain sur l'avenir.

III

Il importe de rappeler ces éternelles vérités, quand il s'agit d'apprécier Napoléon. Il y a dans les esprits une tendance au fatalisme tout ensemble et à l'idolâtrie. On commence par déclarer que les grands événements, tels que la Révolution, se déroulent avec une nécessité providentielle; puis on célèbre les personnages qui y ont joué un rôle, comme les instruments de Dieu, et on finit par convier le genre humain à adorer ces élus, à plier du moins sous leur volonté, comme s'ils étaient les organes de la Providence. Ce n'est pas seulement l'école démocratique qui se laisse entraîner par ces préjugés, nous les retrouvons dans les camps

les plus opposés. L'Europe monarchique prit l'initiative de cette appréciation historique. Elle s'était liguée contre la Révolution; lorsque vint un soldat qui concentra en ses mains la puissance révolutionnaire, elle vit en lui l'incarnation de ces principes subversifs; elle continua la guerre à mort contre Napoléon, l'*homme de la Révolution* (1). Quand les haines se calmèrent, les sentiments sur la Révolution et sur l'*homme de la Révolution* changèrent complètement. On vit que les principes de 89, loin d'être un bouleversement de l'ordre social, ne faisaient qu'inaugurer pour le continent des institutions et des garanties dont l'Angleterre jouissait depuis des siècles. A ce point de vue, les guerres de la France révolutionnaire prirent une autre signification. On se dit que le mouvement de 89 n'était pas un fait exclusivement français, mais une révolution européenne : « Ce serait, dit-on, se faire une idée bien étroite de cette grande révolution, que de supposer que les effets en sont circonscrits dans les limites du pays où elle éclata. Elle vola sur l'aile de la victoire, et étendit d'année en année sa sphère d'action (2). »

C'est une revue anglaise, organe des torys, qui tient ce langage. Elle applaudit à un mouvement que Pitt avait poursuivi de sa haine. On ne pouvait point s'arrêter à la réhabilitation de la Révolution; Napoléon n'en était-il pas l'héritier et l'organe, dans l'opinion même de l'Europe? Si l'on justifiait la Révolution, il fallait aussi justifier l'empereur. Écoutons encore le *Quarterley Review* : « Les conquêtes de Napoléon ne furent pas une simple occupation militaire des pays qu'il avait soumis; il leur donna ses soins, comme s'il ne devait jamais les perdre. Il changea les formes de gouvernement, les lois, les mœurs. Beaucoup de ses institutions passèrent sans doute avec lui, mais on ne rétablit pas l'ancien ordre de choses... Les vieux préjugés furent détruits, de nouveaux rapports formés. » Voilà la glorification des conquêtes de Napoléon. L'écrivain anglais se fait cependant une objection. Est-ce que ce progrès dans la voie de la liberté, de la civilisation, n'aurait pas

(1) C'est ainsi que Napoléon est qualifié dans la circulaire écrite de Troppau, le 8 décembre 1820, par les ministres des puissances alliées. (*Castlereagh papers*, 5^e série, t. IV, pag. 851.)

(2) *Quarterley review*, dans la *Revue britannique*, 1820, t. I, pag. 255.

pu s'accomplir sans les bouleversements de la République, sans les guerres de l'empire? Il répond : « Quand on suppose que ces résultats auraient pu être obtenus par des voies plus douces et plus conformes à l'humanité, on oublie que les grands changements et les grandes souffrances sont presque inséparables. Nous sommes, en général, si disposés à être satisfaits des choses auxquelles nous sommes accoutumés, qu'il faut des coups violents pour nous détacher de nos vieilles mœurs et de nos anciennes habitudes. De là ce conflit terrible d'armes et d'opinions qui ébranla l'Europe de 1792 jusqu'en 1815. Quand il fut fini, le sol se trouva en partie dégagé des vieilles constructions qui l'embarraissaient, et l'espèce humaine put s'élaner hardiment dans la voie des améliorations ouverte devant elle. »

Cette appréciation date de 1829. L'écrivain anglais croyait la révolution finie. Une année plus tard l'ère des révolutions se rouvrit, et nous y sommes encore engagés dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. C'est toujours la France qui donne le signal, et quand Paris s'émeut, l'Europe tremble. Ce rôle de la nation française, qu'on le maudisse ou qu'on l'exalte, implique une haute mission. Amis et ennemis la reconnaissent. Un illustre orateur, catholique tout ensemble et libéral, Donoso Cortès, dit que c'est un fait historique, un fait incontestable, « que la mission providentielle de la France est d'être l'*instrument de la Providence* pour la *propagation des idées nouvelles*, soit politiques, soit religieuses et sociales. » L'orateur espagnol constate encore un autre fait, c'est que toujours il se trouve un homme qui concentre en lui le mouvement d'un siècle, et l'imprime au monde : « Dans les temps modernes trois grandes idées ont envahi l'Europe : l'idée catholique, l'idée philosophique et l'idée révolutionnaire. Or, dans ces trois périodes, toujours la France s'est faite homme pour propager ces idées. Charlemagne a été la France faite homme pour propager l'idée catholique; Voltaire a été la France faite homme pour propager l'idée philosophique; Napoléon a été la France faite homme pour propager l'idée révolutionnaire (1). »

Nous voilà sur le chemin de l'apothéose. Si la France est l'*instrument de la Providence* pour la propagation des idées nouvelles,

(1) *Donoso Cortès*, de la Dictature. (*Œuvres*, t. I, pag. 520.)

et si elle se fait homme pour remplir cette mission divine, cet homme est donc aussi un instrument de Dieu. Il ne faut plus qu'un pas pour l'adorer comme un Messie. L'homme qui accomplit une œuvre divine, et qui a conscience de sa vocation, est un prophète, comme Moïse et le Christ. Ceci est le dernier degré de la transfiguration de Napoléon. La démocratie ne l'exaltait que pour l'abaisser; tout en disant qu'il était un instrument de Dieu, elle lui déniait toute liberté, toute initiative; il n'était qu'une machine, et une machine qui faisait tout le contraire de ce qu'elle voulait faire. Quand l'héritier du nom de Napoléon se présenta à la France, comme le successeur légitime de son pouvoir, il se fit une dernière transformation de cette grande figure; il fut plus qu'un instrument, il devint un sauveur. L'empereur est l'incarnation de la Révolution, ou, comme dit Louis Napoléon, *l'exécuteur testamentaire*; il prend ce rôle, en pleine connaissance de cause, parce qu'il sait que telle est sa mission; il s'associe aux desseins de Dieu : l'empereur est le *Messie des idées nouvelles* (1).

Le neveu de Napoléon se porte héritier de son oncle; il est si convaincu que la France est pour lui, qu'il n'hésite pas à se présenter seul, contre une royauté qu'il veut renverser. Il échoue, mais sa défaite ne détruit point sa foi; il conserve la conviction que l'empire, tel que l'empereur le concevait, est la continuation de 89; or il faudrait être aveugle pour nier que c'est à la Révolution qu'appartient la domination du monde. Louis Napoléon écrit à Laity après l'insurrection de Strasbourg : « Le système impérial est la formule gouvernementale des principes de la Révolution; c'est la hiérarchie dans la démocratie, l'égalité dans la loi, la récompense pour le mérite... L'empire concilie l'ordre et la liberté, les droits du peuple et le principe d'autorité (2). »

Louis Napoléon avait bien jugé la France; elle revint à lui, tout entière. Son avènement mit le dernier sceau à l'apothéose de l'empereur. Qu'on ne s'en prenne point à Napoléon III, qu'on ne se console point en disant que c'est l'œuvre de la force. Non, c'est la conséquence logique de la légende napoléonienne; et cette légende, la nation entière a contribué à la former; ceux-là

(1) Louis Napoléon, *Idées napoléoniennes*. (*Œuvres*, t. I, pag. 195.)

(2) *Idem*, *ibid.*, t. I, pag. 19; t. III, pag. 254.

mêmes qui dans leur aveuglement insultent le neveu, lui ont préparé la voie en faisant une idole de l'oncle. Nous sommes loin de nous associer au culte de Napoléon, mais si on veut le ruiner, il ne faut pas commencer par le nier. Transcrivons donc les fameuses paroles de Napoléon III, dans sa préface de *Jules César* : « Lorsque la Providence suscite des hommes tels que César, Charlemagne, Napoléon, c'est pour tracer aux peuples la voie qu'ils doivent suivre, marquer du sceau de leur génie une ère nouvelle, et accomplir en quelques années le travail de plusieurs siècles. Heureux les peuples qui les comprennent et les suivent ! Malheur à ceux qui les méconnaissent et les combattent ! Ils font comme les Juifs, ils crucifient leur *Messie*, ils sont aveugles et coupables ; aveugles, car ils ne voient pas l'impuissance de leurs efforts à suspendre le triomphe définitif du bien ; coupables, car ils ne font que retarder le progrès en entravant sa prompte et féconde application. L'ostracisme de Napoléon par l'Europe conjurée n'a pas non plus empêché l'empire de ressusciter et, cependant, que nous sommes loin des grandes questions résolues, des passions apaisées, des satisfactions légitimes données aux peuples par le premier empire ! Aussi se vérifie-t-elle tous les jours, cette prophétie du captif de Sainte-Hélène : « Combien de luttes, de sang, d'années ne faudra-t-il pas encore pour que le bien que je voulais faire à l'humanité, puisse se réaliser ? »

Le culte de Napoléon mérite le nom d'idolâtrie, et jamais faux dieu n'a été adoré pour de plus mauvaises raisons. Si l'empereur est l'*exécuteur testamentaire* de la Révolution, il faut avouer qu'il fut un mandataire très infidèle. Mais est-il bien vrai que la Révolution lui ait donné pouvoir de remplir ses volontés suprêmes ? Ce sont d'ordinaire les mourants qui chargent un ami de ce soin pieux. La Révolution mourut le 18 brumaire an VIII, de la main de celui que l'on prétend être son *exécuteur testamentaire*. Ce fut une mort violente ; au point de vue moral, il faudrait l'appeler un meurtre, car celui qui donna la mort à la République, avait fait serment de défendre la constitution républicaine qu'il viola. Depuis quand le meurtrier serait-il chargé d'exécuter les vœux de sa victime ? Qu'on fasse de Napoléon une idole, soit, mais qu'on ne dise pas qu'il est l'héritier de la Révolution. C'est un héritier que l'histoire déclare *indigne*, en disant avec le poète : *Hérite-t-on de*

ceux que l'on assassine? La Révolution proclama la liberté et l'égalité, comme principes de son régime intérieur, et comme règle de ses relations extérieures, la paix, la renonciation aux conquêtes : c'était déclarer qu'à l'avenir le droit régnerait dans le monde. Est-ce que l'empereur donna suite à ce magnifique programme? Il est, dit-on, l'image vivante de l'égalité. Oui, mais il l'altéra par des tentatives aristocratiques, et il la vicia par le despotisme. Faut-il demander ce qu'il fit de la liberté et de la paix? Il anéantit l'une, il ne connut jamais l'autre. Où sont les prodiges qu'il opéra en quelques années, en faisant le *travail de plusieurs siècles*? Il trouva le droit établi, au moins en théorie; il le remplaça par la force, et la force n'était-elle pas l'essence de l'ancien régime, de la royauté absolue? Au lieu de dire que Napoléon fut l'*exécuteur testamentaire de la Révolution*, il fallait dire qu'il inaugura la contre-révolution. Où est donc l'aveuglement, où est le crime des peuples? S'ils sont *aveugles et coupables*, c'est parce qu'ils s'obstinent, malgré l'évidence des faits, à vouer un culte à l'homme qui leur enleva le plus précieux des biens, la liberté. Il est temps que nous entendions les protestations qui se sont élevées contre cette idolâtrie. Les voix qui les ont fait entendre sont celles d'hommes de génie, organes de la justice éternelle; elles finiront par l'emporter sur l'erreur. Non, le culte des faux dieux n'est point éternel. Les dieux de l'Olympe ne règnent plus. Le crucifié, qui les a chassés des temples, a perdu à son tour l'auréole divine, dont la crédulité et l'esprit de domination avaient entouré sa tête; il reste grand parmi les grands, mais il cesse d'être Dieu. Napoléon subira la même destinée : quand le Christ est dépouillé d'une divinité mensongère, qui oserait prendre sa place?

IV

C'est madame de Stael qui, la première, a protesté contre la glorification de Napoléon. Le fait seul qu'une femme fut persécutée par le tout-puissant empereur, le fait que le maître de l'Europe ne pouvait supporter le libre parler d'un salon, ce fait seul, disons-nous, témoigne contre l'idole. Écoutons donc la victime; elle se laisse aller au plaisir de la vengeance, nous nous rappel-

lerons qu'elle est femme, et qu'aux femmes comme aux dieux antiques c'est un doux plaisir de se venger. Nous ajouterons que la vengeance est juste quand celui qui a souffert du despotisme traduit le despote devant le tribunal de l'histoire. C'est une accusation que nous allons entendre. L'histoire écartera ce qu'il y a d'amertumes personnels dans l'accent du plaignant, mais elle tiendra compte de ses souffrances.

Bonaparte se fait élire premier consul, puis empereur. Il avait pour lui les vœux de la France; la nation l'accueillit comme son sauveur. Quelle va être sa politique? S'il avait été, comme le disent ses adorateurs, l'héritier ou le mandataire de la Révolution, il se serait contenté des frontières naturelles, seule ambition de la république. C'était un magnifique héritage, et l'Europe, après la bataille de Marengo, ne les lui disputait plus. Le premier consul pouvait faire de la France, bornée par le Rhin et par les Alpes, le plus puissant empire du monde et, en même temps, le plus libre. Que l'on songe à la prodigieuse influence que la liberté française aurait exercée! On prétend que les armées répandirent les principes de 89 dans toute l'Europe. On nous permettra de croire, dit madame de Staël, que l'exemple de la liberté, régnant en France, aurait été la meilleure et la plus efficace des propagandes. Quarante millions d'hommes libres eussent été une réponse sans réplique aux partisans du pouvoir arbitraire. La France eût été heureuse, et l'Europe à sa suite. Une telle mission n'était-elle pas faite pour séduire un grand homme? Oui, mais il eût fallu pour cela à Napoléon, ce qu'il n'avait point, l'amour des principes de 89 qu'on lui suppose bien gratuitement.

Madame de Staël dit que « la dévorante activité de Bonaparte se trouva à l'étroit dans la plus belle des monarchies; » elle ajoute « que c'était un trop misérable sort pour un Corse, sous-lieutenant de 1790, de n'être qu'empereur de France. » Soit; qu'il remue l'Europe, mais que ce soit pour le profit de l'humanité. Il y avait une grande œuvre à accomplir, reconstituer les nationalités que l'ancien régime avait opprimées ou détruites : « Le rétablissement de la Pologne, l'indépendance de l'Italie, l'affranchissement de la Grèce avaient de la grandeur; les peuples pouvaient s'intéresser à la renaissance des peuples. » Est-ce là ce que fit l'empereur? « Il inonda la terre de sang, pour que son frère Jérôme prit la place

de l'électeur de Hesse, et pour que les Allemands fussent gouvernés par des généraux français, qui prenaient chez eux des fiefs dont ils savaient à peine prononcer les titres, mais dont ils touchaient très facilement les revenus dans toutes les langues. »

Quel fut donc l'objet des guerres incessantes qui ensanglantèrent l'Europe? Bonaparte ne fit rien que dans le but d'établir son pouvoir et celui de sa famille. « Et qu'offrait-il aux empires qu'il entendait subjuguier? Était-ce de la liberté? était-ce de la force? était-ce de la richesse? Non; c'était lui, toujours lui, dont il fallait se récréer en échange de tous les biens de ce monde (1). » En définitive, aux yeux de madame de Staël, celui dont on voudrait faire un Dieu, était un type d'égoïsme.

C'est aussi l'avis de Châteaubriand. Il se moque de ceux qui font de Napoléon l'héritier ou l'exécuteur testamentaire de la Révolution. « Ne veut-on pas transformer l'empereur aujourd'hui en un Romain des premiers jours du mont Aventin, en un missionnaire de liberté, en un citoyen qui n'instituait l'esclavage que par amour de la vertu contraire? » On ne peut pas même dire que Napoléon partageât la passion des Français pour l'égalité : « Jugez à deux traits du grand fondateur de l'égalité : il ordonna de casser le mariage de son frère Jérôme avec mademoiselle Paterson, parce que le frère de Napoléon ne se pouvait allier qu'au sang des princes : plus tard, revenu de l'île d'Elbe, il revêtit la nouvelle constitution *démocratique* d'une *pairie*, et la couronne de l'*acte additionnel*. »

Chateaubriand ne nie point « que Bonaparte, continuateur des succès de la république, n'ait semé partout des principes d'indépendance; » il reconnaît « que ses victoires aidèrent au relâchement des liens entre les peuples et les rois, qu'elles arrachèrent les peuples à la puissance des vieilles mœurs et des anciennes idées. » Mais Chateaubriand nie, et il a mille fois raison, « que l'empereur ait travaillé sciemment à la délivrance politique et civile des nations. » Comprend-on « qu'il ait établi le despotisme le plus étroit dans l'idée de donner à l'Europe et particulièrement à la France, la constitution la plus large? » C'est dire « qu'il a été un tribun déguisé en tyran. Bonaparte, comme la race des princes, n'a voulu et n'a cherché que la puissance. » Seulement « il y est

(1) *Staël* (madame de), *Considérations sur la Révolution française*, 4^e partie, chap. xii.

arrivé à travers la liberté, parce qu'il débuta sur la scène du monde en 1793. » Mais la liberté ne fut pour lui qu'un instrument, un piédestal. « La Révolution, qui fut sa nourrice, ne tarda pas à lui apparaître comme une ennemie; il ne cessa de la battre. » Chateaubriand a raison de railler les sophistes qui louent l'amour de Bonaparte pour la liberté. Ces sophistes, dit-il, ne prouvent qu'une chose, l'abus que l'on peut faire des mots les plus sacrés (1).

Nous applaudissons à ces sentiments, parce que l'avenir de la liberté, c'est à dire l'existence même de l'humanité est en cause. Comment les peuples conquerront-ils, comment maintiendront-ils la liberté, s'ils continuent à prodiguer leur admiration à ceux qui ont détruit la liberté, autant que cela a dépendu d'eux? Si le sens moral est corrompu à ce point que l'on adore comme des sauveurs ceux qui n'ont jamais pensé qu'à leur domination? Si des despotes passent pour défenseurs des droits de l'homme? Nous allons entendre Lamartine rétablir la vérité dans l'ordre moral. Nous savons ce que l'on peut reprocher à l'historien français; il est poète avant tout, quoi qu'il fasse et quoi qu'il dise. Ce n'est pas comme historien que nous l'invoquons, c'est comme un des beaux génies de notre temps; et qui serait bien l'organe de l'humanité, sinon les élus de Dieu qu'il donne au monde pour le charmer et pour l'éclairer?

« L'histoire est une justice, dit Lamartine. Les conquérants et les despotes auraient trop d'avantages sur la vérité, si on ne les jugeait, comme Napoléon l'a été jusqu'ici, qu'au retentissement du nom et à l'éblouissement de la gloire. Cette puissance des renommées est une puissance mauvaise à laquelle il faut avoir le courage de résister, de peur que la postérité ne se courbe comme le siècle. » Il faut que la liberté ait du moins sa protestation et son témoin. Le *témoin* va parler, c'est un témoin à charge : « Napoléon n'est pas un homme de Plutarque mais de Machiavel. Son mobile a été le pouvoir et la renommée; il se donna pour tâche de posséder le monde à tout prix, non de l'améliorer ou de le grandir. » Ce n'est pas là la marque de la vraie grandeur : « Dieu n'a dit à aucun homme : » Tu te feras de toi-même ton

(1) Chateaubriand, Mémoires d'outre-tombe.

propre but, tu feras de toi le centre des choses humaines, tu feras servir le monde à ton usage. » Il a dit, au contraire : « Tu seras le serviteur de la terre, tu te sacrifieras au service de ton peuple ; tu grandiras, non en toi-même mais dans le peuple, être éternel que tu auras servi, et dans l'esprit humain, amélioré et grandi par tes œuvres!... Voilà le type, voilà la vraie grandeur. »

Oui, la mission de l'homme est le dévouement, le sacrifice, l'abnégation. Il y a des élus de Dieu, auxquels il donne une tâche extraordinaire, et la gloire qui y est attachée; est-ce à dire qu'ils ne soient point soumis à la loi commune? S'ils ont de plus puissantes facultés, ce n'est pas pour être affranchis du devoir; au contraire, leurs obligations augmentent avec leur génie. Nous ne demandons pas aux hommes plus que ne comporte leur imperfection. Permettons-leur l'ambition, la personnalité, pourvu que ce soit l'ambition des grandes choses, et que la personnalité n'aboutisse point à placer une faible créature au dessus de l'humanité. Napoléon vint à une époque grande entre toutes, à la fin d'une révolution qui avait inauguré une ère nouvelle. Sa mission était indiquée; il fallait consolider les principes de 89 en France, et les étendre en Europe. Est-ce là ce que l'empereur a fait?

Rien de plus merveilleux que la campagne d'Italie; le jeune général n'est pas seulement un admirable capitaine, il a l'air d'être plus républicain que les conventionnels qui siègent au Directoire. Mais regardez-y de près, et vous verrez que dès lors il tranche du maître, et n'a souci que de son ambition : « Il conquiert, il pacifie, il traite, il efface ceux-ci du sol, il respecte ceux-là. » Est-ce le sentiment de la liberté qui le guide? « Il pactise avec ce qui est fort, comme Rome dans l'esprit des peuples; il balaie sans prétexte et sans pitié ce qui est faible, comme Venise. » Bonaparte sème les républiques sous ses pas, est-ce par amour pour les principes de 89? « Tantôt il proclame, tantôt il trahit, tantôt il vend le dogme de la Révolution française, selon les besoins de sa popularité personnelle. Ici il rétablit le despotisme, là il consacre la théocratie. » Ce n'est plus la philosophie, ce n'est plus la Révolution qui occupe la scène : « Bonaparte seul se montre, c'est un homme qui se substitue à une époque. Plus de république; c'est lui, rien que lui, toujours lui! »

Il prend fantaisie au vainqueur de l'Italie de conquérir l'Égypte;

c'est encore pour se grandir dans l'opinion publique, et il le fait, en foulant aux pieds tout droit, toute convenance. Il revient en France, dans le dessein prémédité de conspirer contre le gouvernement qui lui a remis ses armes pour le défendre contre la constitution qu'il a juré d'observer. « Bonaparte déchire les lois par ses baïonnettes, il s'empare de sa patrie. Crime inexpiable! La France était un peuple, elle n'est plus qu'un homme, et cet homme, c'est lui! »

Le premier consul se fera-t-il pardonner le crime du général Bonaparte? Il pouvait se mettre à la tête de « l'opinion républicaine et progressive qui porte le monde en avant sur le courant de la vérité, de la liberté. » Il se décida pour l'opinion contre-révolutionnaire et rétrograde qui reporte les institutions et l'esprit humain en arrière. » La force est avec la contre-révolution, il l'exploite pour fonder le moins libéral des pouvoirs, le gouvernement militaire. Il règne enfin, il est empereur. « Le pays disparaît à son tour sous un trône, et sur ce trône il ne place que lui! »

Quelle mission se donne l'empereur? « Il pouvait être à la philosophie et à la civilisation moderne ce que Charlemagne avait été au christianisme, l'initiateur et l'organisateur de l'idée naissante. Le monde moral aurait à ce prix, sinon excusé, du moins compris l'usurpation militaire. Il répudie dès le premier jour ce grand rôle. Il déclare la guerre et la tyrannie à toutes les idées. Il maudit la pensée parlée ou écrite, comme une révolte du raisonnement contre le fait. Il impose le mutisme à la tribune, la censure aux journaux, le pilon aux livres, la terreur ou l'adulation aux écrivains... Il s'exalte dans son horreur de la philosophie et de la liberté, jusqu'à l'athéisme de l'intelligence humaine. Il refuse l'air même aux consciences, il se ligue avec le Dieu qu'il ne croit pas, il refait un traité d'empire et d'église avec le pouvoir sacerdotal, il profane la religion en feignant de l'honorer, il fait du prêtre un instrument de servitude. L'empereur détruit une à une toutes les vérités proclamées par l'Assemblée constituante : l'égalité par une féodalité nouvelle, les mœurs nivelées par les titres, la démocratie par une noblesse héréditaire. Il refait le passé, à condition que ce passé s'appelle Napoléon. »

Il faut une compensation à la France pour les idées de 89, pour la liberté perdue. L'empereur lui donne le principe le plus per-

sonnel et le plus immoral. « Ne voulant ni convaincre, ni éclairer, ni améliorer, ni moraliser sa patrie, il se dit : je l'éblouirai, et je fascinerai le plus noble et le plus séductible de ses instincts, la gloire ou la vanité nationale... Ce principe de la renommée lui commande la conquête, la guerre, les détronements, les dénationalisations. Son règne n'est qu'une campagne, son empire qu'un champ de bataille aussi vaste que l'Europe... Il découpe le continent, il distribue les peuples, il élève des trônes pour toute sa famille, il dépense dix générations de la France pour faire un sort royal à chacun des fils ou à chacune des filles de sa mère. Sa renommée, qui croît sans cesse d'éclat et de bruit, donne à la France et à l'Europe ce vertige de gloire qui lui dérobe l'immortalité ou l'abîme d'un tel règne. Il a créé l'entraînement, on le suit jusqu'au délire de la campagne de Russie. » Qu'est-ce qui conduit l'empereur à Moscou ? Il aspire à la monarchie universelle, c'est à dire qu'il est hostile à tous les trônes et à toutes les nationalités. A quoi aboutit sa politique ? « Faire de la France l'ennemie irréconciliable du genre humain, voilà le fruit du génie de l'empereur ! Génie de l'égoïsme qui devient le génie de la ruine ! »

Voilà celui que ses adorateurs appellent le sauveur de l'humanité, le Messie ! « Un homme au lieu d'une révolution ! Un homme au lieu d'une patrie ! Un homme au lieu d'une nation !... Rien après lui, rien qu'un nom, et ce nom ne signifie rien pour l'humanité que lui-même. Homme de bruit, qu'il jouisse de sa gloire ! que son nom retentisse à travers les siècles ! Mais que ce bruit ne pervertisse pas la postérité, et ne fausse pas le jugement du peuple ! Cet homme, une des plus vastes créations de Dieu, s'est mis sur la route des révolutions et des améliorations de l'esprit humain, comme pour arrêter les idées et faire rebrousser chemin aux vérités. Le temps l'a franchi ; les idées et les vérités ont repris leur courant... Grand par l'action, petit par l'idée, nul par la vertu ; voilà l'homme (1) ! »

(1) *Lamartine*, Histoire de la Restauration, livre IX, § 54-49.

V

Après l'apothéose, les gémonies. Nous ne nous associons ni au sacrilège qui divinise un homme, ni à la réaction qui transforme le demi-dieu en satan. Pascal dit que l'homme n'est ni ange ni démon ; les grands hommes feraient-ils exception à une règle qui n'est que la formule de l'imperfection humaine ? S'il en était ainsi, leur grandeur serait une malédiction. Cela n'est pas, parce que cela ne peut pas être. Si Napoléon est « une des plus vastes créations de Dieu, » il faut qu'il ait eu une mission qui soit en rapport avec son génie. C'est dire que l'empereur doit signifier autre chose pour l'histoire qu'un nom. Mais ce nom quelque grand qu'il soit, ne doit point nous éblouir au point de nous aveugler sur les défauts de l'homme et sur ses crimes. Il en est de la responsabilité des héros comme de leur mission ; elle grandit à raison même des hautes facultés que Dieu leur a départies.

Les adorateurs de Napoléon disent qu'il fut l'organe, l'héritier, l'exécuteur testamentaire de la Révolution ; ses détracteurs disent qu'il en fut l'ennemi et le destructeur. Est-ce que, par hasard, les uns et les autres n'auraient point raison ? est-ce que l'empereur n'aurait pas été tout ensemble révolutionnaire et contre-révolutionnaire ? Qu'en France, il ait sinon inauguré, du moins continué la contre-révolution, cela nous paraît évident. Oui « le règne de Napoléon a été le grand désaveu de la Révolution par elle-même (1). » « L'empereur a pris le contre-pied des idées qui avaient fait la révolution de 89, et il a voulu refaire ce qu'elle avait détruit (2). » Il y a un fait qui témoigne hautement de cette tendance contre-révolutionnaire, et il n'appartient pas à l'empire, il date du consulat. Les catholiques célèbrent le concordat comme l'acte le plus glorieux de Napoléon. Certes on ne dira pas que les catholiques sont les représentants de 89 ; s'ils applaudissent au rétablissement des autels, c'est parce que c'était une œuvre de restauration, politique autant que religieuse ; elle renouait l'al-

(1) Paroles de *Villemain*, la Littérature en France sous la Restauration (*Revue des Deux Mondes*, 1854.)

(2) *Nettement*, Histoire de la Révolution de 1789, t. II, pag. 576.

liance du trône et de l'autel, ce qui était bien l'essence de l'ancien régime. Mais les catholiques se faisaient une illusion singulière en croyant que l'Église profiterait de la contre-révolution. Si le premier consul rétablit le clergé, c'est qu'il espérait que l'Église seconderait son ambition, et le catéchisme impérial prouve qu'il ne s'était point trompé dans ses calculs. Napoléon disait au conseil d'État : « Avec mes préfets, mes gendarmes et mes prêtres, je ferai tout ce que je voudrai (1). » Voilà la vraie pensée du concordat, et c'est la pensée de tout le régime impérial.

La liberté, telle que nous l'entendons aujourd'hui, ne fut jamais du goût de Napoléon; il faut dire plus, il était incapable de la comprendre. *Faire tout ce qu'il voulait*, voilà son régime. Est-ce à dire qu'il n'ait pas eu d'autre ambition que son égoïsme? ou qu'il ait mis toute sa gloire à détruire la Révolution, à détruire la république, à détruire la liberté, pour élever sur toutes ces ruines l'édifice de sa grandeur personnelle? S'il fut contre-révolutionnaire, la France l'était aussi, et elle l'était avant son avènement. Faut-il rappeler que les coups d'État sont antérieurs au 18 brumaire? que la représentation nationale fut mutilée, que le vœu de la nation fut anéanti, par les conventionnels qui siégeaient au Directoire? Si l'on avait laissé la nation libre, on eût abouti à une contre-révolution faite par les légitimistes et les prêtres. Est-ce que la contre-révolution dans les mains de Louis XVIII, est-ce que l'ancien régime ressuscité eussent mieux valu que le consulat et l'empire? Oui, Napoléon se donna pour mission d'arrêter la Révolution; mais en le faisant, il était l'organe de la volonté nationale. Il faut dire plus : tel était le cours naturel, nécessaire des choses. La révolution de 89, dans sa marche précipitée, avait dépassé de beaucoup les besoins de la nation, une réaction était donc inévitable. Nous avons signalé l'acte qui contient la contre-révolution en essence, le concordat; eh bien, le concordat qui révolta les vrais révolutionnaires, répondait au vœu de la France. Que dis-je! la France dépassa le concordat, elle est tout près de devenir ultramontaine. Qui l'arrêta sur cette pente? Napoléon.

(1) C'est dans le même esprit que Fouché, ministre de la police, écrivait aux évêques : « Il y a plus de rapports qu'on ne pense entre vos fonctions et les miennes. » *Lafayette*, Mémoires, t. V, pag. 185.)

Napoléon n'est donc pas la contre-révolution personnifiée. Il modéra, au contraire, le mouvement réactionnaire, et en ce sens, il se rapprocha de la Révolution. Il fut encore à d'autres égards le vrai organe de la France révolutionnaire. Les hommes de 89 ne séparaient point la liberté de l'égalité, nous leur avons rendu cette justice (1). Mais les constituants étaient des philosophes ; quant à la nation, elle ne voyait dans la déclaration des droits de l'homme qu'une chose, l'abolition des abus féodaux, l'égalité civile et politique ; la liberté ne la touchait guère, ou elle la confondait avec la souveraineté. En ce sens, il est très vrai que Napoléon fut l'héritier de la Révolution : lui, le sous-lieutenant de 90 fut couronné empereur par le pape, et il distribua des couronnes à ses frères. Lamartine dit qu'il rétablit une nouvelle féodalité. Oui, mais tout paysan portait dans son sac de grenadier le bâton de maréchal, et par conséquent de duc et de prince, même de roi. Voilà une noblesse révolutionnaire, qui était fort du goût d'une nation vaine, aimant les distinctions et les titres pourvu que chacun y pût prétendre.

Nous ne connaissons encore que la moitié de la mission que la Providence donna au héros du dix-neuvième siècle. Il fut l'épée de la Révolution, et il remplit ce rôle comme sous l'inspiration de Dieu qui le poussa toujours en avant, jusqu'à ce que la grande armée eût visité toutes les capitales de l'Europe. Nous ne prétendons point que l'empereur se dévoua à cette œuvre de propagande, avec la conscience réfléchie et avec le dévouement que ses admirateurs lui supposent. Ce serait retomber dans l'apothéose ; mais il est certain aussi qu'il n'oublia jamais qu'il était le chef de la nation qui avait fait la révolution de 89.

Il y a donc des contradictions dans cette grande figure, mais l'homme et l'histoire ne sont-ils pas un tissu de contradictions ? Quand on voit l'empereur détruire ce qui reste de liberté à la France, on est tenté de le maudire, en disant avec Chateaubriand qu'il s'est rendu coupable envers le genre humain (2). Mais peut-on dire qu'il dépouilla la nation d'une liberté qui n'existait plus ? ne

(1) Voyez mon *Etude sur la révolution*. (T. XIII^e des *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.)

(2) *Chateaubriand*, Mémoires d'outre-tombe.

lui donna-t-il pas en plein la seule liberté qu'elle aimait, la liberté démocratique? Quand on le voit verser froidement le sang innocent, quand on le voit immoler des millions de vies pour satisfaire une insatiable ambition, on est tenté de dire avec Jefferson « que cet homme manqua du sens moral, que c'était un monstre contre lequel tous les bras auraient dû s'armer, et que l'Europe coalisée fit bien de l'enchaîner, comme on fait d'un lion ou d'un tigre (1). » Nous ne l'excuserons pas en invoquant l'admiration que l'humanité voue aux grands conquérants, bien qu'ils soient souillés de sang humain : la gloire attachée aux exploits militaires est un préjugé contre lequel proteste la conscience moderne. Mais est-il vrai que Napoléon ne fut rien qu'un soldat heureux? Il faudrait au moins tenir compte de ce qu'il a fait comme un de ces élus de Dieu, que la Providence comble de ses faveurs : non qu'il faille lui faire honneur de ce que Dieu a fait par lui et malgré lui, mais les grands hommes ne sont pas, comme on le dit, des instruments passifs; s'ils n'ont point conscience entière de leur mission, ils en ont l'instinct, et ils sont grands en tant qu'ils concourent aux desseins de Dieu. C'est pour cela que l'humanité leur prodigue sa reconnaissance et leur voue un culte. Cela ne nous empêchera point de signaler les erreurs, de condamner les fautes et de flétrir les crimes.

§ 2. Napoléon réactionnaire

I

A Sainte-Hélène, Napoléon se proclama le défenseur de la liberté. C'était l'époque de la réaction qui se faisait en France, et dans toute l'Europe, contre les principes de 89. L'empereur ne tarissait point sur l'inanité de ces vaines tentatives : « La contre-révolution, dit-il, même en la laissant aller, doit inévitablement se noyer d'elle-même dans la révolution. Il suffit à présent de l'atmosphère des jeunes idées pour étouffer les vieux féodalistes; car

(1) *Jefferson*, Mélanges politiques et philosophiques, traduits par Conseil, t. II, pag. 557, s. (Lettre à John Adams, du 25 février 1825.)

rien ne saurait désormais détruire ou effacer les grands principes de notre Révolution. Ces grandes et belles vérités doivent demeurer à jamais, tant nous les avons entrelacées de lustre, de monuments, de prodiges; *nous en avons noyé les premières souillures dans des flots de gloire; elles sont désormais immortelles!* Sorties de la tribune française, *cimentées du sang des batailles, décorées des lauriers de la victoire*, saluées des acclamations des peuples, elles ne sauraient plus rétrograder!!! Elles vivent dans la Grande Bretagne, elles éclairent l'Amérique, elles sont nationalisées en France; voilà le trépied d'où jaillira la lumière du monde. Elles le régiront, elles seront la *foi*, la *religion*, la *morale* de tous les peuples, et *cette ère mémorable se rattachera, quoi qu'on ait voulu dire, à ma personne; parce qu'après tout j'ai fait briller le flambeau, consacré les principes, et qu'aujourd'hui la persécution achève de m'en rendre le MESSIE. Amis et ennemis, tous m'en diront le premier soldat, le grand représentant (1).* »

On ne peut parler avec plus d'enthousiasme de la liberté; nous recommandons ces paroles enflammées aux partisans du passé, aux catholiques. Ils y verront quelle est la religion de l'humanité moderne, quelle est la foi à laquelle Napoléon captif dut rendre hommage, c'est la religion du dix-huitième siècle, c'est la foi de 89. Les défenseurs du vieux régime disent, et ils n'ont point tort, que les principes de 89 sont une chose très vague, et qu'il faut avant tout préciser ce que l'on entend par liberté. Nous l'avons fait dans nos Études sur la Révolution. Il y a une fausse idée de la liberté qui la confond avec l'exercice de la puissance souveraine: c'est l'idée des anciens, c'est l'idée qui domine en France. Le peuple souverain se croit libre, alors qu'il délègue sa souveraineté à un César. Dans cet ordre de choses, on comprend que Napoléon ait pu de bonne foi se dire le Messie des idées libérales. Mais si par liberté on entend l'individualité humaine et les droits qui lui appartiennent, il est évident que l'empereur n'en saurait être le représentant. Nous connaissons sa théorie de la liberté politique (2). C'est lui, lui seul qui est l'organe de la nation; quant aux assemblées législatives, Sénat, Corps législatif, Tribunat, il les mettait sur la même ligne que le

(1) *Las Cases*, Mémoires de Sainte-Hélène, t. 111, pag. 52 (édition in-12).

(2) Voyez le tome XIII^e de mes *Études sur l'histoire de l'humanité*.

conseil d'État, et les appelait des *autorités constituées*, rouages d'une machine, dont lui seul était l'âme. Il comprenait si peu le régime de la liberté constitutionnelle, qu'il disait : « En Angleterre, rien de plus naturel que l'opposition, parce que le roi y a un intérêt distinct de celui du peuple; mais dans un pays où le pouvoir exécutif est nommé par la nation comme en France, c'est s'opposer au peuple que de combattre son représentant (1). » Si lui seul est le représentant de la nation, à quoi bon ces fantômes d'assemblées législatives, qui votent comme une machine les lois que l'empereur leur présente? Il n'y en avait qu'une qui discutât, qui parlât. Napoléon commença par mutiler le Tribunal, puis il l'abolit, tant le régime de libre discussion lui était antipathique.

L'empereur était né despote, et il a une excuse, c'est que les Français aiment le pouvoir fort. Un historien qui fut ministre sous un gouvernement constitutionnel, traite l'opposition du Tribunal d'opposition *inconvenante*; les Benjamin Constant, les Daunon, les Carnot, illustres débris de la République, sont à ses yeux des *détracteurs impuissants*. M. Thiers applaudit presque à l'ingénieuse combinaison de Cambacérés qui élimina du Tribunal tous ceux qui n'adoraient pas l'astre levant (2). Il est vrai que, grâce à cette merveilleuse combinaison, qui était un nouveau coup d'État, l'empereur ne rencontra plus aucune contradiction; son ambition put monter jusqu'au crime et jusqu'à la folie. Faut-il demander à M. Thiers à quoi aboutit ce magnifique régime? Si une opposition constitutionnelle avait empêché l'attentat de Bayonne et la guerre de Russie, l'empereur et la France s'en seraient-ils trouvés plus mal?

Louis XIV disait : l'État, c'est moi. C'était l'absolutisme royal. Napoléon dit : la nation, c'est moi. L'absolutisme est le même; seulement il a une couleur démocratique : c'est la nation qui règne dans la personne de son représentant. Voilà la liberté de l'empire. A ce titre, les Romains pouvaient se dire libres, sous les empereurs monstres. En réalité, sous ce beau régime, il n'y a de liberté que pour un seul homme, pour César. Le gouvernement de Napoléon est au fond aussi monstrueux que celui de l'empire romain. Il faut entendre l'empereur dans l'intimité de la corres-

(1) *Stael* (madame de), Dix années d'exil, chap. vii.

(2) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, t. I, pag. 421 (livre xiii).

pondance. Il écrit à son fils adoptif, Eugène de Beauharnais : « *Je n'ai point l'habitude de chercher mon opinion politique dans le conseil des autres, et mes peuples d'Italie me connaissent assez pour ne devoir point oublier, que j'en sais plus dans mon petit doigt qu'ils n'en savent dans toutes leurs têtes réunies. A Paris, où il y a plus de lumières qu'en Italie, on se tait, et on rend hommage à l'opinion d'un homme qui a prouvé qu'il voyait plus loin et mieux que les autres* (1). » Cette lettre est de 1806. Deux ans plus tard, Napoléon commit l'attentat de Bayonne. Est-ce qu'alors, *il voyait aussi plus loin et mieux que les autres?* Il y a un écueil dans le pouvoir absolu, il donne le vertige, et du vertige à la folie, il n'y a qu'un pas. L'empereur ne souffrait plus aucune contradiction. Quand ses plus dévoués serviteurs osaient avoir un autre avis que le maître, il leur parlait comme il écrit à Daru : « *Je ne partage en rien votre opinion... D'ailleurs c'est ma volonté... Exécutez mes ordres sans les discuter...* QUAND CE QUE JE DIS LA NE CONVIENDRAIT A PERSONNE, C'EST MA VOLONTÉ (2). » L'orgueil du despotisme touche au délire. En 1813, les Français disaient de Napoléon : *cet homme est fou*. C'était la folie du pouvoir absolu. Les horribles désastres de Moscou, les sanglantes batailles de Leipzig, l'invasion même et les cosaques aux portes de Paris ne lui rendirent pas la raison. A la veille de sa chute il écrit au ministre de la police : « *Qu'ils sachent que je suis aujourd'hui le même homme qu'à Wagram et à Austerlitz, qu'il n'y a pas d'autre autorité que la mienne* (3). » C'est parce qu'il n'y avait plus d'autre autorité que celle de l'empereur, plus d'autre liberté que celle de l'empereur, plus d'autre droit que celui de l'empereur, que la nation resta indifférente au plus grand malheur qui puisse frapper un peuple, l'invasion : c'était l'affaire de l'empereur !

Il n'y a point d'excuse pour l'homme qui abuse de sa supériorité pour tuer la liberté. Il est vrai que Napoléon trouva la liberté foulée aux pieds par les coups d'État, mais puisqu'*il voyait plus loin et mieux que les autres*, il aurait dû rendre la France libre, au

(1) Lettre du 14 avril 1806 (*Correspondance de Napoléon*, t. XII, pag. 545.)

(2) Lettre du 20 mars 1807. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIV, pag. 608-610.)

(3) Lettre du 24 mars 1814. (*Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LIII, t. V, pag. 460.)

lieu de lui enlever le peu de droits qui lui restaient. C'est ici que l'on aperçoit la nécessité providentielle à laquelle Napoléon obéissait. Il avait pour mission d'être l'épée de la Révolution ; or, la France libre n'aurait point voté la guerre d'Espagne, elle n'aurait point fait la gigantesque folie qui conduisit la grande armée à Moscou. La guerre de conquête et la liberté sont incompatibles. Napoléon était né conquérant et pour la guerre. Dès lors, il ne pouvait accepter les entraves d'un régime de liberté. En 93, on décréta que le gouvernement de la république serait révolutionnaire jusqu'à la paix. A l'avènement de Napoléon, les destins décrétèrent que le régime impérial serait militaire jusqu'à sa chute.

C'est dire qu'il ne pouvait pas être question de liberté sous l'empire. Il y a un lien fatal entre l'esprit de conquête et le despotisme. Les despotes devienent conquérants, quand ils ont le génie de la guerre, et les conquérants sont nécessairement despotes. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon dit à Benjamin Constant : « J'ai voulu l'empire du monde, et pour me l'assurer, un pouvoir sans bornes m'était nécessaire. » Cercle vicieux qui rendait toute liberté impossible. Un historien français, grand admirateur de Napoléon, mais ne poussant pas son admiration jusqu'au fanatisme, en fait la remarque : « Il y a, dit Armand Lefebvre, une relation constante entre les développements de la puissance de Napoléon au dehors et l'extension de son autorité au dedans ; presque toujours ses victoires sur les armées de l'Europe ont servi de prélude et d'excuses à ses empiétements sur les grands corps de l'État (1). »

La mission de l'empereur justifie la Providence, elle ne justifie pas Napoléon. Il était libre en 1799 de jouer le rôle de Washington ou celui de César ; il choisit celui de César, parce qu'il répondait à ses instincts et à ses goûts de soldat et de despote. Ce rôle a sa grandeur ; mais qu'on ne vienne pas y mêler la liberté, la vraie liberté fut bannie de la France, le jour où le général Bonaparte détruisit par la violence une constitution qu'il avait juré d'observer. La souveraineté de la nation ne fut plus qu'un mot, et la

(1) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, sous le consulat et l'empire, t. III, pag. 125-125.

liberté politique, déjà amoindrie par la constitution de l'an VIII, fut anéantie par de nouveaux coups d'État. Que pouvaient être les droits de l'homme sous un pareil régime !

II

Nous avons dit que le régime consulaire ne se distingue point fondamentalement du régime impérial. On prétend que le premier consul respecta le droit et la liberté. Benjamin Constant a répondu d'avance à une apologie qui est une vraie altération de l'histoire. Immédiatement après le coup d'État du 18 brumaire, le premier consul déporta trente à quarante citoyens, puis il en déporta cent trente qu'il envoya périr sur les côtes d'Afrique. Voilà un début significatif pour un régime de liberté ! Les déportations étaient des mesures odieuses auxquelles on ne pouvait pas recourir tous les jours ; il fallait au premier consul une justice expéditive, il avait déjà des commissions militaires, il demanda encore des tribunaux spéciaux. Faut-il rappeler la proscription de Moreau et le meurtre du duc d'Enghien ? Sont-ce là les actes qui témoignent du respect de Bonaparte pour le droit et la liberté ? Il faut, dit Benjamin Constant, que l'usurpation et le despotisme soient condamnés par leur nature à des mesures pareilles, puisque le premier consul, bien qu'intéressé à sauvegarder les apparences, s'y laissa entraîner (1). En effet, la source même de son pouvoir le condamnait fatalement à le maintenir par les mêmes moyens qui l'avaient fondé, la violence et l'illégalité, le mépris du droit et de la liberté.

Peut-être faudrait-il dire, ignorance de la liberté. Croirait-on que l'empereur prit, à Sainte-Hélène, la défense des *prisons d'État* ? Il n'y voyait qu'un mal, le nom, qui rappelait la Bastille et les lettres de cachet de l'ancien régime. « Au fond, dit-il, je maintiens que mon décret était un grand bienfait, et rendait en France la liberté individuelle plus complète, plus assurée qu'en aucun autre pays de l'Europe. » Un décret qui permet d'emprisonner les citoyens sans jugement, invoqué comme une garantie de la liberté individuelle ! Voilà un tour de force qui indignera

(1) *Benjamin Constant*, de l'Esprit de conquête, 2^e partie, chap. xvii.

tous ceux qui croient que la justice régulière seule peut assurer la liberté. Écoutez la démonstration : « Après les crises dont nous sortions, avec les factions qui nous avaient divisés, les complots qui avaient été tramés, ceux qu'on tramait encore, des emprisonnements étaient indispensables, et ils n'étaient qu'un bienfait, car ils remplaçaient l'échafaud. Or, je voulus rendre ces emprisonnements légaux, je voulus les enlever au caprice, à l'arbitraire, à la haine, à la vengeance (1). » Il y a dans cette apologie une singulière confusion d'idées ! Quoi ! un emprisonnement est légal, quand il est prononcé par un décret contraire aux lois ! Quoi ! la prison ordonnée par une autorité administrative, entièrement subordonnée à la volonté de l'empereur, assure la liberté ! L'empereur ne se doutait même pas que les formes de la justice fussent nécessaires pour garantir la liberté des citoyens.

Il y a une autre liberté, tout aussi précieuse, que Napoléon ne respecta pas davantage. On serait tenté de croire qu'un soldat, élevé sur le premier trône de l'Europe, par la puissance de son génie, devait comprendre, protéger la libre pensée. A l'entendre, il avait l'ambition bien naturelle, bien légitime, de faire monter plus haut la culture intellectuelle du peuple, et on pourrait citer les honneurs prodigués aux travaux de l'intelligence, comme témoignage de la considération qu'il leur accordait. Mais ce ne sont pas les prix décernés, ce ne sont point les pensions et les croix qui développent la pensée : Louis XIV aussi passe pour le protecteur des arts ! Ce qu'il faut à l'intelligence, c'est le droit de se mouvoir librement. Or, cette liberté, un despote ne l'accordera jamais. Et, il faut le dire ; le régime de Napoléon était le despotisme. Vainement estimait-il la science, l'empereur était en opposition avec l'homme de génie, et c'est l'empereur qui l'emportait.

A peine Napoléon est-il empereur, qu'il écrit à Fouché : « *J'entends que les journaux servent le gouvernement et non contre* (2). » Quelques jours après, il revient sur ce sujet ; il n'est pas content du ministre de la police : « Réprimez un peu plus les journaux, lui dit-il, faites comprendre aux rédacteurs du *Journal des débats* et du *Publiciste* que le temps n'est pas éloigné, où m'apercevant

(1) *Las Cases*. Mémorial de Saint-Hélène, t. V, pag. 51, s.

(2) Lettre du 17 avril 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. X. pag. 406.)

qu'ils ne me sont pas utiles, je les supprimerai avec tous les autres, et n'en conserverai qu'un seul. » Voilà qui est caractéristique. Un seul journal dans un immense empire, et cette voix unique exprimant l'opinion de l'empereur. Cela est prodigieux de despotisme, et toutefois rien de plus logique. Napoléon était si convaincu que lui seul *voyait plus loin et mieux que toute la nation*, qu'il ne comprenait point l'opposition. Comme il n'y avait qu'un empereur, il ne devait y avoir personne qui pensât autrement que lui. Nous parlons d'opposition; il n'y en avait plus en 1805. Pas un journal n'osait résister à l'empereur; les gazettes se bornaient à reproduire les articles de la presse anglaise, non point les attaques contre Napoléon, mais les faits : « Dites-leur, écrit l'empereur à Fouché, que s'ils continuent à n'être que les truchements des journaux anglais, leur durée ne sera pas longue : que *le temps de la révolution est fini*, qu'il n'y a plus en France qu'un parti (celui de l'empereur, cela va sans dire); que *je ne souffrirai jamais que les journaux disent ni fassent rien contre mes intérêts*; qu'ils pourront faire quelques petits articles, où ils montreront un peu de venin, mais qu'un beau matin on leur fermera la bouche (1). »

Cette lettre est du 22 avril 1805. L'empereur laisse à peine le temps au ministre de la police de la recevoir; dans son impatience de despote il éclate : « Monsieur Fouché, la réforme des journaux aura bientôt lieu; car il est par trop bête d'avoir des journaux qui n'ont que l'inconvénient de la liberté de la presse, sans en avoir les avantages. Dites aux rédacteurs qu'il n'est plus question aujourd'hui de n'être pas mauvais, *qu'il faut être tout à fait bons*... C'est à eux de faire leur profit de ces avertissements (2). » L'empereur veut que les journaux *soient tout à fait bons*, il veut la liberté du bien, comme disent les catholiques, il ne veut pas la liberté du mal. Singulière liberté, qui *fermait la bouche* à tous ceux qui ne chantaient point les éloges de l'empereur! Puis il se fâche de ce que la presse ne lui rend aucun service. Ce grand génie, *qui voyait plus loin que tout le monde*, ne voyait pas qu'il n'y a aucun appui, là où il n'y a point de résistance! Il voulait des choses incompatibles : une presse aban-

(1) Lettre du 22 avril 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 416.)

(2) Lettre du 28 avril 1805. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 444.)

donnée à elle-même, qui n'eût d'autre pensée que lui, l'empereur.

Logiquement Napoléon devait aboutir à la censure. Ce mot le révolta d'abord. Il écrit à Fouché en 1806 : « Je lis dans le *Journal de l'Empire* du 9 janvier, qu'au bas d'une comédie de Collin d'Harleville, on a mis : « Vu et permis l'impression et la mise en vente d'après décision de Son Excellence le ministre de la police générale. *Par ordre de Son Excellence*, le chef de la division de la liberté de la presse, J. Lagarde. « Payons d'abord notre tribut d'admiration à Son Excellence. Fouché a dans son ministère un bureau de la liberté de la presse, et ce bureau exerce la censure ! Ce n'est point là ce qui choque l'empereur : « J'ai lieu, dit-il, d'être étonné de ces nouvelles formes que la loi seule pouvait autoriser. S'il était convenable d'établir une censure, elle ne pouvait l'être sans ma permission. Lorsque ma volonté est que la censure n'existe pas, j'ai lieu d'être surpris de voir, dans mon empire, des formes qui peuvent être bonnes à Vienne et à Berlin... J'ai longtemps calculé et veillé pour parvenir à rétablir l'édifice social ; aujourd'hui je suis obligé de veiller pour maintenir la liberté publique. Je n'entends pas que les Français deviennent des serfs... Je ne veux pas de censure, parce que tout libraire répond de l'ouvrage qu'il débite, parce que je ne veux pas être responsable des sottises qu'on peut imprimer, parce que je ne veux pas enfin qu'un commis tyrannise l'esprit et mutilé le génie (1). »

L'empereur paraissait tout ému de l'injure qu'on lui faisait en mettant la France sur le même niveau que la Prusse et l'Autriche. Il ne se contenta point de réprimander Fouché. Le 22 janvier 1806, le *Moniteur* publia une note conçue dans le même sens. Mais Napoléon est tellement despote par nature, que son despotisme éclate alors même qu'il veut maintenir la liberté publique. Écoutons le *Moniteur* : « Il n'existe point de censure en France. Tout citoyen français peut publier tel livre qu'il juge convenable, sauf à en répondre. Aucun ouvrage ne doit être supprimé, aucun auteur ne peut être poursuivi que par les tribunaux, ou d'après un décret de Sa Majesté dans le cas où l'écrit attenterait aux premiers droits de la souveraineté et de l'intérêt public. » Voilà la liberté d'écrire bien

(1) Lettre du 15 janvier 1806. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, pag. 653, s.)

garantie ! Il n'existe pas encore de censure. L'empereur est tout fier de cette liberté qui élève la France au dessus des autres monarchies du continent. Mais si un écrivain a le malheur d'*attenter* aux *droits de la souveraineté*, ou à l'*intérêt public*, Sa Majesté peut lui *fermer la bouche*. Qu'est-ce que les droits de la *souveraineté* ? Qu'est-ce que l'*intérêt public* ? c'est tout ce que l'empereur veut ou ne veut point. Toujours la volonté de l'empereur ! Cela s'appelle maintenant la liberté !

Où, continue la note du *Moniteur* : « nous retomberions dans une étrange situation, si un *simple commis* s'arrogeait le droit d'empêcher l'impression d'un livre. *La liberté de la pensée est la première conquête du siècle. L'empereur veut qu'elle soit conservée.* » Voilà d'excellents sentiments. Mais ce n'est pas toute la pensée de Napoléon. Il s'indigne de ce qu'un *simple commis* exerce la censure. Est-ce à dire qu'il veuille sérieusement la *liberté de la pensée*, cette grande *conquête* de la Révolution ? Écoutons le *Moniteur* jusqu'au bout : « Il faut que l'usage de cette liberté ne préjudicie ni aux mœurs ni aux *droits de l'autorité*... *Ce ne serait qu'un prince faible qui pourrait tolérer une licence destructive des fondements de l'ordre social et de la tranquillité des citoyens.* » Rien de mieux, s'il s'agit de mesures répressives et si les tribunaux seuls exercent la répression. Mais le *Moniteur* nous a dit que Sa Majesté pouvait aussi intervenir. De là à la censure, il n'y avait qu'un pas.

On sait qu'en 1810 la censure des manuscrits fut rétablie par un décret impérial. C'est donc à un *simple commis* que Napoléon conféra le droit de vie et de mort sur la pensée. Le décret alla plus loin. Lorsque les *simples commis* avaient examiné un ouvrage et permis sa publication, les libraires étaient autorisés à le faire imprimer ; mais si les censeurs s'étaient montrés trop indulgents, le ministre de la police avait encore le droit de le supprimer tout entier, s'il le jugeait convenable (1). Pour que rien ne manquât, dit M. Villemain, à la promulgation de ce *suprême arbitraire*, une application éclatante en fut faite presque aussitôt à l'*Allemagne* de madame de Stael (2). Était-ce un de ces livres qui détrui-

(1) Décret du 5 mai 1810.

(2) *Villemain*, Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature, t. I, pag. 279.

sent les fondements de l'ordre social? attaquait-il les mœurs ou les droits de l'autorité suprême? C'était un ouvrage de critique et d'imagination. Cependant on vit les gendarmes envahir les magasins du libraire qui allait exposer en vente ce dangereux livre et mettre au pilon dix mille exemplaires d'une œuvre purement littéraire. N'est-ce pas là tyranniser l'esprit et mutiler le génie, comme Napoléon s'en était plaint si amèrement en 1806? Il y a une pente fatale dans la voie du despotisme. On ne peut pas même en vouloir au despote, dit un noble penseur, quand il met des chaînes à la libre pensée; car la liberté serait pour lui la mort. Il faut lui en vouloir de ce qu'il existe; il faut condamner, il faut flétrir l'homme qui, en devenant despote, se met dans la nécessité d'enchaîner la libre pensée (1).

Ces paroles de Channing sont-elles trop dures? Écoutons un écrivain français, d'une grande modération: « Il est d'une exactitude littérale de dire que toute émission de pensée écrite, toute mention historique, même la plus lointaine et la plus étrangère, devint une chose aventureuse et suspecte. Il n'y eut plus dans l'ordre des idées, d'autre langage possible que celui prescrit par l'autorité (2). » Villemain parle de la *pensée écrite*. Napoléon aurait voulu enchaîner même la parole. Il y a une profession libérale, dont la liberté est la vie; aussi le barreau a-t-il été libre même sous le régime du pouvoir absolu. En 1804 un projet du décret sur l'ordre des avocats fut soumis à la signature de Napoléon. L'empereur en fut très mécontent; il écrivit à Cambacérès qu'il n'y avait rien dans le décret qui donnât au grand juge les moyens de contenir les avocats: « J'aime mieux ne rien faire, dit-il, que de m'ôter les moyens de prendre des mesures contre ce tas de bavards, artisans de révolutions, et qui ne sont inspirés presque tous que par le crime et la corruption. Tant que j'aurai l'épée au côté, je ne signerai jamais un décret aussi absurde. JE VEUX QUE L'ON PUISSE COUPER LA LANGUE A UN AVOCAT, QUI S'EN SERVIRAIT CONTRE LE GOUVERNEMENT (3). »

(1) *Channing*, Discourses, Reviews and Miscellanies, Boston, 1850, pag. 83: « Let infamy be that man's portion who seizes a power which he cannot sustain, but by dooming the mind through a vast empire to slavery, and by turning the press, that great organ of truth, into an instrument of public delusion and debasement. »

(2) *Villemain*, Souvenirs contemporains, 1^{re} partie, pag. 280.

(3) Lettre du 15 vendémiaire an XIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 43.

Napoléon ne supportait pas même la liberté de la causerie. Les salons de Paris ont toujours été frondeurs ; on acceptait ou l'on subissait ce libre parler, même sous l'ancien régime. Le premier consul fut moins tolérant que ne l'avait été Louis XV. Madame de Stael dut quitter Paris. En 1803, elle s'établit aux environs de la capitale. On vint dire à Bonaparte « que les chemins étaient couverts de gens qui allaient faire visite à l'exilée. » Il n'en était rien ; les Français n'osaient pas faire sous le consulat ce qu'ils avaient fait sous Louis XV (1) ! C'en fut assez cependant pour que le premier consul, au milieu des immenses soucis de son gouvernement, signât un ordre qui exilait madame de Stael à quarante lieues de Paris, et lui ordonnait de partir dans les vingt-quatre heures. Ne sont-ce pas là les lettres de cachet de la vieille monarchie, en pleine république ? On le voit, l'empire n'eut rien à envier au consulat. Aux lettres de cachet du premier consul, l'empereur ajouta les prisons d'État : « Il exilait, dit madame de Stael, quiconque lui déplaisait un peu, et emprisonnait, sans que les tribunaux s'en mêlassent, quiconque lui déplaisait davantage (2). »

Il y a une science qui vit de libre pensée, la philosophie. C'est la philosophie qui avait préparé la Révolution. Serait-ce là la raison pour laquelle Napoléon en voulait tant aux *idéologues* ? Quand il fit le coup d'État du 18 brumaire, il restait quelques honnêtes républicains, dont on ne pouvait guère dire qu'ils fussent philosophes : leur philosophie consistait à préférer la liberté au despotisme, mais voilà précisément la philosophie que Napoléon détestait : « Ils sont au Tribunat, disait-il à ses familiers, douze à quinze *métaphysiciens*, bons à jeter à l'eau. C'est une *vermine* que j'ai sur mes habits, mais je la secouerai. Il ne faut pas qu'ils se figurent que je me laisserai attaquer comme Louis XVI (3). » Ainsi douze à quinze républicains inquiétaient le vainqueur de Marengo ! Non, ils ne l'inquiétaient pas, mais la libre parole lui était tellement antipathique, qu'il fit un nouveau coup d'État, pour obtenir le silence complet. Les *métaphysiciens*, gens paisibles de leur nature, n'eurent garde de rompre cet harmonieux silence ; Napo-

(1) Laboulaye, Benjamin Constant. (*Revue nationale*, t. VI, pag. 486.)

(2) Stael (madame de). *Considérations sur la Révolution française*, 4^e partie, chap. III.)

(3) Laboulaye, Benjamin Constant. (*Revue nationale*, t. VI, pag. 205, note 1.)

l'éon put se livrer à son aise aux folies et aux crimes de son ambition. Nous avons dit qu'en 1812, alors que les coalisés allaient envahir la France, il y eut une velléité d'opposition dans le sein du Corps législatif. Le mot d'opposition est même trop fort : c'était un vœu timide pour la paix, et un désir à peine manifesté de liberté. Voilà encore une fois les *idéologues* qui se remuaient. La colère de Napoléon éclata contre des hommes qui certes n'étaient point des républicains, et encore moins des conspirateurs. « C'est à l'idéologie, dit-il au conseil d'État, c'est à cette ténébreuse métaphysique qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ses bases fonder la législation des peuples, c'est à l'idéologie qu'il faut attribuer les malheurs de la France... C'est elle qui a amené le régime des hommes de sang, qui a proclamé le principe de l'insurrection comme un devoir, qui a adulé le peuple en l'appelant à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer, qui a détruit la sainteté et le respect des lois, en les faisant dépendre, non des principes sacrés de la justice, mais seulement de la volonté d'une assemblée composée d'hommes étrangers à la connaissance des lois civiles, criminelles, administratives, politiques et militaires... (1) »

L'ignorance égale l'injustice dans ces violentes attaques. Il est vrai que la Révolution procède de la philosophie. Mais la philosophie de Voltaire était-elle une *métaphysique ténébreuse*? et les hommes de 89 qui proclamèrent la souveraineté du peuple étaient-ils des anarchistes altérés de sang? Quelle fatuité d'accuser les constituants et les conventionnels d'ignorer les lois! Où donc Napoléon prit-il ses conseillers d'État et ses administrateurs, ainsi que ses officiers? Dans les générations de 89 et de 93. Et où sont les grands hommes que lui forma? Le despotisme avilit et abaisse les intelligences, loin de les faire éclore et de les développer. Après tout, 1812 n'avait plus rien de commun avec 93. Si la grande armée avait péri dans les neiges de Russie, était-ce la faute de Robespierre? Si l'empereur soulevait contre lui, non plus les rois, mais les peuples, était-ce la faute de Voltaire? Si la France abandonnait Napoléon, était-ce la faute de Rousseau? Singulier aveuglement de la haine! L'empereur détestait la liberté, sous le

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XLVII. (T. IV, pag. 468.)

nom d'idéologie, et il lui imputait des malheurs qui étaient dus au despotisme, c'est à dire au mépris de la liberté! La liberté se réveillait dans toute l'Europe, comme en France, pour armer le monde entier contre celui qui l'opprimait, et l'empereur succombait sous la liberté. C'est un grand spectacle, l'histoire doit s'y arrêter; il n'y en a pas de plus instructif ni de plus salutaire.

Nous avons dit souvent que c'est la pensée qui gouverne le monde. Tel n'était point l'avis de l'empereur. Il estimait qu'une bonne armée, et des préfets bien obéissants aidés de gendarmes, étaient le plus solide élément de puissance. En effet, Napoléon, concentrant dans sa main les forces de la Révolution, dompta toutes les résistances, et il fut sur le point de rétablir l'empire d'Occident sur les ruines de la liberté et de l'indépendance des peuples. Mais voilà que la grande armée périt dans une expédition insensée, et à la suite de ces désastres gigantesques, l'Europe s'insurge contre son maître. Qui donne le signal de l'insurrection? C'est un peuple d'idéologues. Aucune nation ne fut foulée par l'empereur comme la Prusse; il avait peut-être raison de mépriser son misérable gouvernement, mais il ne se doutait pas qu'il y avait un peuple généreux, victime et non complice des lâches calculs de la politique. Et cette nation était folle d'idéologie. Pendant que la grande armée montait la garde à Berlin, la jeunesse enthousiaste venait s'enflammer aux leçons d'un professeur de philosophie qui lui parlait de liberté. Il ne s'agissait encore que de liberté métaphysique. Mais quelques mois se passent, et voilà les idéologues qui prennent les armes; nouveaux martyrs, ils courent au devant de la mort. Ce noble sang qui inonde l'Allemagne, n'est pas versé en vain. Les soldats de Napoléon, toujours admirables, sentent une résistance inaccoutumée, ils ont beau vaincre, les vaincus se relèvent et on dirait que les morts ressuscitent. En effet, l'esprit est immortel. Les grenadiers de l'empereur succombent; l'amour de la patrie et de la liberté ne périt point, et il finit par vaincre l'invincible (1).

Nous disons que c'est un beau et grand spectacle que celui de la pensée dominant sur la force. On demande qui a renversé Napoléon. Benjamin Constant, témoin de cette épouvantable chute,

(1) *Michelet*, *Geschichte der Menschheit*, t. I, pag. 565, suiv.

répond : c'est l'amour de la liberté, réveillé dans le cœur des Français et des étrangers. Faut-il une preuve plus décisive pour attester que l'empereur n'était point ce que l'on voudrait faire de lui, le représentant armé des principes de 89 ? En 93, la liberté sauva la France ; et elle n'avait pas à sa tête le premier homme de guerre du monde. En 1813 aussi la liberté aurait pu sauver la France. A Arcis-sur-Aube, le général Sébastiani demanda à Napoléon pourquoi il ne soulevait pas la nation contre l'étranger qui osait envahir le sol français. « Chimère ! répondit Napoléon. *Soulever la nation dans un pays où j'ai détruit la Révolution (1) !* » C'est l'aveu du coupable. Coupable, il l'était, et l'expiation ne lui a point manqué. Il accusait l'idéologie de ses malheurs ; l'idéologie qui le vainquit à Leipzig, c'était l'esprit de liberté et de nationalité que l'empereur avait opprimé, qu'il aurait voulu anéantir. Jamais expiation ne fut plus juste. Mais pour qu'elle soit complète, il faut encore que la postérité rende sa sentence, sans se laisser éblouir par le prestige de la gloire. Nous n'en sommes pas là. La funeste influence que le nom de l'empereur exerce sur la France ajoute à sa culpabilité. Après sa mort la légende a transfiguré le despote et en a fait l'organe et l'exécuteur testamentaire de la Révolution. Cette fiction profondément enracinée dans le cœur de la nation a tant de puissance, que l'on a vu le peuple qui fit la Révolution de 89, abdiquer sa liberté entre les mains d'un homme dont le seul titre était le nom de Napoléon. Il faut que l'histoire proteste contre cette œuvre de l'imagination populaire ; il faut qu'elle condamne hautement celui que la poésie a élevé au rang des dieux, il faut qu'elle flétrisse le soldat heureux qui a abusé de son génie, pour détruire la liberté, sans laquelle la vie n'a plus de charmes, la liberté sans laquelle l'homme s'avilit au rang de brute. Comment une nation qui mérite le nom de grande que l'empereur lui a donné, a-t-elle pu diviniser un homme qui la dépouilla des conquêtes de 89 ? Napoléon la séduisit en flattant sa passion de l'égalité, mais qu'est-ce que l'égalité sans la liberté ? Une déception et un mensonge.

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LIII. (T. V, pag. 470.)

III

Un historien français dit « que la mission évidente de Napoléon a été de réagir *au nom et au profit de la Révolution française* contre ses *erreurs* et ses *excès*, d'établir *l'ordre* au sein de la nouvelle société, de lui faire prendre au dedans sa *forme régulière*, au dehors sa place acceptée de l'Europe (1). » M. Guizot ne s'aperçoit point qu'il donne en plein dans la légende napoléonienne. Sans doute l'empereur établit *l'ordre* et la *régularité*; son gouvernement fonctionna avec la précision d'une machine. Mais est-ce là tout le bienfait de la Révolution? Nous n'avons point dissimulé ses erreurs et ses excès; elle confondit trop souvent la liberté avec la souveraineté, et la passion de l'égalité lui fit même oublier cette apparence de liberté (2). Eh bien, quel fut le premier acte de Napoléon? Un coup d'État. Singulière réaction contre les erreurs et les excès de la Révolution française! On violait la constitution, c'est à dire que l'on ruinait la liberté pour sauver la liberté! Encore est-ce une pure fiction de dire que Bonaparte, en renversant le Directoire, ait eu l'intention de sauver la Révolution. Elle était mourante, il l'acheva et lui fit de magnifiques funérailles où la poudre et le canon ne furent pas épargnés. Que donna-t-il à la France, outre *l'ordre* et la *régularité*? Il lui donna, dit-on, *l'égalité*. Nous avons d'avance répondu à cette apologie; il suffit de rappeler les faits pour prouver que l'égalité de l'empire fut une fausse égalité.

Un des premiers actes de la Révolution fut d'abolir la féodalité, jusque dans ses derniers vestiges; les titres mêmes furent brûlés, afin qu'il ne restât aucune trace de ce régime odieux. En 1806, Napoléon institua dans les royaumes de Naples et de Sicile *six grands fiefs de l'empire* pour être à perpétuité à sa nomination et à celle de ses successeurs. En réunissant les États vénitiens au royaume d'Italie, il érigea en *duchés grands fiefs* douze provinces de l'ancienne république de Venise, pour être transmis *héréditairement*, par *ordre de primogéniture*, aux descendants mâles de

(1) Guizot, la Génération de 89. (*Revue des Deux Mondes*. 1865, t. I. pag. 878.)

(2) Voyez mon *Étude sur la Révolution*. (*Études sur l'histoire de l'humanité*, t. XIII.)

ceux en faveur de qui il en disposerait. Un autre décret érigea en *duchés grands fiefs* les principautés de Massa et de Carrare, et les États de Parme et de Plaisance (1). Nous n'attachons pas grande importance au mot de *fiefs*. Napoléon ne connaissait pas le régime féodal, dont il rétablissait le nom. Mais la résurrection des fiefs prouve au moins que toutes ses prédilections étaient pour le passé, un passé qui était on ne peut pas plus hostile aux principes de 89. On ne cesse de répéter que si Napoléon ne donna point la liberté à la France, il lui donna l'égalité à laquelle la nation tenait bien plus. Et voilà que l'empereur rétablit les titres héréditaires que la Constituante avait abolis ! Il est vrai que ce n'étaient encore que des exceptions, mais elles indiquaient une tendance funeste ; il n'a pas dépendu de Napoléon que tout le vieux régime ne fût rétabli.

Les *grands fiefs* étaient situés dans les pays conquis. Malgré toute sa puissance, Napoléon n'aurait pas osé créer des fiefs en France. Mais la pente de l'inégalité est fatale, et la logique des principes est tout aussi fatale. En 1806, l'empereur rétablit les majorats, dont le Code civil venait de consacrer l'abolition. Il glissa ce retour au passé dans un sénatus-consulte qui autorisait l'acquisition en France de biens destinés à remplacer la principauté de Guastalla, cédée au royaume d'Italie par la princesse Pauline Borghèse (2) : « Quand Sa Majesté le jugera convenable, porte le décret, soit pour récompenser de grands services, soit pour exciter une noble émulation, soit pour concourir à l'éclat du trône, elle pourra autoriser un chef de famille à substituer ses biens libres pour former la dotation d'un titre héréditaire que Sa Majesté érigerait en sa faveur, réversible à son fils aîné, et à ses descendants en ligne directe de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. » Napoléon avait rétabli la royauté ; il fut conduit fatalement à rétablir l'aristocratie héréditaire, au mépris de tous les principes de 89. Vainement le sénatus-consulte ajoutait-il que les biens ainsi possédés sur le territoire français ne confèreraient aucun privilège. Une aristocratie sans privilèges est un non-sens ; déjà

(1) Message du 30 mars 1806, adressé au sénat. (*Histoire parlementaire de la révolution française*, par Buchez et Roux, t. XXXIX, pag. 208.)

(2) Sénatus-consulte, du 14 août 1806.

en vertu du sénatus-consulte il y avait des privilèges civils attachés à ces titres héréditaires; si l'empire s'était maintenu, les privilèges politiques n'auraient point fait défaut.

Deux ans plus tard, un statut impérial rétablit la noblesse. Napoléon décora les grands dignitaires de l'empire, tous anciens démocrates, des titres de *prince* et d'*altesse sérénissime*; leurs fils aînés avaient de droit le titre de *duc de l'empire*, lorsque leur père instituait en leur faveur un majorat produisant deux cent mille francs de revenu. Puis venaient les titres de *comte* et de *baron* (1). Nous faisons grâce au lecteur des détails. Napoléon, captif à Sainte-Hélène, va nous dire que le décret qui rétablissait la noblesse était une application des principes de 89 en vertu desquels on l'avait abolie. « L'empereur, parlant de la noblesse qu'il avait créée, se récriait sur ce qu'on l'eût si peu compris : c'était, pourtant, disait-il, *une de ses plus grandes idées*. Il avait pour but trois objets de la première importance; savoir : réconcilier la France avec l'Europe, rétablir l'harmonie en semblant adopter ses mœurs : réconcilier par la même voie, amalgamer entièrement la France nouvelle avec la France ancienne : enfin, faire disparaître tout à fait la noblesse féodale, la seule offensante, la seule oppressive, la seule contre nature. Par ma création, continuait l'empereur, je venais à bout de substituer des choses positives et méritoires à des préjugés antiques et détestés. Mes titres nationaux *rétablissaient précisément cette égalité que la noblesse féodale avait proscrite*. Tous les genres de mérite y parvenaient, aux *parchemins* je substituais les *belles actions*, et aux *intérêts privés* les *intérêts de la patrie*. Ce n'était plus dans une obscurité imaginaire qu'on eût été placer son orgueil, mais bien dans les plus belles pages de notre histoire. Enfin, *je faisais disparaître la prétention choquante du sang*; idée absurde en ce qu'il n'existe réellement qu'une seule espèce d'hommes, puisqu'on n'en a pas vu naître les uns avec les bottes aux jambes et d'autres avec le bât sur le dos. Toute la noblesse de l'Europe y fut prise : elle applaudit unanimement à une institution qui, dans ses idées, relevait sa prééminence; et pourtant cette nouveauté allait la saper dans ses fondements et l'eût infailliblement détruite. Pourquoi a-t-il fallu que l'opinion que je faisais

(1) Statut impérial, du 1^{er} mai 1808.

trionpher eût la gaucherie de servir précisément ses ennemis? Mais j'ai eu ce malheur plus d'une fois (1). »

Est-il nécessaire de répondre à ces sophismes? Napoléon posait à Sainte-Hélène; il excusait, il justifiait ses erreurs, en prétendant qu'on l'avait mal compris. Non, l'opinion publique, en réprouvant les décrets qui rétablissaient les fiefs, les majorats et la noblesse, ne se trompait point. C'était bien un retour au passé si antipathique à la génération de 89. Non, le *mérite* ne demande pas qu'on le récompense par des titres qui sont devenus l'apanage de l'oisiveté et de la nullité. Nous aurions mauvaise opinion d'un homme qui désirerait d'être anobli : fût-il grand par l'intelligence, il serait petit par le cœur, puisqu'il croirait grandir en s'abaissant au niveau de gens qui ne sont bons qu'à peupler les cours de valets titrés. Dire que la noblesse impériale n'était pas une noblesse de sang, c'est jouer sur les mots. N'en est-il pas de même de toute aristocratie à son origine? Les barons féodaux commencèrent aussi par rendre des services à la société; s'ils voyaient leurs misérables descendants, ils en auraient honte. La même chose ne serait-elle point arrivée à la noblesse impériale? A la seconde génération, elle serait devenue une aristocratie de sang, aussi orgueilleuse, aussi inutile que la vieille noblesse.

Une des plus singulières illusions de l'empereur était de croire que cette plèbe affublée de titres, d'honneurs, et comblée de richesses, serait un appui pour son trône. Le despotisme engendre la servilité, et la servilité, loin d'inspirer le dévouement, pousse à la trahison. Daru, un des instruments les plus intelligents du régime impérial, disait au baron de Stein : « Considérez la volonté de l'empereur comme le *fatum*; il faut s'y soumettre. » Les officiers de Napoléon prêchaient d'exemple. Un ministre du duc de Mecklembourg s'étant plaint de l'armée française, reçut cette réponse caractéristique : « Monsieur, la volonté de l'empereur doit être faite. Voyez cet arbre : si l'empereur m'ordonne de vous y faire attacher, vous serez pendu à la minute (2). » Quand on sème la servilité, on récolte l'égoïsme; ceux qui ont des intérêts particuliers à sauvegarder, mettent dans leur trahison la même

(1) *Las Cases*, Memorial de Sainte-Hélène, t. VII, pag. 221, s. (édit. in-12.)

(2) *Pertz*, *Leben des Freiherrn vom Stein*, t. II, pag. 447.

âpreté qu'ils avaient mise dans leur obéissance d'esclave. C'est dire que Napoléon, en prodiguant ses faveurs à ses généraux et à ses administrateurs, créait autant de traîtres. Rappelons les paroles que l'empereur déchu adressa à ses maréchaux : « Vous voyez ces braves soldats, qui n'ont ni grades ni dotations à sauver ; ils ne songent qu'à marcher, qu'à mourir pour arracher la France aux mains de l'étranger (1). » On sait ce que firent les maréchaux titrés et dotés ! Ceux qui ont lu les *Mémorial de Sainte-Hélène*, doivent se souvenir de cette femme comblée des bienfaits de l'empereur, qui écrivait en 1814 : « *Grâce au ciel, le petit homme va tomber, et nous serons de véritables comtesses.* » Voilà dans toute sa basse naïveté les sentiments de l'aristocratie.

Il faut ajouter, pour l'enseignement de la postérité, que la France entière, sauf quelques héroïques soldats, assista avec indifférence à la chute du héros qu'elle avait tant acclamé. Voilà encore un fruit du despotisme. Nous nous étonnons aujourd'hui qu'une nation militaire se soit laissé envahir et dépouiller par des ennemis qu'elle avait si souvent vaincus. Rappelons-nous l'épuisement, la prostration des Gaules après quelques siècles du despotisme impérial, et nous aurons le mot de l'énigme. Le poète dit que les esclaves perdent la moitié de leur âme. Il en est de même des peuples régis par un pouvoir absolu : sans liberté, il n'y a point de vie. Cela excuse les lâchetés et les trahisons de 1814. Nous disons mal ; les lâches et les traîtres ne sont jamais excusables ; mais leur ignoble versatilité, tout en inspirant le dégoût, s'explique. Napoléon s'en plaignit avec amertume. On lit dans un ordre du jour : « Si l'empereur avait méprisé les hommes, comme on le lui a reproché, le monde reconnaîtrait aujourd'hui qu'il a eu raison. » Nous applaudissons à cette juste flétrissure des défections de 1814. Mais qui est le grand coupable ? N'est-ce pas l'empereur ? Quand on détruit le plus noble sentiment de l'homme, la liberté, faut-il s'étonner s'il ne reste rien que la pourriture des intérêts matériels ?

L'abaissement de la France frappa les vainqueurs de Napoléon. Quand, à leur entrée à Paris, ils entendirent les cris mille fois répétés de *vivent les alliés ! vivent nos libérateurs ! vivent Alexandre et*

(1) *Thiers*. Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LIII. (T. V. pag. 526.)

Frédéric Guillaume ! ils eurent honte pour les vaincus (1) ; et il y avait de quoi ! Il faut cependant faire une réserve. Les soldats seraient morts jusqu'au dernier pour leur empereur et pour leur drapeau ; le peuple aussi, au témoignage d'un contemporain, resta dans un morne silence (2). Il n'y eut que les hautes classes, et avant tout les grandes dames qui se prostituèrent à l'étranger, à l'ennemi : « Il ne me souvient pas, dit le duc de Rovigo, que l'on ait rien omis pour faire ressortir la dégradation dans laquelle on était tombé (3). » Le sénat, digne organe de la valetaille de cour, proclama *tyran* celui dont il avait favorisé le despotisme par ses longues adulations. Preuve, dit un historien français, que de nos jours le despotisme est impossible (4). Il faut dire plus : Napoléon tomba parce qu'il avait voulu détruire la liberté ; et pour le vaincre, les rois coalisés furent obligés d'inscrire sur leur drapeau les principes de 89.

§ 3. Napoléon révolutionnaire

I

Napoléon était contre-révolutionnaire par essence, parce qu'il était né despote et conquérant. Mais il est vrai aussi de dire qu'il était révolutionnaire. A Sainte-Hélène, il protesta contre le reproche qu'on lui adressait d'avoir blessé les idées libérales, et d'avoir offensé les peuples : « Ce ne sont pas les peuples, disait-il, qui ont été mes ennemis, mais l'oligarchie ; car mon gouvernement a été éminemment populaire (5). » Les grandes guerres, en mêlant les nations, sont toujours un élément de révolution ; et quand ces guerres sont faites par un peuple qui lui-même est en révolution, par un peuple qui est pour ainsi dire la révolution incarnée, il est impossible qu'elles ne répandent pas les idées révolutionnaires. En ce sens, on peut dire que l'empereur fut l'épée de la Révolu-

(1) *Die gallische Unzucht*, disaient les Allemands. (Hœusser, *Deutsche Geschichte*, t. IV, pag. 562.)

(2) *Montgaillard*, *Histoire de France*, t. VII pag. 400.

(3) *Mémoires du duc de Rovigo*, t. VII, pag. 266.

(4) *Mignet*, *Histoire de la Révolution française*, chap. xv.

(5) *Monthon*, *Mémoires de Napoléon*.

tion ; il remua les sociétés européennes de dessus leurs vieux fondements. A la vérité, son régime fut celui du despotisme, pour les pays conquis plus encore que pour la France, parce que pour eux Napoléon était un vainqueur, un conquérant qui les dépouillait de leur indépendance. Mais il y avait aussi dans ce régime un principe de liberté. Rien ne le prouve mieux que la réaction qui suivit la chute de l'empire ; ce fut sur tout le continent la réaction de l'aristocratie et de la vieille royauté contre les conquêtes de 89. Ce qui témoigne encore pour l'influence française, c'est qu'en Allemagne les pays où les institutions constitutionnelles se sont établies furent précisément ceux qui avaient été placés sous la domination de l'empereur (1). Cela devait être. Tout despote qu'il fût, Napoléon conserva le drapeau de 89 ; les trois couleurs étaient l'emblème de la Révolution, et la grande armée en les portant dans toutes les capitales de l'Europe, réalisa la prophétie de Mirabeau. Dans les desseins de Dieu, les rois et les aristocrates coalisés contre la France, devinrent eux-mêmes les instruments de leur perte. On la leur avait prédite du haut de la tribune française, mais ils ne comprirent point, et ils provoquèrent la Révolution à embraser le monde.

L'histoire est le spectacle des contradictions humaines. Si la vieille royauté, en déclarant la guerre à la France nouvelle, fut la cause ou l'occasion de la propagande révolutionnaire, on comprend que Napoléon, l'héritier de la Révolution, en ait répandu les principes, malgré sa nature de despote. Il restaura la royauté en France, mais il eut beau se faire sacrer par le pape, il n'était pas roi par la volonté de Dieu, il l'était par la volonté du peuple ; or la royauté populaire est la ruine de la royauté légitime. Si l'empire était resté solitaire, si les vieilles monarchies avaient refusé de le reconnaître, c'eût été un fait isolé, et sans influence aucune. Mais la force exerce un merveilleux prestige sur les rois ; tous s'empressèrent de complimenter le nouvel empereur. Les aveugles ! ils détruisaient la royauté de leurs propres mains.

Ce fait a une grande signification. Gentz, le publiciste de la coalition le reconnaît ; que dis-je ? il prophétisa la ruine de la vieille royauté, et sa prédiction s'accomplit sous nos yeux : « Si les sou-

(1) *Gervinus*. Geschichte des XIX^{ten} Jahrhunderts, I. II, pag. 391.

verains, dit-il, admettent le titre de Bonaparte, et celui de sa prétendue dynastie, la page la plus majestueuse du droit public est déchirée, foulée aux pieds, et réduite en poussière; la magie du pouvoir suprême est dissoute à jamais; la Révolution est sanctionnée et presque sanctifiée; les entreprises de tous les scélérats qui tôt ou tard méditeront la chute des empires, sont appuyées d'avance; leur triomphe est assuré et proclamé; et rien n'empêchera désormais le premier brigand doué de quelque talent et du courage du crime, de regarder en face le premier souverain de l'Europe et de lui dire avec toute la confiance que doit inspirer l'incroyable dénoûment de la sanglante tragédie de nos jours : « Dans dix ans je serai à ta place (1). » Il y a une singulière solennité dans le ton emphatique de l'écrivain allemand. Plus il est violent, brutal même, plus la honte qu'il prédit aux rois est ineffaçable. C'est un scélérat, c'est un brigand, qui a usurpé le trône de saint Louis. Soit. Mais voilà tous les souverains de l'Europe qui reçoivent ce brigand couronné, ce scélérat devenu empereur, dans leur sainte confrérie. Et nous ne sommes pas au bout. Ce nouveau collègue s'appelle empereur, sa prétention est de rétablir l'empire de Charlemagne; les rois de vieille race seront les vassaux d'un soldat parvenu. Et les rois acceptent ce rôle humiliant, ils font plus, ils courent au devant de la servitude, on les voit se presser dans les antichambres de l'usurpateur, et se mêler aux valets de cour, eux-mêmes valets qui se prosternent devant la toute-puissance. Il prend envie au Corse d'avoir une princesse dans son lit; vite les rois et les empereurs lui font la cour, et se disputent la préférence (2). Sont-ils assez avilis?

L'excuse des rois, c'est que Napoléon est l'homme du destin. Mais il plaît à cet homme de mettre des couronnes sur la tête de ses frères et de ses beaux-frères; et toujours le même empressement des vieux rois à reconnaître ces rois de théâtre. Qu'est-ce donc que la royauté? Est-elle encore l'image et l'organe de la puissance divine? Singuliers représentants de Dieu que les Jé-

(1) *Gentz*, Mémoire sur la nécessité de ne pas reconnaître le titre impérial de Bonaparte. (*Mémoires et lettres inédits*, pag. 9.)

(2) Le baron *Stein* appelle le mariage de Napoléon avec Marie Louise, le grand triomphe de la Révolution. (*Pertz*, das Leben des Freiherrn vom Stein, t. II, pag. 457.)

rôme, les Joseph et les Louis, les Murat et les Bernadotte ! Voici encore une fois une de ces contradictions éclatantes qui abondent dans l'histoire de Napoléon. Il se fait sacrer par le pape, pour sanctifier la dignité impériale ; et lui-même ravale à chaque occasion la royauté ! Un jour il destitue des rois, comme s'il s'agissait de préfets impériaux : un tel a cessé de régner. C'est la formule. Un autre jour il insulte les rois dans ses bulletins, il va plus loin, dans une audience solennelle : en face de son ambassadeur, il flétrit une reine en la traitant de moderne Athalie (1). Ainsi Napoléon avilit, il ruine ce qu'il aurait voulu légitimer ! Et qu'est-ce qui reste de son œuvre ?

Écoutons Victor Hugo :

Il attelait des rois aux chars de ses victoires (2).

Le poète est l'organe de l'esprit révolutionnaire. En 93, un roi monta sur l'échafaud, et on jura haine éternelle à la royauté. Napoléon, tout empereur qu'il est, poursuit l'œuvre de la Convention :

Ses pieds éperonnés des rois pliaient la tête,
Et leur tête gardait le pli (3).

Il y a une déchéance pire que celle que la force impose ; les rois se font les esclaves volontaires d'un soldat couronné :

Les rois, fils de cent rois, s'inclinent quand il passe (4).

Ce qui flatte la grande nation, c'est que son empereur est le maître du monde. C'est vanité tout ensemble et instinct révolutionnaire :

(1) *Lefebvre*, Histoire des cabinets de l'Europe, pendant le Consulat et l'Empire, t. II, pag. 58.

(2) *Victor Hugo*, Odes et ballades, livre II, Ode IV.

(3) *Idem, ibid.*, livre III, Ode I.

(4) *Idem, ibid.*, livre III, Ode VI.

Sa main...

Fait à quelques soldats l'aumône d'un empire...

Ou fait veiller des rois au seuil de son palais.

Quel respect les générations bercées de pareils chants peuvent-elles avoir pour la royauté? Les rois s'en vont, dit Chateaubriand. Et ils l'ont bien mérité, ajoute un démocrate américain. Jefferson écrivait au milieu des horreurs de la Révolution : « Je suis convaincu que la France triomphera complètement des puissances étrangères, et je ne puis m'empêcher d'espérer que ce triomphe et la confusion des tyrans qui voulaient l'envahir, sont destinés à allumer la colère des peuples de l'Europe contre ceux qui ont osé les faire servir d'instruments à cette criminelle entreprise, et et conduira à la fin les rois, les nobles et les prêtres sur ces mêmes échafauds qu'ils ont si longtemps inondés de sang humain. Je m'échauffe encore en pensant à ces misérables (1)... » Voilà une prophétie digne de l'année 1794 où elle fut écrite. Les rois ne périrent pas sur l'échafaud, ils périrent d'une façon plus tragique de leur propre main, en s'avalissant jusqu'à figurer dans les antichambres d'un soldat de la Révolution.

II

Mignet dit « que Napoléon a été contre-révolutionnaire par son despotisme à l'égard de la France ; mais que son esprit conquérant l'a rendu rénovateur pour l'Europe presque immobile et dans laquelle plusieurs nations, assoupies avant sa venue, vivront de la vie qu'il leur a apportée. » En tant que contre-révolutionnaire, Napoléon est l'homme du passé. Mais la tentative de restaurer le passé est la plus impossible des révolutions. Voilà pourquoi le tout-puissant empereur fut d'une impuissance singulière dans tout ce qu'il entreprit pour reconstituer le vieux régime. Il y a plus, ses mesures contre-révolutionnaires elles-mêmes avaient quelque chose de la Révolution ; en ce sens il avait raison de dire

(1) *Jefferson*, Lettre du 1^{er} mai 1794. (*Mémoire et correspondance de Jefferson*, traduits par Conseil, t. I, pag. 401.)

à Sainte-Hélène qu'on ne l'avait pas compris. Il créa des fiefs : est-ce à dire qu'il ait voulu ressusciter la féodalité? Il y avait encore des débris de ce régime sur le continent. Qui les balaya? Napoléon. C'est un historien allemand qui lui rend ce témoignage : « Le bras puissant de Napoléon, dit Gervinus, porta aux débris persistants de la féodalité le coup le plus terrible qui les ait jamais frappés, et dont les effets les atteignirent partout. Nul despote ne mérite davantage la haine que lui voua la noblesse féodale (1). »

On ne peut pas dire que Napoléon fut l'instrument de Dieu, et qu'il fit ce qu'il ne voulait point faire. Nous allons transcrire une lettre qu'il écrivit à son frère Jérôme, quand il créa le royaume de Westphalie. Sans doute, c'était l'œuvre de la violence; en 1813 les Allemands indignés secouèrent le joug de l'étranger, et ils n'épargnèrent pas l'insulte aux vaincus. Stein, le grand patriote, traita la famille déchue de canaille (2). Mais voici qu'un historien, d'une rare franchise, dit que Jérôme, le mauvais sujet, valait cent fois mieux que toutes les vieilles dynasties de l'Allemagne (3). Il est certain que si le nouveau roi avait rempli les desseins de son frère, ses sujets auraient regretté la chute de Napoléon. Nous laissons la parole à l'empereur : « N'écoutez point ceux qui vous disent que vos peuples, accoutumés à la servitude, recevront avec ingratitude vos bienfaits... Ce que désirent avec impatience les peuples d'Allemagne, c'est que les individus qui ne sont point nobles et qui ont des talents aient un égal droit à votre considération et aux emplois; *c'est que toute espèce de servage et de liens intermédiaires entre le souverain et la dernière classe du peuple soit entièrement abolie*. Les bienfaits du code Napoléon, la publicité des procédures, l'établissement des jurys seront autant de caractères distincts de votre monarchie (4). »

Peut-être sera-t-on étonné de voir le code Napoléon cité parmi les bienfaits du régime impérial. En réalité, le code civil consacra les conquêtes de 89, la liberté des personnes et des propriétés,

(1) *Gervinus*, Introduction à l'histoire du dix-neuvième siècle.

(2) *Lumpengesindel*.

(3) *Schtosser*, Geschichte des XVIII^{ten} Jahrhunderts, t. VII, pag. 531.

(4) Lettre du 15 novembre 1807 à Jérôme Napoléon, roi de Westphalie. (*Correspondance de Napoléon*, t. XVI, pag. 196.)

l'égalité de tous les citoyens : c'est donc la révolution entrant dans les mœurs par les lois, une véritable charte d'affranchissement. Introduire le code civil, c'était abolir la féodalité. Napoléon poursuit, dans sa lettre à son frère : « *Il faut que vos peuples jouissent d'une liberté, d'une égalité, d'un bien-être inconnus aux peuples de la Germanie, et que ce gouvernement libéral produise les changements les plus salutaires aux systèmes de la Confédération et à la puissance de votre monarchie. Cette manière de gouverner sera une barrière plus puissante, pour vous séparer de la Prusse, que l'Elbe, que les places fortes, et que la protection de la France. Quel peuple voudra retourner sous le gouvernement arbitraire prussien, quand il aura goûté les bienfaits d'une administration sage et libérale? Les peuples d'Allemagne, ceux de France, d'Italie, d'Espagne désirent l'égalité et veulent des idées libérales. Voilà bien des années que je mène les affaires de l'Europe, et j'ai eu lieu de me convaincre que le bourdonnement des privilégiés était contraire à l'opinion générale. Soyez roi constitutionnel. Quand la raison et les lumières de votre siècle ne suffiraient pas, dans votre position la bonne politique vous l'ordonnerait.* »

Les princes de la confédération rhénane étaient les préfets de Napoléon, aussi bien que son frère Jérôme. Telle est l'accusation que les historiens allemands portent contre le régime impérial. Le reproche est fondé. Mais pour apprécier l'influence de ce régime, il faut voir quel était l'état de l'Allemagne avant la domination française. Les historiens allemands disent que la nation germanique, sauf quelques individus, resta indifférente au grand spectacle de 89 ; elle était si habituée à être régentée par ses souverains, qu'elle avait perdu toute force d'initiative. Elle ne pouvait entrer dans le mouvement révolutionnaire que par une action partie d'en haut ; c'est ce qui eut lieu après l'avènement de Napoléon. Sa médiation eut pour effet de ruiner l'antique édifice de l'empire. Que les admirateurs d'antiquités s'en affligent, l'histoire ne le regrettera point, car elle nous apprend que cette bonne vieille constitution n'était autre chose que la féodalité, non pas la féodalité du moyen âge débordant de vie, mais une féodalité décrépite, pétrifiée, ayant tous les inconvénients d'une division infinie de la puissance souveraine, sans en avoir les avantages.

Les États ecclésiastiques brillaient au milieu de la décadence

générale par leur incomparable nullité : l'oisiveté, la mendicité, les sinécures et le népotisme fleurissaient partout. Dans les petites principautés, les souverains en étaient toujours au siècle de Louis XIV ; ils croyaient l'égaliser, quand ils avaient des maîtresses, des chanteuses, des danseuses à foison. Parmi ces imitateurs du grand roi il y en avait un qui était fait pour régner dans une maison d'aliénés, plutôt que sur ses malheureux sujets. Dans telle principauté les juges ne pouvaient plus rendre de jugement, parce qu'ils n'avaient ni papier, ni encre, ni plumes. Les princes avaient recours à de singuliers expédients pour se procurer de l'argent ; il y en eut un qui fabriqua de fausses lettres de change ! Les États relativement grands, tels que la Bavière, étaient tout aussi mal administrés : bigotisme et corruption à la cour, ignorance, apathie, superstition dans le peuple. C'était pis que la décrépitude, c'était de la pourriture ; il fallait un Hercule pour vider ces écuries d'Augias. Sous l'influence de Napoléon, les princes allemands firent table rase, comme avait fait l'Assemblée constituante ; sans respect aucun pour les antiquailles germaniques, ils démolirent tout, et reconstruisirent à la façon impériale. Les historiens allemands, peu disposés à louer le régime français, avouent que les peuples y applaudirent ; la voix du peuple était la voix de Dieu (1).

La monarchie de Frédéric II avait besoin d'une violente régénération aussi bien que les petits États féodaux. Rien ne le prouve mieux que le désastre de Iena ; un jour suffit pour détruire l'armée, et la nation se concentrait dans l'armée. Les vaincus se demandèrent quelle était la cause de cette catastrophe. On lit dans les lettres interceptées des officiers prussiens : « Les Français sont emportés par une ardeur dont on ne voit aucune trace chez nos soldats. Que voulez-vous faire avec des paysans, menés au feu par des nobles, dont ils partagent les dangers, sans jamais partager leurs récompenses (2) ? » Une ordonnance du roi de Prusse introduisit l'égalité dans les rangs de son armée et y effaça toutes les distinctions de classe et de naissance. Là ne s'arrêta pas

(1) *Husserl*, Deutsche Geschichte, t. II, pag. 425, suivantes. — *Büttow*, Geschichte Deutschlands, pag. 75.

(2) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxvi. (T. II, pag. 251, s.)

le mouvement d'égalité. En 1810, le servage fut aboli, et toutes les professions furent ouvertes à toutes les classes de la société. L'égalité fut étendue au sol, comme l'avait fait l'Assemblée constituante; la distinction des terres nobles et des terres de roture disparut. La Prusse, dit un historien allemand, eut son quatre août pacifique. Oui, mais grâce au quatre août révolutionnaire, et grâce au conquérant qui brisa la monarchie de Frédéric à Iena.

Nous avons exposé ce qu'il y eut de violent dans les rapports de la république française avec la Suisse. Mais l'histoire impartiale reconnaîtra que les principes que Napoléon fit prévaloir comme médiateur étaient ceux de 89 : liberté, égalité. Écoutons l'empereur parlant aux députés des dix-huit cantons de la république helvétique : « Les circonstances, l'esprit des siècles passés avaient établi chez vous des peuples souverains et des peuples sujets. De nouvelles circonstances et l'esprit différent d'un nouveau siècle, d'accord avec la justice et la raison, ont rétabli l'égalité de droits entre toutes les portions de votre territoire. Plusieurs de vos États ont suivi, pendant des siècles, les lois de la démocratie la plus absolue. D'autres ont vu quelques familles s'emparer du pouvoir, et vous avez eu dans ceux-ci des sujets et des souverains. Cet ordre de choses doit changer. La renonciation à tous les privilèges est à la fois la volonté et l'intérêt de votre peuple (1). » Ainsi la Suisse doit à la médiation de Napoléon, vrai héritier de la Révolution, en cette circonstance, l'égalité de droit entre les cantons et l'abolition des privilèges du patriciat.

On pourrait dire que ces bienfaits furent chèrement payés par l'Europe, et par la France. Oui, mais est-ce la faute seule du conquérant ? Il faut d'abord mettre la France hors de cause, puisqu'elle trouva bon de se livrer corps et âme à un homme. Quant au continent, est-ce la faute de Napoléon, s'il était plongé dans une irréremédiable décrépitude ? Quand les peuples s'abandonnent eux-mêmes, il faut bien qu'ils acceptent ou qu'ils subissent un sauveur. Ces sauveurs-là ressemblent aux ouragans qui purifient l'air, mais en détruisant tout. Napoléon fut cet ouragan. Si les peuples ont été foulés par le grand guerrier, ils doivent s'en prendre à eux-

(1) Allocution du 19 frimaire an XI. (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pag. 159.)

mêmes. Ce qui est certain, c'est que, sans la guerre et la conquête, la féodalité souillerait encore aujourd'hui l'Europe (1)

III

Le 30 août 1806, Pie VII écrit au cardinal Caprara : « Nous ne sommes que trop réduit à voir dans chaque conquête de Sa Majesté la ruine partielle des institutions religieuses et des règles de l'Église (2). » Qui croirait que le pape parle de Napoléon ? Il venait à peine de le sacrer ; les églises retentissaient encore des louanges, des flatteries que le clergé prodigua au nouveau Constantin qui avait relevé les autels. Voici encore une de ces contradictions éclatantes qui forcent l'historien à prononcer des jugements contradictoires. Oui, Napoléon releva le catholicisme ; c'est un acte que les révolutionnaires ne lui pardonneront jamais. Mais il est vrai aussi, comme le pape s'en plaint, que l'empereur poursuivit l'œuvre de démolition commencée par le dix-huitième siècle. Il y a en lui deux hommes ; son génie de despote et de conquérant le rapproche du passé ; son origine révolutionnaire le pousse en avant.

Nous avons apprécié ailleurs le concordat (3). Rien de plus niais que les apologes des écrivains catholiques qui transforment l'empereur en chrétien. En Égypte, le général Bonaparte fut musulman, il écrit au shérif de la Mecque : « Nous sommes amis des Musulmans, et de la *religion du prophète*, nous désirons faire tout ce qui pourra vous plaire et être favorable à la religion (4). » Il dit aux notables du Caire « qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, qu'il est rempli de vénération pour le prophète arabe et pour le livre de la sainte loi ; il leur dit que beaucoup de Français sont convaincus de la supériorité de l'islamisme sur toutes les autres religions ; il se vante d'avoir détruit les églises et les croix dans les États qu'il

(1) L'honnête *Schlosser* l'avoue. (Geschichte des XVIII^{ten} Jahrhunderts, t. VIII, pag. 542.

(2) *Schoell*, Archives historiques et politiques, t. II, pag. 252.

(3) Voyez mon *Étude sur l'Église et l'État*, 5^e partie.

(4) Lettre du 8 fructidor an VI. (*Correspondance inédite et secrète de Napoléon Bonaparte*, t. VI, pag. 5.)

a conquis, il se glorifie d'avoir renversé le trône du pape, cet ennemi éternel de l'islamisme (1).

Une année se passe et le premier consul adresse une allocution aux curés de la ville de Milan : « J'ai désiré de vous voir tous rassemblés ici, afin d'avoir la satisfaction de vous faire connaître les sentiments qui m'animent au sujet de la religion catholique, apostolique et romaine. Persuadé que cette religion est la seule qui puisse procurer un bonheur véritable à une société bien ordonnée, et affermir les bases d'un bon gouvernement, je vous assure que je m'appliquerai à la protéger et à la défendre dans tous les temps et par tous les moyens. Vous, les ministres de cette religion, qui certes est aussi la mienne, je vous regarde comme mes plus chers amis, je vous déclare que j'envisagerai comme perturbateur du repos public et ennemi du bien commun, et que je saurai punir comme tel, de la manière la plus rigoureuse et la plus éclatante, et même, s'il le faut, de la peine de mort, quiconque fera la moindre insulte à notre commune religion, ou qui osera se permettre le plus léger outrage à vos personnes sacrées (2). »

Ainsi Napoléon est tout ensemble bon musulman et excellent catholique. Le langage qu'il tient au schérif de la Mecque, et les paroles qu'il adresse aux curés de Milan, sont si évidemment dictés par la politique, qu'il y aurait de la simplicité de les prendre au pied de la lettre. Faut-il donc dire que Napoléon était un incrédule, à la façon des philosophes français du dernier siècle ? Ceux qui l'ont approché de près le disent. Voici la profession de foi que Bourrienne place dans sa bouche : « Que le pape ne croie pas avoir affaire à un imbécile. Devinez ce qu'ils mettent en avant, le salut de mon âme. Pour moi, l'immortalité, c'est le souvenir laissé dans la mémoire des hommes. » Lors du concordat, continue Bourrienne, on fit beaucoup de démarches pour engager le premier consul à remplir en public les devoirs que la religion prescrit. Il me dit en sortant d'un de ces entretiens : « En voilà bien

(1) Lettre au schérif de la Mecque, par les scheiks et les notables du Caire. (*Correspondance inédite de Napoléon Buonaparte*, t. VI, pag. 92.) Comparez la proclamation du 14 messidor an VI (*Correspondance de Napoléon*, t. IV, pag. 270) : « N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans?... Je respecte Dieu, son prophète et l'Alcoran. »

(2) Allocution du 16 prairial an VIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. VI, pag. 426.)

assez comme cela, ne m'en demandez pas davantage, vous ne l'obtiendriez pas; vous ne ferez jamais de moi un hypocrite (1). » Pourquoi donc releva-t-il les autels du catholicisme? Il disait à Bourrienne : « Dans tous les pays la religion est utile pour le gouvernement; il faut s'en servir pour agir sur les hommes : j'étais mahométan en Égypte, je suis catholique en France. »

Cependant Napoléon n'était pas un incrédule; s'il n'était attaché à aucune religion positive, il avait du moins la conviction profonde que la religion est nécessaire. Il y a dans son allocution aux curés de Milan des paroles remarquables, qu'un libre penseur pourrait signer aussi bien qu'un chrétien. « Moi aussi, dit-il, je suis philosophe et je sais que nul homme ne saurait passer pour vertueux, s'il ne sait d'où il vient et où il va. La simple raison ne saurait nous fixer là-dessus. Nulle société ne peut exister sans morale; il n'y a pas de bonne morale sans religion, il n'y a donc que la religion qui donne à l'État un appui ferme et durable. Une société sans religion est comme un vaisseau sans boussole; un vaisseau dans cet état, ne peut ni s'assurer de sa route, ni espérer d'entrer au port. Une société sans religion, toujours agitée, perpétuellement ébranlée par le choc des passions les plus violentes, éprouve en elle-même toutes les fureurs d'une guerre intestine qui la précipite dans un abîme de maux, et qui, tôt ou tard, entraîne infailliblement sa ruine. »

A travers ces contradictions apparentes, on peut se former une idée exacte de la mission religieuse de Napoléon. Que ce mot n'effarouche personne. La Révolution, qui procède de la philosophie, n'avait-elle pas une mission religieuse? Nous l'avons établi par le témoignage même des révolutionnaires (2). Napoléon était, en un certain sens, l'héritier de la Révolution; on peut dire également qu'il inaugura la contre-révolution. Comme héritier de la Révolution, il devait poursuivre l'œuvre de la Constituante, c'est à dire, détruire partout l'Église comme corps privilégié, faire une guerre à mort à l'ultramontanisme et à ses instruments, les ordres monastiques. C'était préparer la voie à une religion nouvelle, disons mieux, à un christianisme nouveau. La Convention avait

(1) *Bourrienne*, Mémoires, t. IV, chap. xvii.

(2) Voyez le tome XIV^e de mes *Etudes sur l'histoire de l'humanité*.

voulu réaliser l'idée d'une religion civile; elle échoua. Voilà pourquoi Napoléon rétablit les vieux autels; mais il n'entendait certes pas rétablir le vieux catholicisme. Il est donc tout ensemble novateur et réactionnaire, en religion comme en politique.

Dans ses longs démêlés avec le pape, Napoléon se fit gloire d'être le restaurateur du culte catholique. On lit dans une note du ministre des relations extérieures, Champagny, au cardinal Caprara, légat pontifical (1) : « L'Église gallicane bénit l'empereur qui honore la religion et protège ses ministres. Il été bien au delà de ce que prescrivait le concordat... Protecteur de la confédération de l'Allemagne, l'empereur doit soigner les intérêts de la religion de cette grande contrée. *C'est pour cela que lui a été donné le pouvoir temporel.* » Napoléon accuse l'aveuglement et l'ignorance des conseillers de la cour de Rome qui la portent à sacrifier l'intérêt des catholiques à celui des protestants : « *L'empereur qui se rappelle que la religion ne peut périr, et qui a été l'instrument dont Dieu s'est servi pour la rétablir en France, ne peut-il pas se regarder comme ayant la même vocation à remplir en Allemagne? N'est-il pas aussi revêtu d'un sacerdoce?* qui lui impose le devoir de défendre les catholiques des rives de l'Oder, de la Vistule et du Rhin? »

Quand Napoléon dicta cette note hautaine, il était devenu l'ennemi du pape, mais il se prétendait toujours le protecteur de l'Église. Aujourd'hui encore on le célèbre comme le restaurateur de la religion. Tout ce qu'il y a d'orthodoxes, protestants aussi bien que catholiques, lui savent gré « d'avoir tendu la main à la papauté, pour relever, de concert avec elle, l'Église au sein de l'État. » M. Guizot ne se dissimule point, dit-il, les imperfections du concordat; mais, « à son avis, l'intelligence de la nécessité et des droits matériels du *pouvoir religieux* à côté du *pouvoir politique*, est le plus bel éclair de génie moral et de bon sens pratique qui ait brillé dans la vie de Napoléon, heureux s'il n'eût point cherché un instrument servile dans l'allié moral auquel il avait rendu en France sa place et son action (2). »

C'est se faire illusion, nous semble-t-il, de croire que Napoléon

(1) Note du 21 septembre 1807. (Schoett, Archives historiques et politiques, ou recueil de pièces officielles, t. III, pag. 68-70.)

(2) Guizot, les Hommes de 89. (Revue des Deux Mondes, 1865, t. I, pag. 876.)

ait songé à établir un *pouvoir religieux à côté du pouvoir politique*. Il n'a jamais voulu qu'un seul pouvoir, le sien ; quant à la religion, il la protégeait à sa façon, comme un excellent moyen de police. C'est en ce sens qu'il parla à Sainte-Hélène : « Il respectait les choses spirituelles, et les voulait dominer, sans y toucher, sans s'en mêler ; il les voulait faire cadrer à ses vues, à sa politique, mais par l'influence des choses temporelles. » On lui reproche amèrement la translation du pape en France. Dans les sentiments de Napoléon, la papauté devait devenir française, en ce sens que l'empereur aurait profité de l'influence qu'elle exerce sur les esprits. L'établissement de la cour de Rome à Paris eût été fécond en grands résultats politiques. Son influence sur l'Espagne, l'Italie, la confédération du Rhin, la Pologne, eût resserré les liens fédératifs du grand empire ; et celle que le chef de la chrétienté avait sur les fidèles d'Angleterre, d'Irlande, de Russie, de Prusse, d'Autriche, de Hongrie, de Bohême, fût devenue l'héritage de la France. Cela explique les paroles que l'empereur adressa un jour à l'évêque de Nantes qui lui représentait avec énergie l'utilité et l'importance dont était le chef visible de l'Église pour l'unité de la foi : « Monsieur l'évêque, soyez sans inquiétude ; *la politique de mes États est intimement liée avec le maintien et la puissance du pape, il me faut qu'il soit plus puissant que jamais ; il n'aura jamais autant de pouvoir que ma politique me porte à lui en désirer* (1). »

Le système religieux de Napoléon tendait au même but que son système politique, la domination universelle. Il voulait reconstituer la monarchie de Charlemagne. L'empire était aussi l'idéal des papes, mais à Rome on prétendait dominer sur les rois, tandis que Napoléon voulait dominer sur la papauté, et par elle sur le monde. Si cette utopie avait pu se réaliser, elle eût abouti au plus épouvantable despotisme qui jamais ait pesé sur les peuples : le genre humain, corps et âme, eût été dans la main d'un homme. Heureusement que l'utopie est irréalisable parce qu'elle est fautive. Au moyen âge, la prétendue harmonie des deux pouvoirs fut une lutte permanente, lutte qui sauva l'Europe de la monarchie universelle. Au dix-neuvième siècle, l'union du pape et de l'empereur

(1) *Mémoires de Napoléon*, par le général Montholon.

ne dura pas un jour : elle se dissipa, comme s'évanouissent les chimères.

Napoléon est l'homme du passé, en tant qu'il veut s'appuyer sur le pouvoir spirituel de l'Église pour mieux dominer sur le monde. Il n'y a plus de pouvoir spirituel, dans le sens du catholicisme ; et aucune puissance humaine ne parviendrait à ressusciter des formes mortes. Mais il y a aussi un élément d'avenir dans la politique religieuse de Napoléon. L'Assemblée constituante, en abolissant les ordres religieux, donna le coup de mort au catholicisme traditionnel. En veut-on la preuve ? Regardons autour de nous, nous voyons les moines revenir avec la réaction ultramontaine. Mais les revenants sont aussi une chimère. La philosophie a tué les moines, et la philosophie n'a point peur des revenants. Napoléon qui aimait à se dire le protecteur de la religion, ne se doutait point du lien intime qui existe entre le monachisme et l'Église : il poursuivait les moines avec un véritable acharnement ; il ne voulait surtout pas entendre parler des jésuites. Le 15 vendémiaire an XIII, il écrit à Fouché : « J'ai lu avec attention le rapport du préfet de police sur l'exécution du décret du 3 messidor an XII, relatif aux corporations religieuses. Mon but principal a été d'empêcher les *jésuites* de s'établir en France. Ils prennent toutes sortes de figures. Je ne veux ni *cœur de Jésus*, ni *confrérie du Saint-Sacrement*, ni rien de ce qui ressemble à une organisation de milice religieuse ; et, sous aucun prétexte, je n'entends faire un pas de plus ni avoir d'autres ecclésiastiques que des prêtres séculiers. Mon intention est également de ne point vouloir de couvents de religieuses (1). »

L'empereur écrit le même jour à Talleyrand : « Je désire que vous écriviez en Espagne pour faire connaître que je verrais avec peine le rétablissement des jésuites ; que je ne le souffrirai jamais en France ni dans la république italienne ; que j'ai lieu de penser, d'après la nature de nos relations, que l'Espagne restera ferme dans les mêmes principes, mais que je désire en avoir l'assurance. Écrivez la même chose à la reine d'Étrurie (2). » Il y avait, en ce moment, une apparence d'agitation pour le rétablissement des

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 20.

(2) Lettre du 15 vendémiaire an XIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. X, pag. 22.)

jésuites ; Napoléon l'apprit pendant qu'il visitait les départements réunis. Il écrit de Luxembourg à Fouché : « Vous préviendrez les rédacteurs du *Mercur* et du *Journal des débats* que je n'entends point que le nom des jésuites soit même prononcé, et que tout ce qui pourrait amener à parler de cette société soit évité dans les journaux. Je ne permettrai jamais son rétablissement en France ; l'Espagne n'en veut point, l'Italie n'en veut pas non plus (1). »

Les corporations religieuses furent une des causes de la querelle entre Napoléon et la cour de Rome. Elles existaient encore en Italie, et le pape faisait l'impossible pour les maintenir. L'empereur lui signifia qu'il ne voulait de moines à aucun prix. « Il n'y en avait point au temps des apôtres, il n'y en a point en France, l'Italie n'en a pas besoin... L'empereur croit devoir prononcer sa volonté à cet égard, parce que les pièces qu'il a entre les mains lui proavent l'intention qu'on a eue à Rome de rétablir les jésuites, cette *secte odieuse*, à qui la France attribue la mort du meilleur de ses rois (2)... » En proscrivant les moines, et les jésuites avant tout, Napoléon était dans les voies de l'avenir. Après sa chute, le premier acte de la papauté restaurée fut de rétablir la compagnie de Jésus. Cela est caractéristique pour la cour de Rome, ainsi que pour l'empereur. Le rétablissement des jésuites, c'est la déclaration de guerre à la civilisation moderne et à ses conquêtes. Napoléon, qui s'y opposait de toutes ses forces, était donc, malgré ses instincts de despote, malgré son antipathie pour les philosophes, dans les sentiments de la philosophie et de la Révolution. C'est un de ses titres de gloire. Un historien allemand applaudit aux violences qui, sous l'inspiration de la Révolution et de Napoléon, détruisirent les couvents. Gervinus ajoute que ce fut pour la puissance de l'Église un coup bien plus terrible que celui que lui avait porté la réformation (3).

La Révolution ne se borna point à combattre la puissance de l'Église, elle aurait voulu remplacer le christianisme traditionnel par une religion civile, une religion de ce monde, tandis que le

(1) Lettre du 17 vendémiaire an XIII. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, pag. 29.)

(2) Note de *Champagny*, adressée le 21 septembre 1807 au cardinal Consalvi. (*Schoell*, *Archives historiques et politiques*, t. III, pag. 68.)

(3) *Gervinus*. Introduction à l'histoire du dix-neuvième siècle.

catholicisme est une religion de l'autre monde. Napoléon ne donna point dans les exagérations de 93, mais l'esprit qui l'animaient était le même. Nous en avons un témoignage remarquable dans une décision qu'il porta sur l'observation du dimanche. Plusieurs évêques s'étaient plaints de la manière peu décente avec laquelle on chôrait les fêtes légales; ils auraient voulu que le travail fût prohibé, comme l'ordonne l'Église. L'empereur répond : « Il est contraire au droit divin d'empêcher l'homme, qui a des besoins le dimanche comme les autres jours de la semaine, de travailler le dimanche pour gagner son pain... Après tout, Dieu a fait aux hommes une obligation de travailler, puisqu'il n'a permis qu'aucun des fruits de la terre leur fût accordé sans labeur... Il faut distinguer, dans ce qui est prescrit par le clergé, les lois véritablement religieuses, et *les obligations qui n'ont été imaginées que dans la vue d'étendre l'autorité des ministres du culte.* » Entraîné par son sujet, l'empereur se laisse aller à attaquer ce qu'il y a d'extérieur dans le catholicisme, c'est à dire tout le catholicisme pratique. Il qualifie de *superstitieuses* non seulement l'observation du dimanche, mais aussi celle du *jeûne*. « N'est-ce pas Bossuet qui disait : Mangez un bœuf et soyez chrétien? L'observance du maigre le vendredi et celle du repos le jour de dimanche ne sont que des règles secondaires et très insignifiantes. » En quoi consiste donc, d'après l'empereur, l'essence de la religion? « C'est, dit-il, de ne pas nuire à l'ordre social, c'est de ne pas faire de mal à son prochain, c'est de ne pas abuser de sa liberté. » Nous voilà tout près de la religion naturelle prêchée par les philosophes. Si les prêtres, continue Napoléon, prétendent imposer de ces chaînes aux consciences, il faut se moquer d'eux. « Je suis l'autorité, et je donne à mes peuples, et pour toujours, la permission de ne point interrompre leur travail. Plus ils travailleront, et moins il y aura de vices. » Dans le catholicisme, religion monastique par excellence, la perfection est de briser la nature. Ce n'est pas ainsi que l'empereur comprend la religion : « Plus les hommes se procureront avec abondance la subsistance qui leur est nécessaire, plus ils satisferont aux besoins des organes et au *vœu de la nature* (1). » Cet appel au *vœu de la nature* est le contre-pied du christianisme

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XIV, pag. 468-472.

orthodoxe : c'est la religion des philosophes, la religion de la Constituante et de la Convention.

§ 4. Napoléon conquérant

I

La paix est un des principes de 89 ; l'Assemblée constituante, en renonçant par un décret solennel aux conquêtes, était l'organe des sentiments et des idées de la civilisation moderne. Rien ne lui est plus antipathique que les guerres de conquête. Cela est si vrai que Napoléon, le grand conquérant, se vit obliger de les condamner. Tout en bataillant sans cesse, il protestait de ses goûts et de ses desseins pacifiques. Jamais il n'y eut une plus grande opposition entre les paroles et les actes. Nous allons entendre l'empereur prononcer lui-même sa condamnation, en réprouvant ce qui faisait sa passion. Peut-il y avoir une plus forte preuve qu'il était l'homme du passé tout ensemble et l'homme de l'avenir ? Sa nature le portait à la guerre, et son intelligence la flétrit.

Après son avènement à l'empire, Napoléon se fait élire roi d'Italie. A cette occasion il proteste « qu'il ne prendra jamais les armes pour de vains projets de grandeur ni par l'appât des conquêtes (1). » Quelques mois s'écoulent, et la guerre contre l'Autriche et la Russie éclate : on ne doit pas, dit l'empereur, la lui imputer, car tout le monde sait qu'il n'a cessé de désirer la paix : « Il sent tout le prix de la gloire acquise par les armes, dans une guerre juste et nécessaire ; mais il est une gloire plus douce et plus chère à son cœur : son premier vœu, le but constant de ses efforts ont toujours été *la tranquillité de l'Europe, le repos et la félicité des peuples* (2). » La victoire d'Austerlitz brise la coalition. Napoléon est au faite de sa puissance. Le ministre des cultes, Portalis, lui fait un rapport, où il propose l'institution d'une fête

(1) Discours de l'empereur, du 18 mars 1805. (*Choix de discours et de rapports*, t. XIX, pag. 119)

(2) Exposé de la conduite réciproque de la France et de l'Autriche, depuis la paix de Lunéville, lu au sénat par Talleyrand, ministre des affaires étrangères. (*Choix de discours et de rapports*, t. XIX, pag. 159, ss.)

pour l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz. On croirait entendre un orateur de l'Assemblée constituante : « Cette fête célébrera la mémorable victoire d'Austerlitz, qui a sauvé le midi civilisé de l'Europe de la tyrannie du nord encore barbare. Ces événements accomplis en si peu de temps, une ligue insensée dissipée, des trônes élevés, une nouvelle balance de l'Europe établie, le héros de la France, devenant le *pacificateur de l'Allemagne*, le restaurateur de l'Italie, et le *bienfaiteur de l'humanité*. En un mot la fête sera destinée à perpétuer le souvenir de l'accroissement de prépondérance et de force que la France a acquise au dehors pour le *bonheur de l'humanité* (1). »

Ainsi c'est pour le *bonheur de l'humanité* que Napoléon place son frère Joseph sur le trône de Naples ! C'est pour le *bonheur de l'humanité* que, sous le nom de protecteur de la confédération du Rhin, il devient le maître de l'Allemagne ? C'est pour le *bonheur de l'humanité* que la France domine sur l'Europe ! L'ambition de Napoléon n'y est pour rien. Il a si bien *pacifié* l'Allemagne, qu'une nouvelle guerre éclate, alors que la paix de Presbourg est à peine signée. L'empereur déplore la nécessité de nouveaux combats. On lit dans le message adressé au Sénat conservateur : « Nous allons marcher contre les armées prussiennes et repousser la force par la force. Toutefois, nous devons le dire, *notre cœur est péniblement affecté de cette prépondérance constante qu'obtient en Europe le génie du mal, occupé sans cesse à traverser les desseins que nous formons pour la tranquillité de l'Europe, le repos et le bonheur de la génération présente* (2). » Ce génie du mal c'est l'Angleterre, ce n'est pas Napoléon qui trouble et ensanglante le continent : « c'est la Grande Bretagne, qui assiège les cabinets par tous les genres de séduction et égare ceux qu'elle n'a pu corrompre. » Après la bataille d'Éylau, l'empereur offre de nouveau la paix à l'Angleterre, pour témoigner « qu'au milieu des succès les plus signalés et les plus décisifs, il n'a pas cessé de désirer la paix. » « Notre politique est fixe, dit-il, nous avons offert la paix à l'Angleterre avant qu'elle eût fait éclater la quatrième coalition ; cette

(1) Rapport du 19 février 1806. (*Choix de discours et de rapports*, t. XIX, pag. 225.)

(2) Message du 14 octobre 1806. (*Choix de discours et de rapports*, t. XIX, pag. 297.)

même paix, nous la lui offrons encore... Nous sommes prêts à conclure avec la Russie, aux mêmes conditions que son négociateur avait signées et que les intrigues et l'influence de l'Angleterre l'ont contrainte à repousser... Mais si tant de preuves de modération, si souvent renouvelées, ne pouvaient rien contre les illusions que la passion suggère à l'Angleterre, il ne reste plus qu'à gémir sur les maux de la guerre, et à en rejeter l'opprobre et le blâme sur cette nation qui alimente son monopole avec le sang du continent (1). »

Après Tilsit, Napoléon, à l'entendre, ne songe plus qu'à un long avenir de repos : « Voilà, dit-il à ses ministres et aux grands corps d'État, la paix continentale assurée, et quant à la paix maritime nous l'obtiendrons bientôt, par le concours volontaire ou imposé de toutes les puissances du continent. Avec l'alliance de la Russie, que j'ai lieu de croire solide, je viendrai à bout de toutes les résistances. Jouissons de notre grandeur et faisons-nous maintenant commerçants et manufacturiers. J'ai assez fait le métier de général, je vais reprendre celui de *premier ministre*, et recommencer mes *grandes revues d'affaires*, qu'il est temps de faire succéder à mes *grandes revues d'armées* (2). » Au moment même où l'empereur tenait ce langage pacifique, il méditait l'occupation de l'Espagne. Le ministre des relations extérieures trouva d'excellentes raisons pour justifier l'attentat de Bayonne : « L'Espagne a des ressources maritimes qui sont perdues pour elle et pour la France ; il faut qu'un bon gouvernement les fasse renaître, et que Votre Majesté les dirige contre l'ennemi commun, *pour arriver enfin à cette paix que l'humanité réclame, dont l'Europe entière a si grand besoin* (3). » Singulière façon d'arriver à la paix, que de multiplier les obstacles qui la rendaient impossible ! Était-ce préparer la voie à la paix que de détrôner de vieilles dynasties pour les remplacer par la maison Bonaparte ? Est-ce encore par amour de la paix que Napoléon alla à Moscou ? Ses plus grands admirateurs reconnaissent que « le sentiment qui l'entraînait n'était autre que

(1) Message de l'empereur au sénat, du 20 mars 1807. (*Choix de discours et de rapports*, t. XIX, pag. 552, ss.)

(2) Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre xxviii. (T. II, pag. 407, s.)

(3) Rapport du 24 avril 1808. (*Choix de discours et de rapports*, t. XIX, pag. 480, ss.)

l'ambition la plus démesurée qui ait jamais pris naissance dans le cœur d'un enfant de la fortune (1). »

On a voulu justifier Napoléon, en imputant toutes les guerres de l'empire à la jalouse rivalité de l'Angleterre et à la haine des vieilles royautés pour la Révolution dont l'empereur était le bras armé. Nous trouvons déjà cette apologie dans une adresse du Tribunat, à l'occasion de la coalition de 1805 : « Votre Majesté, disent les tribuns, avait accompli les préparatifs d'une expédition qui devait punir la violation du traité d'Amiens, et affranchir les mers. C'est au moment où les alarmes de l'Angleterre annoncent sa détresse que l'Autriche et la Russie se montrent complètement armées. Cette perfidie révèle le mystère d'une longue intelligence entre nos ennemis. *Ce n'est pas une guerre nouvelle qu'ils commencent, ils rallument celle qu'ils entreprirent il y a treize ans contre notre indépendance. Sous la foi des traités, ils n'ont jamais prétendu recueillir que les avantages d'une trêve fallacieuse* (2). » Il y a du vrai dans ces paroles; la coalition de 1805 témoigne que les craintes et les haines allumées par la Révolution subsistaient toujours. La coalition fut vaincue; mais les passions qui l'avaient provoquée étaient immortelles. Elles se donnèrent pleine carrière, après la victoire : on sait les excès incroyables de la réaction de 1815. Il y avait donc une coalition permanente contre la république d'abord, puis contre l'empire. Ces ligues incessantes, en procurant tous les jours de nouvelles victoires à Napoléon, grandirent sans cesse son ambition, et finirent par lui donner des proportions démesurées. En 1806, le ministre des relations extérieures dit dans un rapport adressé à l'empereur : « L'empire français est parvenu à un degré de puissance et de grandeur que Votre Majesté n'ambitionnait pas. Attaquée de toutes parts, avec une fureur sans exemple, et placée dans l'alternative de périr ou de vaincre, la France n'a combattu que pour son salut et, *victorieuse, elle ne s'est servie de la victoire que pour faire éclater sa modération. Elle n'a pas détruit ceux qui voulaient la détruire; elle avait fait d'immenses conquêtes, elle n'en a gardé qu'un petit nombre; elle*

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XLIII. (T. IV, pag. 144.)

(2) Adresse du 27 septembre 1805. (*Choix de discours et de rapports*, t. XIX, pag. 162, ss.)

en aurait encore gardé moins, si les aveugles passions qui rugissaient autour d'elle ne l'eussent pas mise dans la nécessité de s'agrandir pour se préserver (1). »

Cette apologie serait admissible, si l'empereur avait réellement eu la modération dans la victoire dont il se vantait. En 1805, il déclarait solennellement que les limites de la France ne dépasseraient pas le Rhin. Quelques années se passent, et la Hollande est annexée à l'empire français, puis les villes anséatiques et des principautés allemandes. Vainqueur de la Russie, il eût annexé l'Espagne, il aurait fini par annexer tout le continent. Vainement Napoléon dit-il à Sainte-Hélène « qu'il n'avait vaincu et conquis que pour sa propre défense; que l'Europe ne cessa jamais de faire la guerre à la France, à ses principes et à lui l'empereur, qu'il fallait l'abattre, sous peine d'être abattu, que s'il a été sur le point d'accomplir la monarchie universelle, c'est qu'on l'y a amené pas à pas (2). » Tout cela pouvait se dire en 1805; mais lorsque, vainqueur de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, il fit à Tilsit le partage du monde entre lui et Alexandre, obéissait-il encore à une nécessité de défense? Est-ce pour se défendre contre l'Espagne qu'il commit le guet-apens de Bayonne? Est-ce pour se défendre contre l'Europe coalisée, qu'il traîna tout le continent à sa suite dans la gigantesque expédition de Russie? L'Europe aurait fini par abdiquer ses haines, si l'ambition de l'empereur n'avait toujours tenu ses craintes éveillées. Elle s'était aussi coalisée contre Louis XIV, elle fit une guerre de douze ans pour ne pas laisser l'Espagne à un petit-fils du grand roi, et cependant elle finit par reconnaître les Bourbons d'Espagne. Mais avec Napoléon il n'y avait pas de paix, pas de transaction possible, car lui aspirait réellement à cette monarchie de l'occident que Louis n'était pas de taille à rêver.

II

Napoléon avait raison de dire à Sainte-Hélène que la monarchie universelle est une folie; mais disait-il la vérité quand il se

(1) Rapport du 2 décembre 1806. (*Choix de discours et de rapports*, t. XIX, pag. 325.)

(2) *Las Cases*, Mémorial de Sainte-Hélène, t. II, pag. 268 (édit. in-12).

défendait d'y avoir aspiré? Il faut se défier des apologies de Sainte-Hélène, elles sont d'ordinaire le contre-pied de la réalité. En 1814, à la veille de sa chute, l'empereur dit aux sénateurs chargés d'armer la France contre l'invasion : « Je ne crains pas de l'avouer, j'ai trop fait la guerre. *J'avais formé d'immenses projets, je voulais assurer à la France l'empire du monde!* Je me trompais : ce projet n'était pas proportionné à la force numérique de notre population (1). » On le voit, Napoléon ne répudie pas l'ambition de la monarchie universelle ; s'il la trouve irréalisable, c'est que les soldats lui font défaut : ses vieilles bandes avaient péri à Moscou, et les jeunes générations à Leipzig. Voilà la seule raison pour laquelle l'empereur renonce aux *immenses projets* qu'il avait formés. Il ne voit pas ce qu'ils avaient de chimérique en eux-mêmes ; il voit encore moins qu'ils violaient les droits des nations : le but lui paraît légitime, par cela seul qu'il est grand, gigantesque.

De toutes les idées de Napoléon, la restauration de l'empire de Charlemagne est certes la plus fausse et la plus chimérique. Quand il parlait de reconstituer l'empire d'Occident, se formait-il une idée exacte de ce qu'avait été l'empire de Charlemagne? Par une singulière ignorance des faits les plus élémentaires de l'histoire, il confondait l'empire de Charlemagne avec le saint-empire romain, et il s'imaginait que la féodalité en avait été la base, tandis que Charlemagne avait voulu ressusciter l'empire de Rome, en étouffant la féodalité naissante sous le poids de l'unité romaine. Mais l'esprit d'individualité germanique fut plus fort que cette impuissante tentative. Les fiefs, loin d'être une partie intégrante de l'empire carolingien, furent la cause de sa dissolution. Vouloir restaurer l'empire d'Occident avec des royautes vassales et des fiefs, c'était allier les éléments les plus contraires, les plus inaliés. A vrai dire, les vassalités et les fiefs de Napoléon sont des mots vides de sens.

L'ignorance joue un grand rôle dans les choses humaines. On lit dans les œuvres de Louis Napoléon « que pendant huit siècles le *système féodal et religieux* établi par *Charlemagne* a gouverné l'Europe et servi de transition entre la société romaine et celle qui

(1) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre LI. (T. V, pag. 355.)

surgit depuis 1789 (1). » Ne dirait-on pas que le système féodal fut établi par un décret de Charlemagne, comme les fiefs impériaux le furent par Napoléon? Les enfants savent aujourd'hui que sous Charlemagne il n'y avait pas encore de fiefs, le nom même n'existait point; les enfants savent que la féodalité a ses racines non dans les lois, mais dans les mœurs des Germains et dans l'état social, né de la conquête (2). Que dire du *système religieux établi par Charlemagne*? Est-ce que le roi des Francs aurait par hasard fondé le catholicisme? C'est lui qui dominait sur les papes, tandis que, au moyen âge, pendant les huit siècles dont on parle, les papes dominaient sur les rois et les empereurs. Inutile d'insister sur cette durée séculaire des institutions carlovingiennes. Ce que Charlemagne voulut fonder périt avec lui; et qu'est-ce qui l'emporta! La féodalité naissante qu'il avait voulu subordonner à la puissance royale.

Tout est chimérique dans cette *idée napoléonienne*. En réalité, l'idéal de Napoléon n'était ni l'empire de Charlemagne, ni la féodalité, ni le catholicisme, c'était la monarchie universelle, à la façon des Césars de Rome. La féodalité est l'expression la plus énergique de l'individualité; logiquement elle ruine toute idée d'empire, et même de royauté. Napoléon n'entendait certes pas être le suzerain impuissant de vassaux plus forts que lui. En France, il était seul maître, seul représentant et organe de la souveraineté. Ne reconnaissant pas de droits individuels aux citoyens devenus sujets, comment aurait-il respecté l'individualité des nations? C'est là le grand reproche que l'histoire lui adresse.

III

A Sainte-Hélène Napoléon parla plus d'une fois de ses *immenses projets*, qu'il appelait aussi des rêves; rêves, en effet, car ils sont contradictoires et confus comme les hallucinations de la raison, quand le corps est endormi. L'expédition de Russie devait être la dernière guerre: « C'était, pour la grande cause, la fin des hasards et le commencement de la sécurité. » Napoléon répétait

(1) *Louis Napoléon, l'idée napoléonienne. (Œuvres, t. III, pag 253.)*

(2) Voyez mes *Études sur les barbares et le catholicisme*.

cela depuis son consulat : chaque guerre devait être la dernière, tandis que chaque guerre en engendrait une nouvelle, par l'abus que le vainqueur faisait de la victoire. Mais supposons la paix conclue : « Un nouvel horizon de nouveaux travaux allaient se dérouler, tout pleins de bien être et de prospérité de tous. Le *système européen* se trouvait fondé ; il n'était plus question que de l'organiser. » Le *système européen* ! C'est un grand mot, mais que veut-il dire dans la bouche de Napoléon ! L'Europe était à ses pieds quand il entreprit la guerre de Russie ; vainqueur, il eût été le maître absolu. L'Europe dans la main d'un seul homme, voilà qu'elle eût été le *système européen*.

« L'empereur, continue Las Cases, passait en revue ce qu'il eût proposé pour la prospérité, les intérêts, la jouissance et le bien être de l'*association européenne*. » Ainsi le *système* eût été une *association*. La société n'aurait-elle pas été celle du lion ? L'association suppose la liberté, et les droits de l'individualité, sinon elle devient despotisme. Est-ce ainsi que l'empereur l'entendait ? « Il eût voulu les mêmes principes partout. Un code européen ; une cour de cassation européenne, redressant, pour tous, les erreurs, comme la nôtre redresse chez nous, celles de nos tribunaux. Une même monnaie, sous des coins différents, les mêmes poids, les mêmes mesures. L'Europe, disait-il, n'eût bientôt fait de la sorte qu'un même peuple, et chacun en voyageant, partout se fût trouvé toujours dans la patrie commune. » Ce qui domine dans le *système européen* de Napoléon, c'est l'idée de l'unité, pour mieux dire, de l'uniformité, ce qui nous ramène au despotisme, car là où il n'y a pas de vie individuelle, il n'y a point de liberté.

Il va sans dire que la paix eût régné dans l'Europe napoléonienne. Plus d'armées permanentes, sauf la garde impériale et les gardes royales. A la rigueur les souverains auraient pu se passer de gardes, car tous devenaient des rois d'Yvetot. « De retour en France, disait l'empereur, au sein de la patrie grande, forte, magnifique, tranquille, glorieuse, j'eusse proclamé ses limites immuables, toute guerre future, purement *défensive*, tout agrandissement nouveau, *antinational*. » Nous voilà revenus aux principes de 89. Cependant Napoléon ajoute que Paris eût été la capitale du monde. Ce qui implique une monarchie universelle, et non une association. Suivons encore un instant l'empereur au sein de ses

États : « Mes loisirs ensuite et mes vieux jours eussent été consacrés, en compagnie de l'impératrice, à visiter en vrai couple campagnard, tous les recoins de l'empire, recevant les plaintes, redressant les torts, semant de toutes parts les monuments et les bienfaits !... Mon cher, voilà encore de mes *rêves* (1) !... »

Le rêve finit par une idylle. Nous ne prendrons pas Napoléon *campagnard* au sérieux : son association, n'eût pas été plus sérieuse. Nous l'avons déjà rencontrée sous le nom de *système fédératif*, et nous savons ce que ces mots veulent dire : c'est la domination de la France, qui s'étend directement ou indirectement sur le continent. Les embellissements donnés à Sainte-Hélène à cette idée napoléonienne n'en changent point la nature. L'association véritable suppose le libre consentement des associés. Où eût été la liberté des nations et des souverains sous la domination ou le protectorat du vainqueur de Moscou ? Il aurait réuni les princes en un Congrès, et formé une sainte-alliance des rois ; ce sont des idées, dit-il, que la coalition lui a volées. Nous savons ce que fut le congrès de Vienne, après l'héroïque élan des peuples. Qu'eût été un congrès napoléonien, après que l'empereur aurait brisé la seule puissance qui avait osé lui résister ?

A quoi bon insister pour démontrer l'inanité d'un système qui n'est point sérieux ? Nous n'en aurions pas même fait mention, si l'héritier de l'empereur n'avait exalté son *système européen* comme une de ces magnifiques idées que conçut un génie envoyé par Dieu pour sauver l'humanité : « Remplacer, dit Louis Napoléon, entre les nations de l'Europe, l'état de nature par l'état social, telle était la pensée de l'empereur. » C'est le rêve de l'abbé de Saint-Pierre, s'il s'agit d'une confédération ; c'est le césarisme, s'il s'agit d'un empire. Lequel des deux est-ce ? Il serait ridicule de voir dans Napoléon l'émule du bon abbé, dont les projets philanthropiques faisaient les délices de Voltaire et de Frédéric. Le neveu nous dira la vraie pensée de l'oncle : « Les intérêts *européens* auraient dominé les intérêts *nationaux*, et l'humanité eût été satisfaite, car la Providence n'a pu vouloir qu'une nation ne fût heureuse qu'aux dépens des autres et qu'il n'y eût en Europe que des vainqueurs et des vaincus, et non des membres réconciliés d'une

(1) *Las Cases*, Mémorial de Sainte-Hélène, t. V, pag. 284-286 (édit. in-12.)

même et grande famille (1) » C'est le langage de tous ceux qui voient dans la monarchie universelle l'idéal de l'humanité. Le Dante et Leibniz parlent aussi d'harmonie et de concorde; comme si la paix était le but du genre humain. Non, l'idéal, c'est la liberté, la libre action des individus et des nations. La paix ne peut résulter que du concours volontaire des nationalités; si elle est forcée, ce n'est plus un bienfait, c'est une servitude, ce n'est plus un élément d'avenir, mais un principe de décadence.

§ 5. Napoléon et les nationalités

I

A Sainte-Hélène Napoléon s'est proclamé le champion des nationalités. « Une de mes plus grandes pensées, dit-il (2), avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques, qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique. Ainsi l'on compte en Europe, bien qu'épars plusieurs millions de Français, quinze millions d'Espagnols, quinze millions d'Italiens, trente millions d'Allemands. J'eusse voulu faire de chacun de ces peuples un seul et même corps de nation. C'est avec un tel cortège qu'il eût été beau de s'avancer dans la postérité et la bénédiction des siècles. Je me sentais digne de cette gloire. » Oui, c'était là la voie de la gloire, car c'est la voie de l'avenir. Si l'empereur avait réellement eu le projet de constituer les nationalités, il eût été le vrai héros civilisateur des temps modernes, car la tendance de notre siècle et des siècles futurs est de remplacer les États, fruits du hasard, de la force, de la conquête, par les nations dont le principe est en Dieu. Mais est-il bien vrai que Napoléon ait eu cette grande pensée?

Il ajoute « que l'agglomération des trente ou quarante millions de Français était faite et parfaite. » C'était l'ambition de la Révolution de donner à la France ses frontières naturelles, c'est à dire de constituer définitivement la nationalité française. L'œuvre était accomplie, quand le général Bonaparte usurpa le pouvoir. Qu'y

(1) *Louis Napoléon*, Idées napoléoniennes. (*Œuvres*, t. I, pag. 518, 520.)

(2) *Las Cases*, Mémorial de Sainte-Hélène, t. VII, pag. 122-126.

avait-il à faire pour sauvegarder ce magnifique héritage? Le faire accepter par l'Europe, en lui prouvant que jamais la France ne dépasserait le Rhin, ni la Belgique, ni la Savoie. Or, à peine élu premier consul, Napoléon annexa le Piémont à la république, puis il décréta réunion sur réunion; est-ce pour former la nation française qu'il annexa à son empire la république de Gênes, Parme, la Toscane, Rome? est-ce à titre de Gaulois que les Hollandais et les Allemands des villes anséatiques furent confondus dans un empire qui n'avait plus d'autres limites que l'ambition illimitée de l'empereur? Quand ce gigantesque édifice s'écroula, la France perdit les limites qu'elle avait conquises de son sang le plus pur. Et par la faute de qui? L'Europe coalisée offrit à l'empereur les limites du Rhin, et au delà, à Prague; elle lui offrit encore les limites naturelles de la France, à Francfort. Pourquoi les négociations échouèrent-elles? Parce que Napoléon, possédé du démon de l'ambition, ne voulut point renoncer à la domination de l'Occident. Il sacrifia la nationalité française à son égoïsme de conquérant. Nous, habitants des provinces annexées, nous devons nous applaudir de ces fautes, de cette folie : les Allemands ont été rendus à la patrie allemande, les Belges ont conquis leur indépendance, et avec l'appui de Dieu, ils comptent la garder.

Napoléon comprenait si peu l'avènement des nationalités qui se prépare dans l'Europe moderne, qu'il se faisait gloire de la guerre criminelle d'Espagne, comme si son but, en trompant les Espagnols, d'abord, puis en les attaquant sur leur sol, avait été de former leur nationalité. Singulière façon de fonder la nationalité d'un grand peuple que de le dépouiller de son indépendance, en lui imposant une royauté dont il ne veut point! Cependant, au point de vue providentiel, il est vrai de dire que le guet-apens de Bayonne, suivi de la plus injuste des guerres, rendit la vie à une nation que l'on croyait étouffée par le régime abrutissant de la superstition unie au despotisme. Voilà un bienfait dont on ne fera pas honneur à Napoléon. C'est à Dieu et à son courage indomptable que la nation espagnole le doit. Si Dieu sait tirer le bien du mal, cela n'empêche point que l'attentat de Bayonne ne soit un des plus grands crimes dont la politique se soit rendue coupable.

Napoléon prétend aussi qu'il a travaillé à l'agglomération des Allemands. Il se trompe en disant que les populations d'Allemagne

étaient préparées à la *centralisation*, comme il s'exprime. Il est certain que pendant les longues guerres de la Révolution, on ne découvre pas un atome de patriotisme, dans les mille petits États que renfermait l'empire; ce que l'on trouve à chaque pas, au témoignage des historiens allemands eux-mêmes, c'est l'étroussure d'esprit, c'est l'égoïsme qui ne voit que l'intérêt du moment, c'est l'absence de toute vie publique (1). Quand le premier consul fit occuper le Hanovre, le saint-empire existait encore, mais il ne restait plus aucun sentiment d'honneur ni de dignité : à Ratisbonne on ne vit d'autre moyen de sauvegarder l'intégrité de l'Allemagne qu'un appel à la Russie. Quand une audace criminelle viola le territoire de Bade pour enlever le duc d'Enghien, que fit la diète pour obtenir une réparation de cet attentat? Rien. Nous nous trompons. Les princes allemands, et les plus puissants, rivalisèrent d'abjection, lorsque le premier consul posa sur sa tête la couronne impériale. Il leur parut que Napoléon n'était pas déplacé dans leur compagnie. Il faut dire qu'il leur fit trop d'honneur, en s'abaissant jusqu'à eux.

L'Allemagne n'a pas même la consolation de se dire que la nation valait mieux que les misérables princes qui la gouvernaient au profit de leurs misérables intérêts. Disons mieux : un pareil régime continué pendant des siècles, devait détruire tout sentiment national, et toute dignité humaine. Voilà comment il se fit que Goethe composa des drames pendant que l'Allemagne était dans les fers. Schiller lui-même, cette idole des Allemands avait si peu conscience de leur abaissement, que dans sa correspondance avec le père de l'héroïque Kœrner, il ne dit pas un mot de patrie, ni de liberté, ni des grands événements qui s'accomplissaient sur les champs de bataille : il n'y est question que de poésie et d'esthétique, de théâtre et d'acteurs (2)!

Une nation dégradée à ce point n'aurait jamais trouvé en elle-même la force de se régénérer; il fallut presque un miracle : elle était morte, et elle devait renaître. Les princes de la confédération rhénane appelaient Napoléon le sauveur de l'Allemagne; ils disaient vrai, mais non comme eux l'entendaient. Ils ne songeaient qu'à leur égoïsme de souverain, et il n'a point dépendu d'eux que

(1) *Husserl*, Deutsche Geschichte, t. II, pag. 476, 496, ss., 503.

(2) *Idem*, *ibid.*, t. II, pag. 525-529.

la domination française ne se perpétuât en Europe. Ce sont les historiens allemands qui le disent ; ils avouent que, si le sentiment de la patrie se réveilla, il en faut rendre grâces à l'excès de l'oppression étrangère. C'est quand les Allemands se virent exploités et méprisés par leurs maîtres, c'est quand chaque homme sentit le poids de la tyrannie jusque dans son foyer domestique, l'insolence de la soldatesque, la rapacité du fisc, puis cet impôt du sang qu'on appelait la conscription, et qui était le premier pas vers la boucherie, c'est quand le despotisme impérial blessa chaque famille, que le peuple commença à regretter la liberté perdue, et à désirer l'unité qui donne la force. De l'excès du mal sortit l'insurrection de 1813 ; les Allemands, dans leur bonhomie, se félicitent du mal même, en disant qu'il fut nécessaire pour secouer leur léthargie, mais ce n'est pas à Napoléon qu'ils doivent de la reconnaissance, à moins que la victime n'en doive à son oppresseur (1).

II

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des nations déjà constituées, bien que plus ou moins imparfaitement. Il y en a de plus malheureuses, celles qui ont perdu leur existence nationale ou qui ne l'ont jamais possédée. Napoléon se fait gloire d'avoir fort avancé la formation de la nationalité italienne. Déjà en recevant la députation qui lui offrit la couronne d'Italie, l'empereur dit à Melzi, qu'il avait toujours eu l'intention de créer libre et indépendante la nation italienne ; il ajouta qu'il acceptait la couronne, mais qu'il la garderait seulement tout le temps que les intérêts de l'Italie l'exigeraient. A Sainte-Hélène, il revint longuement sur ce sujet. Nous lisons dans les Mémoires de Montholon : « Napoléon voulait recréer la patrie italienne ; réunir les Vénitiens, les Milanais, les Piémontais, les Génois, les Toscans, les Parmesans, les Modenais, les Romains, les Napolitains, les Siciliens, les Sardes dans une seule nation indépendante : c'était le trophée immortel qu'il élevait à sa gloire. Mais il avait bien des obstacles à vaincre. Il avait dit à la consulte de Lyon : *Il me faut vingt ans pour rétablir la na-*

(1) *Heusser*, Deutsche Geschichte, t. II, pag. 467, 524.

tion italienne. Trois choses s'opposaient à ce grand dessein ; les possessions qu'avaient les nations étrangères, l'esprit de localité, et le séjour des papes à Rome. »

Napoléon est de l'avis de Machiavel ; il accuse les papes d'avoir été le grand obstacle à la formation de l'unité italienne : trop faibles pour réunir sous leur domination toute l'Italie, ils eurent assez de puissance pour empêcher la réunion de tous les Italiens sous une même autorité. Grâce aux fautes de Pie VII et aux usurpations de l'empereur, la papauté dut quitter la ville éternelle. Sans la folle expédition de Russie, les successeurs de saint Pierre se seraient résignés à devenir des papes français. En tout cas, ils n'étaient plus un obstacle à l'indépendance de l'Italie. L'Autriche aussi et l'Espagne avaient été chassées de la Péninsule ; elle était tout entière sous l'influence de l'Empereur. Restait l'esprit de localité. Napoléon prétendit, à Sainte-Hélène, que ce fut pour le briser qu'il détruisit la république de Venise, et qu'il annexa à la France le patrimoine de saint Pierre, la Toscane et la Sardaigne. « Comme ces fondeurs, qui, ayant à transformer plusieurs pièces de petit calibre en une seule de quarante-huit, les jettent d'abord dans le haut-fourneau pour les décomposer, les réduire en fusion ; de même les petits États avaient été réunis à l'Autriche et à la France, pour être réduits en éléments, perdre leurs souvenirs, leurs prétentions, et se trouver préparés au moment de la fonte. Les Vénitiens réunis pendant plusieurs années à la monarchie autrichienne, avaient senti toute l'amertume d'être soumis aux Allemands ; lorsque ces peuples rentrèrent sous la domination italienne, ils ne s'inquiétèrent pas si leur ville serait la capitale. La même révolution s'opéra en Piémont, à Gênes, à Rome, brisés par le grand mouvement de l'empire français. Il n'y avait plus de Vénitiens, de Piémontais, de Toscans, tous les habitants de la Péninsule n'étaient plus qu'Italiens ; tout était prêt pour créer la grande patrie... »

Voilà comment on travestit l'histoire ! Nous ne nions pas que la domination de Napoléon n'ait préparé l'indépendance de l'Italie ; son neveu a accompli cette grande œuvre, la plus belle du dix-neuvième siècle. Mais que le général Bonaparte ait détruit Venise, en vue de briser l'esprit de localité, que le premier consul ait annexé les Piémontais à la France, pour en faire plus

tard des Italiens, que l'empereur ait songé à constituer la patrie italienne, alors qu'il réunissait Gènes, Parme, Florence, Rome à son immense empire, qu'il ait placé sa famille sur le trône de Naples avec le dessein de l'en faire descendre ensuite, afin de compléter l'unité de l'Italie; voilà ce que le captif de Sainte-Hélène ne persuadera à aucun homme de bon sens. Singulier moyen de faire des Italiens, que d'en faire d'abord des Allemands et des Français! Singulier moyen de préparer l'unité de l'Italie que de la disloquer! Si Napoléon avait eu réellement la grande idée qu'il développa dans ses causeries de Sainte-Hélène, il aurait dû annexer le Piémont, Gènes, Venise, la Toscane, Parme, Rome et Naples à la couronne d'Italie. Cela eût moins alarmé l'Europe que la politique conquérante de l'empereur; peut-être eût-elle respecté l'Italie libre et indépendante, tandis qu'elle mit à profit les erreurs de Napoléon, pour priver Gènes de son existence nationale, pour réunir Venise à l'Autriche. La nation aurait certes fait un effort pour maintenir sa liberté, tandis que, en 1814, elle repoussa la domination française comme le joug de l'étranger.

III

La Pologne eût été heureuse, si Napoléon avait fait pour elle ce qu'il fit pour l'Italie. Il ne manqua point de dire à Sainte-Hélène que, s'il avait réussi dans son expédition de Russie, il aurait érigé la Pologne en royaume séparé et indépendant (1). Mais ses actes sont en contradiction avec ses paroles. En 1812, les Polonais demandèrent au tout-puissant empereur qu'il rétablît la Pologne, et M. Thiers avoue que l'Europe s'attendait à ce que cette malheureuse nation fût reconstituée; on allait jusqu'à croire que c'était là le but de l'expédition gigantesque dont personne ne pouvait se rendre raison par le cours naturel des choses (2). La réponse que l'empereur fit à la députation polonaise fut un cruel désenchantement: « Si j'eusse régné lors du partage de la Pologne, j'aurais armé tout mon peuple pour vous soutenir. » Voilà une promesse qui n'était pas très compromettante. « *Mais* dans

(1) *O'Meara*, l'Echo de Sainte-Hélène, t. II, pag. 269.

(2) *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, livre XLIII. (T. IV, pag. 471.)

ma position, j'ai bien des intérêts à concilier, et bien des devoirs à remplir... J'ai garanti à l'Autriche l'intégrité de ses États... J'aime votre nation, j'applaudis à tout ce que vous avez fait. Si vos efforts sont unanimes, vous pouvez concevoir l'espoir de réduire vos ennemis à reconnaître vos droits (1)... »

Pourquoi Napoléon mit-il cette réserve excessive dans ses rapports avec les Polonais? Il aurait pu tenir le même langage aux Italiens. En Italie aussi, il y avait des droits à ménager; cependant il passa outre, tandis qu'en Pologne, il hésitait et il craignait de prendre des engagements. M. Villemain dit que la liberté polonaise faisait peur au César français (2). Nous n'en croyons rien, Napoléon savait mettre la liberté à la raison; d'ailleurs la crainte qu'on lui suppose ne l'empêcha pas de créer une Pologne mutilée sous le nom de grand-duché de Varsovie. C'est un intérêt politique qui l'arrêta. En 1807, il aurait pu rétablir la Pologne. Mais de cette année date la fatale alliance avec la Russie qui rendait la nationalité polonaise impossible. Aussi lisons-nous dans une note écrite en 1807 par l'empereur : « Ne pas parler de l'indépendance de la Pologne et supprimer tout ce qui tend à représenter l'empereur comme le *libérateur*, attendu qu'il ne s'est jamais expliqué à ce sujet (3). » Allié intime d'Alexandre, Napoléon ne pouvait certes pas songer à reconstituer la Pologne. Son ami le czar alla jusqu'à demander qu'il s'engageât à ne jamais consentir au rétablissement de la Pologne, et même à ne plus prononcer ce nom dans les actes officiels. Napoléon refusa d'abord de signer une promesse aussi téméraire; il finit par céder. On lit dans une note diplomatique adressée en 1809 par le ministre des relations extérieures au comte de Romantzow : « L'empereur veut non seulement ne pas faire naître l'idée de la renaissance de la Pologne, *sic* éloignée de sa pensée, mais il est disposé à concourir avec l'empereur Alexandre à tout ce qui pourra en effacer à jamais le souvenir dans le cœur de ses anciens habitants. Sa Majesté approuve que les noms de Pologne et de Polonais disparaissent non seulement de toutes les transactions politiques, mais même de l'histoire. Elle engagera le

(1) Schoell, Histoire des traités de paix, t. X, pag. 144, 145.

(2) Villemain, Souvenirs contemporains, 1^{re} partie, pag. 165, s, 189, s.

(3) Note du 18 mai 1807. (Correspondance de Napoléon, t. XV, pag. 505.)

roi de Saxe à se prêter à tout ce qui paraîtra tendre à ce but. Tout ce qui pourra servir à maintenir dans la soumission les habitants de la Lithuanie, sera approuvé par l'empereur et exécuté par le roi de Saxe (1). »

Voilà le respect que les deux maîtres du monde avaient pour la nationalité polonaise ! Vers le même temps, Alexandre, craignant qu'en cas de rupture de l'alliance, Napoléon ne réalisât les vœux des Polonais, commença les intrigues dont nous avons parlé, odieuse comédie qui devait finir par la destruction de la Pologne. Napoléon aussi joua la comédie. Il n'eut jamais la volonté sérieuse de rétablir la nationalité polonaise, parce qu'il n'avait et ne pouvait avoir qu'un seul allié, le czar, et dans cette alliance, le nom de la Pologne devait disparaître de l'histoire, comme le disaient les deux empereurs en 1809. Cela n'empêcha pas Napoléon de donner de vagues espérances aux Polonais, en 1807 et en 1812 : mais sa correspondance intime donne un démenti à ses déclarations officielles. Il y avait dans son langage tant de réserves, tant de restrictions et de conditions, que les Polonais ne pouvaient avoir confiance dans des promesses aussi incertaines. Voilà pourquoi il se forma un parti qui plaça son espoir dans la générosité d'Alexandre. Les Polonais n'auraient dû compter ni sur la Russie ni sur la France, mais sur eux-mêmes. C'est le conseil que Napoléon leur donna en 1806 ; nous allons le transcrire comme enseignement pour les peuples. L'empereur répondit aux députés du palatinat de Posen : « Que la France n'avait jamais reconnu le partage de la Pologne ; que l'illustre nation polonaise avait rendu les plus grands services à l'Europe entière ; que ses malheurs avaient été le résultat de ses divisions intestines ; *qu'il ne pouvait leur promettre le rétablissement de leur indépendance, puisqu'il ne devait dépendre que d'eux* ; que, lorsqu'une grande nation, lorsque plusieurs millions d'hommes voulaient être indépendants, ils réussissaient toujours ; que, comme empereur des Français, il verrait avec un vif intérêt le trône de Pologne se relever, que cela dépendait plus d'eux que de lui ; que si les prêtres, les nobles et les bourgeois voulaient faire cause commune, et prenaient la ferme résolution de triompher ou de mourir, il leur présageait

(1) Note du 20 octobre 1809.

qu'ils triompheraient ; mais que des discours et des vœux stériles ne suffisaient pas ; que ce qui avait été renversé par la force ne pouvait être rétabli que par la force (1). »

Rien de plus vrai, mais il est vrai aussi que les Polonais montrèrent en 1807 un enthousiasme et un dévouement admirables. C'est Napoléon lui-même qui le dit dans sa correspondance ; il écrivit à Cambacérès : « Les Polonais manifestent une grande ardeur pour recouvrer leur indépendance. *Les nobles, le clergé, les paysans ne font qu'un* (2). » « *La Pologne entière prend les armes.* Il est difficile de se faire une idée du mouvement national de ce pays. *Les Polonais lèvent des régiments à force* (3) ! » Les Polonais faisaient donc ce que Napoléon avait demandé d'eux. Cependant il les sacrifia à son alliance avec la Russie. Que la leçon serve aux peuples qui veulent reconquérir et maintenir leur indépendance ! Qu'ils ne comptent que sur eux-mêmes !

IV

Il y a une gloire que l'on ne peut point contester à Napoléon, c'est qu'il fut le premier à proclamer le principe de nationalité. L'empereur le méconnut ; il ne pouvait point le respecter puisqu'il aspirait à l'empire du monde, et l'indépendance des nations est incompatible avec la monarchie universelle. Tant qu'il fut à la tête de la grande armée, il taillait les peuples comme s'il avait affaire à une matière inerte. Quand cette matière résistait, il traitait les insurgés de *canaille* (4). La *canaille* finit par vaincre l'invincible. En 1813 l'empereur succomba sous l'insurrection des nationalités. Napoléon comprit. De là ses discours à Sainte-Hélène ; il ne faut pas les prendre au pied de la lettre, comme expression de ce que Napoléon voulait, mais comme le regret de ce qu'il aurait dû vouloir. Pendant que les alliés faisaient des calculs de statistique à Vienne et qu'ils ne voyaient dans les peuples que des têtes de

(1) Réponse de l'empereur, du 19 novembre 1806. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, pag. 677.)

(2) Lettre du 29 novembre 1806. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, pag. 745.)

(3) Lettre du 1^{er} décembre 1806. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIV, pag. 2.)

(4) Lettre de Napoléon à Joseph, du 16 janvier 1809. (*Correspondance du roi Joseph*, t. V, pag. 557.)

bétail et des lieues carrées, Napoléon avouait que la monarchie universelle était une chimère et que l'avenir appartenait aux nations : on lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* ces paroles remarquables : « L'agglomération des peuples arrivera tôt ou tard, par la force des choses, et je ne pense pas qu'après ma chute et la disparition de mon système, il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples (1). »

C'est l'oraison funèbre de la monarchie universelle prononcée par celui qui aurait eu le plus de titres à la domination du monde, si Dieu permettait qu'elle appartînt à un homme. Sa chute, comme il le dit, est la condamnation de son système. Ce que Napoléon n'a pu faire, personne ne le fera, et s'il ne l'a point fait, c'est que la chose est impossible. Les nations sont de Dieu, il n'y a pas de puissance humaine qui les puisse détruire. Elles disparaissent parfois de la scène du monde, et on les dirait mortes ; mais le jour de la résurrection arrive, et les morts sortent de leurs tombeaux. C'est ce mouvement qui fait la grandeur du dix-neuvième siècle.

Napoléon a méconnu la tendance de l'humanité, tant qu'il a eu le pouvoir en main. C'est la cause de sa chute et en ce sens nous dirons qu'il ne fut pas le grand homme, le messie que l'on voudrait faire de lui ; il est un de ces prophètes du passé, qui tentent de ramener le genre humain dans des voies qu'il a abandonnées. Mais il ne faut point pousser la sévérité jusqu'à l'injustice. Si Napoléon a été un homme de guerre, il a aussi été un conquérant civilisateur. Il n'oublia jamais, même dans ses plus criminelles entreprises, qu'il était le fils de la Révolution. Quand Napoléon fit son entrée à Madrid, il se présenta à l'Espagne, non comme un maître, mais comme un libérateur : « J'ai aboli, dit-il dans sa proclamation, ce tribunal d'inquisition contre lequel le siècle et l'Europe réclamaient. Les prêtres doivent guider les consciences, mais ne doivent exercer aucune juridiction extérieure et corporelle sur les citoyens. J'ai supprimé les droits féodaux ; chacun pourra établir des hôtelleries, des fours, des moulins, des pêcheries et donner un libre essor à son industrie. L'égoïsme, la richesse et

(1) *Las Cases*, *Mémorial de Sainte-Hélène*.

la prospérité d'un petit nombre d'hommes nuisaient plus à votre agriculture que les chaleurs de la canicule... Comme il n'y a qu'un Dieu, il ne doit y avoir dans un État qu'une justice. Toutes les justices particulières avaient été usurpées, et étaient contraires aux droits de la nation ; je les ai détruites... La génération présente pourra varier dans son opinion, trop de passions ont été mises en jeu ; mais vos neveux me béniront comme votre régénérateur (1). »

Ce que Napoléon dit aux Espagnols, l'histoire le dit de l'Europe entière. Faut-il donc nous associer à ceux qui saluent le César français comme un sauveur ? Son neveu et son héritier l'a appelé *l'exécuteur testamentaire de la Révolution française*. Il ne mérite pas ce titre à tous égards ; et même en le prenant au pied de la lettre, il implique un rang inférieur. C'est la Révolution qui prend l'initiative, c'est elle qui lance le monde dans de nouvelles voies, c'est elle qui ouvre l'ère de la liberté et de l'égalité. L'empereur est la force mise au service des principes de 89, force souvent aveugle et infidèle à sa mission. Ce n'est pas la force qu'il faut glorifier, c'est la pensée. La pensée libre gouvernant le monde, tel sera le fruit de la Révolution. Il est dû à la philosophie et non au génie guerrier.

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XVII, pag. 256. — Comparez la lettre de Napoléon du 27 mars 1809 à Joseph : « La France, engagée en Espagne dans une guerre aussi cruelle, doit espérer au moins l'avantage de régénérer ce pays et de le rendre à des idées plus libérales. (*Mémoires et Correspondance de Joseph*, t. VI, pag. 90.)

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LA RÉVOLUTION ET L'EUROPE

CHAP. I. Universalité de la Révolution française	5
§ 1. La Révolution française.	5
§ 2. La Révolution française et les révolutions d'Angleterre et d'Amérique	19
§ 3. La France et la Révolution.	26
CHAP. II. Cosmopolitisme de la Révolution	40
§ 1. Liberté universelle	40
N° 1. Les constituants	40
N° 2. Les républicains	51
§ 2. Fraternité universelle	60
N° 1. Abolition du droit d'aubaine.	60
N° 2. Plus de conquêtes	65

LIVRE II

LA COALITION

CHAP. I. L'Europe coalisée contre la Révolution	89
§ 1. Qui commença la guerre.	89
N° 1. Les prétentions	89
N° 2. Les faits.	97
§ 2. Les coalisés	114
N° 1. Les puissances du Nord	114

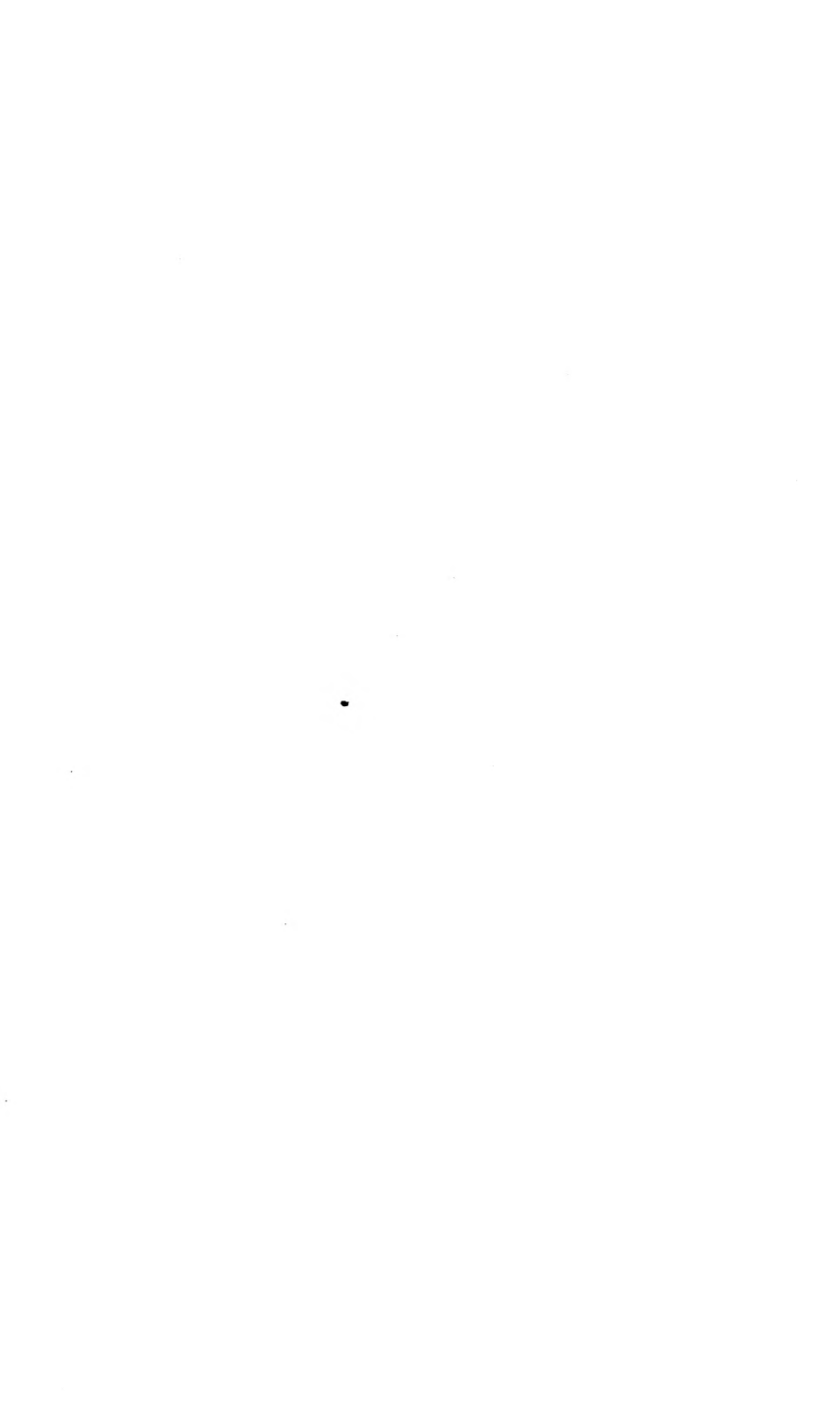
	N° 2. L'Angleterre	128
	§ 3. La moralité de la coalition	152
CHAP. II.	La propagande révolutionnaire.	161
	§ 1. Guerre de propagande	161
	N° 1. La Révolution et la guerre	161
	N° 2. Les Girondins et la Montagne	167
	N° 3. Guerre aux châteaux! Paix aux chaumières	177
	§ 2. République universelle	186
	N° 1. Anacharsis Cloots	186
	N° 2. Réaction de l'esprit de nationalité	192
CHAP. III.	La Révolution conquérante	198
	§ 1. L'ambition de la République et l'ambition de la coalition	198
	N° 1. La République.	198
	N° 2. La coalition	205
	§ 2. Le droit des gens de la république et le droit des gens de la royauté	213
	N° 1.	213
	N° 2.	218
	§ 3. Les réunions	222
	N° 1. Le principe.	222
	N° 2. Les faits	229
	§ 4. Les frontières naturelles.	236

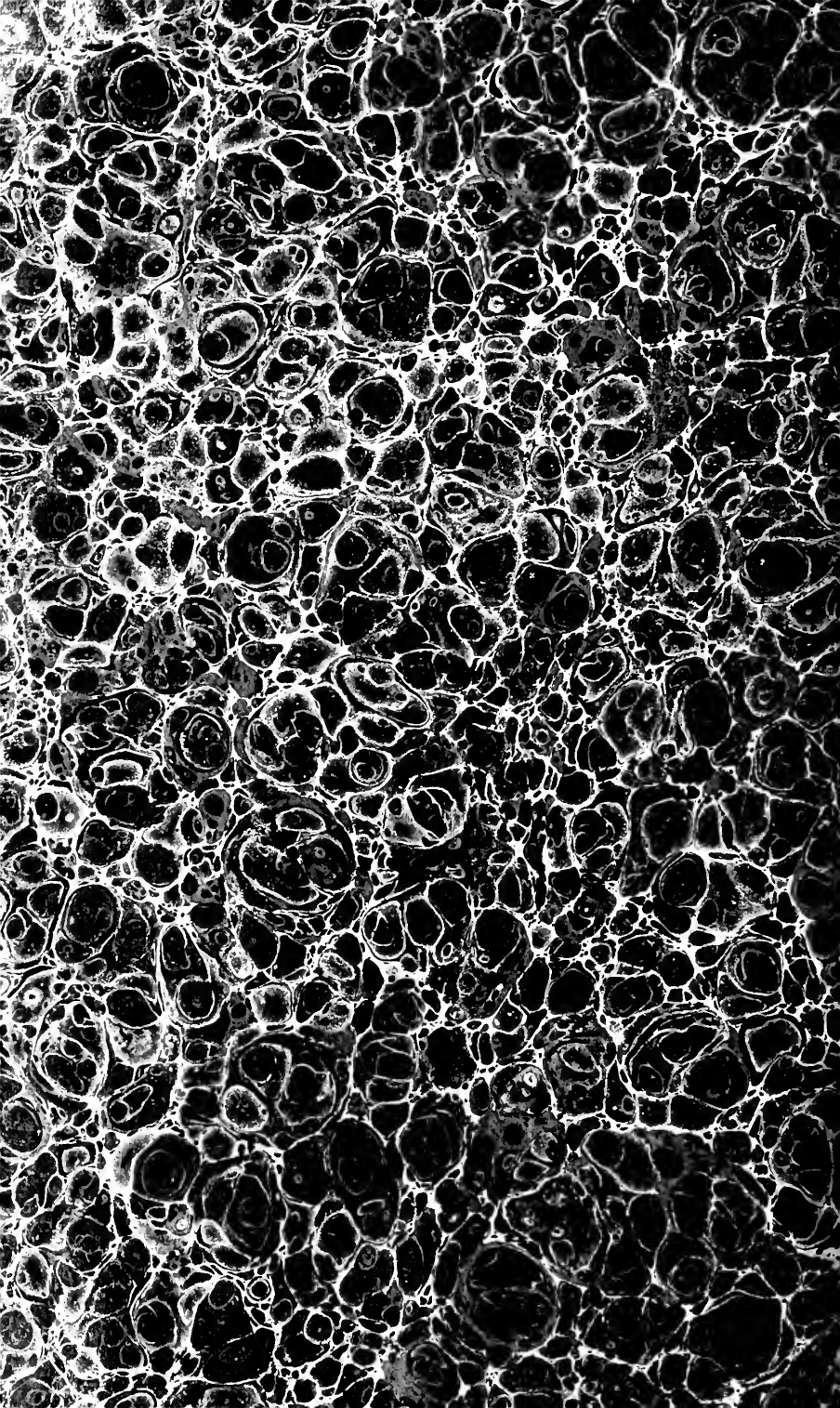
LIVRE III

LA MONARCHIE UNIVERSELLE

CHAP. I.	Le général Buonaparte	246
	§ 1. Le Directoire	246
	N° 1. Politique du Directoire	246
	N° 2. Les républiques confédérées	253
	§ 2. Le général Buonaparte	260
	N° 1. Politique italienne du général Buonaparte.	260
	N° 2. Rome, Venise et le Piémont	270
	N° 3. L'Égypte	283
	§ 3. La seconde coalition.	288
CHAP. II.	Le premier consul	295
	§ 1. Le consulat et la paix	295
	N° 1. Le premier consul.	295

	N° 2. Les vœux de la France	301
§ 2.	Le premier consul et l'Angleterre	310
	N° 1. La paix d'Amiens	310
	N° 2. Rupture de la paix	312
	N° 3. Qui est le coupable	316
§ 3.	Le premier consul et l'Europe	323
	N° 1. L'Allemagne	325
	N° 2. Les républiques alliées	330
	N° 3. Le premier consul et les rois	344
CHAP. III.	L'Empereur	348
§ 1.	La monarchie universelle	348
	N° 1. Le système fédératif de l'empire	348
	N° 2. La confédération du Rhin	353
	N° 3. Le royaume de Hollande.	366
	N° 4. L'Italie	379
	N° 5. La monarchie d'Occident	386
§ 2.	Les abus de la force	393
	N° 1. Napoléon et Alexandre	393
	N° 2. Les réunions	406
	N° 3. Les criines	425
	N. 4. La folie	437
§ 3.	La coalition	446
	N° 1. Les coalitions contre l'empire	446
	N° 2. Les coalisés.	452
	N° 3. La guerre de la liberté	462
§ 4.	La Sainte-Alliance.	477
	N° 1. Le congrès de Vienne.	477
	N° 2. Les libérateurs de l'Europe	483
	N° 3. Les nationalités	493
	I . La Norvège.	493
	II. La Belgique.	497
	III. La république de Gènes	499
	IV. La Saxe	503
	V. La Pologne	513
CHAP. IV.	Napoléon. Ce que les hommes veulent et ce que Dieu veut	526
§ 1.	L'idéal	526
§ 2.	Napoléon réactionnaire	549
§ 3.	Napoléon révolutionnaire	569
§ 4.	Napoléon conquérant.	586
§ 5.	Napoléon et les nationalités.	595





UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket

JX
1305
L38
1850

Acme Lit V. 15
Under Pat C. 1

Made by IROBA

